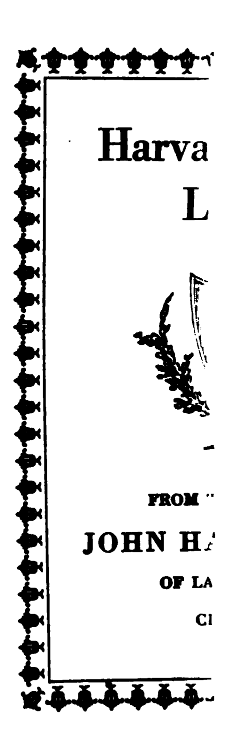



Harva
L
FROM
JOHN H
OF LA
CI

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE
ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC.

TOME PREMIER



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER



LE MANS (Sarthe)

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC

TOME PREMIER



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE

HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR

4, rue Corraterie, 4

1887

ÉVÊCHÉ
DU MANS

Le Mans, le 18 janvier 1887.

Monsieur le Chanoine,

Par la publication de votre Histoire des Hospitalières de Saint-Joseph, *vous avez comblé une lacune regrettable dans l'histoire de notre Église du Mans. Je m'empresse de vous en féliciter.*

Sans occuper une place principale parmi les nombreuses institutions religieuses qui au XVIIe siècle, surtout en France, sont venues renouveler la face de l'Église et travailler à sa véritable réforme, comme les Visitandines, les Carmélites, les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, et une foule d'autres, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, fondées à la même époque, ont des annales aussi remplies d'édification que d'intérêt, et qui étaient trop peu connues jusqu'à ce jour.

M. l'abbé Faillon dans son histoire du Canada et dans la vie de Mlle Mance, publiées seulement il

y a quelques années, nous avait déjà fait connaître l'origine des Hospitalières de Saint-Joseph et donné des détails sur leur établissement à Montréal. Votre travail complète très heureusement ce que nous connaissions. Grâce aux documents accumulés par les soins pieux des religieuses de Saint-Joseph de La Flèche et de Laval, et qu'on a bien voulu vous communiquer, vous nous donnez une histoire, bien plus complète et par conséquent plus intéressante, de M. de la Dauversière et de la Mère de la Ferre, les deux fondateurs de l'œuvre des Hospitalières de Saint-Joseph. Nous suivons avec vous les progrès de cette nouvelle Congrégation religieuse, et enfin son établissement à Montréal, où elles devaient avoir une part notable dans la colonisation de la Nouvelle-France, qui leur doit l'esprit religieux dont elle est animée, le gage le plus précieux de sa prospérité même matérielle.

Il est une autre partie de votre travail, non moins intéressante que celle que nous venons de signaler, et qui n'entrait pas dans le cadre des publications de M. l'abbé Faillon. Ce sont les détails que vous donnez sur la fondation des diverses maisons des Hospitalières de Saint-Joseph : Laval, Baugé, Beaufort, Moulins, Avignon, etc. Ce sont aussi les

récits des persécutions que les religieuses eurent à souffrir à la fin du siècle dernier, et l'histoire du rétablissement de ces maisons, aussitôt que la paix eût été rendue à l'Église. Ce double tableau des souffrances endurées et du triomphe qui l'a suivi, est un encouragement pour nous dans les circonstances si pénibles que nous traversons, et dans les dangers que nous réserve peut-être l'avenir.

Je souhaite, Monsieur le Chanoine, que votre travail si plein d'intérêt ait tout le succès qu'il mérite. Ceux qui le liront admireront avec nous l'infinie miséricorde de Dieu suscitant à toutes les époques dans son Église des institutions religieuses qui mettent parfaitement en pratique le double précepte renfermant toute la loi : l'amour de Dieu et du prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† G.-M. JOSEPH

ÉVÊQUE DU MANS.

PRÉFACE

Plusieurs écrivains ont signalé avant nous le mouvement catholique par lequel fut marqué la première moitié du XVIIe siècle. Dieu sembla vouloir prendre revanche de la stérilité de la fin du siècle précédent, en faisant épanouir un faisceau merveilleux de grandes œuvres et de belles vertus.

Le Seigneur donne toujours bien plus qu'il ne demande et devance dans l'octroi de ses dons les actes souvent tardifs de notre fidélité. Au moment où il rappelait au monde par la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, combien son cœur nous a aimés, il voulut faire voir combien

il est aimable. Toute cette efflorescence d'œuvres et de sainteté était le présent offert aux hommes en échange de la nouvelle dévotion réclamée. L'ingratitude de l'homme avait paru dans les lâchetés et les défections du XVIe siècle, elle devait éclater de nouveau dans les complots et les trahisons du XVIIIe; entre les deux, le Sauveur voulait prouver encore cette bonté divine que les résistances humaines semblent exciter bien loin de la tarir. C'est Jésus-Christ qui a inspiré à l'Apôtre saint Paul d'écrire: Ne te laisse pas vaincre par le mal; mais triomphe du mal par le bien (1). Il nous donne l'exemple.

Dieu pour lequel il n'y a point d'avenir, mais un éternel présent, savait de quelles ressources nous aurions besoin pour nous relever et nous proportionner à un nouvel état social, après que les catastrophes révolutionnaires auraient couvert la France de ruines; il montrait des types et déposait des germes que nous n'avons eu qu'à reprendre et à développer.

Les révolutionnaires, on le leur a reproché à bon droit, semblent croire que le monde ou du moins la civilisation a commencé en 1789. Il y a

(1) *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.* Rom., XII, 21.

aussi des chrétiens, qui paraissent un peu trop persuadés des merveilles du progrès, et volontiers attribuent à ce qu'on appelle le développement de la liberté, la naissance de beaucoup de bonnes œuvres de notre temps. En réalité cependant nous ne sommes en ceci comme dans tout ce qui nous reste de grand que les héritiers et les continuateurs du XVII[e] siècle. Il entrevoyait l'état nouveau de société auquel tendaient les mœurs adoucies, il se préparait à y passer sans secousse, il avait la vraie liberté du bien. Nous, nous n'opérons qu'au milieu de la contradiction et des entraves. Le XVII[e] siècle fondait pour l'avenir tandis que souvent notre bonne volonté et nos efforts n'arrivent qu'à pallier les misères du présent.

Nos cercles catholiques d'ouvriers cherchent à remplacer les corporations imprudemment détruites par Turgot; mais nos maisons de refuge et de repentir, nos orphelinats, nos ouvroirs, même nos fourneaux économiques, ne sont point des inventions de la charité contemporaine. Saint Vincent de Paul et les Dames de Charité, la présidente Goussault, Mesdames de Ville-Savin, de Lamoignon, Elisabeth d'Aligre, chancelière de France, Marie de Lumagne, veuve du seigneur de Pollalion, Marie de Lestang, née

Delpech, Marie de Gonzague, etc., avaient su deviner avec leur cœur tous ces moyens de subvenir aux besoins de ceux qui souffrent. Ces grandes dames ne se tenaient pas si loin qu'on le croit des déshérités de ce monde.

A Dieu ne plaise! que je veuille être injuste envers les catholiques de mon temps, qui montrent tant de zèle et de tant de manières. Je veux dire seulement que si nos ennemis se vantent de n'être que d'hier et de n'avoir point d'ancêtres, nous ne devons pas les imiter en paraissant nous croire, comme eux, modernes, ni oublier que nous sommes les enfants et les héritiers des saints.

Le XVIIe siècle vit naître les sœurs maîtresses d'école de divers Instituts. Pierre Fourier fondait les religieuses de Notre-Dame de Mattaincourt, et la vénérable Mère Jeanne de Lestonac, les religieuses de Notre-Dame de Bordeaux; madame de Miramion unissait des filles qu'elle avait rassemblées sous le nom de la Sainte-Famille pour donner l'enseignement à la campagne, aux sœurs de Sainte-Geneviève établies dans le même but par Marie de Blosset (1). M. Vin-

(1) On leur donna le nom de Miramiones.

cent fondateur lui-même des Filles de la Charité, ne refusait pas de diriger ces établissements. Ces âmes viriles ne poursuivaient que le bien, sans y chercher la moindre satisfaction de vanité personnelle; incapables de concevoir les petites rivalités qu'elle suscite, et, à plus forte raison, d'y céder, elles savaient s'entr'aider et dans leurs entreprises, ne voir que Dieu (1).

Dans tous les temps, mais particulièrement depuis le XIIe siècle des associations de femmes se consacraient au soin des malades; le zèle pour le service des hôpitaux prit aussi un grand essor au XVIIe siècle. Alors saint Vincent de Paul revisa les Constitutions des *Sœurs hospitalières de la Miséricorde de Notre-Dame,* établies pour soigner les femmes par Simonne Gaugain, dite Françoise de la Croix et Madeleine Brûlart. La même année (1634), naquit à Nancy, la Congrégation des *Sœurs hospitalières de Notre-Dame du Refuge,* fondée par Elisabeth de la Croix. Une autre se formait en même temps à Loches, par les soins du prêtre Pasquier Bouray. A Dieppe les *Religieuses hospitalières*

(1) Vers le milieu du même siècle, naquit dans le Bas-Maine, Perrine Brunet, qui devint Madame Tulard, et fonda pour l'enseignement des pauvres les sœurs de la Chapelle-au-Riboul, maintenant d'Evron.

de la Miséricorde de Jésus, subirent une réforme (1630) et furent autorisées par lettres pontificales, en 1677. Marie Delpech, à l'instigation de l'archevêque de Sourdis fondait à Paris les *Sœurs hospitalières de Saint-Joseph* (1638). Il y avait à Bourg une autre association sous le même titre. D'autres Instituts ayant le même but se fondèrent à Lamballe, à Besançon, à Pontarlier. A la même époque prit naissance celui dont nous venons écrire l'histoire (1636).

Presque toutes les grandes âmes qui parurent en ce temps béni ont eu leurs historiens. Sans parler de saint François de Sales, de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, de saint Vincent de Paul, nous avons les vies d'Olier, de Maunoir, de Grignon de Montfort, de la bienheureuse Marguerite-Marie, de la bienheureuse Marie de de l'Incarnation, de plusieurs des personnes que nous avons nommées et de beaucoup d'autres encore. Comment s'est-il fait que, non pas une ou deux fleurs, mais tout un parterre, perdu dans un coin de l'Anjou, soit demeuré jusqu'à nos jours inconnu? Hors de la Congrégation qui les posséda qui sait en effet les noms de Marie de la Ferre, Anne Foureau, Anne de Lespicier, Anne de Cléraunay, Judith de Brésoles, Lézine des Essarts? Qui connaît celui de Jérôme

Le Royer de la Dauversière auquel la France dut la possession du Canada?

Cet homme saint et dévoué jusqu'au plus sublime héroïsme, ces femmes admirables, sont les fondateurs de la Congrégation des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, née à La Flèche, existant encore en France et au Nouveau-Monde, dont les essaims toujours unis, malgré les distances, se serrent fraternellement les mains par-dessus l'Atlantique, et dont les cœurs se dévouent au soulagement des douleurs humaines excités par la même foi, soumis aux mêmes Constitutions, et soutenus par la même charité.

Dans cette histoire le surnaturel abonde, divin et diabolique. Divin, c'est tout simple, puisqu'il n'est autre que la sainteté dans sa source, ou la mise en rapport extraordinaire de Dieu avec des créatures qu'il favorise. Diabolique, parce que la puissance du démon est réelle et que Dieu juge bon de la laisser parfois se manifester. C'est une ruse habile de Satan que de se faire nier; il agit plus à coup sûr quand il a endormi la défiance. Mais Dieu permet qu'il montre son action, précisément afin qu'on se

rappelle qu'il est, et qu'on se tienne en garde contre lui. De ces manifestations le malin esprit espère des effets pernicieux à l'homme qu'il hait; mais le maître souverain tire le bien qu'il veut du mal que son ennemi se propose et tient en bride sa malice. Les chrétiens savent que lorsque Dieu le laisse faire le démon peut apparaître, vexer les corps, agir sur les pluies, les vents, les orages, nuire à l'homme et à ses biens temporels. Si ce pouvoir malveillant n'était refréné par la verge divine, le sort de l'homme sur la terre serait affreux; mais Jésus-Christ a vaincu pour nous, et le signe de sa Croix, les prières de son Église peuvent nous garantir ou nous délivrer.

Ce dogme un peu oblitéré, même dans l'esprit d'un grand nombre de fidèles, a besoin d'être rappelé aujourd'hui plus que jamais. En nos jours où le démon opère si évidemment, beaucoup de chrétiens au lieu de découvrir son action dans le mal qui se fait, n'y voient que des compétitions purement humaines, et c'est pourquoi ils demeurent indifférents, ou, sans le vouloir, connivent avec le Mauvais. Nous ne prendrons donc aucune précaution pour raconter des faits surnaturels qui nous semblent avérés. L'Église seule, sans doute, a droit de

M

O

P

Q

R

S

T

Y

W



C

D

E

F

G

H

I

J

prononcer sur ces faits et de décider de leur caractère; mais il suffit à l'historien qu'ils lui soient attestés et que par eux-mêmes ils ne soient pas impossibles. Il nous semble utile de les consigner pour fortifier ceux qui croient et pour éclairer peut-être, si d'aventure ce livre leur tombe entre les mains, ceux qui s'efforcent de ne pas comprendre de peur d'être obligés de bien agir (1).

Il est fait mention des hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche dans un assez grand nombre de livres; mais il n'existe qu'un seul ouvrage écrit spécialement sur leur Institut. Il a pour titre : *Annales ou histoire de l'Institution des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph.* Il fut publié en un volume in-12 à Saumur, en 1829. Dans l'Institut il est connu sous le nom d'Annales imprimées, pour le distinguer d'autres Annales restées manuscrites, que l'on désigne sous celui d'Annales de Moulins. Ce travail contient beaucoup de faits intéressants et exacts, mais mêlés à d'autres qui ne méritent pas la même qualification. L'auteur n'a pas remonté aux sources; il se trompe souvent sur les dates

(1) *Noluit intelligere ut bene ageret.* Ps. XXXV, 4.

et défigure impitoyablement presque tous les noms.

On a désiré que dans une œuvre nouvelle, ces inexactitudes fussent réparées et que les faits reçussent plus de développement. Il y avait de notre part une sorte de présomption, ou du moins grande hardiesse, à accepter la tâche qui nous était proposée, mais nous avons été excité par l'invitation bienveillante de notre vénérable évêque, si dévoué de cœur aux maisons religieuses de son diocèse (1), soutenu par l'attrait qu'exerçait sur nous l'intéressant et édifiant spectacle qui se déroulait sous nos yeux à mesure que nous avancions dans l'étude des documents qui nous étaient procurés, enhardi surtout par la confiance que notre œuvre n'ayant d'autre but que de glorifier Dieu, le Seigneur auquel nous avons voué notre vie serait comme obligé de nous aider. C'est de sa bénédiction seule que nous espérons, s'il lui plaît, le succès.

Nous avons quelque peu hésité sur le plan à suivre. Des Annales nous offraient l'avantage de présenter les faits dans un ordre successif exact, de ne laisser jamais le lecteur indécis sur le

(1) Mgr Le Hardy du Marais que le diocèse de Laval perdait le 20 juin dernier

point où il en est arrivé, et de lui éviter ainsi un petit travail d'esprit pour se retrouver dans la chronologie des événements. Mais il nous a semblé que ce mode de procéder enlèverait, par le morcellement de choses connexes, un grand intérêt au récit. Nous avons préféré achever un tableau lorsqu'il était commencé, malgré l'inconvénient qu'il y a à revenir en arrière pour reprendre les événements contemporains de ceux qui viennent d'être racontés, mais n'appartenant pas au même ordre de faits ou d'idées. Nous avons eu soin d'avertir ordinairement de ces reprises et de donner, par l'indication fréquente des dates, le moyen de ne pas confondre les époques.

On a bien voulu mettre à notre disposition les Archives des diverses maisons de l'Ordre et surtout celles de la maison mère de La Flèche, riche en documents très précieux.

Nous avons fait usage des manuscrits et des pièces originales dans lesquels on lit les dates vraies. Nous avons eu en main les notices dues à la sœur Morin, à la Mère Chauvelier, aux Mères de Gargilesse et Sauvé, et à d'autres religieuses soucieuses d'écrire pour la satisfaction de leurs sœurs les souvenirs de la famille (1).

(1) Chacune d'elles ayant écrit seulement d'après ses souvenirs et

Pour les temps modernes nous avons lu les Lettres circulaires et autres envoyées de France et d'Amérique; car nous nous proposons de conduire cette histoire jusqu'à nos jours. Nous voulons dire les craintes et les persécutions des temps révolutionnaires, puis la renaissance qui les a suivis, et enfin les développements providentiels que la Congrégation, stationnaire en France, prend de l'autre côté de l'Océan.

Nous avons mis à profit l'histoire des Ordres religieux d'Hélyot, les vies des saints personnages de l'Anjou de Dom Chamard; l'histoire de La Flèche de M. de Montzey; les Vies de Mlle de Melun, par Grandet et M. le vicomte de Melun, etc. Les nombreux travaux de M. Faillon, prêtre de Saint-Sulpice, sur le Canada, nous ont procuré des renseignements sûrs et difficiles à obtenir. Son Histoire de la Colonie française en Canada, ses vies de M. Olier, de la sœur Bourgeoys, de Mlle Mance, de Mme d'Youville touchent toutes à notre histoire.

Enfin nous avons pu profiter de l'expérience et des avis de plusieurs vénérées sœurs qui avant

les documents qui étaient à sa portée a nécessairement commis des inexactitudes. Ces inexactitudes se trouvent redressées dans notre travail, on ne devra donc pas en arguer contre nous.

nous avaient scruté avec amour les Archives de leur Institut, et qui ont consenti à nous servir de guides. Nous souhaitons vivement que notre œuvre puisse répondre un peu à leurs désirs. Nous serons trop payé de leur part si elles offrent pour nous une prière à Dieu. Nous en demandons une aussi au lecteur que notre livre aurait édifié en lui révélant des vertus aussi admirables que longtemps inconnues.

Pour nous conformer aux prescriptions du pape Urbain VIII (13 mars 1425; 16 juillet 1634), nous déclarons que s'il nous est arrivé de donner à quelques personnages les titres de saint, bienheureux ou vénérable, de qualifier quelque événement de miraculeux, ou d'employer quelques-unes des expressions auxquelles le Saint-Siège attribue un sens spécial et officiel, nous n'avons eu intention de nous servir de ces expressions que dans le sens ordinaire, et non de préjuger ou devancer aucunement ce que pourrait prononcer la sainte Église, dont nous sommes et voulons être jusqu'à notre dernier soupir le fils en tout fidèle et soumis.

TABLE DES SOMMAIRES

LIVRE PREMIER

LES PRÉPARATIONS

LIVRE II

NAISSANCE DE L'INSTITUT

LIVRE III

PREMIÈRES FONDATIONS EN FRANCE

LIVRE IV

MONTRÉAL

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

B

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

LIVRE PREMIER

LES PRÉPARATIONS

1597-1636

CHAPITRE PREMIER

LA FLÈCHE. -- Coup d'œil historique et topographique. — Marguerite de Lorraine et Françoise d'Alençon. — Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. — Henri de Navarre à La Flèche. — Guillaume Fouquet de la Varenne. — Le collège des Jésuites fondé par Henri IV. — Mœurs des Fléchois au XVIIe siècle.

Au commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire lorsque la divine Providence préparait la naissance de l'œuvre dont nous entreprenons de raconter l'histoire, la ville de La Flèche, qu'elle avait marquée pour en être le berceau, n'était encore, selon l'expression d'un acte royal, que « comme un village (1) » mollement étendu au centre d'une cou-

(1) Titre de nomination par Henri IV de René Fouquet de la Varenne, baron de Sainte-Suzanne au gouvernement de la ville et château de La Flèche 1606.

ronne de fraîches collines, à la rive droite du cours nonchalant du Loir.

La Flèche pourtant est une ancienne ville. Vers le milieu du XIe siècle, Jean de Beaugency avait enfoncé dans le cours du Loir des pilotis solides qu'il avait reliés par des arches hardies; de chaque côté, il avait découpé deux îles par des canaux dans lesquels il avait fait couler l'eau de la rivière, et au milieu, sur les arches même, il avait construit une vaste forteresse. Un pont-levis y donnait accès de la rive droite du Loir. Sur cette rive s'élevaient le prieuré et l'église de Saint-Thomas qu'Hélie, second seigneur, décora d'une flèche dorée, si haute et si belle, que quelques-uns ont cru qu'elle pouvait avoir donné son nom à la ville (1). Dès qu'on avait franchi le pont-levis, on se trouvait en face de la chapelle du château dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame du Chef du Pont. Un peu en amont, sur la rive gauche, en dehors de l'île artificielle, existait déjà l'église de Saint-Ouen qui porte à présent le nom de Sainte-Colombe. Saint-Thomas appartenait à la puissante abbaye de Saint-Aubin, d'Angers; Jean, avant de mourir, donna à cette même abbaye Saint-Ouen, et sa propre chapelle. Les terres de la Beuffrie et de la Boirie, qui se trouvaient aussi à gauche de la rivière et que l'on rencontrait au sortir du pont et de la forteresse, faisaient partie de la même donation (2).

(1) La Flèche avait un nom longtemps avant qu'Hélie fit élever la flèche de l'église. Les anciennes chartes l'appellent : *Fissa, Fixa.*

(2) De Montzey. *Hist. de La Flèche*, I, p. 4, 13, 42; II, p. 275.

La suite des siècles vit la seigneurie de La Flèche passer successivement par des alliances ou des concessions royales, de la maison de Beaugency à celle d'Anjou, puis aux maisons de Beaumont, de Beaumont-Brienne, d'Alençon, et enfin, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles de Bourbon, à cette dernière famille qui bientôt allait monter sur le trône de France. Cette petite ville compta ainsi parmi ses seigneurs Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, le jeune Arthur de Bretagne. Plus tard, elle eut pour gracieuse suzeraine, cette pieuse et sage Marguerite de Lorraine, femme de René d'Alençon, qui fut l'appui et la lumière de son mari, la tutrice de tous les droits, la patronne des pauvres, la bienfaitrice de l'Église, la providence visible de toute la contrée, et qui, en mourant sous la bure franciscaine à Argentan, en 1521, laissa tout le pays et tous ses domaines embaumés de ses chrétiennes vertus.

Entre le prieuré de Saint-Thomas et la rivière existait une aumônerie desservie par des frères de Saint-Gilles, qui firent, en 1145, une cession de terrain aux moines. Elle était sous le patronage de sainte Marguerite (1). C'était l'humble tige sur laquelle devait être entée, cinq siècles plus tard, l'œuvre généreuse qui fait le sujet de notre travail.

Près de ces deux établissements se groupait la population. Un peu plus loin, vers l'ouest, se trouvait le prieuré de Saint-Barthélemy, dont la cha-

(1) De Montzey. *Histoire de La Flèche*, II, p. 306, notes.

pelle est devenue le sanctuaire de Notre-Dame des Vertus. Saint-Jacques fut primitivement une léproserie dont deux prêtres prenaient la direction; il fut dans la suite un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Geoffroy Plantagenet l'avait fondé au milieu du XIIe siècle. Un quartier de la ville, retient encore son nom. En 1484, René d'Alençon fonda dans ce quartier une maison de Franciscaines, et plus tard un couvent de Cordeliers qui passa aux Récollets, en 1604, au moment où commence notre histoire.

En 1581, un nouveau pont fut construit un peu au-dessus du pont primitif et de la forteresse, alors en partie ruinée, et, vingt ans après, Louis XIII étant à La Flèche donna aux Carmes une partie de l'ancien château, à la condition d'en enlever les débris qui encombraient le cours du Loir. Les Carmes étaient venus à La Flèche au XIVe siècle.

Mais ce qui changea entièrement l'aspect des lieux et l'état des choses, ce fut la résolution prise par Françoise d'Alençon de venir se fixer à La Flèche, et surtout la haute faveur dont jouit à la cour un humble enfant de cette ville, Guillaume Fouquet.

Devenue veuve de Charles de Bourbon (1), duc de Vendôme, Françoise d'Alençon vint bâtir à La Flèche ce qu'on appela le Château-neuf, à quelque distance au nord de l'église de Saint-Thomas et de l'ancienne forteresse des Beaugency. Un jardin et des bosquets baignés de douves qu'alimentait l'eau du Loir complétaient cette noble demeure. On peut

(1) *Histoire de La Flèche*, I, p. 244.

deviner la joie avec laquelle les habitants virent se fixer près d'eux la fille de Marguerite de Lorraine; ils savaient qu'ils retrouveraient en elle les vertus et la bonté de sa mère dont le souvenir était toujours cher et vivant dans leurs cœurs (1). La présence de la duchesse et de sa cour communiqua une vie insolite et une aisance inconnue jusque-là aux pauvres gens qui ne trouvaient leur gagne-pain que dans la confection des étamines et des draps grossiers.

Françoise unit, en 1548, à Moulins, Antoine de Bourbon et de Vendôme, son fils aîné, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, puis revint mourir à La Flèche en 1550.

Antoine et Jeanne s'établirent à leur tour en cette ville, en 1552. Ils n'y passèrent guère plus d'un an, car Antoine dut partir en mai de l'année suivante pour se rendre en Picardie, et coopérer à la défense de Thérouanne, et Jeanne fut rappelée en Béarn par son vieux père pour y accoucher de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle le mit au monde dix jours après son arrivée, en chantant à Notre-Dame du Chef du Pont de La Flèche une invocation en langage béarnais (2). Elle le devait bien, puisque, d'après les dates, c'est à La Flèche que Dieu rendit une seconde fois féconde cette union de laquelle

(1) *Histoire de La Flèche*, I, p. 261.

(2) Une foule de prodiges avaient rendu ce sanctuaire célèbre. L'auteur de *Notre-Dame de France* écrit « que pendant plusieurs siècles, il fallut non seulement un nombre considérable de prêtres, mais jusqu'à sept chapelains pour suffire à la dévotion extraordinaire des peuples, entendre les confessions et offrir le saint sacrifice ». Cette affluence avait contribué au développement de la ville. (Hamon. *Notre-Dame de France*, t. IV, p. 180.)

naissait, à Pau, le jeune prince qui devait être Henri IV (1).

S'il faut en croire les *Mémoires de Sully* (2), le jeune Henri après la rude éducation première reçue au château de Coaraze aurait passé à La Flèche « une partie de sa jeunesse ». Il est possible, en effet, qu'il y ait séjourné quelque temps, soit lors du voyage qu'Antoine de Bourbon et Jeanne sa femme, firent avec lui à la cour de France, en 1557; soit lorsqu'il demeura seul près de Charles IX pour être instruit par La Gaucherie (3) (1562 à 1566).

Ce qu'il y a de certain c'est que ce prince affectionnait La Flèche et qu'il le lui montra bien lorsqu'il fut devenu paisible possesseur du trône de France. Il fut sans doute incliné à sa munificence envers cette ville par son principal favori. Guillaume Fouquet, d'une origine obscure, quoique bourgeoise, était né à La Flèche en 1549. Il servit le roi avec autant d'intelligence que de bravoure, lui sauva la vie à la journée de Fontaine-Française, remplit avec succès plusieurs missions et négociations difficiles, et enfin reçut en récompense, en 1598, des lettres d'anoblissement motivées de la manière la plus flatteuse. Il fut conseiller d'État, contrôleur général des postes, capitaine gouverneur de la ville

(1) Palma Cayet dit que : « cette Notre-Dame était une église de dévotion, laquelle était au bout du pont du Gave, en allant vers Jurançon, à laquelle les femmes en travail d'enfant avaient accoutumé de se vouer. » D'après les informations que nous avons prises il n'y aurait pas eu à Pau de N.-D. du Chef du Pont. — Henri IV naquit le 13 décembre 1553. (Hardouin de Péréfixe, I, p. 1.)

(2) Péréfixe, III, liv. IX, p. 227.

(3) Péréfixe, p. 17, 19.

et château d'Angers, seigneur de la Varenne, puis de La Flèche, et enfin marquis et chevalier de l'ordre du roi (1). C'est lui que, dans l'acte de nomination de René, son fils, au gouvernement de La Flèche, Henri IV déclare « la principale cause de l'embellissement et amélioration de cette ville; » parmi les titres de La Flèche à être mise au nombre des belles villes du royaume, le monarque énumère : un siège présidial et un collège florissant (2).

La fondation de ce collège, un des grands actes de Henri IV, était bien l'œuvre du roi; mais non sans doute, sans quelque intervention du favori. Fouquet de la Varenne eut, en effet, une grande part aux négociations qui précédèrent le rappel des Jésuites, bannis du royaume à la suite de l'attentat de Jean Châtel. Henri IV n'avait jamais partagé les préjugés contre l'illustre et sainte Compagnie, mais il voulut laisser tomber les oppositions, et l'opinion revenir d'elle-même, avant de prononcer sa réintégration. Avec le P. Phelippeaux qui était de La Flèche, et le P. Brossard, fléchois aussi, et même son parent, La Varenne vit le roi à Metz, en 1603, et obtint des promesses. Dès 1601, Henri IV avait eu la pensée de fonder à La Flèche un établissement modèle d'instruction et d'éducation. Il avait écrit au cardinal d'Ossat, son ambassadeur à Rome « qu'il faisait état d'y loger les Jésuites, comme les estimant plus propres et plus capables que les autres pour instruire la jeunesse ». L'édit de rappel fut en effet rendu à

(1) Voir *Hist. de La Flèche*, II, p. 27 et suivantes.
(2) *Hist. de La Flèche*, II, p. 34.

Rouen, en septembre 1603; il contenait pour les Jésuites l'autorisation « de se remettre et établir » à La Flèche « pour y continuer et établir leur collège ».

On pense que la Varenne avait suggéré au roi l'idée de placer les Jésuites dans son propre château, ce Château-neuf bâti par Françoise d'Alençon, son aïeule. Abandonné depuis environ cinquante ans, un peu pillé par les voisins, il se trouvait dans un état de grand délabrement. Le Présidial y avait tenu ses séances depuis sa création, en 1595; on lui procura un autre lieu de réunion (1); le roi donna 300,000 livres pour l'appropriation du château, et les Jésuites arrivèrent à La Flèche le 2 janvier 1604, le jour même où, nonobstant l'opposition du Parlement, l'édit de Rouen fut enregistré.

On ne sait où la Varenne reçut les six Jésuites fondateurs. Ce ne put être dans son château, car il ne commença à le construire que plus tard, à l'est de la ville. Il en fit une demeure princière, avec un parc et de fort belles avenues. L'eau du Loir dérivée pour aller plus loin baigner le Château-neuf, coulait dans les fossés du château de la Varenne.

En moins de deux ans le collège prit une grande importance; le nombre des élèves de 1604 à 1610 varia de douze à quatorze cents. Dès qu'il eut fait ses preuves, le roi donna le décret officiel de

(1) Guillaume Fouquet acheta pour le présidial la maison de Jérôme Le Royer de la Dauversière époux de Renée Oudin. Nous allons retrouver ces noms. Jérôme était venu de Tours l'année précédente pour exercer la charge de contrôleur du grenier à sel (1603).

fondation (1607). On vit dans la suite jusqu'à deux mille élèves. Trente-trois pères professaient en 1606 (1). Parmi ses premiers élèves le collège compta tout de suite deux illustrations: René Descartes, grand philosophe, mais dont le système a été signalé par l'Index romain comme devant être corrigé (2), et le savant Marin Mersenne, qui entra dans l'ordre des Minimes, et fut très versé dans la Théologie, les sciences et la connaissance de la langue hébraïque.

Il fallut amplifier les habitations pour fournir logement à toute la population écolière, car les internes étaient peu nombreux. Le casernement des enfants n'était pas en usage alors. Ceux qui suivaient les cours étaient pour la plupart des jeunes gens. C'étaient souvent des gentilshommes, quelquefois les fils des familles les plus titrées, ou des ecclésiastiques déjà en possession de gros bénéfices. Ils étaient accompagnés de leurs gouverneurs et d'un nombre plus ou moins grand de valets. Les dépenses qu'ils étaient obligés de faire, et en même temps la résidence habituelle du marquis de la Varenne, procurèrent à la ville une animation et une aisance qu'elle n'avait connues, et à un moindre degré, qu'aux moments rares et courts, où les précédents seigneurs y avaient résidé.

Faut-il suspecter l'historien de La Flèche de s'être laissé mettre un bandeau sur les yeux par son amour-propre de fléchois? Il nous dépeint sa patrie

(1) *Histoire de La Flèche*, II, p. 89, 97, 98.

(2) Décret du 20 novembre 1663.

avant le XVIIIe siècle comme le séjour de la simplicité, dans lequel se conservaient les mœurs antiques et les vertus chrétiennes. « Les Carmes, les Récollets, dit-il, avaient des associations pour les filles et les veuves. Les Capucins aussi avaient leur part dans le bien effectué pour le salut des âmes. Les religieuses de Notre-Dame (1) et les Visitandines s'occupaient de l'éducation des jeunes filles de toute classe... Les fêtes particulières des communautés étaient des occasions propres à entretenir et à réchauffer les sentiments religieux dans le cœur de tous, par les prédications et les cérémonies auxquelles elles donnaient lieu. Les Jésuites rassemblaient trois congrégations sous les auspices de la sainte Vierge. L'une était composée de bourgeois, la seconde d'artisans, et la troisième qui était divisée en deux, comprenait les écoliers externes et les pensionnaires du collège. L'innocence des mœurs était admirable, le luxe était inconnu. Les femmes et les filles des bourgeois étaient simplement mises. Les bourgeois n'avaient qu'un habit de drap pour les dimanches, et un autre d'étoffe commune pour les jours ordinaires. Chaque maison avait à sa porte un banc fixé en terre, sur lequel la famille venait prendre le frais dans la matinée, ou dans les belles soirées. Les repas étaient de la plus grande frugalité. Après le souper, en été, tout le monde allait à la promenade. Avant dix heures, tous étaient au lit. Les troubles si

(1) Fondées à Bordeaux, en 1607, par Jeanne de Lestonac, et appelées à La Flèche par Miron, évêque d'Angers, en 1622; la première pierre de leur église fut posée en 1655 par l'évêque Arnault.

ordinaires aux villes d'études étaient inouïs dans cette ville de paix (1). »

Nous avons pris plaisir à contempler ce tableau d'une société bien ordonnée, dont les mœurs différaient tant des nôtres, et dont le calme paraît si fort préférable à nos agitations modernes. Il ne faudrait pas croire cependant que l'ennemi de tout bien fût alors pleinement endormi, et que le monde et son esprit ne fussent pas nés. A en croire les registres du présidial, le soir et la nuit les écoliers faisaient souvent tapage dans les rues. On leur défendit de jouer à la paume sur la voie publique; on interdit aux jeunes gentilshommes de porter leur épée. Des rixes sanglantes avaient lieu, dans lesquelles les valets prenaient fait et cause pour leurs maîtres. D'un autre côté, il y avait grand luxe et grand mouvement au château de la Varenne et même dans les habitations seigneuriales des environs. On échangeait les invitations; les réunions, les jeux, les fêtes se succédaient incessamment. On était heureux et fier d'accueillir et de recevoir les seigneurs qui venaient amener leurs fils au collège, ou les visiter. Jamais La Flèche n'avait eu tant de vie; mais au milieu des plaisirs, difficilement se conserve intact l'esprit chrétien. Toutefois cette agitation était concentrée dans le grand monde, et la bourgeoisie réussissait peut-être à y échapper. A cette époque d'ailleurs, si la légèreté pouvait pendant un temps essayer d'unir deux esprits inconciliables, la foi vivait au fond des cœurs; il y avait inconséquence, mais non

(1) *Histoire de La Flèche*, II, p. 227, 230.

indifférence réelle, ni, à plus forte raison, hostilité.

Sur le point de terminer sa brillante existence, Guillaume Fouquet de la Varenne, comme s'il eût eu le pressentiment qu'une élévation si soudaine et si grande que la sienne, ne pouvait être assurée d'un long avenir, consigna dans son testament la pensée que ce séjour, qu'il avait créé et embelli à tant de frais, et même tout ce qu'il avait contribué à établir dans sa ville natale, serait plus tard détruit et ruiné. La révolution a donné raison à ce regard jeté sur un futur alors si impossible à prévoir. Une organisation administrative différente est maintenant en vigueur, et le château de la Varenne, aliéné avec ses dépendances, a été rasé et vendu en détail pour des constructions vulgaires. Le collège seul, après bien des vicissitudes, survit (1).

Un nom de rue seulement rappelle le couvent que les Capucins avaient bâti le long de la clôture qui fermait à l'est le parc de la Varenne; ils avaient posé la première pierre de leur église, en 1635. En arrière de leur enclos, vers le nord, le marquis du Puy du Fou fit élever à grands frais, en 1650, les constructions d'un monastère de la Visitation, dans lesquelles nous retrouverons plus tard l'hôpital. On aime à donner des détails généalogiques sur les personnages dont on écrit la vie. Il semble qu'ils font pénétrer le lecteur plus avant dans l'intime du récit. Nous avons cru qu'un coup d'œil d'ensemble jeté rapidement sur l'état physique et moral de la ville

(1) C'est le Prytanée militaire.

qui vit naître la congrégation dont nous allons écrire l'histoire, faciliterait l'intelligence des faits que nous avons à exposer.

Il est temps maintenant que nous fassions connaissance avec les âmes choisies, que la Providence divine suscita pour être ses agents dans la création des hospitalières de Saint-Joseph; œuvre admirable, même parmi les autres œuvres si belles qu'elle fit éclore en ce temps particulièrement favorisé.

CHAPITRE II

LE FONDATEUR. — Pays d'origine de la famille Le Royer. — Elle se transporte en Anjou et en Tourraine. — Naissance de Jérôme Le Royer de la Dauversière. — Il est instruit au collège de La Flèche. — Il épouse Jeanne de Baugé. — Mœurs et piété de la famille. — Vertus et mortification de Jérôme Le Royer. — Sa dévotion envers la sainte Vierge. — Dieu le prépare. — Révélation du 16 juillet 1630.

Au nombre des premiers élèves du collège henricéen se trouva un jeune homme dont le nom n'a point passé à la postérité, environné de l'auréole du talent et de la science, comme ceux de ses condisciples Descartes et Mersenne. Le monde a des applaudissements pour ceux qui l'étonnent, le flattent, souvent même le trompent; il n'en a pas, ou bien rarement, pour ceux qui se dévouent obscurément au bien de l'humanité, surtout quand ceux-là, fidèles au précepte évangélique, ont soin de laisser ignorer à leur main gauche le bien qu'opère leur main droite. Ils ne cherchent point leur gloire, au risque de l'amoindrir, ayant confiance que quelqu'un la cherchera et portera le jugement (1). Dès lors, il n'est pas étonnant que le monde les ait coudoyés sans les connaître, et ait passé indifférent sur leur

(1) Le disciple doit imiter le Maître qui a dit de lui-même : *Ego autem, non quæro gloriam meam, est qui quærat et judicet. Si glorifico meipsum gloria mea nihil est.* Joan., VIII, 50, 54.

mémoire. Mais Dieu en qui seul ils se sont reposés, quand ils s'oubliaient pour lui, permet que, tôt ou tard, soit offert à la terre un reflet de leurs vertus, comme pour faire entrevoir la gloire dont sa munificence les revêt dans les cieux.

Le jeune homme dont nous voulons parler appartenait à une famille de petite, mais très ancienne noblesse. Elle n'était pas originaire de l'Anjou. Les Le Royer étaient bretons; leur nom paraît aux croisades; on les voit ensuite soutenir les droits de Charles de Blois à la couronne ducale de Bretagne, contre Jean de Montfort; puis, quand cette cause fut perdue, après la glorieuse défaite d'Auray (29 septembre 1364), venir se fixer dans l'Anjou, d'abord non loin de Château-Gontier, et enfin près de La Flèche (1). Ils y obtinrent la faveur des ducs de Bourbon-Vendôme, et furent honorés par Charles de Bourbon d'emplois importants. Une autre branche de la même famille s'établit en Touraine, à Candes, sur les confins de l'Anjou.

Un Jérôme Le Royer, le premier que l'on connaisse portant ce nom de baptême, était pourvu dans les dernières années du seizième siècle, de la charge de receveur des Tailles. Selon l'usage d'alors, il se distinguait de ses frères et de ses parents, en ajoutant à son nom patronymique celui d'une terre. On le connaissait sous le nom de Jérôme Le Royer de la Dauversière, petit fief situé aux limites des

(1) On lit leur nom écrit Le Royer ou Le Rouyer, dans les *monstres* (revues) de Bretagne, données par D. Morice au tome II des *Preuves de son histoire de Bretagne.*

paroisses de Villaines et d'Arthézé, à dix kilomètres de La Flèche. Ce Jérôme eut deux fils. L'aîné fut conseiller au présidial, et porta le surnom de Boistaillé, autre fief de la paroisse de Villaines; il reçut au baptême le prénom de René. Le cadet eut le prénom de Jérôme, et le surnom de la Dauversière comme son père. C'est de ce second enfant destiné par Dieu à l'accomplissement de deux grandes œuvres, que nous avons à raconter la vie.

Il naquit le 18 mars 1597, veille de la fête de saint Joseph (1), comme si Notre-Seigneur eût voulu faire pressentir qu'il lui donnerait la mission de faire particulièrement honorer ce grand saint.

La fidélité à Dieu était héréditaire dans sa famille, ainsi que la plus vive dévotion envers la sainte Vierge (2). Marie Oudin, sa pieuse mère n'eut pas de peine à pénétrer sa jeune âme des sentiments qui l'animaient elle-même. Les exemples et les encouragements paternels venaient les corroborer. Il puisa ainsi au foyer domestique cette amplitude de foi, et cette fermeté de principes que n'ont jamais si entières ceux qui n'ont pas eu le bonheur de naître d'un père et d'une mère pleinement chrétiens. Les Jésuites, ses saints et savants maîtres, n'eurent qu'à développer les germes déposés dans son cœur et purent de bonne heure l'exercer à la pratique des vertus. Ils se proposent de faire non seulement des hommes qui puissent être utiles à leur pays, mais

(1) Registres des baptêmes de la paroisse de Saint-Thomas.

(2) Un Le Royer, en 1538, fit plusieurs fondations en l'honneur de la reine du Ciel à l'église de Saint-Thomas. (Hamon. *Hist. de N.-D. de France,* IV, p. 282.)

surtout des chrétiens qui honorent l'Église et peuplent le Ciel. C'est pourquoi ils offrent de temps à autre à ceux de leurs élèves qu'ils en jugent dignes, de les accompagner dans leurs excursions charitables, afin de les habituer à ne pas se tenir dans la théorie pure, de les mettre en face des misères de cette vie et de tuer dans leurs jeunes âmes l'égoïsme, ennemi de tout sentiment généreux; Jérôme Le Royer devait être souvent honoré de ce choix, car il aimait déjà les pauvres, et sans doute sollicitait cette faveur.

Ce fut en 1617, à vingt ans, que la Dauversière quitta le collège. Peu de temps après, son père lui fut ravi par la mort, et il lui succéda aussitôt dans la charge de receveur des tailles. Dans cette nouvelle position, ses talents et sa probité lui méritèrent l'estime de tous ses concitoyens, en sorte qu'il ne tarda pas à être appelé aux dignités les plus hautes de la cité; entre autres à celle d'échevin.

De bonne heure il épousa Jeanne de Baugé qui lui donna cinq enfants. Les mémoires ne nous disent presque rien de cette femme; mais ce que l'on sait de ses fils montre assez qu'elle était digne de la famille dans laquelle l'avait fait entrer son alliance et de l'homme auquel elle s'était unie. Elle sut si bien donner à ses enfants l'éducation première qu'Ignace, son second fils, formé plus tard à Saint-Sulpice par M. Olier lui-même, devint curé de Bazouges-sur-Loir, et que Joseph, élevé aussi au sacerdoce, succéda en 1664, dans cette même cure à son aîné. Marie, fut religieuse de la Visitation, à La Flèche, sous le nom de Marie-Angélique, et Jeanne

entra dans la nouvelle congrégation d'Hospitalières, où elle remplit en plusieurs maisons la charge de supérieure. Jérôme, l'aîné de tous ces enfants, remplit d'abord l'office de Lieutenant général, puis de Président du Présidial; il conserva dans le monde les nobles traditions de la famille. Mais ce qui dénote le grand cœur et l'âme héroïque de Jeanne de Baugé, c'est qu'elle sut porter avec son mari les amères épreuves que celui-ci eut à subir dans la suite, et dont nous aurons à montrer toute l'écrasante pesanteur. De temps en temps, il se déchargeait sur elle des œuvres qu'il ne pouvait suivre lui-même, accablé de tout ce qu'il entreprenait pour la gloire de Dieu. En même temps qu'il met en apprentissage un petit pauvre qu'il pourvoit d'une casaque et de linge, et pour lequel il verse cent livres, il recommande à Jeanne de Baugé de faire la même charité à une petite fille.

Il s'appliquait à cacher ses œuvres saintes; mais elles touchaient à trop d'intérêts pour qu'elles aient pu rester ignorées; on ne sait comment il pouvait suffire à écrire tant de requêtes, à faire tant de démarches, à écouter tant de personnes, à s'occuper de tant de détails. Il était procureur et receveur de la confrérie du Très Saint Sacrement; il se faisait le curateur des pauvres gens, des petits orphelins. En vrai serviteur des pauvres, il prend la peine d'affermer une petite chambre appartenant à un de ses protégés, et il minute lui-même les conditions du bail (1).

(1) Protocole de La Fousse, notaire à La Flèche.

La Dauversière ne possédait qu'une fortune médiocre, mais l'ordre et la modération chrétienne sont plus dans un ménage que l'abondance des revenus. Aussi pouvait-il suivre l'attrait de son âme pour la charité. « C'était, disent les *Annales des Hospitalières* (1), un de ces hommes que les embarras du monde ne détournent point des devoirs de la religion, et qui, dans le tumulte et la variété des affaires, savent conserver le goût de la piété et en pratiquer les exercices. Il aimait les pauvres, il s'intéressait à toutes les bonnes œuvres. L'esprit de charité lui donnait à les poursuivre une constance à toute épreuve. Les dépenses alors ne lui coûtaient rien, et souvent sa libéralité excitait celle des autres. Dans une profession qui inspire ordinairement le luxe et l'attachement aux biens de la terre, il portait au plus haut degré l'abnégation de soi-même, et le détachement qui fait que sur la terre on n'a en vue que les biens du Ciel. »

La renommée d'hommes au cœur aride et impitoyable qui poursuit de tout temps ceux qui manient les deniers publics, n'eût été en effet nullement méritée par Le Royer. On le voit accorder l'élargissement d'un prisonnier insolvable, sur une simple promesse de paiement. Un collecteur se trouvant en retard vis-à-vis de lui de 4,500 livres, il lui donna du temps, et accepta en acompte, la moitié de trois mères vaches, d'une truie et d'un jeune veau. Le souvenir s'est conservé de beaucoup de semblables traits.

(1) *Annales* imprimées à Saumur, 1829, p. 6.

Un récollet, le P. Étienne, qui connut parfaitement Jérôme, et par les rapports extérieurs qu'il eut avec lui en qualité de Père temporel de la maison (1), et comme directeur de sa conscience pendant longtemps, rendit de lui ce témoignage après sa mort : « Je ne puis vous dire autre chose du défunt, sinon que l'esprit de Dieu résidait et opérait en lui, qu'il a appris à unir le mariage avec la continence, le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, les offices et les charges les plus périlleuses au salut avec l'innocence de la vie, et enfin les richesses avec la pauvreté. » Nous avons dit que Le Royer n'était pas ce qu'on nomme riche dans le monde, mais un homme qui maniait les deniers publics pouvait facilement paraître tel à un récollet.

C'est à tort qu'on accuse la dévotion de rendre les cœurs pusillanimes. L'humilité de Le Royer et sa défiance de lui-même étaient loin d'exclure de son âme la fermeté. Il habitait la même maison que son fils aîné, lieutenant général et juge de police de La Flèche. Or, un soir, un jeune noble, poussé par une ignoble passion, envahit leur demeure avec un valet, blasphémant et réclamant ce qu'on ne pouvait, ni en droit, ni en conscience, lui accorder. La scène fut longue et vive entre le forcené et le juge ; enfin ce dernier eut recours à son père, espérant que son âge, peut-être, et le respect dont il était environné, imposerait au furibond un peu de calme et l'obligerait à se

(1) Les Franciscains de la stricte observance ne pouvant absolument rien posséder, ni réserver pour le lendemain, confient à un laïque la garde de ce qui leur est donné en dessus de leurs besoins du moment. Ce laïque est appelé leur père temporel.

retirer. Jérôme tint tête au jeune homme, dont la main tourmentait un pistolet sous son manteau, sut lui faire entendre qu'il voulait être le maître chez lui, et enfin, le fit sortir, toujours menaçant et jurant. Cette ferme résistance sauva l'honneur de la personne poursuivie et qui avait trouvé asile dans la maison de La Dauversière.

Rien ne donne force comme le sentiment du devoir basé sur la foi. Le Royer était, avant tout, un homme de foi. Lorsqu'il entretenait ses filles des choses de l'âme et les façonnait à la vie intérieure, il ne craignait pas de leur avouer, avec simplicité, les communications qu'il avait avec Dieu dans l'oraison. Un jour il leur dit qu'il s'était senti inspiré de demander une grâce particulière, dans une confiance entière qu'elle lui serait accordée, et qu'alors, sans hésitation, il avait demandé l'augmentation de sa foi. Il ajouta qu'ayant rendu compte de son oraison à son confesseur, celui-ci aurait voulu savoir pourquoi il n'avait pas sollicité plutôt la grâce de ne plus pécher; mais qu'il lui avait répondu : « Telle n'est pas la condition de l'homme sur la terre. » En effet, à moins d'un privilège auquel il serait présomptueux d'aspirer, il est de notre condition actuelle de demeurer au sein de la lutte; mais nous sommes invincibles si nous sommes forts dans la foi (1).

Notre receveur des tailles était membre de l'Ordre de la Pénitence, ou tiers ordre de Saint-François, et il prenait tellement au sérieux son titre de pénitent,

(1) Circuit (leo) quærens quem devoret ; cui resistite fortes in fide, I Petr., v, 8-9.

que les macérations qu'il s'infligeait étaient excessives. Il menait une vie si austère, écrit un de ses amis intimes, associé à toutes ses bonnes œuvres, « que tout séculier qu'il était, il prenait la discipline tous les jours, mais si rudement, que ses épaules en étaient ulcérées. Il portait une ceinture dont le seul aspect faisait frémir. Il avait, comme je l'ai vu, plus de mille pointes dans ses gants de campagne. Il inventait mille moyens de se faire souffrir. Il a porté deux ans, sans qu'on s'en aperçut, quatre maladies compliquées, dont une seule était capable de le mettre au désespoir....., et avec cela toujours en voyage, pour ses affaires, pour celles de ses Filles Hospitalières de Saint-Joseph, et peu content de tant de maux, il portait continuellement la haire et le cilice. Quelquefois il était si pressé de douleurs, qu'il tombait en syncope dans les rues. A son retour de La Rochelle, je l'embrassai et le trouvai, quoique fort malade, chargé de tous ses instruments de pénitence (1).

Lorsque Dieu donne à une créature humaine la passion de la souffrance, si absolument antipathique à notre nature, c'est qu'il la destine à s'élever à des vertus sublimes, ou qu'il doit s'en servir pour des œuvres dans lesquelles il veut apparaître seul. Il faut que l'instrument qu'il emploie soit entièrement mort à lui-même, afin que non seulement le corps n'ait aucune velléité d'opposer ses révoltes, mais que la volonté ne subsiste que pour adhérer quand même à la volonté souveraine qui conduit tout. Le corps étant

(1) *Archives des hospitalières.* Ms. de la mère Chauvelier. Lettre du baron de Fancamp, prêtre, au P. Chaumonot, jésuite de Québec.

dompté, l'âme se trouve libre; mais comme elle pourrait à son tour prendre vanité dans le bien qui se fait par elle, Dieu la mortifie en elle-même, lui fait sentir son néant, quelquefois semble l'abandonner, afin qu'elle reconnaisse que Dieu seul opère. On se demande pourquoi Dieu traite parfois si durement des âmes saintes et qu'il aime; c'est de peur que le vieil homme qui ne meurt en effet qu'avec nous, et qui toujours tend à renaître, ne veuille s'attribuer quelque chose, ou de ses vertus, ou de l'œuvre de Dieu. Nous ne tarderons pas à remarquer cette conduite de Notre-Seigneur sur Jérôme de la Dauversière, et nous pourrons admirer en celui-ci une incomparable abnégation.

Mais le Maître Souverain qui, tout en allant à son but, ne veut pas décourager et désespérer les âmes, a donné aux affligés une consolatrice. Le rôle rempli par une mère près d'un enfant que les ordres austères de son père auraient contristé, Marie, véritable Mère des chrétiens, veut bien le remplir près de nous. Douce économie, dans laquelle apparaît toute la bonté du Père que nous avons aux Cieux.

La dévotion de Le Royer envers la sainte Vierge se traduisait par une grande assiduité à célébrer toutes ses fêtes. Les personnes pieuses de La Flèche aimaient à communier de préférence, ces jours-là, dans la vénérable chapelle de Notre-Dame du Chef du Pont. Jérôme faisait comme elles, puis, après l'action de grâces, il rentrait chez lui, réunissait sa famille devant une image de Marie, mettait à la main de chacun un cierge allumé et prononçait avec l'amour le plus fervent et le plus filial, l'acte touchant que nous allons transcrire :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« Vierge Sainte, Mère de Dieu, je suis votre très petit serviteur, Jérôme Le Royer, prosterné humblement à vos pieds, pressé du désir de vous plaire, me confiant en votre maternelle bonté, et reconnaissant que vous êtes, après Dieu, la Toute-Puissante.

« Aujourd'hui, en la présence et sous le bon plaisir de mon Créateur et Souverain Seigneur, votre divin Fils, en la présence de votre glorieux époux saint Joseph, des Saints et Saintes nos Patrons et Patronnes, et de toute la Cour céleste, consigne entièrement et sans nulle réserve, entre vos mains, et moi, et tout ce que je possède, pour toujours, sans que je veuille jamais en rien reprendre.

« De plus, Vierge Sainte, je vous choisis pour ma Mère et ma maîtresse, et vous supplie d'être auprès de mon Dieu mon avocate et ma singulière patronne, ainsi que de toute ma famille que je vous dévoue et consacre, mettant sous votre protection mon salut, mon honneur, mes biens et ma vie, vous recommandant mon épouse et mes enfants.

« Je propose, de ma part, de procurer toute ma vie, et par tous les moyens que ma condition me permet, l'avancement de votre gloire et de votre service, singulièrement l'honneur et l'estime de votre Sainte et Immaculée Conception, toujours sous l'aveu de la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

« Sainte Marie, Mère de mon Dieu, agréez et recevez cette offrande, jetez sur nous vos regards du haut du Ciel, et de ce trône de gloire où vous êtes placée

auprès de votre cher Fils, bénissez cette petite famille, laquelle est plus à vous qu'à moi. Enfin, divine Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il (1). »

L'aveu auquel se soumettait, au sujet de l'Immaculée Conception de Marie, ce vrai fils de saint François, a été donné solennellement, le 8 décembre 1854, par l'organe infaillible du Pape Pie IX ; nous sommes heureux de croire comme un dogme ce privilège que saluait, deux cents ans d'avance, la piété de La Dauversière, guidée par la tradition catholique.

Après avoir, par une conduite lente et douce, amené Le Royer à se mettre à sa disposition absolue, la divine Providence lui fit goûter délicieusement ces consolations intimes qui lient définitivement le cœur à Dieu. Elle l'inonda de ces faveurs spirituelles dont le souvenir donne à l'âme l'énergie pour tout souffrir et tout entreprendre. Son directeur, le P. Étienne, dont nous avons déjà prononcé le nom, quoique très habile lui-même dans les voies surnaturelles, en le voyant ainsi sollicité à sortir de la voie commune, lui donna avec humilité le conseil de choisir un guide plus expérimenté. Alors se trouvait au collège un jésuite qui jouissait d'une grande considération parmi ses confrères et dans la ville, le P. François Chauveau ; il fut celui auquel Le Royer confia docilement la conduite de sa vie, et, sous sa direction, il fit dans la vertu de rapides progrès. Mais Dieu ne tarda pas à lui faire subir ces délaissements, ces anxiétés, ces peines accablantes, par lesquelles il aguerrit et achève de former

(1) *Mémoires* de la Mère Chauvelier.

les siens. Jérôme se vit comme plongé dans une nuit profonde, et fut sujet pendant plus de huit mois aux tentations désolantes du désespoir. Par le conseil de son nouveau directeur, il s'efforça d'obtenir la cessation de cet état en redoublant ses pénitences. Il l'obtint à la fin. Le fruit de cette épreuve fut un don admirable de lumière pour se conduire, et, chose rare et singulière dans un laïque, pour conduire les autres. Cette grâce était remarquable en lui; il pouvait donner des directions aux âmes les plus élevées, et il lui suffisait souvent de deux ou trois paroles pour produire des effets merveilleux dans les cœurs.

Mais, tout éclairé qu'il était, il ne cessa jamais de consulter celui qu'il avait accepté pour guide, et de déférer avec une docilité d'enfant à ce que celui-ci lui prescrivait.

Il eut grand besoin de soumission, d'humilité et de conseils après le 2 février 1630. Ce jour-là, Dieu daigna lui révéler les desseins pour l'accomplissement desquels il l'avait, de longue main, préparé. Après qu'il eut fait la sainte communion, selon toute apparence, à Notre-Dame du Chef du Pont, d'après sa coutume, au moment où il se consacrait, comme à l'ordinaire, à la sainte Vierge, avec tout ce qui lui appartenait en ce monde, il entendit résonner doucement au fond de son âme comme une voix d'en haut. Cette voix lui commandait deux choses : 1o d'instituer un nouvel Ordre de Filles Hospitalières sous le patronage de saint Joseph, chef de la sainte Famille, guide et gouverneur de Jésus-Christ, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangélique; 2o d'envoyer dans l'île de Montréal, récemment dé-

couverte, une colonie d'habitants et de religieuses tirées de la Congrégation qu'il était chargé d'établir. Dieu lui montra encore qu'il voulait être particulièrement glorifié dans cette île par le culte de la Sainte-Famille, et qu'il l'avait spécialement choisi, lui, Le Royer, pour y faire honorer la personne de saint Joseph. Il crut aussi entendre, mot pour mot, le premier chapitre des Constitutions qu'il devait donner à ses Filles Hospitalières.

Effrayé de cette communication céleste, Le Royer courut rendre compte au Père Chauveau de ce qui s'était passé en lui, et celui-ci n'hésita pas à déclarer ces projets absolument extravagants et entièrement opposés aux données de toute prudence humaine. Un laïque marié, père de famille, pouvait-il avoir été désigné pour fonder un Ordre de femmes? Un homme public, il est vrai, mais éloigné de la Cour, n'ayant qu'une médiocre fortune, et qu'une influence restreinte dans un cercle étroit, pouvait-il avoir été chargé de coloniser Montréal, lorsque la puissante société originairement créée par Richelieu pour civiliser le Canada avait subi tant d'échecs, et ne se tenait pas même assurée de pouvoir se maintenir à Québec (1). Il est sûr qu'au point de vue humain, rien ne semblait moins convenable, ni plus impossible.

Le Royer eut donc ordre de ne point s'attacher à ces idées, de prier, afin de connaître ce que Dieu voulait, s'il voulait de lui quelque chose, et d'attendre d'autres manifestations de sa volonté. Cette sentence dût grandement soulager l'esprit du bon receveur des

(1) Voir *Histoire de la colonie française au Canada*, par M. Faillon.

tailles qui, avec les devoirs de sa charge et ses bonnes œuvres, ne manquait point d'occupation.

Le Père Chauveau avait parlé en directeur sage et prudent. Mais Dieu a des façons d'agir autres que celles des hommes; la révélation était vraie, nous le verrons; les ordres étaient certains. Dieu choisit la faiblesse pour confondre la force, et la simplicité pour confondre la sagesse (1).

(1) Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia, I Cor., I, 27.

CHAPITRE III

LA FONDATRICE. — Marie de la Ferre à Roiffé. — Elle vient à Ruigné. — Périls, hésitation, victoire. — Charité et autres vertus de Marie de la Ferre. — La femme de chambre. — Esprit de pénitence de Marie. — La sainte demoiselle. — Succès et insuccès. — Mort de Mme de Goubitz.

A environ deux kilomètres de La Flèche, au sud, dans la paroisse de Sainte-Colombe, s'élève une grande maison de campagne, construite vers le milieu du XVIe siècle et dont la blanche façade se détache sur un fond de verdure à mi-côte des hauteurs plantées de sapins qui dominent la rive gauche du Loir. C'est le manoir du Grand-Ruigné qui, en 1575 était habité par Françoise Collas, veuve de noble Pierre Le Theillier de Ruigné. Elle y fit faire en cette année, les contrats de mariage de deux de ses filles (1). La première, Françoise, devait épouser Gabriel de Mondion, écuyer, sieur Pondartin, et demeurant au lieu seigneurial de ce nom, « en la paroysse de monsieur sainct Martin de Royfé au diocèse de Poictiers ». La seconde, Marie, était promise au cousin de Gabriel, René de la Ferre, écuyer, sieur des Chaumes, et demeurant au manoir dont il portait le nom, en la même paroisse de Roiffé. La Ferre était le lieu seigneurial de cette

(1) Catherine leur fille aînée avait épousé Jean Dosdefert, seigneur de Saint-Quentin.

paroisse située entre Loudun et Fontevrault. Les mariages ayant été célébrés « par devant notre Mère Sainte Église » probablement le 2 octobre de cette année 1575, les époux s'en allèrent habiter leurs fiefs en Poitou. Là, au manoir de la Ferre, vers le milieu de 1592, Marie Le Theillier mit au jour son quatrième enfant qui fut le dernier ; c'était une fille à laquelle on donna au baptême le nom de Marie.

Dieu inspire le cœur des mères, car bientôt Mme de la Ferre mourut, et sa fille n'eut plus pour mère que la Reine du ciel. La sainte Vierge parut en effet adopter cette enfant. Elle lui donna pour la vertu des inclinations précoces. Dès l'âge de trois ans, la petite Marie aimait à aller à l'église, et à contempler un beau tableau qui représentait la Divine Mère, tenant son Fils (1). Et quand, à propos des troubles de cette

(1) Nous aimerions à penser que ce tableau est celui que l'on voit encore dans l'église de Roiffé et que les soins intelligents de M. Poujet, curé de cette paroisse, ont fait retrouver et restaurer. Voici comment Mgr Barbier de Montault décrit cette peinture qu'il attribue au xvie siècle.

« La Vierge retrouvée est assise et présente son Fils à l'adoration des fidèles. Sa tête est entourée d'une large nimbe d'or, strié à la circonférence pour mieux la détacher du fond, la couronne est d'or, avec un bandeau géminé duquel saillissent des fleurs de lis rehaussées de perles. Un voile blanc, en gaze légère, recouvre en partie ses cheveux d'un blond ardent, qui descendent en boucles sur ses épaules. On distingue quatre vêtements : une guimpe blanche qui dissimule en partie l'échancrure de la robe ; un justaucorps rouge bordé d'un galon d'or que l'on n'aperçoit qu'aux poignets, sous les manches retroussées de la robe ; une robe bleue découpée en carré autour du cou, et bordée, au cou à la partie inférieure par un galon d'or en passementerie que contournent un ou deux rangs de perles ; un manteau rouge, jeté sur les épaules et ramené en avant de manière à couvrir une partie du giron. Ce manteau est également ga-

époque, elle entendait parler de catholiques et de huguenots : Je veux être catholique! s'écriait-elle. Elle ne savait trop sans doute ce qu'elle disait ; mais la sainte Vierge, on peut le penser, faisait jaillir de ses jeunes lèvres cette confession de la foi qu'elle avait reçue au baptême, d'autant plus que bientôt, pour y demeurer fidèle, elle devait avoir à subir la contradiction.

René de la Ferre dût donner de bonne heure une gouvernante à ses filles. Son choix tomba heureusement sur une personne qui le méritait. Elle eut en peu de temps reconnu quel trésor Dieu lui confiait dans la personne de la jeune Marie, et celle-ci se voyant comprise, ne tarda pas à s'attacher cordialement à sa maî-

lonné d'or et perlé. Sous la robe qu'il soulève on remarque le bout arrondi d'un soulier noir.

« Les deux mains de la Vierge sont occupées à tenir l'Enfant Jésus qui est assis sur son genou droit. Sa robe blanche un peu trop grande parce que suivant la tradition, elle croîtra avec lui, est ceinte à la taille. Le pied droit entièrement nu s'avance sous la robe. La main droite bénit à trois doigts et la gauche offre un dizain à grains rouges, enfilés dans un cordon vert, qui se termine d'une part, par une boucle et de l'autre part, par une croix d'or perlée.

« La Vierge siège sur un de ces pliants en bois qui furent très en vogue au XVIe siècle. Derrière elle tombe un dossier en étoffe verte pointillé d'or, dont les galons d'or reproduisent les trois premiers versets du *Magnificat*. Cette tenture cache en partie une abside d'architecture classique, dont le soubassement se profile sur un carrelage régulier imitant la brique ce qui prouve que nous sommes dans une vaste salle. L'ornementation des murs, à fond brun, consiste en roses d'or disposées verticalement, trois de chaque côté. »

Dans le courant du XVIIe siècle ce tableau avait été recouvert par une peinture nouvelle représentant le même sujet. Il en a été dégagé sous la direction du savant archéologue qui nous le décrit.

tresse. L'enfant dont toutes les pensées se tournaient instinctivement vers Dieu, avait une répulsion native pour le péché; elle comprenait quel immense malheur c'est de déplaire à Dieu, de mettre un obstacle entre Dieu et soi. Souvent elle demandait à sa pieuse gouvernante le moyen d'éviter tout mal et de devenir plus agréable à Dieu. « Pour avoir une âme pure, lui répondait celle-ci, pour plaire à Dieu et mériter ses faveurs, il faut regarder et copier Jésus-Christ, autant que nous le pouvons. C'est le parfait modèle mis sous nos yeux par le Père éternel qui nous ordonne de l'étudier et de le reproduire. » Marie l'entendait avec un avide intérêt, parler de la vie, de la mort, des enseignements et des mystères du Sauveur; elle gravait tout en sa mémoire, et s'écriait souvent : « O bon Jésus, faites que je vous imite et que je ne vous offense jamais. »

La première communion de Marie de la Ferre fut une des trois qui firent époque dans sa vie. D'après l'usage de ce temps et en ce lieu, elle devait attendre sa douzième année avant d'être admise au banquet sacré. Elle aspirait avec ardeur au moment heureux qui lui semblait fuir devant elle; elle se préparait comme une âme à laquelle la vivacité de l'amour ne fait sentir que davantage avec la profondeur de son indignité le besoin d'un intime rapprochement. Mais quand l'heure fut enfin venue, « quand elle eut reçu ce feu », dit la Mère Chauvelier, « elle s'abandonna à son action avec plus de résolution encore, et devint si ardente qu'elle semblait être un Séraphin. » Joies délicieuses, mais courtes; munie du pain des forts elle eut bientôt à goûter au calice d'amertume.

Son père, vers 1604, s'ennuya de son veuvage et malheureusement introduisit près de sa jeune famille une belle-mère calviniste. Avait-il espéré convertir sa femme ? on peut le croire, mais il fut bien déçu, et tout au contraire, il la vit essayer de faire du prosélytisme dans sa maison, et envers lui-même. La foi solide de la jeune Marie tint bon avec une fermeté modeste et douce. Elle essuya les attaques perfides d'une apparente sympathie, puis les violences d'un amour-propre courroucé par l'insuccès. Elle souffrit en silence et portant seule son fardeau, car on n'avait pas manqué d'éloigner la vertueuse gouvernante, comme désormais inutile. La marâtre savait qu'à la condition de dissimuler aux yeux de tous ses persécutions, elle avait le champ libre, parce que sa victime ne la dénoncerait jamais. Marie en effet ne se plaignit à personne, pas même à Jésus ; elle se borna à lui demander soutien pour sa faiblesse afin de n'être point ébranlée, et patience afin d'avoir un trait de ressemblance avec lui.

Cependant cet état de choses ne pouvait se prolonger sans que les parents de Marie qui demeuraient dans le voisinage en eussent connaissance. Madame de Mondion découvrit le mystère d'iniquité, et prévint René de la Ferre. René aimait beaucoup sa fille, mais il aimait aussi sa femme, et même la redoutait un peu. Il ne savait comment intervenir, craignant d'irriter l'une sans améliorer le sort de l'autre. Ses hésitations se prolongèrent pendant plusieurs mois. Enfin sur les instances très vives et répétées de plusieurs de ses proches, il se résolut à se séparer de Marie.

Ruigné appartenait à une Le Theillier, tante de Marie de la Ferre. Veuve en premières noces de Jehan Dosdefert, seigneur de Saint-Quentin, elle avait contracté une seconde alliance avec Jacques de Goubitz, écuyer, sieur de la Chapillière. Ce fut à elle que René de la Ferre remit sa fille, vers le commencement de l'année 1606 (1).

Marie allait entrer dans sa quatorzième année. Nous lisons dans une notice qu'elle était déjà moins une enfant qu'une belle jeune fille, pleine d'amabilité et d'agréments, auxquels sa timide réserve, son angélique modestie, la distinction de ses manières ajoutaient des charmes dont l'influence s'imposait. Elle gagnait les cœurs, et eut bientôt fait la conquête de ceux de sa

(1) Quelques observations sont nécessaires au sujet du nom de cette dame, sur lequel les notices manuscrites et les imprimés se sont trompés.

La Mère Chauvelier l'appelle Mme de la Gaullerais. Les *Annales* imprimées disent Gollères, Dom Chamard imprime de la Grollère. C'est toujours le même nom plus ou moins défiguré.

C'est sans doute le nom de dame de Saint-Quentin qui a égaré nos devanciers. Deux dames le portèrent l'une après l'autre, et au moment où Marie de la Ferre vint à Ruigné il y avait bien une dame de la Gauleraye et de Saint-Quentin, mais elle ne possédait pas Ruigné et n'y habitait pas. Cette dame de la Gauleraye, qui était une Le Royer, avait épousé Simon Dosdefert, et n'était devenue dame de Saint-Quentin que lorsque son beau-frère, Jehan Dosdefert, eut laissé en mourant ce titre à Simon son frère puîné. La femme de Jehan Dosdefert, qui perdait ce titre en même temps qu'elle devenait veuve, s'alliant en secondes noces à Jacques de Goubitz, lui porta la terre de Ruigné, car elle était la fille aînée de Françoise Le Theillier et sœur de la mère de Marie de la Ferre. On peut donc appeler cette dame, de Goubitz ou de Ruigné; mais non de la Gauleraye, ni même de Saint-Quentin, depuis son veuvage, c'est-à-dire depuis 1598, longtemps avant l'époque où est arrivée notre histoire.

tante, de M. de Goubitz et de toutes les personnes de la maison.

En passant de mains huguenotes à des mains catholiques la pauvre enfant n'allait faire que changer d'épreuves. Madame de Goubitz était femme du monde; elle ne pouvait se trouver dans le rayonnement de plaisirs et de fêtes que la maison de la Varenne répandait aux alentours sans s'y laisser attirer et sans s'y plaire. Voyant sa nièce déjà si bien préparée à y avoir des succès, dont le reflet rejaillirait nécessairement sur elle-même, elle se proposa de la produire de bonne heure dans les sociétés, et de l'entraîner avec elle dans le tourbillon. Certainement elle n'avait pas la pensée de rendre Marie moins chrétienne; mais le monde a ses idées; elle se serait regardée comme dénaturée, et aurait cru manquer à tous ses devoirs si elle eût agi autrement. Sa nièce lui semblait bien un peu excessive en dévotion; mais ce ne devait être pensait-elle, qu'un élan de jeunesse qui se modérerait par ses sages conseils. Elle ramenait dans la conversation les récits des amusements du château, elle vantait leur convenance, nommait les jeunes filles irréprochables et mêmes pieuses qui ne refusaient pas d'y prendre part. Des relations d'enfance et de voisinage lui avaient donné une sorte d'intimité avec la marquise de la Varenne,elle recevait ses visites; il fallait les rendre. Ainsi manœuvre Satan sous le voile de l'intérêt et de l'amitié, et souvent il obtient par des façons hypocrites ce que la force ouverte n'a pu réussir à lui gagner.

Dès que Marie de la Ferre entrevit la queue du serpent, elle se mit en garde, et la bonté de celui auquel dès le plus bas âge elle avait donné son cœur ne lui fit

pas défaut. A Ruigné, elle avait retrouvé cette bonne gouvernante dont les soins intelligents avaient soutenu ses premiers pas dans la piété. Elle y rencontra aussi ce directeur qu'il faut choisir entre mille et dix mille. La Providence le lui avait préparé dans le curé de Saint-Quentin, Julien Le Royer, frère de Mme Simon Dosdefert et membre de la famille de Jérôme de la Dauversière.

Saint-Quentin est la paroisse limitrophe de Sainte-Colombe; Ruigné est entre les deux. Le curé pouvait y venir souvent; il était le confesseur de Mme de Goubitz, il le devint presque nécessairement de Marie. Marchant lui-même dans les voies de perfection, il reconnut vite en elle une privilégiée de Jésus, et se proposa de cultiver cette plante du jardin mystique, avec tout le dévouement d'un fidèle serviteur.

Marie lui découvrit le travail de tranchée savante que sa tante avait ouvert pour enlever son cœur.

Afin de donner à Mme de Goubitz une satisfaction légitime, la jeune fille se montrait empressée d'acquérir comme elle le désirait, toutes les connaissances convenables à son sexe. Elle avait une aptitude remarquable pour les études, mais elle goûtait plus encore la science des Saints, dans laquelle Notre-Seigneur daignait lui-même la former. Le curé de Saint-Quentin la soutenait contre les attaques, et la faisait progresser dans les voies indiquées d'en haut. Mais ses études terminées, on signifia à Marie de se préparer à entrer dans le monde. Aux déclarations qui lui furent faites, elle ne répondit que par ses larmes et par la timide expression de ses répugnances. Cette réponse irrita, en faisant voir que la stratégie habilement employée

n'avait pas atteint son but. Mme de Goubitz était d'un caractère entier et habituée à être obéie; d'un autre côté, on devait user de ménagements avec elle, car, à son défaut, qui pourrait se charger de Marie? Julien Le Royer, voyant celle-ci à quinze ans plus mûre, et croyait-il, plus affermie dans ses sentiments qu'on ne l'est quelquefois à trente, lui donna en gémissant le conseil de plier, en redoublant de vigilance pour garder son cœur, et de fidélité pour ne point déplaire au Divin Maître. Elle le fit, elle tenta la chanceuse expérience, et d'abord ne se para, ne courut de visite en visite, de salon en salon qu'en regrettant la solitude, et en se munissant contre les dangers par une prière muette et continue. Mais comment une jeune fille accueillie, entourée, recherchée, pourrait-elle résister longtemps aux flatteries de son miroir, et aux sourires de la galanterie? « Vint le moment où ne se bornant plus à se prêter au monde, elle s'y donna. »

Elle avait cependant l'esprit trop sérieux et trop droit pour ne pas se dire que passer ses jours en futilités, ce n'est pas employer comme il faut sa vie. Elle se rappelait, — elle ne les viola jamais, — les engagements pris avec Jésus, et Jésus lui faisait sentir qu'il est un Dieu jaloux. Le bon curé de Saint-Quentin, appuyait selon son devoir les réclamations de la conscience. Mais, le Sauveur l'a dit, un cœur divisé ne peut goûter la paix; Marie était en proie aux angoisses, au dégoût, presque aux remords; la grâce divine, la sollicitude de la sainte Vierge pour son enfant ne voulaient pas lui laisser de repos. Bientôt sa souffrance intérieure se peignit dans ses traits. Son air distrait et préoccupé fut interprété malignement par le monde,

comme l'indice d'un naissant amour. C'était au contraire l'ancien amour qui réclamait ses droits. C'était le Bon Pasteur qui cherchait à tirer sa brebis des épines, dût-elle en ressentir quelques piqûres.

L'agitation mondaine cessa pendant le carême de 1608. Même les mondains alors regardaient ce temps comme un temps de pénitence. Marie put se recueillir, réfléchir, prier et préparer la résurrection mystique de son âme. Après la Pâque surtout, elle comprit que vouloir allier le monde et Dieu était une entreprise folle, et peu à peu elle commença à se retirer. Enfin le 22 juillet, fête de sainte Marie-Madeleine, âgée de 16 ans, elle se rendit de bonne heure à Saint-Quentin, se jeta aux pieds de son confesseur, lui déroula toute son âme, et lui annonça qu'avec son approbation elle voulait se trancher, quelles qu'en dussent être les conséquences, et choisir pour sa part unique et définitive le divin Seigneur qu'elle regrettait amèrement d'avoir contristé par ses délais. L'action de Jésus en elle à la communion fut si vive qu'elle ne la put dérober aux yeux. Elle resta comme dans une contemplation extatique, des larmes brûlantes inondèrent ses paupières et tombèrent sur les dalles de l'Église. Le temps s'écoulait, elle ne s'en apercevait pas; il fallut le lui rappeler, et elle retourna à Ruigné, toujours priant et pleurant.

Mme de Goubitz, n'avait pas été sans remarquer le changement qui s'opérait dans sa nièce, elle se prit à craindre que Marie ne songeât à entrer au couvent. C'était en effet la pensée de la jeune fille qui croyait y trouver l'abri sûr dont elle sentait le besoin. Le directeur consulté n'avait pas cependant prononcé

encore; il avait ordonné la prière et annoncé que Dieu par les inspirations, l'attrait, et plus encore par le concours des circonstances, manifesterait sa volonté.

Il en arriva ainsi, car Marie tomba inopinément gravement malade; puis, même après une lente convalescence, se vit dans un tel état de faiblesse qu'il lui aurait été impossible de faire l'essai de la vie religieuse. Les œuvres de charité étaient d'ailleurs son grand attrait, et dans le cloître elle n'aurait pu s'y livrer. Julien Le Royer lui donna en conséquence comme direction de rester là où la divine Providence l'avait conduite, d'y suivre bravement un nouveau genre de vie, et de faire sans bruit tout ce qu'une fidèle servante de Jésus-Christ pouvait estimer agréable à l'Epoux divin.

Cette maladie avait confirmé le monde dans ses méchantes interprétations; elle ne pouvait, selon lui, avoir pour cause qu'une inclination contrariée. Mme de Goubitz, informée des bruits qui avaient couru, et dans lesquels on l'accusait un peu d'égoïsme, voulut se disculper en disant à sa nièce qu'on était tout prêt à la marier. Elle la pria même de faire connaître celui sur lequel elle avait jeté les yeux. Le moment était décisif; Marie sut en profiter. Son choix, répondit-elle, était fait depuis longtemps; elle ne voulait d'autre époux que Jésus-Christ; mais elle désirait du reste se rendre agréable à sa bonne tante, en la servant autant que possible, et en continuant comme elle avait commencé, à se tenir éloignée du monde; Mme de Goubitz ne crut guère à la durée de si belles résolutions, et d'ailleurs flattée de l'attachement qu'on lui témoignait, consentit à ne pas insister et à attendre.

Forte de cet assentiment tacite, Marie commença

aussitôt une vie de pénitence et d'oraison. Elle se dessaisit de ses diamants et de ses bijoux, de ses parfums et flacons, et même de ses vêtements trop riches. Elle les remplaça par des étoffes de laine sous lesquelles elle portait le cilice. Elle essaya même de faire disparaître les agréments dont l'avait embellie la nature. Retirée dans une petite chambre haute pauvrement meublée, qui était aussi son oratoire, elle s'occupait de Dieu, et lui donnait tout le temps dont elle pouvait disposer. De sa petite fenêtre, en différentes directions, à travers les arbres, elle apercevait les clochers des environs, et se prosternait en adoration devant le Dieu de l'Eucharistie, captif trop souvent délaissé du tabernacle.

Un jour elle se trouva tout à coup dans la cour du manoir en face d'un jeune gentilhomme qu'elle avait rencontré dans le monde, et qu'elle reconnut parfaitement. Mais lui, sous ses humbles habits et à ses traits fanés par la maladie et l'ascétisme, n'eut garde de reconnaître la brillante Marie de la Ferre. Il était un de ceux qui avaient aspiré à sa main, et revenait un peu autorisé par Mme de Goubitz, qui, comme l'on sait ne renonçait pas facilement à ses idées. Croyant s'adresser à une femme de chambre, il donne son nom et demande à être introduit.

— Vous ne l'obtiendrez pas, Monsieur, répondit-elle; Mlle de la Ferre s'est entièrement retirée du monde et ne reçoit plus de visites.

— Ah! reprend le gentilhomme, faites en sorte qu'elle reçoive la mienne et vous n'aurez pas obligé un ingrat. Aussitôt il lui glisse dans la main une pièce d'argent. Il fallait accepter ou se découvrir, Marie la prend, salue, et s'esquive.

Ne la voyant pas revenir, le jeune homme s'adresse à d'autres, et est introduit au salon où la maîtresse de maison se trouvait avec quelques amis; mais Mlle de la Ferre n'y était pas. Il attend d'abord puis raconte son aventure.

— Hélas! Monsieur, s'écrie Mme de Goubitz, qui devine tout, c'est à elle que vous avez parlé. Elle n'est plus elle-même. Excès de dévotion.....

On peut imaginer le désappointement du gentilhomme, il s'enfuit désolé. Le résultat de sa visite à Ruigné fut connu, et il devint évident que la seule inclination contrariée avait été celle que Marie suivait maintenant avec une énergique résolution. Elle laissa passer la colère de sa tante, et se remit à ses exercices spirituels.

Le bon curé de Saint-Quentin avait peine à modérer son ardeur pour les austérités, flagellations sanglantes, jeûnes, cilice, veilles prolongées, pratiques d'humilité et d'abjection; il eut la pensée de lui faire dépenser une partie de son zèle au soulagement des pauvres. La paroisse de Sainte-Colombe était alors en grande partie peuplée de pauvres gens que l'on nommait les *Chambriers*. N'ayant pour nourrir des familles nombreuses qu'un labeur incertain et peu rétribué, ils offraient un vaste champ à la charité d'autant plus qu'au dénuement physique se joignait souvent parmi eux le dénuement moral. Marie entra résolûment dans cette nouvelle carrière, et dès les débuts elle dût s'y montrer héroïque. C'était le rude hiver de 1608 à 1609, dans lequel on vit la neige recouvrir à trois pieds de hauteur la vaste plaine de Sainte-Colombe. Cette jeune fille âgée de 17 ans à

peine, la parcourait chargée d'un panier comme une servante, visitant les misérables huttes des chambriers. Elle soulagea le froid, la faim, les maladies, elle fit entendre de douces paroles aux découragés, elle releva les âmes en leur rappelant les espérances que donne la religion. En allant à l'église de Sainte-Colombe ou à celle de Saint-Quentin, où elle se rendait pour recevoir l'Eucharistie presque chaque jour, elle visitait les indigents, leur témoignant toujours la compassion la plus tendre, et le dévouement le plus entier.

De temps à autre les railleries, les persécutions recommençaient au château contre elle. On lui reprochait ses assiduités près des pauvres, on trouvait mauvais qu'elle communiât si souvent. Au moins, aurait-elle dû à sa famille de ne pas la fuir ainsi, et, par égard pour elle, adopter un costume qui ne lui fît pas honte. La religion, disait-on, ne gagne rien à ces singularités. Marie, désormais inébranlable, répondait avec un sourire : Il a plu à Dieu de rompre les liens qui m'attachaient au monde, je ne me départirai jamais de ce que sa bonté m'a inspiré. Le regret que je ressens de mes infidélités passées me donne un désir extrême de ne m'occuper qu'à le servir et à lui plaire. On lui jetait quelque mot piquant, on la boudait pendant quelques jours, puis il fallait bien céder à l'empire de sa douceur, et accepter ce qu'il devenait évident que l'on ne pourrait empêcher.

On eut même la bonté de ne pas éconduire un visiteur, le seul que Marie accueillit avec plaisir. Il y avait du mérite à le laisser revenir souvent. C'était un pauvre vieux gentilhomme, affligé d'un mal secret qui

le rongeait en exhalant une infecte odeur. Toutes ses connaissances s'étaient peu à peu éloignées de lui. Condamné à un isolement qui lui était extrêmement amer, il errait de tous côtés, cherchant à dissiper son chagrin, et se présentait fréquemment à Ruigné, où l'on souffrait sa présence. Notre servante de Dieu devinait son arrivée, descendait au salon, et s'empressait de prendre place auprès de lui. Elle semblait écouter avec intérêt sa conversation, s'efforçait de le distraire par la sienne, et, adroitement, y glissait quelques mots du bon Dieu, qui aidaient l'infortuné à se résigner à son sort. Marie avait fait grand usage de parfums, son odorat sensible fut cruellement mortifié, et l'effort qu'elle fit pour se tenir près du vieillard fut tel, que l'on craignit de la voir tomber malade. Ses parents exprimèrent la crainte qu'elle ne contractât elle-même la nauséabonde odeur; ils savaient, quant à eux, se tenir à distance. « J'aime cette odeur, disait la sainte jeune fille, elle me fait penser à l'enfer où les damnés souffrent des maux bien plus intolérables; pour les éviter, n'est-ce pas le meilleur moyen que de compatir aux infirmités du prochain? »

Son directeur la soutenait dans cette voie d'abnégation et d'oubli d'elle-même, et Dieu, sans qu'on le sût, préparait ainsi sa servante pour ses desseins ultérieurs.

A vingt ans, Marie de la Ferre se vit maîtresse de sa fortune; elle eût pu fuir la persécution qui allait parfois jusqu'aux outrages, mais elle s'estimait heureuse de souffrir, et Dieu ne lui disait pas de s'en aller. Elle fit, au contraire, un acte héroïque. Jusqu'ici on l'avait maltraitée sans aucune apparence de droit;

elle voulut donner un titre, particulièrement à sa tante, et la supplia de l'accepter comme femme de chambre. Chose inouïe! elle l'obtint, et, pendant seize ans, noble et libre comme elle l'était, elle remplit ces humbles fonctions.

Elle ne diminuait, pour cela, rien de ses austérités, ni, autant qu'elle le pouvait, de ses soins aux pauvres. La réception quotidienne de la sainte Communion maintenait en elle l'esprit d'oraison, et lui donnait la force d'accomplir des actes admirables. La direction du curé de Saint-Quentin lui suffisait, mais celui-ci finit par avoir peur de la perfection de cette âme, et de la responsabilité qu'elle lui imposait; il désira la partager avec les Jésuites du Collège. Marie obéit; et la conduite du saint curé fut pleinement approuvée par le religieux qu'elle consulta. Elle continua donc son genre de vie, souvent grondée, brusquée, traitée de maladroite et de bigote, toujours patiente, souriante et douce. Ces vertus, cette humilité, cette charité, cette persévérance se firent enfin remarquer, malgré elle, des gens de la maison, des habitants du voisinage, et, comme le peuple appelle tout droitement les choses par leur nom, Marie de la Ferre ne fut plus désignée que sous celui de : la sainte demoiselle.

On en vint même à voir comme une connaissance de l'avenir, dans quelques-unes de ses paroles. Mme Maillard, une de ses sœurs, étant enceinte, se troublait de sinistres appréhensions; Marie, émue de ses inquiétudes, la rassura en lui disant : « Ne t'inquiète point, tu donneras le jour heureusement à une fille, qui sera religieuse de

Notre-Dame; je m'en réjouis (1). » Il en fut ainsi, en effet.

L'année 1626 amena la fin des longues et rudes épreuves de notre sainte jeune fille. Mme de Goubitz perdit son mari et se trouva veuve pour la seconde fois. La vieillesse était venue, hélas! et la ruine; le luxe et la fréquentation du monde avaient consommé la fortune. La providence de la pauvre dame, dans la détresse, fut sa femme de chambre, Marie, dont le cœur miséricordieux, grand et noble, parce qu'il était chrétien, mit tout ce qu'elle possédait au service de sa tante. Elle ne demandait à Dieu, depuis longtemps, que le retour vers lui de cette âme vieillie dans la dissipation et l'indifférence. La grâce choisit le moment de l'adversité, et la pauvre dame vit ses yeux s'ouvrir. Elle comprit ce qu'il y avait de surhumain dans toute la conduite de sa nièce, elle sentit combien elle-même avait été vaine, égarée, injuste. Elle pria Marie de se mettre à la tête de la maison, de diriger tout et de la conduire elle-même.

Dès lors, tout changea d'aspect à Ruigné. Le monde fut écarté, il n'est pas difficile de s'en défaire quand on n'a plus rien à lui offrir. Le temps fut réglé pour le travail, la lecture, la prière, la fréquentation des sacrements. Marie profita de la liberté qu'on lui laissa pour ajouter à ses œuvres le soulagement des malades, et l'assistance des moribonds. Près de ces derniers, surtout, elle était admirable; elle savait inspirer, ou les repentirs les plus sentis, ou la confiance la plus entière. Des personnes de toute condition la réclamaient

(1) Les religieuses de Notre-Dame étaient à peine fondées, et ne vinrent à La Flèche qu'en 1622. (Voir ch. Ier, p. 10, note.)

à leur chevet. Elle accorda cette faveur à une demoiselle près de laquelle elle eut à passer deux semaines entières sans se coucher ni jour ni nuit, et ne la quitta qu'après l'avoir vue expirer, et l'avoir ensevelie de ses mains. Cette personne l'avait chargée d'acquitter un vœu qu'elle avait fait à Notre-Dame du Chef du Pont. Fatiguée et trouvant, à son retour au logis, bien des choses en retard, Marie remettait un peu l'accomplissement de sa promesse. Le délai qu'on lui avait accordé n'était cependant pas expiré. La pauvre âme de la défunte lui apparut et lui dit : Vous me faites bien souffrir en différant ce que j'attends de vous. Surprise, et profondément touchée, elle se hâta de se rendre au sanctuaire de Notre-Dame. Vers la fin de la messe, une blanche colombe passa devant elle, et elle entendit en son cœur les remerciements de l'âme délivrée.

Le séjour de Marie de la Ferre à Ruigné ne fut pas tellement assidu qu'elle ne fît quelques visites à son pays natal. Les dangers qui lui avaient fait fuir Roiffé n'existaient plus, et les membres de sa famille qui y demeuraient devaient, au moins quelquefois, l'y attirer. Elle en retrouvait au manoir de la Ferre et à Pont-dartin; dans la même paroisse, au château de Foncluse, elle pouvait visiter Hélène, sa sœur aînée, qui avait épousé René Morays, seigneur de ce lieu. Ce serait, d'après une des autorités que nous consultons, à l'un de ces voyages en Poitou que se serait passé le fait que nous allons raconter; mais il est certain que la famille de la Chalotière habitait les environs de La Flèche (1). Il est même probable qu'il y avait lien de

(1) Elle avait droit de banc dans l'église de Sainte-Colombe.

parenté entre elle et les Dosdefert. Mlle de la Chalotière était huguenote et jouissait d'une grande considération dans son parti. Peut-être se fit-on un malin plaisir de mettre notre dévote aux prises avec elle; peut-être le seul zèle du salut des âmes porta-t-il Marie de la Ferre à entrer en discussion pour en ramener une à Dieu. Mais une fois le combat engagé, il fallut que la victoire restât à Celui auquel elle appartient, à moins que par une disposition effrayante et dont nous ne pouvons pénétrer les motifs, il ne se laisse pour un moment vaincre par la révolte de sa créature. Ni voyages, ni fatigues ne coûtèrent à l'apôtre zélée; elle affronta les désagréments et même les périls, et réussit enfin à obtenir l'abjuration tant désirée. La secte rugit; mais Marie fut récompensée en voyant son heureuse conquête vivre aussi fervente dans la vérité qu'elle avait été ardente dans l'erreur.

Le premier souci de Mlle de la Chalotière, rentrée dans le giron de l'Église, fut de s'efforcer d'y ramener aussi une sœur qu'elle aimait. La servante de Dieu espéra donner cette satisfaction à son amie. Elles se mirent à l'œuvre toutes deux. Mais ni les jeûnes, ni les macérations, ni les prières ne purent entamer ce cœur endurci. Les prêtres, les religieux pieux et doctes, qu'elle intéressa à cette œuvre, ne furent pas plus heureux. L'objet de tant d'efforts et de sollicitudes mourut dans son obstination, laissant consternés ceux qui avaient essayé de l'en tirer, et particulièrement la bonne Marie, qui n'attribua l'insuccès qu'à sa propre indignité.

Le Seigneur avait à lui accorder une compensation

bien douce pour son cœur. Une pauvre jeune fille avait été confiée à une femme indigne qui, sous des dehors hypocrites, cachait la plus abominable corruption. Livrée au démon, et abusant de la candeur de sa jeune maîtresse, elle était parvenue à obtenir de celle-ci une promesse fatale, accompagnée déjà d'un commencement d'exécution; elle n'attendait que le moment propice à ses ténébreux desseins pour pousser la pauvre enfant dans l'abîme. Dieu eut pitié de la victime; il lui envoya l'inquiétude, et lui inspira de chercher une main secourable. Elle avait entendu parler de la sainte demoiselle; elle seule, pensa-t-elle, pourra compatir à mon sort; à elle seule j'aurai le courage d'ouvrir mon âme; elle me donnera la force d'accomplir le devoir qu'elle m'aura montré. Une entrevue fut ménagée, et cette pauvre brebis, qui ne demandait qu'une main pour la soutenir, rencontra un cœur pour la toucher, la dégoûter du mal, la déterminer à aller se jeter aux pieds d'un médecin des âmes, et lui procurer la réconciliation avec Dieu.

Il y avait vingt-trois ans que Marie de la Ferre habitait Ruigné; elle avait atteint sa trente-sixième année, quand Mme de Goubitz succomba à la vieillesse et aux infirmités (1628), ayant eu le bonhèur, grâce à sa nièce, de sanctifier ses derniers ans. Par cette mort, Ruigné passait aux mains de M. et Mme Bidault, qui l'avaient acheté à rente en 1621 (1). Ils ne tardèrent pas à venir en prendre possession.

(1) Mme de Goubitz avait vendu Ruigné à rente en s'en réservant la jouissance jusqu'à la fin de sa vie, à M. et Mme de Minot qui, dès l'année suivante cédèrent leur marché à M. Guillaume Bidault.

CHAPITRE IV

LA FONDATRICE (suite). — Marie de la Ferre à la Beuffrie. — Une apparition. — Marie chez Mme Bidault. — Prédictions. — La sacristine de Saint-Thomas. — Communion extraordinaire. — L'abbesse convertie. — La vocation révélée. — Mort de Mme Bidault.

Madame Bidault était proche parente de Marie de la Ferre; elle lui proposa, et même avec insistance, de continuer de demeurer avec elle. Mais celle-ci désirait un extérieur moins somptueux, un toit plus humble, une vie plus pauvre. Peut-être croyait-elle aussi que la mort de sa tante marquait le moment où Dieu allait s'emparer d'elle pour l'œuvre pressentie et cependant encore inconnue. Dans la paroisse de Sainte-Colombe, tout près de la ville, au faubourg de la Beuffrie, une vertueuse fille, âgée et infirme, habitait une pauvre maison que Marie de la Ferre lui demanda de partager avec elle (1). On a pensé que cette bonne vieille pou-

(1) Telle est la tradition : — Jeanne Odiau, mère de Julien Le Royer, curé de Saint-Quentin, veuve et âgée, habitait la Beuffrie. Cette circonstance a fait naître la pensée que le confesseur de Marie l'aurait pu prier de prendre soin de sa mère, et que ce serait près de cette dame, que la sainte demoiselle aurait alors exercé son dévouement. — Cette conjecture n'est point invraisemblable. Cependant Mme Le Royer dans la position de fortune qui était la sienne, pouvait se procurer autrement avec facilité tous les soins nécessaires.

vait être cette pieuse gouvernante qui avait été si utile à Marie dans son enfance, qu'elle avait retrouvée à Ruigné, et à laquelle elle voulait témoigner sa gratitude en la soignant dans ses derniers jours. L'existence qu'elle voulait mener était d'accord avec sa fortune actuelle, car il ne lui restait que bien peu de chose des grands biens dont elle avait été mise en possession à vingt ans. La ruine de sa tante de Goubitz, on doit le penser, avait entraîné la sienne, elle avait dû faire taire bien des réclamations, et faciliter bien des arrangements. Elle avait aussi fait grande la part de Dieu, espérant en ce trésor du Ciel que Jésus a promis à ceux qui, pour lui, font bon marché des trésors de la terre.

La sainte demoiselle voulait aussi se dégager des liens de famille, afin de n'appartenir qu'à Dieu. Plus elle avait profité en perfection, plus elle voulait avancer encore, et un sentiment intime l'avertissait que le moment approchait où le Seigneur allait parler. Elle ne se trompait pas, nous le dirons dans ce chapitre; mais entre l'avis donné et l'exécution, il devait s'écouler encore plusieurs années. En attendant, elle se dévouait à sa compagne comme si elle eût été sa servante, partageait avec les pauvres tout ce qu'elle avait, se privait même du nécessaire et se réduisait à l'indigence la plus extrême. Elle continuait à être dirigée par le curé de Saint-Quentin et en même temps par ce jésuite auquel il l'avait adressée, et que l'on croit être le Père Meslan. Un vieux manuscrit qui se conserve dans les archives des hospitalières de Saint-Joseph raconte qu'un jour comme elle conférait avec ce Père des choses de Dieu, ils virent une radieuse

apparition passer sous leurs yeux (1). « Ah! Mademoiselle, dit le religieux qui savait de quelles célestes faveurs elle était favorisée, Mademoiselle, voici votre saint Ange! » — « Mais, mon Père, répartit-elle avec une humble présence d'esprit, ne serait-ce pas plutôt le vôtre? »

La tâche de dévouement qu'elle s'était imposée près de sa compagne ne fut pas de longue durée; au bout d'un an environ la mort de celle-ci y mit fin. Vers le même temps Marie de la Ferre eut à assister aux obsèques de M. Bidault.

Mme Bidault n'avait pas toujours été favorable autrefois à Marie de la Ferre; elle avait été de ceux qui raillaient sa dévotion, au temps des persécutions de Mme de Goubitz. Mais à son tour elle s'était désabusée, et quand elle vit sa cousine rester seule au moment où elle se trouvait elle-même privée de son mari, elle revint à la proposition qu'elle lui avait faite naguère de lui donner asile dans sa maison. Comme sa famille, elle était peinée de voir une de ses parentes mener une vie de pauvre, et elle pensait d'ailleurs que la sainte demoiselle serait très utile chez elle. Elle avait deux domiciles fort vastes, celui de Ruigné et un autre dans la ville même de La Flèche. Elle y recevait toute sa famille, frères et sœurs, avec leurs femmes et leurs maris, leurs enfants et leurs domestiques. Une bonne tête était nécessaire pour maintenir l'harmonie au milieu de tout ce monde; les enfants avaient besoin d'être surveillés et instruits. Marie convenait à merveille pour tout cela, et de plus, elle avait été si dévouée

(1) Le manuscrit dit : un bel enfant.

pour sa vieille tante que sa cousine pouvait attendre d'elle dans ses derniers jours des soins non moins attentifs. Marie vit du bien à faire, et aussi sentit intimement l'assentiment de son seigneur Jésus; elle consentit donc à ce que désirait Mme Bidault, et aussitôt se mit au travail.

Chaque jour elle réunissait les serviteurs pour leur enseigner la religion et les faire prier. Ils ne pouvaient résister à l'empire que lui donnait sur eux sa modestie, sa patience, l'affection qu'elle leur témoignait. En même temps elle savait gagner le cœur des enfants, afin de leur donner ces premières impressions chrétiennes qui sont la sauvegarde de toute la vie. Le parfum d'innocence qui s'exhalait d'elle les attirait déjà, elle y ajouta l'attrait des petits jouets et des bonbons qu'elle réservait dans sa chambre, et qu'elle distribuait à propos. Le moyen de les mériter était d'être bien attentif aux petites leçons de catéchisme qu'elle donnait comme en jouant, et de se montrer pieux devant l'image de Marie qui décorait son oratoire. Tous accouraient volontiers au moindre signe, et d'eux-mêmes ils y venaient sans y être appelés, les grands conduisant les petits. Le succès fut tel qu'il était quelquefois nécessaire de modérer leur ardeur qui serait devenue de l'importunité, et de fixer les moments où ils seraient admis. C'était une faveur vivement désirée; on écoutait avec avidité l'explication des belles images, puis on priait avec une attention et une ferveur qui tiraient les larmes des yeux aux témoins furtifs de cette scène angélique. Les caractères assouplis, domptés, passaient ensuite aux études premières puis à de plus sérieuses sans éprouver la répu-

gnance au travail, s'y appliquant déjà par le sentiment du devoir.

Nous avons précédemment rapporté une parole de Marie qui fut, et, ce semble à bon droit, regardée comme prophétique. Elle en dit une autre un jour à Mme Bidault. Celle-ci caressait une de ses petites filles nommée Marie, pour laquelle elle sentait une tendresse particulière, Mlle de la Ferre lui dit en souriant : « Marie est votre mignonne, vous voudriez tout faire pour elle ; mais elle ne voudra pas s'établir dans le monde, elle sera religieuse de Notre-Dame. » Il en fut ainsi. Une autre fois à une parente éplorée et inconsolable de la mort d'un de ses proches (1), elle dit : « Pourquoi pleurez-vous ? Il est en voie de salut, je puis vous assurer qu'il est mort dans la grâce de Dieu. » Une personne si grave et si vertueuse aurait-elle pu assurer une telle chose, si elle ne lui eût été fait connaître surnaturellement ? Le chagrin, le souci, la tristesse se peignaient sur le visage d'une de ses parentes, elle se préoccupait de l'établissement de ses enfants dans le monde. Marie lut dans son âme et lui dit : « Ne vous affligez pas, ma cousine, vos trois filles seront religieuses. » Toutes trois entrèrent plus tard au couvent, deux dans l'Institut des hospitalières de Saint-Joseph et la troisième chez les religieuses de Notre-Dame. Les Annales imprimées des hospitalières (2) assurent d'après les anciens mémoires, qu'on ne finirait pas si on voulait rapporter toutes les pré-

(1) D'après le vieux manuscrit de La Flèche c'était une de ses sœurs.

(2) *Annales* de l'institution des religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Saumur, 1829, p. 47.

dictions que fit Mlle de la Ferre, même avant de commencer le grand ouvrage de la fondation de sa Congrégation.

Pendant son séjour en ville, une faveur bien précieuse à ses yeux lui fut offerte. Elle venait de s'installer dans la maison Bidault quand Michel Hamelin, curé de Saint-Thomas, la pria de se charger de parer les autels, de laver les linges, de veiller à l'entretien des ornements; il l'institua en un mot sacristine de son église. C'est une grâce toujours chèrement appréciée par les âmes dévotes et religieuses que cette fonction qui les approche du saint sacrifice, autant qu'il est possible à leur sexe, par des préparatifs immédiats. Marie, véritable amante de l'Eucharistie, s'en tint fort honorée et s'en acquitta avec un soin, un respect, une piété et un bon goût qui devait passer en tradition dans sa famille religieuse.

Les suaires qui enveloppaient le corps du Sauveur, dit une de nos notices, ne furent pas pliés et rangés par les Anges, après la résurrection, avec plus de soin que ne l'étaient les linges de Saint-Thomas par la sainte sacristine. C'était toujours à jeun et à genoux qu'elle lavait les linges sacrés. Un jour qu'elle s'occupait de ce soin, elle découvrit, en dépliant un corporal, la moitié d'une hostie qui y était demeurée. Saisie de crainte, elle se prosterne, adore, et se demande avec anxiété ce qu'elle doit faire. Alors une voix articule distinctement ces paroles : « Ne tremble pas et communie! » Cédant à une impulsion irrésistible, elle n'hésite plus, et se sent soudain pénétrée de la suavité intérieure qui, au témoignage de saint Paul, surpasse tout sentiment et toute expres-

sion (1). L'Esprit-Saint parle quelquefois d'une manière tellement nette pour l'âme à laquelle il s'adresse, que cette âme n'a aucun doute sur la source de l'impression qu'elle reçoit. Instruite et timorée comme elle l'était, Marie de la Ferre n'aurait certainement pas agi comme elle le fit si l'ordre d'en haut ne lui eût semblé clair et indubitable (2). L'impression de cette grâce lui resta toute sa vie, et malgré l'attention qu'elle avait à dissimuler les faveurs extraordinaires qu'elle recevait, il lui fut impossible de se taire sur celle-ci. Son âme demeura ensuite en communion incessante à l'âme de Jésus, dans l'action comme dans la prière; elle paraissait absorbée en Dieu, et plus que jamais émana de sa personne un rayonnement de sainteté qui lui attirait les sympathies en même temps que la vénération.

Elle en recevait aussi une autorité morale surprenante, qui lui soumettait parfois les cœurs les plus rebelles. Une pauvre abbesse, nos documents ne nous disent pas de quel monastère, ayant rompu le joug de la clôture, et promenant çà et là ses remords et ses ennuis, était venue à La Flèche, peut-être pour s'étourdir. Elle paraissait en public avec une liberté, un faste, une ostentation dont tous les habitants étaient scandalisés. Tous pensaient que, dans une ville d'études

(1) Pax Dei quæ exsuperat omnem sensum. Philip., IV, 7.

(2) D'après les règles elle eût dû avertir un prêtre, et s'il ne s'en trouvait pas, refermer le corporal sur la parcelle et le déposer dans un lieu décent en attendant qu'un prêtre pût le mettre dans le ciboire. Notre livre pouvant être lu par des personnes qui donnent leurs soins pieux à des sacristies, cette note nous a paru utile pour que personne ne s'autorise de l'exemple de notre édifiante héroïne.

dont les rues fourmillaient de jeunes gens, une plus grande réserve eût été de mise. Personne, néanmoins, n'avait le courage d'avertir l'imprudente, Marie de la Ferre, seule, osa tenter de la ramener au devoir. Après avoir consulté et prié, elle n'entreprit pas d'obtenir une entrevue, qui lui aurait peut-être été refusée; elle écrivit, en pesant toutes ses expressions devant Dieu. D'abord, elle exaltait l'excellence de l'état religieux; elle montrait, ensuite, combien on l'avilissait et combien on s'amoindrissait soi-même, en en méconnaissant les obligations sacrées. Elle mêlait à l'énergie des avertissements la mansuétude de l'affection; elle disait qu'un changement de vie serait difficile, si l'on demeurait à La Flèche, mais qu'il serait aisé ailleurs, où l'on reprendrait toute liberté d'agir, sans paraître se donner à soi-même un désavœu. Enfin, elle suppliait, avec la plus ardente charité, de retourner au cloître et d'avoir confiance au Dieu de miséricorde. Des paroles dans lesquelles se lisait si clairement le désir désintéressé du bien de la personne avertie, trouvèrent le chemin d'un cœur plus léger que méchant. On accepta les remontrances et on suivit les conseils, tandis que la sainte demoiselle rendait grâces à Dieu qui, seul, peut changer les cœurs.

Six ans encore s'étaient écoulés, depuis que Marie de la Ferre s'était mise à la disposition de Mme Bidault. Pendant tout ce temps, elle avait attendu de Dieu l'ordre de commencer l'œuvre pour laquelle il la préparait depuis tant d'années. Depuis 1630, en effet, elle n'ignorait plus à quoi elle était destinée. Presque au moment où mourait sa compagne de la Beuffrie, le 2 février, le même jour et, probablement,

dans la même chapelle que Jérôme Le Royer, elle avait eu aussi sa révélation. Embrasée d'amour, après la sainte Communion, elle demandait à son Maître, devenu sa nourriture, comment elle pourrait s'acquitter envers Lui, autant que le peut une créature sortie de ses mains, elle déplorait son impuissance. Alors, il lui sembla qu'elle était transportée dans une salle spacieuse, où des lits, en grand nombre, étaient symétriquement rangés. Ne comprenant pas le sens de cette vision, elle en demanda l'intelligence, et il fut très distinctement répondu : « Voilà ton occupation. Voilà le moyen de satisfaire au précepte de l'amour que j'exige de toi, en retour de mes bienfaits. » En même temps, elle apprit qu'elle était destinée à donner naissance à une nouvelle société d'épouses de Jésus-Christ, qui le serviraient dans les hôpitaux, sous le patronage de saint Joseph, et en honorant d'un culte particulier la sainte Famille. Ses habiles directeurs, auxquels elle soumit aussitôt l'appréciation de ce fait, apprirent, sans étonnement, les desseins de Dieu sur cette âme si généreuse, mais ils lui donnèrent le conseil d'attendre que le moment lui fut indiqué, tout en se tenant dégagée et prête à suivre les ordres d'en haut. Elle fut aussi inspirée de parler de cette vision à La Dauversière, qui lui répondit : « Mademoiselle, Dieu veut se servir de nous pour l'établissement d'une nouvelle Congrégation dédiée à la Sainte Famille, sous le nom de Saint-Joseph ; il nous faut travailler à cette œuvre. »

Son séjour chez sa cousine lui avait permis de se rencontrer plus souvent avec Jérôme Le Royer. Leurs familles étaient depuis longtemps en relations, et elle

ne pouvait manquer de connaître le parent du curé de Saint-Quentin ; mais, pendant qu'elle habita Ruigné, ils ne durent se voir que par hasard, et assez rarement. En ville, au contraire, leurs rapports devinrent plus fréquents, motivés surtout par les bonnes œuvres dont nous avons dit que le Receveur des Tailles ne s'occupait pas avec moins d'ardeur que Marie. Dieu faisait aussi converger toutes choses vers son but. Mais Mme Bidault, ayant surpris quelque conversation relative à l'hôpital de La Flèche, conçut le soupçon que Marie voulait la quitter pour se vouer entièrement au service des pauvres, et s'en montra fort désolée. Marie, qui ne pouvait livrer encore le secret, ne donna d'abord qu'une réponse évasive ; mais, poursuivie avec insistance, elle recourut à Dieu et lui demanda une réplique de nature à satisfaire sa cousine et à la délivrer elle-même de son indiscrète curiosité. Elle fut exaucée, et, lorsque Mme Bidault revint à la charge, la réponse suivante sortit de ses lèvres avec simplicité : « Ne vous affligez pas, ma chère cousine, la mort seule me séparera de vous. » Ces paroles rendirent un calme complet à Mme Bidault. Il en devait être ainsi, en effet, mais autrement que la bonne dame ne l'avait compris. Bien portante alors, elle comptait sur un certain nombre d'années. Au mois de mai suivant, elle tombait malade, et en peu de temps faisait une sainte mort (1636).

On peut admirer ici avec quelle lente patience Dieu dispose les âmes dont il veut se servir. Que de temps perdu, en apparence, chez Mme de Goubitz, à la Beuffrie, chez Mme Bidault. Marie de la Ferre atteignait sa quarante-quatrième année, et elle ne de-

vait pas parvenir à une grande vieillesse. L'ouvrier, avant de se mettre à son œuvre, déblaie longuement le sol, puis il y amasse tout ce qui lui est nécessaire pour son travail, alors il commence à bâtir, et l'édifice s'élève comme par enchantement. Ainsi fait Dieu. Mais, lorsqu'il a marqué son heure, il ne reconnaît plus d'obstacles; il faut coopérer ou disparaître. Au reste, en retirant du monde une âme qui contrarierait l'accomplissement de ses projets, Dieu ne fait aucun tort à sa créature. Si celle-ci est en opposition ouverte, c'est une volonté révoltée qu'il écarte; si elle est chrétiennement disposée, sa sanctification est une œuvre qu'il termine au moment où il en veut commencer une autre.

CHAPITRE V

LES HOPITAUX. — L'aumônerie de Sainte-Marguerite. — Etat matériel de Sainte-Marguerite et de la Maison-Dieu de La Flèche. — Les administrateurs; essais de restauration. — Les servantes données. — Les premiers soutiens : le baron de Fancamp et Anne Foureau. — On obtient autorisation de démolir et de reconstruire Sainte-Marguerite et la Maison-Dieu, puis l'union des deux bénéfices en un seul. — La chapelle est relevée sous le vocable de Saint-Joseph. — Confrérie de la Sainte-Famille.

Notre-Seigneur avait trop exalté la pauvreté et l'avait trop ennoblie, en la prenant en partage, pour que les chrétiens n'eussent pas une tendresse spéciale à l'égard des pauvres. Le Maître avait dit qu'il regardait comme fait à lui-même ce que l'on faisait pour le moindre d'entre eux, aussi la charité des fidèles ne se bornait-elle pas au verre d'eau froide qui, donné pour Jésus-Christ, mérite récompense; elle les vénérait et voulait soulager en eux les souffrances du Sauveur. Dès les premiers jours du Christianisme, les Apôtres instituèrent les diacres pour être les protecteurs des faibles dans les distributions, et, dans la suite des âges, les évêques se montrèrent toujours soigneux d'offrir secours et asile aux indigents. La générosité laïque, aussi, fonda de ces refuges des pauvres, ou concourut par des donations à les entretenir. Quelle que fût leur origine, les hôpitaux étaient soumis à une surveillance plus ou moins large des évêques. Ce sont des œuvres de charité chrétienne; dans les

siècles chrétiens, les Pères des diocèses y avaient nécessairement droit d'inspection. Les conciles le constatent, mais en réservant toujours les intentions et même les réglementations posées par les fondateurs, et en limitant parfois le droit de l'évêque au seul soin de vérifier si l'exécution fidèle des volontés des donateurs avait lieu (1).

Le régime, le mode d'administration, le personnel employé variaient selon les lieux et les dispositions des bienfaiteurs. L'Église aime l'ordre, mais elle évite l'excès de réglementation des gouvernements modernes; elle sait qu'elle peut attendre beaucoup de l'initiative privée, et, qu'après tout, il y a beaucoup de manières de faire le bien.

Le plus grand nombre des hôpitaux étaient desservis par des religieux ou des prêtres. En même temps, on admettait le service de personnes du siècle qui, temporairement ou à toujours, demandaient la grâce de s'employer à soigner les membres souffrants de Jésus-Christ. Saint Jérôme loue sainte Paule d'avoir bâti un hospice, et la pieuse dame Fabiola d'en avoir élevé un aussi à ses frais, et surtout de s'y être consacrée elle-même au service des pauvres. Saint Paulin rapporte une contestation qui eut lieu entre lui et Sévère-Sulpice. Ce dernier s'humiliait de ce qu'il n'avait pas donné tout son bien comme le saint évêque, mais en avait réservé une partie pour fonder un hôpital où il servait les pauvres. Saint Paulin le relève, s'humiliant à son tour, et dit que Sévère

(1) Ferraris. Voir *Hospitalia*, liv. I, ch. LIV.
Thomassin. *Discipline de l'Église*, t. I, part. I, ch. LIV, et t. II, part. III, liv. I, ch. XLVIII.

a fait plus que lui-même en réservant un fonds, non pour soi, mais pour l'Église, non pour le posséder, mais pour être possédé lui-même par les pauvres (1). Notre histoire va nous montrer tout à l'heure que la tradition de ces dévouements personnels n'était pas perdue au XVIIe siècle.

Le mot *hospital* indiquait primordialement un lieu où l'on donnait l'*hospitalité*. C'était, de tous les temps, mais surtout durant les pèlerinages multipliés au moyen âge, une œuvre de grande miséricorde d'offrir un abri au voyageur indigent, et au pèlerin exténué. On les recevait dans les hôpitaux, qui portaient aussi le nom d'aumôneries. Le titre de Maison-Dieu était plus particulièrement attribué aux établissements dans lesquels on traitait les pauvres malades.

Au XIIe siècle, il se forma, en France, un certain nombre de confréries de Frères hospitaliers. Nous avons nommé déjà les Frères de Saint-Gilles, qui servaient à la Maison-Dieu de La Flèche. Plus tard, naquirent plusieurs congrégations de femmes dans le même but. Rappelons seulement les Sœurs hospitalières de la Miséricorde de Jésus, que nous avons nommées avec d'autres, dans la Préface. Elles existaient dès le temps du pape Honorius IV (1285-1287), furent réformées en 1630, et approuvées par Alexandre VII, en 1665 (2). Plusieurs de ces instituts, qui naquirent en même temps que le nôtre, se placèrent, comme lui, sous le patronage de saint Joseph.

(1) Thomassin. *Discipline de l'Église*, loc. cit.

(2) *Dictionnaire encyclopédique de théologie catholique*. Voir *Hospitalières*.

Il entrait dans les desseins de Dieu de commencer alors à faire resplendir la gloire de ce grand saint; on le voit par la révélation et la mission de Le Royer. A nos jours il était réservé de l'entendre proclamer par Pie IX, protecteur de l'Église universelle. Nous sommes arrivés au moment où Dieu, après avoir préparé les ouvriers, va bientôt mettre la main à l'œuvre.

Donnons encore avant d'en raconter la naissance un coup d'œil sur l'hôpital de la Flèche qui allait en être le berceau.

L'aumônerie de Sainte-Marguerite et la petite Maison-Dieu attenante, après avoir passé aux mains des bénédictins, comme Saint-Thomas et Notre-Dame du Chef du Pont, était venue à la disposition des habitants de La Flèche. Ceux-ci présentaient pour être le titulaire de ce bénéfice un prêtre séculier que le seigneur du lieu avait droit d'accepter; et auquel l'évêque donnait l'institution (1). Avec le titre d'aumônier, sous le nom de Père des pauvres, ce prêtre percevait les revenus, et devait pourvoir aux charges tant spirituelles que corporelles de l'établissement (2).

Jeanne, reine de Navarre dit dans son acte d'ac-

(1) Toutes les fois qu'il s'agit d'actes de juridiction épiscopale dans cette histoire, on doit comprendre que nous parlons de l'évêque d'Angers, à moins que nous n'indiquions le contraire. La Flèche n'appartient au diocèse du Mans que depuis le remaniement qui a suivi le Concordat de 1801.

(2) On voit l'aumônerie passer en cette forme de l'administration de Jean Brunet à celle de Jean Coing, en 1481; de Bertrand de l'Epinay à Simon Benoist, en 1566; de ce dernier à Philippe Boisricher en 1610. (*Archives des hosp. de La Flèche.*)

ceptation de Simon Benoist, « qu'il devra tenir les escolles et les maisons de ladite aumônerie, instruire les enfants, et prendre à ses propres coûts et dépens ung soubz régent suffisant pour instruire... et enfin qu'il demeurera obligé de subvenir à la nécessité des pauvres comme le requiert l'estat d'ung hospitalier » (23 novembre 1566). L'intention était bonne, et personne ne disconviendra qu'un hospitalier ne doive subvenir à la nécessité des pauvres; mais il y avait un grand empêchement, c'était l'insuffisance des revenus. Ils étaient tellement minimes que l'aumônier avait peine à en vivre. Aussi voit-on, en 1638, André Souchard, père des pauvres, se plaindre et requérir contre le titulaire parce que depuis cinquante à soixante ans, nulles réparations n'ayant été faites « les maisons, logis et appartenances de ladite aumônerie étaient tombés en ruine et prestes à cabrer ».

On remarquera que ce Père des pauvres n'est plus le chapelain lui-même. C'est qu'en vertu des prescriptions des conciles de Vienne et de Trente, et conformément aux édits de nos rois, la maison de ville avait confié à quelques laïques l'administration du bien des pauvres (1). La transaction intervenue entre le titulaire et André Souchard nous fait connaître ce qu'était alors l'hôpital. Il se composait « d'un corps de logis, de trois chambres hautes suivantes et dessoulz, greniers dessus, avecques un jardin, joignant le tout d'un côté au grenier à sel..., d'un bout

(1) *Trid. sess.* XXV, *de ref.*, cap. VIII. Dom Chamard. *Vie des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 53.

aux appartenances des hoirs Couallier et au port Luneau. » C'était là proprement ce qui appartenait à l'aumônerie. L'Hôtel-Dieu ainsi que le relate une autre pièce concernant la même affaire était seulement composé de la chapelle, dédiée à sainte Marguerite (elle était commune aux deux établissements), « d'une chambre basse où couchent les malades, dans laquelle il y a un retranchement pour les servantes qui les gouvernent, d'une petite chambre haute, où il y a seulement la place de deux lits, et dans le jardin une petite chambre servant de boulangerie (1). Les jardins de l'aumônier et des malades n'étaient point séparés.

Toute cette organisation était bien imparfaite, et les Pères administrateurs songeaient à donner aux bâtiments ampleur et solidité, aux revenus un accroissement indispensable. Ils voulaient jeter à terre les bâtiments ruinés, créer une cour, prolonger dans le jardin les salles destinées aux malades.

Foureau, administrateur avant Souchard, s'était occupé d'assurer un personnel fixe au service des pauvres. Un nommé Guillaume Chapillon, qui s'était voué à cette œuvre ayant été enlevé par la mort, il présenta requête à l'évêque (14 juin 1624). Il exposait qu'il n'avait trouvé personne capable de remplacer le défunt, mais qu'il avait eu avis que des religieuses desservaient l'hôpital d'Orléans, et qu'il sollicitait l'agrément de l'évêque pour les faire venir. Le prélat y consentit, et donna autorité au curé de

(1) *Archives des hospitalières de La Flèche.* Procès-verbal du 29 décembre 1628.

La Flèche, pour installer le nombre nécessaire de religieuses. Mais le 14 octobre, les gouverneurs de la Maison-Dieu d'Orléans, répondirent qu'ils n'avaient qu'un nombre suffisant d'hospitalières et qu'il ne fallait point compter sur elles, ce que l'official d'Orléans certifia de son côté le 22 du mois suivant (1).

Ce qu'il y a d'admirable en ceci, c'est que Jérôme Le Royer qui était déjà l'âme humblement dissimulée de tout le mouvement, consentit malgré ce qu'il savait et ce qu'il rêvait dans l'intime de son cœur, à ce que l'on s'adressât à ces religieuses qui, si elles étaient venues, auraient rendu impossibles les siennes. Il remettait tout à Dieu, bien assuré que si les démarches vis-à-vis des hospitalières d'Orléans réussissaient, ce serait preuve qu'il avait été le jouet d'une illusion, et que si elles échouaient, ce serait une confirmation de ce qui lui avait été révélé. L'insuccès de la demande lui annonçait qu'il ne devait pas renoncer à son idée. Du reste, pendant tous ces efforts qui font honneur aux administrateurs différents, les pauvres, s'il en était admis quelques-uns à l'hôpital, ne manquaient pas de soins. L'on ne s'explique même l'embarras de Foureau à la mort de Chapillon, que par le désir d'établir quelque chose de plus régulier, car dès 1620, une bonne fille, Jeanne Cohergne, s'était donnée à l'hôpital avec tout son petit pécule dans le dessein de servir les pauvres jusqu'à son dernier jour. Elle fut imitée en 1630, par Catherine Lebouc et Julienne Allory. Mais

(1) *Archives des hospitalières de La Flèche.*

l'année même qui précéda la perte du précieux hospitalier, une jeune fille de Baugé, dont la mère était une Le Royer, s'était donnée aussi corps et biens aux pauvres qu'elle servit jusqu'à sa mort en 1628. La forme dans laquelle Rachel Moreau, âgée de vingt-cinq ans, contracta son engagement devant le notaire Rouveau, est trop belle pour que nous nous abstenions de la reproduire ici. Il est dit dans cet acte que : « de sa libre volonté, pour exécuter l'intention qu'elle a de longtemps de vivre en la foy, religion catholique, apostolique et romaine, comme elle et ses prédécesseurs ont toujours fait, et après son décès avoir part moyennant la grâce de Dieu au royaume céleste, et pour mieux y parvenir, s'est d'un propos ferme et délibéré dédiée à Dieu, et à sa sainte Mère la Vierge Marie, pour vivre et mourir à leur service, et des pauvres de l'Hostel-Dieu de cette ville de La Flèche, lesquels elle promet servir et secourir de tout son pouvoir et que la majesté divine lui en donne la force, et que le Père administrateur dudit Hostel-Dieu l'ait pour agréable, et pour davantage s'y obliger et affin de subvenir aux nécessitez des pauvres, en ratiffiant le don par elle cy-devant fait et passé devant nous, le vingt sixième novembre dernier, a donné, légué et concédé, donne, lègue et concède, quitte, cède, délaisse et transporte dès maintenant et à toujours aux pauvres de ladite aumônerie, tous et chacun ses biens, pour être ses dits biens régis par le Père administrateur des pauvres..... » Etienne François, marchand, Père administrateur, collègue sans doute de Foureau, intervient pour accepter.

Outre ce qu'il y a d'admirable dans le don que Rachel Moreau fait de sa fortune, en demandant seulement qu'on veuille bien lui laisser une somme de quarante livres pour ses « menues nécessités », et dans l'abandon qu'elle fait d'elle-même, on peut relever encore dans son action le sentiment de profonde humilité, qui la porta à cacher son nom sous celui de Gabrielle. C'est sous ce dernier qu'elle fut connue jusqu'à la fin de sa vie ; il faisait oublier celui de sa famille honorable et aisée, et lui donnait plus l'air de simple servante. Il n'est pas téméraire de penser que Le Royer n'avait pas été étranger à ce que fit sa parente. Sa constante préoccupation était de préparer aux pauvres des soins désintéressés, en recueillant des éléments pour cette communauté qui devait se fonder quand il plairait à Dieu.

Ce furent deux Le Royer qui devinrent ensuite Pères des pauvres ; l'un René Le Royer, sieur de Boistaillé, était conseiller du roi, et juge en la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche ; l'autre Florimond Le Royer, sieur de Chantepie, aussi conseiller du roi, était lieutenant en l'élection de la même ville. Leurs prédécesseurs avaient réussi à faire attribuer à l'hôpital des rentes qui avaient appartenu aux Cordeliers. Beaucoup de donations généreuses avaient été reçues, et étaient encore offertes de temps en temps. Les nouveaux administrateurs n'étaient pas animés d'un moindre désir de procurer le bien des pauvres; ils avaient en La Dauversière, leur parent, un stimulant qui ne laissait pas s'endormir leur bonne volonté (1).

(1) Inventaire fourni par Perrine Martin, veuve d'André Souchard,

Le bon Jérôme leur suggérait bien des bonnes idées, leur épargnait bien des démarches, faisait à leur place bien des requêtes et des écritures. Sans le dévoiler encore, il poursuivait le but que Dieu lui avait montré avec une patience que ne lassait pas la longueur du temps, et une persévérance qu'aucune difficulté ne décourageait.

Il avait trouvé un appui ménagé par la Providence à son zèle si éprouvé dans un jeune homme venu à La Flèche, pour terminer ses études au célèbre collège. Pierre Chevrier, baron de Fancamp, était un gentilhomme normand, auquel Jérôme Le Royer fournissait une chambre. Ame chrétienne et bien née, il n'eût pas plutôt vu Jérôme à l'œuvre qu'il fut pris du désir de l'imiter, et qu'il devint en peu de temps son confident et son ami. Il n'avait qu'une ambition c'était de s'associer à ses entreprises, et d'y consacrer sa fortune. En payant une partie du grenier à sel, contigu à l'hôpital comme on l'a vu ci-dessus, en favorisant par d'autres acquisitions les développements désirés, il contribua efficacement à la fondation projetée par son ami.

Marie de la Ferre avait aussi rencontré une amie, une confidente, une aide, dans une jeune fille de Baugé. Elle avait vingt-quatre ans, son père était eslu ou échevin de sa petite ville. Sa famille une des plus honorables du pays était alliée aux Le Royer; de La Flèche, elle avait allongé jusqu'à Baugé une de ses branches. Une cousine d'Anne Foureau, était

à René et Florimond Le Royer, en 1632. *Archives des hospitalières de La Flèche.*

devenue belle-fille de Mme Bidault. Anne qui demeurait elle-même à La Flèche, avait eu de fréquents rapports avec Marie de la Ferre, elle la vénérait, elle l'avait prise pour guide et pour modèle de sa vie. Comme elle, elle s'était vouée à Jésus-Christ, et elle voulait demeurer la compagne inséparable de Marie, pour accomplir humblement et constamment la volonté du divin Maître sur elles deux. Anne et Marie se rendaient ensemble au chevet des malades, elles ne désiraient que continuer la même vie, en la consacrant seulement davantage.

Le moment venait, car le Seigneur par des appels répétés sommait Le Royer d'accomplir les ordres qu'il avait reçus. Au commencement de 1634, ces appels devinrent des menaces. Les directeurs, les Pères Étienne et Chauveau, mis au courant, furent frappés de cette insistance persévérante. Ils commencèrent à voir qu'il y avait dans ce que leur racontait Jérôme autre chose qu'une exaltation de son esprit. Cependant ils ne pouvaient encore autoriser des desseins qui leur paraissaient si extraordinaires. Ils ne s'opposèrent pas toutefois à ce que leur pénitent essayât de propager le culte de saint Joseph. C'était un acheminement, puisque, on se le rappelle, c'était ce culte que Le Royer par son institut devait spécialement développer au Canada. Nous aurons à nommer plus tard les agents qui étaient simultanément préparés pour y faire honorer les deux autres personnes de la Sainte Famille.

Pour profiter de cette porte entr'ouverte, et pour avancer au moins pas à pas dans cette voie où il lui était interdit de courir, Jérôme eût l'idée d'établir

une confrérie de la Sainte-Famille, sous le patronage de saint Joseph, et d'en placer le siège dans l'église de l'hôpital reconstruite. Il se proposait d'obtenir de l'autorité épiscopale, que cette nouvelle église fût placée sous l'invocation du glorieux patriarche, au lieu de celui de la sainte. martyre. Il fallait des confrères; mais on était assuré de n'en pas manquer dans une ville si pieuse, et déjà une liste pouvait être dressée avec certitude qu'aucun de ceux qu'on y aurait inscrits ne voudrait se faire l'affront d'en effacer son nom. Mais il fallait aussi de l'argent pour la reconstruction, autrement, il était facile de le deviner, les demandes adressées à l'évêque ne pouvaient être accueillies que par une fin de non-recevoir.

Le Royer voulait pour saint Joseph une chapelle grande et belle, digne du saint auquel il désirait la dédier. Il s'était abouché avec ceux qui venaient de bâtir la noble église du collège. Il se mit à tendre la main. Une femme et un enfant pauvres et inconnus l'abordèrent; ce n'était pas pour demander l'aumône; ils lui mirent dans la main leurs oboles en disant : « C'est pour la chapelle de Saint-Joseph, » et on ne les revit plus. Jérôme crut toujours depuis que Jésus et Marie avaient voulu être les premiers souscripteurs de l'église qui allait s'élever en l'honneur du chef de la Sainte Famille. Ainsi commencée, la souscription alla vite. Les membres de la future confrérie furent quêteurs et bienfaiteurs à la fois. Une requête put être adressée à l'évêque, et celui-ci répondit le 2 juillet 1634, en permettant de démolir l'ancienne chapelle, et d'élever une nouvelle église



sous le nom de Saint-Joseph à condition, toutefois, d'ériger un autel en l'honneur de sainte Marguerite. L'union de l'aumônerie et de l'Hôtel-Dieu fut ensuite prononcée, en sorte qu'ils ne formèrent plus qu'un seul établissement. La confrérie comptait déjà presque autant de membres qu'il y avait alors de vrais chrétiens dans cette ville que l'on nommait à bon droit la Sainte-Flèche. Des constitutions avaient été dressées. L'évêque rendit un décret d'érection le 17 février 1636. L'hôpital n'était pas encore reconstruit, mais l'église était prête à recevoir les réunions des confrères.

La confrérie ne se proposait que l'avancement spirituel de ses membres, et n'avait en vue aucune œuvre extérieure. Mais il était évident que la charité en se développant dans les cœurs les rendrait disposés à tout ce qui pourrait procurer la gloire de Dieu. La confrérie devait donc offrir un levier puissant pour l'entreprise principale qu'il n'était pas permis d'aborder encore. Le Royer, en l'établissant, profitait autant qu'il lui était possible de ce que ses directeurs croyaient pouvoir autoriser, et fournissait à Dieu un moyen de faire connaître à tous, ce qu'il n'avait encore révélé qu'à lui et à Marie de la Ferre.

L'évêque, Claude de Rueil, loue beaucoup le zèle de ceux qui ont eu la pensée d'instituer cette confrérie, et en l'érigeant, sanctionne les statuts très sages qui ont pour but d'en maintenir toujours l'esprit.

Pendant ce temps, Dieu renouvelait ses communications aux deux fondateurs. Il soutenait leur

patience par une confiance invincible; il leur faisait connaître surnaturellement les dix premières filles qui devaient être les prémices de l'Institut. Pour eux, ils priaient, aidés par les confrères, et saint Joseph priait avec eux.

LIVRE DEUXIÈME

NAISSANCE DE L'INSTITUT

1636-1650

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES MÈRES A L'HOPITAL. — Dénûment. — L'hôpital reconstruit. — On demande des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Dieppe. — Elles acceptent, puis refusent. — On consent à la création d'une Congrégation nouvelle. — L'évêque Claude de Rueil l'institue et lui donne des constitutions. — Analyse des règles. — Nombre des postulantes. — Premiers vœux. — Election d'une supérieure.

Le salon de Mme Bidault avait été le rendez-vous de tous les gens de bien de La Flèche. On n'y parlait que des pauvres, des moyens de les secourir, de les instruire, de les sanctifier, de se sanctifier soi-même en faisant le plus de bien qu'on pouvait. Là, se rencontraient Jérôme Le Royer, Fancamp, Marie de la Ferre, Anne Foureau, les administrateurs de l'hôpital, les dignitaires de la confrérie, le curé de Saint-Quentin, sans doute aussi quelquefois plusieurs Jésuites du collège, et le gardien des Récollets. De là partait l'impulsion pour toutes les bonnes œuvres et surtout pour celle de l'hôpital qui préoccupait principalement les esprits. Le Royer pouvait y déployer son zèle, animer les autres et les exciter aux saintes

entreprises, tout en restant lui-même au second plan, et en ne paraissant, lorsqu'il agissait, que suppléer les autres, leur éviter des dérangements ou la peine de rédiger et d'écrire les suppliques et les requêtes. C'est là, sans doute, que les deux fondateurs échangeaient la confidence des lumières qui leur étaient donnés d'en haut. C'est là que Marie dût avouer à Le Royer que, voulant depuis longtemps embrasser la vie religieuse, elle était tombée malade chaque fois qu'elle avait cherché à entrer chez les dames de l'*Ave*. Dès lors, c'est-à-dire peut-être dès 1630, Marie de la Ferre avec son amie, s'était mise à fréquenter l'hôpital et à prendre part aux soins que les bonnes servantes données rendaient aux pauvres de Jésus-Christ.

Peu à peu, elles donnèrent plus de temps à cette occupation charitable, elles y consacrèrent la plus grande partie de la journée, enfin, sauf qu'elles n'y logeaient pas, on eût pu dire que l'hôpital était leur demeure ordinaire. Elles servaient les pauvres avec une affection qui doublait le prix de leurs travaux. Non contentes de les secourir pendant la maladie, elles ne les abandonnaient pas quand venait la convalescence, et pourvoyaient encore à leurs besoins lors de leur retour à leur foyer délaissé.

Mme Bidault étant morte, comme on l'a raconté, les deux amies furent libres de se fixer tout à fait chez les pauvres. Elles le firent le 18 mai 1636, qui était le jour de la Sainte-Trinité. Avec les trois bonnes servantes volontaires, elles commençaient silencieusement la nouvelle Congrégation. Elles rougissaient presque devant ces excellentes filles dont le dévoue-

ment avait devancé le leur, et loin de les traiter en subordonnées, elles les regardaient comme des modèles. Celles-ci étaient édifiées et ravies de voir des demoiselles du monde s'unir à elles, et s'offrir à partager d'une manière permanente leurs pénibles travaux.

Combien elles eurent à souffrir dans ces masures dont les pièces officielles nous ont décrit l'état! Il leur fallait fournir à leur propre nourriture, et puis donner, donner toujours pour le soulagement des autres. Il fallait quêter tous les jours pour fournir suffisamment à tout ce qu'exigeait le soin des malades. Les mères le firent avec grand courage « ne se rebutant point des reproches qu'on leur faisait, des injures qu'on leur disait, ce qui arrivait très souvent de la part des libertins et des cœurs durs et sans pitié, qui ne voulaient pas faire l'aumône. » Ceci dura au moins deux années pendant lesquelles les murailles de l'hôpital furent les témoins muets de bien des actions héroïques (1). L'amour de Dieu, la charité pour le prochain emportait Marie de la Ferre à se charger des pauvres les plus misérables et les plus abandonnés. Elle les servait dans les offices les plus répugnants avec une joie qui illuminait son visage. Rien qu'à la voir, on se sentait touché du désir d'aimer Dieu.

Ce fut quelques mois après l'entrée des premières mères à l'hôpital, que l'on s'occupa sérieusement de le reconstruire agrandi. Il ne fut relevé et en état de servir qu'à la fin de 1638. Dieu seul sait ce que firent

(1) *Mémoires de la sœur Morin.*

et les administrateurs, et Jérôme Le Royer, et surtout les mères et les servantes pour obtenir de l'argent, acquérir le mobilier, organiser les salles, la pharmacie, la lingerie. Mais enfin la fondatrice put voir des yeux de son corps cette belle salle bien rangée, montrée à son regard intérieur huit ans auparavant.

La considération de ce qui s'était opéré pendant ce laps de temps, ne fut pas seulement une joie pour Marie, elle fut aussi une lumière pour les Pères Etienne et Chauveau. Le doigt de Dieu leur apparut, et ils jugèrent qu'il ne convenait plus de retenir Le Royer. Celui-ci put donc parler de l'établissement de nouvelles hospitalières, et même du projet d'en envoyer en Canada. Il le fit, mais l'impression première éprouvée par les directeurs fut sentie de même par tout le monde. On voulait bien des religieuses, on trouvait bon que, lorsqu'elles se seraient multipliées, il en fut envoyé un essaim dans la Nouvelle France; mais on pensait qu'au lieu de créer un nouvel institut, il était plus sûr et plus simple de s'adresser à une congrégation existante. Ces idées étaient entièrement opposées aux ordres que La Dauversière avait reçus. Néanmoins accoutumé à soumettre son jugement et n'attendant que de Dieu même la réalisation des ordres qu'il recevait de lui, il accepta ce que l'on désirait. Il était devenu échevin et il lui appartenait de négocier en cette circonstance au nom de la ville. Il ne refusa pas de travailler contre lui-même et traita avec les religieuses de la Miséricorde de Jésus, de Dieppe, auxquelles on avait résolu de confier l'hôpital de La Flè-

che(1). Ces religieuses s'étaient montrées très heureuses d'accepter, et La Dauversière avait obtenu de l'évêque diocésain l'autorisation de les établir (16 août 1639). Mais il arriva que lorsque tout était préparé, les hospitalières de Dieppe firent des difficultés et finalement se déclarèrent impuissantes à donner suite au projet. Grandet attribue cette détermination au mauvais état de l'hôpital (2). Mais cette raison n'existait plus. Faillon pense que ce fut plutôt parce que les religieuses de la Miséricorde de Jésus venaient de se charger d'établir un Hôtel-Dieu à Québec et que cette fondation employa tous leurs sujets disponibles (3). Ce qu'il y a de certain c'est qu'on eût beau insister, on ne put rien obtenir. La volonté de Dieu se manifestait une seconde fois.

Le gouverneur de La Flèche qui était le fils de La Varenne, le maire, les échevins, la maison de ville, et tous les opposants durent se rappeler alors qu'il y avait à l'hôpital des demoiselles de grande vertu et de grand dévouement aidées de généreuses servantes, qui remplissaient ensemble depuis trois ans toutes les fonctions de religieuses, et s'apercevoir qu'avec ces éléments il n'était pas difficile de fonder une

(1) L'institut des religieuses hospitalières de Dieppe, réformé et restauré par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen (1609), reçut des constitutions corrigées par l'archevêque François de Harlay (1636). Le comptoir de la Grande Compagnie de la Nouvelle France étant établi à Rouen, l'archevêque de cette ville avait reçu du Saint-Siège la juridiction sur toute la colonie. Il était tout naturel qu'il envoyât ses hospitalières fonder à Québec. Encore un obstacle pour Le Royer.

(2) *Vie de Mlle de Meleun*, p. 133.

(3) *Vie de Mlle Mance*. Introduction, p. XXIII.

communauté. C'était on le sait bien, tout le désir de ces âmes dévouées, aussi lorsqu'on leur fit la proposition de se charger de la conduite de l'hôpital n'y mirent-elles d'autre condition que d'avoir permission de vivre en communauté régulière, sous certaines règles et avec des statuts comme les congrégations religieuses, sans cependant pour le moment faire profession de l'état religieux.

Jérôme Le Royer s'occupa alors de faire rédiger des constitutions conformément aux lumières qu'il avait reçues de Dieu sur son Institut; ce fut selon toute vraisemblance aux Jésuites qu'il confia ce travail. Le corps de ville accepta les statuts le 23 août 1642. L'évêque érigea la nouvelle Congrégation par un décret du 19 octobre de l'année suivante, et promulgua les constitutions le 25 du même mois.

Le premier chapitre de ces constitutions traite *De l'Institut ;* nous le reproduisons textuellement et en entier, parce que c'est celui que Le Royer croyait lui avoir été dicté par Notre-Seigneur.

« I. Les Filles de Saint-Joseph seront personnes entièrement consacrées à Dieu pour le servir saintement dans l'exercice de la vie spirituelle, et dans la pratique de la parfaite charité à l'endroit du prochain, et spécialement dédiées au service de Jésus-Christ, en la personne des pauvres qui sont ses membres.

« II. L'excellence de cet état consiste en ce qu'il imite autant qu'il est possible l'ancienne vertu et sainteté des premiers chrétiens qui étaient dans le monde, sans être du monde. Son avantage est d'avoir toutes les aides et moyens de mener une vie parfaite

qui se retrouvent, soit en l'état commun des filles qui vivent dans le monde, soit en celui des religieuses hors les vœux solennels, comme sont les oraisons mentales, confessions et communions, lectures spirituelles et examens, la conduite commune des règles et la particulière, tant de la supérieure que du directeur ; bref, tous les autres exercices et pratiques de vertu, sans toutefois avoir ni les grands soins et le continuel tracas des affaires (empêchement de perfection qui accompagne la vie du monde) ni les austérités et difficultés de la profession religieuse.

« III. L'esprit de cette famille est celui d'une sainte liberté des enfants de Dieu qui fait l'âme attentive à soi, fidèle à Dieu, pure en sa vie, simple en ses intentions, douce en sa conversation, cordialement unie à ses sœurs, tendrement charitable envers les pauvres malades, constante et forte en tous accidents fâcheux, et universellement désireuse de tout ce qui peut la rendre agréable à Dieu. »

Ainsi les hospitalières de Saint-Joseph devaient être « personnes entièrement consacrées à Dieu », elles devaient faire tout ce que font les religieuses, mais sans prononcer de vœux solennels et sans embrasser les « austérités » de la profession religieuse. Cependant d'après l'article 2 du deuxième chapitre « elles doivent être telles que sans obligation de vœu solennel on puisse se promettre qu'elles seront constantes en leur résolution ; et à l'article 3 suivant « afin d'affermir l'état et condition de ces servantes de Dieu avec quelque forme de stabilité » on les oblige à faire des vœux simples après un an de noviciat. Cès vœux devaient d'abord être faits pour un

an, étaient renouvelables ensuite de trois ans en trois ans, à la fête de la Purification, et pouvaient après huit ans être prononcés à perpétuité. Aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les hospitalières ajoutaient celui de s'employer au service des pauvres en union de charité dans cette communauté (1). Il devait y avoir trois ordres : les hospitalières ayant voix active et passive, les sœurs domestiques ou converses qui n'avaient pas droit de suffrage, mais qui participaient à tous les profits spirituels, et enfin les associées ou pensionnaires. Le chapitre IIIe statue de l'élection et des fonctions du confesseur et chapelain. Au chapitre suivant, les formes de l'élection de la supérieure sont établies. Cette élection doit se faire le 22 janvier (2), fête des épousailles de la sainte Vierge avec saint Joseph. La supérieure devait exercer trois ans, pouvait être continuée pour un second triennat et non plus. Le mode de réception est fixé au chapitre V. Le chapitre VI donne à la communauté le droit de présenter pour administrateurs trois personnes parmi lesquelles la maison de ville en choisira une pour remplacer le sortant ; et si la maison de ville n'acceptait aucun des candidats offerts par les religieuses, elle proposerait à son tour trois autres noms parmi lesquels celles-ci choisiraient. Les chapitres suivants traitent de la pauvreté, du maniement et administration du bien temporel, de l'accueil et entretien de ceux qui viennent visiter

(1) *Constitutions de Claude de Rueil*, évêque d'Angers, chap. XXIII art. 1er.

(2) Maintenant, d'après le calendrier romain, le 23 janvier.

l'Hôtel-Dieu. Les hospitalières doivent « garder et pratiquer la pauvreté d'affection et d'effet autant que leur institut le pourra permettre avec une vraie désappropriation de tout, et se serviront pour le vivre et le vêtir de ce qui leur sera fourni charitablement de la communauté. » Elles tâcheront de garder la clôture le plus qu'elles pourront, et ne sortiront que pour grave motif et avec une compagne (1). Enfin les statuts règlent tous les détails propres à une congrégation hospitalière, les rapports des religieuses entre elles, les actes de piété, le régime des salles des malades, les vœux et leur formule.

Les sœurs du premier rang étaient seules obligées d'apporter une dot suffisante à leur entretien parce que les services qu'elles avaient à rendre aux pauvres malades devaient être entièrement gratuits; les converses n'y étaient pas tenues, bien que dans ces premiers temps la plupart d'entre elles apportassent aussi leur tribut au fonds commun. Les associées venaient surtout pour mener près des hospitalières une vie calme et pieuse; elles n'étaient point obligées à rendre des services dans la maison quoiqu'elles pussent le faire à leur gré, elles devaient dès lors assurer à la maison quelques avantages matériels.

Depuis 1640 des vocations s'étaient révélées. Au moment où l'approbation épiscopale était donnée, il y avait à l'hôpital sept sœurs ayant fait l'année de noviciat, et pouvant prononcer leurs premiers vœux. Cinq sœurs converses étaient en état de les faire en

(1) *Const. de Claude de Rueil,* chap. x, art. 1er.

même temps. Et il y avait encore de plus quatre postulantes qui ne devaient y être admises que plus tard. Nous ferons connaître aux chapitres suivants ces recrues amenées par la divine Providence. Pour le moment, nous avons hâte d'assister à la belle cérémonie dans laquelle les hospitalières, après avoir revêtu les livrées religieuses, procédèrent à l'élection de leur première supérieure et donnèrent ainsi l'âme au corps maintenant constitué. Elles se préparèrent à ces actes importants par une retraite, sous la direction des Jésuites du Collège.

Un vénérable prêtre de la Flèche, Pierre Syette, chanoine, grand chantre de l'église cathédrale d'Angers, avait été délégué par l'évêque Claude de Rueil, pour promulguer en son nom le décret d'érection et présider aux cérémonies de vêture, d'émission des vœux des sœurs et d'élection régulière d'une supérieure. Dès le matin du 22 janvier 1644, la chapelle de Saint-Joseph fut envahie par une nombreuse et sympathique assemblée ayant en tête le marquis de la Varenne, gouverneur de La Flèche, suivi de toutes les notabilités de la ville. Le délégué épiscopal, entouré de tout le clergé séculier et régulier, commença par notifier aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, à la communauté des hospitalières et à tous les assistants sa commission en date du 19 du même mois. Puis il lut le décret d'institution canonique des filles hospitalières de Saint-Joseph en congrégation régulière. Il bénit ensuite les vêtements religieux. Après les avoir reçus de sa main, les douze sœurs sortirent pour les prendre immédiatement. Bientôt elles reparurent couvertes de ces saintes livrées

de leur nouvel état. Le digne prêtre alors leur adressa une chaleureuse allocution sur la sainteté et les mérites des engagements qu'elles allaient contracter. Il entonna ensuite le *Veni Creator* qui fut continué alternativement par le clergé et les sœurs. A la sainte messe qu'il célébra aussitôt, il reçut les vœux de ces premières filles de Saint-Joseph et leur donna la sainte communion. Le *Te Deum,* chanté au son des cloches, termina la cérémonie.

L'assistance étant retirée, Syette, assisté des deux prêtres, Busson et Lecerf, procéda à l'élection de la supérieure. Comme cette première fois aucune des sœurs n'avait encore le droit régulier d'élire, il avait été décidé que toutes pourraient voter. On devine sur qui se porta l'unanimité des suffrages. Marie de La Ferre les obtint tous, moins le sien. Quelques jours après, l'évêque confirma l'élection en décernant à la fondatrice les éloges qu'elle méritait.

Enfin, le commissaire épiscopal dressa un procès-verbal très circonstancié de tous les actes de cette mémorable journée, que l'aumônier Gyrot transcrivit sur le grand registre des réceptions où on peut le lire encore (1).

Avant de se retirer, Pierre Syette, au nom de l'évêque, visita tout l'hôpital, parla en particulier à chacun des malades qui s'y trouvaient et les inscrivit au procès-verbal où il constate que leurs dires concordèrent tous à la louange des hospitalières et

(1) Il avait été nommé par ordonnance du 2 octobre 1648. — La prise de possession officielle de l'hôpital par les sœurs se fit le 23 novembre 1643.

surtout de celle qu'elles venaient de mettre officiellement à leur tête.

Quelques jours après, quand son élection eut été sanctionnée, Marie de la Ferre fit procéder à la nomination des principales officières qui furent : Anne de Lespicier, assistante; Renée Busson, instructrice des novices; Anne Le Tendre, hospitalière; — c'était le titre de celle qui avait l'intendance des salles, — et Anne Foureau, dépositaire.

CHAPITRE II

LES RECRUES. — Anne de Lespicier de Chasteleux. — Anne Le Tendre. — Jeanne Le Royer de la Dauversière. — Marie et Thérèse Havard de la Tremblaye. — Marie Gyrot et son frère le chapelain donné. — Renée Busson. — Les sœurs domestiques : Anne Baillif et Louise Bidault. — Les novices : Marie Houzé et Catherine Macé.

Les nouvelles ouvrières de la compatissante bonté de Dieu qui s'étaient offertes à l'œuvre naissante et qui venaient de s'unir à Marie de la Ferre et à Anne Foureau en qualité de sœurs hospitalières, étaient : Anne de Lespicier, Anne Le Tendre, Jeanne Le Royer, Marie Gyrot et Renée Busson; deux autres voulaient humblement partager le sort de Jeanne Cohergne, Catherine Lebouc et Julienne Allory, elles se nommaient Anne Baillif et Louise Bidault (1).

(1) Nous croyons devoir avertir que pour l'exactitude des noms les *Annales imprimées* et les différents manuscrits sont très fautifs. Nous les rétablissons d'après les pièces originales. On a fait de Jeanne Cohergne, Jeanne Chorgnées; de M. de Renty, M. de Rauty; de Roiffé, lieu de naissance de Marie de la Ferre, on a fait Vrif; les *Annales imprimées* ont mis Urif; de Fancamp on a fait Fourchault. Ce qu'il y a de pire encore, c'est que de Jeanne Mance et de Catherine Macé qui sont deux personnes différentes comme le montrera la suite de l'histoire, on a fait une seule et même personne sous le nom de Catherine de Mencé qui n'exista jamais. Les *Annales*, au lieu de Mgr de Rueil, écrivent Mgr de Reuil. Il était nécessaire de faire cette remarque pour qu'on ne nous accusât pas de défigurer les noms, lorsqu'au contraire nous les restituons.

Toutes avaient un an et plus de stage ou de noviciat et elles prirent leurs engagements entre les mains de Pierre Syette. Il y avait encore à la maison, comme novices, quatre jeunes filles, les deux jeunes sœurs Havard de la Tremblaye, Marie Houzé et Catherine Macé.

Faisons connaître ces fleurs vivantes, les unes plus mûres, les autres encore bien frêles qu'il plaisait à Dieu de transplanter dans le jardin de son amour (1).

Vers la fin de 1639, la princesse de Condé avait au nombre de ses dames d'honneur une demoiselle qui déjà n'était plus jeune, et qui cependant n'avait pas encore donné un but à sa vie. Anne de Lespicier était fille d'un gentilhomme, Arthur de Lespicier, seigneur de Chasteleux; sa mère se nommait Anne de Ribère; il semble qu'à la cour elle eût dû trouver un parti. Était-elle retenue par une affection extrême pour la princesse? Résistait-elle à un attrait intérieur pour une vie plus parfaite? On pourrait le soupçonner d'après ce qui arriva. Dieu triomphe toujours quand il a des vues sur une âme et que cette âme ne lui oppose que des lenteurs et non une formelle mauvaise volonté.

Anne avait quarante ans, Dieu se lassa d'attendre, et, à la date que nous venons d'écrire, il envoya à l'indécise une maladie qui, bientôt, parut devoir être mortelle. « La maladie est bonne au corps, dit saint

(1) Nous avons cru pouvoir emprunter cette expression à la légende de la vie et des miracles de sainte Marguerite de Cortone. Cependant c'est l'ordre de Saint-François d'Assise que Notre-Seigneur parlant à la sainte pénitente désigne ainsi.

Bernard, lorsqu'elle mène l'homme à la santé de l'âme », et un peu plus loin « elle blesse la chair, mais guérit l'esprit (1). » Elle avait pour confesseur le P. Bernard, si connu sous le nom de Pauvre prêtre, elle le fit venir, et celui-ci bien instruit des dispositions de son âme, se sentit inspiré de lui dire que si elle promettait à Notre-Seigneur de se consacrer à lui dans quelque maison religieuse, elle obtiendrait sa guérison. Dieu permettait à ce saint personnage de lire dans l'avenir et on raconte dans sa vie un grand nombre de prédictions (2). La malade eut donc foi dans ce que le Pauvre prêtre lui promettait; elle fit cette promesse et revint à la santé. Fidèlement, à peine rétablie, elle s'empressa de rompre les engagements qu'elle avait au palais de Condé, et pour s'éloigner le plus possible de la cour, elle choisit comme lieu de sa retraite le monastère de la Fontaine-Saint-Martin, prieuré de bénédictines, à quelques lieues de La Flèche. Ce monastère avait été fondé au douzième siècle, par Foulques d'Anjou, cinquième du nom, et par sa femme, Eremburge de La Flèche, afin que les moniales priassent pour l'âme du comte Hélie, père d'Eremburge.

Mais ce n'était pas en ce lieu que Dieu voulait conduire Anne de Chasteleux (3); il l'avait seule-

(1) Bona est infirmitas carnis quæ perducit hominem ad sanitatem animæ. — Ægritudo carnem vulnerat, mentem curat. — *Serm.* 43. *Ad sororem.*

(2) *Vie du P. Bernard*, par le P. Lempereur, jésuite, chap. XVII.

(3) Les *Annales* imprimées et les manuscrits l'appellent Anne de Lespicier de Ribère; mais Ribère était le nom de sa mère, son père s'appelait de Lespicier de Chasteleux.

ment rapprochée du but et mise sur la voie. Elle ne fut pas longtemps en effet à la Fontaine-Saint-Martin, sans entendre parler des saintes demoiselles qui se dévouaient aux pauvres à La Flèche. Ce que l'aspirante bénédictine apprenait de leur vie humble, pénitente, laborieuse et bienfaisante, la transformait en aspirante hospitalière. Quand elle sut que dans l'Hôtel-Dieu relevé, on désirait former une nouvelle société de servantes de Dieu et des pauvres, elle sentit un attrait qui lui indiquait où elle devait se fixer. Au bout de six mois, après avoir prié et pris conseil, elle quitta les bénédictines et vint frapper à la porte des filles de Saint-Joseph. C'était le 27 octobre 1640, ainsi qu'on peut le voir au livre des réceptions; et telle fut la première recrue que le ciel alla ravir à la cour pour l'amener en une communauté à peine formée en Anjou. Il n'est pas surprenant du reste qu'elle se dirigeât vers un couvent de cette province. La princesse de Condé était une de Maillé de Brézé, dont la maison possédait de nombreuses seigneuries dans les environs de La Flèche. Anne de Lespicier avait dû l'accompagner plus d'une fois aux châteaux de l'Arthuisière et de Créans, qui avaient été attribués à la princesse lors de son mariage. Créans est tout près de la Fontaine-Saint-Martin.

Deux mois et demi après (7 janvier 1641), entra une seconde postulante, Anne Le Tendre, fille d'un riche avocat de La Flèche, âgée de vingt et un ans. Elle fut la première des religieuses fléchoises, lesquelles ne tardèrent pas à affluer. Anne Le Tendre, élue tout à l'heure intendante des salles ou hospita-

lière sera plus tard appelée à succéder à la fondatrice dans la charge de supérieure. C'était une âme ardente qui fut une des mères les plus remarquables de l'Institut. La suite du récit ramènera souvent son nom.

Une enfant se présenta à la grille le 1er février 1641, elle était conduite par son père, qui n'était autre que Jérôme de La Dauversière en personne. Sa jeune fille, Jeanne Le Royer, avait puisé, dans ses entretiens sans doute, plus encore dans l'observation attentive de son zèle et de ses œuvres, et aussi dans les relations qu'elle avait dû fréquemment avoir avec la mère de La Ferre, l'émulation de la charité et du dévouement. A treize ans, elle avait sollicité et obtenu l'autorisation de se consacrer au service des pauvres, et les vrais chrétiens qu'elle avait pour parents n'avaient pas trouvé que ce fût trop tôt se donner à Dieu. Peut-être le fondateur avait-il choisi cette date pour faire coïncider le sacrifice de sa fille avec le onzième anniversaire des révélations qu'il avait reçues. On peut imaginer avec quelle joie la fondatrice dut accueillir cette enfant si chère déjà à cause de celui qui l'amenait, connue comme admirablement douée du côté du cœur et de l'esprit, aurore promettant une longue carrière et un bel avenir. Il semble qu'en voyant la clôture se fermer sur elle, Le Royer dut sentir toute son âme s'y renfermer une seconde fois. Nous venons de voir la charmante enfant, après le noviciat bravement accompli, prononcer à quatorze ans ses premiers vœux. Nous la retrouverons remplissant des emplois divers, exerçant en plusieurs lieux la supériorité, et

ayant beaucoup à souffrir, comme Anne Le Tendre, dans les difficultés par lesquelles Dieu permit que l'Institut fut éprouvé.

La compagnie de personnes d'âge bien supérieur au sien, eût pu sembler austère à la jeune novice; mais en même temps qu'elle, entrèrent deux autres enfants. Marie Havard de la Tremblaye, n'avait que quatorze ans et sa sœur Thérèse, plus jeune encore, n'en avait que dix. A la maturité, aux roses épanouies, la divine Providence savait ainsi allier les boutons printaniers et les longs espoirs.

Ces deux jeunes sœurs étaient filles d'un conseiller au présidial de La Flèche; par leur mère, qui était une Bidault, elles étaient cousines de Marie de La Ferre. Au moment de l'émission des premiers vœux, elles avaient un temps de noviciat suffisant pour être admises à les prononcer; mais Thérèse n'avait pas encore l'âge requis et Marie dût déférer à la volonté de ses parents, qui ne lui permirent de s'engager qu'à dix-huit ans.

La sixième fille de l'Institut (1) fut Marie Gyrot. Elle était née au Mans, mais ses parents Charles Gyrot et Roberde Le Quën, avaient été attirés à La Flèche, par le brillant collège henricéen. Charles était « maistre en l'art d'escripture »; il donnait des leçons aux jeunes enfants et se fit aider dans ce travail par son fils, Jean Gyrot, qui devint prêtre et aumônier perpétuel des filles de Saint-Joseph, et par

(1) On n'oublie pas que la première était Marie de La Ferre; la deuxième, Anne Foureau; la troisième, Anne de Lespicier; la quatrième, Anne Le Tendre; et la cinquième, Jeanne Le Royer.

sa fille Marie. Dans un acte du 9 août 1635, il reconnait que tous les deux l'ont « continuellement assisté et aydé à enseigner les enfants qu'il instruit, dont il a prins le salaire pour le tout », à cause de quoi il leur fait certaines compensations. Ainsi la future hospitalière et le futur chapelain des pauvres avaient grandi près du foyer paternel, l'une formée sans doute à la fois par les leçons de son père et de sa mère, l'autre en poursuivant ses études au collège royal en qualité « d'escollier et estudiant ». Il montrait dès lors « grand zèle et affection au service de Dieu, et de se faire promouvoir aux saints et sacrés ordres de prestrize ». Il y avait sympathie entière entre les goûts du frère et de la sœur; ils étaient inséparables, aussi se donnèrent-ils ensemble à l'hôpital au mois de septembre 1641 : « Scavoir ledit sieur Gyrot, pour y desservir la chapelle et estre confesseur ordinaire des pauvres malades, et Marie Gyrot, pour y vivre et mourir au service desdits pauvres, en qualité de fille de Saint-Joseph. » Ils avaient depuis longtemps déjà perdu leur mère et la mort de leur père venait de les laisser libres. Après avoir rempli tous les devoirs qu'impose la piété filiale, ils pouvaient suivre l'attrait de leurs cœurs pour une vie plus dévouée et plus parfaite. Jean Gyrot se donnait à vie et gratuitement comme sa sœur, car il sprennent l'un et l'autre l'engagement de donner à la maison « une somme raisonnable pour leur nourriture et entretien durant leurs vyes, s'y après y avoir passé quelque temps ils étaient trouvés capables (1). »

(1) L'acte de Couallier, notaire, est du 30 octobre 1643.

Les administrateurs les admirent à ces conditions. Jean reçut de l'évêque Claude de Rueil, les pouvoirs de chapelain et de confesseur, et Marie fit ses vœux avec les premières mères, comme nous l'avons dit. Elle avait vingt-cinq ans.

Renée Busson, fut la septième fille de l'Institut. Elle avait vingt-deux ans, et était l'avant-dernier enfant de René Busson, sieur de la Galloisière, avocat au présidial de La Flèche, et de Renée Le Barbier. Leur sixième et dernier enfant, Jeanne Busson, entra aussi plus tard à Saint-Joseph. L'aîné, Estienne Busson, fut prêtre, grand ami et protecteur de l'Institut. Renée, lui fut dévouée de cœur, et ce dévouement lui donna beaucoup à souffrir dans les épreuves qui vinrent plus tard ébranler la famille des hospitalières.

On connaît déjà les trois bonnes converses qui s'étaient vouées à l'hôpital avant même l'entrée de la fondatrice et de sa première compagne. Un mot des deux autres qui ont fait leur vœux en même temps qu'elles, le 22 janvier.

Anne Baillif, âgée de vingt-cinq ans, était fille d'un maçon de La Flèche ou de Villaines-sous-Malicorne, paroisse peu éloignée. Elle donna à l'hôpital ce qu'elle possédait, c'est-à-dire, vingt livres tournois de rente foncière, et la moitié de la closerie de la Pauverdière, paroisse de Villaines. Cette bonne et vertueuse fille ne rendit pas de longs services à l'hôpital; elle mourut l'année même de ses vœux, le 27 juin. Sa mémoire est cependant demeurée célèbre dans l'Institut à cause d'une révélation sur laquelle il nous faudra revenir.

Louise Bidault avait quarante-cinq ans. Elle était de La Flèche, mais n'appartenait pas à la famille des Bidault de Ruigné. Elle donna aussi tout son avoir aux pauvres de l'hôpital. Il consistait en une rente de quarante-huit livres et la jouissance de moitié de trois quarts de journal de terre labourable, situés en la paroisse de Saint-Germain-du-Val. Ses meubles qu'elle donnait aussi avaient une valeur de cent livres. Elle mourut le 18 mars 1645, trois mois à peine après avoir renouvelé ses vœux pour la première fois.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous arrêter pour jeter un regard d'admiration sur ces bonnes servantes. Leur don est complet et sans réserve; elles se livrent corps et biens; à la vie et à la mort. Moins heureux était le sort des filles hospitalières. Avec un cœur non moins généreux, il leur en fallait passer la plupart du temps par les calculs étroits de leur famille et subir mille chicanes au sujet de la dot.

Les religieuses que nous venons de faire connaître étaient ce premier faisceau d'élues qui avait été montré à Jérôme Le Royer dans la vision prophétique du 2 février 1630, en exceptant les deux jeunes sœurs de la Tremblaye dont l'engagement ne fut pris que plus tard. Avec elles demeuraient au noviciat Marie Houzé, toute jeune enfant, et Catherine Macé, fille d'un armateur de Nantes. Celle-ci eût à peine connu l'existence des hospitalières de La Flèche, qu'elle sentit un vif attrait de s'associer à elles. Elle en avait (1640) entendu parler à la Dauversière lui-même, lors des rapports que Jérôme eût

avec son père au sujet de Montréal, comme nous le raconterons, et elle demanda à ce dernier la permission de suivre l'appel divin. Malgré l'approbation que les Jésuites, ses directeurs spirituels, donnaient à son dessein, elle eût à lutter quelque temps contre l'opposition de son père. Celui-ci ne pouvait se résoudre à la voir s'éloigner, et prétendait qu'il y avait bien assez de couvents en Bretagne pour que sa fille n'en allât pas chercher un à l'extrême Anjou. Mais il dût céder au bout de trois ans, vaincu par les larmes de sa fille, et ne voulant pas d'ailleurs mettre sa personne et son affection en travers des desseins de Dieu. Catherine avait vingt-cinq ans.

Telle était la petite famille initiale des hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche : des mères et des enfants, des vertus éprouvées et des élans pleins de promesses, une ardeur commune, une confiance inébranlable, des cœurs à l'unisson, tout remplis de l'amour de Jésus et du cher prochain souffrant, des âmes prêtes à tous les sacrifices, n'attendant que l'ordre de Dieu, manifesté par son serviteur Jérôme Le Royer. Le Seigneur avait encore en réserve d'autres dignes ouvrières qu'il continua d'amener.

CHAPITRE III

LES RECRUES (suite). — Renée Le Jumeau des Perrières. — Guérison miraculeuse. — Anne Aubert de Cléraunay. — Judith Moreau de Brésoles. — Ses vertus. — Difficultés vaincues. — Autres postulantes. — Renée de la Guittière. — Lézine-Scholastique Berault des Essarts. — Singulière idée du chanoine Arnoul.

L'année 1644 n'était pas encore achevée lorsque vint se présenter une nouvelle recrue.

Il y avait au Mans une jeune fille connue dans le monde sous le nom de Mademoiselle de la Naudière, qui par les grâces de sa personne et de son esprit faisait le charme des sociétés. Renée était aimée du monde et elle aimait le monde naïvement. Sa tante, Madame de Milon, à laquelle ses parents l'avaient confiée, ayant à s'occuper eux-mêmes de plusieurs autres enfants, la crut destinée à la vie du siècle, et ne négligea rien pour lui procurer tous les genres de connaissances et d'agréments qui pouvaient l'y faire paraître avec avantage. Elle n'avait que deux fils; elle avait désiré l'avoir près d'elle, et elle lui garda toujours cette part plus tendre d'affection que donne à leurs filles le cœur des mères. La jeune nièce un peu gâtée à la maison, adulée au dehors, avait pris goût aisément aux vanités. Cela n'empêchait pas que son éducation n'eût été très chrétienne, et qu'elle ne demeurât pieuse encore au milieu des distractions. Cette éducation que tous recevaient alors est un

ressort qui peut se courber sous l'attrait qu'ont les vanités pour le jeune âge, mais qui se relève et fait obstacle à de longs entraînements. Aussi tout en s'amusant beaucoup, Mademoiselle de la Naudière n'était-elle pas pleinement contente d'elle-même. La conscience l'avertissait que la vie n'est pas donnée pour s'amuser, et Jésus disait tout bas qu'il avait tracé une voie plus parfaite. Renée hésitait pourtant; sa vingt-quatrième année était venue et elle faisait encore attendre le céleste époux.

A la messe de minuit (1643), dans la vaste cathédrale du Mans, tout à coup, elle tombe en poussant un cri, se roule à terre en gémissant, et sa bouche écumante, dernier symptôme, décèle à la foule brillante qui l'entoure, l'affreuse maladie dont elle éprouve la première atteinte, l'épilepsie. Ainsi le Seigneur faisait d'un seul coup évanouir avec éclat tous les espoirs mondains. Renée sut comprendre, elle ne trouva plus de charmes que dans la retraite et dans l'exercice de la piété. On la laissa faire, car Dieu savait arrêter les projets qui auraient pu renaître dans l'esprit des parents, et soutenir en même temps la fidélité de son élue par des accès qui devenaient plus fréquents, plus intenses. La malade sentait que Dieu seul pouvait la guérir; elle songeait à se réfugier dans quelque maison religieuse et le jésuite qui la dirigeait lui en donnait le conseil. Il indiquait même l'Institut naissant de Saint-Joseph de La Flèche. Mais quelle porte monastique pourrait s'ouvrir dès que l'état de la postulante serait connu? et comment céler un mal qui se révèlerait bientôt de lui-même et malgré tout?

Le Père eût confiance; il négocia l'entrée de Renée à La Flèche, et celle-ci y arriva sans que supérieure ni communauté eussent eu avis de la triste maladie. Toutefois la droiture de l'aspirante, aidée de l'amabilité prévenante de la supérieure, l'amena bientôt à faire un sincère aveu. Marie de la Ferre ne parut pas surprise; peut-être, comme en d'autres circonstances, autrement avertie, n'en avait-elle pas besoin. Elle ne montra ni étonnement, ni inquiétude et assura sa nouvelle fille en l'embrassant, que saint Joseph la guérirait. — « Mais ajouta-t-elle, quelle promesse lui ferez-vous? » — Renée aurait voulu à l'instant même faire vœu d'être à toujours sa fille et de ne jamais quitter la maison. La Mère l'engagea à attendre quelques jours afin de ne rien faire qu'avec maturité et réflexion. Elle fut en effet admise aux épreuves; néanmoins, comme l'exigeait la prudence, elle ne prononça ses engagements qu'après trois ans de probation. Mais depuis son entrée, durant toute sa vie, jusqu'à quatre-vingt-douze ans, elle ne ressentit jamais la plus légère atteinte de son effrayante maladie. Celle-ci n'avait été que le moyen employé par le Seigneur pour se faire obéir, et peut-être pour manifester le crédit dont la sainte fondatrice jouissait auprès de lui.

La famille de Renée de la Naudière était celle des Le Jumeau des Perrières, noble et opulente, qui habitait l'Anjou (1). Le père de Renée était seigneur

(1) La Naudière était une terre dont on donnait le nom à Renée pour la distinguer de ses sœurs, comme on faisait d'ordinaire en ce temps-là.

de Blou, paroisse voisine de Longué (1). C'était au château paternel qu'elle était née. Une fois religieuse elle quitta son nom mondain de la Naudière et ne s'appela plus que sœur Le Jumeau.

Dans le monde Renée de la Naudière avait dû rencontrer souvent une autre ieune fille du même âge qu'elle à peu près, et partageant ses goûts de plaisir. Celle-ci était née au Mans ; elle était la cinquième fille et le sixième enfant de noble Paul Aubert de Cléraunay, conseiller du roi au présidial du Mans, et de Jeanne Marest d'une ancienne famille de Laval. Anne de Cléraunay n'avait que neuf ans quand elle perdit son père et sa mère. Jeanne, une de ses sœurs, avait épousé Le Gras de Villette, conseiller au présidial du Mans; ce fut lui qui fut donné comme tuteur aux petites orphelines Catherine, Marie et Anne. Cette dernière ne tarda pas à être retirée de la pension des Ursulines, et à venir demeurer avec ses sœurs chez Madame de Villette. Une personne était attachée à leur service particulier; leur position dans cette maison était pleine d'agréments.

Le 1er avril 1631, jour où il commença sa tutelle, Le Gras ouvrit un minutieux journal de recettes et dépenses destiné à servir de base au compte qu'il aurait à rendre ultérieurement à chacune de ses pupilles. On y trouve de curieux détails d'après lesquels on peut présumer un peu quel devait être le carac-

(1) Le château des Perrières, situé à Blou, formait avec le fief des Aubiers, le siège d'une baronnie. Les seigneurs de Blou relevaient de l'évêque d'Angers. L'église N.-D. de Blou fut autrefois un pèlerinage suivi. (La Bessière, *Géog. de Maine-et-Loire.* 6e édition.)

tère d'Anne, enfant remuante, à laquelle il fallait très souvent des vêtements neufs et surtout des chaussures, et pourtant on ne les remplaçait pas sans les avoir mis consciencieusement en réparation; car que de *hausses* et de bouts remis à ses souliers! que de milliers d'épingles semées, sans parler du reste! Dans la mêlée des *hongrelines*, des *mancherons*, des *masques*, si promptement mis hors de service par la pétulante enfant, on voit aussi quelques objets de piété, de travail manuel, d'étude. En 1636 il y eût à l'occasion du mariage de sa sœur Catherine avec un lavallais, une énorme recrudescence de toilette. Catherine s'alliait avec Arnoul de la Corbinière, frère de Messire Arnoul, chanoine de Saint-Tugal, et de Madame la présidente des Essarts. On déploya plus de luxe encore quand Marie, son autre sœur, devint Madame de Mondagron.

Anne aurait pu s'établir à son tour, aussi honorablement; mais son cœur ardent et généreux entendait des appels secrets à la vie religieuse, tandis qu'au dehors, la vanité semblait encore prévaloir. Après ce second mariage sa position dans la maison de Villette était vraiment bien séduisante. Elle avait vingt ans; son tuteur lui laissait une large liberté presque équivalente à une émancipation; elle pouvait disposer de la majeure partie de ses grands revenus. Les lacets du monde la retinrent encore quatre ans.

La grâce néanmoins parlait toujours. Le malaise intérieur était entretenu par la vue habituelle d'un beau-frère, Claude de Villette, qui s'était donné à Dieu et occupait une cure au Mans, par la fréquentation journalière de deux charmantes nièces, qui enten-

daient aussi les invitations du ciel et qui ne songeaient pas même à résister. Leur âge seul les forçait à attendre et leurs naïves confidences étaient pour leur tante, moins empressée, un reproche poignant quoique inconscient et muet. Enfin, dans un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, elle prit son parti et se demanda où elle devait porter son dévouement. Sans doute, sur ce point, l'hésitation ne fut pas longue ; le parfum des vertus qui s'exhalait de La Flèche s'était répandu à la ronde, et Anne ne pouvait ignorer ce qu'était devenue Renée de la Naudière. D'ailleurs, c'était là aussi que tendaient les aspirations des deux nièces, Jeanne et Renée Le Gras de Villette. Tout devait incliner Anne de Cléraunay de ce côté, et ce fut en effet le port auquel elle vint aborder le 5 août 1645.

Le 8 novembre suivant, la Mère de la Ferre fut demandée au parloir par un jésuite du collège, le P. Dubreuil. Elle y trouva avec lui une étrangère pleine de distinction et de modestie, mais dont le vêtement insolite, les yeux gonflés, les traits exténués annonçaient de grandes fatigues, peut-être de grandes peines, qui venaient chercher secours et consolation.

— Voici, dit le Père, une personne qui sur le bien qu'elle a entendu dire de vous et de votre maison, vient sans préliminaires, sans dot, sans pension, sans trousseau, se jeter dans les bras de votre charité pour devenir votre fille. Je puis répondre d'elle et de sa vocation, selon ce que m'en a écrit un de nos Pères, qui l'a dirigée dès son enfance.

A cette requête si extraordinaire, la douce figure

de la Mère de la Ferre, ne put s'empêcher de laisser paraître de la surprise; on le comprend, et il semble que quelques explications au moins étaient nécessaires. Le Père fit entendre que pour le moment du moins il n'en pouvait donner. Alors l'étrangère se jetant aux genoux de la supérieure et fixant sur elle ses yeux humides s'écria : « Oh ! Madame, ô ma mère, accueillez-moi, vous n'aurez pas à le regretter. Dieu sait ce qu'il m'en coûte pour me trouver ici, et pour y arriver j'aurais risqué ma vie. Permettez-moi d'aimer Dieu et de le servir avec vous, sous votre conduite. Je me trouverai heureuse et honorée d'être la dernière de vos filles ; je suis prête à tout, mais ne me repoussez pas, ô ma mère ! »

La Mère avait le discernement des esprits ; à l'accent de la demande, à la distinction du langage et de toute la personne, elle reconnut qu'elle avait devant elle une âme prise au monde et amenée par le Seigneur Jésus lui-même. Elle promit de faire la proposition à la communauté, et celle-ci sans tenir à pénétrer le mystère, sous le souffle de l'Esprit-Saint, prononça l'admission de sœur Moreau à l'unanimité des voix.

Voici ce secret qui fut sans doute confié à la Mère fondatrice, mais qui ne vint que plus tard à la connaissance de tous.

La jeune étrangère se nommait Judith Moreau de Brésoles. Son père, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était retiré à Blois, dont son frère était gouverneur. C'était une enfant prévenue de bonne heure des faveurs divines. Dès l'âge de



cinq ans, elle avait commencé à exercer la charité, en soulageant les enfants pauvres des villages dont ses parents étaient seigneurs, leur distribuant ce qu'elle avait apporté pour eux de la ville, et obtenant de sa mère de quoi leur donner à manger. Plus tard, elle s'était occupée de leur faire le catéchisme et de leur apprendre à prier Dieu. Enfin elle se mit à visiter, soigner et consoler les malades les plus abandonnés. A quinze ans, afin de leur être plus utile, elle apprit à saigner, à connaître les plantes médicinales, à préparer les médicaments.

Toute sa conduite révélait la consécration qu'elle avait faite d'elle-même à Dieu dans son cœur. Sa piété était tendre et solide; elle veillait à se conserver admirablement pure; elle faisait entière abnégation d'elle-même; elle avançait à vue d'œil dans les voies de la perfection. Le Père Diet, jésuite, la conduisait avec sagesse, tout en admirant l'action de Dieu en elle et son inébranlable fidélité. Il put écrire d'elle dans la suite; qu'il la considérait « comme une des plus grandes servantes que Dieu eût alors sur la terre, et des plus fidèles à suivre la voix du divin Époux ».

Nous ne mentionnons les dons naturels qu'elle avait reçus, la régularité de son visage, l'élégance de sa taille, la grâce de toute sa personne que pour dire qu'elle avait en partage tout ce qui aurait pu lui assurer le succès dans le monde. Les charmes extérieurs unis à la douceur et à l'esprit en faisaient à vingt ans une personne accomplie. Ses parents étaient épris d'elle, et, ne croyant pas qu'elle put jamais les quitter, pendant qu'elle préludait près des

malades à la vie d'hospitalière, songeaient à la produire dans les sociétés et à lui procurer un brillant parti. On devine quelles répugnances ces projets rencontrèrent dans Judith. Mais ses refus ayant profondément irrité Mme de Brésoles, le Père Diet lui conseilla, sauf les engagements pris avec le Seigneur Jésus, d'obéir à la volonté maternelle. Elle le fit; elle alla dans le monde et ne conçût pour lui que du dégoût. Jésus moins adoré, les pauvres moins servis, du temps mal employé, tout cela lui déplaisait souverainement. Ses larmes furtives montraient malgré elle parfois quels ennuis lui causait ce qu'on lui imposait comme des amusements.

On admit sans trop de peine qu'elle renoncât au mariage; même, en secret, on se réjouit en pensant que sans séparation possible, elle demeurerait pour être l'appui et la consolation de la vieillesse de ses parents. Certes, il en eut bien été ainsi, et ni Judith n'aurait pensé à les quitter, si elle leur eût été nécessaire, ni le Père Diet n'aurait approuvé qu'elle manquât à ses devoirs de fille chrétienne. C'est un commandement de Dieu, que n'oublient jamais ni les directeurs prudents, ni les enfants pieux, qu'il faut aimer son père et sa mère; mais il faut toujours que Dieu, le père que nous avons au ciel, soit le mieux aimé. Or, M. et Mme de Brésoles, étaient dans une fort belle situation de fortune; et avaient deux autres enfants, un fils et une fille, mariés et fixés non loin d'eux.

Cela n'empêcha pas Judith d'être fort mal reçue, lorsqu'elle s'enhardit jusqu'à demander la permission de suivre une vocation entendue et mûrie depuis

bien longtemps. C'était un devoir pour elle de revenir à la charge; elle y revint bien des fois et n'obtint jamais d'autre réponse sinon que jamais, ses père et mère vivants, elle n'obtiendrait une telle autorisation. Sur ses instances cependant, attendris à la fin par ses traits amaigris et ses pleurs continuelles, ils consentirent à ce qu'elle entrât au monastère de la Visitation de Blois, en signifiant qu'ils n'accorderaient pas autre chose, et notamment qu'il fallait absolument renoncer à être hospitalière. Ce n'était pas là que Judith était appelée, cependant c'était se donner à Dieu, et, toujours guidée par son confesseur, elle accepta. Mais, M. et Mme de Brésoles, ne purent s'habituer à l'absence de leur fille, et bientôt la forcèrent de revenir, déclarant qu'ils ne souffriraient plus qu'elle s'éloignât d'eux. On doit comprendre combien elle fut malheureuse pendant les années qu'il lui fallut passer ainsi captive, toujours appelée par son Dieu, toujours arrêtée par son père. L'amour divin la consumait et lui faisait craindre de lasser à la fin la patience de celui qui la voulait pour épouse. L'amour filial était si vif dans son cœur, qu'elle se désolait en pensant que leur entêtement pouvait attirer la foudre sur son père et sa mère. — « Tant que nous vivrons » avaient-ils dit.....; il ne fallait qu'un acte de la volonté de Dieu pour trancher la difficulté. Ainsi, pour avoir trop obéi, elle aurait été la cause involontaire de leur mort. Le Père Diet, confident de toutes ses peines, de toutes ses pensées, attendait sans se prononcer encore. Mais lorsque fut venue la vingt-cinquième année, il jugea que Mlle de Bré-

soles pouvait user de son droit et prendre la liberté qui lui était injustement déniée. Il mit le Père Dubreuil au courant des choses et autorisa sa fille spirituelle à se rendre à La Flèche.

Ce n'était pas chose facile; il fallait s'évader et ne pas laisser de traces qui permissent la poursuite. Mlle de Brésoles s'assura d'un ancien serviteur d'un dévouement entier et d'une discrétion à toute épreuve. Le moment et les détails du départ furent fixés avec lui. Puis le cœur brisé de la peine qu'elle allait faire à ceux dont elle était trop aimée; mais calme, parce qu'elle remplissait un devoir, elle se retira dans son oratoire. C'était un soir de novembre; elle passa la nuit en prières, baignant de larmes les pieds de son crucifix et recommandant à Dieu le succès de son entreprise. Avant l'aube, elle s'affubla de plusieurs vêtements fort simples, propres à dissimuler sa taille et sa condition, puis franchissant d'un pied résolu, quoique la douleur dans l'âme, le seuil paternel, elle se rendit hors de la ville à l'endroit convenu avec son écuyer. Ce lieu avait été choisi de manière à donner le change sur ses intentions, s'il arrivait que son évasion fut découverte prématurément. Le vieux serviteur attendait avec deux chevaux alertes. Ils les montèrent aussitôt et s'éloignèrent au galop rapidement. Le même jour, à la nuit, ils arrivèrent à la royale abbaye de Fontevrault, dont l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, prévenue par le Père Diet, fit à Judith le plus gracieux accueil. Le lendemain elle visita N.-D. des Ardilliers en traversant Saumur, et le troisième jour, 8 novembre, elle s'arrêta à La Flèche. On comprend

combien il importait qu'on ne l'y vint pas découvrir.

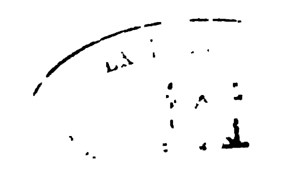
Il est impossible de nommer toutes ces premières élues que Dieu amenait successivement. La plupart obscurément occupées des humbles travaux auxquels elles dévouaient leur vie n'ont pas laissé de nom en ce monde, il suffit qu'elles en aient un éclatant là-haut. Mentionnons rapidement les deux nièces de la mère de Cléraunay, dont nous avons déjà parlé, Renée et Jeanne Le Gras de Villette, âgées l'une de seize et l'autre de quinze ans, qui entrèrent au noviciat le 2 mai 1646; Françoise Pilon qui fit ses vœux le 15 mai 1647; Anne Taron, qui, bien que née dans une position non moins distinguée ni moins riche que les autres, voulut humblement se donner comme sœur domestique; Anne et Claude Bidault de Ruigné, dont la première avait quinze ans et la seconde quatorze, entrées en 1649.

Cette même année, on reçut Renée Olivier de la Guittière, fille d'un conseiller au présidial de La Flèche et d'une demoiselle Bidault. Enfant bénie, elle ne se sentit pas plus tôt vivre qu'elle ressentit les atteintes de l'amour divin. Mise fort jeune au pensionnat de Notre-Dame, elle se montrait, n'ayant pas encore dix ans, toute déterminée à entrer au noviciat de cette maison ; elle eût voulu y être admise sans délai. Un jour de fête, elle s'était habillée en religieuse ainsi que quelques-unes de ses compagnes, comme on le permet parfois dans les couvents aux enfants qui y sont élevées. Tout d'un coup elle se sentit entraînée par un mouvement irrésistible et courut se jeter aux pieds d'une statue de la très

sainte Vierge; fondant en larmes, elle suppliait la Reine des Anges de la recevoir pour sa fille et de la rendre épouse de Jésus. A ce moment saint Joseph lui apparut et lui dit qu'elle était exaucée, mais qu'elle n'entrerait pas dans l'ordre de Notre-Dâme, parce que la volonté de Dieu était qu'elle se fit hospitalière. Dès lors, elle ne cessa de soupirer après le moment où elle pourait entrer dans la terre promise et consommer le don d'elle-même à Celui pour qui seul elle vivait. Sa grande jeunesse et le défaut de logement à Saint-Joseph obligèrent à la faire attendre trois ans. Quel supplice! mais il fut pour elle l'école du renoncement et de l'immolation. Elle avait besoin d'y passer, car le Seigneur, tout en la comblant de douceurs intimes, la tint souvent sur la croix.

Nommons encore une novice qui vint de Laval presque en même temps que la précédente et qui aura un grand rôle à remplir dans notre histoire. Elle était fille de Jean Berault des Essarts, président du siège royal de Laval, et de Marie Arnoul; on a déjà lu ces deux noms dans la notice sur l'enfance de la Mère de Cléraunay. L'année 1633 l'avait vue naître. Lézine-Scholastique (1) fut placée en nourrice dans les environs de Laval. La santé de Mme des Essarts fut sans doute la cause qui l'empêcha de nourrir elle-même sa seconde fille et dernière enfant; Marie Arnoul fut enlevée de bonne heure à sa famille. Une épidémie ravagea alors le

(1) Lézin est la traduction de Licinius. Saint Licinius fut évêque d'Angers dans la seconde moitié du sixième siècle.



pays faisant de nombreuses victimes. La maison de ferme dans laquelle se trouvait la petite des Essarts fut remplie de malades et le père même de sa nourrice mourut près de son berceau. Cependant Lézine-Scholastique fut préservée; Dieu avait de grands desseins sur elle et la garantit du fléau. De retour à la maison paternelle, elle fit la consolation et la joie de ses parents. On ne vit jamais enfant plus aimable, plus prévenante, plus affectueuse et en même temps plus intelligente et plus studieuse. Dès qu'on la mit aux études, elle y fit de surprenants progrès. On ne pouvait la connaître sans l'aimer; elle était petite, mais bien faite, son visage était frais et agréable, son regard limpide, toute sa contenance modeste et cependant bienveillante et gaie. Toutes ses actions, toutes ses paroles trahissaient l'étonnante bonté de son cœur et la justesse de son jugement.

Elle n'eut pas plutôt entrevu le monde qu'elle l'apprécia à sa valeur et l'eut en mépris. Dieu seul lui sembla digne d'être aimé, et elle comprit à peine que des âmes qui peuvent s'attacher au solide et à l'éternel, se livrent aux frivolités de la toilette et à la vanité des succès mondains. La maison de son père lui suffisait; la prière, le travail, la lecture ne lui laissaient point trouver dans ses journées de temps superflu. Elle s'était fiancée à Jésus dans le secret de son âme, et, comme alors on s'occupait à Laval d'appeler à l'hôpital de cette ville les sœurs de Saint-Joseph de La Flèche, elle aspirait, d'après les éloges qu'elle en entendait faire, à être admise parmi elles pour se dévouer à leur exemple à Jésus et aux pauvres.

A la mort de sa mère, le frère de celle-ci, le chanoine Arnoul, lui fut donné pour subrogé-tuteur, ou selon l'aimable expression d'alors, pour *bienveillant* (1). Il méritait bien cette fonction par l'affection qu'il avait pour sa nièce; celle-ci, de son côté, lui était fort attachée et se montrait pleine de déférence et de confiance envers lui. Il fut le premier à recevoir confidence de la vocation. S'il n'eût eu égard qu'aux sentiments de son cœur et à ceux de son beau-frère, il eût certainement fait opposition au désir de sa nièce. Mais il était prêtre et il connaissait l'esprit chrétien de M. des Essarts. Il se résolut donc, en luttant contre lui-même, à étudier avec impartialité la question de l'avenir de Lézine. Il commença par objecter le jeune âge et par imposer des ajournements. L'ardente enfant souffrit, mais se soumit avec une grande vertu à l'épreuve; elle l'adoucissait en ouvrant son cœur devant Dieu et en suppliant le Seigneur par de ferventes prières, de manifester sa volonté, d'inspirer à son oncle et à son père de lui accorder leur consentement.

Le président des Essarts refusait, le chanoine objectait toujours. Il est vrai qu'en quittant son père elle allait le laisser seul; son autre fille avait épousé Gilles de Gennes, seigneur de Moix, qui l'avait emmenée demeurer avec lui en Bretagne, à Rennes.

— Comment, disait le chanoine, vous qui aimez tant la propreté, pourrez-vous supporter les mauvai-

(1) *Celui qui veut du bien au pupille* et en même temps *celui qui veille bien sur les intérêts du pupille*, beau et bon mot de l'ancienne langue française que le Code civil n'a pas remplacé avec bonheur par celui de *tuteur subrogé*.

ses odeurs d'un hôpital, nettoyer les plaies et les ordures des malades, ensevelir des morts et faire tant de choses qui répugnent à la nature?

— Je désire obéir à Notre-Seigneur, répondait l'enfant; je crois qu'il me veut hospitalière, et s'il m'appelle il s'aura bien me donner la vertu. Je m'abandonne à lui, je compte sur son secours qui me fera surmonter toutes les répugnances.

— Mais, les épreuves du noviciat, la nécessité d'obéir, de soumettre votre volonté à chaque instant à la volonté d'autrui, vous qui tenez tant à vos idées? Les contradictions, les renoncements, les réprimandes, les satisfactions, les humiliations, tous ces rudes accessoires de la vie religieuse, pourrez-vous les supporter?

— Oui, mon cher oncle, je l'espère, car je me fie en Dieu, autant que je me défie de moi-même; il me soutiendra. Il aura à me faire triompher de ma faiblesse, de mon amour-propre, de tout moi-même; mais il le devra puisque je ne serai venue que pour lui obéir.

— C'est bien..... mais pourrez-vous quitter pour toujours votre père qui vous aime si tendrement, qui ne néglige rien pour vous satisfaire, nous tous, qui vous sommes affectionnés. Pauvre père! si le chagrin allait abréger ses jours!

Cruel chanoine! il nous semble qu'il avait bien de la peine à maintenir son impartialité impartiale. En l'entendant sa pauvre nièce sentait son cœur se briser dans sa poitrine et un déluge de larmes monter à ses yeux. Elle répondit pourtant :

— Oh! mon oncle, vous savez bien que c'est là

ma grande douleur, et qu'auprès de celui-là tous les autres sacrifices ne me sont rien; mais le Dieu qui m'appelle est mort pour moi sur la Croix..... Il saura bien conserver et récompenser mon père.

Le chanoine n'avait rien à répondre et ne voulait rien répondre. Il reconnaissait l'action de l'esprit de Dieu. Il ne s'opposa plus, et promit même à Lézine, qu'une fois le consentement paternel obtenu, il la conduirait lui-même à La Flèche.

Il en coûta au président des Essarts pour en venir à donner ce consentement; mais il ne voulut pas résister à ce que lui dictait sa conscience. Et puis, il savait d'où en étaient les arrangements avec les hospitalières pour l'Hôtel-Dieu de Laval, il pensa qu'il ne perdrait ni pour longtemps, ni tout à fait sa fille, et il permit le départ.

Arrivé à La Flèche avec sa nièce, il vint au bon chanoine Arnoul une idée originale, qui lui sembla bonne à faire subir à la postulante une forte et définitive épreuve.

— Ma nièce, lui dit-il, il est d'usage dans la communauté où vous vous rendez que l'on chante avant l'entrée régulière au noviciat un *Veni creator*, à l'église ou en présence de toutes les sœurs, en tenant un grand cierge dans la main. Eh! bien, je veux que vous portiez ce grand cierge tout allumé le long des rues, depuis l'hôtel jusqu'à l'hôpital. A cette condition je vais vous y conduire et je reviendrai dans un an recevoir vos vœux. Que dites-vous à cela!

— Donnez-moi le cierge, mon bon oncle.

Traverser ainsi une ville remplie d'étudiants

malins, et s'exposer à mille réflexions, à de piquantes railleries, exigeait bien un certain courage, d'autant plus que le brave Arnoul, pour n'être pas compromis dans des observations plus ou moins désagréables à entendre, avait soin de ne suivre que de loin.

La mère de La Ferre, avertie, attendait au haut du perron de Saint-Joseph, et il est facile de comprendre avec quelle tendresse elle serra sur son cœur une fille qui lui arrivait ainsi (25 juin 1649) faisant preuve, à seize ans, d'un tel amour de Dieu et d'une telle énergie.

Le 8 juillet suivant, une autre postulante de Laval fut reçue : Jeanne Héreau de Grandmaison.

Ainsi, en dix ans, de 1640 à 1650, la divine Providence avait amené, les prenant de côté et d'autre, les filles qu'elle avait destiné de donner à Marie de La Ferre et à Jérôme Le Royer, pour former la nouvelle famille de Saint-Joseph. Maintenant la famille est nombreuse; bientôt elle pourra envoyer ça et là des essaims.

CHAPITRE IV

L'HOSPITALIÈRE. — Règles pour sa formation. — Esprit de l'Institut. — Les directeurs. — Admirable ferveur primitive.

Il faut une civilisation profondément pénétrée de christianisme pour que soit possible la religieuse hospitalière se dévouant au service des malades des deux sexes. Les siècles primitifs n'eurent pas cette hardiesse. Pourtant, dans la famille, ce ne sont pas le père ou le frère qui soignent d'ordinaire le frère ou le fils. La mère, la sœur réclament et exercent ce ministère de dévouement. Elles y sont plus aptes parce qu'elles sont plus compatissantes, plus attentives et plus patientes. Elles ont des intuitions, des délicatesses, des prévenances dont les hommes sont incapables.

Les ordres si admirables d'hospitaliers ne peuvent donner leurs soins qu'aux hommes. Les religieuses, en s'offrant comme des mères et des sœurs, rendent à l'indigent la famille éloignée ou impuissante. Mais il faut qu'un parfum de vertu, une clôture de modestie les enveloppent et les protègent, en même temps que le respect et la reconnaissance du malade les honorent et les défendent. Rendues plus grandes que nature par leur charité, elles lui apparaissent comme

des anges envoyés de Dieu à son chevet ; toute pensée moins noble ne s'offre même pas à son esprit.

C'est une de ces merveilles produites par l'esprit du Christ, au milieu desquelles nous vivons sans les remarquer. Il semble que ce soit tout naturel, et c'est le surnaturel même en action, c'est-à-dire Dieu se manifestant dans un de ses glorieux attributs et revêtant sa miséricorde déjà si admirable des charmes et des sourires qui faisaient dire à Tertullien que nul n'est aussi père que lui (1).

Mais il faut aux hospitalières qui doivent être à la fois recueillies dans la charité d'union à Dieu, et répandues dans la charité d'action extérieure, une formation spéciale. C'est pourquoi Le Royer et Marie de La Ferre ne s'en tenant pas à leurs lumières, bien que reçues d'en haut, firent appel pour la rédaction des règles du nouvel institut à celles des hommes expérimentés qu'ils avaient près d'eux, et soumirent le travail commun, avant de le proposer à l'Ordinaire, à l'examen des deux vicaires généraux. Jacques Eveillon et Guy Lasnier étaient les prêtres les plus pieux et les plus éclairés d'Angers.

On ne sait quoi le plus admirer dans ces règles, de la simplicité ou de la profondeur, de la charité ou de la sagesse qui les dicta. Nous avons reproduit le premier chapitre qui résume ce que les fondateurs demandaient à leurs filles, d'après une inspiration qu'ils croyaient divine et qui porte au moins la marque du plus sain et du meilleur esprit. La même touche se fait remarquer dans tout le

(1) *Nemo tam pater.*

reste, et particulièrement dans les règles de chaque emploi.

« On prétend ici faire une famille, lit-on au chapitre II, une famille de bonnes âmes volontairement dédiées au service de Notre-Seigneur, et non pas un lieu de retraite pour la décharge des familles du monde, où les filles soient engagées par crainte, contrainte, intérest, ou autres respects et considérations humaines..... Quant à l'âge et qualité d'esprit, elles doivent être telles qu'on puisse raisonnablement se promettre que, sans obligation de vœu solennel, elles seront constantes en leur résolution de servir Dieu suivant cet institut..... En la réception de toutes lesdites personnes, on prendra soigneusement garde de ne se laisser emporter ou vaincre par aucune considération humaine, comme d'intérest de bien temporel, de parenté, de faveur ou d'autorité quelconque. »

La pauvreté complète est établie. (Chap. VII.) On demande aux sœurs « une vraie désappropriation de tout », elles « n'auront aucun argent en particulier, ne donneront et ne recevront aucune chose sans permission »..... « Si entre les filles il s'en trouvait quelqu'une, qui, en entrant en la maison, eût plus de bien qu'elle ne voudrait donner, avant de contracter, elle pourra délibérer avec son confesseur ou autre de ses amis de probité et d'intelligence, en quoi et comment elle en disposera, soit en retenant le fond ou sort principal, soit en le constituant à rente, et se la réservant seulement pour quelque temps, dont elle donnera avis à la supérieure; soit en la laissant à ses parents, et soit enfin en le desti-

nant à quelque œuvre pieuse, ainsi qu'elle le jugera plus à propos selon Dieu. (Chap. VIII, 11.)

Les sœurs n'étaient pas établies en clôture; mais elles devaient « la garder le plus qu'elles pourront et pourtant ne sortiront jamais de la maison sans permission de la supérieure, qui leur donnera toujours une compagne telle qu'il luy plaira, et donnera cette permission le plus sobrement qu'elle pourra. » (Chap. x, 1.).....

« Quand elles sortiront elles garderont le silence par les rues, si ce n'est pour saluer humblement et en peu de paroles ceux qui les accosteront, et s'étudieront autant que faire se pourra d'édifier le prochain par leur modestie. » (*Ibid.*, III.) En cas de maladie grave, et si on ne pouvait faire autrement, les sœurs pouvaient être autorisées à aller voir leurs pères, mères, frères et sœurs. La supérieure ne pouvait elle-même sortir qu'après avoir pris conseil, et qu'avec une compagne qui lui était nommée par les officières. (*Ibid.*, v.)

Au chap. XIII, qui traite de l'union de toutes dans la communauté, on voit se peindre le cœur de la fondatrice. « La supérieure, dit-elle, aura envers ses filles un cœur de mère, les aimant toutes universellement, sans affection ou familiarité particulière, et elle leur donnera bon exemple en tout, ne sera ni impérieuse en leur endroit, ains les gouvernera en toute douceur, honnesteté et respect, les considérant non dans leur naissance ou qualitez naturelles, beaucoup moins dans les défauts qu'elles pourroient avoir; mais dans la qualité qu'elles ont de filles de la Sainte-Famille de Notre-Seigneur. » Réciproque-

ment les filles « respecteront sincèrement la supérieure, comme leur mère, s'étudieront toutes à lui obéir avec toute la perfection possible, reconnoissant en elle, non ce qu'elle a ou ce qu'elle est de soi, mais Dieu en sa personne, selon le conseil de l'Apostre, prenant pour idée de leur obéissance et sujection celle que le Fils de Dieu a rendu à sa Sainte Mère et à saint Joseph. — Un de leurs soins principaux sera de s'entr'aimer également toutes, et se prendre garde des amitiez et affections particulières qui perdent les communautez; qu'elles se persuadent qu'il y aura autant de fermeté et de perfection en leur maison, que de charité et d'union par entr'elles. Pour règle de cet amour mutuel et commun, elles prendront la parole de Notre-Seigneur disant à ses Apostres : Le commandement que je vous donne est que vous vous entr'aimiez comme je vous ay aimé. (*Ibid.*, II, 3.)

Marie de La Ferre veut de ses filles, à l'égard des malades, non une compassion naturelle et froide, mais un dévouement toujours chaleureux. Elle les exhorte à « bien prendre garde de se laisser endurcir le cœur par l'habitude et accoutumance d'estre avec les malades et de laisser prendre pied au chagrin qui pouroit naistre de l'impatience et mauvaise humeur de quelqu'un d'iceux, ou de la continuation et assiduité du travail et fonctions viles et incommodes environ eux; mais il faut, au contraire, qu'elles s'efforcent par désirs souvent renouvellez de conserver un cœur humble, tendre et compatissant, servant les malades avec un visage modestement doux et ioieux, en sorte qu'on y lise le plaisir qu'elles pren-

nent de servir Jésus-Christ en ses membres. » (Chap. XVII.) Les règles les plus sages sont données pour que la plus stricte décence soit observée toujours, et dans les salles des femmes et dans celles des hommes, qui doit être distincte, et tellement disposée qu'on ne puisse voir de l'une dans l'autre. Toutes doivent montrer une grande modestie en traitant avec les malades et surtout avec ceux de l'autre sexe. Il leur est défendu de se familiariser avec les pauvres, de rire et perdre du temps avec eux, à s'entretenir des affaires du monde, de nouvelles séculières ou d'autres choses vaines. Pour obtenir ce résultat, la fondatrice emploie un moyen qui ne peut avoir d'action que sur des âmes vraiment empressées de s'immoler, car elle leur fait une menace dont elle avait éprouvé la toute-puissance sur l'âme de ses filles. « Si quelqu'une contrevient à quelqu'une des susdites règles, et se rend trop facile et légère avec ceux du dehors ou avec les pauvres, il la faudra pour quelque temps éloigner des salles, et la priver des services qu'elle pourroit rendre aux dits pauvres, si le Directeur en est d'avis. » Elle regardait cette peine comme si grave, qu'elle voulait qu'avant de l'appliquer on recourût au jugement du prêtre. Mais elle ne craignait pas de prescrire « qu'il y ait une sainte émulation entr'elles à qui écherront les malades qui font le plus d'horreur, et qui donnent le plus de répugnance à la nature, remportant héroïquement sur elles-mêmes des victoires dignes de leur vocation et s'encourageant à cette mortification par l'exemple de plusieurs saints et saintes qui s'y sont ainsi comportez. »

Le but d'un tel dévouement, d'une abnégation si sublime est, avant tout, de gagner des âmes au Ciel. « Autant que le salut de l'âme est plus important que la santé du corps, d'autant plus volontiers les filles doivent dresser toutes leurs intentions, travaux et charitez à ce que les âmes soient aidées pieusement et à propos pour leur salut. »..... « Pareillement, elles apprendront quelques histôires choisies, pour les exciter à l'horreur et douleur du péché, à la résignation entre les mains de Dieu....., la manière de leur faire exercer les actes de foy, d'espérance... d'acceptation des maladies..... et autres semblables actes..... pour les leur suggérer de temps en temps, avec modération néantmoins, et sans importunité. » (Chap. xx.)

C'est là l'hospitalité chrétienne, la seule que l'Église ait voulue en suscitant les dévouements, en acceptant les immolations. Le corps n'est que le vêtement qui recouvre l'âme pendant la vie, il ne mérite d'égards qu'à cause de l'être immortel qui l'habite.

L'action des directeurs se porta sur la formation des filles à l'esprit des règles. Elle était puissante sur ces âmes bien disposées. Les directeurs eux-mêmes, d'ailleurs, étaient des hommes choisis. La main de la divine Providence paraît évidemment en tout dans cette admirable institution. Le P. Étienne enseignait de parole et d'exemple l'esprit de pauvreté, de recueillement et de simplicité franciscaine. Les Jésuites Meslan, Chauveau et Dubreuil formaient à cette vie de foi forte qui ne tend qu'au bien pur, et qui donne aux tendresses de la piété ce fondement solide sur lequel le cœur surnaturalisé ne cherche pas à bâtir pour sa consolation personnelle, mais unique-

ment pour la plus grande gloire de Dieu. Jérôme Le Royer avait été instruit par tous ces maîtres et avait puisé près d'eux ce talent de direction qu'on admirait en lui

Une des premières filles de l'Institut, dans un petit mémoire qu'elle écrivit peu après la mort de Marie de la Ferre, s'exprime ainsi :

« Ce qui l'ayda merveilleusement à se maintenir dans cette grande ferveur, ce fut la fréquentation qu'elle avait avec les R. P. de la Compagnie de Jésus, qui avoient la bonté de l'aller voir souvent à Ruigné, et par leurs entretiens elle s'échauffoit si vivement en l'amour de Dieu qu'elle sembloit un séraphin à la sortie de leurs conférences. Ce sont toujours les effets de leur grand amour de Dieu, mais surtout du P. Meslan, assez connu par la réputation de ses hautes et héroyques vertus, estant mort dans la croyance des personnes les plus sensées pour un grand saint de notre temps. Ce fut, dis-je, par sa conduite qu'elle s'avança notablement et fit de si merveilleux effects sur son esprit..... les grands dons qu'il avoit faisoient voir qu'il estoit bien prévenu de Dieu (1). »

Le P. Chauveau était recteur du collège de La Flèche, et le choix qu'avaient fait de lui ses supérieurs pour une si haute et si grande fonction, montre en quelle estime il était à leurs yeux. Ce fut lui surtout dont le jugement sûr éclaira et dirigea la Dauversière dans le discernement et l'acceptation de sa mission divine.

(1) Il est parlé avec éloges du P. Meslan dans la *Vie cachée en Dieu*, par le célèbre M. Boudon; dans la *Vie de la V. mère. F. Fournier, ursuline.*

Le P. Dubreuil succéda au P. Meslan dans la direction des filles de Saint-Joseph. Il leur adressait de fréquentes instructions toutes remplies de l'esprit de Dieu. Pendant de nombreuses semaines, il alla à l'hôpital expliquer un à un tous les articles des Constitutions, afin d'en faire entendre à toutes l'esprit. Ayant coopéré à leur rédaction, il avait grâce et lumière pour en donner l'intelligence, et il le fit avec tant de cœur, de zèle et de succès que, dit un ancien manuscrit, après avoir reçu ses leçons « les filles de Saint-Joseph paroissoient et étoient des modèles de vertu ».

Il est aisé d'imaginer quelle devait être la docilité, la ferveur de ces âmes amenées par un choix spécial de la miséricorde de Dieu. On ne songeait qu'à se dévouer, à se faire petite, à aimer celui dont on avait senti la gratuite prédilection, et ceux qu'il donnait à servir pour recevoir en eux les marques de l'amour réciproque et reconnaissant.

Après les vœux, dit la Mère Chauvelier, « la communauté était un petit paradis », et la sœur Morin, à son tour, la compare à un petit paradis en terre, parce que tout y était paix, régularité, mortification. C'était à qui travaillerait le plus assidûment à sa perfection, à qui obtiendrait les emplois les plus bas et les plus rebutants, à qui se montrerait plus obéissante, plus humble, plus modeste, plus silencieuse, plus égale d'humeur, plus serviable envers tous, moins exigeante pour soi.

Un parfum céleste s'exhalait de l'hôpital, embaumait toute la ville de La Flèche et allait se faire sentir au loin.

CHAPITRE V

LE PREMIER DEUIL. — Anne Baillif. — Apparitions. — Procès-verbal. — Les leçons de la tombe. — Du discernement des esprits. — Sentiment du P. Dubreuil.

Une maladie dont le caractère ne nous est pas connu, mais qui paraît avoir été subite et courte, vint pour la première fois porter le deuil dans la jeune famille de Saint-Joseph, le 27 juin 1644. Anne Baillif, l'une des converses, fut enlevée ce jour-là à l'affection de ses sœurs et aux malades qu'elle soignait avec une charité admirable. Elle s'était fait remarquer par son assiduité à la prière et au travail, la mortification de ses sens, son union avec Dieu et des traits caractéristiques de vertu, semblables à ceux qu'on rencontre dans la vie des plus grandes saintes. Forte, active, intelligente, dévouée, pleine d'amabilité, elle rendait à la communauté et aux pauvres les plus grands services et semblait devoir les continuer encore longtemps. Dieu en avait autrement décidé. Anne mourut laissant de son mérite les plus favorables impressions, confirmées par la haute opinion qu'avaient d'elle ses directeurs. D'après un écrit de Le Royer, « les filles avaient été conseillées d'écrire quelque chose des vertus et de la mort de ladite sœur pour se mieux souvenir de la bonne édification qu'elle leur avait donnée, et s'animer à bien faire à son exemple,

et aussi afin que celles qui viendroient après elle sussent de quel prix étoit le premier fruict que Dieu a cueilli en cet arbre qu'il a planté, et qu'il arrose de tant de bénédictions. »

Cet écrit ne fut pas entrepris ou du moins ne nous est pas parvenu. Les sœurs ne crurent peut-être pas l'oubli possible, ou déjà cédèrent à ce désir d'être ignorées qui, jusqu'aujourd'hui, les avait empêchées de favoriser aucune publication complète sur leur admirable Institut, oubliant trop qu'il est des choses qu'il faut manifester pour la gloire de Dieu.

Mais, par permission divine sans doute, Anne Baillif vint se rappeler au souvenir et, morte, prononça des paroles qui retentissent encore dans toutes les maisons des sœurs de Saint-Joseph.

« Le mercredi, quatorzième jour de décembre mille six cent quarante-quatre, environ les dix heures du soir, sœur Marie de La Ferre, supérieure des filles de Saint-Joseph de La Flèche, ne s'étant pas couchée à l'heure ordinaire, à cause de quelque incommodité, avant de se mettre au lit, alla aux arcades du dortoir pour adorer le Très-Saint Sacrement, d'où elle vit dedans la chapelle une lumière fort claire, qu'elle crut venir de la lampe des sales des pauvres, ne faisant pas lors réflection que la porte et les balustres des salles étoient fermées, et ainsi que la dite lumière n'en pouvoit venir. Elle s'en revenoit donc en sa chambre; mais elle entendit deux voix comme d'une personne qui se plaignoit, ce qui la fit descendre dans lesd. salles des pauvres pour voir si quelqu'un avoit besoin d'assistance. Mais ayant trouvé tous les pauvres malades en repos, avant que de s'en retourner, elle voulut

adorer le Très-Saint Sacrement, et pour cet effet, elle ouvrit la porte de la chapelle, dedans laquelle elle apperceut comme une personne toute couverte de blanc, qui étoit debout, devant le Saint Sacrement près du marche-pied de l'autel, et vis-à-vis du milieu d'iceluy, ce qui l'épouvanta, en sorte qu'elle referma promptement la porte, et alla toute tremblante éveiller sœur Catherine Lebouc, domestique des dites filles de Saint-Joseph, laquelle était alors couchée dans les salles des femmes, laquelle ayant ouvert les balustres de la dite salle, elles apperceurent la même chose, laquelle marchoit posément vers la dite sœur Catherine, ce que voyant, luy demanda : Qui va là? Mais la dite supérieure étant de rechef épouvantée, la fit taire et referma promptement la porte desd. balustres. Toutes deux demeurèrent convaincuës que c'étoit un esprit, et la dite sœur Catherine eut alors la pensée que c'étoit l'âme de sœur Anne Baillif, sœur domestique desd. filles de Saint-Joseph, laquelle décéda le 27 du mois juin dernier..... car c'est la première et l'unique qui est décédée jusqu'à présent dans la maison, depuis que lesd. filles y sont canoniquement établies. Après quelque temps, lad. supérieure et lad. sœur Catherine, tâchèrent de s'employer à la prière, et puis elles ouvrirent de rechef le dit balustre, mais elles ne virent rien. Elles retournèrent aux arcades; elles virent la lumière que la dite supérieure avait revuë auparavant. »

« Le lendemain, 15 dud. mois 1644, la dite supérieure envoya quérir M. de la Dauversière, administrateur dud. Hôtel-Dieu, lequel informé de ce qui se passoit, alla demander conseil au R. P. Dubreuil, de

qu'elle devoit faire, en cas que led. esprit apparut encore. Mais avant qu'il fût de retour, la dite supérieure, sur les cinq heures et demie du soir, allant faire visite au jardin, et voir si tout étoit fermé, étant accompagnée de sœur Julienne Alory, sœur domestique desd. filles, l'une et l'autre apperceurent le dit esprit dedans la treille du jardin, qui marchoit posément vers elles, ce qui épouvanta si fort la dite supérieure, qu'elle pensa tomber si elle n'eût été soutenuë par la dite sœur Julienne, laquelle, sans s'effrayer et sans avoir rien sçu de ce qui s'étoit passé le jour précédent, luy dit d'abord : Ma Mère, avançons; c'est ma sœur Anne. Mais la supérieure ne voulant pas, elle la ramena à la maison, regardant néanmoins toujours la dite sœur Anne jusqu'à ce qu'elle ne pût plus voir l'endroit où elle étoit arrêtée. La supérieure étant rentrée trouva le dit sieur de la Dauversière qui luy rapporta l'avis du R. p. Dubreuil, de ce qu'elle devoit faire en cas que le dit esprit leur apparut encore, et cependant le tout demeura sous le secret entre la dite supérieure et les dites sœurs domestiques et personne de la maison ne sceut rien. »

« Le dit jour, sur les huit heures et demie du soir, la dite supérieure faisant son examen, entendit un soupir qu'elle remarqua être de la dite défunte sœur Anne Baillif, ce qui la fit sortir de sa chambre et aller avertir la dite sœur Catherine de ce qu'elle avoit ouï. Après, la dite supérieure retourna en sa chambre, se coucha, laissant une lampe allumée en la ruelle de son lit. Sur les dix heures du soir, sœur Anne Foureau, fille de Saint-Joseph étant couchée entendit frapper trois coups à la porte de sa chambre,

ce qui la fit lever, craignant que la supérieure fut malade et eût besoin d'elle. Mais n'ayant rien trouvé à sa porte, elle eut peur; et alla à la porte de la supérieure qu'elle trouva fermée, ce qui l'épouvanta, en sorte que, n'osant retourner en sa chambre, elle se résolut d'entrer en celle de la supérieure, à laquelle ayant demandé, si elle avait frappé à sa porte, et la dite supérieure lui ayant répondu que : non, elle fut tellement saisie de crainte, qu'elle se jeta sur le pied du lit de la supérieure, quoi qu'elle ne sceut rien de ce qui s'étoit passé. A l'instant, le dit esprit parut à toutes deux, couvert de blanc, de la hauteur de sœur Anne Baillif lorsqu'elle vivoit en ce monde, et lad. supérieure ayant fait le signe de la Croix le mieux qu'elle put, luy dit en tremblant : Si vous êtes de Dieu, parlez. Et l'esprit sans luy donner loisir d'achever, se courbant un peu en forme de salut, dit de la voix de sœur Anne Baillif, lorsqu'elle vivait, fort distinctement ce qui suit : « Je suis venue de la part de « Dieu pour vous dire que vous êtes trop indulgente « à faire observer exactement les règles ; il s'y com- « met bien des imperfections desquelles vous répon- « drez devant Dieu. « Aimez vos règles! aimez « vos règles! aimez vos règles! Elles sont de Dieu, « inspirées du Saint-Esprit. Faites observer le « 1er chapitre, le 9e, l'onzième, le 13e, le 23e et « celuy de l'union. Votre charité n'est pas parfaite; « elle a plusieurs branches. Elle en a deux nécessai- « res à votre Communauté, l'une aveugle et l'autre qui « voit clair. Le silence n'est pas gardé; vos récréa- « tions sont très imparfaites et celles de la vigile des « communions déplaisent à Dieu, faute de prépara-

n. Prenez garde aux entretiens que vous avez
c les externes, ils déplaisent à Dieu. Il y a de
ites envies qui n'ont point de fond, prenez-y
de; vous manquez toutes à l'humilité. J'ay beau-
p paty pour avoir manqué au vœu de pauvreté,
chant ce que vous avez trouvé dans mon coffre
un papier qui y étoit; et pour mes vaines récréa-
ns; et touchant l'obéissance, manque de soumis-
sion. Ayez compassion des sœurs domestiques;
t le membre le plus foible. On ne se supporte
assez les unes les autres. Il y en a qui commet-
t de grandes fautes; je ne les nomme pas; Jésus-
rist ne nomma pas Judas. Vous manquez de
otion à St-Joseph et à le faire honnorer dans
naison. Ce grand Saint vous protège bien puis-
nment avec une troupe de ses favoris. O amour,
mour, ô amour d'un Dieu! qu'il vous prépare une
ronne à toutes, si vous gardez bien vos règles!
e tout cecy ne vous inquiète point; demeurez en
x, et que vos chutes vous relèvent en Dieu.
es-le à toutes les sœurs, et l'écrivez pour une
rnelle mémoire, et qu'il ne sorte point de la mai-
. Que cette apparition ne vous trouble point; il
it nécessaire que j'apparusse à plusieurs afin que
n'en pût douter. A Dieu, à Dieu, à Dieu, vous
me reverrez jamais que dans le Ciel. »
Puis elle disparut, laissant lad. supérieure et lad.
ne Foureau en paix et pleines de consolation
eure, en sorte que même lad. supérieure ne put
êcher d'envoyer lad. sr Foureau quérir lad.
therine Le Bouc, qui avoit vu la première
rition, laquelle fut à l'instant remplie de

joie, et perdit toute la peur qu'elle avait eue auparavant. »

« Nous Marie de la Ferre, sup. des filles hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de cette ville de La Flèche, Anne Foureau dépositaire, Catherine Le Bouc et Julienne Alory sœurs domestiques desd. filles, après avoir communiqué de tout ce qui est cy-dessus à des personnes de grande piété et science, avons de leur avis dressé le présent procès-verbal, le contenu duquel nous certifions estre entièrement véritable, en ce qui touche chacune de nous. En témoignage de quoy : Nous Marie de la Ferre et Anne Foureau l'avons signé et nous Catherine Le Bouc et Julienne Alory, d'autant que nous ne savons pas signer nous y avons apposé chacune une croix, pour approbation de tout ce qui est couché, en ce qui nous regarde, après qu'il nous a été leu et releu plusieurs fois. »

Nous venons de transcrire sur la deuxième copie de l'original, le procès-verbal de l'événement, dressé le 16 décembre 1644, d'après l'ordre du P. Dubreuil et de Le Royer. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit sur parchemin de la belle écriture du chapelain Gyrot et qui est conservé à La Flèche.

Avant d'arrêter un jugement sur un fait si étrange, on doit consulter les règles sur le discernement des esprits ; car satan se déguise en ange de lumière et il n'est pas facile souvent de distinguer le surnaturel diabolique du surnaturel divin. Le grand *criterium* en cet ordre de faits est que ni Dieu ni satan ne peuvent travailler contre eux-mêmes. Si le fait surnaturel a pour résultat final la gloire de Dieu, et le salut des

âmes, il est à croire que Dieu en est l'auteur. S'il détache des passions naturelles à l'homme, il ne peut provenir du démon, qui ne s'étudie qu'à les développer. Mais nous disons qu'il faut considérer le résultat final, parce que satan propose quelquefois un bien réel à cause du profit mauvais qu'il espère en tirer. Il poussera à l'aumône pour avoir le profit de l'ostentation, à la mortification pour décourager ensuite par la considération de la difficulté de l'œuvre entreprise.

Dans le fait qui nous occupe, on pourrait aisément soupçonner le mauvais esprit. Car des reproches si graves étaient articulés au moment de cette grande bonne volonté et de cette belle ferveur que nous décrivions tout à l'heure. L'année des premiers vœux n'était pas écoulée, et dans un peu plus d'un mois, on allait les prononcer de nouveau pour une plus longue période. Ces reproches n'étaient-ils pas de nature à faire penser à des âmes qui faisaient tout le possible : Je ne puis davantage, et à les empêcher de renouveler leurs saints engagements? Ne pouvaient-ils pas aussi exciter entre les religieuses des divisions, des soupçons réciproques; détruire la confiance mutuelle, ruiner la cordialité et l'esprit commun? Il est vrai que l'attachement aux règles était recommandé ainsi que l'esprit de pauvreté, d'humilité et d'obéissance; mais le moment était-il bien choisi?

Il y eut dans la communauté même des incrédules. Toutefois, elles durent se rendre ou se taire, lorsque vers la mi-janvier 1645, un mois après l'événement, toutes les sœurs étant réunies pour travailler à la salle commune, un grand coup ébranla la table de l'ouvroir

et qu'on y vit paraître le procès-verbal du 16 décembre que nul n'avait pu y déposer. Une autre fois, la supérieure ayant serré dans son coffre ce même procès-verbal, il se trouva transporté sur l'autel devant le tabernacle. Enfin, après avoir été mis sous clef par une des sœurs qui ne pouvaient croire, il fut retrouvé sous le chevet d'une autre sœur, incrédule aussi, et travaillée de la tentation de quitter le couvent. On prit alors la résolution de lire ce récit tous les mois devant les sœurs assemblées, et depuis lors rien d'extraordinaire n'eut plus lieu.

Le P. Dubreuil fut d'avis que Dieu avait parlé. Il s'était engagé à donner à la Communauté une instruction par semaine pendant l'Avent; après l'apparition, il en donna deux et il les continua jusqu'à la rénovation des vœux, prenant constamment pour thème les avertissements de la sœur défunte. Il parut ainsi croire qu'il pouvait, en effet, se trouver un peu d'ivraie parmi le bon froment, ou bien que ces avis pouvaient parer à un danger qu'il voyait poindre, quoique encore enveloppé dans le nuage. Plus près que nous des événements, il vit mieux l'application qui pouvait être faite des leçons sorties de la tombe. Sous la plus belle apparence un fruit vermeil renferme quelquefois en germe le ver hideux qui doit le gâter. On ne sait quels furent les commentaires que le Jésuite expérimenté donna aux paroles d'Anne Baillif; ils nous aideraient à comprendre qu'elle en était l'opportunité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il leur accorda de l'importance.

A la distance où nous sommes, nous avouons que nous avons peine à fixer notre opinion..... à moins

les paroles d'Anne Baillif, sans grande application
médiate, ne fussent un avertissement prophétique
ne dussent être référées à une période de l'Institut
t nous aurons à entretenir le lecteur.



LIVRE TROISIÈME

PREMIÈRES FONDATIONS EN FRANCE

1650-1659

CHAPITRE PREMIER

É. — Marthe de la Bausse. — Elle commence à bâtir. — vité, patience, expédients de Marthe. — La Providence est une ne caution. — Aumônerie de Saint-Michel attribuée aux res. — Marthe vengée.

ois maisons hospitalières pourraient prétendre au de première fille de l'Institut de Saint-Joseph de lèche : Moulins, Laval et Baugé. D'après la date raités passés entre ces villes et Le Royer de la ersière, Laval y aurait droit sans conteste, ayant son contrat le 18 juin 1648; viendrait ensuite ins qui traita, le 2 octobre de la même année, et Baugé, dont les conventions ne furent arrêtées 25 avril 1650. Mais Baugé qui avait été plus lent emande, on va voir pourquoi, fut plus prompt à ution. Les religieuses y furent établies le 26 no- re 1650, dix jours seulement avant de prendre ssion à Laval, le 5 décembre suivant. Moulins rda dans les difficultés et ne fut établi qu'en 1651.

Nous commençons donc par Baugé l'histoire des fondations, qui n'est qu'une continuation de celle de la fondation même de l'Institut, car il produisait des branches avant même que le tronc eût acquis une pleine solidité. Il le fallait. Comment résister aux instances, qui de diverses parts offraient du bien à faire? D'ailleurs, La Flèche ne suffisait plus à loger et à occuper toutes les abeilles désireuses de travail que la divine Providence y avait réunies.

Le premier jour d'avril 1643, une grande procession était sortie de l'église paroissiale de Baugé récemment bâtie en l'honneur de saint Pierre et de saint Laurent, et se déroulant en bel ordre le long des rues de la ville, s'était rendue près du lieu de Champ-Boisseau, où un emplacement avait été déterminé pour la construction d'un hôpital. Solennellement, le curé de Baugé posa la première pierre de la chapelle, en même temps que le lieutenant général posait celle des salles. « Ce fut de vraies pierres d'attente; car cet édifice ne fut de longtemps achevé (1). »

Ce n'était pas, en effet, sans peine et sans difficultés, sans labeur, persévérance et patience, que cet établissement devait naître, et le fait même de cette pose de pierres « d'attente » était le résultat de longs et admirables efforts.

Pour entreprendre cette œuvre, à laquelle songeaient beaucoup de gens de bien sans savoir comment en venir à bout, Dieu suscita une pauvre fille de Baugé nommée Marthe de la Bausse (2). Son père, en mou-

(1) Grandet. *Vie de Mlle de Meleun*, p. 149.

(2) Trompé par ce nom, M. A. de Melun la dit originaire de la Bauce. Sa famille était de Baugé, et y avait eu un rang et de

lui avait recommandé deux choses : d'élever un
eune frère qu'elle avait et de créer un hôpital à
é. Elle ne lui demanda pas quelles ressources il
issait pour tenter une pareille œuvre, mais se
n devoir d'obéir aux dernières volontés paternel-
e petit frère fut mis en apprentissage, et Marthe,
e cœur était déjà bien tendre pour les pauvres,
nença à se dévouer à eux avec plus d'assiduité.
en recueillait plusieurs en une chambre et les
subsister des aumônes qu'elle allait quêter par
e.

u bénissait sa charité, mais elle se sentait appe-
a vie religieuse et essaya de l'embrasser chez les
lictines du Calvaire, qui avaient un couvent à
é; ce n'était pas là que la vocation devait la
ire, et Dieu permit que sa santé ne s'y pût sou-
D'autres couvents lui auraient volontiers ouvert
portes. Avant de se résoudre, elle voulut consul-
s Jésuites de La Flèche. Cela lui était facile,
é n'étant qu'à quatre lieues de cette ville, vers le
On lui conseilla de recommander pendant un
n dessein à Dieu, sans arrêter sa pensée sur
ne communauté; puis on lui fit connaître les
alières de La Flèche et leur règle. Marthe se
attirée par un genre de vie qui répondait admi-
nent à toutes les aspirations de son cœur.
ant elle crut ne devoir prononcer qu'après avoir
du un Capucin, son confesseur ordinaire, le
urent, de Nevers, qui résidait alors à Baugé. Ce

e; son père se trouve qualifié « noble homme »; mais
e n'existait plus.



religieux, après mûre considération, lui dit qu'elle devait se faire religieuse et religieuse hospitalière, mais à Baugé même et non à La Flèche. Plus tard, ayant été envoyé à Chinon, il lui fit dire de ne plus tarder à entreprendre le bâtiment de l'hôpital, en l'assurant que Dieu l'assisterait.

Il y avait alors à Baugé un notaire nommé Chailleu, homme pieux, judicieux et ami des pauvres, et un nommé Richer, homme de bien et charitable aussi. Marthe alla prendre leur avis, et ils lui conseillèrent d'adresser une requête au lieutenant général, pour lui représenter que les pauvres malades souffraient fort en cette ville, faute d'être assistés, et pour obtenir une assemblée des habitants dans laquelle on aviserait aux moyens de bâtir un hôpital pour les recevoir. Cette requête fut reçue favorablement, l'assemblée eut lieu, et contre toute apparence on conclut qu'il était urgent de bâtir un hôpital. Marthe fit instituer intendants des travaux ses deux conseillers avec un troisième nommé Lefebvre. Tous les trois étaient en même temps créés administrateurs du bien des pauvres, quand la Providence leur en aurait procuré, car, pour le présent, il n'y avait rien, sauf vingt sous que Marthe avait en caisse pour commencer les constructions.

Elle s'occupa aussitôt de chercher une place convenable pour bâtir l'Hôtel-Dieu, et elle désigna un terrain entre la ville et le couvent des capucins, aux portes de Baugé. Les gens économes et sages auraient voulut que l'on prît une ancienne aumônerie de Saint-Michel, plus éloignée de la ville, mais où il y avait un logis qui servait de temps en temps à renfermer les vagabonds, et de laquelle dépendait une chapelle où il

vait des messes fondées. Sans doute, cela coûté moins cher; mais Marthe voulait un bel neuf, commode et plus à portée des pauvres s. Il fallut la laisser faire, et l'on ne risquait pas chose, puisqu'on la laissait aussi chargée seule venir les ressources.

he ne recula pas devant cette charge; elle se quêter de tous côtés, elle réduisit encore son ordinaire, et enfin réussit à mettre ensemble te ou cinquante francs, avec lesquels, sans de temps, elle acheta un peu de chaux et une provision de pierres. On me viendra en aide, -elle, quand on verra un commencement d'exé- Tout au contraire, l'exiguïté de ses approvi- nents la fit prendre en risée, traiter de folle et nner davantage à la grâce de Dieu. Mais peu lui ient les mépris. Elle harcelait de supplications la Providence duquel on la livrait; elle harcelait s hommes, bienveillants, indifférents ou hos- finissait toujours par en tirer quelque monnaie. arriva à obtenir cette grande cérémonie que nentionnions en commençant, et vit poser les res pierres avec ces moellons et cette chaux avait tant ri.

d une âme connaît indubitablement la volonté sur elle, elle se livre à une sainte obstination ecule devant aucun obstacle, elle imagine des elle tente tout pour procurer à Dieu ce qu'il ande. Marthe voulait procurer à Dieu l'hôpital Aussi, les pierres « d'attente » ne lui suffisaient ur en obtenir d'autres à élever au-dessus, elle er une croix sur le grand chemin, en face de



ses travaux, et à cette croix elle fit attacher un tronc pour recevoir les aumônes des passants. Chaque soir elle allait recueillir ce qu'on y avait mis, et en tenait soigneusement note sur un registre. Elle n'avait à inscrire ainsi que de bien modiques sommes, car en sept ans le tronc de la croix ne produisit que cent vingt livres quatorze sous et six deniers. Il n'était pas, du reste, la seule source productive; Marthe se rendait au marché, et tous ceux qui y trafiquaient, vendeurs ou acheteurs, ne pouvaient lui refuser une obole ou un service. De l'un elle tirait une journée de travail, d'un autre un charroi, d'un troisième du blé ou de l'argent.

A bout d'expédients, elle proposa à ses administrateurs de faire une quête générale dans la ville. Ils eurent le courage de l'entreprendre; mais quand après avoir supporté beaucoup de critiques et de railleries, ils en vinrent à compter la bourse, ils virent qu'ils n'avaient reçu vaillant qu'onze livres; ils jurèrent qu'on ne les y reprendrait plus.

Marthe était plus brave; elle insistait pour qu'après la parole piquante vint à son tour la pièce sonnante. Une somme de mille livres avait été léguée aux pauvres, par un testament, au cas que l'on bâtirait un hôpital. Il y avait longtemps, et la construction d'un hôpital était réputée si impossible que les héritiers s'étaient partagé la somme. Marthe va les trouver, réclame, plaide, menace, revient, importune, finit par attendrir ou par faire peur, et obtient la grosse somme qui permet d'achever les murailles de la chapelle. Pour celles des salles elles en étaient encore aux fondements, ou un peu plus. Il aurait fallu quatre années pour conduire là les travaux de la chapelle;

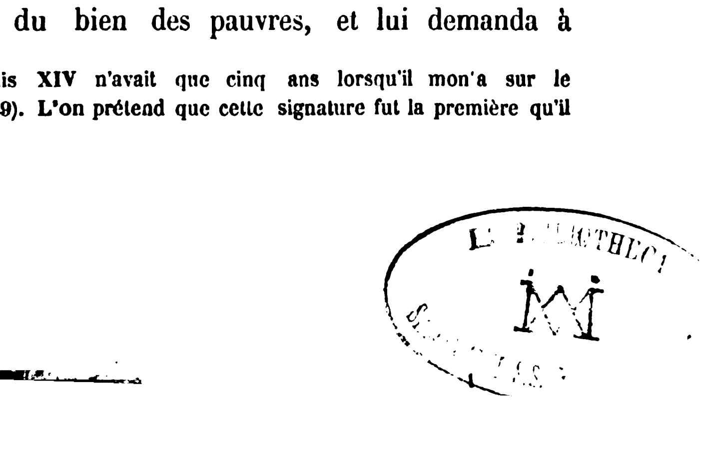
e hiver on couvrait les murs de paille pour her qu'ils ne fussent détériorés par les pluies ou ées. Mais, arrivés à la hauteur requise, il fallait ouvrir d'une charpente et d'une toiture.

s l'enclos du château existait une vieille cha-uinée qui avait servi d'église paroissiale avant neuve de Saint-Pierre-Saint-Laurent. La Marthe se figura que la charpente de cette cha-ransportée sur la sienne, ferait bien son affaire. e à l'intendant de la généralité de Tours de e à Baugé; concession comme d'une chose de valeur; opposition du gouverneur du château, que cette ruine était du domaine du roi; enfin on par le roi lui-même (1).

it, hélas! bien du mouvement en pure perte, squ'on voulut y toucher, la charpente vermou-ula entraînant quatre ouvriers dans ses débris. vriers furent saufs; mais il fallut chercher de quoi couvrir la chapelle. Une pensée meil-ut inspirée à la bonne Marthe. Du bois neuf idemment préférable, elle demanda à en pren-s la forêt de Baugé; il y eut des oppositions, le obtint un grand nombre de pieds de chênes pouvait faire abattre quand elle voudrait.

se procurer l'argent nécessaire à cette exploi-elle mit en prières les capucins, les bénédictins, es bonnes âmes, puis elle s'en alla trouver son er le notaire, intendant des travaux, adminis-du bien des pauvres, et lui demanda à

is XIV n'avait que cinq ans lorsqu'il mon'a sur le 9). L'on prétend que cette signature fut la première qu'il



emprunter cent écus. L'honnête homme pensa que la somme était forte et réclama une caution. — « J'ai pour caution la Providence, répartit Marthe »; sur pareille caution, le tabellion, chrétien pourtant, n'osa prêter ses cent écus. Mais Dieu lui fit bientôt voir qu'il peut cautionner cent écus et davantage. Peu de jours après, de sept lieues loin, venait un prêtre qui compta à Marthe, pour contribuer au bâtiment de l'hôpital, trente pistoles, à condition qu'elle ne le nommerait à personne.

Lorsque toute joyeuse elle conta l'aventure au prudent Chailleu, il fut honteux et tout ému. Désormais il ne refusa plus d'être le bailleur de fonds de l'hôpital. Mais, dans son enthousiasme, il crut qu'il allait vaincre enfin l'apathie de ses concitoyens. Il les réunit avec les notables, et s'accusant lui-même d'avoir manqué de zèle, il leur dit qu'il fallait se confier davantage en Dieu; qu'une pauvre fille leur donnait l'exemple, que c'était à eux d'aller en avant s'ils voulaient attirer le concours des autres. Enfin il conclut qu'il fallait au moins terminer les murailles des salles et pour cela emprunter la somme nécessaire. Son éloquence n'échauffait que lui-même; il le remarqua, et, tirant de sa poche les trente pistoles, il dit qu'il les donnait aux pauvres si l'on voulait emprunter six cents livres, sinon qu'il les remporterait. Les deux autres administrateurs craignant de perdre cette bonne aubaine s'obligèrent à cautionner eux-mêmes la somme. Mais dès que les travaux des salles eurent repris, l'argent vint d'une manière extraordinaire de divers côtés. Dieu cautionnait à son tour; il y avait du reste pour la continuation de l'œuvre.

qui toucha la divine bonté, plus encore que l'élo-
e et la ruse du bon notaire, ce fut le désir d'une
vieille. Elle avait pris à cœur l'œuvre de
e; mais elle ne pouvait lui donner que le con-
de ses prières. C'est plus que de l'or. La bonne
menait une vie fort sainte et recevait dans
on des grâces de choix. Voyant quelle gloire
résulter pour Dieu, et quel avantage pour les
de l'entreprise de son amie, elle suppliait inces-
ent le Seigneur de la faire réussir. Et comme
vait que Celui qui pourrait tout faire seul, et
equel on ne peut rien faire, veut cependant que
aide et que l'on fasse ce qu'on peut, quoique
et infirme, elle ramassait tous les matins des
s dans son tablier, le long des chemins, et venait
courbée les déposer près des ouvriers. — « Au
, disait-elle, j'aurai une petite part au mérite
si bonne œuvre. »

bâtiment avançait, on songea à procurer du
n aux pauvres. Marthe suggéra la pensée de leur
uer le bénéfice de l'aumônerie de Saint-Michel.
vait des raisons de convenance qui portaient la
alité des habitants à le conférer au curé de Baugé;
pendant l'assemblée de ville, Marthe avec une
e de petites filles ne cessa de réciter les litanies
sainte Vierge et de saint Joseph, et il arriva que
tant venus décidés à prononcer en faveur du curé,
t résolu néanmoins que l'aumônerie serait don-
l'hôpital. Le procureur du roi de l'élection s'était
à dire que l'aumônerie, ayant été fondée pour
uvres, devait en justice revenir aux pauvres, et cette
e avait subitement déterminé tous les esprits.



Il n'est pas surprenant que Marthe obtînt de Dieu des choses étonnantes. Sa confiance en lui était sans bornes, et elle le sommait avec un respect filial de tenir ses promesses. Quand elle avait quelque chose à cœur, elle courait se prosterner devant le Saint-Sacrement et priait ainsi : « Mon Dieu, je ne sortirai point d'ici que vous ne m'ayez accordé ce que je vous demande. Vous avez promis que votre Père accorderait aux hommes tout ce qu'ils lui demanderaient en votre nom et pour l'amour de vous; je vous somme de votre parole. O mon Jésus, j'ai besoin de cette chose, non pas pour moi, mais pour les pauvres qui sont vos membres: accordez-la moi donc, ô mon Dieu. » Souvent, au sortir de l'église, elle rencontrait des personnes qui venaient lui offrir de l'argent.

Mais le plus ordinairement Notre-Seigneur voulait qu'elle achetât tout à ses dépens. Elle allait voir dans l'hôtellerie les personnes de qualité dont elle apprenait l'arrivée et leur demandait pour son hôpital. Elle visitait tous les malades pauvres et riches, et de ces derniers sollicitait quelque legs pour les autres. Impossible de dire tout ce qu'elle avait à souffrir des valets ou des parents cupides. Elle en avait reçu le surnom d'oiseau de mauvais augure; on la chassait ignominieusement, et elle, toujours douce, souriante, se retirait, prête à revenir dès qu'on aurait besoin d'elle, contente d'avoir été humiliée. Elle sentait pourtant vivement en son âme les rebuts, les reproches, les injures, et le démon la tentait de tout abandonner; mais Jésus lui faisait sentir qu'il l'aimait ainsi, et elle se redressait encore plus résolue à persévérer et à tout souffrir.

Dieu montra, une fois au moins, qu'il se regardait

me offensé par l'opposition faite à sa servante. femme de qualité s'était opposée de toutes ses s à la construction de l'Hôtel-Dieu, en répétant cesse ce lieu commun : que toutes ces assis-es, ces refuges pour les pauvres étaient le moyen endre ceux-ci paresseux, imprévoyants et fai-ts, grand argument au service de ceux qui ne nt eux-mêmes rien faire. Dieu permit que son nce se changeât en misère, puis que plusieurs dies la vinssent accabler. Elle comprit alors l'uti-l'un hôpital. Celui de Baugé, malgré son oppo-, était construit; elle demanda à y être admise. oulait bien l'y recevoir. Pourtant, par suite possibilités inexplicables et de différents genres e produisaient toujours, elle ne put jamais y r. Dieu ne permettait pas qu'elle y reçut pour sa sse les consolations qu'au temps de sa prospérité n'avait pas voulu préparer pour la détresse rui.



CHAPITRE II

BAUGÉ (suite). — La princesse d'Épinay. — Elle arrive à La Flèche. — Elle va à Baugé. — Elle achève les constructions. — Arrivée des hospitalières. — Champboisseau, nouveaux bâtiments. — La sœur de La Haye sauve Baugé. — Une boutade de Satan.

Depuis sept ans l'infatigable Marthe de la Bausse souffrait, priait, poussait l'œuvre entreprise; on était à la fin de 1649, et bien que les murs des salles des malades n'eussent encore ni planchers ni toitures, on se préoccupait de trouver les personnes dévouées qui prendraient soin des pauvres lorsqu'on en pourrait recevoir. Marthe connaissait La Flèche, et ne pensait à nulles autres qu'aux filles de Marie de la Ferre, au nombre desquelles elle se proposait de faire profession. Des pourparlers furent engagés entre les administrateurs et la sainte fondatrice. Celle-ci jugea que le lieu obtenu par la bonne Marthe et déjà couvert de constructions était insuffisant et tint à ce qu'on fit l'acquisition du lieu de Champboisseau qu'il confinait, afin de donner un peu d'air et d'espace aux malades et aux sœurs. Les premiers ont besoin de sortir parfois pour laisser les chauds rayons du soleil réjouir leur pauvre corps ébranlé; les religieuses qui observaient volontairement une exacte clôture avaient besoin de pouvoir mettre le pied dehors ailleurs que

la rue. Pour cet achat et pour l'achèvement des
ıents Marie comptait sur la Providence.
s pourparlers continuèrent jusqu'en avril 1650,
fin, le 25 de ce mois, Le Royer étant de retour
voyage à Paris pour les affaires de Montréal, fut
le traité qui obligeait les hospitalières à prendre
des malades de Baugé. Le lendemain La Dauver-
conclut au nom des sœurs de La Flèche, l'acqui-
de Champboisseau, que noble Jacques Denays,
de Fontenelles, conseiller du roi, céda au prix
550 livres, pour la communauté (1).
s temps difficiles de la fondation allaient finir;
même que les hospitalières ne vinssent prendre
ssion, le Ciel leur envoya un secours inattendu.
ns les derniers jours de décembre 1649, une
e publique de Paris, — il y en avait déjà, —
nçait que la princesse d'Épinoy accompagnée de
frère aîné, le prince Alexandre-Guillaume de
ın, allait se rendre à Rome à l'occasion du grand
. Dieu conduisit autrement ce voyage (2).

es religieuses de La Flèche ratifièrent le contrat le 27 par acte
Fousse. La communauté de Baugé n'existant pas encore ne
évidemment acquérir; mais il est bien clair qu'en achetant,
ırs de La Flèche avaient intention d'acquérir pour la future
de Baugé et non pour elles-mêmes.
nne de Meleun, princesse d'Epinoy, était fille de Pierre de
, prince d'Epinoy, sénéchal de Hainaut, souverain de Vernes,
e de Gand, marquis de Richebourg, etc., grand d'Espagne
ıble héréditaire de Flandre, gouverneur de Mons et prévôt de
qui avait épousé en secondes noces Ernestine-Claire-Eugénie
berg. Anne était la seconde enfant de ce mariage. La maison
ıy était remarquable par sa foi et ses bonnes œuvres. Anne
bonne heure conduite par sa mère visiter dans leurs réduits
lades et les pauvres; admise à six ans chez les chanoinesses



Lors de son passage à Paris Mlle Meleun à qui le saint ordre de la Visitation était très sympathique s'était mise en rapport avec la Mère Leroy, supérieure du monastère du faubourg Saint-Jacques, et en avait reçu une lettre de recommandation pour toutes les Supérieures de son ordre. Elle s'était rendue à Avignon puis était revenue à Lyon sans faire usage de cette lettre. Mais ensuite elle parcourut tous les monastères de la Visitation en suivant la Loire, jusqu'à Tours, sans se sentir attirée à demeurer dans aucun. Il y avait aussi à Saumur un couvent de cet ordre, et d'ailleurs la réputation du célèbre pèlerinage de Notre-Dame des Ardilliers ne permettait pas aux voyageurs d'omettre la visite de cette ville. La Mère Leroy taisait le nom et la qualité de la personne qu'elle recommandait; elle avait bien promis de ne le révéler à qui que ce fût; mais la seule vue de sa signature assurait partout bon accueil à la princesse. A peine fut-elle introduite au couvent de Saumur qu'elle sentit cet attrait qui avait manqué partout ailleurs, et elle demanda à y rester, non comme postulante, mais comme une personne résolue à se retirer du monde et à servir Dieu dans la retraite. Néanmoins trois mois après, elle pensait à y prendre l'habit, lorsqu'un gentilhomme qui l'avait vue à Mons, l'aperçut au parloir où il rendait visite à la

de Sainte-Valtrude de Mons, elle y fut instruite et y donna de grandes marques de piété ; à douze ans, autorisée par son confesseur, elle fit vœu de virginité perpétuelle; à dix-sept ans, elle s'essaya dans les hôpitaux d'Abbeville et vainquit héroïquement toutes les répugnances de la nature. Enfin, après quelques épreuves, résolue de rompre entièrement avec le monde, elle s'entendit avec son frère pour entreprendre le voyage dont s'occupe notre récit.

érieure, et s'empressa de féliciter celle-ci de ce lle avait dans sa maison une des princesses d'Épi- Anne de Meleun, naguère chanoinesse de Sainte- rude de Mons.

ngrande hâte, la Mère de Pierres, supérieure de Sau- , fit part de sa découverte à la Mère Leroy, et celle- oyant n'avoir plus de secret à garder, le fit savoir Reine. Celle-ci songeait à établir un monastère de andines en Flandre; Mlle de Meleun lui convenait ıx que personne pour ce dessein; elle lui dépêcha Hilarion, carme déchaussé frère de la Mère Leroy. e fut bien surprise de sa visite, déclina l'honneur a reine voulait lui faire, et n'étant plus inconnue, a à quitter Saumur. Le P. Dubreuil donnait en ce ent une retraite aux Ursulines de cette ville. de Meleun, en ayant entendu faire l'éloge, voulut e les exercices qu'il dirigeait, et, sans se faire con- e, lui demanda de la conduire où Dieu la voulait. ère lui dit que dans la petite ville qu'il habitait ourrait trouver une autre maison de la Visitation. ne songeait plus à cet ordre. Il lui parla des Cor- res, des religieuses de Notre-Dame, ou de *l'Ave- a;* ce n'était point ce qu'elle désirait. — « Il y a re, ajouta-t-il, une congrégation d'hospitalières e fait que de naître, sous l'invocation de la Sainte- lle, et spécialement de Saint-Joseph. Elles font ssion de servir gratuitement les pauvres dans les aux. La sainte Providence semble les bénir. » — incesse à ces mots, se sentant éclairée et fixée, tit : « O mon Père, ne cherchons plus. C'est i ces hospitalières que je trouverai le lieu de mon . »



Le P. Dubreuil de retour à La Flèche négocia son entrée; mais il eut besoin de toute l'autorité que lui donnaient les services rendus. Le logement était insuffisant, et il s'agissait de recevoir une personne dont on taisait le nom, la qualité, le pays; une aspirante, qui voulait bien être servante, tourière associée, mais sans se faire encore postulante. On laissa toute liberté au P. Dubreuil, et vers la fin de juin 1650, il amena une pauvre paysanne en robe de serge grise, mais dont les manières et les mains blanches démentaient l'humilité de ce vêtement.

— Comment vous nommez-vous donc, lui demanda une des sœurs?

— Anne de la Terre, répondit-elle surprise, ayant oublié son nom d'emprunt.

Ce nom, par allusion à celui d'Épinoy, était : Anne de la Haie. Celui de son frère qui la suivait dans toutes ces démarches, fut : M. de Baumé. Il se mit en pension chez le confesseur de la maison. Bientôt on le vit s'employer comme infirmier près des hommes de l'Hôtel-Dieu, et aussi comme sacristain. Sa sœur en même temps faisait l'admiration de toutes les religieuses par sa ferveur, sa modestie, son obéissance, son détachement. Employée selon son désir aux travaux les plus humbles et les plus rebutants, elle s'en acquittait avec une aisance et une simplicité telles qu'on eût dit qu'elle n'avait jamais fait autre chose.

Cependant elle se faisait une grande violence pour agir malgré les dégoûts, et la contrainte intérieure qu'elle s'imposait, jointe à son extrême mortification, ne tarda pas à la rendre malade. Obligée de s'aliter, elle demanda à être placée parmi les femmes de l'hôpital. Son humi-

trouvait son compte et elle pouvait y voir souvent
rère ; ce qui n'eût pu avoir lieu si on l'eût soignée
firmerie. Marthe de la Bausse avait continué ses
orts avec la communauté, et elle y venait plus
ent sans doute depuis qu'il était convenu que ce
ent les hospitalières de La Flèche qui desserviraient
el-Dieu de Baugé. Elle s'associait dans les salles
ravaux des sœurs, en sorte qu'elle fut remarquée
a sœur de la Haie. Il fallut raconter à celle-ci son
ire. — « C'est elle, lui disait-on, qui a bâti cet
al où nous irons prochainement nous établir et
ous trouverons aussi bien pourvu de toutes choses
'était l'étable de Bethléem. » — Quelques-unes
antant toujours lui disaient : « Ne viendrez-vous
avec nous ? Vous en devriez être la fondatrice. »
eur de la Haie, souriant avec elles, répondait :
is, oui, j'irai très volontiers si l'obéissance m'y
ie, et pourquoi la bonté de Dieu ne fournirait-elle
une fondatrice à un pauvre hôpital si aban-
é ? » Intérieurement elle sentait se préciser sa vo-
n, elle se voyait destinée à une vie de travail,
istance généreuse du bien, même d'immolation
nnelle, mais sans enchaîner sa volonté par les
ations d'une règle religieuse.

le se mit en communication avec Marthe, et sans
uiller le mystère dont elle s'enveloppait, sans
r de se faire appeler la sœur de la Haie, et de
rmer librement sa vie à celles des religieuses,
it entendre qu'elle et son bon frère se sentaient
s à faire quelque chose pour l'hôpital de Baugé.
he se hâta de porter la bonne nouvelle à ses
nistrateurs et M. de Baumé, arrivant à Baugé

avec sa sœur, le 10 août (1650), s'empressa d'aller confirmer ce qu'elle avait dit.

Anne se logea dans les constructions inachevées, où une petite chambre, dont les fenêtres n'étaient fermées qu'avec de la paille, lui servit de réduit. M. de Baumé s'installa chez le frère de Marthe. Les ouvriers furent aussitôt appelés; le prince se fit le serviteur, le manœuvre des maçons, se tenant toujours avec eux, et Anne s'occupa à préparer et à apporter leurs repas. « Spectacle, dit un historien, digne d'arrêter les yeux des hommes, des Anges, et de Dieu même. » Rien de plus beau en effet que de voir ces grands de la terre, oublier leur dignité, leur rang, pour se faire les artisans d'une maison destinée aux pauvres.

Mais on ignorait qui ils étaient, et au lieu d'admirer on cherchait des explications à leur conduite. Étaient-ce bien un frère et une sœur qui arrivaient ainsi, sans qu'on sut pourquoi? Ce qu'ils font est honnête; mais pourquoi le font-ils? Pourquoi ce vêtement si humble, puisqu'ils ont de l'argent? On avait jasé à La Flèche, on en faisait autant à Baugé; et en résumé on concluait que ce M. de Baumé devait être quelque partisan voleur qui venait restituer à Dieu dans un pays éloigné ce qu'il avait extorqué aux hommes dans le sien. D'autres allaient plus loin et attaquaient l'honneur et les mœurs des deux étrangers. Ceux-ci ne purent ignorer tout ce qui se disait; mais ils se contentèrent de continuer leurs bienfaits. Anne étant tombée malade se fit porter dans la salle des femmes, pour couper court à une ignominieuse calomnie.

On était à une des phases de recrudescence de la

le et beaucoup d'efforts étaient faits afin que la
le de l'Anjou se déclarât pour le parti de la
Facilement l'idée vint aux bourgeois de Baugé
es mystérieux personnages, n'étaient que des
ns qui venaient traîtreusement se mêler à la
populaire pour découvrir les secrets du

ıs ces bavardages devaient cesser lorsque les
talières arrivant, Anne paraîtrait confondue avec
et pourrait passer pour l'une d'elles. On s'occu-
ctivement de les faire venir. L'évêque d'Angers
ait alors Henri Arnauld (1) voulut présider lui-
au choix des sœurs destinées aux trois fonda-
de Moulins, Laval et Baugé. Renée Le Jumeau,
oise Pilon et Renée Le Gras étaient envoyées dans
dernière ville. L'acte d'obédience ajoute Anne
Haie, mais celle-ci, comme on vient de le voir,
d'avance rendue au poste que lui donnait sa
osité conduite par la Providence.

connait déjà les sœurs Le Jumeau et Le Gras
lette. La sœur Pilon, âgée de quarante ans était
Paris, fille d'un maître chirurgien du corps royal
ent-Suisses. C'était une fervente servante des

cré à Port-Royal le 29 juin 1650. — Sa lettre d'obédience pour
ation de Baugé est du 20 novembre de la même année. Il ne
s se méprendre aux expressions qu'il employa dans l'ordon-
pour la fondation de Baugé; il l'adresse à ses très chères
Renée Le Jumeau, Françoise Pilon, Renée Le Gras et Anne de
, hospitalières de la Congrégation de Saint-Joseph. Anne de
, c'est-à-dire M[lle] de Meleun, n'entra jamais dans la Congréga-
uoiqu'elle se dévouât aux mêmes œuvres que les religieuses
tort que l'évêque d'Angers l'énumère ici au nombre des
lières.

pauvres, mortifiée et sévère pour elle-même, jeûnant presque tous les jours au pain et à l'eau. Elle avait une foi profonde dans l'inspiration divine qui avait créé l'Institut, aussi lui était-elle attachée du fond de l'âme, et en observait-elle les règles avec la plus respectueuse fidélité.

Avant de partir, elles prononcèrent une protestation d'obéissance constante à la règle et à la maison-mère, qui ne faisait que les prêter pour la fondation et jusqu'à ce que le nouvel établissement put se suffire à lui-même. Ainsi firent à l'avenir toutes les sœurs que l'on envoya en fondation. Comme nous l'avons dit ce fut le 25 novembre (1650) que les hospitalières s'établirent à Baugé. Marie de la Ferre les avait accompagnées. Elle assista au *Te Deum* chanté au son de toutes les cloches en présence des administrateurs, des magistrats, des notables, du peuple, par tout le clergé réuni. Ensuite elle fit chanter, plus humblement, le *Veni Creator* qui introduisait Marthe au noviciat. On peut mieux imaginer que dire, les transports du cœur de la bonne fille; après une navigation si longue et si ballottée, elle entrait au port où avaient si souvent aspiré ses désirs.

Dans le cours de ce même hiver, les constructions entreprises par Marthe de la Bausse furent achevées et l'on y recevait les malades; mais il arrivait souvent, aussi bien à la salle des femmes qu'à celle des hommes, que tous les lits étaient occupés, et que de nouveaux nécessiteux, venant demander assistance, devaient être éconduits. C'était un grand chagrin pour tous les cœurs sensibles des hospitalières et surtout pour celui d'Anne de Meleun. Mais celle-ci avait le

moyen d'éviter cette peine aux sœurs et à elle-même. Elle offrit de faire élever un bâtiment capable de donner asile non seulement à tous les pauvres malades de la ville, mais encore à tous ceux de la campagne environnante, et de plus, un couvent sur le modèle de celui de La Flèche, assez grand pour contenir les postulantes et les novices que Dieu enverrait pour former la communauté indigène de Baugé.

On vit alors combien la Mère de la Ferre avait été sage en exigeant avant tout l'acquisition des terrains adjacents. Sur ces terrains les nouveaux bâtiments pouvaient s'étendre. Ils étaient déjà sortis de terre lorsque la vénérable fondatrice passa par Baugé en allant fonder à Moulins (1651). La sœur de la Haie semblait s'attacher de plus en plus à cette œuvre ; elle annonçait l'intention de rester là désormais au service de Dieu et des pauvres et de doter l'hôpital de bons revenus.

Elle était à la veille de rendre à sa patrie d'adoption un service d'un autre genre, mais non moins signalé. L'année 1652 fut une des plus néfastes de notre histoire. La guerre de la Fronde, un peu calmée l'année précédente, se ralluma plus acharnée, plus désastreuse, plus étendue. Angers tenait pour les princes, ce qui attira les forces royales dans la contrée. Le maréchal d'Hocquincourt faisait le siège de la capitale de l'Anjou, et pour exciter les troupes, la régente et le jeune roi Louis XIV s'étaient rendus à Saumur.

Baugé, si tranquille d'ordinaire, était incessamment traversé par des soldats. Or, un jour, l'un d'entre eux se prit de querelle avec un habitant et fut tué. Aussitôt dans la colère, le chef de la colonne de quinze cents

hommes à laquelle appartenait ce malheureux, ordonna le sac et l'incendie de la ville. Le feu fut mis immédiatement à l'un des faubourgs, et la terreur, la consternation se répandirent dans tous les esprits. Nul espoir, en effet ! A qui recourir? Ce n'étaient que cris lamentables, que gémissements de désolation.

La sœur de la Haie s'était rendue avec les hospitalières aux pieds du Saint Sacrement, lorsqu'une inspiration subite la saisit. Elle peut sauver la ville, mais il faut se faire connaître; l'humilité lutte en elle contre la charité. En hâte elle va trouver son guide spirituel et le supplie de lui commander ce qu'elle doit faire. — « Sauvez la ville, » lui répond-il. Et sans quitter ses habits de servante, elle court chez l'officier, se jette à ses genoux, lui révèle sous le secret qui elle est, le supplie, le convainc, l'apaise. A cette vue, à ce nom, le rude guerrier, frappé d'admiration, s'incline avec respect en disant : — « Madame, je suis heureux de vous obéir; Baugé vous devra son salut; mais j'y mets une condition, c'est que mes troupes, en s'éloignant, défileront devant vous. » C'était bien risquer de compromettre le secret imposé par Anne, et rien ne pouvait lui coûter davantage. Néanmoins, avec une grâce parfaite, elle présida le lendemain au passage des troupes qui rendaient les honneurs dûs aux princesses de sang royal, les soldats portant les armes, et les officiers saluant de l'épée. Cependant le commandant ne laissa pas échapper le nom mystérieux; il se borna à dire que Baugé possédait un trésor. La reconnaissance des habitants savait où le trouver; ils vinrent à l'hôpital avec leurs magistrats remercier la sœur de la Haie et la proclamer la libératrice de leur ville.

La petite communauté de Baugé, sous la conduite de la Mère Le Jumeau, continuait toutes les bonnes traditions de la maison-mère. C'était la même régularité, la même ferveur, le même dévouement, la même émulation de vertu. Marthe de la Bausse était maintenant éclipsée et remplissait obscurément ses devoirs de novice, puis de sœur domestique. La sœur de la Haie se tenait le plus qu'elle pouvait ignorée; et réclamait comme une faveur de se livrer aux services les plus rebutants. Elle donnait tout son temps, souvent souffrante elle-même, au soin corporel des malades, à la consolation de leurs peines, à la conversion de leurs âmes, et cependant accueillait les indigents qui venaient du dehors, leur donnait sans compter, et lorsque sa bourse était épuisée, savait leur dire des paroles si douces, qu'ils se retiraient contents. Aucune œuvre de bien, du reste, ne la trouvait indifférente. Les visites des personnes du monde lui étaient à charge, mais elle s'empressait d'aller recevoir celles des pauvres. En la voyant un jour se diriger hâtivement vers le parloir, où l'attendait un solliciteur, une sœur lui dit : — Vraiment, ma sœur, si c'était un duc et pair, vous n'iriez pas plus vite. — Quoi, répondit-elle, je sais que Jésus-Christ me demande, et vous croyez que je ne dois pas plus me hâter pour lui répondre que si c'était un duc et pair?

Un acte signé à l'Hôtel de Ville par tous les notables lui décerna les titres de protectrice et fondatrice de l'hôpital, honneur qu'elle refusa, ne désirant que se cacher de plus en plus. Son nom n'était plus un mystère, comme on le voit dans l'acte que nous citons. Il dit que les besoins de l'hôpital ayant été connus « à

l'hôtel et à la personne de Mademoiselle Anne de Meleun, princesse, sœur de Monseigneur le prince d'Épinoy..... » elle a « continué, fait bâtir et construire, de ses deniers, l'Hôtel-Dieu..... fait un fond très considérable et augmenté le revenu des pauvres et des Filles Hospitalières qui les servent (19 septembre 1657). » A dater de 1663, Mlle de Meleun fit plusieurs voyages; elle reparut à Baugé en 1664 et 1665; puis elle alla veiller à l'éducation de la fille de celui que l'Anjou avait connu sous le nom de M. de Baumé, sa nièce âgée d'un an, dont la mère venait d'être ravie par une mort prématurée; enfin, en 1668, elle rentra à Baugé.

Nous ne craindrons pas de rapporter un fait que le dernier historien d'Anne de Meleun a passé sous silence. L'action démoniaque a été trop niée de nos jours. Le démon ayant intérêt à faire publier qu'il n'existe pas, précisément lorsqu'il trame ses plus mauvais coups, a trouvé des dupes jusque parmi les fidèles chrétiens. Cette action, pourtant, est prouvée, et par les exorcismes que l'Église emploie pour la conjurer, et par une multitude de faits plus ou moins anciens, et par des faits même contemporains. Il est bon que l'on connaisse la puissance de Satan et que l'on sache quel mal il pourrait faire si Dieu, dans sa bonté pour nous, ne l'empêchait d'en user. L'histoire de Job n'est pas un conte.

L'œuvre florissante de l'Hôtel-Dieu de Baugé, cette œuvre qui avait réussi malgré tant d'obstacles suscités, la ferveur des âmes qui s'y dévouaient, le grand nombre de retours à Dieu procurés, de bonnes morts obtenues, tant de bien opéré et qui devait se per-

pétuer dans l'avenir, irritait l'ennemi du genre humain, et la divine Providence lui permit de le faire voir. Nous copions le récit de Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, premier historien d'Anne de Meleun.

« Ce fut au mois de juillet de l'année 1658, un jour que la chaleur étoit fort modérée, et que le temps paraissoit fort calme, il se forma tout à coup dans l'air un grand orage d'éclairs, de pluie et de tonnerre; et dans un instant la foudre tomba sur l'Hôtel-Dieu de Baugé, et entra par une fenêtre fermée dans les salles du côté des hommes. Deux convalescens s'y promenoient, et parloient ensemble, l'un desquels était un pécheur endurci qu'on n'avoit jamais pu faire aler à confesse. La foudre lui enleva son bonnet de dessus la tête, et le jeta à ses pieds comme pour l'avertir de son devoir. Cet accident imprévu le toucha, et lui fit prendre la résolution de demander un prêtre pour se confesser. Un éfet si contraire aux desseins du démon, au lieu de le chasser, ne fit qu'augmenter sa fureur : car comme il y a bien de l'apparence qu'il était mêlé avec la foudre, il fit quelques tours dans les salles toutes en feu, ala fendre les quenouilles d'un lit qui étoit le plus proche de la chapelle, perça ensuite les murailles de l'apothicairerie et en fit tomber plusieurs pierres. Une des sœurs hospitalières y entroit alors et tenait encore la clef dans la serrure : voïant une grosse boule de feu mêlée d'une fumée noire, dont l'odeur puante sentait la poudre à canon, qui venoit fondre sur elle, elle jeta de grands cris, et recourut à Dieu du mieux qu'elle put, pensant aler être écrasée par les morceaux d'une pierre que cette boule avoit détachée de la muraille

pour se faire passage, et qu'une main invisible semblait lancer contre elle, bien qu'elle en fût assez éloignée. Mais Dieu permit que dans le trouble et la crainte qui la saisit, elle conserva une assez grande présence d'esprit pour baisser la tête, et faire en sorte que la foudre passât derrière elle. Le tonnerre monta ensuite dans les chambres hautes des hospitalières, rompit plusieurs fenêtres, rasa toutes les goutières du bâtiment, et enleva un chevron de la charpente, qu'il porta fort loin dans un faubourg de la ville, sans faire de mal à personne. Deux sœurs qui étaient alors dans le grenier, tombèrent par terre, et sentirent des douleurs si excessives aux jambes, qu'elles crurent les avoir brisées. Le tonnerre descendit ensuite en bas; et tout ce désordre, qui ne dura pas plus que le tems d'un *Pater*, finit comme il avait commencé par les roulemens de cette grosse boule de feu, qu'une femme malade qui était couchée près la porte, vit fondre et se perdre en terre. »

On ne voit en tout ceci que des effets ordinaires de la foudre; mais voici ce qu'ajoute Grandet :

« Au même temps que tout cela se passoit à Baugé, on exorcisoit à La Flèche une fille possédée, laquelle, après les furies et les accès ordinaires de sa possession, fut quelque tems sans répondre aux interrogations de l'Exorciste, religieux sage et expérimenté. Après quoi la voyant tout à coup agitée, il lui demanda pourquoi elle avait été demie heure sans parole. Le démon répondit par la bouche de l'énergumène : — Je n'avois garde de parler, je n'étois pas ici. — D'où viens-tu? répartit le Père. — Je viens de l'hôpital de Baugé, reprit distinctement le démon. Et

l'Exorciste lui ayant ensuite demandé ce qu'il y étoit alé faire, il répliqua : — Nous y étions alez sept démons comme moi pour renverser la maison; mais nous n'avons eu permission d'y causer aucun mal que la peur. Il parla ensuite de saint Joseph avec des paroles de mépris, et fit connoître que c'étoit ce grand Saint qui avoit protégé l'hôpital contre sa rage..... Deux jours après le Père ala à Baugé pour s'informer de la vérité du fait, et juger ensuite de celle de la possession de la fille. On lui montra tous les désordres causez par la foudre, il interrogea ceux qui en avoient été témoins, et ensuite il raconta aux sœurs l'histoire de son exorcisme; et faisant comparaison des circonstances du tems, du lieu, des personnes, des paroles et des choses, il vit bien que le démon n'avoit pas menti. Mais ce qui le confirma encore dans cette créance, c'est que les Hospitalières lui ayant dit que la foudre était entrée dans les salles par une fenêtre dont les vitres étaient fermées, sans les rompre, il prit une lunette d'aproche, et aperçut sept petits trous bien formez dans le verre, comme si les démons qui s'étaient faits des corps d'air et de feu eussent voulu marquer par là en quel nombre ils étaient entrez (1). »

(1) *La Vie de Mlle de Meleun*, 1686, p. 204 et suiv.

CHAPITRE III

LAVAL. — Ancienne aumônerie. — Hôpital Saint-Julien. — Les Lices. — La Dauversière signe le traité. — Les sœurs Macé, Maillet. Renard de la Grois. — Protestation d'union. — Le voyage. — Installation des religieuses à l'Hôtel-Dieu.

Quoique l'une des maisons les plus importantes de l'Institut de Saint-Joseph, l'Hôtel-Dieu de Laval n'offre pas, pour le récit de la fondation, de faits et d'événements émouvants comme ceux qui accompagnèrent celle de Baugé. Laval est une ville de commerce; on s'y aperçoit plus vite de ce qui est utile ou nécessaire, on y calcule plus exactement ce qui est opportun et possible, on y prépare de longue main ce qui devra être réalisé. Il faut ajouter que si l'on y est habile à toutes les combinaisons du trafic, on y est en même temps généreux pour subvenir chrétiennement à tous les besoins. La fondation de l'hôpital de Laval fut donc reconnue nécessaire, prévue et préparée par les habitants et par les magistrats, en sorte que le moment venu, l'établissement des religieuses filles qui devaient le desservir put se faire sans grandes difficultés.

A Laval, comme à La Flèche et à Baugé, l'Hôtel-Dieu recueillit l'héritage d'une ancienne aumônerie. Guy Ier, fondateur de Laval au IXe siècle, avait établi au pied de son château une hôtellerie dans laquelle

cinq ou six lits recevaient les passants et pèlerins. Un siècle plus tard Yves II, l'un de ses successeurs, fit bâtir sur la rive gauche de la Mayenne, à l'entrée du pont qui donnait seul accès dans la ville de ce côté, une chapelle en l'honneur de saint Julien, près de laquelle on transporta l'aumônerie ou hôtellerie primitive. Elle fut desservie d'abord au nom du Seigneur de Laval par des personnes qui prenaient le titre de frères et sœurs de l'aumônerie. Au XIIe siècle, ces frères et sœurs avaient été remplacés par des ecclésiastiques formant une sorte de chapitre; ils avaient un cimetière particulier que l'on nommait le Cimetière-Dieu. Ce Chapitre n'existait plus au XVe siècle; un seul ecclésiastique, en 1431, se trouvait à la tête de la Maison-Dieu. Il la faisait administrer par un chapelain-receveur.

La population de la ville prit, au XVIe siècle, une extension considérable par suite de l'importation que fit alors Béatrix de Gavre, du travail des toiles. Cette population ouvrière offrait souvent des malades à l'hôpital, qui devint tout à fait insuffisant. Le Seigneur (1), d'accord avec les habitants, fit élever une galerie qui n'était point en rapport avec les besoins nouveaux. Il ne tarda pas à se désintéresser entièrement de l'Hôtel-Dieu et laissa aux habitants l'administration des biens et revenus des pauvres. L'intérêt, non moins que la charité, obligeait les fabricants à procurer la guérison de leurs ouvriers; ils augmentaient les bâtiments à mesure que le leur permettaient

(1) Son fils François était aumônier de l'hôpital. Il fut ensuite évêque de Dol.

les offrandes des fidèles et l'accroissement des revenus. En 1619, ils avaient encore élevé une nouvelle construction. Mais ils reconnurent que la création d'un hôpital nouveau, bien conçu dans son plan et plus vaste dans ses proportions, était devenu indispensable. La remise du soin des malades à des mains plus sûres, plus dévouées, plus constantes que ne pouvaient l'être des mercenaires, ou des personnes de piété qui ne laissaient pas d'avoir leurs affaires et leurs relations dans le monde, ne s'imposait pas moins.

On pensa à la fois aux constructions et au choix des Hospitalières que l'on y placerait. Laval et La Flèche avaient alors des rapports fréquents. Une grande partie de la jeunesse lavallaise allait suivre les cours du collège célèbre; une rue de La Flèche porte encore aujourd'hui le nom de rue des Lavallais. Les merveilles de la création de Jérôme Le Royer et de Marie de la Ferre furent donc promptement connues en cette ville, et nous avons vu deux jeunes filles de Laval aller s'enrôler joyeusement dans la nouvelle congrégation.

La maison de ville fit appel au dévouement des sœurs de La Flèche; le fondateur Le Royer de la Dauversière se rendit à Laval et le 16 juin 1648, il contracta au nom de ses Filles avec les maire et échevins agissant au nom des habitants. Le même jour la ville acheta de Jean Berault, sieur des Essarts, juge royal, audit Laval « le terrain et bâtiments des Lices du Seigneur, pour y édiffier le nouvel Hôtel-Dieu ».

Nicolas de Laval, qui prit le nom de Guy XVI en héritant de la seigneurie, avait construit les Lices

en 1500. Un procès-verbal de visite dit que leur enclos consistait « en longueur et largeur à trois journaux de terre, clos de murailles pour les trois quarts et l'autre quart clos de hayes ». Un chroniqueur de Laval a écrit que le Seigneur :

Qui estoit puissant, jeune et fort
Aussi avoit de gens effort,
Et désiroit le jeu de lance
Autant que grand seigneur de France.
Tellement que il fist eslire,
Edifier, bastir, construire,
Lisses pour soy solacier,
Et pour soy esbattre et jouer;
Où chascun jour, pour son déduyt
Il y passait temps et en nuyt
Et luy et des seigneurs de France
Tous armez y couroient la lance,
O moult grants chevaulx et puissans
Et o leurs bardes d'or luysans (1).

Ce lieu témoin des gais ébats des chevaliers allait devenir après un siècle et demi l'asile de la douleur. Les Lices n'y avaient pas tenu jusque-là, car au moment de l'acquisition par la ville, les fermiers des traites y avaient leurs bureaux, des marchands y demeuraient et Jean Berault en était propriétaire. Les contrats affectèrent au logement des religieuses un bâtiment désigné sous le nom de Grand'Maison. C'est sans doute celui dont nous parle le chroniqueur en vers :

Et firent bastir leur grant maison des Lisses
Ou chascun jour se frottent leurs pelices.

(1) *Chroniq. de Le Doyen.*

Ce bâtiment existe encore rejoint aux constructions subséquentes.

Les administrateurs s'empressèrent de faire bâtir une chapelle et deux salles. Un digne prêtre, Guillaume Troussard remit trois mille livres pour la construction du chœur des religieuses; il relie la Grand'-Maison à l'église.

Dès le lendemain de l'installation des sœurs à Baugé, Marie de la Ferre, s'arrachant des bras de ses filles, revint à La Flèche recevoir les adieux de celles qui devaient aller à Laval et qui désiraient vivement se rendre au poste assigné par la volonté de Dieu. La bonne Mère ne devait pas les accompagner. Il est à croire que pour s'en dédommager elles réclamèrent tant le bonheur d'emporter au moins son image, que l'on ne put leur refuser son portrait. Ce qui est certain, c'est que celui que possède encore la maison de Laval y existe de temps immémorial. Il y en a un autre à La Flèche qui est regardé comme un original. Tout porte à croire qu'il est ressemblant, car il est l'œuvre d'un bon peintre, et d'ailleurs il offre des traits, un type que l'on n'inventerait pas. Ces deux portraits ressemblent du reste à tous les exemplaires de celui qui fut peint après la mort, à Moulins, et dont plusieurs maisons de l'Institut ont des copies. Il est regrettable que l'artiste chargé de restaurer celui de Laval n'ait fait qu'aggraver les altérations apportées par le temps. Malgré cela, il reflète bien ce que les traditions rapportent de l'angélique expression de modestie, de distinction, de sainteté, dont le visage de Marie de la Ferre était empreint.

Les premières Mères de Laval étaient au nombre de

huit. C'étaient : Anne Aubert de Cléraunay, qui nous est déjà connue, Judith Moreau de Brésoles, la généreuse fugitive de Blois, Catherine Macé, Marie Maillet, Marie Houzé, Marguerite Renard de la Grois, toutes sœurs prêtées pour le premier établissement. Avec elles venaient Lézine Berault des Essarts, et Jeanne Héreau de Grandmaison; ces deux dernières étaient lavallaises; elles avaient fait leur noviciat et leurs premiers vœux à la maison-mère, mais non comme devant appartenir à cette maison. Il est dit dans leurs contrats que les sommes qui leur sont assurées pour dot appartiendront à la communauté des religieuses hospitalières de Laval, qui emmèneront avec elles les deux jeunes professes, si elles le désirent. Laval, avait donc commencé à recruter son personnel indigène longtemps même avant la fondation. Le traité étant de 1648, nous avons été autorisés à dire que le consentement du père de Lézine des Essarts, si difficile à obtenir, n'avait pourtant été donné qu'à bon escient.

Nous connaissons Catherine Macé, cette nantaise dont la tendresse paternelle retarda l'essor.

Marie Maillet appartenait à une honorable famille de négociants de Saumur. Elle vivait dans la pratique de la piété et dans une honnête aisance, lorsque, à l'âge de trente-six ans, elle entendit parler des hospitalières de La Flèche et demanda à être reçue parmi elles. Avec sa personne, elle apporta tout son bien qui était considérable; mais ce qui était d'une plus rare valeur, l'exemple de vertus solides. Son oraison était très éminente; elle pratiquait d'une manière admirable l'humilité, l'obéissance, la régularité, l'amour de

la pauvreté et toujours elle put être offerte comme un modèle, car elle ne se démentit jamais.

La sœur de la Grois, orpheline de bonne heure, avait eu pour père un avocat du Mans. Pour venir à La Flèche, elle avait dû faire le sacrifice d'une grande grande fortune; mais elle était accourue attirée par la réputation des filles de Saint-Joseph, par le besoin de se dévouer, et aussi par le sentiment qu'une sauvegarde était nécessaire à son âme douce, affectueuse, mais peu énergique. Il lui fallait guide et soutien; elle trouva l'un et l'autre dans la Mère de Cléraunay, qu'elle avait eue pour maîtresse de noviciat, qu'elle suivait à Laval, et que dans la suite elle accompagna partout.

Voici la protestation que prononcèrent ensemble le 22 novembre, les sœurs destinées à Baugé et à Laval.

« Je N....., soussignée, proteste devant Dieu et devant toute la cour céleste, que je m'efforcerai d'entretenir et procurer, que mes sœurs entretiennent la sainte union que nous avons vouée à cette sainte communauté, que je reconnaîtrai toute ma vie pour ma mère, et de laquelle j'observerai les constitutions et règlements autant que je pourrai, sans consentir jamais qu'il y soit rien innové sans le consentement général de notre congrégation, et que je reviendrai dans cette maison toutes fois et quantes que j'y serai rappelée par Monseigneur l'Évêque ou par cette communauté, pour y vivre comme j'ay fait cy-devant, le reste de mes jours, si la sainte obéissance ne m'envoie ailleurs.

« En tesmoing de quoy j'ai signé la présente protestation..... »

Seules, les deux sœurs lavallaises n'avaient pas à faire cette protestation. Le 30, elles prononcèrent en présence de toute la communauté et de M. Troussard, arrivé pour les emmener, une protestation analogue, mais où était omis ce qui regarde la dépendance de la maison de La Flèche. Le jour même de l'inauguration de Baugé, l'évêque du Mans, Messire de Lavardin de Beaumanoir, faisant droit à la requête qui lui avait été présentée au nom de la ville de Laval, avait donné commission à M. Pellier, curé de Saint-Vénérand, de présider à l'installation des religieuses. En même temps, il nommait leur confesseur, ce bon M. Troussard auquel elles devaient leur chapelle et le chargeait de les accompagner pendant le voyage.

C'était le premier décembre que l'on se mettait en route; il fallut coucher à mi-chemin; on repartit le 2, et, en se hâtant un peu, on arriva vers le soir à Laval. Les religieuses se firent conduire immédiatement à l'Hôtel-Dieu. Il est à croire que le président des Essarts, le chanoine Arnoul, M. et Mme de la Corbinière, Mme de la Grandmaison, qui avaient dû faire le sacrifice de ne pas les voir un instant sous leur toit, s'étaient rendus là pour les accueillir avec les magistrats et le clergé.

Le lendemain, 3 décembre, Maître Pellier, curé, se transporta à l'Hôtel-Dieu pour notifier aux hospitalières que le lundi suivant, cinquième jour dudit mois de décembre, il procéderait à leur installation solennelle en vertu de la commission qu'il en avait de Révérendissime père en Dieu, Messire Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans; il consigna cette démarche dans un long et diffus procès-verbal,

où on démêle au milieu d'une emphase ridicule la joie du bon prêtre et la satisfaction générale des habitants.

Au jour dit, le commissaire épiscopal, accompagné de son clergé, se présenta de nouveau à l'Hôtel-Dieu. Là, en présence des administrateurs, des magistrats et d'une foule nombreuse, il lut le décret de l'évêque diocésain et déclara les hospitalières de Saint-Joseph mises en possession de l'établissement. Le *Veni Creator* fut ensuite chanté et la chapelle bénite. La sainte messe fut célébrée très solennellement, et après la communion des sœurs, le Saint Sacrement fut posé au tabernacle pour y être désormais conservé. Ensuite le *Te Deum* retentit, chanté avec enthousiasme, au son des cloches, par les voix du clergé, des sœurs et de toute l'assistance. Ainsi se termina la cérémonie.

CHAPITRE IV

LAVAL (suite). — Le traité. — Nouvelles salles construites. — La mère Aubert de Cléraunay. — Nombreuses postulantes. — Claire Leblanc; Renée Leroy. — Andrée Duvernay du Ronceray. — Le chevalier de Saint-Michel. — Le confesseur Guillaume Troussard.

Les traités que Le Royer passait avec les villes étaient tous à peu près identiques; c'est pourquoi il est utile que nous reproduisions les dispositions de celui de Laval, les mêmes au fond que celles des contrats de Baugé et de Moulins.

Voici donc ce qu'écrivit, le 20 juin 1648, Pierre Briant, notaire royal du Maine, en présence des Maire et Échevins, et de « noble homme Hiérosme Le Royer, sieur de la Dauversière, fondé de pouvoirs des religieuses hospitalières de La Flèche.

« Lesdits sieurs Maire et échevins leur bailleront l'emplacement des pièces, maisons, bastiments, circonstances et dépendances..... pour, par lesdites filles hospitallières, en exploitter pour elles et par leur communauté à part et séparément d'avec les pauvres... desquels bâtiments en l'état qu'ils sont à présent lesdites filles religieuses se sont contentées; pourront néanmoins, si bon leur semble, aussi à leurs frais, bastir de tels bâtiments qu'elles jugeront à propos pour leur communauté.

« Les bastiments et logement desdits pauvres seront bastis par le soin et diligence des administrateurs pré-

sens et à venir dudit hôpital, lorsqu'ils auront fonds sur les charités, aumosnes, et réserves et sans diminution ny alliénation du fond dudit hôpital.

« Les dites filles hospitallières envoyeront de la maison de La Flèche en celle de cette ville six filles hospitallières qui apporteront leurs meubles nécessaires et pensions raisonnables, suffisantes pour leur nourriture et entretien, qui ne pourra être de moins de 100 livres pour chacune fille, sans que lesdites filles qui viendront de ladite maison de La Flèche ou celles qui seront receües cy après puissent rien prendre soit pour leur nourriture ou autrement en quelque façon que ce soit du bien, du revenu, legs ou dons faits ou à faire audit hôpital de cette ville.

« Que du dot de chacune fille hospitallière qui sera receüe en ladite maison de cette ville, et fera sa profession, appartiendra au profit des pauvres, la somme de trois cents livres, laquelle sera payée aux administrateurs dudit hôpital par lesdites filles hospitallières trois mois après le déceds de ladite fille professe, lors même que ladite fille religieuse professe eust été transportée et fust décédée en autre lieu qu'en ladite maison de Laval.

« Et en l'égard des filles sœurs domestiques, ne sera rien payé par lesdites filles hospitallières attendu la modicité de leur dot.

« Les administrateurs dud. hôpital fourniront par chacun an auxd. religieuses hospitallières en deniers, ce qui sera nécessaire pour la nourriture et entretien desd. pauvres, dont la Supérieure et la dépositaire rendront compte par le menu et par chacun mois, auxdits administrateurs de la recette et dépense

u'elles auront faite pour lesdits pauvres et en baille-
ont signez en bonne forme, pourront néanmoins
esdits administrateurs fournir les grosses provisions
n espèce si bon leur semble.

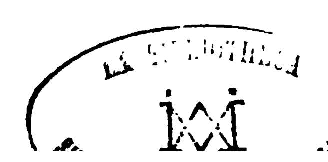
« Lesdits sieurs Maire et échevins ny administra-
eurs ne pourront demander aucun compte auxd.
eligieuses de leurs biens et revenus, de leur commu-
auté particulière; mais en seront seullement comp-
ables à leurs Supérieurs.

« Comme aussi ne pourront lesd. sieurs Maire et
chevins et administrateurs obliger lesd. filles hospi-
allières de recevoir aucune personne en leur commu-
auté pour y avoir entrée et communication soubs
rétexte que ce soit.

« Quant aux chapelains et confesseurs qu'il sera
esoin de mettre aud. hôpital, ne pourront y estre
tablis qu'ils n'ayent été agrées par lesd. religieuses et
tablis par l'autorité de l'ordinaire :

« Ne sera receu aud. hôpital aucun pauvre infecté
e maladie contagieuse et communicable et qui n'aye
uparavant été visité par le médecin ou chirurgien dud.
ôpital et admis par les administrateurs; pourront
éanmoins être receus les pauvres infirmes vieillards
autres qui seront de la qualité et condition requise
our être receus audit Hôtel-Dieu, et avec connais-
ance de cause. »

Ainsi la pure charité conduisait le fondateur et ses
lles. Les hospitalières se mettaient au service des
auvres gratuitement. Elles devaient se bâtir le loge-
ent, se pourvoir de meubles, se nourrir et s'entre-
enir, et quand elles auraient usé leur vie et rendu
eur âme à Dieu, elles devaient encore sur leur dot



laisser trois cents livres aux pauvres. Ce désintéressement est admirable. Le Royer tenait particulièrement à cette clause du don de trois cents livres; mais elle était, on le vit par expérience, plus généreuse que sage. Parmi les premières filles de l'Institut, un assez grand nombre pouvaient avoir des dots suffisantes pour vivre elles-mêmes, faire vivre leurs sœurs moins riches des biens terrestres, et laisser par surcroît un souvenir aux pauvres en mourant. Mais dans la suite les dots furent moins amples, rognées par la cupidité des familles, puis, peu à peu, les classes aisées se désintéressèrent des œuvres de dévouement personnel, et laissèrent à des mains mal pourvues elles-mêmes des dons de la fortune, le soin des indigents. Il eût été bon de prévoir cet avenir possible et de ne pas se créer des charges qu'avec le temps on devint incapable de remplir.

Mais les difficultés ne vinrent que plus tard. Fondé sous de favorables auspices le troisième établissement de l'Institut de Saint-Joseph, commença aussitôt à se développer. Les premières salles construites d'avance par le zèle des administrateurs ne contenaient que cinquante à soixante lits. Dès que les hospitalières furent à l'œuvre les malades se présentèrent en si grand nombre que cette première construction se trouva insuffisante. Les administrateurs le reconnurent et firent élever deux salles nouvelles.

En même temps, attirées par le mérite de la Mère de Cléraunay et par l'exemple de Lézine des Essarts et de Jeanne de Grandmaison, les postulantes se présentaient à l'envie. Un admirable esprit de ferveur et de régularité régnait dans la communauté. De tous côtés

on s'entretenait du zèle, de la charité, du dévouement et du désintéressement des hospitalières, on se réjouissait de voir les pauvres si bien soulagés. Les cœurs généreux s'éprenaient du désir de partager la sainte vie et les nobles travaux des religieuses. D'autres avaient attendu que la fondation fut faite pour ne point avoir à s'éloigner de la ville natale, et venaient maintenant avec bonne volonté. La Supérieure admit dans le cours des trois premières années dix postulantes parmi lesquelles se trouvaient des sujets de grande espérance.

Claire Le Blanc, fille du grand consul de France en Toscane, à laquelle, dans la suite fut à bien des reprises confié le gouvernement de la maison, n'est pas aussi connue qu'elle devrait l'être, parce qu'on n'a pas eu soin de recueillir les détails de sa vie. On sait qu'elle était distinguée dans ses manières et que dès la première vue elle prévenait en sa faveur. Bientôt on découvrait que cette bonté qu'elle montrait à tous, n'était que le reflet des dons par lesquels Notre-Seigneur avait enrichi son âme. Elle était douée d'un tact excellent, d'un jugement solide. Sa pitié était tendre, sa régularité parfaite, son zèle pour Dieu et le prochain vif et ardent. Elle puisait dans l'oraison cette charité universelle qui fut son caractère distinctif et la rendit chère à ses compagnes et aux pauvres. Quels que fussent ses talents, qui lui donnaient une involontaire supériorité, elle ne s'en servit jamais que pour se rendre utile à tous.

On en sait encore moins sur Renée Le Roy. Elle était fille de Jacques Le Roy, docteur en médecine. Entrée à l'âge de 20 ans, elle fit ses premiers vœux au bout de l'année de noviciat, puis remplit des emplois

dans la maison de Laval. Elle fut ensuite envoyée dans les fondations, ce qui donne à penser qu'elle avait bon esprit, et cette solidité de résolution qui ne se décourage pas devant les difficultés. Plus tard elle revint à Laval.

Il fallut laisser faire à la Mère de Cléraunay un second triennat dans la maison qu'elle avait été chargée d'établir. C'eût été ébranler et compromettre la jeune famille que de lui enlever de si bonne heure un guide plein de vie et d'entrain qui avait si bien réussi. On fut moins bien inspiré en dérogeant aux règles à la fin du deuxième triennat et en prorogeant la Mère de Cléraunay pour une troisième période. C'est surtout dans une communauté qui commence qu'on doit s'abstenir de poser de mauvais précédents. L'Évêque du Mans, les administrateurs, les religieuses elles-mêmes, s'entendirent pour cette infidélité aux constitutions. Mais la Mère Aubert ne put atteindre tout à fait le terme de ce triennat qu'elle eut mieux fait de ne pas accepter; elle fut rappelée à la maison-mère au commencement de 1659, et quitta Laval le 6 avril. Pendant les cinq dernières années, elle avait reçu treize postulantes. Quatre seulement des vingt-trois auxquelles elle avait permis de s'essayer dans la maison, n'avaient pas persévéré. La Flèche avait successivement rappelé quelques sujets; mais au départ de la Mère de Cléraunay, il y avait à l'Hôtel-Dieu de Laval, vingt-deux religieuses. Elles reçurent pour nouvelle supérieure Jeanne Le Royer, fille du fondateur de l'Institut.

La dernière postulante que la Mère de Cléraunay avait admise au noviciat et dont elle reçut aussi les premiers vœux, était fille d'un médecin de Laval.

Antoine Duvernay, sieur du Ronceray, jouissait dans cette ville, d'une grande considération. Andrée, sa fille, avait obtenu âgée de vingt ans, qu'il lui permit d'entrer en religion. C'était un grand cœur que cette jeune fille; on remarquait en elle une belle intelligence, un bon jugement, un dévouement à toute épreuve. Elle était ferme à la fois et sensible. Son ardeur pour le travail ne l'empêchait pas d'être recueillie et unie à Dieu. Plus tard son nom reviendra sous notre plume, rapproché, en d'autres lieux, de celui de la Mère de Brésoles, qui se sépare d'elle en ce moment, rappelée à La Flèche en même temps que leur Supérieure vénérée.

Le séjour de Laval était devenu intolérable à la Mère de Brésoles. On se rappelle son évasion de Blois; l'incognito dont elle avait voulu s'envelopper n'avait pas jusqu'alors été trahi. Mais un jour, remplissant dans les salles, son office d'hospitalière, elle vit s'avancer un homme distingué qu'elle reconnut aussitôt pour son beau-frère, le chevalier de Saint-Michel. Lui aussi, sans se laisser tromper au costume de la religieuse reconnut à l'instant sa belle-sœur. Il avait demandé à visiter cet Hôtel-Dieu dont on lui racontait merveilles, bien loin de se douter qu'il y retrouverait celle que l'on cherchait depuis si longtemps. La sœur chercha à se dissimuler et à se retirer avec adresse; mais le chevalier ne cessa de la poursuivre jusqu'à ce qu'il lui eût fait avouer ce dont il ne doutait déjà plus. La désolation d'être connue empoisonna pour elle le bonheur d'entendre des nouvelles de sa famille. Son histoire se répandit par la ville et il lui fallut recevoir les visites de tous les notables empressés de venir la

saluer. Ce fut un supplice pour son humilité, et après un tel éclat elle n'aspira plus qu'à quitter une ville où on l'honorait.

Guillaume Troussard, ce bon prêtre qui avait été donné pour confesseur aux religieuses, et qui avait eu mission d'aller les chercher à La Flèche, ne se borna pas au don magnifique grâce auquel le chœur des religieuses hospitalières avait pu être construit. Instruit peut-être de ce que Jean Gyrot avait fait à La Flèche, il voulut aussi se donner lui-même à la communauté. Le 28 avril 1651, il écrivit :

« Tel que je suis, je me donne tout, toute ma vie, et de tout mon cœur au service des filles de Saint-Joseph, sans jamais en prétendre aucune reconnaissance telle qu'elle soit, pas même d'un grand merci, au contraire, je promets de leur donner tout ce que je pourrai; et quand il se trouvera quelqu'un plus capable de leur servir, je serai ravi de me retirer, ravi qu'elles soient contentes, ce que je proteste devant Dieu. Signé : Troussard. »

Il tint parole; toujours il fut dévoué au bien spirituel de la communauté; il fut particulièrement le coopérateur constant de la mère de Cléraunay. C'est à lui que les religieuses durent leur première cloche et une grosse horloge. Alors même que l'âge ne lui permettait plus de rendre les mêmes services qu'autrefois, il continua de faire des dons, de soutenir par ses conseils, d'encourager par ses lettres (1).

(1) Il mourut à Laval, vers 1681, affaibli par l'âge et déjà remplacé par Guillaume Loryot.

CHAPITRE V

MOULINS. — Gabriel Girault. — Préparations et pourparlers. — Signature du traité. — Félicie des Ursins. — Longue attente. — Départ et déception. — Patience. — Dubuisson de Beauregard. — Secours merveilleux. — Les sœurs à l'hôpital. — Deux postulantes. — Marie Harel. — Marie Vennat.

Il y avait en 1646, à La Flèche, un jeune homme venu de Moulins pour suivre les cours du collège et sur lequel l'éloge des sœurs de Marie de la Ferre, répété par toutes les bouches faisait une profonde impression. Gabriel Girault, dont la famille était une des mieux posées du Bourbonnais, avait résolu de se donner à l'Église, non pas, disent nos annales, pour vivre dans la mollesse et l'inutilité, mais pour mener une vie vraiment pieuse et digne du caractère sacré. Sa charité s'enflammant au contact de celle des hospitalières, il voulut servir lui-même les pauvres et leur fit de grandes aumônes. Souvent il songeait que sa ville natale aurait dû envier à La Flèche une si belle institution. Moulins avait depuis 1620 un hospice dirigé par les frères de Saint-Jean de Dieu; mais ces religieux admirables ne s'occupaient que des hommes; les femmes malades étaient logées dans des maisons voisines, sous la gouverne d'une femme veuve qui n'avait pour subvenir à leurs besoins que les aumônes incertaines. Ces pauvres souffrantes n'étaient ainsi

guère moins dépourvues que dans leurs indigentes demeures.

Girault conçût vîte l'idée d'attirer à Moulins les filles de Jérôme Le Royer; mais il fut effrayé des difficultés qu'il prévoyait. Néanmoins il s'en ouvrit au fondateur. Toujours abandonné à la volonté divine, celui-ci lui répondit : — « Continuez à consulter Dieu, à étudier sa volonté, je m'unirai à vous et croyez bien que si ce dessein est de lui, aucun obstacle n'en empêchera l'accomplissement. »

Dans cette pensée, le bon jeune homme était retourné en son pays, où les misères lui parurent encore plus grandes qu'autrefois. Tout en priant, il agit, il communiqua son désir aux magistrats et aux notables, tâcha de leur faire connaître et apprécier les hospitalières, s'efforça de les toucher par la représentation des souffrances des pauvres. On convint facilement qu'un établissement de ce genre pourrait avoir des avantages; mais on ne se pressa pas de le réaliser. Aux sollicitations, aux instances que ne leur épargnait pas le zèle du jeune prêtre, ceux qui auraient pu communiquer l'impulsion répondaient en hommes hésitants, réservés à l'excès, peu désireux d'entreprendre. Sans se lasser, avec une tenacité toute sacerdotale, le précurseur des hospitalières revenait à la charge. Deux ans se passèrent au bout desquels, de guerre lasse, on écrivit à Jérôme Le Royer. Avait-on sérieusement dessein de donner suite au cas d'une réponse favorable? Ce qui arriva permettrait d'en douter.

Le Royer et Marie de la Ferre s'étaient sentis intérieurement poussés à accepter. Les difficultés qu'ils

auraient à surmonter ne leur avaient pas été célées; mais elles n'avaient pas effrayé leur courage et ils comptaient sur l'assistance de Dieu. Marie répondit en son nom et au nom de ses filles : « Qu'elles étaient honorées de la confiance qu'on leur témoignait, qu'elles acceptaient les offres qui leur étaient faites, qu'elles tâcheraient, moyennant la grâce de Dieu, de remplir toutes les obligations de la fondation qu'on leur destinait. » Elle ajoutait que La Dauversière, muni du pouvoir de la communauté, se rendrait lui-même à Moulins pour passer le concordat où seraient exprimées les conditions de leur établissement.

Parti de La Flèche vers le 20 septembre 1648, il ne parvint au terme de son voyage que dans les derniers jours du mois. L'abbé Girault l'attendait avec impatience et le reçut avec joie; il le présenta aux notables de la ville et ceux-ci l'accueillirent avec de grands témoignages d'estime. On recommença avec lui ce qu'on avait fait avec Girault. On exalta les vertus des hospitalières, on déclara leurs services très utiles et même très désirables; mais on objecta que la ville était pleine de couvents qui étaient plus ou moins une charge pour les habitants. Bâtir un hôpital était une grande dépense à laquelle la ville n'était pas en mesure de fournir; entretenir les malades en était une autre pour laquelle on n'avait point de revenus fondés: il fallait du temps pour mûrir l'entreprise et ne rien faire dont on dût plus tard avoir à se repentir, faute d'avoir tout prévu. Le Royer aurait pu se montrer blessé de ce qu'on l'avait fait venir pour lui faire entendre toutes ces choses, et dire qu'on aurait bien dû y songer avant d'écrire; il usa de patience. Mais

ces mauvaises raisons çà et là répétées trouvaient écho dans les esprits, tellement que malgré son désir de conclure l'affaire, il se vit sur le point de repartir laissant les bourgeois de Moulins à leurs réflexions.

Une femme, dont le cœur cruellement éprouvé, était venu chercher au monastère de la Visitation, la consolation, le silence et la paix, la duchesse de Montmorency entreprit d'avoir raison contre toute la ville. Félicie des Ursins venait de poser la première pierre d'une chapelle conventuelle où elle voulait élever à Henri de Montmorency un magnifique mausolée (1). Elle avait souffert, elle voulait vivre de sa douleur en arrosant de ses larmes des restes chéris, elle eut plus de pitié des misérables que les bons bourgeois calculateurs et indolents. Ses malheurs, son grand caractère, son haut rang, ses vertus et ses bienfaits lui donnaient une grande influence. Elle en usa pour venir en aide au pauvre Le Royer qui ne savait plus quelle conduite tenir. Les officiers de ville et le curé de Moulins furent convoqués à venir conférer de l'affaire en présence de la duchesse et du P. de Lingendes (2), au parloir de la Visitation.

Ce fut le jour consacré aux Saints-Anges, le 2 octobre, que la conférence eut lieu et il est à croire que les anges des pauvres y prirent part invisible-

(1) On sait la triste fin du maréchal de Montmorency décapité à Toulouse pour avoir secondé la révolte de Monsieur, frère du roi, et le dévouement légendaire de sa veuve à sa mémoire.

(2) Claude de Lingendes, un des meilleurs prédicateurs de son temps, était né à Moulins en 1591. Admis dans la compagnie de Jésus, il fut recteur du collège de Moulins, puis provincial et supérieur de la maison professe de Paris. Il y mourut en 1660.

ment, car un résultat tout opposé à celui qu'on eût pu prévoir y fut obtenu. Les éternelles objections y furent bien encore proposées; mais elles durent céder devant les réponses chrétiennes de la duchesse. Celle-ci leva en partie les difficultés venant de la question d'argent en versant immédiatement 3,000 liv. pour la construction de la chapelle. D'après son désir, elle aurait dû être placée sous le vocable de l'Immaculée-Conception; mais Le Royer obtint qu'elle le fut sous celui de Saint-Joseph, patron de ses filles. Les conditions d'un concordat furent discutées séance tenante. Les sœurs devaient construire à leurs frais leur habitation et se nourrir sans subvention de la ville qui ne devait que la chapelle et les salles des malades. Au commencement de chaque mois, les administrateurs devaient fournir les sommes nécessaires à la nourriture et à l'entretien des pauvres femmes; à la fin, la supérieure et la dépositaire avaient à leur rendre compte. Elles ne devaient compter des revenus propres de la communauté qu'avec l'évêque. Ce contrat comprenait une clause spéciale obligeant les religieuses à admettre les petites orphelines depuis l'âge de trois ans jusqu'à douze. Le Royer fit encore insérer dans le traité la condition déjà mise à Laval et à Baugé, que 300 liv. prises sur la dot seraient données aux pauvres dans les six mois qui suivraient le décès de chaque religieuse de chœur. « On peut bien dire, écrit l'annaliste de l'Institut, que des filles qui venaient à ces conditions user leur santé et leur vie dans un travail pénible et rebutant, n'avaient en vue que le service de Dieu et qu'elles n'attendaient que de lui la récompense de leurs peines. »

Cette noblesse de sentiments, ce désintéressement sublime avait ravi le cœur de Félicie des Ursins, et lui fit trouver le moyen d'être généreuse envers les filles de Marie de la Ferre, malgré les confiscations qui avaient réduit sa fortune et les grandes dépenses qu'elle voulait faire à la Visitation.

Jérôme de la Dauversière resta encore quelques jours à Moulins pour prendre connaissance plus ample des hommes, des lieux et des choses. Il assura qu'on serait satisfait de ce qui venait d'être conclu et des sujets qui seraient envoyés; il demanda que l'on voulut bien, sans retard, préparer toutes choses pour l'arrivée des hospitalières. En particulier, il chargea l'abbé Girault de veiller aux intérêts communs et de l'instruire de tout ce qui se passerait, pour l'aider à lever les obstacles qui pourraient surgir encore.

Selon l'usage que lui avait fait adopter son humilité, Le Royer n'avait agi et signé que comme intermédiaire et mandataire des religieuses, bien qu'il fut leur père et fondateur. Il rentra à La Flèche après un mois d'absence et fit ratifier par ses Filles ce qu'il avait fait en leur nom. Marie de la Ferre s'offrit à lui pour aller faire cette fondation. Elle avait le pressentiment que la signature du contrat n'avait pas mis fin aux embarras, et cette perspective ne faisait qu'enflammer son âme sacrifiée. A sa demande, Le Royer répondit : — Vous irez à Moulins, ma Mère, mais il y aura de grandes difficultés à vaincre avant de former cet établissement. Lui aussi avait vu que les bourgeois de Moulins avaient cédé à un ascendant qu'ils n'auraient osé braver; mais que leurs dispositions, au fond, n'étaient pas changées. On n'aurait plus à lutter

contre l'hostilité ouverte, mais à supporter les entraves plus intolérables de l'inertie.

En effet, deux ans s'écoulèrent avant que l'on priât les hospitalières de venir remplir leurs engagements, et nous allons raconter quel accueil on leur fit. Pendant qu'à Laval et à Baugé on exécutait, à Moulins on délibérait toujours; soit qu'on n'eût pas acquis toutes les sûretés qu'on désirait avoir, soit qu'on manquât des fonds nécessaires, l'affaire traînait en longueur. On remplissait néanmoins les formalités requises; la chapelle était achevée; mais le travail des salles avançait lentement. Gabriel Girault pressait de venir, espérant que la présence des religieuses hâterait les choses. L'évêque d'Angers ayant donné l'obédience pour Moulins le 20 novembre 1650, la Mère de la Ferre crut qu'elle allait pouvoir partir, et malgré les désagréments de la saison, elle aurait affronté ce voyage de huit jours à faire à cheval, ou par les coches d'eau, pour se rendre de La Flèche à Moulins. Mais elle apprit qu'on formait des difficultés nouvelles, que les travaux n'étaient pas achevés et qu'il fallait différer encore. Ce fut seulement le 8 mai de l'année suivante que la petite caravane se mit en route.

La séparation fut pénible; les Filles qui demeuraient à La Flèche voyaient avec grand serrement de cœur s'éloigner leur Mère aimée et vénérée, et celle-ci, partant avec le pressentiment qu'elle ne reverrait plus le berceau de sa Congrégation, ne pouvait le quitter sans profonde douleur. Il y eut des larmes échangées. Dieu, en exigeant l'obéissance, n'interdit pas de sentir; or, dans le couvent et dans la ville, bien des affections légitimes se trouvaient atteintes. Marie

de la Ferre emmenait avec elle : Claude Le Balleur, native d'Angers, Thérèse Havard de la Tremblaye, Marie Bidault de la Barre, et Anne Bidault de Ruigné, cousine des deux précédentes. Ces trois dernières étaient fléchoises et leur nombreuse parenté ne les laissait pas partir sans souci ni sans regret.

Le pieux Jean Gyrot, aumônier de La Flèche, était le directeur et le gardien du voyage. On suivit la route de Baugé, où ce fut une joie de faire un court arrêt. Puis à Saumur, on prit le coche qui remontait la Loire jusqu'à Nevers, et de là, on se rendit à cheval à Moulins. L'abbé Girault, chanoine de la collégiale de Notre-Dame, était venu au-devant des religieuses à quelque distance de la ville; il leur témoigna sa joie et embrassa avec effusion leur conducteur. Ensuite il les dirigea vers sa demeure. Chemin faisant, il dût leur dire que les bâtiments de l'Hôtel-Dieu s'avançaient, mais n'étaient pas terminés encore, qu'on ne s'était pas occupé de leur logement, mais qu'il les priait d'accepter l'hospitalité chez lui; enfin, que pour avouer tout, la ville avait changé d'avis et qu'elle faisait difficulté d'en venir à l'exécution de ses engagements. Triste délassement après un long et fatigant voyage! cruel revers aux joies que la vue des dévouements à embrasser avait opposées aux larmes des séparations!

Il n'était que trop vrai. Après le contrat signé, les actes épiscopaux obtenus, les lettres-patentes données par le roi, on ne pouvait signifier aux hospitalières de s'en aller; mais on espérait les dégoûter et les amener à se retirer elles-mêmes de bon gré. On ne savait pas à quelles âmes on avait affaire. Après avoir laissé ses

œurs émettre timidement quelques réflexions, la lère de la Ferre, sortant d'un recueillement profond, it au chanoine inquiet : — « Nous ne sommes enues ici que par l'ordre de Dieu; j'ai confiance n sa bonté; il fera tout tourner à sa plus grande loire. La diversité des sentiments m'est une preuve ue notre établissement réussira; mais nous devons aider par notre patience et notre soumission au ion plaisir de Dieu. Pourvu qu'il soit glorifié, qu'im-iorte en quelle manière? Nous attendrons tout ce ju'il lui plaira faire de nous; il est notre père et ious sommes ses enfants. Que son saint nom soit iéni dans tous les siècles des siècles. » — Ses 'illes, rassurées en l'entendant, lui affirmèrent aus-itôt qu'elles conformaient leurs dispositions aux iennes et qu'elles étaient prêtes à accepter tous les légoûts et toutes les humiliations que les indéci-iions de la Ville pourraient leur procurer.

Elles s'établirent donc, tant bien que mal, chez e chanoine, ne firent rien dire ni signifier aux ma-gistrats, n'invoquèrent aucun de leurs titres pour jue l'on s'occupât d'elles, se tinrent cachées, se iornant à se rendre silencieuses et recueillies à 'église la plus proche pour y assister au Saint Sacri-ice et y adorer le Dieu de l'Eucharistie; du reste elles firent partir leur aumônier pour retourner à La Flèche. Ce départ marquait à tous, assez évidem-ment, que, quoi qu'on leur eût dit, elles étaient léterminées à rester.

On les observa; elles devinrent bientôt le sujet les conversations. Les uns les trouvaient bien osées le demeurer dans la ville, quoique les magistrats ne

les y eussent pas invitées; s'imaginaient-elles avoir des droits? prétendaient-elles s'imposer? D'autres remarquaient que, puisqu'on avait tant fait que de commencer un hôpital, le mieux était d'en venir à bout; après tout, on les avait demandées, pourquoi les repousser à présent? De ces discussions naissait le désir de mieux connaître les hospitalières. Girault, le P. de Lingendes y engageaient en toute occasion, ne tarissaient pas en éloges sur elles, particulièrement sur leur Supérieure, disaient qu'il était regrettable, qu'ayant de telles servantes des pauvres sous la main, on s'obstinât à laisser les pauvres sans assistance.

Ce fut bientôt à qui visiterait les religieuses étrangères; le salon du chanoine devint un parloir perpétuel. La Mère de la Ferre accepta cette importunité et cette fatigue; il le fallait pour triompher de l'indifférence et finir par vaincre l'hostilité. On la quittait ravi de son aspect aimable et saint, de ses manières affables et réservées, de ses discours modestes et sensés. On remarquait son égalité d'humeur devant toute parole amie ou contraire, on admirait ce recueillement en Dieu que les entretiens incessants ne semblaient pas pouvoir troubler. On voyait le reflet du même esprit et des mêmes vertus dans ses Filles. On ne put s'empêcher de les estimer; c'était se mettre en voie de leur rendre justice.

Un homme aussi honorable qu'influent activa ce revirement d'idées en se déclarant hautement le patron de ces saintes religieuses. C'était le trésorier de France pour le Bourbonnais, Dubuisson de Beauregard, qui vivait avec sa femme dans les pratiques

d'une haute piété. Il connaissait la maison du chanoine Girault et la savait trop restreinte pour que les Hospitalières y pussent demeurer longtemps sans grande incommodité. Il vint mettre la sienne à leur disposition; un vaste appartement séparé permettait que, sans gêner, sans être gênées, elles pussent y vivre comme chez elles, en communauté. D'ailleurs les exercices de la vie chrétienne se faisaient chez Dubuisson comme dans un couvent bien réglé. L'invitation fut faite avec de si obligeantes instances que la Mère, voyant d'ailleurs dans cette offre une conduite de la Providence, ne put la refuser.

La petite colonie fut aussitôt établie en communauté régulière; les règlements de La Flèche furent repris; aux heures marquées pour le service des pauvres on recevait ceux qui se présentaient, on les instruisait et on leur faisait l'aumône. Les autres visiteurs ne furent plus admis qu'aux moments laissés libres par les observances prescrites. Cette conduite acheva de concilier aux hospitalières l'estime générale.

Marie de la Ferre, appelée par la duchesse de Montmorency à la Visitation, s'y rendit avec la petite famille, et n'eut pas de peine à gagner les sympathies de cette âme compatissante. Avec Girault, la duchesse s'employa de nouveau vis-à-vis du conseil de ville, l'emporta sur les dernières résistances, et, dans le courant de juin, les religieuses furent mises en possession de l'Hôtel-Dieu.

Toute difficulté n'était pas levée par là, car les hospitalières s'étaient chargées de pourvoir elles-mêmes à leur logement, c'est-à-dire d'acheter le ter-

rain nécessaire et d'y bâtir; mais elles ne pouvaient le faire avant que des dons généreux leur eussent été faits, ou que de riches recrues indigènes leur eussent apporté de grosses dots. Dans un moment où, s'entretenant avec ses Filles de cette situation et du peu d'apparence qu'il y avait d'en sortir, Marie de la Ferre leur exprimait ses pensées, et excitait leur espérance en Celui-là seul qu'elles étaient venues servir en ce pays, elles la virent tomber à genoux et prononcer cette prière : — « Seigneur, mon Dieu, vous savez nos intentions et les motifs qui nous obligent à recourir à vos bontés. Assistez-nous donc, mon Dieu; donnez-nous le moyen de vous servir dans vos membres; nous ne demandons rien de superflu, mais seulement un logement pour nous mettre en état de vous obéir par la pratique exacte de nos règles, et d'accomplir votre sainte volonté. »

Les Sœurs s'étaient jetées à genoux avec leur Mère; elles s'unissaient de cœur aux sentiments qu'elle exprimait. A peine sa voix cessa-t-elle de se faire entendre, que des pas pressés s'approchèrent, la porte s'ouvrit et Dubuisson se hâta de leur dire qu'il leur apportait une bonne nouvelle; c'était le don de 20,000 liv. pour l'achat d'un terrain et la construction d'un couvent. Girault suivait de près le bon messager; c'était à lui que M. et Mme Mérault de Corbeville venaient de promettre cette aumône princière.

Ce n'était pas leur premier secours à l'établissement, Mérault de Corbeville était receveur général du Bourbonnais; il s'était rencontré à Paris avec Jérôme Le Royer, en 1648, après la signature du

traité de Moulins, et lui avait promis 4,800 liv. pour son œuvre. Les libéralités de Mérault de Corbeville et et de sa femme furent faites en seule vue de Dieu, et ils n'imposèrent que des conditions plutôt favorables qu'onéreuses. Ils acceptaient le titre de bienfaiteurs uniquement pour avoir part aux prières des sœurs. Ils voulaient; — c'était pour les religieuses un nouveau bienfait, — qu'à perpétuité le Très Saint-Sacrement fut exposé les jours de l'octave de sa fête dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu; que chaque soir de cette octave il y eût salut et bénédiction pendant lesquels on prierait Dieu pour eux et pour leur famille; qu'à partir de leur décès un service fut célébré pour leurs âmes l'un des jours de l'octave qui suit la commémoration des Morts; qu'à la fin de ce service on chantât le *Vexilla regis prodeunt* et le *De profundis*, hymne et psaumes que l'on chanterait aussi, aux fêtes de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste. Ce don en suscita d'autres. La mère du chanoine Girault envoya 3,000 liv. pour l'autel, la chaire et l'ameublement de l'église. La veuve de Montmorency ajouta à sa première largesse, l'offrande d'un ornement d'autel complet. Le chanoine voulut pourvoir la sacristie des objets les plus nécessaires et notamment d'un calice et d'un ciboire.

L'impatience des sœurs ne pouvait attendre que le monastère fut bâti, pour commencer le service auprès des pauvres femmes malades; elles demandèrent un réduit dans l'Hôtel-Dieu. Girault fit les démarches pour y faire venir le mobilier indispensable, et la Mère de la Ferre quitta le toit hospitalier de Dubuisson, en exprimant sa gratitude et celle de ses filles le

4 juin 1651. C'était le jour de la Très Sainte Trinité quinzième anniversaire de l'entrée des premières sœurs à l'hôpital de La Flèche.

Deux postulantes se renfermaient avec elles dans leur pauvre demeure : Marie Harel et Marie Vennat. La première fille d'un conseiller au présidial, avait toutes les qualités requises pour être l'exemple des novices à venir. Déjà remarquable par sa pitié et son amour pour les pauvres, elle n'avait en embrassant la vie religieuse qu'à perfectionner ses vertus. La seconde, fille d'un procureur en la sénéchaussée et petite nièce du curé de Moulins, avait déjà atteint sa vingt-septième année. Elle était très avancée dans les voies spirituelles, son humilité profonde, son désir de vivre cachée, sa dévotion aux abaissements du Sauveur, lui firent demander à n'être que sœur domestique. D'autres aspirantes sollicitaient leur admission; mais l'exiguïté du lieu abandonné aux religieuses ne permit pas de les accueillir immédiatement.

CHAPITRE VI

**NS (suite). — Triste prophétie. — La vieille Julienne. — Instal-
n solennelle : M. Oyseau. — Vertus de la mère et de ses
. — Vœux perpétuels de Marie de la Ferre. — L'épidémie. —
ière maladie et mort de la fondatrice. — Exhumation.**

entrant à l'hôpital la vénérable Mère de la Ferre ses filles : — « Mes sœurs, voici le lieu de mon pour l'éternité (1). » Puis elle récita le *Nunc tis*. On prit ses paroles pour un élan de recon- nce envers Dieu, c'était l'annonce de sa mort e avait prévue dès avant de quitter La Flèche et elle parla encore plusieurs fois dans la suite. prévision loin de l'abattre la rendait plus zélée, ctive que jamais.

n premier soin fut de s'entendre avec la vieille e qu'elle venait remplacer et qui n'était pas inquiétude pour son sort futur. La bonne ne avait peur, après avoir pendant longtemps in des malades, tant bien que mal, mais de son , de se voir mise à la porte par les nouvelles s. Du premier mot Marie la rassura, en t ses services rendus et en lui disant qu'elle heureuse de conserver une personne experte ouée comme elle. Elle méritait confiance en et devait être fort utile à des étrangères, puis,

ec requies mea in sæculum sæculi. Psalm. CXXXI, *v.* 14.

elle rappelait à la fondatrice les trois bonnes servantes qu'elle avait trouvées en entrant à l'hôpital de La Flèche et qui s'étaient données à l'œuvre si généreusement. Inutile de dire la reconnaissance de Julienne dont le bon cœur eût pleuré ses pauvres et qui était satisfaite de rester près d'eux et de les voir mieux assistés.

On commença à mettre partout de l'ordre et de la propreté; on se procura des objets de première nécessité pour les malades; au bout de trois semaines toutes choses furent en un état assez satisfaisant pour que l'on put songer à l'installation solennelle des hospitalières. Le chanoine Girault avait été délégué par l'autorité diocésaine pour cette cérémonie, et le jour de Saint-Jean, fête particulière de dévotion pour M. et Mme de Corbeville, avait été choisi pour l'accomplir. Dès le matin arrivèrent le Procureur général, le Procureur du roi, le Maire, les échevins, les administrateurs, auxquels se joignirent des notables parmi lesquels on distinguait les Dubuisson de Beauregard, les de Corbeville, Mme Girault, les parents Harel et Vennat. Girault, assisté de deux de ses confrères de la collégiale de Notre-Dame, fit lire les actes canoniques, confirma Marie de la Ferre dans sa charge de Supérieure, et lui remit ainsi qu'à ses sœurs le soin des femmes malades de l'hôpital. Ensuite il bénit l'église, célèbra la sainte Messe, et posa le Saint-Sacrement au tabernacle, après quoi il entonna le *Te Deum*. Il voyait sa persévérance couronnée de succès et il pouvait jouir intérieurement du service qu'il avait rendu à son pays.

Dans l'assistance on avait vu un chapelain de l'é-

paroissiale qui, n'appartenant pas au cortège
el, était venu seulement pour assister à la céré-
ie et pour remercier Dieu dans son cœur de ce
le pouvait enfin avoir lieu. C'était un homme de
e et de bonnes œuvres, que l'on regardait comme
aint, et qui recevait, disait-on, du ciel, de parti-
res faveurs. Or, après la cérémonie, il raconta à
ılt, aux religieuses et à quelques amis, qu'au mo-
t de la procession pour la bénédiction de l'église,
ait vu Jésus, Marie et Joseph marchant avec les
s et les bénissant. Nul ne fut étonné qu'une pa-
e faveur eût été accordée à M. Oyseau; on le savait
éclairé pour avoir été dupe de ses sens, et trop
ique pour articuler un mensonge; cette appa-
n sembla un gage des bénédictions que Dieu ré-
it à cette communauté. Ce fait, répandu dans
ıblic, qui ne trouva pas non plus à contredire,
la maison en telle estime, que des prêtres, des
es, des notables venaient prendre part aux chari-
s occupations des religieuses et surtout assister
rand nombre à leurs fêtes.

e nombre des pauvres femmes admises augmenta,
essources s'accrurent, et Dieu envoya des ou-
es nouvelles qui demandèrent à être reçues
la congrégation de Saint-Joseph. La Mère de la
e les exhortait à bien prier Dieu pour connaître
lonté, et n'ayant point encore où les recevoir,
aissait s'éprouver dans leurs familles. Dieu lui
it savoir celles qu'il destinait vraiment à l'Ins-
; elle traçait avec le pouce un signe de croix sur
front et leur disait : — Notre-Seigneur vous
dans notre maison; appliquez-vous à vous rendre



digne du choix qu'il a fait de vous. — Elle leur révélait ensuite quelles étaient leurs dispositions intérieures et ce qu'il en arriverait. Toutes celles qu'elle marqua du signe de la croix entrèrent dans la suite au noviciat et devinrent d'excellentes religieuses.

Une de ces élues fut Thérèse d'Obeilh, fille d'Abel d'Obeilh, écuyer, avocat du roi en la sénéchaussée et présidial de Moulins. Cette jeune fille qui appartenait à une des plus anciennes familles du Bourbonnais, n'était âgée que de seize ans; mais elle était déjà très avancée dans les voies parfaites. Elle prononça ses vœux entre les mains de la Mère Le Royer, et fut ensuite, très jeune encore, instructrice des novices. En cette qualité et plus tard, comme supérieure, elle rendit d'éminents services à la communauté.

A côté de la fondatrice se faisait remarquer Thérèse de la Tremblaye. Il n'y avait que deux attraits pour elle : le tabernacle et le chevet des malades. Le bonheur avec lequel elle leur donnait des soins se lisait sur son visage et charmait les jeunes filles du monde. Elles se sentaient éprises, en la voyant, du désir de l'imiter et comprenaient ou entrevoyaient les délices de l'âme qui aime Jésus dans les pauvres. Le recueillement, la sérénité, la modestie des autres sœurs étaient aussi des leçons vivantes qui portaient à l'amour de la piété.

Mais elles étaient toutes éclipsées par leur Mère. Tout en elle décelait une sainteté si éminente que son seul aspect faisait rentrer en elles-mêmes les personnes légères ou peu chrétiennes. Tant d'humilité jointe à une si grande dignité naturelle, tant de réserve unie à une aménité si suave et si constante, touchait plus

acement les cœurs que les plus beaux sermons. parlait peu; mais avec tant d'à-propos et de sse qu'on ne pouvait l'entendre sans éprouver le r de devenir meilleur. Elle était la première à cer les ministères les plus vils et les plus rebutants. pratiquait des actes héroïques qui paraissent au-us des forces de la nature. Les maladies les plus ussantes attiraient ses préférences. Plus d'une imitant les plus admirables saintes, on la vit bai-les plaies et sucer des ulcères dont l'aspect révol-tous les sens. Dieu, objet et témoin des victoires cette âme énergique remportait sur elle-même, rdait à cause d'elle des grâces merveilleuses; des des guérissaient sous sa main contre toute espé-e, des plaies invétérées se fermaient sous ses s. Tandis qu'elle était occupée à panser les mala- à les nettoyer, à leur laver les pieds ou à leur prendre la nourriture, on la voyait comme ravie xtase, non inactive de corps, mais l'esprit tout par la contemplation la plus haute. Elle avait dans ecueillement béatifique une expression de gran-, de modestie, de douceur, de sérénité qui révélait mpressions intérieures et donnait à sa personne élévation plus qu'humaine. Mme de Beauregard, d'Obeilh et Roy, dont les filles se destinaient nstitut de Saint-Joseph furent plusieurs fois té-s de ces états extraordinaires. — Qu'il est beau de ne sainte! disaient-elles; allons près d'elle appren- bien aimer Dieu; allons l'entendre parler de lui. es discours, en effet, ses moindres paroles avaient persuasion, une force, une onction, une grâce, un înement auquel il était impossible de résister.



Avec l'année 1652 venait le huitième anniversaire des premiers vœux temporaires qui furent émis à La Flèche par les douze premières mères ou sœurs de l'Institut. D'après la règle, elles pouvaient maintenant, ou continuer à renouveler leurs vœux de trois ans en trois ans, ou prononcer les vœux pour toute la vie. Cinq d'entre elles déjà avaient été se réunir au divin époux, six autres demeuraient à La Flèche et la Mère de la Ferre se trouvait seule à Moulins. Toutes étaient décidées à s'engager irrévocablement; les sœurs de La Flèche le firent au jour marqué par la règle (le 23 janvier jour des épousailles de la sainte Vierge); la fondatrice ne put prononcer ses vœux perpétuels que le 22 février (1).

Le commencement de cette année 1652 était marqué par de grandes calamités. A Moulins, l'Allier, sur le bord duquel était situé l'hôpital, déborda envahissant toutes les parties basses de la ville. Les eaux couvrirent entièrement le sol du rez-de-chaussée de l'Hôtel-Dieu, et séjournèrent longtemps dans les caves et dans le caveau ménagé sous la chapelle pour la sépulture des religieuses. On comprend quel surcroît de travaux et de fatigues en résulta pour les sœurs. Mais ce n'était que le commencement de leurs épreuves. Les eaux, en se retirant, avaient laissé partout un fétide limon; des miasmes qui s'en échappaient germa une maladie contagieuse; l'hôpital fut envahi, encombré.

Huit religieuses, trois novices et la vieille Julienne

(1) Elle le fit devant M. Feydeau, doyen de Notre-Dame, assisté de Gabriel Girault et d'Albert Fournier, confesseur de la maison.

ent peine à suffire aux soins des malades, dont le bre, depuis leur établissement à l'hôpital, s'était blement accru. Quand il fallut recueillir les mes de la contagion, le travail devint accablant. me une Mère prévoyante et tendre, Marie de la e veilla à ce que, tout en ne laissant manquer de les malades, ses filles n'excédassent pas trop leurs s. Elle prit sur elle-même la plus lourde part du au; mais cela ne suffit pas. Toutes ses sœurs it atteintes et loin de pouvoir la seconder, lui èrent un surcroît d'inquiétudes et de fatigue. restée debout, elle se multipliait le jour, la nuit, des hospitalières, près des femmes malades. Son ne faiblit point; elle demeura aussi calme, aussi ne que si son cœur n'eût pas souffert; mais son s, d'une constitution toujours délicate, n'y put longtemps. Mai, juin s'étaient écoulés, la mala-taient en décroissance, l'une après l'autre, les ieuses revenaient à la santé et s'empressaient de ger leur Mère.

elle-ci les fixait avec un doux sourire; on aurait ire dans ses yeux qu'elle pensait n'avoir plus in de soulagement ici-bas. Elle s'était donnée entière à l'Époux; elle sentait qu'il voulait lui ner le repos en lui-même pour jamais. Une mmation interne lui faisait éprouver des dou- contre lesquelles elle s'efforçait de se raidir et le cherchait à dissimuler; mais des défaillances tées trahirent, malgré elle, le funeste secret. Elle en proie à une fièvre brûlante; à son tour, elle frappée de la contagion.

lle assura aussitôt qu'elle ne quitterait plus sa



couche que pour la tombe, et, dès le second jour, voulut qu'on lui administrât les Sacrements.

Son désir d'aller à Dieu était immense; elle ne le cachait pas à ses sœurs désolées; elle les exhortait seulement à vivre de manière à pouvoir saluer la mort comme l'instant qui délivre et qui béatifie. — « Dieu est notre père, leur disait-elle, et il le sera toujours....., mettez en lui votre confiance, mes chères sœurs, rappelez souvent en votre mémoire les bienfaits et les grâces dont il a comblé chacune de vous. Aimez votre vocation; aimez votre règle, elle est de Dieu, vous le savez..... » Souvent elle répétait de semb ables paroles qu'elle accompagnait de l'expression de sa tendresse pour ses filles. Au neuvième jour, elle insista pour qu'on lui apportât le saint Viatique; puis elle demanda l'Extrême-Onction et enfin voulut que l'on récitât les dernières prières. Toutes les communautés de la ville suppliaient le Ciel pour elle; mais, elle, de plus en plus unie à Celui qu'elle avait toujours uniquement aimé, n'aspirait qu'à la rupture des liens qui retenaient son âme captive dans le lieu de l'exil. — « Vous m'appelez à vous, disait-elle, ô mon bien-aimé; il est juste de vous obéir. La confiance que j'ai en votre miséricorde, les marques sensibles que vous m'avez données de vos bontés, votre mort, votre passion, ne me permettent pas de douter que vous n'ayez pitié de mon âme. Lavez-la, Seigneur, dans votre précieux sang, puisque c'est en ses mérites infinis que je fonde toutes mes espérances. Je vous demande cette grâce par l'intercession de la Très Sainte Vierge et de saint Joseph. »

Elle pressait son crucifix sur ses lèvres, sur son

et disait : — « Vous êtes toute ma confiance, ô
Sauveur. Quel bonheur pour moi, pauvre et
able que je suis, de pouvoir vous aimer pendant
l'éternité! » Et quand les souffrances devenaient
vives : — « Encore plus! s'écriait-elle, encore
ô mon Dieu; détruisez ce corps de péché! » Une
ère fois on entendit encore : — « Quel bonheur!
uvoir vous aimer pendant toute l'éternité. » On
u croire que c'était le cri de joie qu'elle poussait
enant possession de ce bonheur. Son âme avait
la terre; il n'était pas encore minuit, le
llet 1652.

ault et le confesseur des religieuses avaient
é à cette sainte mort. Ils furent ensuite témoins
vénération populaire pour celle que Dieu venait
ppeler à lui. La voix publique la proclamait
eureuse; l'éloge de ses vertus sortait de toutes
uches. On voulait se procurer quelque objet qui
t appartenu, ou au moins quelque chapelet qui
ût touché. Plusieurs l'invoquèrent et assurè-
voir obtenu des grâces par son intercession.

corps vénéré fut conduit à la dernière demeure
clergé, le chanoine Girault et les religieuses;
descendit dans la crypte de l'église. Comme
de la Ferre avait succombé à l'épidémie, et
plusieurs sœurs venaient de retomber dans la
die dont elles avaient été guéries (1), on crut de
dence de répandre de la chaux sur sa dépouille
re.

nte-neuf jours après le triste événement, le

(1) *nnales* imprimées, p. 198.



5 septembre 1652, Le Royer quittait La Flèche avec sa fille Jeanne, Renée Olivier de la Guittière et Jeanne Pillet, sœur converse, pour se rendre à Moulins où il arriva le 16 du même mois. Croyant trouver les chairs de la défunte fondatrice déjà consumées, il s'était muni avant le départ, d'une lettre de l'évêque d'Angers, datée du 17 août, donnant aux trois sœurs qui l'accompagnaient la mission de réclamer les restes de Marie de la Ferre pour qu'ils fussent transportés à La Flèche « avec la décence et piété requise en telle occasion sous la conduite de Mons. de la Dauversière Le Royer, conseiller du Roy....., etc. » Le premier soin du fondateur, en arrivant avec ses trois religieuses fut d'aller prier Dieu sur la tombe de la vénérable défunte et leur dévotion renouvela la douleur de la communauté. Il l'avait appelée à descendre au caveau avec lui, car après la prière et les larmes, il voulait s'assurer de l'état du corps qu'il se proposait d'emporter; trois prêtres étaient aussi présents : MM. Girault, Quintin et Fournier. Il fut très surpris de voir que la chaux, mise par-dessus les vêtements, n'avait pas encore attaqué les chairs; mais il en fit remettre deux poinçons, et comme il devait séjourner environ un mois à Moulins, il espéra pouvoir au bout de ce temps accomplir sa mission (1). Jeanne Le Royer adressa donc aussitôt à l'évêché d'Autun une requête signée d'elle et de ses deux compagnes, pour obtenir qu'il

(1) Comme aucun récit authentique ne fut dressé de la visite de Le Royer au tombeau, cette seconde injection de chaux ne s'appuie que sur une conjecture; mais, conjecture qui n'est pas invraisemblable (en 1652), et qui permet à notre narration de s'écarter moins de celle des *Annales* imprimées.

fut permis « de faire transporter ledict corps
t Hostel-Dieu de Molins en celui de ladicte ville
Flèche ». Le vicaire général, Saulnier, à la date
er octobre, signa sur la requête même une
lle accordant « aux suppliantes la fin de la pré-
». Jeanne Le Royer avait été élue supérieure le
ptembre et fut confirmée dans cette charge par
el Girault quelques jours après, en vertu d'une
ation datée du 1er octobre.

temps qu'il devait passer à Moulins étant
é, rappelé sans doute par d'autres affaires, la
peut-être n'ayant pas encore suffisamment agi
é les prières qu'on avait faites, touché aussi
mblablement des plaintes, des réclamations,
grets de la communauté et de la ville, Le Royer
gna, remettant à plus tard la translation, à la-
il ne renonçait pas. A la fin de la supériorité de
e, les sentiments seraient moins vifs et les dé-
e ses filles de La Flèche, seraient plus faciles à
ire.

supériorité de Jeanne fut une heureuse conti-
on de celle de la vénérable fondatrice. La Mère
yer eut la consolation de voir s'accroître le nom-
e ses religieuses; à un voyage que fit son père
654, il vit toutes les postulantes et avec cette
issance que Dieu lui avait donnée des âmes, il
ia celles qui lui semblaient les mieux disposées,
furent en effet d'excellents sujets.

voyage de Jérôme est le dernier qu'on lui voie
à Moulins. Les deux triennats successifs étant
és, sa fille Jeanne fut obligée de s'occuper seule
xhumation de Marie de la Ferre. Au moment



où elle eut lieu (décembre 1658), Le Royer était retenu à La Flèche, puis conduit à Paris pour les affaires de Montréal.

Il ne perdait pas de vue, toutefois, ce qui se faisait à Moulins. Jeanne Le Royer, terminant son second triennat, pria, le 15 décembre, Gabriel Girault de se servir enfin de la permission sollicitée et obtenue en 1652, et qui était demeurée lettre-morte jusque-là. Celui-ci, le 19 du même mois (1658), en présence de toute la communauté, fit creuser le sol à l'endroit où lui-même avait vu enterrer Marie de la Ferre; il ouvrit le cercueil et en retira les ossements en les dégageant de quelques parcelles de chair qui y adhéraient encore. Ensuite il en mit la plus grande partie dans une caisse de sapin convenablement garnie à l'intérieur et en réserva un certain nombre qui devaient rester à Moulins « à la réquisition et pour la consolation de la communauté (1) ».

On attendait que Le Royer vint chercher sa fille, comme il était convenu, et emporter les restes de la fondatrice conformément à la charge personnelle qu'il en avait eu de l'évêque d'Angers. Mais, retenu à Paris jusqu'au 29 mars, ainsi qu'on vient de le voir, il écrivit sans doute que le temps lui manquait pour descendre jusque dans le Bourbonnais. Alors le départ de Jeanne et des religieuses qui devaient s'en retourner avec elle fut fixé au 1er avril. Il fut déterminé qu'elles emporteraient les reliques, et se ren-

(1) Procès-verbal autographe de l'exhumation conservé aux *Archives des Hospitalières* de La Flèche.

t sous la garde de Jean Girault, frère de Gabriel, ans, où Le Royer leur avait donné rendez- Le 31 mars, veille du départ, Gabriel Girault le procès-verbal, dans lequel il consigna les de l'exhumation, la remise des ossements à Le Royer, l'itinéraire qu'on devait suivre, et le guide auquel devait être confiée la con- lu voyage de Moulins à Orléans et d'Orléans à èche. C'est ce procès-verbal qui a servi de et de lumière à notre récit. Il est la seule pièce tique relative à cet événement qui soit venue nous; nous avons dû écarter tout ce qui le dit, donner comme assuré ce qu'il affirme, et reste, admettre ce que l'examen sérieux des tances connues rend le plus probable (1).

etite caravane conduite par Le Royer arriva lèche le 10 avril. L'allégresse des fléchoises en revoyant des sœurs bien-aimées et en nt les vénérables restes de leur première Elles déposèrent avec respect la boîte pré- dans leur chœur conventuel.

une note sur l'exhumation de la Mère de la Ferre à la fin ie.



LIVRE QUATRIÈME

MONTRÉAL

1541-1657

CHAPITRE PREMIER

NT-LAURENT. — Intentions chrétiennes des rois de France. plain. — Compagnies marchandes. — Québec fondé. — agnie de la Nouvelle-France. — Les Iroquois. — Prise de ec par David Kertk. — Québec restitué.

Saint-Laurent, l'un des plus grands fleuves du e, a son embouchure dans l'Atlantique entre le lè 52e degré. La puissance de son courant a queté la côte, ce qui lui fait décharger ses eaux plusieurs îles qu'il en détacha dans les temps s. Le vaisseau qui arrive d'Europe pour le ter, après avoir contourné le fameux banc nous vient la morue, passe, laissant à sa droite e Terre-Neuve accostée des deux petites îles de Pierre et de Miquelon, seules épaves demeu- la France de son ancienne colonie, et à sa e l'Ile et Cap Breton, derrière laquelle se celle de Saint-Jean ou du Prince-Édouard. Il uve alors dans le vaste golfe de Saint-Laurent nètre dans le fleuve en cinglant au nord ou au

sud de l'île Anticosti. Cette île, longue et étroite, semble un immense navire échoué au milieu des eaux. S'il prend au sud, il passe devant la baie de Gaspé, abandonnant en arrière l'Acadie, grande presqu'île transversale qui tient au New-Brunswick, et porte à présent le nom de Nouvelle-Écosse. S'il passe au nord, en suivant la rive gauche, après avoir dépassé l'île d'Orléans, il ira saluer Tadoussac, Québec, Trois-Rivières, traversera un élargissement du fleuve nommé le lac Saint-Pierre, et rencontrera enfin une grande île qu'une branche étroite du Saint-Laurent détache de cette même rive, tandis que son cours principal la sépare de la rive droite au sud-est. C'est dans cette île, au bord méridional, qu'exista le village d'Hochelaga, célèbre parmi les indigènes, au-dessus duquel s'élevait cette colline boisée qui reçut de Jacques Cartier le nom de Mont-Royal.

A un premier voyage, ce navigateur avait planté au bord du golfe Saint-Laurent une croix de trente pieds de haut, ayant au milieu un écusson chargé de trois fleurs de lis, et au-dessus, cette inscription gravée : Vive le roi de France (1534). A son second voyage, l'année suivante, étant parvenu jusqu'à Hochelaga, il vit un des principaux chefs et lui suspendit au cou une croix sur laquelle était l'image du Sauveur crucifié. Il est touchant de le voir un jour dans l'impossibilité de parler de Dieu à des hommes dont il ignorait la langue, s'adresser à Dieu lui-même par la prière. Il récita le commencement de l'Évangile selon saint Jean : *In principio erat verbum*, et fit le signe de la croix sur des malades qu'on lui

amenés. Puis, afin d'attirer sur tout le peuple
veurs divines, il lut à haute voix tout le récit
élique de la Passion de Notre-Seigneur. Bien
es auditeurs n'en eussent pas l'intelligence, il
it qu'au moins leurs oreilles fussent frappées
aroles sacrées qui racontent le fait divin sur
l reposent toutes nos espérances. On aime à lire
plus tard Champlain, contristé de reconnaître
es sauvages n'avaient sur Dieu que des idées
s et ridicules, se mit à les catéchiser et à leur
er en abrégé la foi catholique.

marquaient ainsi les sentiments chrétiens qui
imaient et se conformaient à ceux qui portèrent
is de France à s'occuper de ces pays lointains.
s que d'autres puissances ne poursuivaient que
re dans la découverte et l'occupation des terres
tlantiques, les rois très chrétiens n'y cher-
nt que l'avantage des âmes et la diffusion du
de Jésus-Christ. « Nos rois, lit-on dans les
oires d'un écrivain contemporain assez mauvais
ique, nos rois en se mettant en mouvement
les découvertes, ont eu une autre fin que nos
s, car je vois par leurs commissions qu'ils ne
ent que l'avancement de la religion chrétienne
aucun profit présent (1). » Telle avait été
nsée de François Ier dans les expéditions qu'il
re par Verazzani en 1520, puis par Cartier
34, 1535, 1541; tel fut le désir de Henri IV, de
XIII, de Louis XIV (2).

escarbot, cité par Faillon dans son *Histoire de la Colonie
se en Canada*.

oir le même ouvrage. Introduction et t. I, *passim*.

Mais le plan occulte de Satan était, ce semble, d'établir au Nouveau-Monde une vaste église séparée pour l'opposer au Vieux-Monde catholique dont il n'avait pu ravir à Dieu qu'une partie au moyen de l'hérésie luthérienne. Il ne voulait pas perdre tout empire sur ces terres où il avait régné sans conteste pendant si longtemps. Dès le XVIe siècle, déjà acquis aux novateurs, l'amiral de Coligny envoya (1555) Villegagnon avec des sectaires pour s'établir au Brésil. Cette expédition n'ayant pas réussi, Ribaut, sous l'impulsion du même amiral, en dirigea une autre sur la Floride (1562). Le plan de l'ennemi de Jésus-Christ ne devait pas s'accomplir par des mains françaises; d'autres en furent les instruments. La France, au contraire, fidèle à son antique mission, réussit à planter au Canada le noyau catholique qui résiste encore, se maintient et fructifie, même sous la domination d'une puissance vouée à l'erreur (1). C'est à cette œuvre qu'eurent à prendre part, la Dauversière ainsi que plusieurs des âmes généreuses dont nous avons déjà prononcé les noms, et l'Institut spécial dont nous racontons l'histoire. Il est utile de jeter un coup d'œil sur les événements qui précédèrent leur action dans cette terre prédestinée.

Les intentions si catholiques des rois de France furent traversées pendant quarante ans et plus d'une manière vraiment étonnante. Par une sorte de fatalité ceux qui s'offrirent pour la colonisation furent pres-

(1) Nous pourrons citer plus tard des paroles et des écrits qui feront voir que les Canadiens ne se croient pas appelés à remplir vis-à vis du Nouveau-Monde, un rôle moindre que celui dont la France fut chargée à l'égard de l'ancien.

xclusivement des Calvinistes. Répugnaient-ils
; que les catholiques aux entreprises et aux
ures ? Subissaient-ils l'influence de ce pouvoir
te dont nous de venons parler? Ce qu'il y
certain, c'est que Chauvin de Honfleur, qui
: la première Compagnie marchande pour l'ex-
tion des pelleteries du Canada appartenait à la
ndue réforme. Il obtint la commission par les
ues de personnes qui ne désiraient pas que « le
de Dieu s'accrut, ni de voir fleurir en Canada
igion Catholique, Apostolique et Romaine ».
donnèrent à entendre au Roi, que, bien que
niste, il ne manquerait pas d'y faire passer des
onnaires et des colons comme aurait pu le faire
atholique. Il promit avec Dupont-Gravé, son
ié, d'y conduire cinq cents hommes et d'y
· des fortifications ; mais il ne prit dans ses na-
que quelques hommes de divers métiers. Il
barqua pas un seul missionnaire; mais emmena
eurs ministres. Cependant il s'occupa plus de
nerce que de propagande et mourut sans avoir
ait pour la colonisation.

mard de Chaste obtint alors la même commis-
Celui-ci était bon catholique; il forma une asso-
n composée de gentilhommes et de marchands
ouen et d'ailleurs, dans laquelle il conserva
nt-Gravé. Mais après une première expédition
it pour lui ce capitaine et qui fut assez fruc-
e, il mourut à Dieppe (1603). Son court pas-
aux affaires du Canada eut pourtant un résultat
rtant pour ce pays; ce fut l'introduction dans
ffaires d'un jeune homme de Saintonge, Samuel



de Champlain, qui a écrit de lui-même en parlant de la Nouvelle-France : « J'ai toujours eu désir de faire fleurir le lys avec l'unique religion Catholique, Apostolique, Romaine. » Pendant plus de trente années, il fut comme le point fixe auquel se rattachèrent les sociétés et les hommes attirés successivement dans ce pays ; toujours il demeura fidèle à la noble mission qu'il s'était donnée. Il essuya toutes les méconnaissances, soutint les mauvais vouloirs sans que jamais sa constance se laissât abattre, malgré les rudes épreuves auxquelles elle fut mise.

Le successeur d'Eymard de Chaste fut Pierre Dugas, sieur de Monts, calviniste déclaré. Henri IV qu'il avait servi, avait pour lui quelque considération. Il l'agréa; mais en lui disant dans ses lettres : « Nous vous avons établi Lieutenant général pour représenter notre personne en ce pays et pour en faire instruire les peuples à la connaissance de Dieu et par votre autorité et toutes autres voies licites les amener à la lumière de la foi et à la pratique de la religion chrétienne. » Celui-ci porta ses vues principalement sur l'Acadie. La recrue qu'il y conduisit était composée de gens sans aveu, en sorte qu'il n'y avait entre les colons même aucune sécurité. Il avait permission de vivre selon sa religion et avait mené pour lui et les calvinistes un ministre huguenot; pour les catholiques il avait aussi transporté un prêtre. On peut avoir idée de ce que produisait ce mélange par le récit spirituel que donne Champlain : « J'ai vu, dit-il, le Ministre et notre Curé s'entrebattre à coups de poings sur le différent de la religion et vider de cette façon les points de controverse. Je ne sais pas

était le plus vaillant et qui donnait de meilleurs ps, mais je sais très bien que le Ministre se plai-it quelquefois au sieur de Monts d'avoir été battu. »
rivait que les sauvages fussent témoins de la lutte, est aisé de comprendre que lorsque Catholiques Protestants venaient à leur en expliquer le motif, ie tirassent d'autre conclusion si ce n'est qu'ils levaient écouter ni l'un ni l'autre.

'étant arrêté maladroitement à la petite île ite-Croix, de Monts se transporta ensuite à Port-al et s'associa alors avec Poutrincourt et Les-ot, gens de peu de foi. Henri IV avait destiné les ites pour l'évangélisation de l'Acadie; Poutrin-t refusa d'abord de les y conduire, et quand rèrent à Port-Royal, les PP. Biard et Ennemond se, ils trouvèrent des Sauvages laissés dans l'igno-e la plus noire, mais baptisés, afin que l'on put au Roi ques ses intentions étaient en voie de omplir (1611).

ur une pointe qui rétrécit le cours du Saint-Lau-et que les indigènes nommaient Kébec, Cham-i avait commencé, en 1608, pour le compte de Ionts dont il était lieutenant, un fort de pieux ndu par un fossé et renfermant les magasins. itôt il devint Lieutenant des princes qui prirent atronage de la compagnie. Il ne trouva pour ciés que des Calvinistes. On leur défendit de faire Canada aucun exercice de leur nouvelle religion; s ils n'en furent pas plus disposés à convertir sauvages au Catholicisme. Québec, en 1615, ait encore vu aucun prêtre. Les Récollets y arri-nt alors, contre le gré des marchands. L'un deux,



le P. Le Caron bâtit aux Trois-Rivières une maison et une chapelle avant que la Compagnie eût songé à y créer une habitation. Ses confrères avaient élevé à Québec la chapelle de Notre-Dame des Anges; ils visitèrent les Hurons et les Montagnais. Les interprètes des trafiquants auraient pu aider les Pères à apprendre les langues, Algonquine, Huronne, Montagnaise; ils les laissèrent étudier seuls. Les commis qui résidaient parmi les barbares prenaient eux-mêmes les mœurs des sauvages et contredisaient tout ce que prêchaient les religieux. La Compagnie ne voulait pas de vraie colonisation, elle n'envoyait pas de colons Européens, elle empêchait qu'on cultivât les terres, elle se refusait même à laisser fortifier sérieusement Québec. Des colons auraient pu devenir des concurrents, les sauvages cultivateurs n'auraient plus apporté de pelleteries, Québec fortifié eut été une arme aux mains du Roi pour établir une police qu'on ne voulait pas.

Il en fut de même sous la compagnie qui eut pou chefs Guillaume et Emery de Caën. Tous deux étaien calvinistes et donnaient seulement l'espoir de s convertir, ce qui n'arriva point. Les choses en vin rent à cette extrémité qu'il fallut, en 1627, rapatrie les débris de la prétendue colonie. Ainsi jusqu'alor avec peu de réussite dans leur trafic, les association s'étaient succédé sans avancer, et même en compro mettant le but principal.

Richelieu forma une Compagnie toute nouvelle composée de Cent associés, sous le nom de Compa gnie de la Nouvelle-France. Le roi Louis XIII, dan les lettres qu'il donne pour cette création de so

stre, déclare que ceux qui avaient obtenu les
es précédentes, après s'être engagés à transporter
ze cents colons en quinze ans, n'y avaient
au que quarante à cinquante personnes; les
eaux associés devront, dès 1628, avoir fait pas-
rois cents hommes, tous catholiques. Il fallait
en venir là, d'abord parce que la division ne
rien fonder, ensuite parce que les calvinistes,
ent plus amis de leurs coréligionnaires que de la
ce, avaient avec la Hollande et l'Angleterre des
tés qui pouvaient faire craindre la perte de la
ie. Il ne faut pas oublier que les protestants
nt alors en révolte ouverte contre le Roi, que
-ci était obligé de faire le siège de La Rochelle,
calviniste secouru par les Anglais, et que cette
insurgée avait trouvé moyen d'expédier des
s à feu aux sauvages, nos ennemis. Faire dispa-
de la colonie tout élément de discorde, n'était
prudence.

avait cru que le commerce offrait aux Rois de
ce un moyen de coloniser le Canada sans bourse
r; ils l'avaient saisi dans un temps où les guerres
urope absorbaient toutes leurs ressources. Le
merce aurait pu, en effet, remplir les intentions
es, mais à la condition de vouloir se créer à lui-
e un avenir. Il eut fallu se contenter d'abord de
modérés, renoncer à l'idée de retourner promp-
nt enrichi dans la mère-patrie, trafiquer loyale-
avec les sauvages, cultiver la terre afin d'en tirer
urriture, entretenir les colons en bons rapports
bonnes mœurs, convertir les indigènes. C'était
ce qu'imposaient les concessions des rois; mais



ce qu'une aveugle ardeur de lucre ne laissa jamais réaliser.

Une autorité civile, forte, indépendante des trafiquants eût été nécessaire pour atteindre le but désiré. Mais la puissance est à celui qui paie. « Pendant qu'une société tient la bourse, écrit Champlain, dans un pays tel que celui-ci, et qu'elle paie et assiste qui bon lui semble, ceux qui commandent pour le Roi sont fort peu obéis. » Nourrir les colons, entretenir les religieux, faire tous les frais nécessaires était bien l'obligation des concessionnaires; mais ces frais diminuaient le profit, et ceux-ci n'avaient nulle envie de les couvrir. Le lieutenant général payé lui-même par eux, n'avait aucun moyen coercitif pour les y contraindre et faire exécuter les conventions.

Aussi les Iroquois eurent-ils l'audace de pousser leurs courses jusqu'à Québec. A plusieurs reprises, des Français furent enlevés et mis à mort sans que Champlain put sévir. Si les sauvages eussent eu la hardiesse, ce n'eût été qu'un jeu pour eux de chasser de leur sol cette poignée d'étrangers sans défense, et quelquefois sans vivres.

Plus hardis et mieux renseignés, des calvinistes français (1628) se mirent aux ordres de l'Angleterre, toujours désireuse de nous amoindrir et aspirant depuis longtemps à la possession du Canada; ils vinrent sous la conduite de David Kertk, sommer Champlain de se rendre. « En ces occasions, écrit-il, bonne mine n'est pas défendue. Pourtant chaque homme était réduit à sept onces de pois par jour; nous n'avions que cinquante livres de poudre à canon et si les Anglais eussent suivi leur pointe, malaisé-

: pouvions-nous résister. » Mais le brave lieute- malgré cela, fit « bonne mine » à la somma- du chef ennemi; il répondit qu'il l'attendait de ferme et celui-ci se retira en mettant le feu aux ıes françaises qui se trouvaient à Tadoussac. l'année suivante, Kertk étant revenu, il fallut ıler et les commerçants français furent reportés leur pays.

prise de Québec et de l'Acadie avait eu lieu ıe la paix de Suze (24 avril 1629) était déjà e entre la France et l'Angleterre. Des négocia- furent ouvertes aussitôt pour leur restitution et mars 1632, le commandeur de Rasilly reçut ıission royale d'aller reprendre possession de ıys. Les colons rentrèrent à Québec au mois de suivant, et en 1633 Champlain y revint comme nant du Cardinal de Richelieu.

ıjouta une habitation à la petite résidence anté- ement fondée aux Trois-Rivières par les Récollets. ssit à obtenir le concours des Cent associés; la on Catholique fut mise en honneur; une église evée à Québec sous le titre de Notre-Dame de ıvrance; les colons reprirent une vie et des s chrétiennes. Le Cardinal avait voulu que les es eussent la mission du Canada. Déjà, avant la de Québec les Récollets eux-mêmes les avaient gés à y venir; ils trouvaient que leur règle de ne oosséder nuisait à leur ministère près des sau- à qui il fallait tout fournir et que les Jésuites, rentés seraient mieux en mesure de faire pros- l'œuvre. Champlain interdit de vendre des li- rs fortes aux indigènes, et trouvant un grand



nombre de Hurons réunis à Québec, il les exhorta à s
convertir en leur disant que s'ils voulaient être vra
ment amis d'Onontio (1), ils devaient embrasser
même religion que lui. Cet acte d'apostolat fut
dernier de cette homme de foi et de cœur. Il mour
le jour de Noël 1635.

On lui donna pour successeur Charles Huault
Montmagny, chevalier de Malte, bien digne à tous l
points de vue de succéder au noble défunt. Son pr
mier acte fut de faire reconnaître, selon les form
canoniques, saint Joseph comme Patron de tout
Canada; les Récollets le lui avaient déjà dédié; m
le Souverain Pontife Urbain VIII ratifia le choix f
par les habitants et accorda pour le jour de la f
de ce grand Saint une indulgence plénière (163
Des bourgades de sauvages furent établies à Sai
Joseph de Sillery près de Québec et aux Trois-
vières. La duchesse d'Aiguillon fonda à Québec
hôpital dans lequel elle appela les religieuses Aug
tine hospitalières de Dieppe; Mme de la Peltri
créa une maison d'Ursulines. Pendant huit ans la
lonie se développa; mais vers 1640, l'influence
dominante passa à ceux qui se livraient au trafic
l'on revit encore une fois tout ce qui avait tristem
paru sous les premières compagnies : plus de col
les sauvages alliés se désaffectionnent; les Iroq
redeviennent insolents.

(1) C'est le nom que les sauvages donnaient au Roi de France

CHAPITRE II

AIS COLONISATEURS DU CANADA. — Le Royer va à Paris. anneau d'or. — Olier et la Dauversière se rencontrent à on. — Compagnie de Montréal. — Achat de Montréal. — ier envoi d'objets divers. — Chomedey de Maisonneuve.

démonstration était faite que jamais une Com- se livrant aux opérations commerciales ne serait le Canada. On voulait faire une œuvre lique; il fallait y apporter le désintéressement pôtre. Ce n'est pas que le commerce ne puisse n commencement, suivi, comme il l'a été en oup de lieux, d'un établissement solide. Mais, œuvre était surnaturelle dans son but; il y des ouvriers qui consentissent à y risquer biens et, encore de plus, leurs vies (1). C'est ce re qui fut révélé, le 2 février 1639, à un petit homme de l'Anjou (2), en même temps qu'il aussi à Paris, à l'illustre Olier.

s deux reçurent du Ciel la pensée de former ouvelle Compagnie, résolue à travailler unique- pour la gloire de Dieu, à faire toutes les ses nécessaires pour établir une colonie, et à hercher aucune compensation de ses avances

s Véritables motifs des messieurs et dames de la Société de l (1643).

ir ci-dessus : Liv. I, chap. II, p. 36.



dans le négoce. « La dépense de ce grand œuvre, écrivirent-ils, est assignée sur le trésor de l'épargne céleste, sans qu'il soit à charge, ni au roi, ni au clergé, ni au peuple. » Olier a laissé écrit dans ses Mémoires autographes : « Dieu veut se servir pour ce sujet de trois personnes en terre, qu'il remplit de l'esprit de Jésus, Marie, Joseph, et qui sont comme les sacrements de ces trois augustes personnes, portant en elles des grâces semblables à celles de leurs patrons et recevant communication de leur esprit. » Il dit plus loin : « Hélas! je n'ose me nommer, ni dire que dans la fondation de cette nouvelle Église qui doit se faire par Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne la place de son Fils, ce que je ne dis qu'à ma condamnation, me voyant si indigne... Je ne puis douter des volontés de Dieu... » Celui qui devait représenter la personne de saint Joseph, nous l'avons déjà nommé, c'était Jérôme Le Royer de la Dauversière; Marie devait avoir pour organe la sœur Marguerite Bourgeoys dont le nom reviendra désormais souvent dans le récit.

Les directeurs de la Dauversière avaient donc été sages en repoussant les premières communications qu'il leur fit des impulsions qu'il recevait d'en haut; mais après avoir éprouvé l'esprit, ils durent lui permettre de le suivre. Revenu d'Acadie, le Père Ennemond Masse avait été envoyé à La Flèche. En conversant avec lui, Le Royer dut s'enflammer davantage, le Père Chauveau dut s'éclairer et trouver l'entreprise moins impossible.

Le départ récent de deux religieuses, l'une de Tours, l'autre de l'Anjou, avec Mme de la Peltrie

ort préoccupé le public, et fait gémir en secret
spitalières de La Flèche, de se voir devancées
a voie où elles se savaient appelées et où elles
nt voulu courir (1).

Royer, autorisé enfin par ceux qui tenaient les
de son zèle, se rendit à Paris où il espérait que
ovidence donnerait une solution à ses per-
s (1639). Après avoir salué le Saint Sacrement
le succès de son voyage sous la protection de
nte Famille, il dirigea ses pas vers une petite
roite et sombre des environs de Saint-Sulpice,
neurait une femme qu'on lui avait conseillé de
C'était la veuve d'un buvetier nommé Rousseau,
ontinuait son commerce, rue du Gindre; elle
lait Marie de Gournay. Malgré les difficultés
profession, elle avait acquis un haut renom de
té et était devenue le conseil et la lumière des
grands serviteurs de Dieu qui fussent alors à
C'est ce dont témoigne Olier dans ses Mémoires
raphes : « Quoique cette pauvre femme, dit-il,
'une basse naissance et d'une condition qu'on a
ue honte de nommer, elle est toutefois le
il et la lumière des personnes de Paris les plus
es par leur extraction, et des âmes les plus
s en vertus et en grâces. » Il nomme des prin-
, les Pères Eudes, de Condren et autres, puis
: « Mademoiselle Mance, que Dieu a suscité
aller aider à la fondation de l'église du Canada,

(1) étaient la vénérable Mère Marie de l'Incarnation et Marie de
che, ursulines, que le couvent de Tours donnait pour la
on de celui de Québec.



n'a entrepris ce dessein qu'après avoir reçu l'appr
bation de cette sainte femme et ne l'a exécuté q
par ses conseils..... C'est elle encore qui sert de gui
à l'homme que Dieu a choisi pour l'établissement
l'église du Canada, M. Le Royer de la Dauversièr
quoique ce grand serviteur de Dieu soit très écla
dans les choses qui concernent sa mission, il regar
comme une grâce signalée de converser avec elle
de recevoir ses conseils sur les affaires les plus i
portantes de ce pays. »

Dès que Le Royer lui eut fait connaître ses p
sées, elle reconnut l'inspiration divine et l'engage
se dévouer au Canada, lui promettant de l'aider
tout son pouvoir. Ce pouvoir était grand près de D
qui la favorisait de grâces particulières, et près
hommes, qui avaient en elle une étonnante confian
Elle pouvait beaucoup spécialement sur Pierre
guier, chancelier de France; elle engagea la Dauv
sière à aller le voir à Meudon, où il était alors
suivit ce conseil, et pour mieux assurer le succès
sa démarche, il commença par aller assister à
sainte messe à Notre-Dame de Paris. Y ayant co
munié à l'autel de la sainte Vierge, il prolongeait a
ferveur son action de grâces, lorsque Jésus, Ma
Joseph lui apparurent. Le Sauveur lui semblait
dans sa douzième année, comme lorsque ses pare
le retrouvèrent à Jérusalem au milieu des docteu
il regardait sa Mère et il lui demanda :

— Où trouverai-je un serviteur fidèle?

— Le voici, mon Fils, répondit Marie en montr
Le Royer. Et le Seigneur dit à celui-ci :

— Tu seras donc désormais mon serviteur

). Je te revêtirai de force et de sagesse; ton ange
n -sera ton guide. Travaille fortement à mon
Ma grâce te suffit; elle ne te manquera pas. —
ensuite un anneau d'or autour duquel étaient
les noms de Jésus, Marie, Joseph, et le met-
ı doigt de son serviteur, il dit : — Reçois cet
ı; tu en donneras un semblable à celles qui
sacreront à moi dans la Congrégation que
2) allez établir (3).

gtemps le pieux agent d'affaires de Dieu de-
plongé en une contemplation reconnaissante
ninée, dans laquelle lui fut confirmée la pre-
Constitution de son Institut. Puis, tout ému de
râce divine, il se mit en route pour Meudon.
'il pénétrait dans la galerie du château, un
y entrait par l'extrémité opposée; ils se ren-
ent, et bien que ce fut pour la première fois
· vie, ils se sentirent attirés l'un vers l'autre,
nbrassèrent, se devinèrent, se reconnurent;
lésiastique était Jean-Jacques Olier. Il prit la
sière à part; sous les ombrages du parc, pen-
ois heures, ils se communiquèrent les inspi-
et les ordres qu'ils recevaient du Ciel au sujet

st-il pas frappant que le titre de serviteur fidèle est celui
lise décerne à saint Joseph : *Ecce fidelis servus et prudens
stituit Dominus super familiam suam.*

s allez, c'est-à-dire : toi, Le Royer et Marie de la Ferre.

religieuses hospitalières de Saint-Joseph portent, en effet,
au. Marie de la Ferre et ses premières filles le reçurent en
nt leurs vœux perpétuels (1652). Mais il leur sembla que si
u d'or avait pu convenir au doigt de leur père et fondateur,
rait pas à celui d'une fille faisant vœu de pauvreté. Leur
narqué des trois noms bénis n'est que d'argent.



du nouvel établissement, et l'entretien se termina par le don de cent louis d'or qu'Olier remit à son nouvel ami (1).

Cette première entrevue fut suivie de plusieurs autres, dans lesquelles, avec le baron de Fancamp, le duc de Liancourt, M. de Renty, avec les conseils de Marie Rousseau et le concours d'un certain nombre de personnes qui voulurent demeurer ignorées, on jeta le plan d'une nouvelle société canadienne (2).

Il ne s'agissait plus de s'établir à Québec, qui était occupé. Québec, d'ailleurs, n'était pas le lieu le plus favorable à l'entreprise. L'île de Montréal était plus à portée des sauvages, plus apte à la colonisation, et si Champlain en eût reconnu tout d'abord les avantages comme il le fit dans la suite, c'est là, et non à Québec, qu'eût été établie la première colonie française. C'est donc à Montréal qu'on résolut de fixer la colonie exclusivement chrétienne. De même que la Société s'interdisait le trafic et renonçait à tout profit, elle voulait des colons déterminés à combattre les ennemis et à donner leur vie, s'il le fallait, sans idée d'enrichissement temporel, se contentant de la modeste aisance que pourrait leur procurer la culture des terres dans un avenir incertain.

Il est aisé d'imaginer le concert de critiques et d'objections qui s'éleva lorsque fut ébruitée la con-

(1) Ce fut lors de ce voyage que s'unissant au P. de Condren, Le Royer déclara à M. Olier que Dieu ne l'appelait pas à l'épiscopat. *Vie de M. Olier*, p. 214, 242.

(2) Saint Vincent de Paul et le P. de Condren aux avis desquels Olier soumettait toute sa conduite furent consultés.

n nouvelle des associés de Notre-Dame de éal. Ils y répondirent par un écrit intitulé : *motifs de Messieurs et Dames de la Société de éal,* où ils proclamèrent le but surnaturel de ntreprise et l'attente qu'ils avaient que Dieu, ls voulaient faire l'œuvre, était avec eux. Ils ent qu'ils choisissaient Montréal comme un plus exposé aux surprises et à la boucherie des ois. Ils annonçaient que néanmoins ils y vou- fonder une ville à laquelle on donnerait le le Ville-Marie, et que cette ville serait la sauve- de Québec, qui avait tant de peine à naître; ils deraient trois communautés, l'une composée ésiastiques séculiers pour donner les secours iels aux français et aux sauvages; une autre pitalières pour soigner les blessés et les ma- une troisième de Maîtresses d'école pour ire les filles, afin que plus tard elles devinssent ères chrétiennes; enfin, comme pour fonder ment l'Église catholique dans le Nouveau- e, il ne suffisait pas de rassembler des ouailles, liciteraient pour ces contrées l'érection d'un épiscopal, afin qu'elles fussent conduites par la te d'un des pasteurs auxquels Jésus-Christ, 'autorité de Pierre, a laissé la garde de son eau.

leur avait dit que leur tentative insensée exi- une dépense plus convenable à un roi qu'à des uliers. Ils répondirent :

'ous avez mieux rencontré que vous ne pensiez isant que la fondation de Montréal est une e de roi, puisque le Roi des Rois s'en mêle.

Laissez faire à Dieu ce qu'il veut; car si vous saviez bien notre affaire, avec quelle froideur et quelle indifférence nous y allons, vous ne vous en prendriez pas à nous, qui ne sommes que des serviteurs indignes et inutiles; mais vous désireriez adorer avec nous les conseils de sa sagesse et savourer les effets de sa bonté, qui fait plus pour seconder notre travail et procurer sa gloire que nous ne méritons. »

« Comment avez-vous pu mettre dans votre esprit, qu'appuyés de nos propres forces, nous eussions présumé de penser à un si glorieux dessein. Si Dieu n'est point en l'affaire de Montréal, si c'est une invention humaine, ne vous en mettez point en peine, elle ne durera guère ; ce que vous prédisez arrivera. Mais si Dieu l'a ainsi voulu, qui êtes-vous pour y contredire? Appuyés sur sa parole, nous croyons que cette œuvre est de Dieu. Pour vous qui ne pouvez ni croire, ni faire, laissez les autres en liberté de faire ce qu'ils croient que Dieu demande d'eux (1). »

La Dauversière, quoique n'ayant aucun brillant ni facilité de parole, comme nous l'avons dit, n'eut qu'à exposer devant les personnages opulents et pieux réunis par Olier, les communications et les ordres qu'il avait reçus de Dieu, pour les convaincre de sa mission. Son récit simple et humble fit plus que les plus magnifiques discours. Ils promirent le concours le plus abondant et se déclarèrent bienheureux et indignes du choix que Dieu avait daigné faire d'eux

(1) *Vrais motifs de messieurs et dames de la Société de Montréal.*

r contribuer à l'exécution d'un dessein si avanux à sa gloire et au bien de son Église.

n passage des *Vrais Motifs* semble indiquer La versière comme le rédacteur de cet éloquent l. « Il n'est pas ordinaire, y lit-on, qu'un homme auteur d'un si haut et si nouveau dessein, lui nger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui, narmes de bien dire, ait été reçu et accueilli en eu de temps par tant de personnes différentes de lition, d'esprit, de vertu, d'expérience, de crédit, sez difficiles pour ne pas se laisser aller à croire rement les choses surnaturelles. » Lui seul pou- parler ainsi de lui-même. Il se désigne encore ces mots : *l'auteur d'un si haut et si nouveau ein*, car c'était lui qui avait écrit le Dessein de tréal, deux ans auparavant (1641).

épendant Montréal n'était pas une terre vacante; île avait un propriétaire, M. de Lauzon, inten- du Dauphiné. Ce seigneur l'avait reçue à condi- d'y établir une colonie, ce qu'il s'était bien gardé ire, mais il n'en tenait pas moins à son droit de riété. Or, on ne pouvait coloniser sur son terrain son agrément, et, d'un autre côté, on ne devait aller donner à ce territoire une valeur dont le riétaire aurait profité seul. La Société, sur le ter- d'autrui, n'aurait pas eu ses coudées franches, le se serait mise elle-même dans l'impossibilité amais acquérir, si elle fut allée sans garanties chir M. de Lauzon. Il fallait avant tout acheter tréal.

a Dauversière, élu procureur de la Société, dut ransporter en Dauphiné avec le baron de Fan-

camp. Ils trouvèrent l'intendant intraitable. Malgré cela on s'occupa de l'envoi de denrées, d'outils, d'armes et de toutes sortes d'objets utiles; on en fit même partir, dès le printemps de 1640, vingt tonneaux à l'adresse du P. Lejeune, jésuite, qui résidait à Québec. Cette provision devait attendre la recrue que l'on comptait envoyer l'année suivante, car on espérait, sans fondement humain, que d'ici là s'arrangerait la difficulté avec M. de Lauzon.

Le chargement se fit à La Flèche, tout près de l'hôpital, au port Luneau, sur ces lourds bateaux à voiles qui transportaient par le Loir et ensuite par la Loire, jusqu'à Nantes, les objets de grande pesanteur et de gros volume. Le bruit que fit dans le pays cette expédition, éveilla l'attention générale, donna confiance et facilita la levée des colons qu'il fallait déterminer alors à s'embarquer.

Vers le milieu de l'année, Le Royer repartit pour le Dauphiné avec le P. Lallemant; Fancamp ne pouvant faire lui-même ce second voyage avait donné sa procuration. Il restait à La Flèche pour s'occuper du recrutement des hommes que l'on projetait d'expédier au printemps suivant. Chose étonnante et dans laquelle les associés ne purent manquer de voir l'action de Dieu, l'intendant ne se montra plus le même homme; il traita volontiers au prix de cent cinquante mille livres.

A ce moment où Le Royer aurait eu tant besoin des conseils et de l'aide d'Olier, celui-ci se trouva, par permission divine, soumis à une épreuve mentale on ne peut plus singulière et pénible. Nous empruntons quelques traits à la peinture qu'il en a tracé lui-même:

étais dans des langueurs, des stupidités, des hé-
ments qui ne peuvent se comprendre... J'étais
ours prêt à tomber... Je ne savais comment man-
j'en perdais presque l'habitude... Je ne pouvais
imer aucune pensée... J'étais tellement entrepris
je ne pouvais dire un mot... J'étais privé pour
onduite de toute lumière intérieure et presque
out conseil extérieur, car je ne pouvais exprimer
atières sur lesquelles j'aurais voulu consulter, ne
omprenant pas et ne les retenant pas davantage. »
outes les sollicitudes retombaient donc sur Le
r. Mais voilà que Dieu l'éprouve lui-même. Il
emande s'il est bien dans la voie, s'il n'eût pas
x fait de rester en repos au sein de sa famille,
êtement occupé de sa charge de receveur des
s, faisant le bien dans son pays, au lieu de pour-
e un bien éloigné, incertain, chimérique peut-
Qui obligeait un homme comme lui à se char-
'un pareil fardeau ? Qui fera face à ces débour-
ncalculables ?
eu les accablait tous les deux pour qu'ils vissent
leur néant. Olier ne faisait plus rien et perdait
nfiance de ceux qu'il avait réunis d'abord ; Le
r agissait encore en vertu de l'impulsion pre-
e. Son Ange gardien, plus que lui-même, le
uisait comme le Seigneur l'avait promis. Jeanne
ugé, sa femme compromit en emprunts sa for-
personnelle avec celle de son mari pour four-
ux frais de la première expédition, en complé-
les souscriptions insuffisantes des associés. Il
à diverses reprises procurer plus de cent cin-
te mille écus.

Encore l'argent ne suffisait-il pas, ni les hommes que Fancamp réussissait péniblement à enrôler; à cette expédition, il fallait un chef digne et capable de la conduire, et c'est ce qui ne s'était pas offert encore.

Paul de Chomedey de Maisonneuve d'une noble famille de Troyes en Champagne, éprouvant dès son enfance, un grand attrait pour le métier des armes l'avait embrassé dès l'âge de treize ans. Il s'était fait remarquer par sa bravoure dans les guerres de Hollande; mais de bonne heure aussi un autre attrait, celui de l'amour divin avait saisi son âme chevaleresque et pure. Choisissant la sainte Vierge pour son unique Dame, le jeune brave lui avait engagé sa foi et consacré son épée. Pour se tenir éloigné des compagnies qui auraient pu nuire à sa vertu, il avait appris à jouer du luth; la passion vraie ou feinte de la musique lui servait de prétexte pour s'isoler lorsque quelque danger moral lui était apparu. Il rêvait néanmoins une position où sans abandonner les armes, sans cesser de les porter pour le service de son pays, il s'en servirait aussi pour Dieu et pour la sainte Vierge. Dans cette pensée il vint à Paris au moment où Le Royer y retournait pour aller une seconde fois traiter avec l'intendant de Lauzon. Sur la table d'un avocat, son ami, il trouva une de ces *Relations* que les Jésuites de la Nouvelle-France publiaient chaque année et il y vit que le P. Lallemant, l'un deux, était retourné à Paris. L'idée qu'il pourrait trouver au Canada ce qu'il désirait lui vint aussitôt à l'esprit avec la pensée de voir ce Père qui serait à même de le bien renseigner. Lorsqu'il fut

luit, le Père Lallemant venait d'entretenir
oyer. Il ne lui fut pas difficile de voir que ces
hommes se cherchaient réciproquement sans se
aître et qu'il était lui-même entre eux le trait
on choisi par la Providence. Aussi quand Jé-
de la Dauversière revint : « Je crois lui dit-il,
lotre Seigneur a amené ici l'homme que vous
ez. C'est un gentilhomme Champenois, nommé
homedey. Allez vous loger dans son auberge,
ez à table d'hôte avec lui, faites tomber la con-
ion sur le Canada, et vous verrez quelles sont au
es dispositions. »

ôme suivit ce conseil, parla de Montréal excita
ntion de Maisonneuve. Celui-ci adressa une
tude de questions et finit par réclamer un en-
n particulier. « Je n'ai aucune vue d'intérêt
à son interlocuteur; ma fortune me suffit; mais
donnerai volontiers ainsi que ma vie pour votre
entreprise, sans ambitionner d'autre honneur
elui de servir Dieu et le roi. » Un rayon de
llumina le front soucieux de Le Royer, un élan
atitude monta de son cœur vers la divine Pro-
ce dont la conduite apparaissait si évidente. Il
mettre Maisonneuve au nombre des associés et
t à Fancamp qu'il pouvait maintenant hâter le
tement des hommes auxquels la main de Dieu
t de donner un capitaine.

elques-uns des enrôlés, recrutés en Normandie
I. de Chomedey où par M. de Renty, devaient se
e en mer à Dieppe. Les autres beaucoup plus
reux, recueillis dans les environs de La Flèche,
ent se rendre à La Rochelle. Tous ces derniers

s'y trouvèrent dans le courant de juin (1641). Le Royer y était arrivé le premier pour les attendre et présider à l'embarquement. De Maisonneuve qui devait faire le passage avec eux ne s'y rendit qu'un peu plus tard.

CHAPITRE III

IANCE. — Sa vocation. — Elle se rend à La Rochelle. — Sa contre avec Le Royer. — Chomedey de Maisonneuve parle de Bourgeoys. — Les Iroquois. — Dangers que court Québec.

aint Joseph proclamé patron de la Nouvelle-ice préparait donc le secours qu'il devait lui en-r. Mais les trois familles religieuses prédestinées · représenter en ce lointain pays les trois per-ies de la Sainte Famille de Nazareth, n'étaient prêtes encore à prendre leur œuvre. Leur trans- d'ailleurs, au moment où nous sommes, sur la : de Montréal où rien n'existait encore, eût été iaturé. Le fondateur de la Compagnie de Saint-ice, qui devait, on se le rappelle, représenter Jésus, iisait que sortir comme d'un long rêve de l'état oureux qu'il a lui-même dépeint. Jésus dut en équence, comme il convenait, être représenté ord par les Jésuites qui étaient déjà établis au ida; ce furent eux qui reçurent la charge de ier les secours du ministère sacerdotal aux pre-s colons. Celle qui devait importer une Con-ation vouée à Marie, Mlle Bourgeoys, se deman- encore en Champagne ce que Dieu voulait d'elle. famille de saint Joseph qui naissait à La Flèche, à peine sortie des langes. Sa préparation cepen-



dant était la plus avancée parce qu'elle devait avoir à s'employer la première; il fallait d'abord un hôpital pour les blessés des combats prévus.

Cependant la colonie allait mettre à la voile. Qui, en attendant les filles de Le Royer et de Marie de la Ferre, allait partir pour préparer les voies à celles-ci et pourvoir aux premiers besoin des colons?

La divine Providence, car tout en cette histoire montre visiblement son action merveilleuse, tenait en réserve l'âme qu'il fallait, et sut la produire au temps opportun.

C'était la fille d'un procureur du roi de Nogent, près de Langres en Bassigny, elle appartenait à une de ces familles qui attirent la bénédiction de Dieu, elle avait six frères et cinq sœurs qui tous se distinguèrent par leur érudition, les fonctions qu'ils remplirent ou leurs vertus. La petite Jeanne Mance cependant fut l'enfant privilégiée du Ciel. Dès l'âge de six à sept ans, elle se consacra à Dieu par le vœu de chasteté perpétuelle. Elle avait un esprit droit, large et sage. Elle avança graduellement dans la vie parfaite, et parvint à un haut degré de ferveur. Nul attrait pourtant ne l'avait inclinée vers le cloître, et sa santé débile semblait ne pas lui permettre d'y songer. En 1640, elle avait trente-quatre ans, elle entendit parler pour la première fois de la Nouvelle-France, et faire l'éloge des femmes qui s'occupaient d'y porter la foi. Un vénérable chanoine parlait avec enthousiasme de MMmes d'Aiguillon et de la Peltrie qui venaient d'y établir les hospitalières de Dieppe et les Ursulines.

Jeanne fut étonnée du sentiment très vif que ces

urs soulevaient dans son cœur, elle essaya de le
battre, son directeur lui assura qu'il n'y avait
elle aucune obligation de s'expatrier. Mais la
pressait; ce qui d'un côté paraissait impossible,
autre côté semblait nécessaire ; ce que la raison
ssait interdire semblait commandé par la charité.
, le jour de la Pentecôte, comme subitement
é le directeur lui dit : « Allez en Canada,
ne; je ne vous arrête plus. » Le mercredi sui-
elle se rendait à Paris pour voir le P. Lallemant
gé des affaires canadiennes. Le Père alors préci-
nt partait pour aller avec Le Royer traiter
re de l'acquisition de Montréal ; il encouragea
Mance dans ces dispositions et la remit au
int-Jure. Ce maître si instruit des voies surna-
es, n'hésita pas à lui dire qu'elle était appelée,
fallait l'avouer publiquement et aller prendre
de sa famille. Désolée, celle-ci se voit impuis-
à la retenir, Jeanne retourne à Paris. Tout le
e désire voir la demoiselle qui veut aller à la
elle-France. Mme de Villecerain, la Princesse de
, la Chancelière Séguier, enfin la Reine elle-
demandent à l'entretenir. A tous elle répond
e ne sait ce qu'elle fera en Canada; mais qu'elle
ue Dieu l'y veut, et qu'elle fera aveuglément sa
volonté.

e vit le P. Rapin, récollet, qui lui dit : « C'est
de vous oublier vous-même; mais il faut que
es pensent à vous »; et il la présenta à Mme de
n, sur laquelle il avait une grande influence.
pieuse dame ne demandait qu'à dépenser pour
les grands biens que venait de lui laisser son

mari (1). Elle désira savoir si Jeanne Mance ne prendrait pas volontiers soin d'un hôpital en Canada, et lui fit entendre qu'elle ne serait pas moins généreuse pour la fondation de l'hôpital de Montréal que la duchesse d'Aiguillon ne l'avait été pour celui de Québec.

Mme de Bullion fut membre de la Compagnie de la Nouvelle-France et donna, comme on le verra, des sommes considérables pour cette œuvre; mais elle y mit pour condition absolue que son nom ne serait jamais prononcé, en sorte que vraiment ignorée pendant sa vie, elle n'était désignée que par le titre *de la bienfaitrice inconnue*. Mlle Mance elle-même eut défense de correspondre avec elle directement; elle ne le pouvait faire que par l'intermédiaire du P. Rapin (2).

Mlle Mance était instruite que des navires partiraient au printemps pour le Canada (1641). Elle résolut de prendre passage sur ceux qui se trouvaient au port de La Rochelle, parce que des prêtres, lui avait-on dit, avaient le projet de s'y embarquer aussi. Avant de quitter Paris, elle eut une vue surnaturelle de ce qui devait lui arriver; elle le confia à deux religieux et probablement aussi à Marie Rousseau, qui encourageait beaucoup sa vocation. Cette sainte femme avait vu l'intérieur de la plupart des âmes qui

(1) Claude de Bullion, surintendant des finances, mort au mois de décembre précédent (1640).

(2) Mme de Bullion n'était pas seule à agir ainsi. Quoiqu'il y eût parmi les associés des ducs, des comtes, des magistrats, des dames de haut rang, ils pouvaient écrire à Urbain VIII que *presque tous n'étaient connus que de Dieu seul*.

ent Dieu de son temps « entre autres, a
Olier, celui de Mlle Mance, qu'elle estime une
lus grandes âmes qui vivent. C'est elle dont
s'est servi pour aller fonder l'Église en Ca-
»

lgré son état de faiblesse, elle se mit en route
La Rochelle. Dieu lui donna le courage, et
partout en sa faveur une sympathie respec-
e, en sorte que dans les hôtelleries, après lui
témoigné, on ne savait pourquoi, des attentions
rdinaires, on voulait à peine recevoir son
t. A La Rochelle, elle alla, sans le savoir, se loger
le l'église des Jésuites, ce qu'elle reconnut avec
r, car elle avait à entretenir le P. Laplace, qu'elle
entrevu à Paris, et qui devait être du voyage.
oment où elle fut introduite chez lui, un gen-
nme qui le visitait se retira, et le Père dit à
lance : « Ce gentilhomme est M. de Fancamp,
lequel je causais de l'embarquement prochain;
onné cette année 20,000 livres pour l'œuvre de
éal. » Le lendemain, étant retournée chez les
es, elle croisa à la porte de leur église La Dau-
re qui s'en allait de la messe. Alors tous les
subitement éclairés, se saluèrent par leurs
« et en un instant, Dieu leur imprima dans
it une connaissance de leurs desseins si claire,
s'étant reconnus, ils ne purent faire autre chose
emercier Dieu de ses faveurs (1). »

s *Véritables motifs de messieurs et dames de la Société de Mont-*
Ce fait y est allégué pour prouver que leur dessein était
e Dieu.

La Dauversière lui fit connaître le plan formé, lui dit que Dieu avait envoyé lui-même un capitaine, et que le Seigneur l'avait destinée pour s'occuper des soins de l'intérieur et du service des malades. Il l'invita à se faire inscrire parmi les membres de la Société; mais Jeanne Mance, apprenant qu'elle n'était composée que de personnes de haut rang et de grande fortune, douta si elle devait accepter. N'ayant pour subsister qu'une modique rente viagère, elle craignit d'être à charge, ou de trouver là un appui humain, ce qui l'aurait fait compter moins sur la Providence, de laquelle elle voulait dépendre uniquement. — « Ne craignez rien, lui dit Le Royer, vous n'en serez pas moins fille de la Providence, car cette année nous avons fait une dépense de 75,000 livres et je ne sais où nous prendrons le premier sou pour l'an prochain. Mais l'œuvre est de Dieu; il y pourvoira. Comment? je n'ai pas besoin de le savoir. » Mlle Mance voulut consulter le P. Saint-Jure; celui-ci lui répondit qu'elle devait accepter; elle fut donc reçue avec joie au nom de la Compagnie par Le Royer, de Fancamp et de Chomedey de Maisonneuve.

Ce fut alors que Le Royer, sur l'invitation de Mlle Mance, mit en écrit le dessein de Montréal. Maintenant que la grande entreprise était lancée dans le public, il y avait souvent à répondre à des questions et des explications à donner. Un programme court et résumant tout le projet était donc très utile. On en fit des copies et on les adressa avec des lettres aux personnes qui s'étaient déjà montrées sympathiques à l'œuvre : la princesse de Condé, Mme la Chance-

, Mme de Villecerain, Mme de Bullion. La Dauver-
en réserva pour s'en servir plus tard à Paris. Le
ps de l'attente du départ fut un peu allégé
nui par cette occupation si favorable au déve-
ement de l'entreprise.

lle Mance allait partir de grand courage, non
efois sans éprouver une peine très vive en se
nt seule de son sexe non seulement pour le
ps de la traversée, mais plus tard dans le pays
nnu. Dieu ne voulait pas la mettre à une telle
uve, et La Dauversière put lui communiquer des
es de Dieppe dans lesquelles on disait que deux
iers n'avaient pas voulu s'embarquer sans leurs
nes. De plus, au moment de lever l'ancre, on
trouvé à bord une vertueuse fille de Dieppe qui
tait furtivement introduite, et qu'il avait été im-
ible d'en faire sortir, obstinée qu'elle était à
servir Dieu en Canada. C'était une des choses
connaissance avait été donnée à Mlle Mance à
s, avant son départ.

ne faut pas s'étonner si même après une vue sur-
relle, l'âme semble quelquefois douter de l'évé-
ent. Dieu ne donne pas toujours une certitude
qu'elle doive nécessairement interdire toute
tation. La révélation peut aussi être plus ou
ns explicite, et le fait principal étant offert comme
ain laisser lieu à doute sur le quand et le com-
t. C'est d'ailleurs toujours une jouissance inévi-
e pour l'âme de voir se réaliser ce qui lui a été
nis. Mlle Mance fut donc grandement réjouie et
urée par les nouvelles que lui donnait Le Royer.
n attendant l'heure de monter à bord, de Chome-

dey racontait aussi des choses qui devaient faire grand plaisir à La Dauversière et à Mlle Mance. Il était allé en son pays pour dire adieu à ses parents, et là, il avait trouvé une de ses sœurs, la Mère Louise de Sainte-Marie, Augustine de la Congrégation de Notre-Dame, fondée par le vénérable Pierre Fourier. Elle-même et ses sœurs du couvent de Troyes étaient tout feu pour le suivre et aller donner l'instruction aux petites canadiennes. Il avait dû calmer leur zèle et les prier d'attendre qu'il y eut des petites filles à instruire, puisqu'il n'emmenait pour lors que des ouvriers soldats, et qu'avant de songer à ouvrir école il fallait d'abord s'établir. Il ne les avait pas cependant refusées pour toujours.

Ce n'était pas elles néanmoins qui devaient faire la fondation; mais à ce moment même, parmi leurs Congréganistes externes, se trouvait l'élue que Dieu préparait pour représenter la sainte Vierge dans la Sainte-Famille de Montréal. Nous avons déjà nommé la sœur Marguerite Bourgeoys.

Elle était fille d'un honnête marchand de Troyes. Dès l'âge de dix ans elle avait donné des indices de sa vocation future, car elle aimait à réunir des petites filles, à les former en communauté, à les mener à l'écart pour les faire travailler ou prier. Elle s'accuse elle-même dans ses écrits d'avoir été plus tard un peu légère; mais on ne peut trouver autre chose qu'un peu de recherche peut-être dans ses habits. Et ce ne fut pas long; à vingt ans, suivant une procession du Rosaire, elle fut enveloppée d'un rayon qui semblait partir de la statue vénérée placée au-dessus du beau portail du monastère de Notre-Dame aux Nonnains.

on âme fut si profondément touchée que son
gement frappa aussitôt tous les regards. Elle prit
êtements de couleur sombre, et demanda à être
ée dans la Congrégation externe, dont elle fit
de suite l'édification. Dès lors, l'attention habi-
e de son esprit fut de s'unir aux très saintes et
parfaites dispositions de la sainte Vierge dans
s ses actions. La reconnaissant comme vraiment
ée à la vie religieuse, mais ignorant la vocation
ale que Dieu lui destinait, son directeur l'en-
a à s'offrir aux Carmélites, puis aux Clarisses, et,
raison, si ce n'est que Dieu ne la voulait pas dans
Ordres, elle eut l'humiliation d'être refusée. Le
directeur eut alors la pensée qu'elle pouvait être
ée à fonder un Ordre nouveau, et il se donna la
e d'en écrire les règles d'après les idées qu'il
t faites, sans s'apercevoir qu'il se mettait un peu
place du Saint-Esprit. Marguerite ne se refusait
n, convaincue que Dieu, à un moment ou à
e, marquerait sa sainte volonté. On put voir un
de quelle énergie la Providence l'avait douée.
ant un pistolet dirigé sur elle et qu'on la mena-
le tirer, elle arracha une jeune fille honnête des
s de libertins qui l'entraînaient malgré elle.
conquête fut plus tard une de ses filles au
da. En attendant, l'Institut inventé par son
teur ne réussit point et ne fut qu'un exercice
us pour la vertu de Marguerite, fondatrice sans
uloir.

situation autour de Québec n'avait fait qu'em-
pendant que naissait la nouvelle Compagnie
ienne. Dès que celle des Cent associés eut mis

de côté les engagements civilisateurs pour devenir uniquement œuvre de trafic, la bénédiction donnée du Ciel à ses débuts s'évanouit, nous l'avons déjà rapporté. Le gouverneur Charles de Montmagny se voyait aussi paralysé dans son bon vouloir que l'avait été Champlain. Les Sauvages alliés de la France étaient en guerre avec les Iroquois par lesquels ils étaient sans cesse harcelés. Ces derniers, enhardis par leurs succès, s'en prirent aux Français eux-mêmes. Ils firent prisonniers deux colons (20 février 1641), puis se flattant d'obtenir en dédommagement des arquebuses, ils les ramenèrent et les rendirent. Montmagny ne voulant pas livrer des armes à nos ennemis, leur fit d'autres cadeaux. Alors mécontents, ils ne craignirent pas de tirer sur la barque du gouverneur, et il fut impossible de les châtier. Les forêts leur offraient des refuges impénétrables. « Ils courent comme des cerfs, sautent comme des daims et connaissent mieux les êtres de ces grandes et épouvantables forêts, que les bêtes sauvages qui y font leur demeure. Si ces barbares s'acharnent à nos Français, jamais ils ne les laisseront dormir en paix; un Iroquois se tiendra deux et trois jours sans manger derrière une souche, à cinquante pas de votre maison, pour massacrer le premier qui tombera dans ses embûches. S'il est découvert, les bois lui servent d'asile où un Français ne trouvera que de l'embarras. » Ainsi s'exprime le P. Vimont qui connaissait bien les Sauvages et leur pays. Les Français ne pouvaient naviguer sur le fleuve qu'en courant de grands périls. Secours avait été demandé au roi, au Cardinal, à la Compagnie; il

it venu de nulle part. « Les Iroquois, écrit
re le P. Vimont, sont venus à un tel point d'in-
ice qu'il faut voir perdre le pays. » D'après l'his-
n de la colonie, cinquante Sauvages bien déter-
ès auraient suffi pour la ruiner (1).

1641, dit le même auteur (2), lorsque arrivèrent
premiers colons pour l'île de Montréal, on comp-
à peine dans les petits établissements français
és en Canada, deux cents européens en tout, y
pris les femmes, les enfants, et même les reli-
ses arrivées depuis peu à Québec.

près un siècle d'essais, telle était l'extrémité où
rouvait réduit l'établissement français sur les
s du Saint-Laurent.

Faillon : *Histoire de la Colonie française en Canada*, I, page 377.
Vie de la sœur Bourgeoys, I, Introduction, XI.



CHAPITRE IV

LA PREMIÈRE RECRUE PART DE LA ROCHELLE. — On veut retenir Maisonneuve à Québec. — Arrivée à Montréal. — Vertus des premiers colons. — Commencements de l'hôpital. — Louis d'Ailleboust fortifie Villemarie. — Mlle Mance va en France. — Luttes contre les Iroquois.

A ce moment précis, à la fin de juin de cette même année 1641, deux navires appareillaient à La Rochelle; c'étaient ceux qui portaient Chomedey de Maisonneuve et Mlle Mance. Le capitaine avait pris à son bord vingt-cinq hommes et un prêtre destiné pour les Ursulines de Québec; dans l'autre vaisseau douze hommes étaient montés avec le P. Laplace et Mlle Mance. Ils naviguèrent de conserve pendant huit jours; mais le vaisseau de Maisonneuve, séparé par un gros temps, perdit trois ou quatre hommes et resta en arrière pendant que l'autre continuait sa route et arrivait heureusement à Québec. Mlle Mance y trouva les hommes partis de Dieppe occupés à construire un magasin pour l'usage de la Compagnie de Montréal. Elle était bien inquiète de Maisonneuve; on lui disait que vraisemblablement il ne pourrait arriver cette année; mais, le 20 août, elle le vit aborder à son tour. La saison était trop avancée pour que l'on pût songer à remonter jusqu'à Montréal, où l'on n'aurait pas eu le temps de se faire des

s avant le froid et les neiges. Il fallait hiverner à bec.

a Providence permit que de prime abord Mme de eltrie se sentit prise d'une vive affection pour Mance, et qu'un habitant des plus riches, e Puiseaux, se chargeât de loger les hommes et capitaine. Ce bon vieillard poussa le détachet jusqu'à faire abandon à la Compagnie de Montde tout ce qu'il possédait près de Québec. Les mes s'occupèrent à construire des barques, à arer des bois pour les baraquements. Maisone et Mlle Mance eurent à lutter contre ceux de bec qui voulaient les y retenir. Les marchands ne prenaient pas que l'on put aller à Montréal auent que pour leur faire concurrence. Les colons aient que ce renfort leur serait fort utile pour usser les Iroquois devenus si redoutables. Les ts de la Grande Compagnie étaient étonnés de ce le roi avait accordé aux associés de Montréal le de nommer leur gouverneur et de se régir euxes. Montmagny était mû à la fois par toutes ces idérations. On fit une assemblée dans laquelle essaya de convaincre Maisonneuve qu'il ferait x de se fixer à Québec, ou, s'il le voulait, dans d'Orléans, au milieu du fleuve, à peu de dise de la ville. Celui-ci répondit noblement qu'il nnait qu'on eût fait une réunion pour délibérer une affaire qui ne regardait que lui; qu'il n'était envoyé pour discuter, mais pour exécuter; qu'on i avait pas dit de choisir un lieu, mais d'aller à tréal, et qu'il y irait, dût-il y perdre la vie. e fière et ferme réponse amena la dissolution

immédiate de l'assemblée et gagna tellement le noble cœur de Montmagny, que Maisonneuve, désirant aller avant l'hiver donner un coup d'œil à Montréal, le gouverneur lui proposa de l'accompagner. Ils firent cette excursion en octobre avec le P. Vimont, dressèrent un acte de prise de possession, puis retournèrent à Québec.

Dès que le fleuve, au printemps, fut redevenu navigable, on se hâta de cingler vers Montréal. Montmagny, le P. Vimont, de Puiseaux, Mme de la Peltrie, s'étaient joints à la recrue. On partit le 8 mai, et le 17, on aperçut l'île désirée. A ce moment des cantiques de reconnaissance retentirent dans toutes les embarcations. Le lendemain on longea l'île pour arriver au point choisi l'année précédente par Maisonneuve. La rive offrait de vastes prairies tout émaillées de fleurs, et de temps en temps on voyait s'envoler des oiseaux inconnus, au plumage éclatant. On arriva enfin à ce lieu que Champlain avait désigné par le nom de *Place royale* et qu'il avait commencé à aplanir; là avait existé le village d'Hochelaga, habité par les Sauvages; c'était en cet endroit qu'on devait se fixer.

Tous, en mettant pied à terre, imitant leur chef, se précipitèrent à genoux et se mirent à chanter des hymnes et des psaumes; on arrivait le matin, on ne voulut rien faire avant que la sainte messe eût été célébrée. Aussitôt un autel fut dressé sur le rivage, Mlle Mance et Mme de la Peltrie le décorèrent promptement, le P. Vimont entonna le *Veni Creator* qui fut continué avec enthousiasme par toute la troupe, et pour la première fois fut offert en ce lieu le sacri-

ivin. Cela ne suffit pas aux colons et, afin que
Christ, pour qui seul on était venu en cette île,
it bien officiellement possession, on laissa tout
r le Saint Sacrement exposé. L'hostie sainte n'a
s cessé d'y résider depuis lors. On n'avait point
e pour alimenter une lampe devant le taber-
; on y suspendit une fiole de verre blanc où
nouches luisantes, nombreuses alors en cette
ée, donnaient la nuit une religieuse clarté.

lendemain on dressa le campement autour de
l. Ensuite, sous la direction de Maisonneuve,
ravaillait lui-même, on se mit à abattre des
s, à en faire un retranchement en palissade, et
user autour un fossé. On éleva après cela une
elle en écorce et l'on y logea le Saint Sacrement.
ine protection visible de Dieu, la présence des
eaux venus fut ignorée des Iroquois tant que ces
iers travaux les occupèrent.

2 février 1642, les associés se réunirent à Paris
consacrer à la Sainte-Famille l'île de Montréal.
firent à Notre-Dame où, trois ans auparavant,
auversière avait eu la vision qui a été rapportée,
ar le ministère de M. Olier, ils remirent le do-
ie de cette île à la très sainte Vierge. Les colons
irent autant à l'Assomption suivante dans leur
e d'écorce, enrichie d'un tabernacle et de beau-
d'objets arrivés récemment de France. Le *Te*
n fut chanté, et les détonations des canons ébran-
au loin les solitudes profondes, proclamèrent
la Reine du Ciel, Reine de la Vieille France, vou-
l'être aussi de la Nouvelle.

ne inondation inattendue, menaça en dé-

cembre (1642) les forts et les provisions de toutes sortes; Maisonneuve promit de porter et planter sur le sommet du Mont-Royal, une croix de bois; l'inondation s'arrêta, et le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, le capitaine accomplit pieusement son vœu, suivi de toute la population; il y avait une lieue à faire et par un chemin à peine frayé. La messe fut dite sur la hauteur. Le 19 mars 1643, fête de Saint-Joseph, le premier grand bâtiment de Ville-Marie était achevé; il fut inauguré solennellement, en même temps qu'à Paris les associés assistaient à Notre-Dame dans la Chapelle de la sainte Vierge à une messe demandée par Olier et consacraient de nouveau le Montréal à Dieu.

Les colons offraient le spectacle des chrétiens de la primitive Église; quelques-uns vivaient de leurs revenus; le plus grand nombre vivaient en commun. Pendant près de onze ans qu'ils restèrent enfermés dans le fort, il n'y eut entre eux aucun différent qui put blesser la ferveur de la charité. Ceux à qui il échappait quelque paroles vives en demandaient pardon avant de se coucher, à ceux qu'ils avaient offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on aurait pu le pratiquer dans un monastère plein de régularité. C'est le témoignagne de la sœur Morin, annaliste de l'hôpital de Villemarie. Elle dit encore qu'il y en avait peu qui ne se confessassent et communiassent tous les huit jours. D'autres le faisaient plus souvent encore. Aussi « on ne voyait ni péchés publics, ni haines, ni rancunes; tous n'étaient qu'un cœur en charité, toujours pleins d'estime et d'affection les uns pour les autres, et prêts à se servir en toute occasion. » Le P. Leclercq, récollet, appelait Montréal la *sainte colo-*

Les sentiments des ouvriers étaient les mêmes ceux des chefs; ils travaillaient et souffraient se plaindre, n'ayant d'autre mobile que la gloire ieu, pour laquelle ils avaient tout quitté.

yant que dans les premiers temps il n'y avait eu nbats, ni blessés, ni malades, Mlle Mance hésita u sur l'utilité de l'hôpital que Mme de Bullion ait proposé de fonder; elle lui demanda même de commencer à construire, s'il ne vaudrait pas x remettre son argent aux Pères Jésuites pour missions. Mme de Bullion s'y refusa absolu- et répondit que ces fonds seraient employés à la tion de l'hôpital Saint-Joseph de Villemarie, et passer le contrat. Il fut déclaré que la *bienfai- inconnue* avait remis aux associés Seigneurs de réal 42,000 livres pour construire les bâtiments éer une rente.

le avait été la mieux inspirée, car dès le 9 du mois in 1634, quarante Iroquois fondirent sur six Fran- qui travaillaient dans la forêt; ils en tuèrent trois, nmenaient les trois autres, mais l'un deux leur pa. Dès lors les inquiétudes et les luttes des s furent incessantes. Le 30 mars 1644 deux sauvages de la même nation assaillirent trente s qui furent obligés de battre en retraite et rent trois des leurs. Mme de Bullion croyant ital déjà bâti envoya des meubles et 2,000 livres. e mit alors avec activité à le construire en effet. qu'il fut à l'abri des inondations, on le plaça un lieu plus élevé que le fort (1). Il se compo-

(1) C'est celui qu'il occupa jusqu'en 1861.

sait d'une cuisine, d'une chambre pour Mlle Mance, d'une autre pour les servantes, et de deux pièces pour les malades. Le bâtiment avait soixante pieds de long sur vingt-quatre de large. Il y avait un oratoire bâti en pierre, de neuf à dix pieds en carré, voûté pour que le Saint Sacrement fut abrité contre la pluie, et orné convenablement. Les Iroquois fournirent bientôt des hôtes à l'hôpital. « D'abord que la maison a été construite écrivait Mlle Mance à Mme de Bullion, incontinent elle a été garnie, et le besoin qu'on en a, fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage. C'est pourquoi si vous pouviez faire encore une charité qui serait que j'eusse ma subsistance, moi et ma servante, et que les 2,000 livres de rente que vous avez données fussent entièrement destinées aux pauvres on aurait le meilleur moyen de les assister..... J'ai de la peine à vous le proposer parce que j'ai peine à demander...... » Mme de Bullion répondit : « J'ai plus d'envie de vous donner les choses nécessaires, que vous n'en avez de me les demander. Pour cela j'ai mis 20,000 livres entre les mains de la Compagnie de Montréal pour vous les placer à rentes afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge, et outre cela je vous envoie 2,000 liv. »

De son côté la Compagnie dépensait plus de 30,000 liv. tant pour les constructions que pour le mobilier de la chapelle, la literie de l'hôpital, les ustensiles de toutes sortes, les médicaments, les instruments de chirurgie. Elle fit aussi disposer une étable pour loger deux bœufs, trois vaches et vingt brebis ; et pour mettre tout cet établissement à l'abri d'un coup de main des sauvages, elle le fit entourer

forte clôture de pieux. L'enclos contenait
arpents en carré. Mlle Mance jouissait d'avoir
d'elle le Saint Sacrement et d'en être l'adora-
la plus assidue, elle remerciait Dieu de l'avoir
e pour être l'instrument de ses desseins et pour
rer la venue des Sœurs de Saint-Joseph, ces
entes âmes que Le Royer et Marie de la Ferre
ient en dépôt à condition de les former et de les
er plus tard où Dieu les appelait.

eut le chagrin de voir s'en aller M. de Puiseaux
ne de la Peltrie. Mais elle fut consolée en ac-
ant à leur place M. et Mme d'Ailleboust. Ces
époux vivaient comme frère et sœur par suite
eu de virginité prononcé de bonne heure par
de Boulongne et que son mari s'était engagé à
ter. Louis d'Ailleboust de Coulonges était un
ne doué des plus belles qualités; il fut pour
nneuve un lieutenant fort utile. Sa femme et
pine de Boulongne, sa belle-sœur, qui les avait
, furent des auxiliaires fort appréciés de
Mance. Ils avaient été inscrits au nombre des
iés avant leur départ de France, et ils venaient
tour pour se dévouer et servir Dieu. Le P. Lal-
t écrit dans la *Relation* des années 1647 et
que les dames de Boulongne ne rendirent pas à
onie de moindres services que d'Ailleboust lui-
, « par la bonne odeur de vertu qu'elles y ré-
rent constamment, ainsi que par la ferveur de
prières regardées comme une plus sûre défense
les barbares que les épées et les mousquets
ldats ».

is d'Ailleboust était venu avec plusieurs ou-

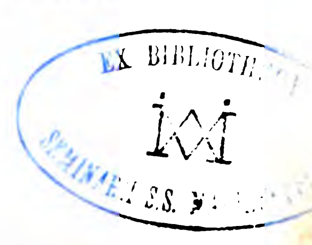
vriers fort nécessaires qui s'étaient embarqués avec lui à La Rochelle. Ils arrivèrent à Québec le jour de l'Assomption, puis montèrent à Montréal. D'Ailleboust était recommandé à Maisonneuve comme très entendu dans l'art des fortifications; il établit un système de bastions au lieu de la simple palissade dont on s'était entouré tout d'abord. Ce fort offrit aux Sauvages alliés un refuge contre les Iroquois; ils y étaient témoins des vertus des colons, et beaucoup d'entre eux demandaient le baptême; au premier qui le reçut on donna le nom de Joseph. On lui concéda un peu de terre à cultiver. Les colons eux-mêmes ne se contentèrent bientôt plus de semer des pois et du blé d'Inde comme on faisait à Québec, ils semèrent du froment de France qui réussit parfaitement.

Il était impossible que dans les conversations ou les écrits quelque comparaison ne fut pas faite entre ce que la Compagnie de Montréal avait pu ébaucher en trois ans à peine et la stérilité de la colonisation de la Grande Compagnie. Mais ce rapprochement ne pouvait plaire aux Cent associés. Aussi plusieurs d'entre eux mirent-ils en circulation mille raisons d'après lesquelles l'entreprise de Montréal était mauvaise et ne pouvait pas arriver à bien. Cette attaque donna lieu à la publication des ***Vrais Motifs de Messieurs et Dames de Montréal,*** que nous avons déjà cités et qui parurent seulement en cette année 1643. Les Cent associés auraient pu penser que la Compagnie de Montréal ne les gênerait guère puisqu'elle ne faisait point de commerce, et qu'elle leur était grandement utile puisque les Iroquois, ses ennemis, ne pouvaient descendre vers Québec qu'en passant

nt Montréal où on se proposait bien de les
er. Mais il faut toujours que l'œuvre de Dieu
re contradiction.

roi Louis XIII n'entra pas dans les idées de la
de Compagnie; il ordonna au gouverneur de
ec de seconder Maisonneuve de tout son pouvoir,
don aux Associés de plusieurs pièces d'artillerie,
un navire de deux cent cinquante tonneaux, qui
le nom de *Notre-Dame de Montréal*. Louis XIV
rit aussi sous son patronage souverain. Mais le
avait point de secours plus effectif à donner. Il
que les Associés pourvussent à tout. L'hôpital,
ré les sommes fournies par Mme de Bullion, ne
ait se soutenir et cette généreuse dame dût, par
on nouveau, élever à 60,000 liv. sa coopération à
œuvre. D'un autre côté la mort ou les défections
ues par les critiques jalouses, avaient beaucoup
li la Société de Montréal.

s affaires ramenaient souvent Le Royer à Paris.
trouvait lors des premiers troubles que la ja-
des grands suscita contre Mazarin pendant la
minorité de Louis XIV (1649). Tout en pour-
nt l'objet spécial qui l'avait amené, La Dauver-
s'associait à la charité d'Olier, qui fut alors pour
écessiteux de tout genre un vrai père. La Cour,
rudence, avait été se fixer à Saint-Germain-en-
et les mains les plus généreuses s'étaient ainsi
nées du curé de Saint-Sulpice. Son cœur ne put
à la vue des besoins de ses ouailles et malgré
r, malgré les défenses, malgré les dangers à
r, il résolut d'aller solliciter à Saint-Germain les
urs qui lui étaient nécessaires. Il trouvait dans



Le Royer un compagnon non moins dévoué et non moins résolu que lui-même. Tous les deux, à l'insu de leurs amis, se jettent à travers la plaine, au milieu des neiges qui leur montaient jusqu'aux genoux, quelquefois jusqu'aux reins, trouvent les ponts, quoiqu'il n'y eût plus de chemin frayé et que la Seine fût affreusement débordée, échappent aux soldats, plus soucieux sans doute alors de se mettre à l'abri de la froidure que de détrousser les passants, et arrivent à la Cour. L'ordre de faire le siège de Paris était donné et c'était le prince de Condé qui en commandait les opérations. Au tableau que lui fit Olier, la princesse, sa mère, fut cependant émue et remit une somme considérable pour les malheureux assiégés. Le Royer et lui, chargés de grosses aumônes, esquivèrent encore au retour tous les périls et rentrèrent heureusement à Paris. La conduite du curé de Saint-Sulpice ne put être ignorée et lui attira les éloges les plus grands et les plus mérités; il est juste que nous en réclamions une part pour son humble compagnon.

La Société de Montréal ne comptait plus que neuf membres en France, en 1650; l'existence même de cette Société était compromise en même temps que tout ce qu'elle avait commencé au delà des mers. Mlle Mance, instruite du danger, accourut en France. Elle vit M. Olier, Mme de Bullion, La Dauversière, qu'elle croyait mort. Il avait eu en effet une dure maladie qui avait fait craindre pour ses jours. Mais M. de Renty lui avait écrit de Paris qu'il ne mourrait pas et que Dieu le conserverait pour sa famille et ses œuvres. La Mère de la Ferre aussi avait annoncé qu'il vivrait encore dix ans et ne mourrait qu'après elle.

e Fancamp et lui, étaient les acquéreurs et sei-
ırs de Montréal; ils firent abandon de leur
, en sorte que tous les Associés devinssent co-pro-
aires; Olier fut nommé directeur, et l'on fit secré-
Louis Séguier. Ainsi la Société reprit vie. En
ie temps la divine Providence envoyait de nom-
ses élues à l'hôpital de La Flèche; il en entra
en moins de sept mois; et comme les bâtiments
naient insuffisants, Olier, désormais en union
plète avec Le Royer, détermina MM. de Breton-
rs à faire élever à leurs frais les constructions re-
ues nécessaires, ce qu'ils firent avec une grande
ificence (1).

son retour en Canada, Mlle Mance apprit que
e mille Hurons avaient été massacrés ou dis-
és par leurs ennemis, que cette misérable nation
stait plus, et que les terribles Iroquois n'ayant
rien à craindre de ce côté, projetaient de ruiner
marie. Ils la harcelèrent assidûment en effet. Le
illet 1651, Lambert Closse, major de Villemarie,
seize hommes, lutta de six heures du matin à six

.es trois frères Le Ragois de Bretonvilliers, Alexandre qui fut
cesseur d'Olier, Jean et Benigne, fils de Claude Le Ragois et
rie Acarie, entreprirent en commun cette bonne œuvre.
septembre 1649, ils se rendirent fondateurs de la maison de
che ; ils s'engageaient à faire construire tous les bâtiments
aires au logement des religieuses et aux divers offices de
ommunauté, conformément aux plans qu'elles arrêteraient
nêmes et aux marchés qu'elles passeraient avec les entrepre-
Ils imposaient en retour aux hospitalières de Saint-Joseph
ation de faire célébrer à perpétuité trois messes chaque
à leur intention, aux jours de Noël, l'Assomption et la
é de saint Jean-Baptiste. La communion des sœurs devait
fferte pour eux ces mêmes jours.

heures du soir, contre deux cents ennemis, pour dégager l'hôpital qu'ils avaient investi. Ce n'était pas sans qu'il y eût quelque perte d'hommes de notre côté à chaque rencontre, et la colonie voyait diminuer le nombre de ses défenseurs. Il fallut que les malades et Mlle Mance fussent transportés dans le fort qui, seul, offrait sécurité.

La Mère Marie de l'Incarnation écrivait : « Montréal a fort à souffrir; tout est néanmoins en paix à Québec. » C'était ce que la Compagnie de Montréal avait prévu et voulu en se portant au poste avancé qui devait protéger la colonisation; mais des secours étaient indispensables aux braves qui acquéraient au prix de leur sang la paix pour les autres. On ne vit qu'un moyen d'en obtenir; ce fut que Maisonneuve passât en France et ramenât de cent à deux cents hommes, sans lesquels il était évident que les Iroquois auraient le dessus.

CHAPITRE V

DE MONTRÉAL. — Retour de Maisonneuve. — Mlle Bourgeoys. nstructions. — Nouveau voyage de Maisonneuve en France. lle Mance estropiée. — M. de Queylus. — Mlle Mance va rance; elle est miraculeusement guérie. — François de Laval, re apostolique. — Départ des hospitalières de La Flèche. — s'embarquent. — Derniers temps de Le Royer. — Sa mort.

difficulté était grande de trouver des fonds ants pour une levée si considérable. Les asso- pliaient sous le faix des dépenses. Mlle Mance sa que l'on prit 20,000 liv. données par Mme de on et qui étaient entre les mains de M. de Renty, ée que la bienfaitrice inconnue ne la désavoue- as, si ce virement de fonds pouvait contribuer er la colonie. D'ailleurs on s'engageait à assurer our à l'hôpital cent arpents de terre défrichée, ur le domaine des seigneurs (1652).

e restait que dix-sept hommes en état de porter nes. Québec en envoya dix autres. Les attaques saient pas. Impatiente de recevoir des nouvelles, Mance voulut descendre à Québec; le major l'escorta jusqu'à Trois-Rivières, mais averti que oquois se montraient plus menaçants que ja- il retourna à son poste et la laissa seule conti- son voyage. Elle ne trouva à Québec qu'une de Maisonneuve qui lui annonçait son retour

pour l'année suivante; il avait su adroitement que Mme de Bullion consentait à l'arrangement qui avait été projeté, et elle avait même pris tant d'intérêt à la levée de soldats qui se faisait alors, qu'elle avait voulu y contribuer pour 20,000 liv. On réussit à enrôler cent dix-huit hommes, et la Compagnie, de son côté, y employa soixante-quinze mille livres (1).

L'année suivante (1653), dès que les glaces furent fondues, Mlle Mance redescendit à Québec, évitant avec un bonheur singulier de tomber entre les mains des Iroquois qui, au nombre de six cents, faisaient le blocus de Trois-Rivières. Ils en avaient tué le gouverneur. L'anxiété était extrême à Québec, et l'on n'y attendait pas Maisonneuve avec moins d'impatience qu'à Montréal.

Maisonneuve avait été retardé de quarante jours par le mauvais état du navire sur lequel il s'était embarqué avec son monde et qu'il avait fallu quitter pour ne pas couler en mer. Enfin il arriva à Québec le 22 septembre avec sa recrue et plusieurs femmes, au nombre desquelles était Mlle Bourgeoys. Pendant son séjour en France, étant retourné à Troyes, il avait été de nouveau assailli des demandes des religieuses de Notre-Dame pour qu'il emmenât quelques-unes d'elles dans l'île de Marie. Mais la Compagnie de Montréal ne voulait pour les écoles que des personnes non cloîtrées, et d'ailleurs, pour le moment, il y avait si peu de petites filles à instruire qu'une seule maîtresse suffisait. La sœur de Chomedey, la Mère Louise

(1) Tous les contrats furent rédigés par le notaire Lafousse. On les conserve à La Flèche. Presque tous les engagés étaient des environs de cette ville ou de la partie du Maine qui l'avoisine.

Sainte-Marie, lui parla alors de Marguerite Bour-
ys, et de l'édification qu'elle donnait à toute la
; aussitôt il eut envie de la connaître, et la fit
r de venir. Celle-ci, dès qu'elle l'aperçut en en-
t, s'écria sans y penser : « Voici mon prêtre; c'est
que j'ai vu dans mon sommeil. » M. de Chomedey
ait en effet un costume sombre et assez semblable
lui dont les prêtres usaient à la campagne. On lui
anda des explications et elle avoua que la nuit
édente, Maisonneuve lui avait été montré tel
lle le voyait devant elle. A la proposition de venir
Canada, elle répondit qu'elle était prête, pourvu
les supérieurs ecclésiastiques le trouvassent bon.
directeur habituel et tous les autres qu'elle con-
a, lui conseillèrent unanimement d'accepter, en
disant que telle était la volonté de Dieu. Pour
iper toutes ses inquiétudes, la sainte Vierge elle-
ne daigna lui apparaître et lui dire : Va, je ne
andonnerai point. Afin de déjouer toute illusion,
y en avait, elle se dépouilla de tout ce qu'elle
t ou pouvait espérer, et ne se réserva qu'un petit
uet qu'elle pouvait porter à la main. C'était ainsi
lle était arrivée à Nantes, après avoir résisté à
des sollicitations, vaincu bien des perplexités,
bien des affronts. Mlle Mance l'accueillit comme
sœur et se hâta de remonter à Montréal pour
oncer l'arrivée de la précieuse recrue avec son va-
eux chef.

es hommes levés dans le Maine et l'Anjou étaient
forts, alertes, adroits, habiles ouvriers de di-
es professions, et résolus à repousser bravement
les armes les barbares qui ne les laisseraient pas

travailler en paix. Lauzon qui était devenu gouverneur de Québec, aurait bien voulu les retenir; mais Maisonneuve lui montra une lettre du Roi qui lui conférait à lui-même une autorité indépendante de la sienne et déclara que tous ses hommes lui étaient nécessaires à Montréal. Il y arriva avec eux au mois d'octobre.

Il les employa à peine débarqués à construire un grand corps de logis à la suite des bâtiments de l'hôpital pour donner plus de place aux malades et pour servir d'église, en attendant qu'il pût en être élevé une distincte pour les paroissiens. Ce bâtiment se faisait aux frais des Seigneurs; il avait quatre-vingts pieds de long sur trente de large, et vingt pieds de hauteur. L'église était à une extrémité; on l'orna d'un clocher élégant dans lequel on suspendit deux cloches. On mit à cette construction une telle activité qu'au printemps suivant Mlle Mance put sortir du fort et aller l'occuper avec ses malades.

En 1655, Maisonneuve revint en France. Cette fois il s'agissait de hâter la venue des Sulpiciens et des Hospitalières. Les Jésuites désireux de se consacrer plus entièrement aux missions chez les Sauvages avaient demandé qu'on les déchargeât de Montréal. Le gouverneur ramena quatre prêtres que M. Olier désigna peu avant de mourir: MM. de Queylus, abbé du Loc-Dieu, Souart, Galinier et d'Allet; mais il y avait encore des difficultés pour l'envoi des hospitalières.

Un accident arrivé à Mlle Mance démontra que celles-ci ne pouvaient non plus différer davantage à venir. Le dimanche 28 janvier 1657, elle était tombée si rudement sur la glace qu'elle s'était rompu l'avant-

s droit et démis le poignet. Étienne Bouchard, le rurgien (1), reconnut sans peine que les deux os l'avant-bras étaient brisés; mais il ne s'aperçut pas la dislocation du poignet. Il réduisit très bien la ture, mais ce ne fut que six mois après qu'il dévrit l'autre mal, alors qu'il n'était plus temps d'y nédier. La malade éprouvait des douleurs atroces, ombait en convulsions lorsqu'on la pansait. D'Ail- oust qui remplaçait alors le gouverneur général la visiter par le chef des chirurgiens de Québec, qui fut pas plus clairvoyant que son confrère. Le bras lade quoique la fracture fut toute guérie, tomba s un amaigrissement excessif; l'usage de la main t impossible; il fallait toujours porter le bras en arpe.

C'est en cet état que Maisonneuve la trouva à son our. En France il avait signé un compromis avec Hospitalières de la Flèche, mais en s'obligeant à r faire construire un logement. Ce logement n'exis- pas encore et pourtant leur secours était urgent. eylus qui n'était point au courant de tous les précé- ts de Montréal ne vit rien de mieux que d'appeler Augustines de la Miséricorde de Dieppe que e d'Aiguillon avait installées à Québec. La prudence inaire n'aurait pu qu'approuver ce dessein. Mais avait à l'encontre les desseins de la Providence, Mlle Mance n'ignorait pas, et le traité passé avec Flèche, auquel on ne pouvait déroger sans l'aveu de Compagnie qui l'avait signé. Queylus se croyant

) Il faisait partie de la recrue de 1653.

sûr de l'obtenir fit venir deux hospitalières de Québec.

Cela s'était arrangé à l'insu du gouverneur et de Mlle Mance qui auraient pu se sentir blessés de cette dissimulation. Néanmoins Mlle Mance reçut bien les deux religieuses; mais comme il avait été résolu qu'elle devait venir en France, elle prit soin de laisser en partant l'administration de l'hôpital à une pieuse personne Mlle de la Bardillière, afin que les sœurs de Québec ne pussent s'y immiscer. Cette bonne demoiselle sût, tout en écartant, malgré leurs instances, ces religieuses du soin des malades, user envers elles de tant d'égards, qu'elles-mêmes furent obligées de lui rendre les meilleurs témoignages.

Mlle Mance était arrivée à une telle indifférence pourvu que Dieu fut servi et aimé que, malgré tout ce qu'elle savait et toute son affection pour les Sœurs de La Flèche, elle promit à M. de Queylus de travailler à Paris près de la duchesse d'Aiguillon pour obtenir une fondation de ses religieuses à Montréal si telle était la volonté divine. Mais Dieu n'a pas deux langages; il sut le montrer.

En décembre, 1658, Le Royer attendait chez lui Mlle Mance et Mlle Bourgeoys qui arrivaient d'Amérique par La Rochelle et s'étaient annoncées; mais à cause de la lenteur du voyage de Mlle Mance qu'il fallait souvent porter en chaise, elles ne parvinrent à La Flèche que le 6 janvier 1659 (1). Déjà, d'après les notes autographes de son petit-fils, il était

(1) *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 101; *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. I, p. 112.

nu par un autre hôte qu'il ne pouvait quitter et
ıttendait avec lui les canadiennes. C'était Kériolet,
ami et son soutien dans ses entreprises et dans
lépenses, qui passa alors trois mois à La Flèche. Il
it bien des questions importantes à traiter entre
ersonnes; surtout cette idée à laquelle avait été
ée Mlle Mance, d'une entente avec Mme d'Ai-
on, pour substituer les hospitalières de Québec
les de Saint-Joseph.

Dauversière assurait toujours que ses religieuses
nt à Montréal malgré M. de Queylus. Néanmoins
Mance voulut tenir parole et alla trouver à Paris
d'Aiguillon. Elle lui exposa le triste état de l'Hô-
ieu de Villemarie et lui proposa de renouveler là
'elle avait fait à Québec.

s affaires obligèrent Le Royer à se rendre à
au mois de mars. Mlle Mance aurait échoué dans
égociation avec Mme d'Aiguillon et il était néces-
de décider formellement l'envoi des Sœurs de
lèche. C'est ce que firent Mlle Mance et Le Royer;
ecoururent à M. de Bretonvilliers, successeur
er. Mme de Bullion compris les vœux de son amie
vint en aide. Alors Le Royer, le 29 mars 1659,
vis des associés de Montréal et en qualité de
procureur, signa devant Marreau, notaire à Paris,
agement de faire passer, sans délai, des Hospi-
es de Saint-Joseph à Villemarie. Le même jour
evait de Mlle Mance une somme de 20,000 liv.
Mme de Bullion lui avait donnée (1).

(1) *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 121-122.

Les Associés étaient donc entrés dans les vues de Mlle Mance; mais touchés du fâcheux état dans lequel ils la voyaient, tout en secondant ses desseins, ils auraient voulu la guérir. Les plus habiles médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus aucun espoir de guérison. Le Seigneur réservait cette cure à son grand serviteur le fondateur de Saint-Sulpice, l'un de ses agents dans l'établissement du Christianisme au Canada.

Le cœur d'Olier avait été embaumé séparément et reposait dans la chapelle du Séminaire. Mlle Mance eut le désir d'aller le vénérer et obtint de Bretonvilliers la permission d'y entrer pendant que la communauté était à l'église de la paroisse. Lui-même dit la messe le 2 février 1659 et Mlle Mance y communia. Elle était venue sans songer à demander sa guérison, et simplement pour honorer le serviteur de Dieu. En entrant dans la chapelle seulement, l'idée lui vint de demander à pouvoir se servir de son bras pour s'habiller et parer l'autel de Montréal. Après la messe un saisissement de joie s'empara d'elle, ses yeux versèrent des torrents de douces larmes, puis lorsque Bretonvilliers allait se retirer, elle le pria de lui confier le cœur de M. Olier pour l'appliquer à son bras. Il y consentit et la laissa. « Et moi, a-t-elle écrit, ayant pris ce précieux dépôt de ma main gauche, et pensant aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur, je le posai sur ma main droite tout enveloppée qu'elle était dans mon écharpe, et au même moment je sentis que ma main était devenue libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où le cœur est renfermé... Je sentis en même temps une chaleur

ıordinaire se répandre dans tout mon bras jus-
ıx extrémités des doigts et l'usage de ma main
'ut rendu dès ce moment. Le 13 du même mois
écrivit une déclaration de ce qui était arrivé et
lle termine par ces mots : « ... escrit et signé
a mesme main dont j'ai reçeu l'usage. Jeanne
ce. »

ependant la dislocation n'était pas remise et si
ge de la main était libre et sans douleur, c'était
ertu d'un miracle permanent. Les médecins le
fièrent.

out Paris fut ému de cet événement. Chacun vou-
oir la sainte fille; mais nul n'avait plus le droit de
ter et de se réjouir que la bienfaitrice inconnue.
aincue que Dieu n'avait permis cette merveille
pour déterminer l'établissement des filles de Saint-
ph à Villemarie, elle remit alors à Mlle Mance
· leur servir de fondation les 20,000 liv. dont nous
s parlé. Celle-ci versa cette somme à Jérôme
Royer, qui signa le contrat du 29 mars portant
gement d'envoyer à Montréal trois hospitalières
ne sœur domestique tirées des communautés de
t-Joseph et non d'ailleurs.

endant ce temps la sœur Bourgeoys avait réuni à
es les premières filles avec lesquelles elle allait
er une nouvelle Congrégation de Notre-Dame à
marie.

n n'a pas oublié que le dessein des associés de
tréal comprenait comme un de ses objets l'obten-
d'un siège épiscopal pour le Canada. Les pour-
rs relatifs à cette affaire avaient occupé les
es 1657 et 1658. Enfin François de Laval-Mon-

tigny avait été nommé évêque *in partibus* de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France (1). Le Souverain Pontife n'avait pas jugé bon de faire plus pour le moment. Ce choix était heureux, François de Laval avait de la piété et de la fermeté; mais il ne fut pas tout d'abord pour la consolation de ceux qui avaient le plus vivement désiré un évêque. Le vicaire apostolique accepta au commencement les idées de M. de Queylus pour la remise de l'hôpital de Villemarie aux mêmes religieuses que celui de Québec. Il demandait que l'on ne se hâtât pas de faire partir celles de La Flèche. La Compagnie tenait à remplir les engagements qu'elle avait pris; elle s'adressa à l'évêque d'Angers afin d'obtenir l'obédience pour les sœurs à envoyer; ici encore elle se heurtait à un obstacle; l'évêque, pour des raisons à lui (2), ne voulait pas entendre parler de ce départ. Enfin, pour comble de complications, Le Royer, procureur de la Société, qui se donnait tous les mouvements, tombait gravement malade et les médecins perdaient tout espoir de guérison.

Les Associés ignorant son état, lui écrivirent à ce moment pour le presser de se rendre à La Rochelle,

(1) Il était issu du rameau de Laval-Tartigny, qui sortait de la branche de Laval-Châtillon-Loué, et par elle se rattachait au tronc de Laval-Montmorency. Sa mère était Claude de Prunelé. (*Art de vérifier les dates.*)

Il fut préconisé évêque de Pétrée en mai 1658, mais il n'arriva à Québec que l'année suivante, peu avant les hospitalières de Saint-Joseph.

(2) La transformation de l'Institut dont nous nous occuperons au livre suivant.

hâter les préparatifs de l'embarquement. Cet
e de foi s'adresse alors à Notre-Seigneur, lui
le les promesses qu'il lui fit à Notre-Dame de
lui demande assez de force pour faire encore
lémarche. Deux jours après il était guéri et prêt
ir, et, ce qui montre bien la main de Dieu en
cette affaire, c'est que, sans être attendu,
ie d'Angers arrivait à La Flèche pour présider
me au départ des religieuses. Les sœurs dési-
étaient Catherine Macé, qui fut nommée supé-
mais qui refusa absolument d'accepter, Moreau
soles, que l'on fit supérieure à sa place et dont
vint l'assistante, Marie Maillet, et comme do-
ue la sœur Polo.
ient-elles maintenant partir en paix? Le popu-
ie le permit pas. Des calomnies absurdes exal-
les têtes, et quand les sœurs voulurent se
en route, elles se heurtèrent à une émeute; on
les arracher des mains de Le Royer qui,
n dit, les envoyait malgré elles en proie aux
ges. Une charge au petit trot des cavaliers qui
t escorter les voyageuses, suffit, sans blesser
ne, pour dissiper l'attroupement, et pour faire
dans leur calme ordinaire, les cerveaux flé-
un moment échauffés. Les traverses n'étaient
ies. A La Rochelle, on fit de nouvelles instances
ersuader aux hospitalières de ne point partir;
e Royer, éclairé d'en haut, ne cessait de ré-
: « Si elles n'y vont pas cette fois, elles n'y
amais. » Le capitaine, à qui on avait dit que la
gnie était mal en ses affaires et qu'il ne serait
payé, refusait de lever l'ancre avant qu'on lui

eut versé le prix du passage des personnes et de tous leurs bagages. On était hors d'état de le faire pour le moment; il y eut un mois de perdu à attendre. Pendant ce temps, une flotte de la Grande Compagnie du Canada mit à la voile. Le Royer aurait eu l'esprit plus en repos s'il eût pu obtenir que son vaisseau naviguât de conserve avec elle. Mais voyant qu'il ne pouvait ni hâter son capitaine, ni arrêter la flotte, il avait dit : « Dieu en sera le maître; » c'était une de ses formules de soumission à la sainte volonté. La flotte avait à peine fait une lieue en mer que son amiral périt. Enfin le capitaine se ravisa et le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, La Dauversière conduisit ses filles dans le navire. Il les assura que la Providence veillerait toujours sur elles, il bénit Dieu de ce qu'il voyait en train de s'accomplir la seconde des œuvres que l'autorité souveraine lui avait confiées, et étendant les mains, il appela sur les têtes de ses filles les bénédictions du ciel. Ensuite, content d'avoir fidèlement rempli sa tâche, et avec un pressentiment qui ne le trompait pas, il récita le *Nunc dimittis*.

Les dix années annoncées par Marie de la Ferre touchaient en effet à leur terme, la maladie miraculeusement suspendue pour permettre le départ des religieuses, avait signalé son retour. Le Royer, toujours chargé de ses instruments de pénitence, rentrait à La Flèche, épuisé. Il y avait vingt-sept ans qu'il passait la moitié de sa vie à parcourir les grands chemins avec les moyens si lents et si incommodes d'alors, toujours pour le service de Dieu.

Dieu lui imposa une épreuve qui rappelle celle du saint homme Job. Il apprit le naufrage d'un vaisseau

t pour lui la ruine. Il y avait mis ses dernières
ces. Sa fortune, celle de Jeanne de Baugé, sa
, étaient dévorées par les emprunts. A cette
nstantanée de cent mille livres, il n'avait plus
ède. Les difficultés intérieures que nous aurons
ser plus tard troublaient sa communauté (1).
ie de ses biens était menaçante; la maladie le
it. Son énergie, ou plutôt l'ordre de Dieu,
contrainte à n'éclater qu'après son retour en
ers.

célèbre abbé de Kériolet son ami et un de
cultes bailleurs de fonds, s'occupait, comme
t, à exorciser les possédées; or un jour, le
esprit parlant par l'une d'elles, lui avait dit
oie que l'enfer avait reçu « permission de
les hospitalières de Saint-Joseph et leur fon-
». Nous le montrerons pour les religieuses; on
jà où il avait réduit Le Royer.

ablé de ses maux et de ses peines, blâmé de tout
nde, voyant même ses religieuses perdre de
ffection pour lui, il se traîna encore quelques
nes, tombant parfois de faiblesse dans les rues
nt adorer le Saint Sacrement ou visiter ses
l'hôpital, puis il lui fallut s'aliter. Fancamp,
it pris les saints Ordres, accourut près de lui.
ouva non seulement délaissé des hommes, mais
parence abandonné de Dieu lui-même; néan-
toujours soumis. La goutte, la pierre, la gra-
des hémorroïdes ulcérées le tourmentaient à la
es remèdes que l'on ordonnait pour une de ses

transformation de son Institut.



maladies exaspéraient les autres, en sorte que les médecins l'avaient abandonné. Toute situation lui était intolérable, et il demandait souvent qu'on lui en fît changer; mais quand on lui eut dit que Notre Seigneur en croix n'en changeait pas, il ne le demanda plus. Il ne pouvait réprimer un petit cri douloureux qui déchirait l'âme de ceux qui l'approchaient. Toujours cependant il restait résigné. « Oui, disait-il à l'abbé de Fancamp, je suis abandonné de Dieu; ce Père autrefois si bon, si caressant, n'est plus pour moi qu'un Maître froid et sévère; mais plus il me délaisse, plus je veux me laisser à lui. Je veux l'aimer dans ses rigueurs, même en ne sentant pas que je l'aime. »

Quelquefois il disait : « Hélas! mon Dieu, faut-il que mon bien ne satisfasse pas à tout. Ne le permettez pas, ô mon Dieu ! que je sois la seule victime! Ce que j'ai perdu, vous me l'aviez donné..... Vous n'ignorez pas les motifs qui m'ont fait agir..... Vous m'êtes témoin que je n'ai point fait de dépense qui ne fût selon votre sainte loi..... C'est vous, mon bien-aimé, qui m'avez dépouillé, que votre sainte volonté soit faite..... Je vous recommande mes enfants; vous serez leur Père en toute manière. » Il lui échappa une fois de dire à Fancamp qui entrait dans sa chambre : « Vous voyez l'homme de douleurs; » mais il se reprit aussitôt : « Non, Jésus-Christ seul a pu prendre ce titre; je ne suis qu'un lâche qui ne sais pas souffrir. »

Le Saint Viatique lui rendit un peu des douceurs de la piété. On l'entendait murmurer : « O Dieu, qu'il me tarde d'être avec vous! hâtez le moment, ô mon Dieu! » On voulut, après une crise, aller faire

r son agonie : « Il n'est pas encore temps, dit-il. » eille de sa mort il s'écria d'une voix forte : « Misé-de! ô mon Dieu, miséricorde! » Puis il sembla accablé. Il dit après : « Dieu s'est présenté à moi la rigueur de sa justice, et j'ai plus souffert en oment qu'en toute ma vie; mais la miséricorde enue et m'a paru si grande qu'il me semblait être au Ciel. » Les consolations divines abondèrent ors dans cette âme épurée. Il laissait échapper mots brûlants. Puis il se tut, éleva les mains, fixa uriant un point de la chambre, baissa les yeux, a les mains sur sa poitrine, et inclinant la tête, t sans effort sa belle âme à Dieu (6 no-re 1659).

n'avait marchandé à Dieu ni sa fortune, ni son , ni son honneur, ni le légitime désir de laisser enfants l'aisance. Dieu savait ses motifs, et pour 'était assez. Sa bière fut emportée suivie d'un nombre de chrétiens et déposée sous le sol de la elle de l'hôpital. Ainsi finissait un homme qui enrichi l'Église d'une nouvelle famille religieuse, é le Canada à la France, donné à son siècle mple des plus rares et des plus belles vertus. , par la bouche d'une possédée qu'exorcisait é de Fancamp, lui rendit témoignage, parla de riomphe et alla jusqu'à dire que son âme devait per au Ciel le trône d'un séraphin déchu.

cablée sous le coup de la perte d'un homme à lle avait été si dévouée et sous les inquiétudes liquidation de dettes incalculables, la veuve de oyer se retira comme pensionnaire au couvent otre-Dame. Elle y trouvait pour avoir pitié d'elle

deux de ses nièces, Jeanne Lami et Renée Le Royer de Boistaillé. Sa pension fut payée, car elle n'avait plus rien, par le frère de Jeanne, Michel Lami, prieur de Clermont et curé d'Yvré-le-Pôlin. Jeanne de Baugé, fermant l'oreille aux calomnies et continuant d'abandonner tout à Dieu qui avait tout conduit, passa cinq ans dans cette retraite, occupée de ces affaires d'intérêt auxquelles il devait lui être si pénible d'appliquer son esprit. Cinq mois après qu'elle eut inhumé son mari, elle eut à rendre le même devoir à son Ignace, son second fils, curé de Bazouges, devenu son principal consolateur. Son plus jeune fils, Joseph, encore mêlé aux affaires judiciaires, put lui rendre de précieux services. Il eût remplacé avec affection Ignace auprès de sa mère ; celui-ci lui ayant résigné sa cure, il avait quitté le barreau, pris les saints Ordres et venait prendre possession de la cure de Bazouges en 1664. Mais à ce moment Jeanne de Baugé, appelée sans doute par quelque haut protecteur que lui procurait le souvenir de Jérôme, quitta La Flèche et s'en alla à Paris, où, deux ans après, sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église de Saint-André des Arcs (19 août 1666).

En définitive personne ne perdit, a écrit l'auteur des Annales imprimées ; l'état des enfants fut sauvegardé (1), les créanciers furent intégralement satis-

(1) Ces enfants n'étaient plus au maillot, et Le Royer n'avait pas manqué au grand devoir de leur éducation. D'après la généalogie de la famille : 1° Jérôme, né le 18 février 1620, avait 39 ans et était Lieutenant général de la Sénéchaussée depuis 1650 ; 2° Ignace né le 21 mars 1624 avait 35 ans et était curé de Bazouges-sur-Loir, près de La Flèche ; 3° Jeanne, née en 1628, avait 31 ans, et était

; Dieu, en un mot, pourvut à la mémoire de son
teur. Il lui avait demandé d'être son serviteur
e, quand même ; il montra que lui-même, aussi,
le Dieu souverain, il sait être fidèle à ceux qui
ndonnent et se sacrifient pour lui.
ns ses vieux jours, la sœur Maillet, qui fut dépo-

alière de Saint-Joseph; 4° Marie, née en 1630, avait 29 ans
it Visitandine à La Flèche depuis 1650; 5° Joseph, né le
ier 1637, avait 22 ans; il devint curé de Bazouges après son
Ignace.

nous pardonnera d'emprunter à Grandet quelques lignes qui
connaitre ce Joseph.

seph Le Royer, curé de Bazouges, dit-il, devrait être mis
tête de tous les autres curés d'Anjou..... Il commença son
ère par où les autres se trouveraient heureux de le finir.
eulement il suivit toutes les règles les plus exactes de la
ine ecclésiastique pour l'habit long et les cheveux courts,
le chant et les cérémonies; mais il forma encore dans son
tère une communauté dans laquelle on faisait en commun
ère du matin et du soir, la lecture à table. Il se renferma
es prêtres sans avoir aucun commerce avec les séculiers si
tait pour faire des aumônes aux pauvres, donner des con-
ceux qui le consultaient de toutes parts et accorder les
de tout le monde. » Après avoir réparé magnifiquement
lise, il fit ériger une confrérie du Saint-Sacrement. « Il forma
oles chrétiennes dans son bourg, l'une pour les garçons,
pour les filles..... Son zèle était trop grand pour être
dans sa seule paroisse, Mgr l'évêque d'Angers lui donnait
t des commissions pour s'informer de certains désordres
r y remédier, à quoi il avait un talent rare. Il était procu-
t agent général de je ne sais combien de communautés,
utres des Hospitalières de Baugé et de Beaufort et des re-
es de Saint-François de La Flèche..... Toujours agréable,
s agissant, toujours appliqué à ses devoirs, il s'acquit un
mérite devant Dieu et une estime universelle devant les
es. » Il mourut le 2 mai 1692. (Manuscrit conservé aux
es du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.)

sitaire en arrivant à Villemarie et qui s'était souvent trouvée dans l'embarras, racontait avec flamme qu'en ces moments d'inquiétude Le Royer, accompagné d'Olier, lui apparaissait pour la rassurer. Il lui disait que l'œuvre de Dieu se ferait malgré les oppositions des hommes, et que les Hospitalières procureraient sa gloire dans la Nouvelle-France. La sœur Macé aussi ne pouvait parler de La Dauversière sans une profonde émotion. La sœur Morin, qui avait vécu avec toutes les deux, a rapporté ce que nous venons de dire comme le tenant d'elles-mêmes. « Quand ma sœur Macé, écrit-elle, parlait de M. de la Dauversière, ce qui lui arrivait souvent, elle avait les mains jointes et les yeux élevés vers le Ciel; toutes ses paroles étaient des transports, ne pouvant exprimer ses sentiments comme elle l'aurait voulu. »

CHAPITRE VI

SAINT-ANDRÉ. — Arrêt à Québec. — Mlle Mance active les vaux de l'hôpital de Villemarie. — Détresse des hospitalières. Jouanneaux se donne aux Religieuses. — Expédition des oquois contre Québec. — Dévouement de Dollard et de seize ntréaliens. — Belle réponse du major Closse. — Mort de MM. Le istre et Vignal.

'endant que Le Royer expirait à La Flèche criblé l'ennemi des hommes, Dieu le permettant ainsi qu'éclatât davantage la fidélité de son âme invin- e, les Hospitalières étaient criblées à leur tour ıme l'avait annoncé l'exorcisée de Kerlois (1).

eurs épreuves commencèrent dès que le *Saint- lré* qui les emportait eut quitté le port. Pendant x ans ce navire avait servi d'hôpital aux troupes narine, elle y avaient laissé des germes pestiférés, omme aucune précaution d'assainissement n'avait prise avant d'y admettre des passagers, l'affreuse adie y éclata. Les hospitalières s'offrirent pour ner les malades; mais on repoussa leurs instances u'à ce qu'une dizaine de personnes ayant suc-

Kerlois était le château de Le Gouvello de Kériolet, converti à un et devenu un admirable pénitent. Il est situé non loin de e-Anne d'Auray. D'après Tresvaux (*Vie des saints de Bretagne*), serait pas à Kerlois que Kériolet aurait exorcisé, mais à de distance dans une chapelle à l'extrémité de la Lande-du- , nommée Notre-Dame de Miséricorde.

combé, on consentit à accepter leur dévouement. A partir de ce moment il n'y eut plus de décès. Les sœurs de Brésolles et Maillet se multiplièrent sans prendre d'autre précaution que de se recommander à Dieu, heureuses d'ailleurs de donner leur vie, s'il le fallait, pour sauver celle des autres. La sœur Macé fut elle-même atteinte et souffrante pendant tout le voyage. Les hospitalières étaient aidées par la sœur Bourgeoys et ses filles et par Mlle Mance. Toutes furent prises de la maladie sans cesser leurs soins charitables, sauf cette dernière qui fut réduite à l'extrémité.

En même temps le navire était balloté par les tempêtes et fut plus d'une fois sur le point de périr. On n'arriva que le 8 septembre à Québec.

Au lieu du repos si indispensable que les Hospitalières avaient espéré trouver à terre, elles y rencontrèrent la persécution. A peine eurent-elles salué le Saint-Sacrement qu'elles sollicitèrent Monseigneur de Laval de vouloir bien autoriser leur établissement à Villemarie. Celui-ci les reçut avec bonté, leur fit voir d'Argenson, alors gouverneur, les engagea à visiter les hospitalières de Dieppe, et enfin les envoya loger chez les Ursulines qui réclamaient comme une faveur de leur offrir abri. Mais le Vicaire Apostolique n'avait pas renoncé aux idées qu'il s'était faites à Paris. Les filles de Saint-Joseph virent bientôt qu'il tendait à les incorporer aux hospitalières de Québec, ce à quoi elles ne pouvaient consentir sans violer leurs engagements, particulièrement cette protestation que Le Royer exigeait de toutes celles qui allaient en fondation et qu'elles avaient faite avant de quitter La

:he. On ne leur laissait entrevoir en cas de refus
ıne issue, le retour en France. « La Mère Judith de
soles, leur Supérieure, écrit dans ses Annales la
r Morin, qui était vraiment une Judith en courage
n fidélité, sachant que ses compagnes étaient intré-
s dans leur dessein, répondit pour elles qu'elles
eraient ni l'un ni l'autre. Elles demeurèrent fermes
s leur vocation et s'exposèrent de bon cœur à
es les croix qu'elles prévirent bien que leur fer-
é leur attirerait. » On imagina plusieurs combi-
sons pour se passer d'elles; mais à la fin le Vicaire
stolique lui-même reconnut que la fondation des
pitalières de Québec n'était que suffisante, et que
d'Aiguillon n'en voulant pas faire une seconde à
emarie, il n'y avait rien autre chose à faire que d'y
ser aller les Fléchoises. Elles purent donc partir,
s sans Mlle Mance dont la lente convalescence ne
mettait pas qu'elle retournât encore, et avec un
t si contraire, qu'elles restèrent quinze jours sur le
ve.

Villemarie comptait alors cent soixante hommes
t cinquante chefs de famille, auxquels il fallait
ıter plus de cent nouveaux colons venus avec les
s de Saint-Joseph. Elle se composait d'environ
rante maisons placées de manière à pouvoir s'entre-
endre en cas d'attaque. Vers le coteau Saint-Louis,
avait construit une redoute et un moulin. Les hos-
alières à peine entrées dans cette ville naissante, se
èrent d'aller se prosterner devant le Saint-Sacre-
nt. Elles reçurent ensuite les salutations des habi-
ts, heureux de les voir parmi eux; les jours sui-
ıts elles rendirent les visites, partout accueillies

avec une franche et simple cordialité. Avant de partir elles avaient résolu qu'elles garderaient la clôture; elles l'établirent dans le lieu où on leur apporta leurs meubles et leurs lits et se mirent sans plus tarder au service des malades. M. Vignal, Sulpicien, leur confesseur, les avait mises en possession légale de l'Hôtel-Dieu et de tous les bâtiments qui en dépendaient. Le 20 novembre de Maisonneuve en qualité de gouverneur donna un acte écrit de cette prise de possession.

Mlle Mance pendant ce temps se trouva en état de revenir et s'occupa de faire terminer activement les logements destinés aux hospitalières dont les travaux de la campagne avaient retardé l'achèvement. Mais ces bonnes filles d'après leur traité, devaient vivre de leurs revenus particuliers et c'est pourquoi Mme de Bullion avait remis 20,000 livres. Cette somme, s'était évanouie dans les embarras pécuniaires de Le Royer. De Fancamp qui avait succédé à celui-ci dans la charge de procureur de la Société ne vit d'autre expédient que de faire revenir les religieuses. Elles prièrent, elles prirent le temps de la réflexion, et enfin ne sentant pas faiblir leur résolution généreuse, elles demandèrent à vivre et à mourir à Montréal sans rien recevoir de la Société, confiantes que la Providence ne les abandonnerait pas au besoin. Quand on le sût, les sollicitations de s'agréger aux religieuses de Québec recommencèrent. Les filles de Saint-Joseph furent inébranlables. Maisonneuve, les MM. de Saint-Sulpice, Mlle Mance les soutenaient dans leur résolution. M. Souart, Supérieur du Séminaire, les encourageait à souffrir et leur envoyait de larges aumônes; le gou-

ıeur les assistait aussi. Les habitants leur étaient fondément affectionnés, mais ne pouvaient que peu pour elles. Ils firent beaucoup cependant en ssant une requête pressante à M. de Laval afin l leur conservât leurs bonnes Mères. Celui-ci ne a plus dès lors de les renvoyer en France; mais il sa toujours de les reconnaître officiellement. Tous uisèrent leurs supplications et leurs instances; ils ıt obligés à la fin d'abandonner la chose à la dén du ciel.

ette lutte si pénible dura douze ans, et l'on put combien avait été juste et prophétique la parole e Royer : « Si elles ne partent pas maintenant, n'iront jamais. » Or, Dieu voulait qu'elles vins; mais en les soumettant à l'épreuve du dénuet. « Pour moi, dit la sœur Morin, je crois aisé que la chose est arrivée de la sorte parce que veut que cette maison soit pauvre. Elle a été fonır la pauvreté, la pauvreté y subsiste encore au ıent où j'écris (1697) ; le nécessaire ne lui manpoint, mais aussitôt qu'on pense à la mettre à il lui vient un revers qui la rejette dans la pau- par des pertes considérables qu'on ne peut dire létail, mais dont on sent bien la privation. bstant tout cela, nous avons vécu et servi nos pau- malades sans mourir de faim, et expérimenté bien était véritable l'assurance que M. de la ersière donna à nos premières Mères à leur dé- de La Rochelle : que la sainte Providence pourit à tous leurs besoins. Nous l'avons éprouvé toutes les circonstances où nous avons eu bed'amis et de bien pour vivre, sans sortir pourtant

de la sainte pauvreté qui est le fondement de cet établissement. Elle a été aimée, chérie et respectée de nos premières Mères au delà de ce que je pourrais dire. » Ce sont de ces dispositions dont Dieu garde secret le motif, et dont on ne saura les raisons que dans l'éternité.

Le gouverneur avait bien remis aux Hospitalières, nous l'avons dit, les cent arpents que la Compagnie s'était engagée à leur donner. Ils étaient situés entre la ferme de Saint-Gabriel et la Montagne, au lieu appelé le Lac ou la Prairie-aux-Loutres. Mais c'étaient des terres incultes et qu'elles n'avaient pas le moyen de faire mettre en valeur. Elles ne se nourrissaient que de pain grossier, de lard, de salaisons, de légumes, encore économisaient-elles beaucoup sur la quantité. En hiver quelquefois M. de Maisonneuve leur envoyait un filet d'orignal « bête sauvage faite à peu près comme le cheval, dont la chair est presque comme celle du bœuf et sent un peu la venaison (1). » C'était pour elles un grand régal, comme quand le gouverneur ou les Sulpiciens leur envoyaient du poisson frais à substituer aux fèves ou à l'anguille salée.

L'hiver avec ses rigueurs excessives en ce pays ajoutait encore à leurs incommodités et à leurs privations. Elles n'avaient point de caves et ne pouvaient rien abriter contre la gelée. Le pain même devenait si dur qu'il fallait le rôtir au feu pour pouvoir le briser et s'en nourrir. L'eau gelait sur la table. Leurs petites portions, pendant qu'elles les mangeaient, se trouvaient toutes gelées. Les bâtiments qu'elles habitaient,

(1) *Annales de la sœur Morin.*

ésde planches mal jointes laissaient passer le vent
neige. Elles y demeurèrent et y souffrirent pen-
vingt-huit ans. Le bois au moins n'était pas rare,
ne leur était pas interdit de se chauffer; mais il
t que M. Vignal leur ordonnât d'en faire usage;
mes célestes, ne craignaient pas d'ajouter une
rance volontaire, à toutes celles qu'elles ne
aient éviter. Elles obéirent; mais plus d'une
les Sulpiciens surveillant leur âtre sans ardeur
ns flamme, durent ajouter eux-mêmes des bûches
yer.

ur vêtement était formé de tant de pièces qu'on
ouvait prononcer sûrement quelle étoffe avait
dans le principe à le façonner; il en était de
e de leurs coiffes qui d'abord étaient de taffetas
i finissaient par être de camelot et d'étamine.

icore, même pour se vêtir ainsi, et pour acheter
on salé, pain bis et légumes, il faut quelques res-
ces que les filles de Saint-Joseph n'avaient pas.
Providence toucha le cœur de l'abbé de Fan-
, les sentiments de la nature parlèrent à celui de
icé, frère de sœur Catherine; ils envoyèrent chaque
e quatre ou cinq cents livres. Ce dernier qui finit
s'occuper activement des affaires de Montréal,
a au bout de quelques années à procurer aux filles
int-Joseph environ 30,000 livres. La Compagnie
prêta quatre arpents de terre défrichée auxquels
donna sa bénédiction. Enfin elles firent avancer
eu le défrichement des cent arpents qui leur
rtenaient. La Mère de Brésoles utilisa ses con-
ances pharmaceutiques. Elle fit un petit jardin
lantes médicinales et composa elle-même des re-

mèdes qui guérissaient soit par leur vertu naturelle. soit par une bénédiction du Ciel. Les Iroquois eux-mêmes, car la charité chrétienne ne les excluait pas de ses soins, voulaient les remèdes de la sœur de Brésoles, à laquelle ils avaient donné le nom de *soleil qui luit* parce qu'elle rendait la vie par ses médicaments comme le soleil la donne aux plantes par sa lumière et sa chaleur.

Elle-même cependant devait se tenir en défiance, et les sœurs s'exposaient à de grands dangers en recevant dans leurs salles ces hommes féroces et sans cœur; la sainte Providence veillait sur elles. Quelquefois le gouverneur envoyait un garde pour les protéger; mais qu'eût pu un seul homme contre trois ou quatre sauvages lorsque la convalescence leur avait presque entièrement rendu leurs forces? Un jour, sous les yeux de sœur Morin, un iroquois se jeta sur la Mère de Brésoles et s'efforça de l'étouffer entre une porte et une armoire. Aux cris des deux sœurs les malades sautèrent de leurs lits et firent lâcher prise au furieux. La pauvre religieuse était bientôt à bout de forces. L'iroquois, menteur comme tous ses pareils, voyant son mauvais coup déjoué, prit un air de naïveté fausse et voulut dire que l'homme du désert avait songé seulement à effrayer la femme blanche, qu'il était incapable de rendre le mal pour le bien, et que la reconnaissance emplissait son cœur. On n'en crut rien, mais on parut dupe afin de ne pas l'exaspérer, et l'on se tint davantage sur ses gardes.

Un bon angevin de la paroisse d'Aubigné, s'était engagé à la Compagnie de Montréal pour cinq ans comme défricheur. A l'expiration de son engagement,

i donna en toute propriété quinze arpents de à la condition de les défricher, d'y bâtir une on et de payer un petit impôt annuel aux Seis. Il mit tout de suite en valeur cinq arpents, nme il se trouvait exposé aux surprises des sau-, il se fit une retraite sous terre où il demeura endant longtemps. Il fit près de son gîte une grange en bois, qu'il était en train de couvrir nches lorsqu'il tomba à terre et se blessa grièveà la tête. On le porta à l'Hôtel-Dieu, le regarbien comme un homme perdu, mais les bons des Sœurs le guérirent. Alors il se mit à penser -même à la manière de leur témoigner sa reissance, et il ne trouva qu'un moyen : c'était de ner à elles avec tout ce qu'il avait : « Elles m'ont la vie, songeait-il, donc ma vie leur appartient. » fut passé par lequel il se donnait lui-même, ses e arpents de terre, sa vache et son porc, pour les religieuses en tout ce qu'elles voudraient, que Dieu lui en donnerait la force, et les relies promirent de le nourrir, loger et entretenir, t malade jusqu'à la fin de ses jours. Il leur fut récieux (1).

ndant qu'on s'installait, la guerre contre les Irone cessait pas. Ceux-ci bien loin de s'apaiser dent de plus en plus perfides et insolents. Quoique ulation française se fut augmentée à Québec et 'rois-Rivières on y était souvent en alarmes. nt on découvrait des embuscades près de Ville-

(1) ...athurin Jouanneaux était son nom. Plus tard il repassa en ... et vint finir ses jours à l'hôpital de La Flèche.

marie; neuf Français furent surpris et massacrés aux Trois-Rivières; Sylvestre Vacher, dit Saint-Julien, fut tué près du Lac-aux-Loutres. Maisonneuve toujours vigilant avait pris les meilleures mesures: tout habitant devait avoir des armes et des munitions, les tenir en bon état, les porter toujours avec lui pour se défendre ou prêter main-forte; on devait rentrer le soir à l'avertissement de la cloche; il était défendu de sortir la nuit. On fit creuser des puits afin de ne pas manquer d'eau en cas de siège. Mlle Mance fit construire une grange en pierres, de soixante pieds, pour mettre le blé et les provisions à l'abri de l'incendie.

Par un huron échappé des mains des Iroquois on apprit qu'ils organisaient une puissante armée, et quelques mois après un prisonnier de cette nation avoua à Québec, que huit cents Sauvages se réunissaient près de Villemarie; quatre cents autres devaient les rejoindre, et alors ils assailliraient Québec; pour le moment ils devaient être en train de ruiner Villemarie ou les Trois-Rivières, ils ne devaient pas tarder à paraître. Les plus grandes précautions furent prises à Québec et l'on restait attendant avec la plus vive anxiété. Cependant la grande armée Iroquoise ne parut pas.

Voici ce qui lui barra le passage. Jusqu'ici on s'était borné à se défendre; un jeune officier, Dollard des Ormeaux, résolut d'aller au-devant des ennemis, soumit son idée à Maisonneuve qui l'approuva, trouva seize hommes aussi intrépides que lui. Déterminés à verser leur sang, tous font leur testament, reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et jurent

t l'autel qu'ils ne demanderont aucun quartier
nbattront jusqu'au dernier souffle de leur vie. Le
ai 1660, ils arrivèrent au Long-Saut, à dix lieues
on au-dessus de l'île de Montréal, et ils y trou-
t un retranchement construit autrefois par les
quins. Il n'était formé que de pieux déjà en
ais état, et se trouvait dominé par un côteau.
rd néanmoins y établit sa petite troupe. Quarante
ns vinrent l'y joindre avec quatre Algonquins,
é Maisonneuve qui avait avec raison peu de con-
dans ces Hurons. Les Montréaliens ne furent
ongtemps en ce réduit sans voir descendre les
es qui portaient l'avant-garde de l'armée Iro-
e. Le plan de l'ennemi était d'enlever Québec et
ois-Rivières, qu'ils pensaient ne leur devoir pas
er, puis de revenir à Villemarie pour en finir
es hommes pâles et en délivrer à jamais leur
Ils arrivaient au nombre de trois cents.

lard les fait saluer d'une décharge d'arquebu-
Alors ils s'arrêtent et forment à la hâte un
nchement en face de celui des Français. Ceux-ci
tifient en plantant de nouveaux pieux en terre,
trelaçant des branchages et en appuyant le tout
es et de terre, jusqu'à hauteur d'homme, avec
meurtrières ménagées çà et là.

nnemi ne tarda pas à donner l'assaut; il fut re-
é avec perte d'un grand nombre d'hommes. Il
nt avec furie, mais ne peut tenir devant les Fran-
ui faisaient de fréquentes sorties et tuaient les
eurs guerriers. Les Iroquois essaient d'incendier
luit avec les planches des canots des Montréa-
qu'ils mettent en pièces; ceux-ci ne les laissent



pas approcher. Alors les Sauvages dépêchent un canot aux cinq cents hommes qui les attendaient aux îles Richelieu et se contentent, jusqu'à ce qu'ils arrivent, de bloquer le réduit.

On y souffrit bientôt beaucoup du manque d'eau. Les assiégés ne pouvaient avaler la farine qu'ils avaient apportée pour nourriture; enfin, en creusant, ils firent surgir un petit filet d'eau bourbeuse et tout à fait insuffisant. Ils essayaient, par des sorties, d'aller puiser de l'eau jusqu'à la rivière; mais ils n'en pouvaient rapporter que trop peu et firent ainsi connaître aux Iroquois de quelle disette ils souffraient. Ceux-ci crièrent aux Hurons qu'ils allaient tous mourir de soif, ou autrement, être écrasés par le renfort qu'ils avaient envoyé quérir, en sorte que ces lâches sortirent du réduit et se rendirent, à l'exception du brave Anahontaha, leur chef. Les Iroquois surent par eux qu'ils n'avaient en face que dix-sept Français et quatre Algonquins. Le cinquième jour les cinq cents Iroquois arrivèrent en poussant des hurlements et aussitôt ces huit cents hommes reprirent leur attaque. D'heure en heure ils assaillaient le retranchement; mais ils devaient toujours se replier laissant derrière eux de nombreux cadavres. Dans le réduit on se mettait à genoux et en prière dès que les Sauvages s'éloignaient, pour se relever dès qu'on les voyait revenir. La lutte dura huit jours.

Les Iroquois imaginèrent de gravir le coteau et d'abattre plusieurs arbres qui, en tombant sur le réduit, y causèrent de grands désordres; mais sans décourager les braves assiégés. Ils crurent alors que les Hurons les avaient trompés sur le nombre des

tréaliens et mirent en délibération s'ils ne renon-
ient pas à une lutte si meurtrière. Avant de se
er, toutefois, ils voulurent donner un assaut gé-
l; résolus à sacrifier autant d'hommes qu'il fau-
t pour éviter l'affront de n'avoir pu vaincre une
née d'étrangers. Ils arrivèrent jusqu'au rempart
efforcèrent d'en arracher les pieux et de l'esca-
r. Dollard charge alors jusqu'à la gueule un gros
squeton, y met une mèche et le jette, espérant
éclatera au milieu de la presse ennemie. Par
heur, une branche des arbres abattus le repousse
le réduit où il éclate, blessant plusieurs Fran-
Les assiégeants font brèche, aussitôt un Français
place le pieu qui tombe et combat de l'épée et du
let, du sabre ou de la hache, jusqu'à ce qu'il
be à son tour. Le brave Dollard est tué. La porte
ort cède. Ceux de l'intérieur s'y portent contre le
d'ennemis qui s'y précipite. Ils sont écrasés; la
ur des Sauvages n'en épargne aucun; ils tombent
sur un amas d'ennemis qu'ils ont immolés. Le
e Anahontaha, les fidèles Algonquins partagent
mort et leur gloire.

uelques-uns des Hurons traîtres allèrent porter
ouvelle à Villemarie, en se vantant d'être de-
rés fidèles et d'avoir seuls échappé au carnage.
trahison, cependant, fut utile en faisant connaître
etit nombre d'hommes auxquels l'armée iroquoise
t eu affaire. Des huit cents Sauvages, un tiers
t péri. Ils se dirent que c'était courir à leur ruine
le que d'aller attaquer dans leurs villes des
mes qui, au nombre de dix-sept seulement, dans
etranchement de hasard, leur avaient fait perdre

tant de guerriers. Dollard et ses compagnons héroïques, avaient pour lors sauvé le Canada. C'est le témoignage rendu par tous ceux qui ont écrit sur cet événement. Tels étaient les actes de dévouement que la foi inspirait à ces premiers colons. Chaque jour il arrivait à quelques-uns de risquer leur vie pour défendre un de leurs frères en Dieu menacé; ils se regardaient comme voués au martyre du devoir de charité; ils savaient qu'ils étaient la semence chrétienne et ne refusaient pas de se laisser jeter dans cette terre; ils ne craignaient pas d'aller trop tôt au Ciel, dont ils regardaient la possession comme assurée à leur sacrifice.

On reprochait au brave major Lambert Closse de s'exposer trop et trop souvent : « Messieurs, répondit-il, je ne suis venu ici qu'afin de mourir pour Dieu en le servant dans la profession des armes, et si j'étais assuré de ne pas donner ma vie pour lui, je quitterais ce pays et irais servir contre le Turc, afin de ne pas être privé de cette gloire. » Beaucoup de ses compagnons auraient fait la même héroïque et chrétienne réponse. Deux ans après, Closse eut la gloire qu'il avait désirée; il mourut en défendant des travailleurs surpris par un parti d'Iroquois.

Il n'est pas de notre sujet d'entreprendre le récit des luttes si fréquentes qui, pendant dix ans, furent soutenus par les seuls colons (1). Nous ne pouvons non plus raconter les merveilles qu'opérèrent les Jésuites dans leurs missions, et les souffances des

(1) Ce ne fut qu'en 1655 que Louis XIV envoya des troupes régulières pour repousser définitivement les féroces Iroquois.

Jogues, de Brébeuf, Gabriel Lallemant et autres; devions au moins les mentionner. Nous sommes és aussi de ne dire sur les Sulpiciens, l'admirable Bourgeoys et sa Congrégation, les difficultés de nisation ecclésiastique du Canada, que ce qui nt à notre histoire.

is nous devons consigner ici la belle mort des premiers confesseurs que la Compagnie de -Sulpice donna aux filles de Saint-Joseph. emaistre avait fait la traversée avec elles et leur été désigné comme confesseur par l'évêque d'An- A l'arrivée à Québec, M. de Laval, le croyant opposé à ses desseins sur les Hospitalières de La e que son confrère M. Vignal, venu aussi par me navire, le leur enleva pour donner sa charge dernier.

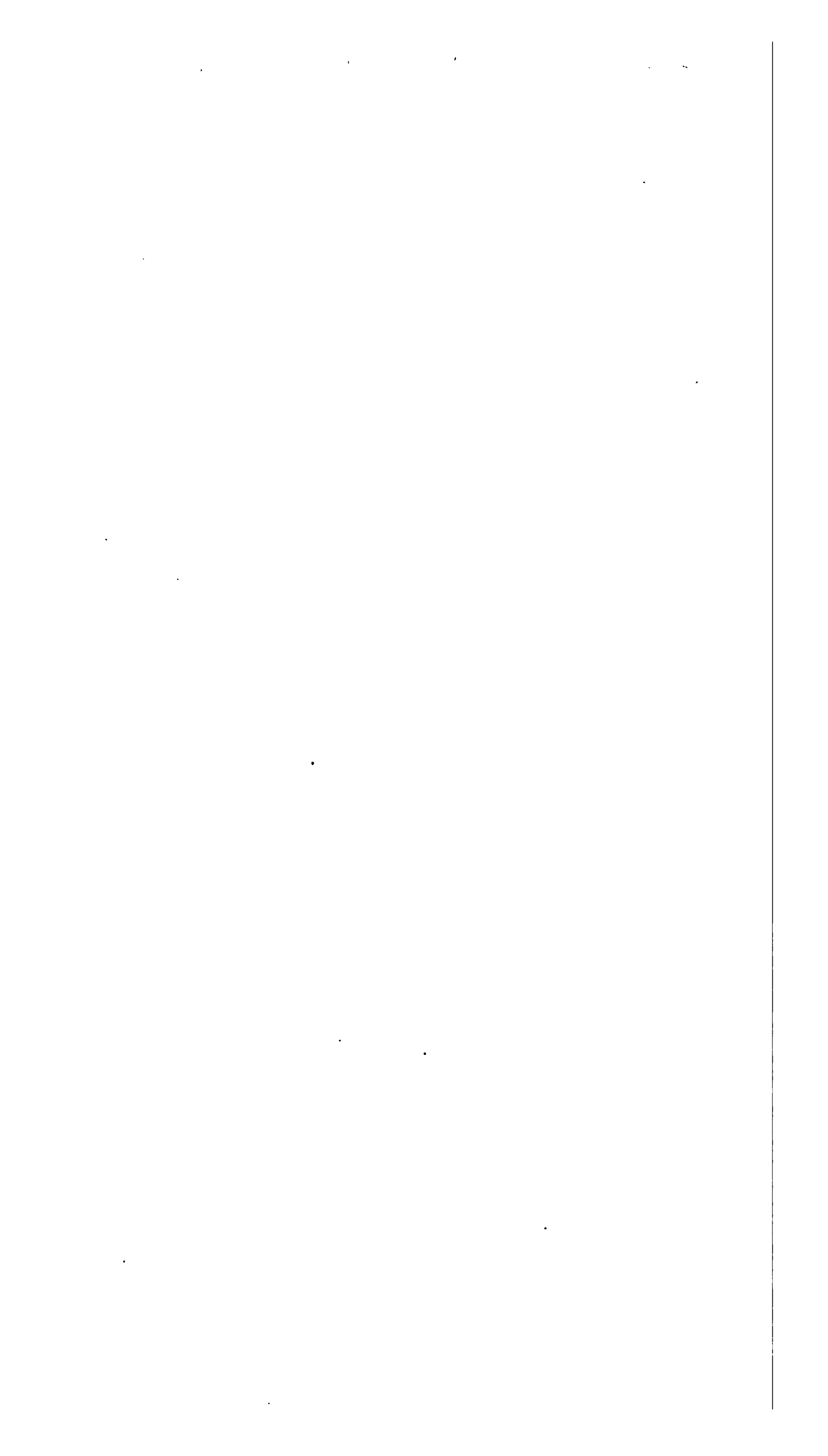
jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, emaistre, chargé de l'économat du Séminaire, au lieu de Saint-Gabriel pour donner quelques s. Il récitait son office et, sans y faire attention, ıça près d'un lieu propre aux embuscades des ages. Ceux-ci le laissaient venir; mais quand ils rent assez approché, ils sortirent à la fois de cachettes, en poussant des cris. Le bon prêtre nsa qu'à ses travailleurs à qui il fallait quelques ents pour courir à leurs armes; il se plaça entre et l'ennemi. Il se couvrait avec un coutelas qu'il pris non pour verser le sang, mais pour impri- de la crainte. Les Iroquois, qu'il gênait en les échant de tomber sur les travailleurs encore rmés, déchargèrent sur lui leurs arquebuses. Il encore crier à ses hommes de fuir et tomba

mort. Un Sauvage lui coupa la tête, et au rapport de la sœur Bourgeoys, cette tête séparée du tronc se mit à parler. Sans doute, écrit l'historien de la Colonie française en Canada, qu'à l'exemple du saint martyr saint Étienne, il demanda grâce pour ses meurtriers, car le Sauvage qui lui avait tranché la tête et qui s'appelait Hoandoron, eut le bonheur de se convertir et de mourir à la Mission des prêtres de Saint-Sulpice, aussi chrétiennement qu'il avait vécu depuis son baptême (1). La sœur Morin raconte que les sauvages prirent, pour emporter cette tête coupée, le mouchoir blanc de la victime. Mais ils furent bien étonnés de voir la face du martyr imprimée sur la toile; il n'y avait plus de taches de sang au mouchoir: le portrait seul très reconnaissable y demeurait, ce qui épouvanta les Sauvages. Aucune instance ne put obtenir d'eux cette relique. Mais un colon, nommé Lavigne, prisonnier chez les Iroquois, attestait l'avoir vue lui-même, et il l'affirma à la sœur Bourgeoys, qui le rapporte aussi dans ses écrits. Il le répéta à M. Dollier de Casson, qui le relate dans son Histoire de Montréal.

L'année suivante, M. Vignal ayant conduit des hommes à l'îlot de la Pierre pour en rapporter des pierres de construction, fut percé d'un coup d'épée avant d'apercevoir le sauvage embusqué qui le lui portait. Cet homme n'était pas seul. Ses compagnons se démasquent, les Français surpris se déconcertent et remontent dans leur embarcation. Seul le jeune de Brigeac, avec quatre hommes, résiste

(1) Faillon, II, page 445.

qu'à ce qu'il tombe mort. M. Vignal, en se rembar-
nt, est traversé d'une balle, les sauvages s'em-
ent de son canot et le font lui-même prisonnier.
ant qu'il ne pouvait survivre, ils l'achèvent après
x jours de souffrances, font rôtir sa chair et la dé-
ent.



NOTE

[cut off]R L'EXHUMATION DE MARIE DE LA FERRE

[cut off]e récit de l'exhumation de Marie de la Ferre tel que le [cut off]nent les Annales imprimées de l'Institut est manifes[cut off]ent erroné. Elles la racontent comme il suit. Nous [cut off]ions textuellement; mais en remplaçant par des points [cut off] détails indifférents à la question qui va nous occuper. [cut off] pourra vérifier pages 210, 211, 212 et 213 de ces [cut off]ales que nos abréviations ne modifient en rien le sens [cut off]l'auteur :

[cut off] M. Le Royer vint encore à Moulins..... Le 15 dé[cut off]bre 1658, la mère Le Royer supplia M. Girault, con[cut off]nément aux permissions qu'elle avait obtenues précé[cut off]mment, de faire lever de terre le corps de la vénérable [cut off]re..... Il détermina le jeudi suivant 19 du même mois..... [cut off] jour marqué, il descendit dans le caveau avec M. Le [cut off]yer..... A l'ouverture du cercueil, on trouva que le

corps était sain et entier, sans aucune corruption..... M. Le Royer..... dit qu'il fallait consumer les chairs avec de la chaux vive. La communauté fit quelque résistance..... On employa deux poinçons de chaux sans que cette quantité fit aucun effet sur les chairs..... comme on était résolu d'obéir à M. Le Royer..... on remit encore deux autres poinçons de chaux, et l'on fit des prières pour demander à Dieu que cette seconde épreuve réussit. Elle réussit; les chairs furent consumées..... M. Le Royer s'en retourna avec sa fille à La Flèche, emportant le dépôt dont il s'était chargé. Ce dépôt était attendu..... fut reçu avec empressement, et il est encore révéré avec tous les sentiments que font naître la bonne odeur..... de la sainteté. »

Dans cette dernière phrase l'auteur commet une erreur qui en rend d'autres croyables. Il écrivait en 1829; or les restes de Marie de la Ferre perdus pendant la Révolution n'étaient plus alors révérés à l'Hôtel-Dieu de La Flèche.

Donnons maintenant le procès-verbal de l'exhumation écrit de la main de Gabriel Girault et signé de lui. L'autographe est conservé aux archives des religieuses Hospitalières de La Flèche.

« Nous Gabriel Girault, prestre, docteur en théologie, chanoine en l'église collegialle de Nostre-Dame et confesseur des religieuses-hospitalières de Saint-Joseph de cette ville de Molins, certifions à tous à qui il appartiendra que le 15 décembre dernier, estants en l'Hostel-Dieu des dites religieuses, Révérende Mère Jehenne Le Royer, supérieure d'icelles nous auroit exposé qu'estant sur le point d'être déposée de sa charge et en suitte peu après de retourner en la ville de La Flèche, elle souhaiteroit auparavant de satisfaire aux vœux et aux désirs de toute leur congrégation et de faire lever de terre le corps de defuncte Révérende Mère d'heureuse mémoire Marie de la Ferre insti-

ıtrice et première fille hospitalière de la ditte congréga-
ion conformément à la permission à elles cy-devant
onnée par Mons. le grand vicaire de Monseigneur l'Illus-
rissime et Révérendissime evesque d'Autun en date du
er octobre 1652, nous requérans de prendre jour pour
et effect, lequel à l'instant avec elle nous aurions déter-
iné au ieudy suivant 19 dudict mois de décembre, au-
uel iour nous estant transporté audit Hostel-Dieu après
idy nous serions entré dans le caveau desdittes relli-
ieuses, où elles estoient assemblées pour assister à la
érémonie, et là, aurions fait fouir la terre au lieu où
ous l'aurions déposé, ledict corps, lors de son décès, et
yant ouvert son cercueil, où sondit corps estoit ren-
ermé, nous l'aurions faict ouvrir et ensuitte nous aurions
is lesdits ossemans dans une quaisse de sapin garnie
u dedans avec la décence convenable, à l'exception de
uelque partie d'iceux qui auroit esté laissée en cette
aison de Molins à la requisition et pour la consolation
e la communauté d'icelle, et après avoir fermé lad.
uaisse et fait remettre dans le sépulcre les restes des
endres du susdict corps, nous aurions faict aud.
lles présentes un petit mot d'exhortation sur les vertus
dmirables de la susdicte défuncte Révérende Mère, des-
uelles nous aurions esté spectateurs, et nous nous se-
ions retiré, et le trente uniesme mars de l'année sui-
ante 1659, sœurs Jehenne Le Royer, cy devant supé-
ieure desdictes filles hospitalières de Saint-Joseph,
enée Olivier et Thérèse Magdelaine Havard, estant à
a veille de leur départ pour retourner à La Flèche, et
evant estre conduittes jusques à Orléans, par M. Jehen
irault, prestre de ce diocèse d'Autun et de là ensuite par
lonsieur de La Dauversière, nous aurions mis en la con-
uitte dudict M. Jehen Girault et desdittes sœurs la sus-
itte quaisse où estoient lesdicts ossemans de lad. dé-
uncte R. Mère Marie de la Ferre, et en suitte signé

le susdict procès-verbail que nous leur aurions mis entre les mains. Faict ce 31 mars mil six cent cinquante neuf. »

« GIRAULT. »

Ce procès-verbal fut donc mis « entre les mains » de Jeanne Le Royer, et elle l'apporta en même temps que la caisse d'ossements. Il est encore à La Flèche attaché avec l'original de la commission donnée par l'évêque d'Angers et avec la demande adressée à l'évêché d'Autun par les trois religieuses, portant l'apostille du grand vicaire Saulnier. Moulins n'avait pas conservé ces pièces. La mère Péret, lorsqu'elle s'occupa, vers 1745, de la composition des Annales dites de Moulins, en fit la demande à La Flèche, et des copies lui furent envoyées par la mère Françoise Bluet alors supérieure de cette maison (1). Celle-ci fit suivre le procès-verbal de l'attestation suivante qu'elle signa :

« Nous certifions, supérieure des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de La Flèche que les trois pièces attachées ensemble sont véritables et conformes aux originaux qui sont dans notre maison. »

Ainsi ces documents sont ceux sur lesquels a dû travailler la religieuse qui rédigea les Annales de Moulins.

Reprenons les affirmations des Annales imprimées puisées dans les Annales de Moulins et qui ont trompé tout l'Institut et le public. Nous en ferons toucher du doigt l'erreur.

(1) Elle le fut de 1742 à 1748.

Le Royer vint à Moulins..... il descendit dans le
au.....» — Le Royer ne put venir à Moulins en décem-
1658 : 1° parce qu'il recevait alors Kériolet qui passa
mois à La Flèche (1), or, comme Le Royer était à
s vers la mi-mars 1659, ces trois mois sont nécessai-
nt : décembre 1658, janvier et février 1659. On ne
geait pas alors comme aujourd'hui; Le Royer mettait
huit jours à se rendre à Paris; 2° parce qu'il attendait
Mance et Mlle Bourgeoys (2) qui lui arrivèrent le
vier. N'étant pas à Moulins, il ne put à ce moment
donner quoi que ce soit, ni discuter avec les reli-
es sur la possession des restes de Marie de la Ferre.
On trouva le corps sain et entier, sans corruption. »
est impossible de comprendre comment l'écrivain des
les s'il avait sous les yeux le procès-verbal put affir-
deux faits que cette pièce dément : la présence de
oyer et l'invention du corps sain et entier.
exhumation, les Annales en sont d'accord, eut lieu
décembre 1658. Elle se fit en vertu de l'apostille du
d vicaire Saulnier du 1er octobre 1652. Elle fut donc
remière et la seule. Le procès-verbal de cette exhuma-
dressé par Girault est donc le seul document authen-
qui puisse être consulté pour savoir ce qui fut fait et
rvé à cette occasion. Nous l'avons donné ci-dessus
tenso. Qu'y lit-on? « Ayant ouvert (peut-être fau
-il : découvert) son cercueil où son dit corps estoit
rmé, nons l'aurions fait ouvrir, et ensuitte nous au-
pris tous les ossements lesquels nous aurions
é tout ce qui restoit de chair. » Le corps n'était
pas « sain et entier »; il restait seulement quelques
eaux de chair. Quant à la corruption elle ne pouvait
exister puisque la chair avait disparu.

Mémoire autographe du petit-fils de Le Royer.
Voir notre récit, page 204 et suiv.



« Le Royer dit qu'il fallait consumer les chairs avec de la chaux vive. » — Le Royer n'était pas là, nous l'avons prouvé, et ce qui le prouve encore, c'est que le procès-verbal qui mentionne la présence des religieuses, ne dit pas un mot de la sienne. C'était cependant une circonstance qu'il n'eut pas manqué de relater que celle de l'assistance du fondateur de l'Institut; il ne la constate pas, donc Le Royer n'y était pas.

« On employa deux poinçons de chaux. » — D'abord ce n'aurait pu être par ordre de Le Royer puisqu'il était absent. Ensuite c'était inutile, puisque les ossements étaient dépouillés sauf quelques fragments de chair. L'annaliste savait que la chaux avait été employée; il ignorait à quel moment, alors, n'en trouvant pas mention dans son document, il s'en écarte et le corrige en imaginant ce qui lui paraît justifier cet emploi. Il eut mieux fait de s'en tenir au texte du procès-verbal qui ne parle ni d'incorruption, ni de chaux, ni de prières afin d'obtenir de Dieu la cessation d'un miracle; son récit aurait laissé un point inexpliqué, mais serait demeuré conforme à la vérité.

Le rôle qu'on fait jouer à Le Royer est en contradiction avec son caractère connu et par conséquent tout à fait incroyable. On fait agir le fondateur comme il ne le fit jamais dans toute sa vie. Il était bien habitué à ne pas vouloir des réalisations si promptes de ses désirs. Il était bon chrétien, et de plus, instruit de la conduite que Dieu tient quelquefois pour la glorification de ses saints: s'il se fut trouvé en face d'un miracle il l'aurait compris et respecté.

« On remit deux poinçons de chaux et l'on fit des prières pour demander à Dieu que cette seconde épreuve réussit..... les chairs furent consumées. » — Quand même il n'y aurait pas le procès-verbal qui dément cette imagination, elle est inadmissible. Les prières auraient été

comme elles auraient été blessantes pour Dieu. rrait-il que Dieu ayant voulu procurer sa propre en honorant Marie de la Ferre par un privilège 'a accordé qu'à un petit nombre de saints, s'en ensuite désintéressé et aurait changé d'avis devant pplications qui ne tendaient en définitive qu'à per- au fondateur de se remettre en route un peu plus eût été une trop affreuse punition d'une inconsciente igence. Dieu, nous le croyons, se serait obstiné on dessein et aurait contraint à comprendre. Mais t est tout imaginaire.

e Royer s'en retourna. » — Non, puisqu'il n'était nu, — « avec sa fille » — non, puisque celle-ci fut te jusqu'à Orléans par Jean Girault.

pourrait nous demander pourquoi le procès-verbal s appartenant au 19 décembre 1658, ne se trouve arrêté que le 31 mars 1659. Cette pièce même la réponse. Girault en la rédigeant emploie ces « Certifions que le 15 décembre dernier » par les- on voit que la rédaction n'eut pas lieu immédiate- Elle est tout entière du 31 mars. Mais pourquoi e différée jusque-là ? vraisemblablement parce que yer devait venir; mais sans qu'on en fut pleine- ssuré. On voulait compléter le document en y consi- en quelles mains le coffret d'ossements serait remis attendait à le savoir certainement. Le Royer re- Paris aura donné avis qu'il ne pouvait descendre squ'à Orléans, et alors, après avoir arrêté la remise sements à Jeanne Le Royer et la garde de la petite qui s'en retournait à Jean Girault jusqu'à Orléans, onsigna au procès-verbal, la veille même du départ. liquons maintenant notre récit.

Annales n'ont brouillé croyons-nous, l'histoire de nation de Marie de la Ferre que parce qu'elles ont s un anachronisme de six ans.



Il nous répugnait de traiter l'auteur de faussaire et de nier tout l'ensemble de sa narration. Nous avons cherché si les détails qu'il donne avaient pu avoir quelque réalité à quelque moment, et nous sommes arrivé à croire que ce qu'il raconte avait pu se passer six ans plus tôt, en 1652 et non en 1658.

Il y eut en effet de la chaux répandue; des traces de chaux ont été retrouvées dans le coffret qui revint de Moulins en 1874 et les médecins consultés à La Flèche ont affirmé que la chaux avait été employée. Mais ce ne put être en 1658, puisque le procès-verbal n'en parle pas, et que d'après lui c'eut été inutile puisqu'il n'y avait plus que des restes de chair. — Quand donc put-elle être mise? Au moment même de l'inhumation, par précaution hygiénique ; c'est du moins très vraisemblable.

La chaux vive opère très promptement sur les chairs, aussi Le Royer pouvait penser qu'après six semaines il trouverait les ossements dénudés. Pourquoi ne l'étaient-ils pas? Probablement parce qu'on avait mis la chaux par dessus les vêtements, comme le donnent à croire les morceaux d'étoffe que l'on a encore et qui ont été jaunis par la chaux. Les religieuses d'ailleurs auraient-elles pu consentir à ce que le vénéré corps fût mis à nu pour que l'action du caustique fut plus prompte? Ce n'est pas croyable.

Le Royer trouvant, en 1652, le corps entier ou peu atteint fit-il remettre de la chaux? Aucune pièce ne le dit: mais il n'est pas impossible qu'on l'ait fait. Nous concederions cela pour ne pas contrarier l'annaliste. Nous irions même jusqu'à admettre que le corps put ne pas être immédiatement descendu dans la fosse, ce qui rendrait plus facile à comprendre la visite de Le Royer, et une seconde injection de chaux. Mais ce n'est qu'une conjecture et une concession, et la bière fut certainement recouverte de terre, soit tout de suite après qu'on eut

is la chaux lors de l'inhumation, et dans ce cas une conde injection est peu probable, soit lorsque Le Royer it renoncé à emporter le corps; le procès-verbal dit en fet que pour l'exhumation, en 1658, il fallut « fouir la rre ».

Placé en 1652, lorsque le fondateur amena sa fille à oulins, la narration de l'annaliste peut donc être admisble avec les rectifications que nous y avons faites. Mais ors il ne peut plus être question de conservation miraleuse, ni de reproches à Le Royer. En 1658, après six ns, on aurait pu croire à un miracle, si le corps eut été tier, mais cela n'était pas; en 1652, au contraire, x semaines seulement après la mort, la conservation des airs n'avait rien de miraculeux. Le Royer eut été coupble s'il se fut obstiné, en 1658, à détruire un corps nservé en dehors des lois communes; tandis qu'il n'y rait rien de surprenant à ce qu'il ait fait mettre de la aux une seconde fois en 1652. On se rappelle en tre qu'il était là en 1652 et qu'en 1658 il n'y était pas.

Ce qui, selon nous, a trompé l'annaliste, c'est qu'ayant çu la tradition que par deux fois il avait été mis de la aux pour consumer les chairs, tradition fondée au moins partie, et ne trouvant qu'un procès-verbal en 1658, quel se tait sur ce point, il a pensé que le reste de chair ait la chair entière, et il a placé à ce moment les injecons de chaux, malgré le silence de son document. Mais est inexcusable, parce qu'il ne devait pas fausser le rocès-verbal. Il aurait dû se demander, comme nous avons fait, à quel moment l'emploi de la chaux avait pu voir lieu. Il aurait dû y voir aussi l'absence de Le oyer.

Les saints personnages sont plus honorés par la vérité ue par de fausses légendes; c'est pourquoi notre sérieux amen de la question nous ayant démontré que la tradion reçue manquait de base, nous n'avons pas craint de

nous en éloigner, en admettant toutefois, autant que nous l'avons pu, ce qu'une réflexion attentive et des rapprochements de faits et de dates dûs à une étude approfondie, nous présentait comme plausible et acceptable. C'était le devoir que nous dictait notre conscience d'historien. Avant tout, autant qu'il peut la découvrir, celui qui entreprend de raconter les faits du passé, doit la vérité au lecteur. Nous avons été, du reste, spécialement sur ce point, soutenu, aidé et encouragé par les vénérables mères dont le concours bienveillant n'a cessé d'accompagner notre long travail.

ERRATA DU TOME Ier

FAUTES A CORRIGER :	LISEZ :
6 note 2 : Péréfixe III	— Mémoires de Sully, III, etc.
14 sommaire : 16 juillet.	— Révélation du 2 février 1630.
38 ligne 23 : l'Eglise	— l'église.
55 note : put le mettre	— put la mettre.
67 ligne 28 : aumônerie... ... chacun.	— aumosnerie... chacuns.
140 ligne 31 : Il aurait fallu	— Il avait fallu.
173 ligne 17 : agrées	— agréés.
174 ligne 31 : à l'envie	— à l'envi.
177 ligne 1 : Antoine Duvernay	— Antoine Devernay.
218 ligne 20 : Augustine hospitalières	— Augustines hospitalières.
219 note 2 : Liv. I, chap II, p. 36.	— Liv. I, chap. II, p. 26.
221 ligne 25 : en vertus et en grâces	— en vertu et en grâce.
263 ligne 17 : Mlle Mance aurait	— Mlle Mance avait.
263 ligne 22 : Mme de Bullion compris	— Mme de Bullion comprit.
275 ligne 9 : elle y avaient	— elles y avaient.

Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer.

Rev.d M.r H. Gauthier

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC.

TOME DEUXIÈME



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

Rév^d Mr N. Gauthier

HISTOIRE

DES

ELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL

-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC.

TOME DEUXIÈME



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
-OCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

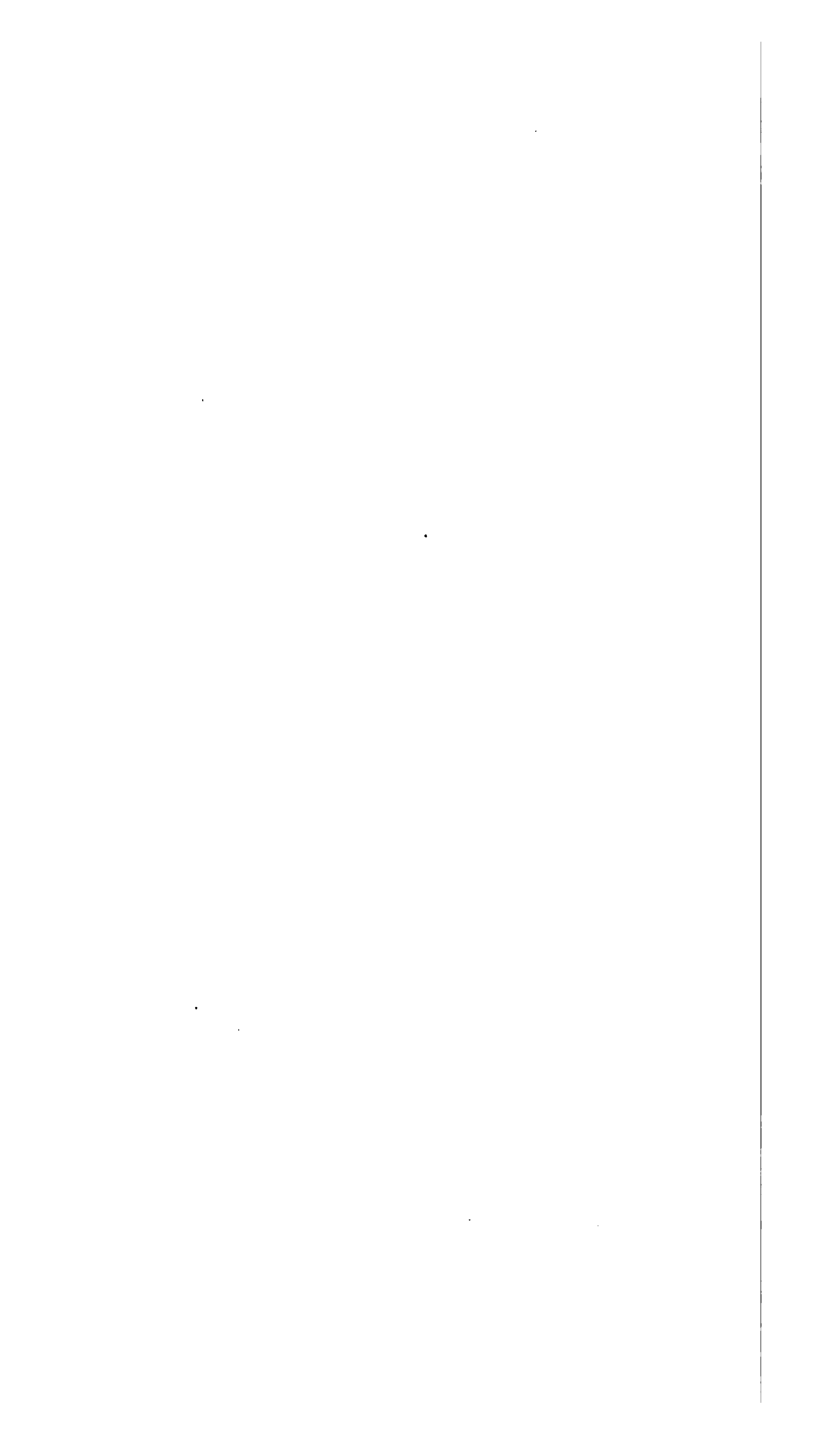


TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER



LE MANS (Sarthe)



HISTOIRE

DES

LIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL

ÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC.

TOME DEUXIÈME



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
IÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

TABLE DES SOMMAIRES

LIVRE V

LES VŒUX SOLENNELS

LIVRE VI

UNION ET VERTUS

PAGES

LIVRE VII

LA RÉVOLUTION

LIVRE VIII

APRÈS L'ORAGE

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

LIVRE CINQUIÈME

LES VŒUX SOLENNELS

1656-1692

CHAPITRE PREMIER

TRANSFORMATION DE L'INSTITUT. — L'état religieux. — Nouveaux ordres — Idées des fondateurs. — Assemblée de 1659. — Les confesseurs; le P. Dubreuil. — Sujets de défiance.

Le moment est venu d'expliquer ce que nous avons raconté (1) de la brusque intervention de l'évêque Arnauld au moment du départ des hospitalières pour le Canada, et de donner l'intelligence de ce mot désespéré que Le Royer s'en allait répétant à La Rochelle pendant les retards de l'embarquement : Si elles ne partent pas maintenant, elles ne partiront jamais.

Ce qui préoccupait le fondateur, c'était la question

(1) Liv. IV, chapitre IV, p. 267.

de la transformation de son Institut et la manière dont l'évêque d'Angers s'y prenait pour l'opérer. Cette question depuis longtemps résolue, n'offre aujourd'hui qu'un intérêt retrospectif; mais elle causa dans la Congrégation des agitations telles qu'elle faillit la faire périr à peine née. L'historien tout en s'interdisant d'entrer dans le détail des débats dont il est inutile de raviver la mémoire, ne peut la passer sous silence.

Arnauld s'était opposé à la fondation de Montréal, à deux autres conclues avec Château-Gontier et avec Nîmes, et en général à tout nouvel établissement, parce qu'il voulait que l'Institut prit une forme qui lui semblait meilleure. C'est pourquoi on avait regardé comme merveilleux qu'il consentit tout à coup à laisser s'envoler l'essaim qui devait traverser la mer: il ne permit en effet à aucun autre de sortir jusqu'à ce qu'il en fut venu, au moins en partie, à ses fins.

Ses idées, il faut l'avouer, étaient conformes à celles qui avaient cours alors. Il voulait des grilles et des vœux solennels avec stabilité. Ainsi l'Institut de Saint-Joseph allait se trouver entraîné dans une voie semblable à celle qu'avait dû suivre naguère celui de la Visitation.

On se rappelle que dans le premier chapitre de ses Constitutions, qu'il croyait lui avoir été dicté du Ciel, Le Royer n'avait établi, après un certain nombre de rénovations temporaires que des vœux perpétuels facultatifs au bout de huit ans. Marie de la Ferre, peu avant de mourir avait prononcé ses vœux perpétuels à Moulins, presque en même temps que les autres sœurs égales en ancienneté, en faisaient autant

à La Flèche. Ainsi l'esprit, sinon la règle de l'Institut, était que les engagements après le noviciat fussent pris de cœur pour toute la vie, et consacrés dans la huitième année par un acte définitif. Il n'y avait point de clôture, point d'interdiction de sortir pour de graves raisons ; mais l'esprit était que l'on ne sortit point, que l'on évitât le commerce des séculiers, et qu'en un mot, on observât une clôture morale. Ces conditions sont celles, à peu près, dans lesquelles ont été établies et autorisées beaucoup de Congrégations récentes.

L'état religieux, en effet, n'exige pas la solennité des vœux. Il faut que cet état soit stable, c'est-à-dire que le don de soi à Dieu soit sans retour; mais il peut avoir cette stabilité aussi bien avec des vœux simples qu'avec des vœux solennels. Ces deux sortes de vœux diffèrent en ce que les seconds reçoivent une acceptation officielle de l'Église, tandis que les premiers ne la reçoivent pas. L'acceptation, qui est d'institution ecclésiastique, sanctionne les vœux avec une énergie dont n'est pas armé le vœu simple. Le vœu solennel de chasteté, par exemple, rend le mariage qui le suit nul et non avenu; tandis que le vœu simple le rend seulement illicite et coupable (1).

(1) Cette question fut discutée entre les théologiens jusqu'à Boniface VIII et Grégoire XIII. Saint François de Sales, dans les *Règles et Constitutions de la Visitation* dit : « Bien que plusieurs anciens et graves scholastiques pensèrent jadis de cette solennité estoit une propriété naturelle et essentielle des vœux de religion, si est-ce que le Pape Boniface VIII ayant du depuis déterminé le contraire, il n'y a plus lieu d'en disputer; ainsi il faut avouer ingénuement que cette propriété n'est nullement inséparable des vœux de religion. » — Voir Bouix. *De Jure regularium*, t. I, p. 193 et suiv.

Le concile œcuménique de Latran, sous Innocent III, fit défense de créer de nouvelles familles religieuses sans approbation du pape. Le concile de Lyon (1273) renouvela la même prohibition et abolit les religions inventées depuis Innocent III sans approbation pontificale. Cette approbation devait précéder toute réunion et vie commune ; il n'était permis que de préparer les statuts, mais sans commencement d'exécution, et l'autorisation de l'Ordinaire ne pouvait tenir lieu de celle du Souverain Pontife (1).

Boniface VIII, puis le concile de Trente (2) établirent que les religieuses à vœux solennels devaient observer la clôture. Des tertiaires, sous saint Pie V, vivaient en communauté, n'émettant que des vœux simples, et n'étaient pas closes. Le grand pape les obligea à faire des vœux solennels et à se clore, les condamnant autrement à ne plus recevoir de novices. C'est pourquoi les canonistes pensent que cette disposition du saint pontife aurait dû être étendue dans la suite à toutes les congrégations de femmes vivant en communauté. Mais cette règle tomba en désuétude, ainsi que celle qui regardait l'innovation de Congrégations religieuses.

L'auteur de la *Vie de saint Vincent de Paul*, remarque que depuis le protestantisme, il y eut dans la chrétienté une sorte d'antipathie pour les anciennes formes des Ordres religieux. Nous aimons mieux penser qu'un vague pressentiment de besoins à venir agissait sur les esprits et que Dieu préparait de nou-

(1) Bouix, *loc. cit.*

(2) Sess, 25. *De Regularibus*, chap. v.

velles milices pour des temps et des combats nouveaux. Car l'Église voyait sans l'improuver s'accomplir cette dérogation aux règles qu'elle avait posées en d'autres temps. La discipline passait peu à peu au système actuel de l'approbation après essai et expérience, substitué à celui de l'autorisation préalable. L'acte pontifical que rendit au sujet de nos Hospitalières le Pape Alexandre VII est même noté par les canonistes (1) comme marquant le premier cette évolution. M. Maynard, après avoir nommé les Jésuites qui se contentèrent des vœux simples, cite Olier et les Sulpiciens, Bérulle et l'Oratoire, saint François de Sales et la Visitation, saint Vincent de Paul avec MM. de Saint-Lazare et les Filles de la Charité. Ces dernières, non plus que Saint-Sulpice et les Oratoriens, ne sont jamais venues à la forme religieuse.

Saint Vincent de Paul tout en voulant que ses prêtres demeurassent séculiers, reconnut après beaucoup de tâtonnements qu'il fallait les engager par les trois vœux. Le Saint-Siège avait admis que les Jésuites seraient vrais religieux quoique ne faisant que des vœux simples; il admit pour les Lazaristes qu'ils seraient séculiers quoique prenant les engagements qui constituent l'état religieux. Des vœux des uns et des autres le Pape seul peut dispenser. Saint François de Sales sacrifia entièrement son idée à celle de Marquemont, évêque de Lyon, son ami, et au lieu de créer une congrégation à vœux simples, sans clôture et se vouant aux œuvres extérieures de

(1) Ferraris. *Prompta Bibliotheca*, V. — Bouix. *De Jure regularium*, t. I, p. 210.

charité, comme il l'avait d'abord voulu, fonda un ordre renfermé, consacré à la méditation et à la prière.

Arnauld se crut le devoir de modifier profondément l'œuvre approuvée par son prédécesseur, de transformer d'autorité la Congrégation de Saint-Joseph et d'obliger toutes les sœurs à se ranger bon gré mal gré sous ses nouveaux règlements.

Néanmoins le plus grand nombre des hospitalières ne croyaient pas pouvoir se départir des premières règles. Elles se souvenaient des recommandations de la Mère fondatrice. Il leur semblait qu'en les leur adressant Marie de la Ferre avait en pensée d'appliquer à leurs sœurs impatientes les avertissements apportés par la sœur Baillif. Ces avertissements, avons-nous dit, seraient suspects s'ils avaient dû avoir pour effet de troubler une communauté très fervente au moment où ils furent donnés; mais ils semblent bien venir du bon esprit si déjà cette ferveur allait dans l'extrême, diminuait la soumission, aspirait à la nouveauté. La voix d'outre-tombe avait dit : « Aimez vos règles ! Aimez vos règles ! Aimez vos règles ! elles sont de Dieu. » Elle avait signalé de « petites envies », le manque d'obéissance et de support. Elle avait fini en affirmant que Dieu réservait des couronnes à toutes, pourvu qu'elles gardassent « bien leurs règles » et en leur recommandant de « demeurer en paix ».

Marie de la Ferre avait recueilli ces leçons et les transmettait à ses filles : « Souvenez-vous, leur disait-elle à Moulins peu avant de mourir, que nous serons jugées sur nos règles. La moindre action

u'elles nous prescrivent sera plus méritoire devant Dieu que les actions les plus héroïques que nous erons hors de cette enceinte, dans laquelle nous ne devons point nous borner, ni hors de laquelle nous e devons point nous étendre, puisque c'est Dieu même ui nous a marqué les limites ; vouloir faire plus, 'est présomption et témérité, ne vouloir pas l'accomplir tout entière, c'est lâcheté et défaut de charité. Ne cherchez point, mes chères sœurs, à étendre la oi, respectez ses bornes ; mais croissez toujours dans 'amour de Dieu qui doit vous la faire observer. »

Malgré cela les esprits ardents ne pouvaient se oir si près de l'état religieux sans aspirer à y entrer out à fait ; ils étaient persuadés, conformément aux dées de leur temps, que le seul moyen d'y parvenir tait d'adopter la clôture et les vœux solennels. Sans doute, ces âmes séduites par le désir de ce qui leur paraissait un plus grand bien, se communiquaient réciproquement leurs pensées, et au sortir de leurs entretiens, se croyaient permis d'aller éclairer leurs sœurs et promouvoir un progrès si beau. On ne peut dire que ce genre de petit complot fut innocent, car dans toute communauté les esprits inquiets qui ne se contentent pas d'obéir et se croient appelés à entraîner es autres vers un prétendu mieux, se troublent ellesmêmes et font naître de grands embarras. Cependant ces aspirations qui jusque-là n'avaient point été exemptes d'esprit propre et que les fondateurs auraient dû réprimer, s'ils ne les partageaient eux-mêmes à certaines conditions, purent s'affermir et devinrent presque légitimes, lorsque la pensée de l'autorité diocésaine fut connue. Une attente soumise eût été plus

religieuse; mais on ne sut pas voiler une flamme qu'on croyait si lumineuse et l'évêque d'Angers fut instruit qu'il trouverait dans la congrégation même une correspondance à son entreprise.

Un mot de Le Royer à ses filles aurait pu accommoder bien des choses. Une entente entre l'évêque et lui aurait pu ménager une transition à la faveur de laquelle l'unanimité des adhésions eût été obtenue. Mais Arnauld, soit qu'il ignorât le rôle que Jérôme de la Dauversière avait rempli dans les origines de l'Institut, soit plutôt qu'il craignit de sa part quelques réflexions ou retardements et ne jugeât pas à propos de l'interroger, ne rechercha pas cette entente. Jérôme toujours si respectueux de l'autorité aurait certainement obéi, d'autant plus qu'il n'était pas nécessaire de bouleverser son œuvre, mais seulement d'y introduire deux points nouveaux. Lui-même, on peut le croire, voyant la diffusion de ses filles dans des diocèses différents eût été porté à reconnaître qu'il fallait donner plus de cohésion à son Institut. La sœur Morin l'affirme, et la protestation qu'il faisait faire à celles qui allaient en fondation prouve combien il tenait à ce que le lien d'union ne fut pas rompu. S'il ne chercha pas de son côté un rapprochement, c'est que sans doute il sut que l'évêque ne le désirait pas, et que, selon sa coutume, il remit tout entre les mains de Dieu.

Une réunion de sœurs anciennes des maisons alors existantes, fut convoquée à La Flèche, en 1659, pour s'occuper spécialement de la question de Montréal, au moment où on allait décidément y envoyer des fondatrices. Arnauld avait désiré cette réunion à laquelle

devaient nécessairement assister plusieurs des sœurs qu'il savait attachées à ses idées. Une proposition fut faite à l'assemblée en faveur des vœux solennels; mais elle ne réunit que six adhésions. Au contraire la résolution de se mettre en plus stricte clôture fut unanimement adoptée. Le fondateur se borna à faire exécuter ce qui avait été admis; il fit signer aux trois sœurs qui partaient pour Montréal, l'engagement de suivre ce que l'assemblée venait d'accepter. Quand aux vœux solennels, il ne se prononça point, et quelle que fut sa pensée, il remit à plus tard à la manifester, jugeant avec sa prudence ordinaire qu'il ne convenait pas de heurter le sentiment favorable à l'état primitif des choses qui venait de se déclarer si nettement. Seulement, avec une sagesse toujours guidée par l'inspiration d'en haut, il avait désigné pour aller au Canada trois filles vraiment pleines du bon esprit et disposées dans une sainte et religieuse indifférence, à rester sous l'ancienne constitution ou à embrasser les vœux solennels selon que l'autorité légitime le leur imposerait.

Il y avait à Baugé comme supérieure, une bonne religieuse, la mère Pilon, qui brûlait du plus vif désir d'aller au Canada et qui depuis six mois, pour obtenir cette faveur, jeûnait au pain et à l'eau et se livrait aux mortifications les plus dures. Elle avait fait solliciter le fondateur, elle fit supplier l'évêque d'Angers. Mais ni l'un ni l'autre ne se laissèrent fléchir à ses prières. Elle s'était prononcée formellement contre l'introduction des vœux solennels, et par la raison que nous venons de donner, La Dauversière ne la jugeait pas propre à cette fondation. Dans l'empor-

tement de son ardeur, elle justifia elle-même cette exclusion par un autre motif. Ne pouvant se faire à l'idée de voir partir ses sœurs sans elle, elle se pourvut d'un homme et d'un cheval pour courir à leur suite, espérant contre l'apparence qu'une lettre qu'elle envoyait en même temps à l'évêque, recevrait de lui une réponse favorable. Mlle de Meleun découvrit son complot, et l'empêcha de faire cette folie. Il fallait évidemment aux fondatrices de Montréal des têtes plus rassises. La peine que la pauvre mère éprouva de cette contrariété fut si intense qu'elle y succomba au bout de quelques jours. Nous ne l'accusons pas d'avoir envisagé ce qu'avait en elle-même d'irrégulier et de coupable sa manière d'agir; mais nous devons répéter après la sœur Morin que cet exemple « apprend à ne vouloir rien en ce monde avec attache, même ce qui paraît le plus parfait » et que « si une âme religieuse permet à son cœur de désirer autre chose que la volonté du bon Dieu et ce qui lui est marqué par ses règles et ses supérieurs, elle est bien en danger d'être séduite et de tomber dans l'illusion. »

Après la réunion de La Flèche, le malaise commença dans la Congrégation entre les sœurs d'avis opposés. La sœur Morin écrit que le père Chauveau ayant succédé au père Dubreuil dans la direction des filles gouverna la maison sagement comme les deux premiers confesseurs; « mais, continue-t-elle, ceux qui les ont suivis n'ont pas gardé la même conduite; ils ne sont pas entrés dans les sentiments des fondateurs qui souhaitaient faire passer cette famille de filles congrégées en celle de religieuses hospitalières en faisant les vœux solennels. Plusieurs de ces

R. PP. s'y opposèrent d'abord en secret puis ou-rtement, ce qui causa du trouble et de la diversité sentiments entre les sœurs, chacune soutenant lui de son directeur. M. de la Dauversière et notre ère de la Ferre gémissaient beaucoup devant Dieu un si triste changement sans y pouvoir apporter mède. »

Nous n'avons vu nulle part une affirmation aussi rmelle des intentions des fondateurs ; c'est pourquoi us nous sommes exprimé d'une manière moins surée. Ensuite c'est à tort que la bonne sœur cana-enne nomme ici la Mère de la Ferre, morte, comme sait, depuis plusieurs années. Enfin elle se trompe core sur la succession des confesseurs. Le Père slan était allé terminer sa vie à Bernay en se ren-nt à Rouen, et laissant une telle opinion de sainteté e les peuples se sentaient pressés de recourir à lui ns leurs peines (1). Le Père Chauveau devenu di-cteur général de l'hôpital des armées du Roi, était ort à la suite des troupes le 17 septembre 1647 (2). is le Père Dubreuil resta à La Flèche jusqu'en 1665, n'en sortit que pour se rendre à la maison professe Paris. Il est certain qu'il ne se départit pas de la nduite prudente qu'il avait tenue dès le commen-nent. D'autres, le chanoine Syette et l'aumônier n Gyrot ne gardèrent pas la même réserve et se ononcèrent énergiquement contre la transforma-n. Nous avons un mot du Père Dubreuil qui est

) *Vie cachée en Dieu*, par M. Boudon. (Lobineau-Tresvaux, IV, 49.)
) *Mémoires du P. Rapin sur le Jansénisme*. Édit. Aubineau, 00.

une lumière. Voyant ce qui se préparait et l'ardeur trop emportée de l'évêque d'Angers, il prévit ce qu'amènerait cette précipitation et il dit : « On s'y prend mal dans la substitution des vœux solennels aux vœux simples ; en allant trop vite on gâte l'ouvrage du Seigneur. » Il semble d'après cette parole que le sage religieux n'aurait pas improuvé absolument la transformation ; mais qu'il l'aurait voulu voir opérer avec la maturité, la lenteur nécessaire, en ménageant les esprits, en respectant tous les scrupules et tous les droits. Telle devait être aussi la pensée intime de Le Royer.

Toutefois pour ne procéder qu'avec circonspection dans cette affaire, aux motifs de sagesse pouvait s'en joindre un autre dans l'esprit du fondateur, des jésuites, des prêtres séculiers et même de quelques hospitalières : elle n'était pas sûre au point de vue de la foi, cette main qui s'en venait si vivement ébranler un arbre aux pousses généreuses, mais encore peu assuré sur ses jeunes racines (1).

(1) L'évêque Henri Arnauld.

CHAPITRE II

HENRI ARNAULD. — Sa participation au jansénisme. — Le docteur Antoine Dufeu et la Mère de Cléraunay. — Sentiments des évêques. — Requêtes et ordonnances. — Vêtures et professions. — Fondation de Nîmes.

Henri Arnauld qui succéda à Claude de Rueil sur le siége d'Angers (1), était le second fils d'Antoine Arnauld, avocat au parlement, et frère d'Antoine Arnauld qui fût par ses talents, la gloire et par son invincible orgueil, le plus ferme appui de la secte janséniste, qui lui décerna le surnom de Grand. Henri Arnauld est un de ces personnages à double aspect sur lesquels on hésite d'abord à prononcer un jugement. Port-Royal lui fit une réputation de sainteté. L'austérité de sa vie, un zèle toujours actif, une observation de la résidence qu'on pourrait presque trouver excessive, sembleraient autoriser cette espèce de canonisation. Il était généreux pour les pauvres. Les affaires de son diocèse occupaient tout son temps. Il le visitait assidûment lui-même. Quelqu'un lui ayant représenté qu'il devrait bien prendre pour se délasser au moins un jour chaque semaine : Je le veux bien, répondit-il, si vous pouvez m'en indiquer un où je ne sois pas évêque.

Tout cela est admirable. Mais ces dehors éblouissants avaient un revers. Henri Arnauld était janséniste

(1) Il fut sacré à Port-Royal le 29 juin 1650.

quoique d'abord il évitât de l'afficher. Il était entré dans la cabale de Port-Royal par des raisons de famille, dit le père Rapin. « C'était un homme d'un esprit réglé, irréprochable en ses mœurs, et qui vivait en moliniste avec les jésuites de La Flèche, tout janséniste qu'il était (1). » « On n'agissait pas à Angers, écrit le même auteur, si ouvertement (qu'à Beauvais), quoique l'évêque, frère du docteur Arnauld fut aussi zélé pour la doctrine de l'évêque d'Ypres, parce qu'il était plus observé; mais le diocèse se gâtait de jour en jour par une conduite sourde et cachée, conforme à l'esprit du prélat naturellement discret qui ne voulait point de fracas (2). »

Arnauld ne put se dispenser de faire paraître dans son diocèse la bulle *Cum occasione* par laquelle le pape Innocent X condamnait le jansénisme; mais il l'accompagna d'un mandement qui semblait annuler la bulle et la faussait tellement que le Chapitre choqué du peu de sincérité de son évêque, fit un contre-mandement pour expliquer la portée de la sentence pontificale.

Il avait contre lui la docte université d'Angers qui se conserva toujours pure dans la foi ; il avait encore l'opposition de ses deux grands vicaires, deux hommes très sûrs et très distingués, le savant Jacques Eveillon et le pieux abbé de Vaux, Guy Lanier. Ce dernier, archidiacre et official, obligé par sa charge à veiller à la pureté de la foi dans le diocèse, ne pouvait voir sans vif chagrin la conduite de celui qui en

(1) *Mémoires*. Édition Aubineau, t. I, p. 340.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 29.

urait dû être le défenseur et le gardien (1) ; il finit
par se retirer.

Henri Arnauld enfin fut l'un des quatre évêques
obstinés (2) qu'il fallut déférer à un tribunal composé
de neuf évêques choisis par le pape, et qui n'échap-
pèrent à une condamnation éclatante que par un
acte de soumission mentie (3) au moyen duquel ils
rompèrent la bonté de Clément XI. Arnauld fut donc
bien formellement hérétique ; s'il mérita quelque
éloge, ce fut pour des vertus purement humaines,
car il n'y a point de vertus chrétiennes sans la foi.
On comprend que ceux qui s'arrêtaient aux appa-
rences aient pu le seconder dans les choses qui sem-
blaient bonnes en elles-mêmes. On comprend aussi
que ceux qui connaissaient ses vrais sentiments
eussent en suspicion son zèle et les agitations qu'il se
donnait.

On pourrait voir dans Henri Arnauld un de ces
esprits étroits qui ne trouvent bien fait que ce qu'ils
ont eux-mêmes. Il se donnait la mission de refor-
mer toutes les institutions et tous les monastères
de son diocèse. Si quelques-unes de ces réformes
étaient utiles, d'autres étaient irrégulières et dan-
gereuses. Telle fut celle qu'il essaya à la Visitation,
en maintenant comme supérieure, malgré les reli-

(1) Don Chamard, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, t. III,
p. 301.

(2) Les évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers.

(3) En même temps qu'ils signaient le formulaire imposé par
Innocent X et Alexandre VII, ils faisaient une protestation devant
leurs notaires contre leurs signatures. — *Mém. du P. Rapin*, t. III,
p. 394, 458, 491.

gieuses, la mère Constance, femme entreprenante, suspecte sur la foi, qui finit par le gouverner lui-même et le diocèse.

Cette entreprise contre l'ordre illustre fondé par saint François de Sales et sainte Chantal, n'avait pas encore eu lieu lorsque Henri Arnauld songea à transformer les Constitutions des hospitalières de Saint-Joseph. Il suffit sans doute pour qu'il l'entreprit de sa manie d'innover qui se trouva bientôt aiguillonnée par les aspirations de quelques-unes des sœurs. Du reste, si l'histoire doit noter l'adhésion de cet évêque au jansénisme, il est juste de convenir qu'on ne voit pas qu'il ait cherché à entraîner les hospitalières dans son erreur; mais il usa envers elles de tous les moyens d'influence, d'autorité, de pression, bien voisins de la violence (1). Le lecteur pourra le remarquer dans la suite de cette histoire.

Un jeune docteur en théologie, Antoine Dufeu, se fit avec beaucoup d'ardeur le coopérateur de l'évêque Arnauld dans l'entreprise de la transformation. On ne suspecta jamais la pureté de sa foi; mais la fougue un peu juvénile de son zèle aurait eu besoin d'être réglée. Bien qu'il fut originaire du Mans comme la Mère de Cléraunay, il différait trop d'âge avec elle pour qu'elle eût pu le connaître avant qu'elle n'entrât en religion. Lui tenait-il par le lien de la parenté ou de la reconnaissance? nous l'ignorons; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'attacha à elle et

(1) Dom Chamard. *Vies des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 87, note.

nbrassa pleinement ses idées au sujet des vœux
lennels. Il arriva à Laval en 1656, lorsque la
ère Aubert de Cléraunay y terminait son second
ennat et il y remplit un peu plus tard les fonctions
directeur. Tous deux se rendirent à La Flèche
ur l'assemblée de 1659, essayèrent sans succès
faire prévaloir leur sentiment et revinrent à Laval
ils trouvaient des esprits disposés à les suivre.
rsque la mère Aubert fut envoyée à Moulins pour
ccéder à la mère Jeanne Le Royer, qui venait la
mplacer à Laval, Dufeu l'y suivit. Il y fut accueilli
r le chanoine Girault et son excellente famille que
armèrent bientôt son esprit, sa piété et son savoir.
ın Girault, le plus jeune frère du chanoine, trouvait
lui un habile répétiteur de théologie. Dans les
tretiens entre la Mère Supérieure, les Girault et
ıfeu, la question des vœux solennels dût souvent
venir et le dernier se trouva engagé à étudier plus
fond l'Institut et à élaborer de nouveanx règle-
ents.

La question était en même temps à l'étude dans
ıtes les maisons. L'évêque d'Angers insistait toujours
La Flèche, un peu moins à Baugé où il s'en remet-
t à Mademoiselle de Meleun. Celle-ci avait aimé
rie de la Ferre et ne goûta pas d'abord l'idée de
ıcher à son œuvre. Mais dans un voyage à Paris
lui fit voir les choses sous un autre jour. L'opi-
on générale alors, il faut le redire, n'admettait de
igieuses qu'avec cloître, mort civile et vœux solen-
ls. De retour à Baugé, la princesse donna pleine-
ent dans les idées d'Henri Arnauld et se déclara
ête à le soutenir dans la lutte pour les faire préva-



loir. Les évêques du Mans et d'Autun (1) y donnaient leur entière adhésion. Le dernier, Louis Doni d'Attichy était pur de toute erreur janséniste, et le premier, Philibert de Beaumanoir de Lavardin, n'en fut jamais soupçonné. Notre histoire nous venons de le dire, n'a pas à accuser Henri Arnauld d'avoir cherché à attirer les hospitalières à la secte; mais on comprend que ce fut toujours un sujet de crainte, qui, joint aux autres motifs, pouvait retenir surtout les sœurs de La Flèche et de Baugé. Il est remarquable en effet que les deux autres maisons placées sous des houlettes certainement catholiques se montraient moins récalcitrantes.

Dufeu parcourait tous les établissements exerçant l'apostolat qu'il s'était donné. On crut qu'il serait possible de décider quelque chose dans une nouvelle assemblée de professes. Celles-ci furent de nouveau convoquées à La Flèche où Dufeu et la mère de Cléraunay accoururent. Ils usèrent de toute leur influence; l'évêque avait ménagé pour ce moment à la mère Aubert une supériorité d'occasion; néanmoins l'accord ne se fit pas plus qu'en 1659 et la proposition des vœux solennels fut de nouveau rejetée à une grande majorité. Arnauld déçu, laissa paraître de l'humeur; alors les esprits s'en allèrent glissant sur une pente qui nous est trop naturelle; les opposantes se voyant poussées s'obstinèrent davantage, et les adhérentes, contrariées, devinrent plus empressées encore.

(1) L'évêché de Moulins ne fut créé qu'en 1788. Son territoire dépendait jusque-là du siège d'Autun. En 1822, il fut relevé par la bulle *Paternæ Sedis*.

Avant même de quitter La Flèche, six hospitalières signèrent une requête à l'évêque d'Angers pour lui demander de les recevoir à la profession de la règle de Saint-Augustin et des vœux solennels de religion (7 octobre 1662). Henri Arnauld répondit par une ordonnance du même mois (le 31) dans laquelle il disait : « Après avoir mûrement examiné les constitutions anciennes de ladite congrégation et sur ce, pris avis de docteurs versés en cette matière, nous avons de notre autorité ordinaire, réduit et rédigé les dites constitutions selon la règle de Saint-Augustin, dans les vingt-quatre chapitres ci-dessus que nous avons approuvés et confirmés, approuvons et confirmons pour être gardés et conservés selon leur forme et teneur tant par (il nomme les signataires) que par les autres sœurs que Dieu appellera parmi elles (1). » Une requête semblable fut adressée à l'évêque du Mans par 21 sœurs de Laval (tant hospitalières que

(1) Il est intéressant de nommer les signataires et les maisons d'où elles étaient venues à l'assemblée. — La 1re, Anne Aubert de Cléraunay, 12e professe de l'Institut venait de Moulins où elle était supérieure après avoir été fondatrice de Laval, puis supérieure dans cette maison près de 9 ans. — La 2e, Anne Le Tendre, 4e professe qui avait succédé immédiatement à la Mère de la Ferre dans la supériorité de La Flèche et était actuellement supérieure de Laval. — La 3e, Jeanne Le Royer de la Dauversière, 5e professe qui succéda à la Mère de la Ferre dans la supériorité à Moulins, puis fut supérieure à Laval, elle accompagnait Anne Le Tendre. — La 4e, Renée Le Jumeau des Perrieres, 10e professe qui alla mourir à Montréal, elle n'avait pas quitté La Flèche. — La 5e, Marie Bidault de la Barre, 22e professe qui, pendant onze ans, fut employée à Moulins dans les principales charges et fut victime de son dévouement lors de la fondation de Beaufort, elle venait de Moulins. — La 6e, Marguerite de la Grois, 23e professe était revenue de Laval en 1659 et était restée à La Flèche; elle alla ensuite aux fondations de Nîmes et d'Avignon.

domestiques » et le 31 décembre 1662, Philibert de Beaumanoir y répondit dans les mêmes termes que l'évêque d'Angers. Les hospitalières de Moulins ne s'adressèrent à leur évêque que l'année suivante. Elles signèrent au nombre de 17 en y comprenant aussi les sœurs domestiques. Louis d'Attichy écrivit un *visa* où il disait : « Nous permettons aux dites sœurs..... de faire les vœux solennels de religion..... sous la règle de Saint-Augustin. 16 septembre 1663. »

Les prélats se croyaient dans leur droit ; mais ils agissaient évidemment sous l'influence des opinions gallicanes qui exagéraient singulièrement le pouvoir des évêques diocésains au détriment de l'autorité du Pontife universel. Ils avaient eu cependant un scrupule ; ils s'étaient demandé si des sœurs jusqu'alors soumises aux vœux simples et qui désiraient passer aux vœux solennels, pouvaient avec la permission de leur ordinaire, faire l'année préparatoire dans leurs propres maisons et être reçues à la profession sans être obligées pour la validité de cet acte d'aller dans un monastère étranger ou d'appeler quelques religieuses pour les conduire pendant leur noviciat. Antoine Dufeu posa cette question à deux docteurs de Sorbonne, à un docteur en droit canon et à dom Jouaud, abbé de Prières, alors en réputation pour sa connaissance des questions monastiques (1). Tous

(1) L'abbaye de Prières ou de N.-D. de Prières était située dans la paroisse de Billiers au diocèse de Vannes. Elle avait été fondée dans le XIII[e] siècle par Jean I[er] de Bretagne. Dom Jouaud en fut sous-prieur. En 1631, Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes le bénit comme abbé. Il mourut à Paris en 1673. On achevait de démolir l'église de cette abbaye, en 1839. (Tresvaux-Lobineau, t. VI.)

répondirent gravement que les hospitalières pouvaient recevoir le voile blanc et se faire faire à elle-même le noviciat sans appeler de maîtresses étrangères et sans quitter leurs maisons. Ils s'en tenaient à ce qui leur avait été demandé, et ne songèrent pas à avertir les prélats que les déclarations par lesquelles ils proclameraient les hospitalières promues par eux aux vœux solennels, n'auraient aucune valeur, le Pape seul ayant qualité pour prononcer à ce sujet.

Bien autrement avait procédé saint François de Sales, quarante ans auparavant. En promulguant les nouvelles Constitutions de la Visitation, il les approuva « ordonnant dit-il, et établissant de notre autorité, ains plutôt de l'autorité Apostolique à nous commise pour ce regard; icelles constitutions devoir être à perpétuité observées et gardées. » Dans ses Observations pour obtenir le changement de ce que le saint évêque de Genève avait d'abord établi, Marquemont, archevêque de Lyon, avait écrit qu'il était très douteux que ces vœux publics et avec solennité ecclésiastique se pussent faire par l'autorité de l'Ordinaire; qu'en rédigeant les règles il faudrait éviter de dire que les évêques, selon les nécessités, pourraient faire ceci ou cela, car ce serait faire le Pape et non l'Évêque. Aussi saint François de Sales avait-il eu avant tout recours à Rome, et il n'agit, le 16 octobre 1618, en érigeant la Visitation en Ordre religieux que comme commissaire délégué du Saint-Siège, en vertu d'un bref donné près Sainte-Marie-Majeure le 23 avril précédent.

Les hospitalières n'avaient pas à résoudre cette question de droit et ne songèrent même pas à s'en

inquiéter ; il leur suffit d'être armées des autorisations qu'elles avaient sollicitées. Laval prit le voile blanc le 11 juin 1663, et douze sœurs prononcèrent les vœux le 11 juin 1664, entre les mains de M. Adrian Chevallier, chanoine de l'église du Mans, délégué de Mgr de Beaumanoir. Les sœurs de Moulins furent obligées pour émettre les leurs d'en demander l'autorisation à l'archevêque de Lyon, administrateur d'Autun laissé vacant par la mort de Louis d'Attichy (1) ; elles les firent le 26 octobre 1664, devant M. Jean Jeannet, chanoine et official de Moulins, assisté du chanoine Girault et du docteur Dufeu (2).

Une jeune sœur qui ne connut jamais que le régime de la stabilité, la maison de Nîmes, devança Laval et Moulins dans l'émission des vœux. Déjà arrêtée et convenue du vivant de Le Royer (3), suspendue comme nous l'avons dit (4), cette fondation s'effectua au lendemain de la promulgation des nouvelles règles. On fit les vœux à Nîmes le 27 juillet 1663 (5).

(1) C'était Camille de Villeneuve de Villeroi. La réponse du vicaire général d'Autun, Saulnier, est du 20 septembre 1664.

(2) Lorsqu'elles émirent les vœux solennels, les sœurs quittèrent le costume qu'avaient porté les premières Mères. Ce vêtement n'était autre que l'habit simple et modeste ordinairement adopté alors par les personnes qui faisaient profession de piété dans le monde. Elles prirent un costume religieux, composé de la robe longue avec ceinture soutenant le chapelet, guimpe et petit bonnet caché sous le voile.

(3) Vraisemblablement lors d'un voyage de l'évêque de Nîmes en Anjou, en 1657.

(4) Liv. V, chap. I.

(5) On trouvera avec raison qu'il y eût bien de la précipitation de la part de Dufeu et de la Mère de Cléraunay dans cette émission de vœux à Nîmes. Peut-être l'évêque Cohon donna-t-il des dispenses, afin de ne pas mettre à la tête de son Hôtel-Dieu une communauté toute composée de novices? Mais alors avant les vœux il y eût bien peu de noviciat.

L'antique et noble cité de Nîmes avait déjà plu-
eurs hospices avant le XIVe siècle. Néanmoins un
énéreux habitant transforma sa maison en hôpital
consacra une grande partie de sa fortune au sou-
gement des pauvres malades. Cette libéralité de
aymond Ruffi fût l'origine de l'Hôtel-Dieu de Nîmes
ù nous allons accompagner les hospitalières de
aint-Joseph. L'institution du pieux nîmois avait
échu; l'ordre faisait défaut, et les malades ne rece-
aient plus ces soins intelligents que la charité désire
ur rendre, mais dont, seule sait les entourer la
harité religieuse.

L'évêque Anthime Denis Cohon (1), qu'un de nos
émoires appelle avec raison le restaurateur du

(1) Anthime-Denis Cohon, et non Antoine, ni Cochon, comme on le
ouve dans quelques écrits ou imprimés, était né en 1594. La plu-
rt des biographes le disent angevin et le font naître à Craon. Dom
olin (*Hist. de l'Église du Mans*, VI, p. 115) croit qu'il est plutôt
nu au monde dans le Bas-Maine, à Izé, non loin d'Évron. Tous
nt d'accord sur l'obscurité de la condition de ses parents. Mais il
leva par sa vertu et ses talents jusqu'à devenir prédicateur ordi-
ire du Roi et conseiller en tous ses conseils. Louis XIII, le nomma
éque de Nîmes en 1633. Il lutta avec grand zèle contre le Protes-
ntisme et risqua généreusement sa vie dans la peste de 1640, dont
obtint la cessation par un vœu qu'il fit à la sainte Vierge. En 1644
voyant en butte à la haine des huguenots, il permuta son siège
ec Hector d'Ouvrier, évêque de Dol, puis il abdiqua pour ne plus
nser qu'à son salut, en 1648. Mais à la mort de d'Ouvrier (1655), le
ergé et le peuple de Nîmes obtinrent que Cohon leur fut rendu. Il
distingua encore par sa piété, ses aumônes, les fondations qu'il fit
qu'il favorisa, les embellissements qu'il procura à son église. On
vit en chaire dans toutes les occasions remarquables; il prononça
1643 l'oraison funèbre de Louis XIII et en 1654 le discours du
cre de Louis XIV. Il mourut le 7 novembre 1680. Son tombeau est
ns la cathédrale de Nîmes.

catholicisme à Nîmes, d'accord avec son Altesse Sérénissime Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Languedoc, se proposa de remettre en meilleur état l'œuvre du bon Ruffi. Son désir était secondé par les principaux administrateurs et surtout par les deux Consuls : de Courbessac et de Rouverie, seigneur de Cabrières (1). La démarche qu'il fit vis-à-vis de l'évêque d'Angers, fut très favorablement accueillie; elle venait selon toute apparence après qu'Henri Arnauld eût trouvé des adhérentes officielles à ses nouvelles constitutions. Alors l'établissement d'une maison qui prendrait immédiatement les vœux solennels devait nécessairement lui sourire. Il songea tout de suite à en confier la supériorité à Anne Aubert de Cléraunay. Celle-ci quitta Moulins, où elle terminait un premier triennat, se rendit à La Flèche infructueusement, comme nous l'avons raconté, et s'occupa de composer la petite troupe qu'elle devait mener à Nîmes. Elle correspondait tantôt avec la princesse de Conti, tantôt avec Denis Cohon, qui, tous les deux lui donnaient les plus belles espérances de concours et de succès.

En novembre 1662, se trouvèrent réunies à Moulins, les sœurs de Cléraunay, Jeanne Le Royer de la Dauversière, Renard de la Grois détachées de La Flèche, Lezine Bérault des Essarts et Renée Le Roy de la communauté de Laval, et Thérèse d'Obeilh de la maison de Moulins. C'étaient les élues qui conduites

(1) C'est avec une légitime joie que nous avons lu sur les pièces qui nous ont été confiées, ce dernier nom qui, de Nîmes, est allé porter de nos jours une illustration nouvelle au siège vénérable de Montpellier.

ar Antoine Dufeu allaient aller fonder à Nîmes. Le mars 1663, Denis Cohon écrivit à la fois à Philierte Baudet, supérieure de Moulins et à la mère de léraunay. Il disait à cette dernière :

« Je répondrai sommairement à tous les points de otre lettre et je commencerai la mienne par les remercîments que je vous dois pour la considération ue vous faites de ma personne et pour la préférence ue vous me promettez sur tous les établissements ui concourent avec le nôtre.

« J'écrirai par le prochain courrier à nos Seigneurs u Mans et d'Angers, et leurs Altesses mêmes ne se efuseront pas d'intervenir en cette circonstance et e nous aider, s'il le faut de leur intercession. Notre ôpital n'est ni pauvre ni riche, il a des revenus en onds et de belles rentes de blé qu'on lui a léguées. 'ous les ans on lève sur la boucherie 3,500 livres our les nécessités de cette maison, outre 2,000 livres ue l'on impose à même fin sur le corps de ville. 'out cela joint ensemble avec le casuel et les charités xtraordinaires le fera largement subsister quand la ispensation en sera fidèle et sans désordre.

« Ne doutez pas que la ville ne vous fournisse de uoi former bientôt une raisonnable communauté et ue Dieu bénissant votre sage conduite, ne vous y onne des accroissements spirituels et temporels qui ous satisferont.

« Vous aurez à vivre comme moi parmi des nnemis, Nîmes étant une Genève; mais pour les erviteurs et pour les servantes de Dieu, les lieux de eines et de contradictions sont des lieux de triomphe. 'enez donc y combattre et y mériter les couronnes

que l'on prépare à votre zèle et à vos vertus. Parmi tous les dégoûts que l'hérésie peut vous donner, je vous garantis à toute épreuve la protection, la défense, l'appui,

« Ma très chère fille, de Votre très humble et très affectionné serviteur,

« L'Évêque de Nimes. »

On reconnaît à ce style le prédicateur de la cour, et à ces pensées le Pontife plein de zèle qui ne craignait pas de s'opposer aux hérétiques en face desquels il se trouvait pour la seconde fois. Mais tout ce qu'on aurait pu dire de Nîmes n'était pas suffisant pour ébranler le grand cœur de la Mère de Cléraunay. Elle n'était pas femme à reculer devant les labeurs de l'apostolat, et elle ne se sentait pas d'aise d'aller fonder une maison qui dès le début embrasserait le régime des vœux solennels (1).

L'évêque de Nîmes, les Consuls ne savaient comment exprimer leur joie de la venue des hospitalières (2). Celles-ci s'étaient mises en route le

(1) Il était pourtant vrai qu'à Nîmes les catholiques vivaient au milieu des ennemis. — En 1621, les hérétiques avaient renversé la cathédrale pour la troisième fois. Cohon l'avait fait relever et d'Ouvrier y avait mis la dernière main. Le 4 septembre 1650, cinq cents hérétiques envahirent tumultuairement le palais épiscopal sous la conduite d'un de leurs ministres, blessèrent grièvement cinq des serviteurs de l'évêque (c'était d'Ouvrier) par suite de quoi, de l'avis du chapitre et des principaux catholiques, celui-ci se retira à Beaucaire d'où il ne revint que l'année d'après.

(2) Lettres d'Alais 1663; de Nîmes, 12 mai, même année.

ai 1663; elles avertirent Cohon de leur prochaine
vée; il quitta comme il avait promis de le faire
isite pastorale et revint à Nîmes, où il reçut, le
nai, celles qu'il appelait à juste titre les anges de
harité. Les Consuls et Administrateurs tinrent le
même un bureau extraordinaire; deux députés
nt envoyés prier les religieuses de vouloir bien
ir afin que l'assemblée eût le bonheur de leur
oigner le respect et la reconnaissance dont les
rs nîmois étaient pénétrés pour elles. Après avoir
i d'intarissables félicitations, il leur fallut aussitôt
ter les appartements des pauvres. Puis elle allè-
t prendre au Palais épiscopal un repos dont elles
ient grand besoin.

.e logement qui leur était destiné n'était pas prêt
s recevoir; elles profitèrent pendant plusieurs
s de l'hospitalité cordiale et charmante que le
Prélat était heureux de leur donner. Elles furent
nmoins, dès le 26, chargées du service de l'hôpi-
qu'elles trouvèrent, d'après le procès-verbal de la
e de Cléraunay, « dans la dernière confusion et
s un désordre universel..... sans aucun logement
nmode, sans meubles et sans les autres choses né-
saires. Anthime Denis dressa l'acte de prise de
session dans lequel il dit que le mémoire des
ises et conditions auxquelles, avant leur départ
Moulins, les religieuses ont déclaré consentir à se
rger du gouvernement de l'Hôtel-Dieu après avoir
examiné par le bureau a été trouvé ne contenir
des conventions « si raisonnables et si justes que
a commun accord elles furent dès lors agréées,
eptées et souscrites ». Il ordonna qu'un contrat

concordant avec ce mémoire fût passé au plus tôt (1).

Aussitôt les pieuses fondatrices prirent leur genre de vie régulier, avec d'autant plus de ferveur qu'au bout de deux mois elles se proposaient de prononcer ces vœux irrévocables qui devaient les lier intimement à Dieu, et après lesquels celle qui les conduisait surtout soupirait depuis longtemps. On les vit unir le recueillement de la vie contemplative au mouvement de la vie active. Elles surent se rendre aimables à tous, tout simplement par le spectacle qu'elles donnèrent de pur dévouement et de hautes vertus. Les principaux habitants de la ville étaient pleins pour elles d'affection et d'estime. Le prince et la princesse de Conti ne savaient rien leur refuser. L'évêque leur envoya des provisions de froment et de vin, et il continua de leur en fournir jusqu'en 1668 où elles commencèrent à recueillir les produits de leur enclos acheté l'année précédente.

Cependant la croix ne fut pas absente de ces commencements. On avait retiré aux hérétiques le maniement des biens de l'hôpital qu'ils avaient usurpés et ils le souffraient impatiemment. Ils dénigrèrent les sœurs de toutes manières; elles étaient venues, disaient-ils, vivre aux dépens des pauvres et ruiner l'Hôtel-Dieu. Malgré toute sa prudence, la supérieure vit sa probité suspectée, tellement, qu'elle crut devoir, pour leur fermer la bouche, remettre certaines clefs

(1) Le vénérable prélat voulut bien contribuer à pourvoir les sœurs des choses nécessaires; il leur donna 7 lits tout garnis, 7 petites tables, 2 grands plats d'étain, 2 aiguières, 2 salières. Ce n'était que le commencement de ses libéralités.

es ennemis. Elle les vit faire les distributions
elon leurs inclinations et non selon les besoins ».
mutinerie des orphelins fut sur le point de dé-
rager les religieuses; mais la Mère de Cléraunay
retint doucement. Enfin, les plus opposés s'aper-
nt que les sœurs procuraient des secours dont
ne prenaient rien pour elles; que le blé, le vin,
oile pour les chemises venaient au grand avantage
pauvres. Ils reconnurent le désintéressement des
pitalières et rapportèrent honteux les clefs extor-
es en demandant pardon de leur injustice et de
procédés. Alors seulement les catholiques ap-
ent ce qui s'était passé, et grande fut leur admi-
on pour les saintes filles qui avaient eu l'énergie
souffrir sans se plaindre, lorsqu'un seul mot de
èque aurait pu faire cesser la persécution (1).
ne peine plus vive pour la supérieure était l'ab-
e de vocations pour sa maison. Elle la confia à
mônier de la princesse de Conti, l'abbé de la Ver-
et celui-ci put lui amener de Montpellier quel-
temps après une excellente recrue, Mademoiselle
Girard, fille de noble Rolin de Girard, contrôleur
naire et extraordinaire des guerres du Languedoc.
s autres filles se présentèrent plus tard.
ans les contrariétés, la Mère de Cléraunay con-
ait une constante égalité d'humeur, ce qui montre
rce avec laquelle elle avait dompté le caractère
dénotait chez elle la native pétulance de l'enfant.
ne remarqua jamais en elle la moindre altération;
ris, rebuts, injures, persécutions ne parvenaient

Relation de 1663 à 1671 par la Mère Poudrigue.

pas à troubler son recueillement, ou à la rendre moins douce, moins prévenante. Elle enseignait plus par l'exemple que par les paroles; sa soumission à la sainte volonté de Dieu était sans bornes; sa confiance dans la Providence inébranlable. Au milieu de ses démêlés avec les huguenots elle disait : « Notre œuvre est l'œuvre de Dieu, il faut qu'elle souffre persécution. » Quand la Mère Lézine des Essarts qui eût encore été très précieuse à Nîmes fut rappelée, elle ne prononça que ces paroles : « C'est Dieu qui le veut; que son saint nom soit béni (1). » Charitable jusqu'à choisir le soin des plus négligés, humble jusqu'à se livrer aux plus bas emplois de la cuisine, la Mère de Cléraunay était encore discrète de manière à ne surcharger jamais personne, mortifiée, vigilante, toujours active. S'étant aperçue que la dépensière profitait de son emploi, pour se faire, dans les repas, une plus petite ration qu'à ses sœurs, elle lui donna pour pénitence de prendre pendant trois jours la part de la supérieure et de lui donner à elle-même la portion diminuée. Comme le cerf court à la source vive, ainsi allait-elle à la sainte communion; c'était là qu'elle puisait des vertus si solides; elle avait obtenu permission de s'en approcher plus souvent qu'on ne l'accordait à ses compagnes.

Les réponses qu'elle donnait aux personnes qui avaient affaire à elle étaient toujours si judicieuses et si justes que ces personnes se retiraient émerveil-

(1) Elle obtint cependant que Lézine lui envoyât de Laval un sujet capable de la remplacer. Ce fut Renée de Launay à laquelle la Mère de Cléraunay donna le voile à Nîmes et dont le nom reviendra sous notre plume.

es de son grand sens autant que subjuguées par le
arme de ses manières. Aussi les dames les plus
stinguées sollicitaient-elles souvent ses conseils; la
incesse de Conti elle-même aimait à l'entretenir et
prendre ses avis.

CHAPITRE III

BREF D'ALEXANDRE VII. — Conduite d'Henri Arnauld. — La Flèche recourt au cardinal de Vendôme, légat en France. — Bifurcation de l'Institut. — L'Hôtel-Dieu de La Flèche soumis à l'archevêque de Tours; dirigé par les Miramiones. — Etat des maisons.

Un peu tard l'évêque d'Angers s'avisa d'une chose à laquelle il eut mieux fait de penser tout d'abord; c'est que la transformation opérée par lui manquait de cette condition essentielle que nous lui avons reproché d'avoir négligée. Il songea à recourir au Pape, pensant que l'approbation de ce qu'il avait fait par cette souveraine autorité triompherait enfin des résistances contre lesquelles tous ses efforts s'étaient brisés. S'étant entendu avec les autres évêques, il chargea le docteur Dufeu de rédiger une supplique au nom des religieuses et le fit partir lui-même pour Rome afin de hâter une réponse favorable.

Henri Arnauld était connu à la cour pontificale. Attaché jeune encore au nonce Bentivoglio qui rentrait à Rome avec le titre de cardinal, il se livra à la diplomatie sous le nom d'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, dont son frère Robert lui avait fait conférer le bénéfice. Ce fut son occupation de 1645 à 1648. Quoiqu'il se fut écoulé dix-huit ans environ depuis lors, il devait être en mesure de donner à son envoyé de hautes recommandations. Aussi le docteur vint-il en moins d'un an au terme de sa négociation. C'était le moment

ı l'évêque d'Angers se livrait de plus en plus à la
cte janséniste, ce que le Pape ne pouvait igno-
r (1). Mais le Pontife fut heureux sans doute d'as-
rer plus fortement l'attachement des religieuses à
foi par une faveur émanée de lui, et en même
mps d'essayer de retenir ou de ramener l'évêque en
i accordant une chose bonne et qui lui tenait au
eur. Toujours est-il qu'il se détermina à édicter cet
te qui sortait, nous l'avons dit, des voies jusqu'alors
ivies (2). Le 8 janvier 1666 Alexandre VII fit signer
bref qui accordait l'approbation sollicitée au nom
s Hospitalières de La Flèche.

Le bref s'exprime ainsi :

« Nos chères filles en Jésus-Christ, les religieuses
spitalières de la Congrégation de Saint-Joseph du
onastère hospitial, autrement dit de l'Hôtel-Dieu de
Flèche, diocèse d'Angers, nous ont fait exposer
puis peu, » — Il était vrai pourtant que quelques
ofesses de La Flèche, presque toutes vivant en
utres maisons avaient seules demandé les vœux
lennels, auxquelles les autres résidant à La Flèche
beaucoup plus nombreuses, se refusaient absolu-
ent — « qu'après que ledit monastère eut été
trefois érigé et fondé conformément aux décrets du
ncile de Trente, avec la permission et expresse
probation de l'Ordinaire qui vivait alors, » — C'était
ude de Rueil dont on modifiait l'œuvre en laissant

(1) Varin. *La Vérité sur les Arnauld*, I, p. 250, 273.
(2) Voir Livre V, chap. I, p. 5 et note (1).

croire qu'on la continuait, — « les exposantes ont elles-mêmes depuis ce temps-là avec semblable permission, établi d'autres monastères de leur Institut dans la ville de Nîmes. » — Habile interversion; Nîmes n'avait été fondé qu'en dernier lieu, mais c'était la seule maison qui pouvait être dite établie par les vraies exposantes, — « et dans les lieux appelés Baugé, diocèse d'Angers; Laval, diocèse du Mans; Moulins, diocèse d'Autun; et Montréal dans la Nouvelle-France... et que depuis grand nombre d'années elles ont exercé et exercent encore les autres fonctions de véritables religieuses gardant la clôture. » — Depuis 1659, — « et faisant communauté régulière sous la règle de saint Augustin » — les maisons de Laval, Moulins et Nîmes, et depuis deux ans seulement; mais non celle de La Flèche qui est censée exposer tout cela, — « Nous confirmons et approuvons de notre autorité apostolique par la teneur des présentes la Congrégation et Institut des dites exposantes et nous déclarons qu'elles sont vraiment religieuses. »

La Congrégation des exposantes fictives, était celle qu'avait constituée Claude de Rueil; la Congrégation des exposantes réelles, c'était celle qu'Henri Arnauld avait établie. Avait-on voulu tromper le Saint-Père? il est difficile de le croire, surtout de Dufeu; mais on abonde aisément en son propre sens, et facilement on se persuade que déjà existe ce qu'on désire. Présentée au nom de Laval, de Moulins, de Nîmes, même de Montréal qui consentait à tout, la requête eut été sincère; présentée au nom de La Flèche et de Baugé, elle était fausse. Néanmoins cela pouvait passer inaperçu à Rome; mais à Angers, à Laval, à La Flèche, la

fraude eût été trop évidente. C'est pourquoi l'évêque Arnauld donna jour à une traduction qui remettait les choses dans la vérité, mais qui falsifiait le document pontifical. On lisait dans le texte latin : *Exponi nobis nuper fecerunt dilectæ in Christo filiæ moniales hospitalariæ monasterii hospitii seu Domus Dei nuncupati Oppidi de La Flèche* (1) ; ce qu'il fallait traduire comme nous l'avons fait tout à l'heure : *Nos chères filles... religieuses hospitalières du monastère hospitial ou Hôtel-Dieu de la ville de La Flèche.* Au lieu de cela Arnauld écrivit : *Nos chères filles... religieuses* SORTIES *du monastère de La Flèche* (2). Les vraies exposantes en effet étaient sorties de La Flèche pour aller dans les fondations où la plupart étaient encore.

Le docteur Dufeu heureux de son succès, ne se doutant pas du parti qu'on en saurait habilement tirer, s'en revenait gaiement à travers les Alpes lorsqu'il faillit périr en tombant dans un précipice, et perdre avec lui-même le bref qu'il apportait. Sauvé miraculeusement, il le crut, et parce qu'il était porteur de ce bref, et afin que l'œuvre de la transformation put s'achever, il vint remettre son dépôt à l'évêque d'Angers et se retira à Moulins.

Si Henri Arnauld avait conçu l'espoir de réduire les fléchoises à l'aide du bref pontifical, il ne tarda pas à

(1) Arnauld ne publia ce texte qu'en 1685.

(2) Voir l'édition qu'il en donna en français seulement en 1685, et les *Annales imprimées*, p. 260 et même la *Vie de Mlle de Melun*, par M. de Melun, publiée en 1855, p. 186. Le faux ne fut découvert qu'en 1864, par Mgr Bourget, évêque de Montréal, qui releva le bref latin dans le bullaire.

être détrompé. Elles savaient qu'elles n'avaient signé aucune demande et connaissaient les vraies exposantes; elles ne se crurent donc point obligées par un acte obtenu sans elles et contre elles. Elles n'en eurent pas plus tôt connaissance qu'elles imaginèrent un moyen d'y échapper. La meilleure voie eut été de recourir à Rome même à leur tour, d'y exposer la question à leur point de vue, d'y plaider leur cause. Mais elles n'avaient pas d'évêque pour les patronner et ne connaissaient à la cour pontificale aucun personnage qui put les défendre. Du reste Rome avait un représentant en France, le cardinal de Vendôme, légat du Souverain Pontife Grégoire IX, elles s'adressèrent à lui et n'eurent qu'à s'applaudir de leur démarche. Par leur supplique, elles priaient le légat « d'approuver et confirmer l'Institut et les Constitutions de la Congrégation des filles hospitalières de Saint-Joseph dévouées au service des pauvres malades premièrement érigée par l'autorité de feu Messire Claude de Rueil évêque d'Angers, et établie à La Flèche par lettres patentes du Roi. » Le cardinal leur répondit en confirmant en effet leurs Constitutions primitives, le 6 juin 1668.

Il résulta de cet acte une conséquence qui n'avait été certainement ni prévue ni voulue par les hospitalières fléchoises. Cet acte établissait une bifurcation; il y avait désormais deux instituts approuvés, l'un à vœux simples, l'autre à vœux solennels. Les sœurs pourtant ne tenaient à rien tant qu'à l'union, et elles venaient de consommer la rupture. Car les Fléchoises avaient droit de s'en tenir à l'état primitif de nouveau sanctionné, et les autres aussi avaient droit de passer

à une vie plus parfaite approuvée par le Pape (1). Mais les Alexandrines ne voulaient point se séparer de La Flèche et aspiraient à attirer à elles les fléchoises, et celles-ci de leur côté n'entendaient point qu'on les quittât ni qu'on fit ce qu'elles ne voulaient point faire. Les unes comme les autres n'avaient pourtant qu'à suivre celle des voies qu'elles s'étaient choisie. Devant une divergence d'idées si arrêtées, c'était le seul moyen de ramener la paix que de part et d'autre on s'entre-accusait de troubler. Les Congrégations en cessant d'être sœurs pouvaient rester amies. La bonne intention avec laquelle agissaient toutes les religieuses eût pu rendre réalisable ce résultat si vivement souhaité. Mais c'eût été pour Arnauld une déception bien inattendue et qui lui eût fait une position bizarre et un peu ridicule. La bifurcation franchement proclamée, Laval, la plus ancienne des maisons qui adhéraient au bref pontifical, serait devenu la maison-mère de la branche à vœux solennels, ayant pour filles Moulins, Nîmes et bientôt Montréal; La Flèche serait demeurée maison-mère de la branche à vœux simples, ayant pour fille Baugé. Arnauld se serait trouvé à la tête des deux maisons attachées au régime qu'il avait voulu détruire, tandis que les maisons entrées dans l'organisation qu'il avait voulu faire prévaloir auraient

(1) Sans abjurer les règles anciennes et communes à tout l'Ordre, chaque maison prise à part peut s'imposer des obligations plus strictes. C'est ce qui s'est vu dans la réforme des Ordres anciens dont certains couvents recevaient, d'autres repoussaient le changement proposé. Ceci explique parfaitement la conduite du Légat; l'Institut de Saint-Joseph se divisait, et l'Église approuvait ses deux formes.

toutes appartenu à d'autres diocèses que le sien. C'eût été avoir trop et mal réussi, aussi fit-il de nouveaux efforts pour conquérir La Flèche. Mais ses procédés lui firent un peu plus tard perdre même cette maison au moins momentanément. Les hospitalières fléchoises, après le décret du cardinal de Vendôme, recommencèrent à recevoir des novices, ce qui leur avait été interdit depuis dix-sept ans; mais l'évêque d'Angers ne leur permit pas de les admettre à la profession. Poussées à bout par cette interdiction et par d'autres griefs encore, elles se réfugièrent, dans les premiers mois de 1679, sous la houlette de l'archevêque de Tours qui les accepta. Le docteur François Geuffrion vice-gérant de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Tours, présida à La Flèche, le 4 juin 1679, trois vêtures et deux rénovations de vœux.

Il était important de combler les vides qu'avaient fait les départs successifs des sœurs que l'évêque d'Angers dispensait de leurs vœux, émis sous l'ancienne règle, afin qu'elles pussent retirer leurs dots et aller fonder ailleurs ou prononcer les vœux solennels dans d'autres maisons. L'archevêque crut en outre qu'il y avait utilité à donner pour quelque temps la supériorité à une religieuse d'un autre ordre. Après s'être entendu avec Henri Arnauld, il demanda deux filles de Sainte-Geneviève, communauté récemment fondée par M[me] de Miramion. Cette dame vint elle-même à La Flèche, amenant sœur Elisabeth-Thérèse d'Elbeuf de Rochefort, accompagnée de sœur Andrée Racine. Les hospitalières élurent volontiers Thérèse d'Elbeuf pour supérieure et donnèrent les autres charges à des sœurs de leur communauté. L'élection

e fit sous la présidence de François Geuffrion; en la
onfirmant, le 23 mai 1680, l'archevêque Michel
melot, s'exprima ainsi : « Le soin et l'administration
le la communauté des filles hospitalières de La
'lèche nous estant dévolus sur les refus que le sei-
neur évêque d'Angers a fait de pourvoir aux besoins
l'icelles, après les supplications et réquisitions qui lui
nt été faites de leur part, nous leur avons permis de
rocéder à l'élection d'une supérieure suivant leurs
onstitutions (1). »

Sous le gouvernement de Thérèse d'Elbeuf la mai-
on vécut dans le calme et la paix ; il dura trois ans
près lesquels elle rendit ses comptes et retourna à
'aris avec sa compagne emportant l'estime et même
es regrets de toutes la communauté (octobre 1683).

Sauf la réception de quelques membres on ne voit
as néanmoins que cette intervention de sœurs étran-
ères ait laissé de grands résultats. Pour que la paix
ut durable, il eût fallu que l'évêque se résignât à tolé-
er que les hospitalières vécussent selon leurs règles
imées, ou du moins ne cherchât à les amener aux
ouvelles constitutions qu'avec patience et par per-
uasion. Car les sœurs étaient pieuses, dévouées, édi-
iantes et ne tenaient à leur opposition que parce
u'elles s'en faisaient un devoir de conscience. On
eut deviner combien elles eurent à souffrir, portées
obéir pour recouvrer la paix, retenues par la crainte
le forfaire à des engagements sacrés. Si elles se mon-

(1) A l'inventaire que la nouvelle supérieure fit dresser le 9 juillet
uivant, on voit la signature de Marie Bonneau, veuve de Miramion,
uivie de celles de Thérèse d'Elbeuf et de trois sœurs de La
'lèche.

trèrent peu bienveillantes envers les sœurs novices et professes des vœux solennels qui revenaient chez elles, on peut leur trouver une excuse dans les motifs qui les faisaient agir (1). Elles étaient vraies filles de Le Royer qui leur avait dit : « Vous serez fortes et inébranlables dans tous les accidents de la vie. »

Les maisons de Laval et de Moulins étaient en paix parce qu'il n'y eût point chez elles de pression importune. A Laval, on conserva dans la maison deux filles qui ne se décidaient pas à s'engager pour la vie et qui finirent par se retirer volontairement. A Moulins, on agit de même avec la seule opposante qui s'y trouvait, et qui se rallia plus tard.

Baugé n'était pas non plus troublé parce qu'il y avait unanimité en faveur des premières règles. Mlle de Melun y était revenue, en 1668, y avait repris le nom de sœur de la Haie, et y donnait des exemples d'une vertu de plus en plus mûrie. Malade, elle voulut être mise dans une petite chambre, séparée des salles seulement par une cloison de planches de sapin, et exigea qu'on la traitât comme les pauvres. Ses nuits se passant dans l'insomnie, elle avait demandé, pour ne pas cesser de se rendre utile, que la corde de la cloche de la communauté fut attachée à son chevet, et c'était elle qui sonnait bien ponctuellement le lever et les exercices. Elle gémissait des dispositions de celles qu'elle appelait ses filles, car elle se regardait un peu comme la supérieure quoiqu'il y en eut une en titre,

(1) La Mère Le Tendre, par exemple, revenant de Laval dût, pour être admise dans la maison, renoncer à toute voix active et passive, elle, la quatrième fille de l'Institut, qui avait été supérieure de cette même maison immédiatement après la Mère de la Ferre.

t qu'elle-même n'appartint pas à la Congrégation; nais ni sa piété, ni ses nobles façons d'agir ne lui uraient permis d'exercer une influence qui eût pu essembler à de la coercition ou à de l'indélicatesse. Ce qu'elle fit de plus accentué fut de prévenir les sœurs ue si elles ne se résolvaient aux vœux solennels, elle e verrait obligée de mettre un terme à ses bienfaits. La raison qu'elle en donnait est que faute de stabilité, lle avait à craindre que ce qu'elle aurait donné ne assât en d'autres mains et ne fut détourné de son ut. Mais, cela dit, elle sut attendre, et recommander e succès à Dieu par une prière assidue (1).

Vers la fin de 1670, elle eut la joie de voir venir à lle, un soir, la supérieure et une autre sœur pour ui dire qu'elles se sentaient intérieurement vivement ollicitées de faire les vœux solennels. Toute la communauté fut bientôt unanime et décida qu'elle prendrait incessamment le voile blanc. Cependant on igea bon de demander à la maison de Laval une eligieuse professe pour diriger les exercices du noviiat. Mademoiselle de Melun se rendit en cette ville our en ramener sœur Guillemine Duchemin de oismorin qui avait été choisie pour cette mission. lais l'honorable accueil qu'on voulut lui faire, en érogeant à cette simplicité dont elle ne voulait as se départir, détermina la princesse à hâter son etour. L'évêque d'Angers présida la vêture le 1 mars 1671; il donna le voile à dix-sept filles, ont plusieurs venues de La Flèche, étaient d'anciennes hospitalières, destinées à la fondation de Beau-

(1) *Vie de Mlle de Melun*, par Grandet, et par M. de Melun.

CHAPITRE IV

CHATEAU-GONTIER. — Fondation de Beaufort. — Coup d'œil rétrospectif. — Décadence. — La Mère Lézine Berault des Essarts. — Difficultés. — Trois victimes. — Relation de la Mère supérieure. — Hésitation et énergie. — Petite quête et grand résultat. — Les vœux à Baugé ; à Beaufort.

Château-Gontier était perdu pour l'Institut de Saint-Joseph. L'évêque d'Angers avait mieux aimé avoir une maison de moins dans son diocèse que de la laisser fonder avant la transformation à laquelle il tenait (1). Par suite, le traité signé entre la ville et Le Royer le 4 mai 1655, demeura sans effet. La municipalité avait pourtant été patiente ; ce fut seulement en 1674 qu'elle établit dans son hôpital quatre sœurs Augustines de la Miséricorde de Jésus, de Dieppe, venues de Vitré (2).

Henri Arnauld poursuivait une autre idée ; il pensait trouver un dédommagement et avoir enfin sous sa conduite des hospitalières à son gré, en fondant un Hôtel-Dieu à une autre extrémité du diocèse d'Angers dans la petite ville de Beaufort.

Beaufort est bâti au pied d'une éminence que Foul-

(1) Château-Gontier, qui est maintenant du diocèse de Laval, appartenait alors à celui d'Angers. La marquise de Vautorte s'était déclarée bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu projeté.

(2) Archiv. de l'hôpital de Château-Gontier.

s Nerra couronna au x[e] siècle d'un donjon, dans
erritoire de l'antique paroisse de Saint-Pierre-du-
. Au XIII[e] siècle, le *beau fort* érigé en comté, fut
né à Guillaume Roger, frère du pape Clément IV
ère de Clément VI. Jeanne de Laval, reine de
le, femme du bon René d'Anjou, fit élever au
siècle, la charmante église située au milieu de la
qui remplaça un siècle plus tard Saint-Pierre-
Lac comme centre paroissial.
ès le commencement du même siècle, de riches
rgeois, Jean Jouanneaux et sa femme firent de
maison un hôpital auquel ils donnèrent tous leurs
s, afin que « soient les pauvres gens receuz et
gez, les malades alimentez et soutenuz jusqu'à ce
s puissent aller mandier, et ceulx qui en la dite
osnerie trespasseront, sépulturez, et mis en terre
cte bien et vénérablement, et à chascun trespassé
dire et célébrer à sadite sépulture une messe,
auvres norrices relevées, les pauvres orphelins
z et alimentez. » Avec une abnégation toute chré-
ne, voulant assurer à leur œuvre un protecteur
puissant qu'eux-mêmes, ils prièrent le maréchal
Boucicaut, alors seigneur de Beaufort à cause de
mme Antoinette de Turenne, de vouloir bien se
rder comme le fondateur de la maison.
out prospéra d'abord, mais au début du XVII[e] siècle
n était plus de même. Les bâtiments étaient
ine; on les céda aux Récollets auxquels l'empla-
ent convenait et on porta l'hôpital au bout du
ourg des Moulins. Faute de ressources les Pères
auvres ne firent qu'une appropriation tout à fait
fisante des bâtiments qu'ils avaient achetés. Le

long des murs d'une cour, des loges étroites servaient de chambres aux malades. On n'avait à leur offrir que des couchettes vermoulues, remplies de paille toute rongée, où ils n'étaient couverts que de leurs pauvres haillons pleins de vermine. On n'avait pas songé à établir les refuges indispensables, en sorte que toutes les déjections et ordures étaient portées au milieu de la cour, d'où s'exhalait incessamment la plus nauséabonde odeur. C'était un cloaque plus propre à empester qu'à guérir. Les plus indigents même refusaient de s'y laisser conduire.

A cet état de choses Arnauld voulait porter remède, et nul ne dira qu'il eût tort; le remède était l'introduction de religieuses hospitalières (1). La sollicitude pastorale cependant rencontra des obstacles. Les habitants ne se prêtèrent pas volontiers à ses désirs; ils trouvaient que ce qui existait depuis longtemps pouvait bien subsister encore; sous prétexte de ménager le bien de l'hôpital, ils refusaient d'élever les constructions nécessaires, en sorte que la bourse des pauvres était sauve, il est vrai, mais que ceux-ci mouraient de misère. Le 27 janvier 1669, l'évêque vînt convoquer les notables à une assemblée de ville, leur parla chaleureusement des services que rendaient les religieuses vouées à l'ingrat labeur des hôpitaux, et fit tant qu'après réflexion toutefois, le 13 mai suivant, on se résolut à accepter ce que le

(1) L'hôpital était sous la gouverne d'une infirmière nommée Marie de Sainte-Marie qui resta pendant plusieurs mois à la charge des religieuses, vis-à-vis desquelles elle eut bien plus d'exigences qu'elle n'aurait sans doute permis naguère qu'on en eût avec elle.

rélat avait proposé. Des lettres patentes furent btenues le 10 mai 1670, et enfin au bout d'un an, e 28 janvier 1671, les habitants déclarèrent qu'ils onsentaient à ce que les hospitalières vinssent se xer parmi eux. Ils laissaient à celles-ci le soin de se oger et de s'entretenir.

La mère de Cléraunay, alors assistante à Nîmes, vait été choisie pour être supérieure de la fondaion; mais elle fut retenue dans le midi, et l'on désina à sa place Lézine Berault des Essarts, première rofesse de Laval. L'établissement, comme l'avait oulu Henri Arnauld, devait se faire sous le régime es vœux solennels, les sœurs qui allaient y prendre art attendaient à La Flèche réunies dans la maison e la Guittière; elles se rendirent à Baugé afin d'y rendre le voile blanc, et ce fut là que la Mère des Essarts vint les rejoindre. Nous avons la relation crite par elle-même de ce qui se passa à la fondation e Beaufort, la plus pénible peut-être de toutes celles e l'Institut. Nous la citerons longuement et l'on adnirera, en même temps que son héroïsme, le soin avec equel elle se dissimule pour laisser l'honneur à 'autres, et la gloire à Dieu seul.

Deux sœurs Anne Le Tendre et Renée de la Guitière étaient allées en avant pour préparer un gîte leurs compagnes. Elles trouvèrent attenante à 'hôpital, condition nécessaire, une maison qu'on vait louée pour elles; mais cette maison très petite t en très mauvais état, n'avait ni portes ni fenêtres. La pluie, le vent y entraient sans obstacles, et la eige en hiver, pouvait même couvrir d'un manteau lanc leurs humbles lits.

Les deux fourrières n'y firent que fort peu de chose; elles virent qu'il fallait souffrir elles-mêmes en compagnie avec ceux qu'elles étaient venues secourir et cette perspective ne les effraya pas. « Je ne puis rien rapporter de plus édifiant, écrit la Mère des Essarts (1), que la lettre que m'écrit ma sœur de la Guittière de la part de ma sœur Le Tendre et de la sienne, pour m'obliger de presser notre voyage à Beaufort, où elles étaient venues les premières préparer la pauvre maison de tout leur possible. Elles en souffrirent les plus grandes incommodités avec joie, désirant les accommodements plutôt pour nous que pour elles. Voici comment elle m'en parle : « Venez, ma très chère Mère, dans ce petit Canada où « tout nous prêche Bethléem, la profonde humilité, « la parfaite charité de notre divin Sauveur, l'éloi- « gnement de toutes les satisfactions des sens, la « mort continuelle de tout l'humain. Voilà ma chère « Mère, ce que vous trouverez à pratiquer dans cet « établissement où vous êtes beaucoup désirée. » Je reçus cette lettre en notre maison de Baugé le 24 mai 1671. Dieu y mit tant d'onction que nos chères sœurs et moi nous nous trouvâmes en la lisant dans un grand désir d'aller au plus tôt partager avec elles le bonheur des souffrances dont elles nous parlaient si fervemment (2). »

« A notre arrivée, ma chère sœur de la Guittière me présenta une croix nue et me dit qu'il fallait

(1) *Relation de la Mère des Essarts sur les commencements de Beaufort.* — Archiv. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, t. I, p. 68.

(2) Elles se rendirent à Beaufort le 31 mai suivant.

mbrasser courageusement ; nous en faisons l'orne-
ent de notre oratoire et la vue de cette croix nous
beaucoup servi à supporter nos peines avec joie
une paix intérieure que le monde ne peut
nner. »

Mlle de Melun attirée par les peines et les diffi-
ltés prévues avait voulu être de l'entreprise. Elle
ait suivie de Marthe de la Bausse qui ne la quit-
it guère et qui, craignant de la perdre, ne la voyait
s sans chagrin s'en aller dans une autre maison, à
quelle elle pourrait s'attacher. Quand Marthe vit
t hôpital et ce logement, elle conseilla à la prin-
sse le retour bien prompt à Baugé ; mais elle ne
t point écoutée, et, assez soucieuse, s'en retourna
ule, non sans espoir que les dégoûts amèneraient
qu'elle n'avait pu obtenir. La sœur de la Haie lui
vint plus tard. Voyons quelle grande âme c'était que
lle de Lézine des Essarts.

« Dieu nous exerça dans ce commencement, écrit
tte dernière, par des maladies continuelles et par
mort des trois premières fondatrices dont on es-
rait tout le soutien de l'établissement. Cette
reuve fut si terrible que toutes les personnes les
us zélées pour le voir réussir ne croyaient plus
e ce fut la volonté de Dieu puisqu'il en ôtait tous
s moyens humains. Perdant trois filles d'un mérite
rticulier, et d'un grand secours pour le service des
uvres qu'elles aimaient tendrement en la vue de
sus-Christ, je puis assurer avec vérité que leur
arité pour eux était si grande, qu'elles désiraient
ujours les préférer à leurs propres intérêts. Mme de
onnevaux qui est encore vivante en pourra rendre



témoignage (1), si elle se souvient que voulant nous donner quelque accommodement, nous la priâmes de considérer plutôt le besoin que nos chers pauvres avaient de couvertures, sans lui parler des nôtres, quoique nos sœurs fussent obligées de s'en passer, se couvrant de leurs robes. Dans toutes les autres occasions où cette charitable bienfaitrice a voulu nous gratifier de ses bienfaits, nos sœurs se sentaient plus portées à la convier de commencer par le logement de nos pauvres malades avant de penser au nôtre. »

Les religieuses avaient demandé quelques bâtiments nécessaires; ils leur furent refusés (2). On leur défendit de revenir jamais à une telle proposition et n'eut été le respect dû à la princesse d'Epinoy, on les eut sur-le-champ congédiées. Sans perdre courage toutes ensemble se mirent à nettoyer le cloaque. « La princesse, dit son historien (3), travaillait comme la dernière des servantes, faisant quatre ou cinq personnages à la fois : religieuse au chœur, aide à la cuisine, hospitalière au dedans de la maison, tourière au dehors, balayant les cham-

(1) Marthe de Bonnevaux, marquise d'Avoir, fut tellement touchée du dévouement des sœurs et des beaux exemples que donnait Anne de Melun qu'elle apprit elle-même à soigner les malades et venait souvent les visiter. Elle donna plus de 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu et elle disait : « Demandez-moi tout ce qu'il vous plaira ; après ce que j'ai vu faire à la princesse d'Épinoy, je ne saurais rien vous refuser : mon cœur et ma bourse sont à vous. »

(2) Il y avait douze petits orphelins des deux sexes, cantonnés pêle-mêle dans un coin de la cour, et qu'on avait été obligé d'abriter dans un colombier rempli de saletés.

(3) Grandet. *La Vie de Mlle de Meleun*, p. 277.

bres, faisant les lits, tirant de l'eau, quêtant en ville du linge pour les malades. » L'air empesté, la fatigue mirent en peu de temps à bout de forces trois religieuses, ainsi que nous l'avons déjà appris de la Mère des Essarts. Elle parle ainsi de ces trois admirables victimes de leur dévouement : « Dieu veuille conserver cette communauté dans l'esprit de ferveur et d'hospitalité dont nos premières fondatrices étaient remplies. Je ne m'étendrai pas à faire un long détail de leurs vertus particulières. Celles de ma sœur de la Guittière ont été rapportées dans l'abrégé de sa vie par le R. P. Gareau de la compagnie de Jésus. C'est un manuscrit qui doit être conservé dans la maison (1). Elle est décédée le 25 juillet 1671. Ma sœur de la Barre tomba malade huit jours après. Dieu lui donna un pressentiment de sa mort; elle s'y prépara avec la paix intérieure et extérieure qui lui continua jusqu'au dernier soupir. Toutes les personnes qui l'ont connue particulièrement, savent qu'elle était attirée à l'oraison, au silence, à la présence de Dieu continuelle. Sa régularité et sa rare modestie étaient exemplaires, son assiduité au travail sans relâche. On a toujours remarqué qu'elle disait peu et faisait beaucoup. Monseigneur d'Angers la visita dans sa maladie. Après lui avoir parlé en particulier, il nous fit connaître que Dieu la voulait retirer de ce monde et qu'il fallait nous soumettre à sa sainte volonté. On ne peut voir une mort plus douce et plus tranquille que fut la sienne qui arriva le vingt-sixième jour d'août 1671. La maladie prit à

(1) Ce travail n'a pu être retrouvé.

ma sœur Giroust un mois après. Elle fit tout son possible pour la surmonter courageusement, connaissant bien la peine que j'èn pourrais avoir. Depuis la mort de ces deux premières sœurs nous avions augmenté une amitié plus étroite, et promis à Dieu ensemble que nous n'abandonnerions point cet hôpital, connaissant le besoin que les pauvres malades avaient de notre secours, étant ici tout à fait délaissés. Elle décéda dans des dispositions conformes à sa vie, soupirant incessamment après son divin amour, qu'elle disait toujours n'avoir point aimé comme il le méritait. Cette heureuse mort arriva le dernier jour d'octobre 1671.

« La perte de ces trois filles de la fondation nous mit dans un accablement plus grand que nulle parole ne saurait l'exprimer. Il n'y a que Dieu seul qui puisse soutenir en pareilles occasions. Il est vrai que son secours ne nous a jamais manqué. Un soir que j'étois beaucoup inquiétée de l'appréhension qu'il ne nous mourut de nos pauvres sans avoir reçu les sacrements, à cause que je ne pouvois suffire à veiller la nuit auprès d'eux, étant restée toute seule avec une servante pour les secourir, les sœurs qui nous restoient étant malades au lit, la tristesse et l'abattement me causèrent un léger sommeil pendant lequel il me sembla entendre clairement la voix de la défunte sœur Giroust qui me dit : « Je ne suis « plus en état de vous aider visiblement; mais con-« fiez-vous en Dieu et prenez du repos ; il ne mourra « point de vos pauvres sans les sacrements; dans « l'extrémité où vous êtes tout sera conservé sans « accident. » Je m'éveillai pleine de consolation et

e me trouvai obligée de rapporter ce songe au prêtre le l'hôpital qui avoit comme moi de l'inquiétude pour les pauvres malades. Nous remarquâmes l'un t l'autre que véritablement il paraissoit un miracle isible. Pendant tout ce temps-là il n'y eut point de nalade qui obligeât qu'on l'appelàt de nuit, qui ne eçut les sacrements, et qui ne mourut le jour. J'ai oujours attribué cette grâce aux prières de cette hère défunte; il me sembloit qu'elle me faisoit part e sa force pour soutenir le travail continuel et les eilles pendant cette première année où j'aurois dù uccomber, ne pouvant pas de moi-même servir ant de malades en divers endroits de ce pauvre ôpital qui n'est point bâti et avoir encore celles de a Communauté. »

Les trois défuntes n'ayant point encore fait profesion, leurs parents réclamèrent leurs dots, et on 'obtint qu'à grand'peine qu'ils laissassent quelques onds modiques, à l'aide desquels pourtant la pauvre ommunauté put se soutenir (1).

La sœur Antoinette Roseau femme de grande resource et de haut mérite vivement aimée de Mlle de lelun qui l'avait amenée de Flandre, obtenue de Baugé on sans difficulté, ne tarda pas à tomber malade. es angoisses de la supérieure recommencèrent. Le ruit se répandit que la peste sévissait à Beaufort et es sœurs de Laval, inquiètes pour leur chère et préieuse sœur des Essarts, firent des efforts pour la faire evenir, heureusement leur messager épouvanté n'osa

(1) *Relation de la Mère des Essarts*, p. 73. Archiv. de l'Hôtel-Dieu de eaufort.

s'approcher plus près que Baugé et s'en retourna sans avoir atteint le but de son voyage. Mlle de Melun elle-même ébranlée allait écrire à l'évêque d'Angers que la fondation était impossible et qu'il devait laisser partir les sœurs. Seule la supérieure avait la force de tenir bon. « Elle avait reçu, dit une des annalistes de l'Institut (1), une forte conviction que Dieu voulait être honoré dans cette fondation, et s'affermit dans la résolution de ne la point abandonner; mais elle n'en dit rien à la sœur de la Haie qui au contraire croyait que c'était tenter Dieu.

« Elle me conseilla, raconte Lézine des Essarts, de m'en retourner à Laval, pour m'arracher d'entre les bras de la mort qu'on croyoit en ce temps-là inévitable à toutes celles qui ne prendroient pas la fuite. J'en avois moi-même été effrayée par un accident qui m'étoit arrivé depuis peu de jours. Nous avions eu deux corps morts à ensevelir dans nos pauvres petites chambres; le soir la servante et moi nous les avions portés dans la chapelle. La nuit, ayant besoin de lumière, j'en fus chercher à la lampe qui brûloit toujours devant le Saint-Sacrement, sans faire réflexion que ces deux cadavres étoient là. Je m'avançai et tombai dessus sans m'en apercevoir, car la lampe étoit éteinte; l'idée de la mort, jointe aux ténèbres de la nuit dont j'étois environnée, me fit une telle frayeur que je demeurai quelque temps comme évanouie; mais, ayant un peu repris mes

(1) *La Mère de Gargilesse*, t. I, p. 40-41. Archiv. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort.

sprits, et m'étant recommandée à Dieu, qui ne
ıanque point au besoin, je me sentis tout à coup
mplie d'une joie extraordinaire, et que je ne puis
xprimer, et voyant pour ainsi dire, la mort devant
ıoi, je fus inspirée dans ce moment de faire un sa-
rifice de ma vie à Dieu pour le service des pauvres,
il me sembla même entendre une voix qui me di-
ıit intérieurement : Les pauvres ont besoin de toi
i; j'y ferai voir ma puissance. »

A ce moment l'évêque d'Angers était parti de sa
lle épiscopale pour visiter un autre point de son
ocèse et sans nulle idée de passer par Beaufort.
ı route, sans raison perceptible, il se sent vivement
llicité à se détourner de son but et à se rendre en
tte ville. Il surprit la sœur de la Haie la plume à
main pour lui écrire, et la Mère des Essarts bien
sireuse de le voir pour en recevoir appui. Aussitôt il
unit la petite communauté et dit : « Qu'est-ce donc,
es filles, qui se passe ici ? j'ai été intérieurement
rcé à me détourner de mon chemin pour y entrer. »
lle de Melun exposa son sentiment. Le Prélat la
issa libre de se retirer, mais fit aux religieuses une
hortation touchante qui les releva et leur commu-
qua un zèle en rapport avec celui de leur supé-
ure; il termina en leur défendant au nom de la
inte obéissance de quitter leur poste d'honneur.
ns doute il fut inspiré de Dieu ; mais cet établisse-
ent de Beaufort était bien l'enfant de sa douleur, et
aurait trop perdu s'il l'eût vu se dissoudre avant
voir pu se constituer. L'héroïsme des hospitalières
i évita ce crève-cœur, et Mlle de Melun honteuse
avoir un moment faibli, demeura jusqu'au temps

qu'elle s'était fixé, c'est-à-dire jusqu'à la profession des sœurs.

Comme la ville ne voulait toujours rien faire, la princesse, un soir, proposa dans une réunion de la communauté à laquelle Mme de Bonnevaux assistait, que les personnes présentes se fissent elles-mêmes les fondatrices de l'Hôtel-Dieu, et, sur-le-champ elle demanda à chacune son offrande (1). Elle recueillit 50 livres et sans tarder on acheta des matériaux et on se mit à bâtir. Cette hardiesse éleva le cœur des Beaufortais ; ceux qui naguère ne voulaient pas entendre parler de constructions donnèrent d'eux-mêmes leur concours. Les murs montèrent et M. Vallet, l'un des administrateurs, qui surveillait les travaux, put dire qu'il croyait voir la pierre et les matériaux se multiplier, car plus on en employait plus il s'en retrouvait à mettre en œuvre. L'évêque vint poser une première pierre le 5 mai 1672, la ville paya un peu moins qu'elle n'avait promis dans son concordat, les logements des pauvres et des religieuses s'améliorèrent; tout changea d'aspect. Une riche héritière qui se fit hospitalière plus tard, Mlle Radegonde Vallet, y consacra presque toute sa fortune (2). Mlle de Melun mit dans les intérêts de l'hôpital Mme d'Harcourt qui fit de grandes libéralités et seconda pendant quatre ans les travaux des sœurs.

(1) Sauf la Mère des Essarts, les sœurs étaient toutes novices et pouvaient encore faire des dons.

(2) C'est elle qui fit le chœur, la salle capitulaire, les parloirs, le premier dortoir, les chambres et les greniers. Elle faisait travailler en secret et lorsque tout était fini elle apportait la clé à la supérieure sans même accepter un remerciment.

Un incendie qui faillit anéantir ces constructions levées avec tant de peines, fut arrêté par la prière e la Mère des Essarts et de la sœur Roseau; elles rent vœu au nom de la communauté d'honorer à mais d'une manière spéciale la Sainte Famille et 'est en exécution de ce vœu que l'Hôtel-Dieu de Beaufort porte autour de son sceau les noms bénis : ESUS, MARIA, JOSEPH.

Les vœux de religion furent prononcés à Baugé 19 mars 1672. M[lle] de Melun s'y trouva au retour 'un voyage à Angers, d'où elle ramenait une jeune ovice que ses parents refusaient de doter et qui reut le même jour le saint habit. Les larmes de la rincesse coulèrent à cette cérémonie, dit son histoien, « et firent connaître que son âme était remplie e joie voyant le sacrifice que ces chastes Épouses aisaient à Dieu de leurs cœurs, de leurs biens et de eur liberté. » Elle pouvait bien encore être attendrie n voyant s'accomplir un événement après lequel elle vait ardemment soupiré et aussi à la pensée d'une bsence que nous expliquerons au chapitre suivant.

Beaufort fit la profession le 5 mai de la même nnée. Henri Arnauld y présida; il n'eut voulu céder personne la joie de se trouver à l'honneur après les abeurs de la lutte qu'il avait si longtemps soutenue. l triomphait réellement en ce jour et il donnait son œur à cette maison qu'il favorisa plus que nulle utre, où il voulait faire lui-même toutes les cérémoies et à qui il adressait des lettres pleines d'affection t de bons conseils (1).

(1) La reconnaissance explique le souvenir tendre, quoique un peu xagéré, que garde d'Arnauld la maison de Beaufort.

CHAPITRE V

ANTOINETTE ROSEAU. — Fondation d'Avignon. — Souffrances. — Mort de Marthe de la Bausse. — Mort de Mlle de Melun. — Nouvelle tentative et mort de la Mère de Cléraunay. — Fondation de l'Isle. — Renée de Launay. — Madeleine de Mondagron. — Madeleine Ami.

On avait fait venir la sœur Antoinette Roseau de Baugé à Beaufort pour remplacer sœur Olivier de la Guittière. Cette sœur était une flamande intelligente, vive, courageuse, dont le père ruiné par les guerres avait dû la mettre en service. L'attrait divin la retira des divertissements mondains auxquels elle se livrait avec une candeur qui ne soupçonnait pas le mal, mais avec un entrain qui serait devenu un danger. Sans savoir ce que c'était que la vie intérieure, elle se sentait poussée par le divin Maître à la vie religieuse, et elle cherchait les moyens d'obéir. Une parente lui fit connaître Mlle de Melun qui avait besoin d'une servante, et qui, renseignements pris, se l'attacha. « Connaissant que Dieu l'appelait pour être employée par la charitable princesse au service de Jésus-Christ en la personne des pauvres, ne respirant que pour être petite et abjecte dans la maison de Dieu, elle rompit tout lien pour la suivre. Amenée à Baugé, elle fut reçue en qualité de sœur domestique ; puis elle dut suivre la princesse lorsque celle-

alla passer plusieurs années chez son frère demeuré
uf avec une petite enfant.

Elle sut édifier tout le monde aussi bien à l'Abbaye-
ı-Bois où séjourna Anne de Melun, que dans la
rillante maison du prince son frère. Elle soutint sa
aîtresse presque vaincue par l'affection des siens
la détermina à ne pas abandonner la vie humble
dévouée aux pauvres. Ensemble elles revinrent à
augé. La communauté jugea aussitôt qu'Antoinette
evait être élevée au rang de sœur hospitalière et
le dut s'y soumettre, malgré les résistances de son
umilité. Ce qu'elle entendait dire du triste état de
eaufort exerçait sur son âme un puissant attrait.
lle connut surnaturellement la mort de la sœur de
Guittière, et fut avertie que son désir serait rempli.
epeudant elle ne fut envoyée que pour six mois;
ais elle tomba malade et le Seigneur lui fit savoir
u'il la voulait à Beaufort et non à Baugé. Dès que
résolution fut arrêtée d'obéir coûte que coûte à
ieu, la maladie commença à diminuer; mais quand
fallut l'avouer à la princesse, celle-ci montra la
lus vive susceptibilité. Elle ne pouvait se séparer
'Antoinette, et la vivacité de son affection lui fit dire
lusieurs paroles bien blessantes pour son amie. La
œur Roseau qui avait craint autrefois de trouver
ans son cœur un amour trop grand pour Anne de
lelun, et qui même s'en était expliquée avec son
onfesseur, se sentit fortement combattue. Elle se vit
ır le point de se croire ingrate et dénaturée si elle
béissait à l'appel divin. Mais s'élevant absolument
ı-dessus de la nature, elle finit par dire à Anne :
Il y a longtemps, mademoiselle, que je m'aperçois

que vous êtes un obstacle à ma perfection et que j'en suis un à la vôtre ; puisque Dieu nous demande ce sacrifice, nous devons, vous et moi, le lui faire. »

C'est sous le sentiment de cette grande peine qu'Anne de Melun assistait aux vœux à Baugé, pendant que la sœur Roseau se préparait à prononcer les siens deux mois plus tard à Beaufort.

Anne de Cléraunay avait été empêchée de se rendre au désir de l'évêque d'Angers et de venir diriger cette fondation à laquelle Antoinette Roseau se trouvait attachée par élection divine. C'est que la plus jeune fille de l'Institut, en marchant généreusement sur les traces de ses devancières, avait de bonne heure obtenu du ciel les grâces de la fécondité. Nîmes, par la bonne odeur de vertus qu'il répandit dans le Midi, attira des demandes d'hospitalières, et le nombre des recrues qui lui furent destinées, lui permit d'envoyer des abeilles industrieuses porter ailleurs aux déshérités de la terre le miel des consolations chrétiennes et des soins surnaturalisés.

Avignon possédait un splendide hôpital depuis le milieu du XIVe siècle. Il le devait à Bertrand de Rascas et à sa femme Louise de Guisclande de Petra-Grossa, parents d'Innocent VI et de Clément VI (1). Bertrand de Rascas était originaire de Limoges ; mais il était né à Avignon. Innocent VI, à la cour duquel il était attaché et qui connaissait la pieuse générosité de son cœur, l'avait engagé à cette bonne œuvre.

(1) Parents par suite des Roger, seigneurs de Beaufort, dont le nom a été prononcé au chapitre précédent.

rtrand avait fait bâtir un somptueux édifice pour
:evoir les malades, et un couvent attenant pour les
igieux chargés de leur donner les secours spiri-
els. C'étaient des Trinitaires que l'on nommait en
ance des Mathurins (1). Des recteurs choisis par
conseil de ville avaient l'administration tempo-
le. Le soin journalier des malades fut confié à de
uses femmes et à de dévotes filles qui se livraient
cette bonne œuvre par esprit de charité; mais qui
taient retenues par aucun lien de subordination.
, le zèle et le désir du bien, précisément parce
e ce sont choses exquises, ont grand besoin d'être
igés et soutenus. Laissés à eux-mêmes, ils sont
posés, sous le souffle de l'esprit propre que rien
refrène, à se laisser emporter à des élans qui vont
qu'au gaspillage, ou à subir des défaillances qui
nbent jusqu'à l'incurie. Rien de plus opposé à
rdre d'un hôpital, qui se maintient seulement grâce
a règle monotone par laquelle tout est prévu et
escrit, et qui ne permet à la pensée individuelle ni
s'égarer dans les nuages, ni de s'endormir dans
nonchalance.

On sentit à Avignon ce que nous avons remarqué
leurs, la nécessité d'arrêter le désordre et de pour-
r mieux au service des membres souffrants du
uveur. L'archevêque Azzo-Ariosto, se préoccupait
cette question sans trouver le moyen de la ré-
ıdre, lorsqu'il entendit parler des vertus des hos-

) On les nommait ainsi depuis qu'une église de ce nom leur avait
donnée à Paris par le chapitre de Notre-Dame. Ils ont été fondés
saint Félix de Valois et saint Jean de Matha, pour la rédemption
captifs.

pitalières de Nîmes et de l'ordre admirable qu'elles avaient mis dans l'œuvre, chancelante aussi, de Raymond Ruffi. Ses informations prises, il tomba bien vite d'accord avec les consuls et les recteurs pour essayer d'obtenir les hospitalières de Saint-Joseph. Le 17 décembre 1670, il envoya sa demande aux religieuses. Celles-ci se voyant en mesure de l'accueillir firent une réponse favorable et désignèrent trois sœurs pour faire le voyage d'Avignon afin de convenir des conditions de leur établissement. Le vicaire général, Jacques de Merez, le siège de Nîmes étant vacant, donna, le 1er septembre 1671, obédience aux trois déléguées qui étaient : Anne de Cléraunay, Renard de La Grois et Jeanne de Girard.

Le couvent de la Visitation d'Avignon les reçut avec beaucoup de cordialité et leur donna asile pendant leur séjour en cette ville. Arrivées le 14 octobre, elles avancèrent assez le règlement de leurs affaires pour conclure le traité avec les administrateurs le 20 du même mois, et revenir aussitôt rendre compte à leurs sœurs du succès de leur mission. On ne tarda pas à procéder au choix de la supérieure fondatrice, et de celles qui devaient l'accompagner. Comme il était désirable et comme il était aisé de le prévoir, les trois sœurs élues furent celles mêmes qui avaient été envoyées faire l'étude de la question, et le gouvernement fut confié à la Mère de Cléraunay. Les supériorités qu'elle avait exercées, ses succès à Nîmes, non moins que ses vertus, la désignèrent pour cette fonction laborieuse; elle eut pour assistante Marguerite de La Grois; Jeanne de Girard fut dépositaire.

lles ne partirent cependant pour leur nouvelle de-
eure qu'au commencement de 1672; la Visitation
ainte-Marie leur donna encore l'hospitalité; mais le
février elles entrèrent à l'Hôtel-Dieu.

Le vertueux prélat qui les avait appelées voulut les
ablir avec la plus grande solennité. Il se rendit à
ıôpital accompagné du corps de ville et de toute la
oblesse, complimenta les sœurs en exaltant leur
évouement et en exprimant la confiance avec la-
ıelle il les voyait prendre en main le soin des pau-
es malades, et enfin les mit en possession réelle et
tuelle de l'établissement. Ensuite il célébra la
inte Messe à laquelle les religieuses communièrent,
et incontinent après, le R. P. Antoine Boissière,
la Compagnie de Jésus, fit une prédication de-
nt son Excellence et toute la célèbre et auguste
mpagnie, sur l'advantage que porte et portera ce
int établissement des dames hospitalières, le tout
ec un zèle et une éloquence extraordinaire ».

C'était un très beau début, cependant il serait dif-
cile de se faire une idée des peines que les fonda-
ices eurent à souffrir. On sait les difficultés qui se
ncontrent lorsqu'on veut détruire des abus invété-
s et établir une exacte discipline. Les préjugés,
ıabitude, l'esprit d'indépendance, les amours-pro-
es froissés, élèvent mille obstacles qui ne s'abais-
nt que devant une fermeté persévérante armée
une constante douceur. Dieu soutint l'énergique
rtu des fondatrices; l'ordre fut rétabli; les pauvres
nsolés bénirent les mains qui allégeaient leurs
uffrances, et ce vaste établissement n'offrit bien-
t plus que le satisfaisant spectacle de la résigna-

tion chrétienne d'une part et de la plus édifiante régularité de l'autre.

Selon leur noble et chrétienne coutume, les sœurs avaient pensé aux indigents avant de songer à elles-mêmes. Il y avait des embarras dissimulés derrière les grilles ; on y manqua plusieurs fois du nécessaire. Les pieuses et charitables filles de Sainte-Chantal envoyèrent quelques meubles, des lits, des bancs, des tables et différents objets requis dans un ménage. Des personnes de la ville, averties, firent aussi porter des vivres de temps en temps ; mais ce secours n'était pas régulier et il arrivait que l'on dût ménager les rations de pain afin qu'il y en eut pour toutes. Alors, il fallait souffrir la faim. Un jour, la sœur de Touty en étant pressée, mangea, sans y faire attention, ce qu'il y avait de pain pour toute la communauté. On peut juger par là que la quantité n'était pas grande. Mais lorsque les sœurs sortirent du chœur pour venir prendre leur maigre réfection, elles furent, on le comprend, bien désappointées. La mère Aubert était en ce moment au parloir. On alla lui dire ce qui venait d'arriver. L'homme charitable qui l'avait appelée, touché d'une telle détresse, s'empressa de pourvoir au besoin du moment, puis, tant qu'il vécut, envoya du blé pour la provision.

Ce n'est que lorsqu'il meurt, dit le saint Évangile, que le froment porte du fruit (1), et cette parole nous enseigne que la souffrance est une semence d'où

(1) *Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet, si autem mortuum fuerit multum fructum affert.* Joan., XII, 24-25.

germent les grâces et les bénédictions de Dieu. La mère de Cléraunay l'éprouva. Après ces privations physiques le divin Maître envoya des novices nombreuses, excellentes, quelques-unes bien dotées, en sorte qu'avec un peu d'aide de personnes bienfaisantes, on put acheter un terrain et bâtir un couvent où s'abritèrent les ouvrières de la miséricorde de Dieu.

Pendant que se passaient, dans le Midi, les faits que nous venons de raconter, de grandes douleurs se préparaient à Baugé. Mlle de Melun, à la fin d'août 1673, tombait si gravement malade qu'elle donnait des inquiétudes pour sa vie. Elle ne voulut ni médecins, ni remèdes, s'en remit entièrement à la Providence, et pourtant reprit un peu de forces; mais ce ne fut que pour mener une existence languissante pendant plusieurs années. Voyant que les pauvres se présentaient en grand nombre et qu'il était impossible de les recevoir tous, elle créa six nouveaux lits et donna une terre pour leur entretien. Elle fit faire aussi une cuisine plus grande et une pharmacie qui subsiste encore telle qu'elle l'ordonna.

Malgré son état débile ce ne fut pas elle cependant qui la première quitta cette terre de Baugé où elle avait fait tant de bien. Celle qui lui avait si héroïquement frayé les voies, Marthe de la Bausse, s'envola avant elle dans une meilleure patrie à la fin de septembre 1676. En trois jours, pendant lesquels elle fit l'admiration de tous par sa paix, sa piété, sa résignation, ses aspirations brûlantes vers Dieu qu'elle avait tant aimé et si bien servi, elle s'endormit sur le Cœur Sacré du Sauveur. Anne de Melun lui survécut à

peine trois ans. En juillet 1678, elle voulut aller revoir Beaufort; sa maladie y empira; elle se fit ramener à Baugé et rendit son âme généreuse à Dieu, le 13 août 1679. Toutes deux laissèrent une odeur de sainteté. Plusieurs les invoquèrent et en obtinrent soulagement à leurs souffrances corporelles ou à leurs peines d'esprit. La ville entière pleura ces deux pertes cruelles; les hospitalières furent inconsolables; la reconnaissance de tous éclata.

Anne et Marthe, la princesse et la servante, s'étaient trouvées réunies dans cette égalité chrétienne que produit la céleste charité. L'une et l'autre, dans la voie que le Seigneur lui avait tracée, fut incomparable et sublime. Marthe néanmoins donna davantage, car elle sut créer pour les pauvres des biens qu'elle n'avait pas et se livra elle-même entièrement par la consécration religieuse, tandis que la princesse tout en donnant une partie de ses grands biens et en payant héroïquement de sa personne, ne fit point abnégation de sa volonté. Mais on doit admirer le courage qui lui fit préférer les humilités d'une salle de malades aux splendeurs des salons de la cour. Ces deux âmes d'élite donnèrent l'une et l'autre à des classes différentes de la société de nobles exemples dont elles ont toujours grand besoin.

Tout en développant son bel Hôtel-Dieu d'Avignon, la mère de Cléraunay ne pouvait oublier La Flèche, et l'état, à ses yeux déplorable, dans lequel demeurait cette communauté qui l'avait recueillie au sortir du monde et qu'elle regardait toujours comme une mère. Elle venait de traiter pour la fondation d'une nouvelle maison à L'Isle, dans le Comtat-Venaissin,

rsqu'elle eut la pensée que le moment pouvait re favorable pour essayer encore une tentative ès de sœurs toujours aimées. Les Miramiones aient parties; sa nièce, la mère Gras de Villette, gournait dans la mansuétude et dans la paix. Ne trourait-on pas les esprits dans des dispositions plus vorables qu'autrefois? La Mère Aubert voulut s'en surer et sans s'effrayer de la longueur du voyage, e s'avança jusqu'à Beaufort. L'ardeur de ses prières nait en aide à l'ardeur de ses désirs. Mais elle fut formée officiellement que ceux-ci n'avaient pas de ances de réussite, et, sans aller plus loin, elle s'en tourna « la flèche dans le cœur » disent tous nos émoires. Cet espoir déçu, cette flèche barbelée, empoisonna la vie de l'ardente religieuse. Elle ne rentra Avignon que pour languir un peu de temps et puis ourir (19 juin 1685). Ce n'était pas elle que Dieu ait marquée pour être l'instrument de la réunion s deux branches de l'Institut.

La petite ville de L'Isle ne compte que 6,000 habints; elle dépendait de l'évêché de Cavaillon. Les ux de la fontaine de Vaucluse en s'échappant des ncs de la montagne forment une rivière, la Sorgue, i s'est creusé dans la vallée, aidée quelquefois de la ain de l'homme, un grand nombre de canaux. eux-ci se séparent capricieusement, puis se rejoient; l'impétuosité du courant s'y trouve modérée les eaux fraîches et limpides s'écoulent moins empressées en baignant les îlots nombreux qu'elles ont rmés. C'est dans l'un d'eux que s'est établie la ville L'Isle. L'air y est pur, le site charmant, les étrangers y vont en grand nombre jouir des paysages ou

chercher le rétablissement de la santé. Peu distante d'Avignon, L'Isle apprit bientôt la transformation merveilleuse qu'avait amenée à l'hôpital, l'introduction des religieuses de Saint-Joseph. Les habitants sollicitèrent Jean-Baptiste de Sade, leur évêque, de leur procurer le même avantage et le digne prélat s'empressa de se rendre à leurs vœux. Nous venons de dire que la Mère de Cléraunay avait signé un traité avant son voyage infructueux vers La Flèche; mais elle n'eût pas la consolation d'opérer elle-même la fondation. Cette mission fut donnée aux sœurs Renée de Launay, venue de Laval à Nîmes, puis à Avignon, et qui reçut l'emploi de supérieure, Madeleine de Mondagron (1), et Madeleine Ami, la première du diocèse du Mans, la seconde de Château-Gontier, en Anjou.

La ville s'était engagée à leur fournir une maison, une chapelle, un chœur séparé, des sacristies et des fontaines dans leur jardin; mais rien de plus. Elles avaient donc à se meubler et à se nourrir, ainsi elles n'échappèrent pas aux privations et à la gêne, compagnes accoutumées des fondations. Chacune d'elles

(1) Tous les actes notariés écrivent ainsi Mondagron et non Mondragon. Le petit extrait généalogique suivant fera connaître la parenté qui reliait entre elles plusieurs de nos religieuses.

De noble Paul Aubert de Cléraunay et de demoiselle Jeanne Maresl naquirent :

1° Noble Paul Aubert de Cléraunay, conseiller du Roi, receveur des tailles du Mans.

2° Marguerite qui épousa le sieur du Bois.

3° Jeanne, femme de Claude Le Gras de Villette.

4° Catherine, femme de René-Arnoul de la Corbinière.

5° Marie, femme de Jean de Mondagron, sieur de Hires.

Et 6° Anne Aubert de Cléraunay, fille hospitalière.

n'apportait qu'une modique rente, et elles eurent grand besoin du secours que leur donnèrent deux bons habitants : Louis de Serres et Henri de Guilhem fournirent à leurs premiers besoins et leur procurèrent ensuite tout le blé nécessaire à leur consommation (1).

Madeleine de Mondagron était nièce de la Mère de Cléraunay, ce fut sans doute un des motifs qui la fit appeler par celle-ci à Avignon. Une excessive surdité qui lui survint l'obligea de quitter L'Isle et de retourner à Avignon, mais elle ne cessa pas pour cela de servir les pauvres. Ses yeux toujours aux aguets d'un besoin à prévenir, d'un désir à satisfaire, d'un service à rendre, suppléaient au défaut de ses oreilles. Elle eut toutes les qualités d'une bonne religieuse, mais l'humilité et le respect pour l'autorité se firent surtout admirer en elle. Lorsqu'on l'offensait, elle craignait d'avoir offensé elle-même et était la première à genoux devant sa compagne étonnée. S'il arrivait que quelque jeune religieuse présidât, elle se tenait devant elle dans l'attitude du respect, lui obéissait, ne faisait rien sans sa permission. Elle avait beaucoup et longtemps souffert d'une conscience timide, facilement alarmée. Dieu, dans les derniers temps de sa vie lui rendit le calme et elle expira dans une douce paix à l'âge de 72 ans.

Madeleine Ami était fille d'un conseiller au présidial de Château-Gontier, qu'elle eut la douleur de

(1) Les familles de Guilhem-Clermont-Lodève et de Serres appartenaient à la nombreuse noblesse qui habitait L'Isle et les environs. (De Joannis, p. 116. *Le Fédéralisme et la Terreur à L'Isle.*)

perdre lorsqu'elle avait à peine vingt ans. Cette mort la fit sérieusement réfléchir, et elle s'appliqua à connaître la volonté de Dieu, résolue à la suivre quelle qu'elle fût. Appelée à être hospitalière, elle allait avoir bientôt dans sa ville même le couvent des religieuses de la Miséricorde de Jésus, et non loin d'elle étaient quatre maisons de la congrégation de Saint-Joseph. Mais l'esprit souffle où il veut (1), et c'est vers Avignon qu'il porta Madeleine. Avant de s'y rendre avec deux de ses parentes, elle voulut faire un essai de trois mois à Beaufort, puis partit pour la ville papale, ayant rompu avec tout ce qui pouvait lui tenir au cœur en ce monde, et toute libre pour n'aimer et ne servir que Dieu seul.

Elle fit bien vite remarquer en elle beaucoup de vivacité et de pénétration d'esprit, unis à un rare discernement et à une prudence consommée. Aussi n'eût-elle pas à attendre la vêture; les sœurs avaient hâte de s'attacher un sujet qui paraissait devoir leur être si utile. On reconnut d'assez bonne heure que l'air d'Avignon était contraire à son tempérament, et c'est ce qui la fit désigner pour aller à L'Isle. Au bout de huit ans, elle s'y trouva seule des premières Mères de la maison. Renée de Launay avait été rappelée à Nîmes pour y être supérieure, et Madeleine de Mondagron affligée de surdité était, comme nous l'avons dit, retournée à Avignon. Madeleine Ami resta quarante-sept ans à L'Isle; elle rendit à la maison les plus importants services, y donna les plus beaux exemples de vertu et mérita une reconnaissance et une véné-

(1) *Spiritus ubi vult spirat.* Joan., III, 8.

ration dont le temps écoulé n'a pas affaibli la mémoire.

Vers ce même temps la ville du Mans s'adressa à la maison de Laval pour la prier de lui envoyer un essaim de ses religieuses. En vertu d'un acte capitulaire du 28 décembre 1677, un mémoire des conditions requises pour les nouvelles fondations fut envoyé, et en même temps on demanda le concours des communautés de Baugé et de Beaufort pour le cas où ce nouvel établissement aurait lieu ; mais l'affaire n'eût pas de suite, nous ne savons pourquoi. L'année suivante une autre délibération fut prise pour répondre à l'évêque qu'on ne pouvait obéir à l'ordre qu'il avait donné d'aller fonder à Ernée, attendu que les conditions qui étaient proposées se trouvaient en opposition avec les règles et constitutions de l'Institut (23 septembre 1678) (1).

(1) *Annales de Laval*, par la Mère Sauvé, I, p. 45.

CHAPITRE VI

MORT DE L'ÉVÊQUE ARNAULD. — Lézine Berault des Essarts est l'instrument choisi de Dieu pour l'union de l'Institut. — Elle revise le Coutumier, le Cérémonial, le Directoire. — Sa haute vertu. — Michel Lepelletier, évêque d'Angers. — Fin de la branche à vœux simples.

Comme tous les Arnauld, l'évêque d'Angers atteignit une grande vieillesse. Dieu ne l'appela à rendre compte de son administration qu'en 1692 (le 8 juin). Il était parvenu à sa quatre-vingt-quinzième année, et avait occupé quarante-deux ans son siège épiscopal.

Le conseil de ville de La Flèche avait soutenu d'abord et longtemps les sœurs de son hôpital et s'était montré comme elles opposé à la transformation. Dans le clergé, le même sentiment avait dirigé le chapelain donné, Jean Gyrot, qui s'était retiré emmenant sa sœur, et le chanoine Syette qui fit sortir ses deux nièces Marie et Madeleine Bérard. A un moment quelques sœurs ne sachant à qui se vouer, avaient appelé à l'aide, le marquis de la Varenne, qui n'avait pas à entrer dans ces débats. Mais après la mort de la Mère Le Gras de Villette, dernière ancienne de la maison, il ne s'y trouva plus que de jeunes sœurs, peu faites encore à la vie religieuse, incapables de se régir elles-mêmes, et, dans l'intérêt

des pauvres, la municipalité crut qu'il fallait ou régénérer la communauté ou s'adresser ailleurs pour retrouver le dévouement des temps héroïques de Marie de la Ferre et de Jérôme Le Royer. Pour régénérer la communauté de La Flèche, on ne pouvait plus recourir désormais dans l'Institut de Saint-Joseph qu'à des religieuses entrées dans les vœux solennels. La pensée de perdre le berceau de leur Congrégation était pour celles-ci, dans les diverses maisons entre lesquelles elles étaient réparties, une profonde peine qu'elles confiaient à Dieu par de ferventes prières, espérant toujours, même contre l'espérance.

La mort d'Arnauld, le revirement d'idées des habitants de La Flèche, vinrent favoriser l'accomplissement de leurs vœux, que Dieu préparait d'ailleurs depuis quelques années.

Son instrument dès longtemps déterminé dans ses desseins immuables était une religieuse formée par la Mère de la Ferre, amie de la Mère de Cléraunay, éprouvée dans les fondations, et les supériorités, fortifiée par les contradictions soutenues et les souffrances endurées, réservée lorsque ses sœurs à Beaufort tombaient frappées par la mort autour d'elle; c'était l'héroïque et sainte Lézine-Scholastique Berault des Essarts, que l'Institut doit regarder et vénérer comme sa seconde Mère.

Elle était encore à Beaufort où après avoir traversé les épreuves du commencement, elle s'était concilié tous les cœurs par sa patience, sa capacité, sa prudence, son bon jugement et sa sage conduite, et où elle avait attiré de nombreuses ouvrières remplies de zèle, vivant, grâce à son habile direction, en plein

épanouissement de cordialité et d'esprit religieux. Elle croyait pouvoir écrire au sujet de ses chères filles : « Je puis dire que parmi un si grand nombre de religieuses, il n'y a, grâce à Dieu, qu'un même esprit, un même cœur et une même bonne volonté ; l'union est parfaite et la paix règne parmi toutes. » Elle faisait, dit un mémoire, « régner partout l'allégresse, et cette joie pure qui naît de l'amour du devoir et de sa fidèle pratique ; à la tête de tout, partout la première, elle prenait pour elle le plus difficile, et, dans ses incessantes sollicitudes, l'égalité de son humeur, la sérénité qui régnait sur son visage, cette aimable gaieté qui assaisonnait ses discours si persuasifs, faisaient que ses filles l'aimaient comme une véritable Mère dont elle avait les qualités, volaient sans peine sur ses traces aux sentiers les plus difficiles. »

Mais, elle aussi, comme la Mère de Cléraunay, avec un sentiment plus dégagé peut-être et plus abandonné aux décisions divines, soupirait après le moment où la Communauté de La Flèche, renoncerait enfin à ses idées particulières, et se fondrait dans l'Institut transformé, ou plutôt, permettrait à l'Institut de se rejoindre à elle, toujours aimée comme la Mère commune. « Son chagrin était extrême et elle séchait de regrets » avec une ardeur de désirs qu'elle ne pouvait elle-même s'expliquer. On reconnaît la touche divine, l'indication de la voie qui ne tardera pas à s'ouvrir.

« Un jour, c'est la Mère Chauvelier qui parle, plus pressée qu'à l'ordinaire de ces mouvements si impétueux et si tendres, elle alla se jeter aux pieds du

crucifix, et là, fondant en larmes, elle épanchait son cœur avec ses soupirs en la présence de son Dieu.

« Seigneur lui disait-elle amoureusement et avec cette confiance qu'il permet à ses fidèles épouses, votre colère durera-t-elle toujours ? et ne fera-t-elle point place à la miséricorde, à cette miséricorde dont les flots salutaires ont noyé dans un déluge de sang les iniquités du genre humain.

« Avez-vous oublié votre fidèle serviteur M. Le Royer et votre humble servante la Mère de la Ferre et tant d'autres qui ont mis leur gloire et leur bonheur à suivre vos adorables volontés. Quoi, mon Dieu, ne vous souvient-il plus de ces temps, de ces heureux temps, où vos divins regards se fixaient avec tant de complaisance, sur la sainte maison de La Flèche? Comment a-t-elle dégénéré de cette ferveur qu'elle communiquait aux autres? Ah ! Seigneur, comment cet or pur a-t-il perdu sa couleur, jusqu'à vous forcer d'en détourner les yeux?

« Quoi qu'il en soit, et de quelque façon que ce malheur lui soit arrivé, vous avez voulu, mon Dieu, que cette maison fut mon berceau, vous m'y avez nourrie du lait le plus pur, comblée de toutes sortes de biens; souffrez donc qu'aujourd'hui je sollicite jusqu'à l'importunité le retour de vos anciennes bénédictions; laissez-vous toucher; laissez-vous attendrir, ô le meilleur et le plus tendre de tous les pères !

« S'il vous faut des sacrifices, frappez, me voilà prête; je suis votre victime, ne m'épargnez pas, mais exaucez mes vœux.

« A ces mots, elle se prosterna le visage contre

terre, la baignant de ses pleurs. Une prière si fervente ne pouvait manquer de fléchir celui qui a plus envie de nous accorder que nous d'empressement à lui demander dans nos plus pressants besoins.

« La Mère des Essarts se sentit consolée, elle se releva avec un secret sentiment que ses désirs seraient accomplis. »

En attendant elle profitait du calme dont elle jouissait pour travailler à la revision des règlements Elle retoucha discrètement le Coutumier, les Constitutions, le Cérémonial, le Directoire; elle se gardait avec soin d'innover, car elle révérait les règles d'après lesquelles elle avait été elle-même formée et n'avait qu'un désir, celui de transmettre l'esprit dont elle avait eu le bonheur d'être pénétrée par la fondatrice même.

Elle soumettait son travail au docteur Dufeu, devenu vicaire général d'Autun, mais conservant toujours le même attachement pour l'Institut, puis elle en envoyait des copies dans toutes les maisons afin de provoquer les observations et les remarques dans le but d'arriver à une parfaite uniformité; enfin elle le proposait aux Évêques qui « admiraient la sagesse, la netteté et l'esprit de perfection qu'on voit reluire dans tous ces règlements, » et les revêtaient de leur approbation. Les Constitutions étaient prêtes pour l'impression en 1685; le Cérémonial en 1690, le Directoire fut approuvé, mais non publié. C'est dans ce dernier ouvrage, hautement loué par les prélats, que la Mère des Essarts a mis toute son âme, modelée sur celle de Marie de La Ferre. « On peut dire que ce livre est la naïve expression et l'extrait

es sentiments sublimes et de l'intérieur de cette inte religieuse, car si cette épouse du Roi était ute belle au dehors par l'éclat de ses héroïques tions, cette beauté extérieure n'était qu'un rejail- ssement de la beauté intérieure de son âme. Tou- urs unie à Dieu, elle marchait continuellement en présence et était recueillie dans les plus grands nbarras. Gaie et amusante dans les récréations, elle ait silencieuse partout ailleurs. Sa modestie, son tention au service des pauvres prouvait sensible- ent qu'elle voyait en eux son Époux souffrant. Enfin était une fille d'oraison, qui nous en a laissé, on ut bien le dire, la matière et la manière la plus cellente dans notre Directoire qui contient la plus ute et la plus pure spiritualité. »

On tient de la Mère Anne Giroust qui succéda à ézine-Scholastique dans la supériorité à La Flèche qui l'avait accompagnée en d'autres maisons « que ttitude de la Mère des Essarts en la présence du eigneur lui inspirait la plus tendre dévotion, elle ait toujours à genoux d'un air anéanti et quand ses firmités ne lui permirent plus de suivre l'office avec chœur, elle se plaçait au coin de la grille proche bénitier pour ne rien voir. Mais, nous, qui la yions tout occupée et perdue en Dieu, nous étions erveilleusement édifiées et puissamment sollicitées l'imiter. »

Enfin arriva le moment arrêté par la Providence. ne requête fut adressée à Michel Lepelletier succes- ur d'Henri Arnauld, afin d'obtenir que des maisons Baugé, de Beaufort ou de Laval, des religieuses ssent procurées pour relever l'Hôtel-Dieu de

La Flèche. C'était le vif désir du nouvel évêque; il avait été informé de tout ce qui s'était passé et il avait conçu la plus grande estime pour la Mère des Essarts qu'il avait eu occasion de voir à Baugé et à Beaufort (1).

Il écrivit lui-même à toutes les maisons pour leur annoncer la nouvelle, désirée de toutes, du rétablissement de La Flèche. On le pria unanimement d'y pourvoir et notamment de désigner la religieuse qui lui semblerait la plus apte à conduire cette entreprise à bonne fin. Aucune hésitation ne fit balancer l'évêque dans son choix. Seule Lézine-Scholastique réunissait à un haut degré toutes les qualités requises pour cette œuvre qui ne devait pas manquer de difficultés. Il l'avertit par lettre qu'il la destinait à relever le berceau chéri de l'Institut, et que, si l'œuvre ne devait pas s'accomplir sans combattre, on pouvait du moins se tenir assuré que le secours de Dieu ne manquerait pas. La réponse de Lézine exprimait sa défiance d'elle-même, mais en même temps sa joie de voir que le Ciel n'était pas sourd à ses vœux et de ce que par vocation surnaturelle, elle se trouvait appelée à coopérer à une telle œuvre. Elle assurait l'évêque de sa soumission à ses conseils et de sa disposition à tout souffrir en vue du résultat espéré.

Michel Lepelletier avait désigné pour être les com-

(1) Michel Lepelletier était le second fils de Claude Lepelletier de Souci, contrôleur général des finances. Après avoir fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, il fut pourvu de l'abbaye de Jouy au diocèse de Sens. Il fut nommé évêque d'Angers en 1693.

gnes de la Mère des Essarts : Anne Giroust, Mar-
erite Brochard, et Anne Amis du Ponceau; elle
manda qu'Élisabeth Trovit de la Gasnerie leur fut
jointe. C'étaient toutes des filles formées à Beaufort,
ıtes pénétrées par conséquent du même esprit, et
squelles la Supérieure n'avait à attendre que le
ncours le plus entier dans le travail, et la sympathie
plus filiale dans les contrariétés (1).

Cette douceur intime de la famille religieuse fut
s précieuse pour elle, car ainsi que l'évêque l'avait
n prévu, il y eut à souffrir. Les religieuses avec
r Mère se rendirent de Beaufort à La Flèche vers
mi-août 1693, et y trouvèrent Michel Lepelletier
i les y avait devancées d'un jour.

Mais la cupidité des administrateurs faillit les faire
artir dès le lendemain. La Mère des Essarts s'op-
sait aux conditions dont on voulait grever sa com-
ınauté, prévoyant bien les embarras qu'elles pro-
iraient nécessairement dans l'avenir, et qui étaient
ıs onéreuses encore que celles du traité de 1647,
à si écrasantes. L'évêque, à la fin, reconnaissant
'on allait laisser les religieuses s'en retourner et
e l'arrangement auquel il s'intéressait allait être
nqué, prit sur lui d'ordonner à la supérieure de
ner le concordat. Elle soumit ses lumières à
éissance. La prise de possession se fit solennelle-
nt le dimanche 23 août.

Avec des ressources déjà minimes et obérées de plus
· le traité, la communauté eut à faire des répara-

) La Mère Radegonde Vallet prit la supériorité de Beaufort au
art de la petite colonie.

tions, à remettre en état mille choses, à reconstituer sa mense claustrale. La Mère des Essarts dut à l'influence qu'elle exerçait autour d'elle, de pouvoir faire face à tout et procurer à ses sœurs les secours nécessaires. Des amis firent relever la buanderie. Mme de Montespan, qui venait de temps en temps à La Flèche, rebâtit le grand cloître et donna de très beaux ornements à la sacristie. On agrandit les salles des pauvres, on améliora la cuisine et la pharmacie. Mais, au milieu de ses fatigues, lorsqu'après avoir consacré tout le jour à divers travaux, la Mère des Essarts devait passer une partie des nuits, avec la Mère Brochard, à classer et à ranger les papiers et les titres, ce qui la délassait, c'était de voir « que déjà la ferveur régnait avec édification dans cette maison renaissante sur laquelle elle avait répandu tant de pleurs. La règle était en vigueur, l'union parfaite, la charité pour le pauvre au suprême degré. Le noviciat se remplissait tous les jours de ferventes prosélytes. Enfin, les bénédictions célestes, si longtemps suspendues, recommencèrent à couler sur cette terre que le feu de la division avait rendu si aride. »

Michel Lepelletier, pour rendre cette belle harmonie possible, avait ouvert les portes aux sœurs qui se trouvaient à La Flèche avant l'arrivée des religieuses de Beaufort (1). Cependant, il leur avait laissé le temps de se placer ailleurs et peut-être aussi de se demander si elles ne se détermineraient pas à demeu-

(1) L'abbé de Bassan de Flamanville, ami du prélat, fut donné aux sœurs pour supérieur. C'était un homme de talent et de grande piété. Il avait voulu aller en mission chez les infidèles : mais il fut élevé à l'évêché de Perpignan.

rer avec une sincère bonne volonté. Une seule resta : c'était Madeleine Hardouineau de Vaugermain, qui fut admise à prendre l'habit le 3 juin 1694 (1).

L'union de l'Institut était consommée.

Un siècle s'écoula, puis vinrent les révolutions, et quand du milieu des ruines qu'elles avaient faites, se relevèrent les institutions catholiques persécutées ou bannies, la sagesse de l'Église statua que les vœux des religieuses de France ne seraient plus regardés comme solennels. Ainsi les hospitalières de Saint-Joseph se sont trouvées ramenées à un état assez voisin de celui que les fondateurs avaient adopté. A quoi donc avaient servi les agitations qui ébranlèrent leur institut pendant près de quarante ans? A faire voir une fois de plus que l'homme s'agite, mais que c'est toujours Dieu qui le mène, à faire pratiquer de grandes vertus par les âmes qui surent se défendre de tout entraînement passionné et ne cherchèrent que la pure gloire de Dieu, à démontrer que l'esprit humain, exposé à faillir jusque dans ses aspirations les meilleures, n'a de sauvegarde contre lui-même que dans l'obéissance empressée à l'autorité sainte qui, au nom de Jésus-Christ, a droit de régir toute volonté ici-bas.

La hâte des religieuses qui aspiraient à un état plus parfait fut trop grande, la résistance de celles qui demeuraient fidèles aux constitutions premières fut trop longue. Les unes et les autres manquèrent de guides capables de les modérer et de les conduire, c'est-à-dire d'hommes impartiaux en qui de part et

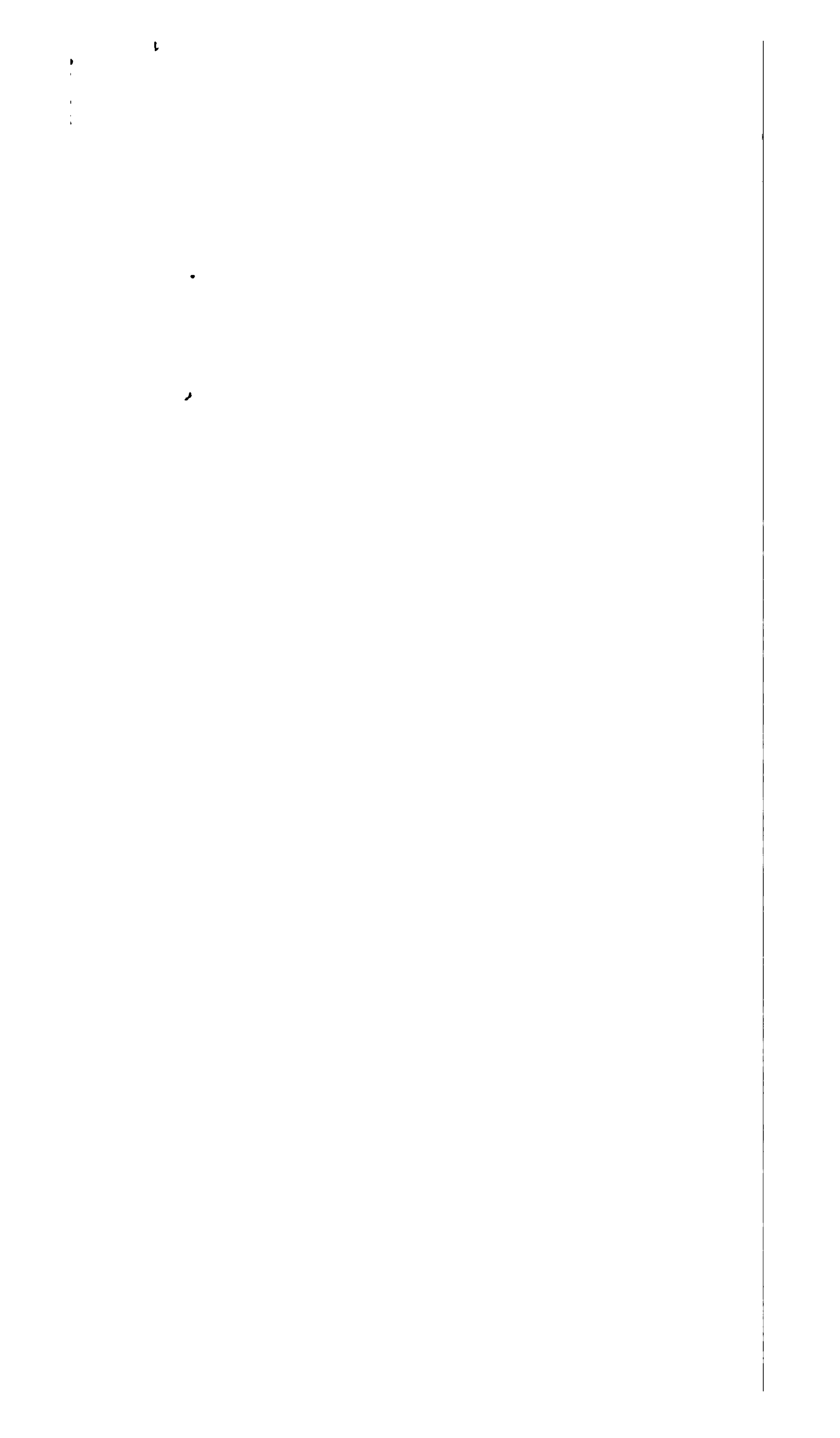
(1) Une autre s'en alla à Baugé où elle fit profession.

d'autre, elles pussent avoir pleine confiance. Arnauld, Dufeu, étaient eux-mêmes engagés et, plus encore, promoteurs, dans le litige; ils ne pouvaient être juges et parties. Le Royer avait été enlevé trop tôt; Dubreuil, prématurément éloigné à son tour. Il semble que ce dernier, à défaut du fondateur, eut été homme à amener doucement tous les esprits à adhérer au bref pontifical. Mais pourquoi fut-il éloigné? Dans quels termes était-il avec l'évêque d'Angers? Quelle aurait pu être en réalité son action? De profondes obscurités empêchent de plonger bien au fond des responsabilités de chacun dans toute cette affaire. Dieu avait permis l'épreuve, lui-même en prépara la fin en enlevant à l'un des partis toute âme en état de continuer la lutte, en donnant à l'autre une Mère sainte et prudente, capable de rétablir tous les cœurs dans l'union.

Il n'y eut point de vaincus : les Mères Pilon, Grasset, Busson, si fermes dans leur attachement aux règles primitives, étaient remontées vers Dieu. Il n'y eut point non plus de vainqueurs : Arnauld était mort, Anne Aubert morte aussi, et Dufeu devenu vicaire général d'Autun, ne pouvait plus témoigner que de loin l'intérêt qu'il continua de porter à l'Ordre jusqu'à la fin de sa longue vie. Ainsi, aucun sentiment humain ne dut se mêler à l'œuvre accomplie, et les sœurs purent chanter avec une allégresse et une suavité sans mélange : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* (1).

(1) Psalm. CXXXII : *Voici comme il est bon et doux à des frères de demeurer unis;* verset que les religieuses chantent à leurs vêtures et professions.

On vit dès lors s'affermir de plus en plus entre toutes les maisons de l'Institut une intimité cordiale, une fraternité vraiment religieuse, grâce à laquelle toutes souffrent des peines qui en affligent une, ou se réjouissent des succès qui en consolent une autre. Elles se donnent ou se prêtent leurs sujets au besoin, et la bourse quelquefois mieux garnie des unes, vient avec empressement au secours de la détresse des autres. Déjà l'on a vu Laval prêter des supérieures à Baugé et à Montréal, notre histoire, dans la suite, rapportera encore plusieurs traits de cette réciproque charité.



LIVRE SIXIÈME

UNION ET VERTUS

1662-1789

CHAPITRE PREMIER

E CANADA. — Première novice canadienne. — Cession de Montréal à MM. de Saint-Sulpice par les Associés. — Tremblement de terre. — Andrée du Ronceray. — Réclamation non fondée. — Mort de Mlle Mance. — Deux sœurs de Beaufort envoyées à Villemarie. — — Utopie de la sœur Tardy. — Mort des Mères Maillet et de Brésoles.

Traversons de nouveau les mers. Nous trouverons Villemarie la petite famille de Saint-Joseph accrue es sœurs Le Jumeau et Babonneau, qui ont laissé ndrée du Ronceray repasser seule en Europe. Nous trouverons aussi de jeunes religieuses, aimables rémices indigènes. Quelques bonnes volontés avant lles s'étaient offertes à l'essai; mais elles ne s'étaient as soutenues.

La première vocation canadienne, sérieuse et so- de, fut celle de l'intéressante annaliste que nous vons plusieurs fois citée, Marie Morin, née à Qué- ec, et, chose surprenante, envoyée à Montréal par le icaire apostolique, M. de Laval, évêque de Pétrée, à un oment où il faisait mille efforts pour fondre les sœurs e Saint-Joseph avec celles de Dieppe (août 1662).

Croyait-il leur jeter une amorce pour les attirer, ou pensait-il qu'un insuccès assez probable dégoûterait les sœurs et les amènerait à son idée? A une jeune fille de treize ans, il fallait en effet une rare énergie pour accepter de vivre au milieu des privations qu'elles nous a-décrites, et dans la compagnie de sœurs déjà âgées qui lui semblaient d'un autre siècle. Elle resta cependant. Elle-même raconte d'une manière charmante que Mme d'Ailleboust, ayant perdu son mari, demeura comme pensionnaire chez les sœurs de Saint-Joseph, et qu'elle avait pour servante une fille de onze à douze ans nommée Adrienne Barbier. Cette fille annonçait de si heureuses dispositions qu'on la croyait destinée à entrer plus tard chez les hospitalières. Lorsque Marie Morin fut arrivée de Québec et qu'on l'eut mise au noviciat, on lui donnait sans cesse Adrienne pour modèle, ce qui la vexait sensiblement. « Elle était bien plus avancée que moi, dit-elle, dans les vertus religieuses,... elle avait un extérieur charmant et une modestie angélique. Étant peu humble et beaucoup superbe, je n'étais pas contente que sa vertu servit à me faire faire la correction; je m'en plaignis plusieurs fois, ce qui m'attira de nouvelles mortifications. Adrienne était toujours préparée à se mortifier, à travailler, à faire oraison; mais il n'en était pas ainsi de moi. » Acceptons ce récit comme langage d'humilité, car cette âme, un peu plus raide à la façon, fut la première professe canadienne, remplit les fonctions de supérieure et rendit de grands services, tandis que cette petite perfection d'Adrienne trouva un bon parti et devint une bonne mère de famille.

Cinq ans s'écoulèrent avant qu'une nouvelle pos-
ılante vint frapper à la porte du couvent. Les trois
ındatrices dont les forces s'usaient et qui sentaient
: poids de l'âge, s'inquiétaient un peu, tout en
omptant que Dieu n'abandonnerait pas son œuvre.
:lles furent donc bien ravies, lorsque leur arriva de
)uébec, à son tour, Catherine Denis, jeune fille de
ix-neuf ans. Son père, bien qu'il fut un des notables
e la ville, et qu'il eut rempli par intérim les fonc-
ons de gouverneur général, n'avait pu la doter pour
u'elle fut admise chez les hospitalières de la Misé-
corde de Jésus où elle postulait depuis plusieurs
nnées. M. Souart, sulpicien, confesseur des hospita-
ères de Montréal, lui offrit une dot pour entrer chez
:s filles; ce qu'elle accepta avec empressement. En
ıême temps qu'elle, sœur Raisin était amenée par
es voies analogues à Mlle Bourgeoys, dont l'œuvre
assait par les mêmes phases et les mêmes angoisses
ue celles de Saint-Joseph.

Le Canada subissait à ce moment un changement
'une souveraine importance. Réduits à sept, les
ssociés de Montréal cédaient tous leurs droits et la
:igneurie de l'île à MM. de Saint-Sulpice (1). Le gou-
:rneur général du Canada prit autorité sur ce terri-
ɔire. Il enleva aux seigneurs l'administration de la
ıstice, méconnut le caractère et les droits de Mai-
ɔnneuve et lui donna un remplaçant. Il alla même
ısqu'à lui ordonner de rentrer en France, ce que

(1) *Histoire de la Colonie française en Canada*, III, p. 61. Les lettres
ıtentes du roi données en 1644 conféraient aux associés de Montréal
droit de rendre la justice et celui de nommer leur gouverneur
ırticulier.

celui-ci fit aussitôt sans se plaindre (1665). Les Montréalais l'avaient vu partir avec une profonde douleur; ils sentaient que la protection plus efficace que leur assurait la suzeraineté royale, serait achetée au prix du relâchement des mœurs, et que c'en était fait de cette ère primitive rappelant l'état de l'Église naissante, ère laborieuse mais pure, dont ils avaient été les ouvriers choisis de Dieu.

Ils jugeaient avec raison d'après ce qu'ils savaient de Québec. Dans cette ville la voix des supérieurs ecclésiastiques n'était plus obéie, la traite des boissons se faisait avec les sauvages, les vols se multipliaient, les crimes demeuraient presque impunis. Ce relâchement de mœurs amena, — ce fut la croyance générale, — sinon un châtiment, du moins un avertissement épouvantable au Canada tout entier.

Des signes précurseurs l'annoncèrent, puis le 5 février (1663), vers le soir, deux cents lieues de terrain sur cent lieues en largeur, le Canada, l'Acadie, la Nouvelle-Angleterre, furent ébranlés à la fois par un tremblement de terre dont les descriptions font frémir (1). Ce phénomène surprenant par son étendue, ne le fut pas moins par sa durée qui fut de plus de six mois avec plus ou moins d'intensité. La terre fut bouleversée et cependant personne ne périt. Le sol ondulait comme les vagues d'une mer agitée, les maisons étaient secouées comme des roseaux sous une bourrasque, des montagnes s'abîmaient ou allaient

(1) Voir dans l'*Histoire de la Colonie française au Canada*, t. III, les récits du P. Lallemant, jésuite, de la Mère Marie de l'Incarnation, de la sœur Morin et autres.

ırgir ailleurs, des forêts descendaient dans le fleuve ıut entières et détournaient son cours, des lacs étendaient là où les eaux n'avaient jamais coulé.

On crut à Québec être arrivé aux derniers jours du ıonde; on courut aux églises, les confessionnaux ırent jour et nuit assiégés par d'innombrables pénints. « On ne saurait croire, écrit la mère Marie de e l'Incarnation, le grand nombre de conversions que ieu a opérées tant du côté des infidèles qui ont emrassé la foi que de la part des chrétiens qui ont uitté leur mauvaise vie. En même temps que Dieu branlait les montagnes et les rochers de marbre de es contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranr les consciences. Les jours de carnaval ont été hangés en des jours de pénitence et de tristesse; es prières publiques, les processions, les pèlerinages nt été continuels; les jeûnes au pain et à l'eau fort 'équents; les confessions générales plus sincères u'elles n'auraient été pendant l'extrémité des maıdies. »

« La dévotion, dit la sœur Morin, ne fut pas aussi rande à Villemarie; chacun demeura chez soi et la orte de notre église fut fermée; il n'y en avait point 'autre pour lors dans toute l'île de Montréal. Peuttre n'avait-on pas tant besoin d'aller à confesse, car n ce temps on vivait bien et dans une grande innoence. »

Plusieurs personnes virent dans cet événement ingérence de Satan : « Comme les démons se mêlent uelquefois aux effets naturels, on a facilement cru u'ils se sont mêlés dans ce tremblement de terre ıour accroître les frayeurs que la nature agitée devait



nous causer. » Ainsi parle Marie de l'Incarnation, et la sœur Bourgeoys écrit du P. Chaumonot qui résidait alors à Villemarie, qu'il « encourageait tout le monde en disant que c'était le diable qui enrageait de ce que Dieu était bien servi. Ainsi, en lâchant les rênes à la méchanceté infernale, Dieu se serait proposé un double but : avertir et convertir les commerçants de Québec trop âpres au gain ; prémunir et fortifier les habitants de Villemarie pour qu'ils ne sortissent pas de la voie qu'ils avaient jusque-là suivie. La puissance de Dieu se joue de la puissance mauvaise et tire de sa malice des effets différents qui concourent à sa gloire. Si donc l'intervention satanique eût vraiment lieu en cette occasion, la bonté divine protégea toujours son peuple canadien ; c'est ce dont témoigne le P. Lallemant : « Nous voyons proche de nous de grandes ouvertures qui se sont faites et une prodigieuse étendue de pays toute dévastée, sans que nous ayons perdu un enfant, non pas même un cheveu de nos têtes. »

Quelques jours seulement avant le tremblement de terre, Maisonneuve avait fait appel aux colons et formé la milice de la Sainte-Famille, confrérie militaire formée d'hommes de bonne volonté disposés à marcher au besoin sur les traces de Dollard des Ormeaux (1).

Après l'événement, par le zèle de Mme d'Ailleboust et du P. Chaumonot, fut instituée la Confrérie géné-

(1) Ce fut le dernier service qu'il rendit à la colonie; il s'en alla passer ses derniers jours, en saint, au Fossé-Saint-Victor, à Paris, et il y mourut le 10 septembre 1676.

rale de la Sainte-Famille dans laquelle les hommes prenaient pour modèle saint Joseph, les femmes, la sainte Vierge, et les enfants, l'enfant Jésus. Elle se forma d'abord à Villemarie. L'autorité de l'évêque l'établit bientôt à Québec; puis toutes les paroisses voulurent avoir la leur; après deux siècles écoulés, ces confréries persévèrent encore parmi les canadiens et même au milieu des peuplades de sauvages chrétiens.

Catherine Denis dont la première pensée avait été d'entrer dans l'ordre cloîtré et à vœux solennels de la Miséricorde de Jésus, tenait à ce que les hospitalières de Saint-Joseph lui procurassent les mêmes avantages. L'autorité ecclésiastique aussi faisait de l'état primitif des sœurs une de ses objections et l'un des motifs de son opposition. Les fondatrices, on ne l'a pas oublié, avaient toujours été disposées à embrasser le nouvel état, maintenant adopté par l'Institut presque tout entier. On se résolut donc à faire venir de la maison de Laval, berceau de la transformation, une professe pour préparer et faire émettre à Villemarie les vœux solennels. Nous avons rapidement raconté la courte expédition d'Andrée Devernay du Ronceray, il convient d'y revenir.

Les sœurs de Villemarie avaient un tel désir de suivre le bref d'Alexandre VII qu'ayant été informées qu'il y avait dans la maison de Laval une sœur domestique disposée à traverser les mers, elles se déclarèrent prêtes à la prendre pour supérieure et à faire leur noviciat sous sa conduite. On ne saurait trop admirer une pareille humilité. Mais dans la même maison Andrée du Ronceray n'avait pas une moindre

ardeur d'aller au Canada, seulement connaissant la contrariété qu'en eût éprouvé son père, elle tenait son désir secret. Les oppositions du père, de la maison de Laval, de l'évêque du Mans, cédèrent comme nous l'avons raconté, et Andrée avec ses deux compagnes se rendit toute joyeuse à La Rochelle. Arrivées trop tard, elles ne trouvèrent plus de disponible dans le navire du capitaine Poulet que la chambre de la pompe, lieu incommode et fétide, mais dont elles s'accommodèrent, heureuses de mettre leur traversée sous la sauvegarde de la souffrance. M. Talon, intendant du Canada, partait en même temps sur un bon vaisseau du roi. Il n'eût pas plutòt appris que des religieuses allaient s'embarquer dans de telles conditions, qu'en courtois chevalier, il s'empressa de leur offrir de venir à son bord. Elles le remercièrent de sa gracieuse attention et bien leur en prit. Talon fit naufrage près des côtes du Portugal, et se sauva à grand'peine sur un mât rompu, tandis que les religieuses cinglaient heureusement vers leur but où elles apprirent la catastrophe et rendirent grâces à Dieu qui les avait inspirées.

Au terme du court séjour de trois ans qu'Andrée du Ronceray fit au Canada, heureuse d'avoir reçu les vœux des filles qu'elle avait formées, elle serait volontiers demeurée au milieu d'elles; mais l'impatience paternelle et le rappel de sa maison d'origine l'obligèrent à rompre brusquement les liens contractés avec cette chère communauté de Villemarie. Il y eut bien des larmes dissimulées, bien des soupirs étouffés, outre ceux qui ne purent éviter de se faire entendre, lorsqu'Andrée dut dire adieu à ses filles.

Elles perdaient cette mère qui les avait conduites à l'entière union avec Jésus-Christ. Et elle, aurait désiré unir sa vie à celle des Mères de Brésoles, Macé, Maillet, fondatrices de la maison de Laval, qui lui avaient fait retrouver la patrie au sein du Nouveau-Monde. En les quittant elle avait le cœur brisé. Les vénérables Mères fondatrices de Montréal regrettaient pour leur communauté si péniblement formée une religieuse d'un si grand mérite. La sœur Le Jumeau était inconsolable; elle n'eût pas voulu retourner en France, et cependant l'idée de se séparer d'Andrée lui était si cruelle qu'elle s'offrit à l'y reconduire. Elle demeura néanmoins; son amie trouva pour la protéger au retour un excellent homme, Migeon de Bransac, juge de Montréal, qui avec les attentions les plus délicates, lui facilita la traversée et la reconduisit jusqu'à son monastère (1).

Catherine Macé eut la succession d'Andrée du Ronceray. Puis la supériorité, pendant plus de vingt ans, alterna entre elle et la Mère Le Jumeau. C'était une lourde charge et une croix perpétuelle, par suite des contrariétés, des oppositions, des calamités qui surgissaient sans cesse et laissaient à peine quelque temps de relâche à celle qui avait la sollicitude de la Communauté. Il fallait que la bonté divine communiquât à ces âmes une énergie plus que virile et les soutînt par des consolations intimes d'une immense douceur et d'une rare puissance pour qu'elles résis-

(1) Sa fille, Gabrielle de Migeon, entra au noviciat de Saint-Joseph en 1684 et sa femme devenue veuve, en fit autant comme nous le dirons plus tard.

tassent à tant d'assauts, à tant de dénuement, à des coups si imprévus, et à des ruines où elles se voyaient replongées dès qu'elles commençaient à en sortir. Sœur Morin nous a déjà dit que Dieu voulait ses hospitalières sous le pressoir; elles comprenaient le désir divin, et le cœur ne leur manqua jamais pour souffrir.

De longues difficultés d'intérêt troublèrent les dernières années de Mlle Mance, qui conserva toujours l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu. Après avoir frayé les voies aux hospitalières, n'étant point appelée à revêtir leur saint habit, elle s'était retirée dans un petit logement attenant à l'hôpital. Ses peines, dont son dévouement à l'œuvre était cause, ne pouvaient manquer de rencontrer correspondance et cordiale sympathie chez ses amies, les filles de Saint-Joseph. Ces difficultés étaient soulevées au sujet du fief de Nazareth. On se rappelle que les seigneurs avaient concédé à l'Hôtel-Dieu cent arpents de terre en dédommagement de 22,000 liv. données par Mme de Bullion, et employées par les Associés à la levée d'hommes qui sauva le Canada.

Mgr de Pétrée mit son zèle à faire rendre cette somme à l'hôpital (1). Personne ne connaissait mieux que Mlle Mance les intentions de Mme de Bullion, elle affirmait que cette dame avait consenti à l'échange en vue de la nécessité de la levée d'hommes à laquelle

(1) A ce moment, il est vrai, les 22,000 liv. auraient produit plus de revenu que les 100 arpents, ceux-ci étant tombés en friche. Mais il n'en avait pas été de même lors de la transaction. Les seigneurs n'étaient pas cause de la dépréciation subie et n'avaient pas à en tenir compte.

elle avait voulu contribuer encore par ailleurs pour vingt autres mille livres. L'acte de cession, par les associés de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice, mentionnait la substitution des cent arpents aux 22,000 liv. et disait qu'ils faisaient partie de la fondation de l'hôpital. Maisonneuve, près de mourir, se fit un devoir de conscience, de consigner dans un écrit qui fut mis sous les yeux de Mgr de Laval, ce qu'il avait su de cette opération, et dans lequel il affirmait qu'au moment où elle eût lieu, il aurait mieux aimé les terres dans l'état où elles étaient lorsqu'il les donna à l'Hôtel-Dieu, que la rente de 1,000 liv. que les 22,000 liv. lui rapportaient alors. Rien n'y fit; l'évêque voulait quand même un écrit de la donatrice autorisant cette substitution. C'était demander l'impossible, puisque Mme de Bullion avait tenu à demeurer toujours la bienfaitrice inconnue.

M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, porta la cause au conseil privé du roi (1677), qui, après sérieuse étude de la question, déclara que les seigneurs non seulement ne devaient rien, mais avaient été très généreux en supportant tous les frais d'une recrue qui avait profité aux colons, à l'Hôtel-Dieu et à tout le Canada. Mgr de Laval ne fut point convaincu, voulut ramener l'affaire en jugement, et tracassa pendant vingt ans et plus le séminaire, pour lui faire rendre à l'hôpital les 22,000 liv. (1).

(1) Pour le bien de l'hôpital, il n'y réussit point. Ces terrains, en effet, ont fini par être englobés dans la ville; ils font partie du faubourg Sainte-Anne et sont un fonds assuré de revenus, la principale ressource de l'Hôtel-Dieu. Les 22,000 liv. auraient été employées



Mlle Mance, affligée de cette persécution, fut en outre éprouvée par de longues et douloureuses maladies, pendant lesquelles elle édifia toute la colonie par sa patience et ses hautes vertus; elle mourut en odeur de sainteté, en 1673, âgée de soixante-six ans.

Après le départ d'Andrée du Ronceray, M. Macé envoya de Paris une postulante qui, à la suite d'épreuves bien pénibles pour elle, devint une excellente religieuse (1). Il fit partir à différents intervalles d'autres jeunes filles auxquelles il reconnaissait une bonne vocation. A la mort d'une des fondatrices (1677), il demanda deux sœurs à Beaufort, et l'évêque d'Angers se trouva amené à les accorder. L'une de celles que Dieu avait choisies, Charlotte Gallard, d'une noble et pieuse famille d'Angers, suivant l'attrait qui s'était révélé en elle dès l'enfance pour la vie d'hospitalière, était entrée une des premières au noviciat de Beaufort. Mais, au moment de faire profession, elle tomba très gravement malade et l'on craignit pour ses jours. L'évêque avait conçu d'elle de grandes espérances; il fut profondément affligé de sa perte imminente et se sentit poussé à faire vœu pour elle, que si Dieu lui rendait la santé elle irait à Villemarie. Il ne l'aurait donc obtenue que pour la perdre; il n'y pensa pas. Mais son vœu répondait aux désirs secrets de la jeune fille; Dieu l'avait guidé. Il rendit la santé et la vie à

à la construction des bâtiments et auraient péri avec eux par l'incendie. Ici comme dans toute cette histoire, il faut voir la main de Dieu qui conduit à ses fins même les agitations contraires des hommes.

(1) La sœur Catherine-Louise Fidelet.

Charlotte, qui, en prononçant ses vœux s'engagea expressément à aller servir Dieu et les pauvres au Canada. On lui adjoignit Françoise Maumousseau, encore novice. L'une et l'autre remplirent, dans la suite, des fonctions importantes et la supériorité. Le personnel de la communauté se maintenait ainsi en nombre convenable pour suffire aux travaux.

Mais le démon ne put souffrir cette prospérité relative. Il suscita un orage qui ébranla non seulement les hospitalières, mais surtout la Congrégation de Notre-Dame et le Séminaire lui-même.

Une religieuse de la Congrégation, la sœur Tardy conçut une grande idée, soufflée malheureusement par le malin esprit, déguisé en ange de lumière. Des trois familles religieuses adressées au Canada, pour y répandre, chacune selon le propre de sa vocation spéciale, l'esprit de Jésus, Marie et Joseph, auxquels elles étaient vouées, cette sœur rêva de composer une seule communauté, dans laquelle auraient de plus été admis des ermites maîtres d'école pour les garçons (1). Tous auraient suivi une même règle et les biens entre tous auraient été communs. Le but était de représenter plus parfaitement la vie des premiers chrétiens. La sœur Tardy se prétendait suscitée de Dieu, pour conduire ce bel œuvre, et alléguait en preuve de

(1) C'était une association formée par un pieux laïque nommé Charon. Il l'avait destinée d'abord à desservir un Hôpital général. Mais il ne put recruter ses hospitaliers. Alors il eût l'idée d'un Hôpital-Collège et tenta de réunir des maîtres d'école, seconde entreprise qui ne réussit pas mieux que la première. (Faillon. Mme d'Youville, p. 23-26.)

sa mission, la connaissance qu'elle prétendait avoir de l'état intérieur des personnes qui communiaient, et des communications particulières avec les âmes du purgatoire.

Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, la sœur Bourgeoys, fondatrice et supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, la Mère Le Jumeau, alors supérieure des hospitalières de Saint-Joseph, ne donnèrent point dans les imaginations de la sœur Tardy, et, si on les eût suivis, le danger et le trouble eussent été rapidement évités. L'opposition de Dollier, qui avait influence sur les trois maisons eût pu tout arrêter. Aussi le perfide instigateur sut-il agir sur l'esprit de M. de Saint-Vallier, évêque nommé de Québec en remplacement de M. de Laval. Sans le vouloir, le jeune prélat, par quelques mots imprudents, ébranla l'autorité du supérieur du Séminaire, au moment où elle aurait eu le plus besoin d'être appuyée. MM. Guyotte, curé de Villemarie, de La Colombière, confesseur des hospitalières, et Bailly, directeur de la Congrégation, perdirent confiance en leur supérieur et patronnèrent les idées de l'illuminée. Ils jetèrent ainsi la division dans les deux communautés de femmes, et suscitèrent des partisans dans la ville. Les anciennes Mères hospitalières se crurent revenues aux discussions de La Flèche ; mais l'agitation était plus grande au sein de la Congrégation.

Une première fois sœur Tardy vint dire à sœur Bourgeoys que l'âme d'une de leurs compagnes, décédée seize mois auparavant, lui était apparue et lui avait ordonné d'avertir sa supérieure qu'elle n'était

pas en sûreté de conscience. Sœur Bourgeoys ne tint compte de cet avis. Deux mois après, sœur Tardy revint : une seconde fois la même âme lui avait parlé et l'avait chargée de dire que sa supérieure était en état de damnation. L'âme forte de sœur Bourgeoys était pour lors abandonnée à une de ces désolations spirituelles que nous avons vu arriver à Olier et à La Dauversière, épreuve souverainement pénible que Dieu envoie à ceux qu'il veut élever à une rare sainteté. Elle ne crut pas l'illusionnée; mais elle n'était que trop portée à admettre qu'elle-même pouvait être dans la disgrâce de Dieu. Elle se reprochait de ne pas l'aimer autant qu'il est aimable. Elle grossissait ses fautes, ses ingratitudes passées de manière à tomber dans la crainte. Elle n'osait plus qu'en tremblant s'approcher des sacrements qu'elle avait peur de profaner. Elle insista alors pour être déchargée de la supériorité; c'eût été un grand malheur dans ces circonstances pour sa famille religieuse.

M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, averti de toute cette agitation, n'eût pas de peine à reconnaître dans sœur Tardy une visionnaire et des dupes dans MM. Guyotte, La Colombière et Bailly. Ces deux derniers furent aussitôt rappelés en France. Ils engagèrent la sœur Tardy à y venir après eux afin de convaincre M. Tronson lui-même. Elle le fit. M. Guyotte fut rappelé à son tour. Enfin la prétendue réformatrice mourut en France après avoir reconnu qu'elle avait été dupe de son imagination, et tout le bruit s'apaisa. Mais il y avait eu une pétition passionnée, adressée au supérieur de Saint-Sulpice en faveur de la sœur et de M. Guyotte. M. de Saint-Vallier



avait annoncé qu'il ramènerait MM. de la Colombière et Bailly. Il ne ramena en réalité que le premier, et il ne tarda pas à s'en repentir. Il ne chercha jamais, en effet, que le plus grand bien des communautés de Villemarie et il n'aurait pas voulu leur fournir des éléments de troubles; mais il avait été un moment illusionné lui-même par le Menteur.

Avant cette tempête qui émut quelques filles de Saint-Joseph, Dieu avait rappelé à lui l'une des trois fondatrices, Marie Maillet, qui s'était rendue remarquable par son obéissance d'enfant, son union à Dieu, même au milieu des occupations temporelles, sa charité ingénieuse et infatigable. Elle était aimée des malades et les sauvages ne la nommaient que la chère Mère. La joie emplit son âme quand elle se sentit atteinte de la courte maladie qui l'emporta; elle vit qu'elle allait enfin s'unir pour jamais à l'Époux et expira en grande paix au bout de sept jours, âgée de soixante-dix-huit ans (jour de saint André, 1677).

La Mère de Brésoles, première supérieure, atteignit aussi une vieillesse avancée. Dieu prolongeait les jours de ces vénérables premières Mères, afin qu'elles eussent le temps d'établir l'œuvre, malgré les difficultés qu'il permettait lui-même pour que leur couronne fut plus belle et leur établissement plus solide. Elle s'imposait le sacrifice de ne correspondre plus ni avec les membres de sa famille, ni même avec ses sœurs de La Flèche et de Laval. Jésus était tout pour elle, qui avait, disait-elle, « rompu tous les liens de la nature et de l'amitié pour trouver Dieu dans ce pays et le goûter lui seul. » Elle s'était toujours livrée à de

grandes mortifications auxquelles on attribua l'affaiblissement de ses facultés qu'elle éprouva vers la fin de sa vie. La sainte obéissance ne le lui interdisant plus alors, elle en fit d'excessives. Néanmoins elle se rendit toujours utile. Elle remplissait dans les derniers temps l'emploi de portière et ne cessait d'exhorter tous ceux avec lesquels elle se trouvait en rapport à une fervente dévotion envers Jésus enfant. Frappée subitement le 29 juin, elle put recevoir les saints sacrements le lendemain, et le 1er juillet elle rendit son âme à Dieu; elle avait soixante-seize ans (1687).

CHAPITRE II

M. DE SAINT-VALLIER, ÉVÊQUE DE QUÉBEC. — État de l'Hôtel-Dieu. — On se décide à le construire. — Il périt par l'incendie. — Les sœurs se retirent à la Congrégation de Mlle Bourgeoys. — Dons, reconstruction, détresse. — Attaque des Anglais repoussée par protection divine.

M. de Saint-Vallier, après son arrivée à Québec, monta à Villemarie qui est, « dit sœur Morin, un des lieux les plus estimés du Canada, tant pour sa beauté que pour son commerce ». Il témoigna beaucoup d'intérêt aux hospitalières, et s'étant rendu compte de l'état misérable de la cabane dans laquelle ces religieuses oublieuses d'elles-mêmes avaient pu vivre depuis près de trente ans, il les exhorta avec insistance à bâtir. Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame l'avaient déjà fait dans un terrain attenant à celui de l'hôpital. Pour encourager les religieuses de Saint-Joseph à les imiter, l'évêque leur offrait mille livres obtenues du roi pour cette destination. C'était bien peu quand on connaît la pauvreté des hospitalières dont Saint-Vallier témoigne lui-même en écrivant : « Ce sont de vertueuses filles; mais on ne peut guère être plus pauvre qu'elles ne le sont. Cette maison n'a que onze ou douze cents livres de rente, et cependant j'ai vu par ses comptes qu'on dépense de sept à huit mille francs chaque année parce qu'il y a toujours bien des malades, de sorte qu'il est surpre-

nant que la communauté de ces religieuses et leur hôpital n'aient pas péri jusqu'à présent. » Beau témoignage! qui prouve qu'à Montréal comme partout ailleurs, on était fidèle à l'esprit de l'Institut, et on servait les pauvres d'abord, la communauté après, si on le pouvait.

MM. de Denonville, gouverneur, et de Champigny, intendant du Canada, décrivaient ainsi les bâtiments de Saint-Joseph. « C'est la plus grande pitié du monde que de voir le logement de ces pauvres religieuses... Outre qu'il y pleut et y neige de tous côtés, n'étant que de vieux cloisonnages, elles n'y peuvent absolument pas rester sans courir risque d'être écrasées d'un coup de vent. » Les religieuses avaient emprunté afin de construire une salle pour les hommes; il en aurait fallu une pour les femmes; mais « les marchands du pays se lassaient de prêter à une maison si mal en ses affaires. »

Malgré l'opposition de M. Macé et des prêtres de Saint-Sulpice, le besoin était si réel et si pressant que l'on se résolut à suivre l'avis de l'évêque et à commencer avec les mille livres du roi. M. Bailly, du séminaire, qui avait des connaissances en architecture fut prié de tracer un plan. Il donna à sa construction cent trente pieds de long sur trente-un de large dans œuvre, et une hauteur de trois étages surmontés d'un grenier. Sous la cuisine, le réfectoire et une partie de la communauté, il y avait des caves voûtées de soixante pieds de long et de même largeur que le bâtiment. Au bout de la construction se dégageaient deux pavillons semblables au corps de logis pour la hauteur et la largeur; chacun d'eux avait vingt-cinq

pieds de long. Toutes les ouvertures devaient être en pierre de taille. L'idée faisait honneur à celui qui l'avait conçue. Avant l'hiver 1691, sous la conduite de sœur Maumousseau, on creusa les fondements et on les remplit de maçonnerie. Il fallut ensuite interrompre, et au printemps suivant on confia la direction de l'œuvre à sœur Morin parce que la sœur Maumousseau ne connaissant pas encore bien le pays se laissait arracher des prix un peu forcés pour la fourniture des matériaux.

Les amis du Canada, ceux de France stimulés par M. Macé, M. de Saint-Vallier qui participa de sa bourse à la fin, arrivèrent à procurer soixante mille livres, car il ne fallut rien moins, et le bâtiment fut sur le point de s'achever en 1694. Les religieuses s'y étaient transportées processionnellement le jour de la Présentation de la sainte Vierge, avant que les travaux fussent entièrement terminés. Elles avaient raison de se hâter, car trois mois après, le 24 février 1695, vers minuit une lueur apparut dans le clocher et frappa les yeux d'un ecclésiastique du séminaire. Une sentinelle, vers trois heures du matin, vit les flammes s'élancer du pignon de l'église et chercha à donner l'alarme en criant : au feu! On ne l'entendit point et il lui fallut venir secouer vigoureusement la porte de l'Hôtel-Dieu pour éveiller l'infirmier. Celui-ci aussitôt avec quelques malades repète le cri sinistre. Ils se précipitent dans la cour, sœur Maumousseau les entend la première et court le long du dortoir en criant : nous brûlons, mes sœurs, nous brûlons; levez-vous vite et sauvez-vous! Quelques-unes vont à l'église pour sonner le tocsin, elles voient la corde en feu se déta-

cher et tomber à leurs pieds. Des charpentiers auraient pu couper le feu; mais on ne les laissait pas arriver jusqu'à l'hôpital, chacun les retenait au passage et les employait à déménager sa maison. Deux domestiques de l'Hôtel-Dieu, hommes industrieux et adroits auraient pu être d'un grand secours; on les avait envoyés la veille coucher à la ferme de Saint-Joseph à une demi-lieue de la ville, « ce qui montre, observe judicieusement sœur Morin, que l'arrêt du Ciel était prononcé et que nous devions passer par le feu sans rémission. »

Les malades éperdus quittèrent leurs lits et sautèrent dans la cour toute couverte de neige; un pauvre agonisant y expira. Les pensionnaires ne pouvaient être calmées par la sœur de Migeon qui pourtant les fit sortir les premières. La supérieure crut avoir pourvu à tout lorsqu'elle se fut assurée que toutes les sœurs avaient évacué le dortoir; elle ne songea à rien retirer de ce qu'il y avait de précieux même dans sa chambre. Un peu remises, d'autres religieuses essayèrent de sauver ce dont elles avaient la garde; la pauvre dépositaire eut trop tard l'idée d'en faire autant et vit les flammes dévorer les papiers les plus importants de la maison. Presque tout le linge des pauvres fut perdu. La sœur Leduc avec ses novices sauva les effets du noviciat et une partie des habits des sœurs. Sœur Milot, infirme, et sœur Geneviève, purent enlever de la sacristie la plus grande partie du linge et des ornements. Sœur Denis força la porte des archives, en retira des papiers précieux et un sac d'argent qui lui avait été confié. On put enlever la batterie de cuisine et la vaisselle d'étain que l'on enfouit dans la

neige. Enfin on sauva la literie des salles et une grande partie de la pharmacie.

En cette circonstance on admira surtout le dévouement des PP. Récollets récemment installés à Villemarie. Le Père Guillaume transportait sur ses épaules les sacs de farine en lieu sûr. Le Père Denis pénétra dans l'église et en retira le Saint-Sacrement qu'il déposa dehors sur la neige. La Mère Le Jumeau, âgée de 75 ans, montra son ardent amour pour Notre-Seigneur en demeurant plusieurs heures, à demi vêtue, prosternée dans la neige, près du ciboire; le Père Denis l'ayant enfin transporté dans une maison voisine, elle l'y suivit et y resta en adoration jusqu'au lendemain. Les sœurs allaient et venaient, faisant intérieurement des actes de soumission à la volonté de Dieu, adorant et acceptant cette nouvelle croix. La supérieure à genoux, demandait pour elle-même et pour toute la Communauté la grâce de bénir la main qui leur infligeait un tel dépouillement, et implorait pour toutes le courage de la supporter d'un manière chrétienne. Le vent du nord-est qui soufflait menaçait de jeter les flammes sur la maison du chevalier de Callière et de là sur la plus grande partie de la ville. Alors M. Dollier de Casson arriva accompagné du clergé, suivi de presque tous les habitants, et portant respectueusement le Très Saint Sacrement. Le vent, à la présence de la sainte Hostie, sauta aussitôt au sud-est et la ville fut préservée. Mais il portait ainsi les brandons sur les bâtiments anciens et nouveaux de l'hôpital. « Dieu voulait nous affliger seules en cette occasion » écrit sœur Morin. La nouvelle construction, le vieil hôpital, l'église furent la proie des flammes.

Les malades furent conduits ou portés au Séminaire. Les hospitalières durent demander asile aux sœurs de la Congrégation. La vénérable Mère Macé, âme vraiment magnanime, dont le frère s'était épuisé pour ce bâtiment, consolait les sœurs, fortifiait la supérieure, relevait tout le monde par des pensées de foi, exprimait les plus hauts sentiments de confiance en Dieu. « Quand même il me tuerait, disait le saint homme Job, j'espérerais encore en lui (1). » C'était là l'intime pensée de tous ces cœurs sublimes. Réunies au lieu de leur refuge les hospitalières s'aperçurent de l'absence de la Mère Le Jumeau et tremblèrent un moment qu'elle n'eut péri dans l'incendie. Mais elles la virent bientôt se traînant à la suite du Saint Sacrement que l'on rapportait de la maison particulière à celle de la Congrégation. Elle n'avait pas quitté son trésor, et peut-être, le voyant toujours devant-elle, pensait-elle que l'on n'avait rien perdu.

Dollier de Casson, Juchereau, lieutenant général de la juridiction de Montréal, et d'autres, résolurent de faire aussitôt appel aux habitants pour le prompt rétablissement d'une si utile institution; il y eut de belles offres, en particulier celle de M. Le Ber qui fut de 4,000 livres (2); mais la population ne se mon-

(1) Job., III, 15.

(2) La fille de cet estimable citoyen était entrée comme recluse à la congrégation de Notre-Dame. Elle s'enferma dans une petite cellule ménagée au chevet de l'Église. Elle n'en sortait point et ne parlait à personne. Par un petit guichet on lui passait sa nourriture. Une petite grille lui donnait vue sur le tabernacle, et servait pour la communier. Après vingt années elle y mourut, en 1714, âgée de 52 ans. (*Vie de la sœur Bourgeoys*, II, p. 236.)

trait pas empressée de souscrire. Un pauvre homme alors éleva la voix et dit qu'il fallait secourir les filles de Saint-Joseph qui servaient si bien le public depuis trente-six ans, ce qu'il savait mieux que personne, car il était venu lui-même avec les trois premières. Là-dessus il annonça qu'il donnait une pistole et ajouta : Que chacun en fasse autant! ce qui fit bien rire; l'orateur, tout le monde le savait, était plus en état de recevoir que de donner. Mais le chevalier de Callière lui ayant demandé où il prendrait cette pistole. — Je vendrai, reprit l'autre, le blé que j'ai pour me faire du pain, et si l'on n'en veut pas je vendrai ma maison. Un honnête homme n'a que sa parole, surtout pour une si bonne chose! Cette franche parole lui concilia l'estime générale, et fut pour les religieuses dénuées de tout une consolation bien douce, en leur prouvant combien elles étaient aimées.

Dès le lendemain on envoya choisir et équarrir dans la forêt le bois nécessaire; MM. de Frontenac, gouverneur général du Canada et de Champigny, intendant, écrivirent au roi (1), une quête fut faite à Québec; enfin, non sans peine, au bout de huit mois, on put retirer les Sœurs de la maison de la Congrégation, où elles étaient gênantes et gênées. Elles rentrèrent dans leur établissement quelque temps après leurs malades, ce même jour de la Présentation où elles avaient gaiement pris possession de ce bel édifice qui avait si peu duré.

(1) Il accorda 4,500 livres aux instances de M. de Saint-Vallier qui se trouvait en France, et des amis de l'infatigable M. Macé.

Un jour qu'elles en visitaient les ruines, elles re-
iarquèrent que la violence de la fournaise avait
ndu l'argenterie, les chaudières de cuivre, les clo-
ıes dont le métal s'était profondément enfoui dans
sol. Cependant elles trouvèrent intact un cœur
or qui avait été appendu au cou d'un enfant Jésus
ı cire et qui était demeuré deux jours dans le feu.
lles revirent aussi à la muraille de la maison brûlée
ne statue de la sainte Vierge conservée avec sa niche
bois. Elles conclurent que Jésus et Marie ne les
andonneraient pas.

Rentrer chez elles était un grand bonheur; mais
les furent tout d'abord obligées de beaucoup se
streindre, puis d'autres croix ne manquèrent pas.
ne rente qu'elles touchaient de France avait été
nployée par M. Macé à l'achat de choses qu'elles ne
uvaient se procurer au Canada, il avait confié cet
ıvoi au navire *le Belliqueux*. Par le même vaisseau
naient 1,500 liv. adressées au nom du roi à compte
ır la somme promise à l'évêque. Ce vaisseau fut pris
ır les Anglais et tout ce qu'il apportait fut perdu.
ıreilles déconvenues arrivèrent plus d'une fois.
C'est, dit sœur Morin, ce qui doit nous persuader
ıe Notre-Seigneur veut que nous soyons riches, non
s biens de ce monde; mais de grâce et de
rtus, comme l'a été notre Patron et Père saint
seph. »

Elles furent longtemps encore, en effet dans la
uvreté la plus affreuse. Le ministre de France
archandait pour les soins donnés aux soldats ma-
des alors que les allocations versées pour eux aux
ligieuses ne les indemnisaient pas même des dé-

penses qu'elles faisaient. « Elles dépensent davantage » écrivaient les intendants, et malgré cela, de Paris, on reprochait à ceux-ci d'accorder trop. En 1702, elles demandèrent une augmentation bien justifiée puisqu'elles n'avaient que six lits fondés pour la milice et que néanmoins elles avaient de trente à trente-cinq soldats malades ; elles n'obtinrent rien.

Les subventions que par ailleurs accordait le roi pour l'entretien des religieuses et pour les réparations du bâtiment des malades était très parcimonieuse. Les aumônes des particuliers, les dots de quelques sœurs, des emprunts, telles étaient les ressources qui permettaient aux sœurs de vivre et de réparer lentement les désastres.

Les guerres épuisaient les coffres du roi. D'ailleurs on était loin à la cour d'attribuer une grande importance à des possessions lointaines, dans une Amérique encore sauvage dont on ne soupçonnait pas le grand avenir. Les Anglais, au contraire l'avaient dès longtemps pressenti; c'est pourquoi ils n'avaient jamais cessé de vouloir s'y établir et s'y étendre, et à chaque différent avec la France, ils faisaient des tentatives contre nos possessions : l'Acadie, la Louisiane, le Canada.

Pendant que se préparait la guerre à laquelle donna lieu la succession à la couronne d'Espagne, les hospitalières, malgré leur détresse et les inquiétudes politiques, voulurent élever à Dieu un logement plus convenable et jetèrent les fondements de leur église qui fut achevée en 1704. Elles furent aussitôt récompensées de la façon qui leur était la plus précieuse, l'arrivée de nombreuses postulantes du pays: nom-

mons Marguerite d'Ailleboust, Madeleine Archambault, Madeleine Guillet, Marguerite et Françoise de Sainte-Hélène. Peu après elles (1706), on vit frapper à la porte du noviciat Catherine Gaucher, veuve du juge de Villemarie, Migeon de Bransac, que nous avons vu se faire le chevalier bienveillant d'Andrée du Vernay à son retour en France. Après avoir conduit la dernière de ses filles chez les Ursulines de Québec, elle revenait à sa vocation première, car elle n'avait quitté la France que pour se donner aux malades dans la Communauté de Saint-Joseph; mais Dieu avait permis qu'elle parcourut auparavant une autre voie. Elle fut la plus facile, la plus simple, la plus fervente des novices; puis, conduite par la voie de la Croix, elle fut la religieuse la plus résignée et la plus généreuse. Elle était affamée d'humiliations. Devenue aveugle à la fin, elle passait ses journées entières devant Jésus au tabernacle que l'œil de chair ne peut découvrir, mais qui se dévoile aux yeux du cœur.

Tout le Canada était en alarmes en 1711. Les Anglais avaient réuni plus de troupes qu'il ne s'en trouvait dans toute la Nouvelle-France. Une armée montait de New-York longeant le lac Champlain et la rivière des Iroquois avec du canon, pour attaquer Villemarie par terre, tandis qu'une flotte allait remonter le fleuve dans le but d'enlever Québec. Dieu seul pouvait protéger la colonie, car les fortifications de Villemarie bonnes pour contenir des sauvages, n'étaient pas en état de résister à l'artillerie. On rereconnut unanimement la gravité de la situation, et dans les deux villes on fit pénitence; il y eût des

jeûnes et des communions générales. A Villemarie les demoiselles de la Congrégation externe vouèrent une chapelle sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, si l'on était préservé de la catastrophe humainement inévitable.

La sainte recluse de la maison de la Congrégation, Mlle Le Ber, dont nous avons parlé, ayant été avertie du danger public, demeura un instant pensive, puis prononça que la sainte Vierge aurait soin du pays dont elle était la gardienne, et qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant, le baron de Longueil, gouverneur de la ville, jugea qu'il fallait au moins essayer d'entraver la marche de l'ennemi, et résolut d'aller lui tendre une embuscade avec une poignée d'hommes à Chambly. Toutefois, il ne voulut partir qu'armé d'une bannière de la sainte Vierge, sur laquelle il obligea Mlle Le Ber à écrire une prière.

On avait eu raison de compter sur le secours de Dieu. La flotte anglaise, entrée dans le Saint-Laurent, fut saisie par un vent impétueux du sud, qui jeta sept de ses plus gros vaisseaux sur des rochers où ils se brisèrent. La foudre en frappa un autre et le fit sauter en éclats. Le lendemain, on compta sur le rivage trois mille cadavres; deux compagnies entières de la reine d'Angleterre, reconnaissables à leur casaque rouge, avaient péri. L'amiral anglais n'osa poursuivre son expédition, il retourna à Londres et se fit sauter avec son navire en y arrivant. L'armée de terre, avertie du désastre, n'affronta pas même les quelques braves de Longueil; elle retourna en arrière aussitôt. Ainsi les Canadiens remportaient la victoire et Dieu seul avait combattu. La reconnais-

sance générale fut dignement témoignée envers le Souverain Maître. Les vœux furent accomplis, et un grand renouvellement de la piété se fit remarquer dans toute la contrée.

CHAPITRE III

MORT DE TROIS SŒURS. — Songe prophétique. — Deuxième incendie. — L'Hôtel-Dieu transféré provisoirement à l'hôpital général Charon. — On retourne à l'Hôtel-Dieu restauré. — Troisième incendie. — Peste et dévouement; famine. — Le Canada pendant la guerre de sept ans. — Il tombe aux mains des Anglais.

Henri-Antoine de Mériel, envoyé à Villemarie par M. Tronson, avait été chargé des malades de l'Hôtel-Dieu. La langue anglaise lui était familière, chose alors rare dans la colonie. Il en profita pour catéchiser les anglais faits prisonniers et en ramena plusieurs au sein de l'Église. Il eut le bonheur surtout d'éclairer une jeune fille qui, à peine convertie, sollicita son admission dans l'Institut de Saint-Joseph. Adelaïde Silver eut le courage de résister aux sollicitations de sa mère demeurée protestante et qui la rappelait en Angleterre. Elle préféra rester là où ses yeux s'étaient ouverts à la vraie lumière, offrant ses travaux et ses peines pour le retour à la foi de cette mère toujours tendrement aimée. Mériel étant mort, elle continua envers ceux de ses compatriotes que la maladie amenait à l'Hôtel-Dieu le ministère apostolique qu'il avait exercé le premier.

La plus jeune des fondatrices, la mère Macé, à qui Dieu accorda de vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, était morte en 1698 entourée de la vénération

de toutes les religieuses. Elle était favorisée de grâces extraordinaires; ainsi elle eut connaissance de la mort d'un de ses frères, dont on ne reçut la nouvelle que par un navire qui arriva quelque temps après. Aussitôt, elle demanda à la supérieure de faire prier pour cette âme, et dit après quelques jours : « Le Seigneur est grand dans ses récompenses, » d'où l'on conclut qu'elle avait été avertie de l'entrée de l'âme de son frère au Ciel. Il fallut, pour satisfaire la population, découper et distribuer ses habits, qui furent conservés comme des reliques; plusieurs assurèrent avoir reçu des grâces par son intercession. La perte de la sœur Babonneau (30 janvier 1707) ne fut pas moins vivement sentie. Connaissant la force de cette âme, son directeur la conduisait rigoureusement. Ses paroles sévères causaient à la sœur une sensible joie, tant elle avait désir de n'être qu'une humble victime pour son Dieu. Dans ses maladies, ce même directeur l'abordait en lui disant : « Y êtes-vous, ma sœur? » et, d'après sa réponse toujours sincère, il jugeait de son état spirituel. Une dernière fois, à la question accoutumée, cette âme céleste répondit : « Oui, mon Père, j'y suis et je n'en sortirai jamais, » et à ces mots elle expira.

Elle avait quatre-vingt-dix ans et avait servi soixante-quatorze ans dans la religion. Son directeur, qui n'était pas louangeur, mais qui avait su l'apprécier, disait d'elle : « Je ne crois pas qu'elle ait été surpassée par aucune des saintes âmes venues au Canada, et je la regarde comme une pierre précieuse entre les plus précieuses dont Dieu a enrichi ce pays. » Deux ans après, ce fut la sœur Le Jumeau que Dieu

retira à son tour. On se rappelle cette adhésion touchante au Très Saint Sacrement, dont elle avait fait preuve lors de l'incendie. Cet amour de l'Eucharistie fut la seule consolation de ses dernières années que le Seigneur, pour la purifier davantage, lui fit passer dans les inquiétudes et les peines d'esprit les plus accablantes. Condamnée par les infirmités à rester à l'infirmerie, elle s'en échappait la nuit pour aller adorer le captif du tabernacle, et comme sa supérieure l'en reprenait, elle tombait à genoux et implorait son pardon, en demandant la permission de recommencer. Elle avait perdu la vue et se plaignait à Dieu de ce qu'il avait ainsi plongé son âme dans les ténèbres, cependant, elle ne perdait pas l'espérance: « J'adore votre justice, ô mon Dieu, disait-elle, elle m'afflige ici-bas afin que votre miséricorde me pardonne dans l'éternité. » Peu avant de mourir, elle recouvra le calme et mourut doucement le 24 mai 1709, âgée de quatre-vingt-deux ans.

La communauté, riche de sujets, malgré ces pertes inévitables, était toujours bien pauvre des biens temporels. La guerre avait augmenté sa gêne. Elle ne cessait pas d'être sous la croix. Dieu voulut la lui rendre plus pesante encore; il sait jusqu'à quel point il peut pousser l'épreuve, parce qu'il sait jusqu'à quel degré, aidé de sa grâce, pourra monter l'héroïsme de ses saints. Une pieuse converse vit en songe une grande croix se poser sur l'Hôtel-Dieu, les religieuses l'adoraient avec amour bien qu'avec crainte; puis la croix s'évanouit et les murailles de l'Hôpital semblèrent toutes calcinées; celles de l'église paraissaient seulement noircies; sur de longues pièces de bois

passaient les religieuses allant chercher ailleurs un asile.

Or, le 19 juin (1721), jour de l'octave de la Fête-Dieu, au moment où la procession commençait à défiler un des arquebusiers dirigea si malheureusement la décharge de son arme qu'elle porta le feu sur la toiture de l'église, qui fut bientôt toute en flammes. Les efforts pour circonscrire l'incendie furent inutiles. Le vent le poussa sur le bâtiment des malades et sur le monastère même. Les toits en bardeaux de cèdre s'enflammaient comme de la paille. Le feu gagna les maisons voisines et se répandit en peu de temps sur toute la basse ville.

Ce désastre, survenu en un jour de dévotion solennelle, fut regardé comme une punition du Ciel. Les mœurs des habitants n'étaient plus celles des temps primitifs, la cupidité entraînait les commerçants à vendre des liqueurs fortes aux sauvages, malgré les défenses réitérées de l'évêque et du roi. Le sauvage, ivre d'eau de feu, n'était plus un homme. Tous les instintcs de férocité étaient centuplés en lui; il devenait capable de toutes les perfidies et de tous les crimes, en sorte que la sécurité publique exigeait qu'on interdise cette traîtresse boisson aux indigènes. Mais la soif du gain rendait vaines toutes les prohibitions de l'autorité. Les prédicateurs avaient inutilement cherché à toucher les consciences, et avaient annoncé des malheurs si leur voix n'était pas écoutée. Ce fut, en effet, le quartier où se pratiquait le criminel commerce qui fut atteint par l'incendie, et des marchands qui l'habitaient beaucoup furent ruinés.

Les hospitalières, à la suite de leur supérieure, la

Mère Gallard, qui donna en cette circonstance le plus bel exemple de paix et de soumission religieuse, passèrent à la maison de la Congrégation, que l'on s'était empressé de leur offrir comme refuge. Mais, bientôt les autorités pensèrent qu'il convenait mieux de les transférer à la maison Charon ou Hôpital-Général, qui avait grand'peine à vivre et où les hospitalières pouvaient se loger avec leurs malades. Les frères Charon furent parqués dans une aile de leur établissement et on dépensa 3,000 liv. pour mettre le reste en état de recevoir ses nouveaux hôtes. Pour se rendre en ce séjour d'emprunt, les sœurs eurent à franchir la petite rivière maintenant enfermée dans un canal, mais coulant alors au milieu de la ville à ciel ouvert; on la passait sur ces longues poutres que le songe prophétique avait fait voir à la bonne converse.

Malades et infirmières se trouvèrent fort mal installés. Encore une fois les sœurs avaient perdu presque tout leur linge, leurs meubles, leurs vêtements d'hiver. Le gouverneur général, marquis de Vaudreuil, et l'intendant Bégon, sollicitèrent du ministre une gratification annuelle de 3,000 liv., jusqu'à l'achèvement des travaux de restauration de l'Hôtel-Dieu; on ne leur en accorda que 2,000 et pour trois ans seulement, terme auquel on exigeait que les hospitalières rentrassent chez elles. C'était presque imposer l'impossible, cependant les religieuses se seraient tenues contentes, si le ministre n'avait commandé de prélever sur la somme accordée les frais faits pour l'appropriation de la maison Charon. Cette condition, en effet, réduisait à bien peu de chose la concession du roi. Pour obéir quand même, si cela se pouvait, les sœurs

de Saint-Joseph firent commencer les réparations au printemps de 1723; elles les reprirent l'année suivante après une interruption imposée par le défaut de ressources. L'autorité les pressait de quitter l'Hôpital-Général sans augmenter ses allocations. Des secours furent obtenus de la charité publique, les travaux furent poussés avec activité, et sœurs et infirmes purent rentrer à l'Hôtel-Dieu (le 11 novembre 1724). Le retour se fit processionnellement, les religieuses portant des cierges et précédant le Très Saint Sacrement qui rentrait à leur couvent en même temps qu'elles. Leur église n'avait pu encore être réparée; on le déposa dans une chapelle provisoire. Le roi, satisfait de l'empressement que les hospitalières avaient mis à lui obéir, leur envoya un secours de 4,000 liv. pour la restauration de leur église. Toutes choses n'étaient pas cependant remises en état en 1729. Trois ans après (1732), un affreux tremblement de terre qui se fit sentir surtout à Montréal, endommagea gravement les bâtiments. Les réparations ne purent être terminées que l'année d'après, au moyen de la dot d'une des sœurs.

Elles eurent une année pour jouir de leurs bâtiments restaurés.

Mme de Francheville avait pris à son service une négresse qu'elle avait amenée avec elle de la Nouvelle-Angleterre. Elle avait aussi un serviteur qui avait été faux-saunier. Des relations coupables s'établirent entre cet homme et la négresse, et celle-ci fut sévèrement et justement punie. Mais elle résolut de se venger, et après avoir mis le feu chez sa maîtresse, elle s'enfuit avec le domestique infidèle. Ils furent

bientôt ressaisis; mais l'incendie se propagea, consuma quarante-six maisons, et enfin se communiqua à l'Hôtel-Dieu. Les bâtiments qui étaient à trois étages et avaient environ mille pieds de tour en y comprenant le monastère, la maison des pauvres et la chapelle furent entièrement consumés. Il n'en resta que les murs, encore toutes les pierres des ouvertures durent-elles être remplacées, en sorte que pour remettre la construction dans son état primitif, la dépense fut évaluée à 80,000 liv. Tous les meubles, une grande partie des provisions, des produits agricoles déjà vendus, et sur le prix desquels la communauté comptait pour vivre étaient perdus. Les religieuses furent obligées de se disperser; les unes se logèrent dans la boulangerie des pauvres que les flammes avaient épargnée; d'autres se retirèrent à la petite métairie de Saint-Joachim; d'autres enfin crurent trouver un asile à la ferme de Saint-Joseph, qui leur appartenait; mais la fermière qui les volait les traita si mal qu'elles durent chercher refuge ailleurs. La charité procura des vivres.

Bientôt le gouverneur loua pour elles et les malades deux maisons contiguës près Notre-Dame de Bon Secours. Elles y étaient fort à l'étroit; mais, dit l'historien de Mlle Mance, Dieu, qui voulait toujours les sanctifier par la croix, et donner en leurs personnes à toute la colonie, des exemples frappants de résignation dans les épreuves, leur envoya le sujet d'affliction le plus douloureux et le plus méritoire qu'elles eussent jamais ressenti.

Un navire du roi apporta la peste à Montréal; un soldat reçu à l'Hôtel-Dieu provisoire, la communiqua

aux religieuses et en peu de temps neuf d'entre elles y succombèrent. La ville n'étant pas attaquée, il fut défendu de communiquer avec l'Hôtel-Dieu. L'épidémie emportait infailliblement ceux qu'elle avait atteints. Pour éviter de perdre à la fois toutes les hospitalières, on força la supérieure à désigner celles qui resteraient auprès des malades et à se retirer avec les autres en un autre lieu. On ne saurait dire quelle peine elles éprouvèrent de cette mesure nécessaire, mais cruelle. Toutes voulaient bien mourir, mais ne pouvaient supporter l'idée de la séparation. Elles s'embrassèrent en se quittant comme si elles ne devaient plus se revoir.

Alors on vit un élan de dévouement que Dieu seul pouvait susciter. A mesure que la mort enlevait une religieuse, trois ou quatre jeunes filles sollicitaient l'honneur de les remplacer. Les demoiselles de Ramezay s'offrirent au plus fort de la contagion, demandant seulement d'être soignées à l'hôpital si le fléau venait à les atteindre, et à dormir près des religieuses leur dernier sommeil dans la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours, si elles succombaient. La supérieure ne crut pas devoir accepter une si admirable charité. D'autres jeunes filles, moins braves, mais attirées par le généreux sacrifice des religieuses, demandaient à être admises parmi elles dès qu'aurait cessé le fléau. Il céda aux supplications publiques qui furent ordonnées et s'arrêta à la fin d'une neuvaine au Très Saint Sacrement.

Les hospitalières purent retourner dans leur couvent vers le milieu de 1735, le roi avait donné cette fois 10,000 livres et assigné 1,500 liv. sur le domaine



jusqu'à l'entiér rétablissement de l'Hôtel-Dieu. La détresse de la communauté n'en était pas moins extrême. L'évêque M. Dosquet, vendit pour leur en donner le prix sa montre d'or et la pomme de sa canne; d'autres bonnes œuvres ne lui laissaient pour le moment rien autre chose. L'union qui existe entre les maisons de l'Institut se manifesta, et les sœurs canadiennes eurent à écrire une lettre pour remercier les couvents de La Flèche, de Laval et de Baugé des secours qu'elles en avaient reçu.

En 1744 et 1745, on passa par la famine, puis par une épidémie qui enleva cinq religieuses, puis se firent entendre les premiers bruits de la guerre de sept ans.

Dès longtemps les Anglais nonobstant les traités, se préparaient à poursuivre la satisfaction de leurs convoitises dans l'Amérique du Nord. Ils se proposaient de saisir la Lousiane en la coupant d'avec le Canada et pour cela de se rendre maîtres de l'Ohio et du lac Ontario, d'attaquer directement l'Acadie, de monter à Montréal par le lac Champlain et d'enlever Québec par le fleuve Saint-Laurent. Il n'est pas de notre sujet de raconter les exploits de Montcalm à Chouaguen sur l'Ontario, au fort George ou William-Henry, à Ticondéroga que les Français nommaient Carillon, au bord du lac Champlain, ni la bravoure de Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur général, et gouverneur de Trois-Rivières, particulièrement chargé de commander les canadiens et les sauvages, ni les bons services du chevalier de Lévis, ni les actions de MM. de Corbière, de Bellestre, de Langis et tant d'autres. Ce que nous avons à mentionner c'est que

les combats et les fatigues auxquels se joignit aussi la contagion remplirent constamment les hôpitaux.

Les salles ne suffisant plus, les hospitalières de Saint-Joseph mirent les pestiférés dans leur église, puis abattirent les cloisons de leurs cellules pour leur faire un dortoir, se réfugiant elles-mêmes où elles pouvaient. M. de Pontbriant, évêque de Québec, obtint qu'on leur bâtit deux salles en charpente. Mais le nombre des blessés devint si considérable qu'il fallut serrer les lits, ce qui occasionna une fièvre pernicieuse dont les hospitalières furent atteintes et qui enleva quatre d'entre elles. Les soins et le dévouement étaient égaux à Québec et à Villemarie, et c'est à bon droit que les officiers en faisaient l'éloge dans leurs lettres et annonçaient que beaucoup de soldats blessés ou malades esquivaient la mort grâce aux bons soins qu'ils recevaient dans les hôpitaux et qui ne laissaient rien à désirer.

Après la victoire de Carillon, les Canadiens crurent à une délivrance définitive de leur pays. Ils en remercièrent Dieu; mais leurs mœurs n'en devinrent pas meilleures et les prédicateurs osèrent annoncer que ce relâchement, ces injustices, ces divertissements illicites préparaient les voies à l'ennemi dont Dieu se servirait pour punir. En effet, en 1757, Montcalm tombait frappé à mort en défendant Québec, et cette ville était obligée de se rendre le 8 septembre. Le 8 septembre, un an après, Villemarie se rendit à son tour. Le Canada passait sous l'autorité de la Grande-Bretagne. Les stipulations garantissaient aux vaincus la liberté de leur religion, le maintien de leurs lois, le respect de leurs propriétés. Amhert,

l'amiral victorieux, trop dur pour l'armée vaincue, se montra bon envers les hospitalières auxquelles il envoya un secours en leur écrivant : « Ce ne sont que les arrhes du bien que je veux à une société aussi respectable que celle du monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui peut compter de la part de la nation britannique sur la même protection dont elle a joui sous la domination française (1). »

Il ne laissa pas d'y avoir dans la suite bien des difficultés et des désagréments. Un prêche fut établi dans l'église de l'Hôtel-Dieu, des profanations furent commises, défense fut faite de recevoir aucune novice à la profession. Les maisons de France s'ouvraient toutes pour recevoir les sœurs bien-aimées du Canada, Avignon leur écrivait des lettres touchantes. Craignant que la religion catholique ne put se maintenir sur cette terre où leurs devancières avaient contribué à la porter, les sœurs de Villemarie furent à un certain moment sur le point de céder aux tendres invitations qui leur venait d'au delà de la mer. Mais lorsqu'un évêque catholique, M. Briand, eût été donné à Québec, elles se déterminèrent à rester. La défense de recevoir des novices fut levée, l'église fut rendue au culte romain. Dieu sans éloigner toute épreuve donna un calme relatif à la Nouvelle-France, pendant que l'ancienne se précipitait dans l'impiété, l'anarchie et la ruine. C'était alors aux religieuses de France à souffrir et à trembler.

(1) Le traité de Paris qui consacre l'abandon de l'Acadie et du Canada est du 10 février 1763. Un article secret donnait la Louisiane à l'Espagne. — A. Gabourd, XVII, p. 226-229.

CHAPITRE IV

FONDATION DE RIVIÈRES-DE-TEYRARGUES. — Derniers temps et mort de Lézine Berault des Essarts. — Les sœurs de Vaugermain, Arnoul, Le Noir, de la Rue du Can. — Mort d'Andrée Devernay du Ronceray. — Jeanne de la Porte. — Renée de Launay. — Les sœurs Giroust et Maumousseau. — La Mère Pironneau.

Tandis que les hospitalières de Villemarie luttaient avec une héroïque persévérance contre la sauvagerie, les désastres, la misère, les difficultés qui suivent les bouleversements politiques, pratiquant à l'admiration universelle les vertus les plus rares et les plus hautes, leurs sœurs de France jouissaient du bonheur de l'union rétablie entre elles et des avantages que leur offrait au sein de la mère-patrie une administration plus parfaite. Leur œuvre quoique non sans labeur était plus facile. Leur histoire pendant ce siècle qui s'écoula depuis l'union jusqu'à la Révolution française, offre donc un tableau plus intime, un spectacle moins animé. Mais pour le lecteur chrétien qui sait comprendre et aime à admirer l'action de Dieu dans les âmes, la correspondance fidèle de l'âme à cette action de Dieu, ce tableau ne sera pas sans charme et ce spectacle sans intérêt.

Nous n'avons plus à mentionner de faits notables se rapportant à la Congrégation de Saint-Joseph tout entière. Chaque maison, vit en elle-même et sur elle-même, conformément aux constitutions. Les récits se

renferment dès lors dans l'enceinte de chaque Hôtel-Dieu ; c'est là leur plus vaste horizon. Mais les vertus, çà et là pratiquées, sont un trésor commun de l'Institut tout entier. Nous avons donc, ce nous semble, à raconter ce qui se passa de plus remarquable en chaque communauté, sans descendre à un détail trop minutieux, et à faire connaître les religieuses qui laissèrent en mourant une mémoire plus digne d'être conservée. N'ayant plus pour la période qui nous occupe à grouper comme nous l'avons fait précédemment des événements qui ne pouvaient être coupés en annales sans perdre leur intérêt et devenir même inintelligibles, nous suivrons maintenant l'ordre chronologique, dont il nous faudra nous écarter encore au livre suivant.

En 1698 on obligea la communauté de Nîmes à faire une fondation au bourg de Rivières-de-Teyrargues, dans le diocèse d'Uzès. Rivières est une petite paroisse de 700 habitants à peine, qui dépend maintenant de l'arrondissement d'Alais. La marquise de la Porte, dame de Rivières et de Teyrargues eut la charitable pensée de procurer les soins des religieuses hospitalières à ses gens et à ses vassaux. Teyrargues était le château dont elle faisait son séjour le plus habituel, et Rivières n'en était pas éloigné. Elle résolut donc de créer un hôpital à Rivières et fit des démarches près des religieuses de Nîmes. Celles-ci objectèrent la petitesse du lieu et leurs constitutions qui ne leur permettaient de s'établir que dans des villes d'une certaine importance, mais leurs raisons ne convainquirent pas la marquise. Elle s'adressa à l'évêque d'Uzès; celui-ci vraisemblablement s'entendit avec

l'évêque de Nîmes et pressa les sœurs de donner satisfaction à la puissante dame en acceptant sa fondation ; leur respect pour les prélats les engagea à obéir et à signer le traité.

Le 27 novembre, trois sœurs fondatrices se rendirent, non à Rivières où il n'y avait rien pour les recevoir, mais au château de Teyrargues où elles durent rester 19 ans (1). L'auteur des Annales imprimées dit qu'elles pratiquaient leurs règles tout en exerçant leurs fonctions envers les malades, mais il est difficile de le croire, au moins pour les premiers temps. Ces bonnes sœurs n'étaient que trois; or, les Constitutions établissent un conseil composé d'au moins cinq membres; de plus, il y a obligation de réciter l'office au chœur : d'après cela, ou bien il n'y avait point de malades, ou bien il n'y avait point d'office, ou bien les religieuses laissaient tout le travail à des domestiques et n'étaient là que directrices.

Les Constitutions sont sages et les religieuses de Nîmes avaient eu raison de vouloir les maintenir. Les maisons des Congrégations où chaque fondation vit à part, ne peuvent être prospères qu'en des lieux un peu considérables. Dans de petites localités leur influence s'étend à un rayon trop restreint pour qu'elles puissent trouver des sujets à la fois capables et en nombre suffisant. Il faut en venir, ou à sacrifier au nombre et fermer les yeux sur les incapacités, et alors les Maisons finissent par n'avoir plus de supérieures aptes à

(1) Ces trois religieuses étaient les sœurs Cornuet, Grand-Cerf et de Lépine. L'hôpital de Rivières ne fut bâti qu'en 1717, alors seulement elles purent quitter le château et s'y installer.

conduire, ni de maîtresses capables de former ; ou donner la préférence à la capacité, et alors la maison périt, parce que quelques-unes obligées de supporter un fardeau qui aurait dû être partagé, s'épuisent et meurent avant le temps. Il n'en est pas de même dans les Congrégations à supérieure générale et à noviciat commun. Dans ces instituts la maison-mère, comme le cœur et la tête, envoie jusqu'aux extrémités la vie, procure le nombre nécessaire et délègue les sujets propres à conduire les autres qu'un recrutement opéré sur une plus grande étendue met à sa disposition.

La Mère des Essarts était à La Flèche dans le cours de son troisième triennat de supériorité, heureuse au milieu de sœurs venues avec elle de Beaufort et des vingt-cinq novices auxquelles elle avait donné le voile ; mais les infirmités qu'un grand âge amène étaient arrivées. Ses jambes lui refusaient service ; elle demandait qu'on la déchargeât du fardeau, malgré l'opposition de ses filles, et l'évêque lui répondait qu'on n'avait besoin que de sa tête et de sa direction. Sentant que sa fin approchait elle voulut faire encore quelque chose pour le bien-aimé de l'autel ; le tabernacle à son avis était trop modeste, elle désirait le remplacer par un autre tout doré. C'étaient ses filles elles-mêmes qui, pour plaire à leur Mère s'occupaient de ce travail. Tout en les regardant à l'œuvre, elle redoublait de ferveur, d'union avec Dieu, elle leur tenait des discours d'une onction si pénétrante qu'elle leur faisait répandre de douces larmes. Intérieurement elle aspirait aux Tabernacles éternels et l'accent tout céleste de son langage trahissait, malgré elle, ce sentiment de son cœur.

Tandis qu'elle se tenait à l'infirmerie près des ouvrières, sa tête tout d'un coup s'affaissa; elle laissa tomber une de ses mains et l'on s'aperçut que la dernière heure allait venir. Un prêtre appelé sur-le-champ donna le sacrement de l'Extrême-Onction. Le confesseur arrivé ensuite fit la recommandation de l'âme, et celle-ci dégagée de ses liens, s'envola vers Dieu qu'elle avait toujours servi et aimé; elle avait soixante-neuf ans (12 septembre 1702).

On se figure la désolation de ses filles, et celle qui remplit toute la Congrégation lorsque la triste nouvelle fut connue. En elle l'Institut perdait sa seconde fondatrice, celle qui, pénétrée dès la jeunesse des leçons de la Mère de la Ferre elle-même, avait passé dans presque toutes les maisons en les édifiant, en avait gouverné plusieurs avec énergie et prudence, avait enfin, avec sagesse, consommé la transformation et revisé tous les livres qui servent de code à l'Institut entier; modèle pour les supérieures par sa sollicitude toujours vigilante et éclairée, modèle des maîtresses de novices par la manière forte et douce avec laquelle elle avait su former les jeunes élues du bon Maître, modèle pour toutes par sa grande foi, son espérance inébranlable, sa charité sans bornes, son humilité et son union à Dieu au milieu des plus vives agitations. Les séculiers aussi la pleurèrent à La Flèche, à Beaufort, à Nîmes, aucun n'avait pu l'approcher sans être conquis par la charmante amabilité de ses vertus.

Plusieurs des religieuses formées par la Mère des Essarts méritent d'être nommées ici après elle. Ce furent ces premières sœurs qui par leurs talents, leurs vertus et le concours qu'elles donnèrent à la véné-

rable restauratrice, lui permirent de relever la maison de La Flèche et d'y faire luire des jours non moins beaux que ceux des premiers temps de l'Institut. Madeleine de Vaugermain qui seule des anciennes recrues de la Mère Le Gras de Villette demeura lors du rétablissement de La Flèche, était fille d'un conseiller du Roi de Château-du-Loir. Elle avait été donnée à la maison par deux de ses oncles, tous deux Récollets, et qui aimaient l'Institut de Saint-Joseph comme tous les Pères de leur ordre. Elle se montra grande amante de la pauvreté et du travail. Pour les pauvres elle acceptait les offices même les plus répugnants de la nature. Elle exerça la supériorité pendant six ans à la satisfaction de toutes ses filles; puis avec simplicité se remit sous le joug de l'obéissance. Après avoir rempli divers emplois, elle fut atteinte d'infirmités qui ne firent pendant dix ans que consommer ses vertus; et dans sa quatre-vingt-cinquième année, elle fut ravie à la vénération et à l'affection de sa communauté.

Deux sœurs, Marie-Anne et Jeanne Arnoul, filles d'un avocat au siège royal de Laval, et nièces de la Mère des Essarts se rendirent chères à leurs compagnes par de grands talents unis à une grande sainteté. L'aînée était entrée d'abord chez les Calvairiennes de Mayenne ; mais quoiqu'elle fut grande et en apparence forte et robuste, elle ne put soutenir l'austérité de leur règle. Sa tante, plus tard, reconnaissant en elle les qualités propres à la rendre utile à l'Hôtel-Dieu, l'y admit avec bonheur. On avança en sa faveur le jour de la profession. Son esprit judicieux brilla surtout lorsqu'elle devint supérieure. Son air imposant et modeste, sans raideur pourtant et sans austérité

chagrine, lui donnait une grande autorité. Elle ne profita de son élévation que pour se livrer plus à son aise à des mortifications effrayantes, pour se dépenser plus entièrement au service des pauvres et de sa famille religieuse. Lorsqu'on lui reprochait d'en trop faire, elle répondait que sa santé était usée, et que n'ayant point d'espoir de la rétablir, elle voulait au moins se servir de ce qui lui restait de vie pour gagner le Ciel. Elle y fut appelée de bonne heure, à quarante-six ans, le 7 mars 1715.

Jeanne, sa sœur cadette, entra à l'Hôtel-Dieu à quinze ans, et fut aussi formée aux vertus religieuses par sa tante. Elle fit profession en sa présence, la veille même du jour où cette digne Mère mourut. La pratique de l'obéissance, la vie cachée, furent les traits que l'on remarqua principalement en elle.

Les deux sœurs Lenoir, filles d'un juge au présidial de La Flèche, entrèrent le même jour. Marie-Anne, l'aînée, avait dix-sept ans, Renée n'en avait que quinze. Elles étaient d'illustre origine ; mais outre la noblesse du sang leur famille possédait celle de la foi, ardente, pratique et héréditaire. Leur grand-père avait eu huit enfants, et avait vu quatre de ses fils se donner à Dieu, un dans l'état ecclésiastique et trois dans les Ordres religieux. Il eut aussi le bonheur de donner quatre de ses petites-filles à la vie religieuse. A son tour, devenu veuf, il fut promu au sacerdoce et eut la consolation de revêtir lui-même du saint habit Marie et Renée, assisté de ses quatre fils (1); deux petits

(1) Michel était récollet, Jacques, dominicain et bachelier de Sorbonne, Albert de Saint-Charles, religieux carme ; le prêtre séculier fit le discours.

frères des novices servaient la messe en habit de chœur. Tous les yeux devinrent humides à contempler ce spectacle si touchant.

Marie Lenoir réunissait toutes les qualités qui rendent une personne charmante. Elle était douce, conciliante, candide, empressée d'obliger, ingénieuse pour rendre service. Son esprit brillant et solide, ses rares et beaux talents ne lui donnaient aucune vanité. Son cœur plein d'ardeur et de vie eut voulu faire beaucoup, mais son corps bientôt infirme se refusait à la peine. Elle sut souffrir en silence, offrant chaque jour au Seigneur de nouveaux sacrifices, et lui rendit son âme humiliée après trente-huit ans de religion, qui avaient été trente-huit ans de martyre. (21 novembre 1735, âgée de cinquante-six ans.)

Comme sa sœur, Renée Lenoir fut conduite par la voie de la Croix. La paralysie qui l'atteignit seize ans avant sa mort lui fit acquérir de grands trésors pour l'autre vie. Quoique les médecins jugeassent qu'elle était incapable de faire abstinence, elle ne voulut jamais manquer aux jeûnes prescrits par l'Église ou par la règle. Ses douleurs ne lui firent jamais perdre non seulement la patience, mais la bonne humeur et l'amabilité. Elle mourut le 11 février 1745, âgée de 63 ans, après 48 de religion.

C'étaient encore deux sœurs que Madeleine et Angélique de la Rue du Can, dont les noms viennent maintenant sous notre plume. Elles étaient fléchoises, d'une famille ancienne, toujours honorée. Ensemble elles se présentèrent à la Mère des Essarts, âgées l'une de dix-sept ans, l'autre de seize. La vénérable supérieure sut discerner tout de suite quel don

le Seigneur lui faisait et les accueillit avec empressement. Madeleine se montra, dès le début, telle qu'elle devait être jusqu'à la fin de sa longue carrière (1). Dès ses jeunes années elle s'était adonnée à l'oraison et l'union habituelle de sa pensée avec le divin Maître avait développé en elle-même un sens naturellement droit, un jugement prompt et précis, une sagesse et une prudence admirables. Les préoccupations inséparables de certains emplois, n'étaient pas capables d'interrompre cette union. Parfaitement instruite des règles et remplie de l'esprit de l'Institut, nourrie de la lecture de l'Écriture sainte, elle enflammait facilement les autres des ardeurs dont elle brûlait elle-même. Sa parole était éloquente et persuasive, et cependant simple et sans affectation.

Ce fut surtout pendant les dix-huit années qu'elle exerça la supériorité que parurent avec éclat les dons éminents de nature et de grâce qu'elle avait reçus. Elle avait l'esprit de gouvernement, ce composé de gravité ferme et de bonté digne qui rend aux inférieurs l'obéissance comme naturelle, l'hésitation comme impossible, et qui en tenant tout en ordre, fait estimer et aimer la personne qui exerce l'autorité. Sa gravité n'avait rien d'austère, elle aimait à voir ses filles se délasser en se laissant aller à une innocente gaieté, quelquefois même elle s'y associait par des saillies spirituelles. Elle savait reprendre et encourager. Quiconque venait auprès d'elle chercher la paix était sûr de s'en retourner consolé. Aussi tenait-elle tous les cœurs dans sa main. Jusqu'à la fin elle prêcha

(1) Elle mourut à 91 ans, après 71 ans de vie religieuse; le 19 février 1771.

d'exemple; à quatre-vingt-onze ans, elle se faisait encore un devoir de suivre les observances et de se rendre au service des pauvres. Ce fut dans l'exercice de la charité qu'elle fut saisie de la fièvre qui mit en quatre jours son corps dans la tombe et son âme avec Dieu.

Sa sœur Renée-Angélique l'avait de beaucoup précédée dans la mort. Dès son enfance, sagesse et piété lui furent comme naturelles; elle préférait la prière et le recueillement aux amusements de son âge. Ayant été placée au pensionnat que la Mère des Essarts avait ouvert au moment du rétablissement, elle ne put s'y habituer et au bout de neuf mois obtint à force d'instances qu'on l'en retirât. Mais à peine rentrée dans sa famille elle tomba dans la tristesse, regretta ce qu'elle avait fait et multiplia les sollicitations près de la supérieure pour qu'elle la laissât revenir. Celle-ci n'y voulut point entendre. Plus la jeune fille redoublait ses instances, plus la mère des Essarts se montrait inflexible. Elle avait deviné la vocation d'Angélique, mais elle voulait la soumettre à l'épreuve, sachant quel profit une âme forte tire de semblables combats. Au fond cependant elle était touchée et attendrie, en entendant cette enfant la prier à genoux de la retirer d'un monde qu'elle ne saurait jamais aimer. Elle l'admit enfin au noviciat, et cette jeune âme, déjà virile avança à pas de géant dans la perfection. Ce fut bientôt un modèle. Angélique avait beaucoup des qualités de sa sœur. Son confesseur rendit d'elle ce magnifique témoignage : « Si je voulais faire le tableau d'une parfaite religieuse ou plutôt de la perfection même, j'écrirais simple-

ment la vie de ma sœur du Can tant j'ai connu en elle de grandes et solides vertus (1). »

Nous voudrions prolonger ces récits. Il y aurait encore à nommer les deux sœurs Jeanne et Marie-Marthe Busson et plusieurs autres. Mais comme le chemin parcouru par toutes ces âmes sublimes est le même, la peinture que peut faire l'historien deviendrait fatalement monotone. Il est impuissant à faire passer dans sa narration cette variété, ces nuances qui provenaient de la diversité des caractères et qui dans une vie semblable et des vertus du même genre distinguaient chaque personnalité par un charme différent. Toutes les fleurs qui s'épanouissent en un rosier sont des roses, et cependant nulle ne ressemble absolument à une autre; l'œil jouit de cette variété dans la ressemblance, mais comment la décrire?

La maison de Laval perdit en 1710 Andrée Devernay du Ronceray qui avait été porter les vœux solennels à Montréal et depuis avait rempli des emplois importants. Cette maison était alors pour la dixième fois sous le gouvernement de la mère Jeanne de la Porte. Celle-ci avait été nommée supérieure d'office et avec dispense, mais avec l'agrément de toute la communauté, au lendemain de la profession des vœux solennels.

Issue d'une famille qui tenait un rang honorable à Laval douée de toutes les qualités qui peuvent assurer le succès dans le monde, elle céda quelque temps aux attraits qu'il faisait miroiter devant elle. Sans donner

(1) Renée-Angélique de la Rue du Can mourut le 20 novembre 1713.

dans aucun excès elle jouissait d'être applaudie, et se rendait empressée aux fêtes dans lesquelles elle brillait. Mais le premier éclair passé, elle sentit le vide que tout ce plaisir laissait dans son âme. La voix de sa foi profonde fit entendre l'austère : *Quid prodest?* Alors elle prit un directeur, se proposa avec ferveur d'amender sa vie et fit de rapides progrès dans l'oraison. Le Seigneur lui adressa en ce moment son appel à la vie religieuse, et dans l'empressement qu'elle mit à y obéir elle obtint son admission dans l'une des maisons que le Carmel avait en Bretagne. Mais avant qu'elle ne s'y rendit elle eût occasion de visiter l'Hôtel-Dieu de Laval, elle remarqua l'alliance qu'on y savait faire d'une vie active avec cet esprit intérieur qui était son don particulier, et elle s'offrit au noviciat âgée de vingt-six ans, (1659, 8 juin.)

Lorsqu'on la chargea de la supériorité elle n'avait que trente-un ans et que quatre ans de religion; mais ses talents distingués la firent préférer même à la Mère Claire Le Blanc, religieuse de grande capacité et vertus, sous laquelle elle venait de faire son noviciat. Elle montra constamment une âme forte et magnanime en même temps que tendre et compatissante, un jugement solide et profond, un grand esprit d'humilité et de piété. On admirait la vivacité de son esprit, la variété de ses connaissances, la netteté de ses idées. Aimée de sa maison elle faisait aimer sa maison au dehors. Les novices, qui depuis plusieurs années ne venaient plus, recommencèrent à se présenter. Elle était tellement appréciée que pendant toute sa vie elle alterna dans la supériorité, d'abord avec la Mère Le Blanc, puis avec Guillemine Duchemin de Bois-

morin. La Mère de la Porte vécut jusqu'à quatre-vingt-un ans et mourut étant Instructrice après cinquante-cinq ans de religion. (10 février 1714.)

La même année Nîmes perdait Renée de Launay. Après avoir, pendant huit ans après sa profession, très dignement rempli les charges qui lui furent confiées, elle avait été appelée à Avignon par la Mère de Cléraunay. Celle-ci voulait lui laisser la supériorité ne croyant pas pouvoir remettre en des mains plus sûres cette maison qu'elle avait fondée. Elle s'en acquitta en effet à la satisfaction de la communauté, de l'archevêque et des pauvres; aussi Nîmes eut-il peine à la faire revenir, lorsqu'au bout de trois ans il résolut de se mettre sous son gouvernement justement apprécié. La charité fraternelle cependant l'engagea un peu plus tard à s'en priver une seconde fois en faveur de la maison de L'Isle. Ce fut Renée, ainsi que nous l'avons dit (1) qui fut première supérieure et fondatrice de cette maison; ce fut donc elle qui eut à supporter toutes les difficultés inhérentes aux débuts. Elle dut y rester huit ans soit par commission épiscopale, soit par élection régulière; elle sut souffrir, lutter, gagner les cœurs, surmonter les obtacles, mettre fin à la crise. Mais ce fut une désolation quand Nîmes la réclama enfin. Les deux communautés se la disputèrent. L'évêque de Cavaillon fit tous ses efforts pour la retenir, mais l'évêque de Nîmes invoqua ses droits et Renée revint au milieu de ses sœurs dans cette maison où elle avait prononcé ses vœux, et qu'elle dirigea pendant quatre triennaux. Dans les intervalles elle

(1) Liv. V, chap. v, p. 68.

fut chargée des importants emplois de Maîtresse des novices ou d'Assistante.

Renée de Launay était pénétrée du sentiment de l'infinie grandeur et de l'ineffable bonté du Créateur. Il lui arrivait souvent de dire : « Aimons bien Dieu »; et elle savait en si bien parler qu'elle élevait l'âme jusqu'à lui faire perdre un moment la pensée des choses terrestres. Une marchande en rentrant chez elle disait un jour : « J'ai fait plus d'attention aux belles choses qu'elle m'a dites, qu'à l'argent qu'elle m'a donné. » Ses dévotions particulières étaient Jésus au Très Saint Sacrement de l'autel, la très sainte et Immaculée Vierge Marie, saint Joseph et les saints Anges. Après vingt-trois ans de supériorité, elle était soumise comme une novice; elle fut humble et affable pour tous jusqu'à la fin, elle fut douce même à la maladie qui la tint pendant plus de trois ans sur la croix avant de l'enlever de ce monde. Si on la plaignait, elle répondait seulement : Dieu le veut. La mort la ravit à sa communauté éplorée le 4 janvier 1714 (68 ans et 46 de profession), et le docteur nonagénaire, Dufeu, qui l'avait bien connue, écrivit que l'Institut avait perdu en elle un de ses meilleurs sujets. Il priait pour elle, disait-il, mais avec la conviction qu'elle avait moins besoin de prières que ceux qu'elle laissait ici-bas (1).

(1) C'est une jouissance bien douce pour l'écrivain de rencontrer dans l'histoire une parente embellie de l'auréole du dévouement et de la sainteté.

Une autre hospitalière de la même famille, nommée aussi Renée, vécut au couvent de Laval et y finit ses jours à trente et un ans en 1707.

Charlotte de Launay qui mourut dans la maison d'Avignon, en 1741,

Guillemine Duchemin qui avait été établir les vœux solennels à Baugé, avait sept sœurs, toutes hospitalières de Saint-Joseph. L'une d'elles, Mathurine, fut longtemps supérieure dans cette même maison de Baugé où elle mourut le 16 octobre 1711 (53 ans). Sa sœur, Guillemine, l'avait précédée le 24 janvier 1705, âgée de 64 ans, dont quarante-sept de religion.

Anne Giroust, la fidèle compagne de Lézine des Essarts, à laquelle elle succéda dans sa supériorité à La Flèche, nous a laissé quelques notes sur son admirable amie. Elle retourna à Beaufort (1711) et y mourut (1724) trois ans avant Anne Maumousseau, secrétaire de la réformatrice. Cette dernière remplit avec honneur plusieurs hauts emplois; mais elle fut admirée davantage pour l'infatigable patience avec laquelle elle écrivit tous les travaux que sa supérieure dictait ou rédigeait pour la bonne constitution de l'Institut. Il lui fallait, après le premier travail, en faire des copies pour chacune des maisons, et lorsque les observations étaient revenues de toutes parts, recopier encore jusqu'à l'adoption d'un texte définitif. Elle le fit pendant plusieurs années sans jamais donner le moindre signe d'ennui. Voilà comment, par l'accomplissement d'un devoir, petit en lui-même, on peut arriver à un haut mérite.

Baugé possédait en ce même temps une remarquable mère dont il serait impardonnable de ne pas retracer la vie. Renée Pironneau, d'une famille bour-

y était allée du Lude après deux ans de probation passés à Baugé. Sa famille était différente de celle des de Launay de Laval.

geoise de Baugé, présenta, dès son plus bas âge, les traits que l'on remarque dans la vie des saints : enfance précoce en gravité; zèle envers ceux de son âge; piété déjà comprise et empreinte d'une sorte de maturité. On avança pour elle l'âge de la première communion et bientôt elle demanda à se faire religieuse. Il y eut opposition de ses parents, c'est une épreuve dont Dieu ne dispense guère; mais ceux-ci s'aperçurent vite qu'il n'y avait qu'à céder s'ils ne voulaient s'opposer à Dieu. Son père, un peu impétueux dans l'exécution de ses résolutions, la conduisit chez les Bénédictines et demanda la supérieure. Mais, celle-ci très occupée, se fit attendre, et Pironneau perdit patience; voulant tout de suite en finir, il reprit sa fille et la mena à l'Hôtel-Dieu. Le confesseur de l'enfant s'y trouvait visitant un malade; il présenta Renée à la supérieure en lui disant : « Madame, voici une petite sainte que je vous offre. » Sur cette recommandation, elle fut acceptée étant âgée seulement de treize ans et dix mois (20 janvier 1669).

Les exemples de cette enfant eurent sur les sœurs une influence muette, mais puissante; un esprit plus religieux se fit remarquer. Un an après son entrée, on demanda les vœux solennels, et Renée, qui les désirait vivement dans son cœur, les prononça avec ses compagnes, à l'âge de dix-sept ans (1). Elle ne tarda pas à être un modèle qui attirait tous les regards. On la fit maîtresse des novices à dix-neuf ans; mais elle, toute tremblante, sachant que l'avenir de l'esprit religieux, dans la maison, reposait tout entier sur elle,

(1) Voir page 57 ci-dessus.

gémissait et demandait qu'on éloignât d'elle ce redoutable emploi. Elle dut cependant se soumettre; on la vit alors s'appliquer à gagner le cœur des novices, les étudier toutes, conduire chacune dans sa voie particulière, s'efforcer de ne donner à l'Institut que des sujets remplis de son esprit, et courageusement écarter ceux qui n'en auraient revêtu que l'habit. Elle sut se faire craindre et aimer à la fois, sa discrétion était si sûre que nulle de celles qui lui étaient confiées ne répugnait à lui révéler entièrement son cœur; sa sagesse était telle que de vénérées anciennes n'hésitaient pas à prendre ses avis.

Renée Pironneau ne pouvait parler de Dieu sans que ses yeux se remplissent de larmes, tant était tendre l'amour qu'elle avait pour lui, tant elle souhaitait augmenter cet amour dans toutes les âmes, et tant elle souffrait de voir si peu aimé l'Être souverainement aimable. C'était avec le même amour qu'elle servait les pauvres malades, ce que les hospitalières doivent toutes faire à un moment de la journée, quels que soient leurs différents emplois. Aussi fut-elle bien heureuse d'être élue Hospitalière des salles, mais ce ne fut pas pour longtemps; il lui fallut devenir assistante et enfin supérieure. Malgré ses craintes, ses répugnances, ses refus, elle dut céder à l'autorité des supérieurs majeurs; mais Dieu seul sait ce qu'eût à souffrir son humilité. Cette disposition est la seule qui oblige Dieu à aider et à soutenir l'instrument qu'il a choisi. A celui qui se défie de sa faiblesse, il communique de sa puissance; il abandonne à lui-même le présomptueux.

René commença par recourir à une oraison plus

assidue, à des mortifications corporelles plus cruelles et plus fréquentes. Sachant qu'une supérieure doit être en tout l'exemple des autres, elle était la première à toutes les observances de règle ; elle prenait part aux travaux les plus pénibles et les plus vils. Aucune sœur n'aurait osé reculer devant un devoir difficile lorsqu'elle voyait sa supérieure ne se refuser à rien. Pendant plusieurs années, la Mère Pironneau s'exerça à préférer en tout le plus parfait au moins parfait, et obtint enfin de son directeur la permission de faire le vœu d'agir toujours ainsi. On peut imaginer quelle influence une si haute vertu lui donnait sur toute la communauté ; mais on ne saurait croire quel empire la bonne odeur qui s'en répandait au dehors lui permettait d'exercer. Elle était vénérée et consultée de tout Baugé, et souvent des personnes même de haut rang, venues de loin, l'appelaient au parloir. Ces personnes l'entretenaient de leurs soucis, des intérêts de leurs âmes et s'en retournaient consolées, touchées, devenues meilleures.

Les infirmités lui arrivèrent ou s'accentuèrent vers sa soixante-dixième année. Son jugement, sa présence d'esprit, ne la quittèrent pas, mais ses sens furent atteints. Elle accepta cet état avec une résignation merveilleuse et conserva jusqu'à la fin un air de contentement et de gaieté. Dix années se passèrent dans une sorte d'inutilité et dans les souffrances, sans qu'elle diminuât ses austérités, à moins que l'obéissance ne lui en fit un devoir, édifiant tout le monde par sa patience, et ne cessant de porter les cœurs vers Dieu par ses chaleureux discours. Elle eut une agonie longue et très douloureuse et rendit enfin son âme

au Créateur, le dimanche 4 novembre 1731, âgée de quatre-vingts ans. Rarement une religieuse fut autant pleurée de ses sœurs ; elle laissait pour les consoler et les conduire plusieurs mères formées par elle et qui remplirent, en effet, à la satisfaction générale, les premiers emplois.

CHAPITRE V

QUESTION DES 300 LIV.; à Laval, à La Flèche, à Beaufort. — La maison de Beaufort et la Mère Françoise de Contades. — Dérogation aux règles. — Caractère de la Mère de Contades. — Réflexions. — Les Mères Gabrielle d'Orvault et Guillou. — Les petits pensionnats. — Un mot sur Anne de la Girouardière.

Ce fut l'établissement de Laval, qui, le premier, se vit obligé de demander décharge de cette somme de 300 liv., que Le Royer avait tenu à faire laisser aux pauvres par chacune de ses filles à leur mort.

D'après la convention de 1648, les biens de l'hôpital ou des pauvres, gérés par les administrateurs, et les biens propres des religieuses ou de la communauté administrés par elle, formaient deux menses distinctes et indépendantes. En d'autres termes, les hospitalières devaient se loger, vêtir et nourrir à leurs frais, et faire le service des pauvres à titre entièrement gratuit. Le don de 300 liv. était un versement fait de la caisse de la communauté à la caisse de l'hôpital. Celle-ci avait à pourvoir aux bâtiments des pauvres, aux traitements des médecins, aux remèdes, etc. Le fondateur avait eu intention, par ce versement, de prouver que ses filles servaient les malades avec un dévouement non seulement désintéressé, mais héroïque, car il semble qu'une religieuse, après avoir donné sa vie tout entière à l'hôpi-

tal sans lui rien demander, ne devait point avoir de cadeau à lui faire en mourant, l'on aurait eu plutôt à lui donner qu'à lui prendre. Mais il y avait la clause que nous avons regretté de voir insérer dans le traité par le fondateur de l'Institut

Les hospitalières de Laval acquittèrent cette redevance pendant près d'un siècle. Les dots des premières sœurs, toutes assez riches, avaient permis de la payer d'abord ; mais il avait fallu, sous peine de ne point se recruter, recevoir des sœurs moins favorisées des biens de la fortune, et les dots étaient devenues moins considérables. Dans le laps de quatre-vingt-sept ans, d'ailleurs, la valeur de l'argent avait baissé, et ce qui avait pu suffire à l'entretien d'une religieuse, au milieu du XVIIe siècle, ne suffisait plus à la moitié du siècle suivant. Depuis un certain temps déjà, la communauté ne pouvait sans grande gêne s'acquitter de son obligation.

En 1735, la maison perdit a sœur Anne Gourdier Cette religieuse fut admise d'abord en qualité de sœur domestique, puis la très belle voix dont Dieu l'avait douée, avec d'autres dons plus précieux, fit juger qu'elle rendrait plus de services comme sœur de chœur et on la fit monter à ce rang. Sa dot avait été celle d'une sœur domestique, c'est-à-dire fort peu de chose, et la modicité de l'apport des religieuses de ce degré avait été reconnu dans le traité comme les exemptant de la subvention des 300 liv. Cette somme, en effet, il ne faut pas l'oublier, devait être prise sur la dot. Cependant la subvention devait être acquittée, puisque Anne Gourdier était décédée sœur de chœur. La communauté résolut, par une dé-

libération capitulaire, de demander au roi et à l'évêque du Mans, décharge de cette contribution (1er juin 1735). En attendant une réponse, elle différa de payer.

Les religieuses n'étaient pas à l'aise assurément, car elles n'avaient que 3,000 liv. à peine de revenu fondé pour faire vivre vingt-trois personnes, deux sœurs domestiques, et soutenir tous les autres frais à leur charge. « Aussi, disaient-elles, ne subsistons-nous que sur le crédit d'autrui,... nos revenus étant insuffisants pour nous soutenir. » Lors de la cherté des vivres, en 1725, elles s'étaient vues réduites à ne plus faire usage de pain de froment.

Nonobstant ces considérations les administrateurs de l'hôpital réclamèrent ce qui leur était dû non seulement pour la sœur Gourdier, mais pour les autres hospitalières mortes depuis elle, ce qui en 1742 représentait une somme de 2,744 livres. C'était réclamer presque tout le revenu d'une année de la mense de la Communauté. Le droit strict était indubitablement du côté des administrateurs. Défenseurs des intérêts des pauvres, ils croyaient ne rien pouvoir concéder. Cependant ils auraient dû faire réflexion que c'était mettre les religieuses hors d'état de servir l'hôpital que de ne pas leur laisser les moyens de vivre. Nous avons déjà remarqué plus haut qu'il ne suffit pas aux pauvres d'avoir beaucoup d'argent en caisse, qu'il leur faut aussi des soins, et que leur assurer ces soins, c'est bien employer leur argent. Il ne faut pas oublier que les sœurs, pour leur travail incessant ne recevaient absolument aucun salaire et qu'elles ne demandaient qu'à vivre, non en exigeant

une subvention quelconque, mais en suppliant qu'on les dégrévât d'un don gratuit qu'elles ne pouvaient plus payer.

Le traité passé avec Le Royer dispensait les hospitalières de s'occuper des Incurables. Cependant, en 1714, les administrateurs avaient voulu les apporter près de l'hôpital et avaient mis dans leurs intérêts Rogier du Crévy, évêque du Mans. Les religieuses s'appuyant sur le texte du contrat se refusaient à leur donner des soins; mais l'évêque usa d'autorité et on lui céda. Il ne fut point fait de traité en forme; on convint seulement de certaines dispositions matérielles pour faciliter aux sœurs l'accès de la nouvelle annexe. Mais la Mère Marguerite Martin de la Crolière, alors supérieure, écrivit au prélat en mettant pour condition à sa soumission, qu'en compensation du surcroît de travail qu'on lui imposait, la communauté serait désormais exonérée de l'impôt de 300 liv. Du Crévy répondit qu'il trouvait la demande raisonnable et promit de la faire agréer en temps et lieu. La mort l'empêcha de tenir parole; mais puisque l'on dérogeait à l'acte de 1648 pour surcharger les hospitalières d'un service auquel elles n'étaient point tenues, ce n'était que justice de leur accorder la décharge qu'elles imposaient comme condition.

Il n'en fut pourtant pas ainsi. Procès fut intenté aux religieuses avec toutes les attaques et répliques, significations, mémoires, lenteurs, débats, renvois, etc., que l'on rencontre dans tous les litiges du temps. L'affaire retirée aux administrateurs fut renvoyée à la délibération du corps de ville qui se montra non moins acharné qu'eux. Enfin les hospi-

talières en appelèrent à l'examen de Joly de Fleury, procureur général, et à la décision du Roi. Celui-ci prononça (7 septembre 1747) que la communauté verserait 3,000 livres tant pour les religieuses décédées jusque-là, que pour les quinze professes alors vivantes et qu'ensuite il serait payé à l'hôpital une somme de 50 livres lors de la profession de chaque nouvelle religieuse, ce qui fut exécuté jusqu'en 1792. La communauté obtenait ainsi un grand allégement; néanmoins il est clair que l'arrêt obligeait chaque religieuse à acheter 50 livres le droit de servir les pauvres gratuitement.

L'état de la maison de La Flèche ressemblait beaucoup à celui de Laval. Cette communauté ne possédait en 1723 que 2,055 livres de revenu pour nourrir vingt-trois sœurs de chœur et quatre converses. On les voit en 1779 renouveler des plaintes déjà bien des fois produites. Elles exposent leur détresse tant à l'évêque d'Angers qu'aux administrateurs, et demandent à être exonérées des obligations accablantes que Lézine des Essarts avait acceptées malgré elle par l'ordre de l'évêque Lepelletier. L'affaire fut débattue à La Flèche avec moins de passion et d'acrimonie qu'à Laval, mais non avec moins de ténacité. Les religieuses furent aussi obligées de recourir à la justice suprême. L'intervention de l'évêque par son vicaire général Dominique Baltazar Dalichoux (1783), fut inutile. L'exonération des 300 livres ne se trouve articulée qu'en 1785, dans une ordonnance épiscopale à l'occasion d'un transfert projeté de l'hôpital dans les couvents cédés de Saint-François et de la Madeleine. De nouvelles conditions auraient été faites aux

hospitalières dans ce nouvel Hôtel-Dieu. Ce projet qui donna lieu à bien des écritures, significations, consentements, ordonnances, avait été enfin autorisé par lettres patentes; mais 1789 survint avant que le changement de logement ne fut opéré, et les religieuses après beaucoup d'embarras et de sacrifices durent se contenter du titre de : Gardiennes des biens de la Nation.

Beaufort passa par la même difficulté; mais elle y fut résolue, ce semble avec moins de peine. Ce qui aurait dû se faire à Laval et ailleurs, un nouveau concordat fut passé, en 1777, entre les hospitalières et la ville; il n'y eut plus de 300 livres à payer; mais comme à Laval, 50 livres à verser au moment de chaque profession.

Cette maison de Beaufort fut pendant un demi-siècle gouvernée par des religieuses dont l'administration doit être mentionnée en notre histoire, surtout à cause des observations qu'elle donnera sujet d'exprimer. La Mère Vallet avait succédé à Lézine des Essarts quand cette dernière fut envoyée à La Flèche (1). Par décision épiscopale elle fut prorogée dans sa charge pendant huit ans, puis reçut pour remplaçante (1701-1704), la Mère Gallais de la Billière qui ne garda les clefs que pendant un triennat. On avait hâte de mettre sur le chandelier la Mère de Contades.

Celle-ci était fille de messire Erasme de Contades, seigneur de Montgeoffroy, et de dame Hutin, son épouse. La Mère des Essarts l'admit au noviciat

(1) Voir page 79.

(10 mai 1682) à peine âgée de quinze ans. Elle ne tarda pas à se trouver comme en famille au sein de la communauté. Deux de ses sœurs Anne et Madeleine, l'y vinrent successivement rejoindre, bientôt suivies de trois de leurs cousines, une du Hardas-d'Hauteville et deux d'Orvaulx. Françoise était admirablement douée et la Mère des Essarts, bon juge en cette matière, conçut d'elle dès les premiers jours de belles espérances que celle-ci ne trompa point. Elle ne se trouvait nullement embarrassée en face des choses les plus grandes et savait entrer dans le détail des plus petites. Elle avait un cœur tendre et miséricordieux. Son âme était noble, élevée, pleine d'énergie, belles qualités assurément, mais qui ne laissaient pas d'imprimer un peu de hauteur involontaire à ses paroles les plus affables et à ses actions les plus humbles. De ce qu'a écrit la Mère de Gargilesse, son élogieuse biographe, on peut comprendre qu'elle eut peine à dépouiller le naturel. Jusqu'au départ de la colonie qui alla relever la communauté de La Flèche, et qui appauvrit sensiblement celle de Beaufort, « la Mère de Contades n'était point sortie du rang de simple religieuse, où on s'attachait plus à la fortifier dans le véritable esprit de son état qu'à faire usage de ses talents, persuadé que se hâter de cueillir un fruit avant le temps de sa maturité, quelque bon qu'il soit, c'est risquer de le perdre ou que du moins il n'acquière jamais toute sa saveur. » Cette conduite fait honneur à la sagesse des Mères des Essarts et Vallet. L'époque du départ de la première fut le moment où la seconde, avec une largeur de vues et un désintéressement personnel tout reli-

gieux, se mit à préparer Françoise pour la supériorité.

Un an après le décès de sa noble institutrice (1708), la Mère de Contades fut en effet élevée au gouvernement; on y vit se développer et fleurir en elle les aptitudes natives qu'avait commencé à cultiver la Mère Vallet. Mais, une fois en possession de la supériorité, elle ne la quitta presque plus; elle l'exerça plus de trente-six ans. Quoique la règle ordonne l'élection triennale et le changement obligatoire de personne au bout de deux triennaux, Françoise commença par faire cinq triennaux consécutifs. Son historienne l'excuse d'ambition. « Le crédit de sa famille, écrit-elle, était puissant, et l'évêché surtout n'y résistait pas. » Ce fut ce qui détermina la communauté à la réélire tant de fois, avec l'assentiment de l'autorité épiscopale.

Mais ce consentement de l'évêque, on vient de le voir, n'était pas pleinement libre. Puis « on n'ignorait pas que, du vivant même de la Mère de Contades, la perpétuité de son gouvernement faisait dans l'Institut la plus grande sensation et que si par un esprit d'union ou d'autres considérations de prudence on ne s'en expliquait pas; le zèle qu'inspire la charité portait à en gémir comme d'un abus réel. » Enfin la Mère de Contades elle-même ne devait pas se dissimuler qu'elle se prêtait à une violation des Constitutions. On rencontre là, de tous les côtés, élue, famille, communauté, évêque, une conduite beaucoup trop inspirée par des considérations humaines. Après quinze ans, la Communauté élut pour la forme la Mère du Bellay qui n'eut qu'une supériorité nomi-

nale et ne la porta que trois ans. En 1722 la Mère de Contades qui n'avait pas cessé d'exercer l'emploi, reprit le titre jusqu'en 1728. La Mère Brochard, vénérable religieuse qui était revenue de La Flèche fut alors élue ; on avait compté que son grand âge ne lui permettrait de s'occuper de rien et qu'elle ne serait à son tour qu'un prête-nom. Mais elle prit avec vigueur l'autorité, élevant ses pensées plus haut que celles qui l'avaient choisie, et assurée que Dieu qui avait permis son élection ne lui refuserait pas son secours. Elle sut reprendre, avertir, exhorter, sans excepter de sa direction Françoise de Contades, qui se fit honneur en s'y soumettant. Mais la supériorité de la Mère Brochard ne dura que neuf mois. A sa mort (1729) la Mère de Contades fut remise en charge, et elle ne la quitta plus jusqu'en 1744 où elle mourut âgée de 76 ans. Elle achevait alors pour la seconde fois son cinquième triennat consécutif. On trouvera peut-être une excuse à ce qui se fit alors, dans cette pensée que les meilleurs esprits ne sont pas à l'abri de l'illusion. Mais cela même prouve que c'est seulement en s'en tenant aux règles que l'esprit humain, toujours facile à séduire est assuré de ne point s'égarer.

Il eut fallu à Françoise de Contades une bien ferme volonté pour refuser à sa famille ce que celle-ci exigeait, en ayant soin de ne se présenter que munie d'une autorisation de l'évêque. Elle sortit plusieurs fois de son couvent pour aller soigner ses parents dans leurs maladies. Bien qu'elle le fit à contre-cœur, et qu'elle exprimât souvent la pensée qu'une religieuse hors de son cloître est comme un poisson hors

de l'eau, l'exemple qu'elle donnait n'en était pas moins déplorable. Toujours cependant elle refusa des abbayes qu'on lui promettait d'obtenir pour elle. Son état de servante des pauvres semblait sans doute trop humble à ses parents, mais elle ne le voulut point quitter et elle disait agréablement en prenant un balai : « Voici la crosse d'une hospitalière ; je la préfère à celle de la plus riche abbaye. »

La mère de Contades sut du moins résister à sa famille, dans une affaire où les intérêts de celle-ci se seraient accommodés d'un certain empiétement. Il s'agissait d'un échange qui aurait augmenté les droits seigneuriaux des de Contades, mais au détriment du revenu des religieuses. Jamais elle n'y voulut consentir et elle avertit ses filles du dommage qui s'ensuivrait pour elles, leur recommandant fortement de s'y refuser à tout prix quand elle ne serait plus.

Jalouse de maintenir la régularité, elle ne laissait passer sans observation aucune faute, même d'inadvertance. Deux sœurs, qui ne veillaient pas assez sur elles-mêmes dans les salles et y conversaient trop facilement avec les séculiers, furent averties en secret, puis en public ; mais, comme elles ne s'amendaient pas, l'entrée des salles leur fut interdite, et elles durent rentrer dans leurs chambres pendant que la communauté se rendait au service journalier des pauvres. La proclamation de cette sentence fut faite avec tant de véhémence et un tel ton d'autorité qu'une ancienne sœur en était encore tout émue, un demi-siècle après environ, en racontant le fait à la Mère de Gargilesse. La règle se gardait tellement

à la lettre, qu'une postulante, à son entrée, passa les huit premiers jours sans qu'aucune sœur lui adressât la parole même pour la guider aux observances. L'historienne admire cette communauté dans laquelle, pendant une semaine entière, nulle religieuse n'avait manqué au silence; mais avec raison, elle admire davantage la pauvre enfant qu'on trouva tout en larmes et qui, se croyant dédaignée de toutes, se plaignit seulement de ce que personne n'avait eu la charité de la reprendre et de l'avertir. La vêture d'une postulante fut retardée pour un acte de charité, un peu contraire à l'ordre, il est vrai, envers une compagne. « Attentive à prévenir l'illusion et surprise de l'amour-propre, la Mère de Contades en était le fléau, et il n'y eut pas de danger que sous sa conduite ses filles devinssent de fausses illuminées. Elles les fit marcher par la voie de l'abnégation et du renoncement. »

Françoise était cependant aimée; car il est à remarquer que le cœur se donne à l'autorité ferme, pourvu qu'elle soit juste, et se refuse au pouvoir faible qui semble douter de lui-même. Cette vérité doit encourager les personnes qui sont investies du commandement à ne point être timides, mais à puiser constamment à la fois la force et l'équité en Celui qui est la source infinie de toute autorité et de toute justice. L'empire que Françoise de Contades avait su prendre et qu'elle savait exercer, lui permit de maintenir sa communauté dans une régularité exacte et dans un grand ordre, en sorte que son époque, malgré ce que nous avons eu à dire, est demeurée légendaire dans la maison de Beaufort.

Son influence s'exerçait au dehors comme au dedans. Sa bienfaisance ne se limitait pas à l'intérieur de l'enclos de son hôpital. « Elle était l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la consolation des affligés, la ressource du pauvre, le soutien de la veuve et de l'orphelin..... Elle fut l'arbitre des différents, le bouclier contre lequel venaient se briser les troubles de la discorde, le centre et le conseil de toutes les affaires épineuses... » Ces soins extérieurs ne l'empêchaient pas de donner l'attention nécessaire à l'intérieur de son couvent. Ils ne la distrayaient pas non plus de l'oraison; elle fut toujours extrêmement mortifiée, si d'un côté elle accordait quelque chose à la nature, elle lui retranchait par ailleurs autre chose.

Il est donc juste de reconnaître que Françoise de Contades fut une grande religieuse. Mais il nous a fallu signaler des dérogations qu'elle n'aurait pas dû autoriser de son exemple. La prolongation extra-régulière de la supériorité a bien des inconvénients et pour celle qui l'exerce et pour les inférieures et pour la communauté même. Il est difficile à la supérieure de se défendre d'une attache trop grande à son emploi et d'une confiance trop absolue en elle-même. L'habitude d'être obéie lui persuade aisément qu'elle est presque infaillible. Alors elle ne prend plus ou n'accepte plus de conseil. Celui que la règle constitue autour d'elle est une entrave dont elle ne tient plus compte. Sous ce pouvoir entier et qui semble ne devoir point avoir de terme, que de souffrances dans les inférieures dont on n'écoute plus les observations, qui n'ont plus moyen

d'ouvrir leur cœur. Si elles ont l'héroïsme de se taire, c'est un martyre; si elles s'épanchent entre elles, on voit grossir les mécontentements, se former des partis, le respect de l'autorité s'amoindrir, l'esprit religieux disparaître. Toute la communauté, qu'elle le veuille ou non, se trouve entraînée dans le sens de la supérieure, elle souffrira de ses entreprises, et, le jour venu, ne trouvera personne peut-être pour exercer l'emploi. Lorsque la supérieure, en effet, conserve ses facultés jusqu'à la fin, nulle ne se trouve initiée au maniement des affaires, lorsque, au contraire, sa tête faiblit, elle devient facilement l'instrument d'un esprit intrigant, qui sait se faire aimer, se rendre nécessaire, et qui, n'ayant pas grâce pour conduire, ne peut que tout compromettre.

Françoise de Contades n'échappa pas à ce dernier inconvénient. Ses brillantes qualités s'éclipsèrent, et elle tomba sous l'influence, qu'elle subit en gémissant, de Gabrielle d'Orvaulx, l'une de ses cousines. Celle-ci fit des entreprises pour se procurer de l'argent destiné à de grandes choses qu'elle rêvait, agit sans s'entendre avec l'administration de l'Hôtel-Dieu, en un mot, « suivit l'impétuosité d'un caractère impérieux et entreprenant qui franchissait d'assaut tout ce qui s'opposait à ses desseins », et finit par accumuler les difficultés sur elle-même et sur la communauté.

Lorsque la Mère de Contades mourut (16 janvier 1744), on ne sut à qui remettre l'autorité. Françoise avait défendu à ses filles d'élire sa cousine d'Orvaulx, l'évêque l'excluait formellement; mais la commu-

nauté céda à un petit dépit assez commun et fit Gabrielle supérieure pour qu'elle eût elle-même à se tirer des embarras dont elle était cause. On eut à regretter les suites de ce choix; cet échange favorable à la famille naturelle auquel la Mère de Contades s'était toujours opposée, fut consenti; la supérieure se vit isolée de ses religieuses, unanimes à blâmer sa gestion; son caractère s'aigrit, son cœur, naturellement bon pourtant, s'altéra, et les infirmités survenant, elle devint à charge à elle-même et aux autres. Les souffrances corporelles, les peines d'esprit, lui firent expier des fautes qui avaient été celles de son jugement bien plus que celles de sa volonté, et elle mourut pendant un second triennat en 1749.

Les germes de relâchement nés sous la Mère d'Orvaulx ne firent que se développer sous le gouvernement faible de la Mère Guillou. On avait admis les pensions viagères que les premières mères avaient toujours empêchées comme nuisibles à l'esprit religieux, opposées aux règles et au vœu de pauvreté. On avait cru par là compenser les grandes dépenses qui avaient été faites; mais une plus grande aisance fut la source d'innovations successives qui s'introduisirent par degrés. Une liberté, jusque-là inconnue, altéra la régularité et la subordination. Ce ne fut pas, toutefois, une longue éclipse de l'esprit de l'Institut. Bientôt, nous verrons deux saintes religieuses le rétablir dans toute sa pureté. Mais nous avons dû retracer cette phase difficile de l'une des maisons de la Congrégation de Saint-Joseph, parce que l'histoire n'a pas pour unique but de raconter des faits ; elle

doit aussi instruire en mettant les contemporains et ceux qui leur succèderont à même de profiter des expériences des âges précédents.

Les Constitutions permettaient de recevoir de grandes pensionnaires, on crut qu'elles ne s'opposaient pas à ce que l'on en admit aussi de petites, pour le temps de leur éducation. La Mère des Essarts avait établi un petit pensionnat dès le retour à La Flèche, et d'autres maisons se chargèrent aussi d'élever les jeunes filles. On trouvait dans cette œuvre le moyen de faire un vrai bien moral, et peut-être, en même temps, de réunir quelques ressources pour subsister au sein de cette gêne, qui paraît avoir été l'état le plus habituel de plusieurs maisons ; il en pouvait aussi sortir des vocations précieuses.

C'est avec regret que nous renonçons à peindre une charmante figure, celle d'une noble jeune fille que reçut, en 1749, le petit pensionnat de Baugé. Déjà prévenue des dons de Dieu, elle fut préparée par la bonne éducation qu'elle y reçut pour l'œuvre utile à laquelle Dieu l'avait destinée. Anne-Renée-Félix de la Girouardière était le premier fruit de l'union du marquis d'Hardouin de la Girouardière avec dame Suzanne de Broc (1). Elle trouva dans la maison paternelle tous les exemples qui peuvent incliner un enfant à la vertu. Le marquis était le type du chevalier chrétien ; sa femme, le modèle de la châtelaine; mais leur fille eut de bonne heure un maître qui l'instruisit dans le secret du cœur et dont

(1) La Girouardière est une terre située dans la paroisse de Peuton non loin de Château-Gontier.

on lui vit naïvement suivre les sublimes leçons. Après avoir édifié le pensionnat des hospitalières, après être revenue chez ses maîtresses bien-aimées, semblant croire elle-même qu'elle était appelée à se faire leur sœur devant Dieu, elle quitta l'hôpital pour aller remplir le rôle d'Anne de Melun à l'égard de deux bonnes filles qui suivaient, de leur côté, les traces de Marthe de la Bausse. Le Seigneur lui avait marqué une autre, mais non moins sainte voie, en la chargeant de fonder les Incurables de Baugé et la Congrégation destinée à diriger l'œuvre (1).

(1) Voir la *Vie de Mlle de la Girouardière*, par M. le chanoine J.-B. Barreau. (Angers, Lachèse et Dolbeau, 1879.)

CHAPITRE VI

MAISON D'AVIGNON : Antoinette de Tonti. — Madeleine Andose. — La peste à l'Hôtel-Dieu. — Anne Guinaud; le Seigneur est un Dieu jaloux. — Maisons de Moulins; de Rivières. — Maison de L'Isle; Thérèse Aultier. — Maison de Nîmes; Elisabeth Poudrigue, Anne de Chapel, les sœurs de Novy.

Cette jeune sœur dont nous avons vu le robuste appétit dévorer la maigre pitance de la communauté d'Avignon dans les temps héroïques du commencement, servit Dieu dans cette maison, jusqu'en sa quatre-vingt-dixième année. Antoinette de Tonti était née à Naples, mais appartenait à une des plus illustres familles d'Espagne. Élevée pour la vie du monde et des grands, elle l'avait d'abord goûtée et ce fut le remords de toute sa vie quoique l'illusion n'eût guère duré. Pour s'y arracher plus vite, elle avait profité du passage de ses parents à Paris et s'était allée cacher à l'Hôtel-Dieu; mais la tendresse paternelle sut l'y découvrir au bout de cinq ans. Il lui fallut quitter ce cher asile. Toutefois en obéissant à la volonté des siens elle prétendait bien ne pas quitter Dieu, et ce Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui l'aiment, permit qu'elle fit la connaissance de la princesse de Conti. C'était au moment où Nîmes était en pourparlers pour aller fonder à Avignon, la princesse était au courant de ce qui se préparait, et jugeant

Antoinette propre à prendre part à cette œuvre nouvelle, l'envoya à Nîmes en attendant que l'affaire fut conclue.

Son cœur trouva dans le service des pauvres ce qu'il souhaitait, le moyen de témoigner au divin Maître son vif amour, puisqu'il veut bien regarder comme fait à lui-même ce que l'on fait pour le plus petit de ses enfants. Aussi se livra-t-elle toute sa vie sans faiblir à ce travail ingrat, se plaisant à panser des ulcères, à s'empresser auprès des caractères les plus aigris, à courir la première à toute plainte, à toute requête. « Mais mon plus grand désir, disait-elle souvent, est de mourir aux pieds d'un pauvre. » Tel était son amour, et il s'en exhalait des ardeurs qui enflammaient et ses sœurs elles-mêmes et les personnes du dehors assez heureuses pour pouvoir quelquefois l'approcher. Tout l'ensemble de sa vie répondait à ce dévouement parce qu'il s'inspirait en tout de ce même désir de plaire à Dieu en toutes choses. On ne sait que louer davantage dans sa modestie, de son humilité, de son obéissance, de sa régularité; ses délicesétaient de posséder en son cœur par le sacrement Eucharistique celui qu'elle aimait uniquement. Lorsqu'elle l'avait reçu, son extérieur disait éloquemment ce qui se passait en son âme.

Elle n'était jamais empressée, confiante en cette parole : que celui qui s'occupe d'abord de Dieu recevra le reste par surcroît ; en effet son abandon à Dieu ne nuisît jamais à sa ponctualité. « Dieu, disait-elle pense à nos affaires et a soin de nous avertir. » Il fallait que les supérieures fussent vigilantes pour lui procurer les choses dont elle pouvait avoir

besoin, car elle ne les demandait pas, aimant à manquer même du nécessaire; ce qu'on lui donnait lui paraissait toujours bien suffisant pour elle. Elle aimait à répéter : « A qui ne veut rien, tout est trop bon. » Avertie par son grand âge que l'heure de la récompense approchait, elle y aspirait doucement; mais elle se réjouit quand on lui fit l'annonce de la dernière heure. Elle reçut tous les sacrements avec pleine connaissance et rendit en paix son âme à Dieu, le 1er mai 1727.

Madeleine Anduse fut reçue à douze ans au petit pensionnat d'Avignon, où elle révéla tout d'abord les plus heureuses qualités; ses maîtresses cultivèrent avec amour cette jeune plante, s'appliquant à seconder en elle le travail du Seigneur. Elles la firent avancer dans toutes les connaissances que son intelligence prompte saisissait avec facilité. Lorsqu'elles la remirent à ses parents, enrichie par la grâce et formée par leurs soins, Madeleine était vraiment une jeune fille accomplie.

Pensionnaire, elle était déjà réfléchie; mais elle jugea mieux encore une fois au milieu du monde. Son cœur n'hésita point sur la vie où elle devait entrer. Dieu seul pouvait lui suffire; mais elle ne savait à quelle communauté il l'avait destinée. Enfin, écrit celle de ses sœurs qui nous raconte sa vie, « cette colombe après avoir longtemps plané dans les sublimes régions se fixa sur notre maison, et nous la reçûmes avec un contentement inexprimable prévoyant déjà ce qu'elle serait dans la suite. »

Elle donna tout ce qu'on avait espéré. Dans tous les grands offices de Dépositaire, d'Hospitalière,

d'Instructrice, elle montra les aptitudes variées que réclament ces divers emplois. Partout elle donna dès preuves de haute sagesse, de prudence, de vaste intelligence, de fermeté d'esprit. Elle savait traiter toutes sortes d'affaires, les régler, les décider, les conduire à bon terme, et tout ce qu'elle faisait, elle le faisait si indépendamment de tout regard humain, si purement pour Dieu seul, qu'elle n'était nullement émue des louanges, nullement troublée des critiques, ne se demandant qu'une chose après l'éloge comme après le blâme : Dieu a-t-il été content ?

Mais ce qui révéla toute la valeur de la Mère Madeleine, ce fut l'état d'angoisse, qu'eut à traverser la communauté en 1721. Une peste, affreux fléau, désola Avignon et le Comtat. Les religieuses de Saint-Joseph ne s'engageaient pas à soigner les maladies contagieuses, et il ne faut pas qu'on s'en étonne. On a toujours regardé comme héroïque le vœu que font les religieux de Saint-Camille de Lellis, de secourir même les pestiférés. Les hospitalières cloîtrées auraient certainement eu le courage, mais les fondateurs avaient écouté la prudence. Ils avaient prévu qu'une contagion pouvait enlever toutes les religieuses d'une maison ; alors la communauté était éteinte, et comment la faire renaître? Comment continuer l'œuvre dans des Congrégations dont chaque maison se recrute elle-même? Plus de supérieure pour conduire, plus de maîtresse de novices pour former les sujets, c'était la mort de la maison et de l'œuvre. D'ailleurs l'héroïsme ne peut jamais être imposé comme devoir qu'à ceux qui en ont fait le vœu spécial, et au prêtre ayant charge d'âmes dont l'inter-

vention est nécessaire pour l'administration des Sacrements aux mourants.

Néanmoins des preuves de ce dévouement admirable ont été données de tout temps et particulièrement de nos jours. On en a vu par les Congrégations à supérieure générale; dans ces Congrégations les maisons ne meurent pas parce qu'il y a toujours de nouvelles combattantes à envoyer. On en a vu aussi, en dépit de la prudence, par les Ordres cloîtrés et spécialement par les sœurs de Saint-Joseph. Jamais celles-ci ne se sont armées de leurs traités non seulement pour refuser, mais pour faire attendre leurs soins dévoués. Elles ont confiance en Dieu de qui seul il dépend en définitive de susciter une nouvelle hospitalière pour remplacer celle qui succombe. Elles marchent vaillamment sur les traces de leur fondatrice qui mourut à Moulins pour avoir soigné les pestiférés. Nos contemporains qui craignent tant de se gêner, et qui sont si prêts à fuir à la moindre annonce d'un fléau, sont d'une rigueur excessive pour les prêtres quels qu'ils soient et pour les religieuses. Ils veulent l'héroïsme, et c'est à peine s'ils tiennent compte de leur mérite à ceux et à celles qui se sacrifient; ceux-là croient-ils, n'ont fait que leur devoir. Il n'en est pas ainsi. Mais dans notre siècle d'égoïsme, la grâce élève l'âme des serviteurs de Dieu, jusqu'à leur faire dépasser leurs obligations strictes, et jusqu'à pousser librement, pour l'honneur de Dieu, leur charité jusqu'au martyre. C'est ce qui rend sublime cette abnégation surhumaine; elle est libre, et cependant il y a émulation afin d'obtenir des supérieurs le choix qui désigne pour la mort.

Les hospitalières d'Avignon, ne reculèrent pas dès ce temps-là et reçurent des contagieux qu'elles n'avaient pas le cœur de repousser. Mais en peu de temps, deux religieuses, les sœurs d'Anthenosy et Fleury payèrent de leur vie leur charité. Alors l'archevêque intervint et retira les religieuses des salles. Madeleine Anduse était pour le moment assistante, il la chargea de la conduite de la maison. Ayant entendu faire l'éloge de son mérite il avait voulu la connaître plus particulièrement et n'avait pas manqué de l'apprécier. Il lui donnait une grande marque de confiance en lui remettant le soin de pourvoir à une situation compliquée et en l'élevant à la supériorité avant qu'elle eût l'âge requis par les constitutions pour l'exercer.

Madeleine fut à la hauteur des fonctions qu'on lui confiait. Elle prit toutes les mesures propres à conserver sa maison pendant ce temps de calamité. Elle sut s'oublier elle-même, supporter la contradiction, se taire et souffrir, n'exigeant pas d'être comprise et se contentant de faire son devoir. Patiente et ferme elle conserva l'ordre et la paix, tenant presque seule tête à l'orage. Mais quand il fut passé, on comprit tout ce qu'on lui devait pour avoir sauvegardé tous les intérêts, le spirituel en maintenant l'esprit religieux, le temporel en sachant replacer avec avantage des capitaux remboursés inopinément. La communauté unanime la mit à sa tête, et l'y maintint vingt-cinq ans, en observant les intervalles prescrit par les constitutions.

Libre de tous les soins qui l'avaient auparavant accablée, elle se donna tout entière à sa communauté. Chacune de ses filles trouvait en elle une vraie

mère, toujours prête à les entendre, attentive à tous leurs besoins, ne comptant pour rien les veilles et les travaux quand elle savait leur être utile. Très instruite des voies de Dieu dans lesquelles elle marchait depuis son enfance, elle était le guide et l'oracle de toutes, parce qu'elle savait discerner les vues de Dieu sur chacune et les diriger toutes en suivant pas à pas la marche de l'Esprit-Saint.

Ce fut elle qui fit bâtir l'église qu'elle ne vit pas achever, car elle fut appelée pour être une des pierres vivantes de la Jérusalem céleste, le 22 juillet 1754.

Dans la vocation d'Anne Guinaud le Seigneur montra qu'il est un Dieu jaloux. Il avait dès le plus bas âge prévenu cette petite enfant de ses faveurs. Sans trop savoir encore, sans doute, ce qu'elle disait, elle annonçait qu'elle quitterait le monde. Ses parents, au contraire, avaient, dès sa naissance, résolu de l'y établir. Pour en venir à leurs fins, se voyant impuissants à amener la jeune fille à leurs idées, ils lui annoncèrent d'un ton qui n'admettait pas de réplique, qu'ils avaient choisi pour elle un mari. Ils se hâtaient, car Anne n'avait que quinze ans; mais tout émue qu'elle fut de cette signification impérative, elle eût le courage de répondre que pour elle, elle avait fait choix de Jésus-Christ pour époux et qu'elle n'en accepterait pas d'autre. Il lui fallut d'abord essuyer le courroux paternel, puis résister à des insinuations plus douces et plus perfides. On mit tout en œuvre pour la dissiper; enfin voyant qu'on n'y avait aucun succès, on fixa le jour du mariage. Anne n'avait que Dieu à qui recourir. Prosternée dans son oratoire, elle lui représentait qu'elle était toute à lui et le suppliait de la

maintenir au nombre des vierges qui accompagneront partout l'Agneau. On vint interrompre sa prière. Il fallait partir pour l'église. Ses yeux en pleurs disaient à tous que ce n'était pas une fiancée, mais une victime que l'on conduisait à l'autel. L'époux aveuglé ne songeait qu'à son bonheur; mais en sortant de l'église, il se sent atteint gravement. Il ne rentre à la maison nuptiale que pour s'étendre sur un lit de douleur, et rend à Dieu au bout de cinq jours, sa vie et cette vierge, que le Maître souverain, l'ayant choisie pour son partage, n'avait pas voulu se laisser ravir. Anne fut une religieuse exemplaire et mourut à soixante-deux ans, après quarante-deux ans de profession (1760).

Il y a bien des lacunes dans les archives de plusieurs maisons. On n'a pas toujours conservé par écrit la mémoire de servantes de Dieu dont l'aspect nous serait doux à contempler. On s'est à certains moments uniquement occupé de bien faire, laissant à l'ange de chaque religieuse le soin de retracer son histoire au livre de vie. Les maisons qui ont écrit et celles qui ne l'ont pas fait ont agi par d'excellents motifs. Il est bon de voiler le secret du roi, il est bon de le révéler (1). Ceux qui le voilent donnent une leçon d'abnégation, d'oubli d'eux-mêmes, de profond respect et anéantissement devant Dieu. Ceux qui le révèlent édifient leurs frères, publient les louanges du Seigneur, font ressortir que tout bien parfait vient de lui. L'historien recueille ce qu'on lui transmet; mais son admiration est égale pour celles qui se taisent et

(1) *Sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* Tobie, XII, 7.

pour celles qui n'ont pas voulu laisser sous le boisseau des vertus dignes de briller sur le chandelier.

Après Thérèse d'Obeilh qui revint de Nîmes gouverner sa maison d'origine et y mourut, Moulins nous donne une liste bien précieuse des quatre-vingt-quatorze religieuses qu'il reçut avant la Révolution. On y lit les noms des supérieures Madeleine Roy, Philiberte Baudet, Marie de la Chasse, Barbe Trochereau. Nous nours arrêterons seulement à considérer les vertus extraordinaires de Marie-Jeanne de Conrade. Sa lettre circulaire mentionne l'illustration de sa famille; mais elle ajoute que la nature lui avait prodigué ses dons. « C'était un de ses chefs-d'œuvre, dit-elle; sa beauté était si extraordinaire qu'on ne pouvait la voir sans être frappé d'admiration. Sa voix était ravissante et les grâces naturelles de sa personne semblaient augmenter avec l'humilité du saint état qu'elle avait embrassé, malgré tous les efforts qu'elle faisait pour les faire disparaître. » De bonne heure elle avait compris la vanité de ces dons si prisés et si dangereux. L'encens de la flatterie n'était pas pour elle d'agréable odeur; elle ne souffrait pas même les compliments que ne pouvaient retenir des personnes éblouies de tant de perfections : « Détournez, disait-elle, détournez vos yeux de cette boue agréable aujourd'hui qui demain vous inspirera de l'horreur et de l'effroi. » Quelle leçon pour ces jeunes filles qui ne s'étudient qu'à attirer les regards! Elle ajoutait avec une haute science religieuse : « Ma beauté n'est qu'une ombre imparfaite et périssable de l'unique et premier beau; c'est sur cette beauté divine que vous devez fixer vos regards, elle ravira vos cœurs et allumera dans vos

âmes des flammes vives et pures. » Puis elle se réfugiait dans son oratoire et elle s'adressait à Jésus avec amour : « O le plus beau des enfants des hommes! gémissait-elle, pourquoi faut-il que j'occupe des cœurs faits pour vous aimer uniquement? pourquoi faut-il que j'attire sur moi des regards qui ne devraient être fixés que sur votre éternelle beauté? Enlevez-moi de ce misérable monde; qu'on vous honore et qu'on me méprise; qu'on pense à vous et qu'on m'oublie. » Ainsi pensait-elle dès avant seize ans, car ce fut à cet âge qu'elle fut admise. Elle se hâtait de se mettre à couvert sous l'égide de saint Joseph, gardien choisi du Ciel pour la plus belle et la plus pure des femmes, mère de la beauté incréée, incarnée dans son sein pour effacer toutes nos laideurs. Jeanne fut toujours humble, cordiale, obligeante, vraie servante des pauvres. Elle était admirablement dévote à Marie dont elle obtenait des grâces singulières; elle aimait à employer sa voix à chanter les louanges de Dieu. Après avoir exercé six ans la supériorité, elle fut appelée à aller la mêler à celles des anges, le 4 novembre 1739 (1).

Rivières posséda la sœur Anne de Champelier qui avait fait vœu de chasteté à l'âge de sept ans et mourut dans sa vingt et unième année. Marie-Anne Gentil que les obstacles suscités par sa famille ne purent empêcher de suivre sa vocation. Louise de Moreton de Chabrillant morte à soixante-dix-sept ans, après soixante-deux ans de religion, moins illustre par sa naissance que par ses vertus; Henriette de

(1) Elle avait 65 ans, dont 49 de religion.

Champelier, grande âme et excellente supérieure qui porta soixante-neuf ans l'habit religieux.

L'Isle de Venise (1) vit passer les sœurs de Saint-Michel, Anne Raoulx, Marguerite Payen, Thérèse La France. On lit dans la circulaire funéraire d'Anne Poncet : « Cette chère sœur avait parfaitement uni suivant l'esprit de notre saint état les fonctions des deux sœurs de Béthanie. C'étaient une Marie toujours en la présence de Dieu et une Marthe toujours agissante pour sa gloire..... le service de nos chers pauvres faisait ses délices ; pendant qu'elle était hospitalière on l'a surprise en des actions plus admirables qu'imitables, on lui a vu baiser les ulcères les plus dégoûtants. » Marie Héloïn entrée à quinze ans à la communauté de Moulins, mourut en la charge de supérieure à L'Isle à l'âge de soixante-deux ans. Elle se fit remarquer par son zèle pour la beauté des divins offices ; elle aimait à déployer au chœur pour la gloire de Dieu la voix charmante dont le Seigneur l'avait douée. Thérèse Aultier, à différents triennaux, fut vingt-deux ans supérieure. Lors de la fondation de L'Isle, la petite Thérèse n'avait que neuf ans. Son père, l'un des recteurs de l'hôpital, la présenta aux Mères fondatrices et celles-ci conçurent dès lors sur elle un grand espoir. Mlle Aultier, cependant, élevée dans le grand monde ne pensait qu'à s'y établir. Elle s'y plaisait et n'avait nulle envie de le quitter.

Un jour qu'elle s'était parée avec une excessive recherche, elle ne se contenta plus des applaudisse-

(1) Depuis quelques années, on lui donne le nom de L'Isle-sur-Sorgues.

nents du miroir; cherchant des regards intelligents t la flatterie des sourires, elle se mit à errer; elle ıvait du temps à perdre. Cette fois, néanmoins, ce ne ut pas temps perdu; elle suivait la vanité, mais elle tait conduite sans qu'elle s'en doutât par un autre guide. Ce conducteur invisible la fit passer devant 'Hôtel-Dieu, et lui donna envie d'entrer dans les salles. Son bon goût ne l'avertit point que le costume qu'elle portait ne convenait guère dans l'asile de la souffrance; elle entra. C'était l'heure du service des pauvres, la Mère Renée de Launay et ses pieuses filles vaquaient à leurs différents services avec leur ferveur, leur attention, leur modestie ordinaires. La supérieure ayant l'œil à tout selon son devoir, aperçut bientôt cette merveille qui faisait tache dans son officine de charité. Poussée, crut-elle, par l'Esprit, elle alla aussitôt droit à la jeune fille et lui dit : « Vous savez, Mademoiselle, ce que Jésus-Christ dit un jour à saint Matthieu. Il lui dit : « Suivez-moi. » Je vous en dis autant aujourd'hui. » Et sans attendre la réponse de Thérèse qui se taisait tout interdite, et qui ne pensait non plus à ses beaux atours que saint Matthieu à son comptoir, elle la prit par la main et l'introduisit dans la clôture. Thérèse suivait. On sonne l'assemblée générale de la communauté. Sur l'ordre de la Mère, on entonne le *Veni Creator* comme à l'entrée d'une postulante. Thérèse, à genoux, entendait une voix intérieure qui murmurait : *Veni sponsa Christi* (1); elle se trouvait toute changée, elle rougissait de sa frivole parure, elle aspirait à la robe de bure et au

(1) Viens, épouse du Christ.

voile noir. Quand on se releva elle demanda à rester. Mais ses parents accoururent, crièrent que c'était un enlèvement, réclamèrent leur fille. La Mère de Launay la fit amener. Elle-même protesta qu'elle voulait être hospitalière, qu'à aucun prix elle ne quitterait son cher asile, supporta les reproches, résista aux caresses, en sorte qu'il fallut bien la laisser où Dieu l'avait amenée. La piété, la foi de M. et de Mme Aultier leur donnèrent le courage de faire le sacrifice de leur Thérèse. « Soyez fiers, leur dit la supérieure en les congédiant, soyez fiers et essuyez vos larmes; il y a eu un ravisseur en effet, mais c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

Nîmes conserva jusqu'en 1722, la troisième fille de la maison, la vénérable Mère Élisabeth Poudrigue. Pendant cinquante-sept ans, elle fut l'édification de ses sœurs au milieu desquelles elle remplit les premières charges. Les évêques ayant jugé à propos d'imposer aux hospitalières le soin des nouvelles converties, on les remit aux mains de la Mère Poudrigue, que sa vive foi et sa science profonde de la religion désignaient pour ce difficile emploi. Elle s'en acquitta avec zèle et obtint les plus consolants succès. Elle avait un talent spécial pour disposer les moribonds au terrible passage; peu d'âmes endur-

(1) La lettre circulaire attribue ce fait à la Mère de Cléraunay. Mais c'est une évidente confusion de nom. La Mère de Cléraunay signa le traité de L'Isle; mais elle n'en fut jamais supérieure, ayant été enlevée par la mort (1685) avant la fondation. Thérèse Aultier qui n'avait que neuf ans cette année-là, entra en religion en 1692, âgée de 17 ans. Renée de Launay, fondatrice de L'Isle en fut supérieure de 1685 à 1693.

cies pouvaient résister à ses exhortations et lui faire la peine de repousser le prêtre et les derniers Sacrements (1).

Une de ses compagnes fut Marie-Anne de Chapel, d'une famille originaire de Genève et protestante. Des affaires de religion amenèrent ses parents à Nîmes; Marie-Anne les y suivit. Là, ils durent la confier à une de ses tantes qui était catholique, et celle-ci s'employa aussitôt à instruire sa nièce afin de la retirer de l'erreur. Mais elle ne retira que peu de fruit de son zèle; Marie-Anne ne pouvait goûter ses leçons et s'ennuyait fort à l'entendre. Ce n'était pas par l'esprit, mais par le cœur qu'elle devait être gagnée à Jésus-Christ. Elle se sentit portée à aller rendre quelques services aux malades dans les salles de l'Hôtel-Dieu, la vue de la charité mise en pratique l'éclaira mieux que tous les arguments. Elle fut tout de suite apôtre, convertit son père et suivit celui-ci, qui était officier, à Besançon, où ils abjurèrent tous les deux. On la mit ensuite à la Visitation de Nîmes pour la soustraire aux mauvais traitements de sa mère demeurée hérétique; mais l'attrait pour elle était à l'hôpital, elle y entra enfin et y trouva l'occasion de donner à plusieurs cette lumière céleste de la foi qu'elle y avait recouvrée (2).

La maison de Nîmes eut encore deux sœurs de Toulonsan, Gabrielle et Marianne; elles entrèrent ensemble en 1711, la première était âgée de dix-

(1) Elle mourut âgée de 82 ans, le 22 juillet 1722.

(2) Elle mourut le 24 août 1728, à 22 ans, après trois ans de souffrances.

sept ans et mourut trois ans après, la seconde, qui n'en avait que seize, vécut jusqu'à soixante-dix-neuf ans. Madeleine de Pansier et Henriette, sa sœur, moururent à deux ans de distance, l'une et l'autre âgée de soixante-douze ans. Madeleine fut supérieure six fois et gouverna avec une grande sagesse. Deux autres sœurs, Marie et Gabrielle de Vérat, fournirent toutes deux une longue carrière, l'une de soixante-quatre, l'autre de cinquante-cinq ans de religion. Noble Joseph de Guast de Montmirail donna aussi deux de ses filles à l'Hôtel-Dieu. Madeleine-Charlotte de Guast, entrée à dix-sept ans, y servit Dieu et les pauvres pendant quarante-six ans. Gabrielle de Guast, entrée à quinze ans, y demeura soixante-onze années et mourut pleine de mérites après avoir gouverné pendant quatre triennaux (1). Henriette-Thérèse de Roix, entrée à quinze ans, mourut à cinquante, après trente-cinq ans de religion. Les de Roix et les de Vérat étaient alliés aux de Novy, qui donnèrent cinq hospitalières à Saint-Joseph.

La famille de Novy était une famille de robe. Le père de Marie de Novy, qui entra la première, était conseiller du roi au présidial de Nîmes. Sa fille mourut maîtresse des novices en 1721. Élisabeth de Novy de Saint-François et Madeleine de Novy de la Croix étaient filles de Jean-Joseph, qui fut aussi conseiller du roi au présidial. Ce chef d'une famille bénie du Ciel donna cinq de ses filles aux communautés et trois de ses fils au sacerdoce. Madeleine de Novy, à diverses reprises, fut vingt et un ans supérieure. Elle

(1) En 1781, elle avait quatre-vingt-six ans.

sut gagner tous les cœurs par sa douceur, sa patience et sa bonté. Elle savait s'oublier elle-même et se faire toute à tous. Son humilité lui faisait mettre toute son attention à mener une vie cachée et inconnue; mais, malgré elle, son mérite attirait les regards. Elle était, par sa charité envers les malades, son union à Dieu, sa cordialité avec ses filles, un modèle que toutes les ferventes s'efforçaient de copier.

Marie-Anne de Novy de Saint-Germain eut encore pour père un conseiller au présidial, Simon de Novy, elle mourut en 1721. Elle put ainsi connaître une petite parente qui devait venir à son tour au couvent. Jeanne de Novy de Caverac avait alors huit ans. A dix-sept ans elle sollicita la faveur de recevoir le saint habit. Elle apparut aussitôt moins comme une novice que comme une religieuse déjà éprouvée, Dieu l'avait prévenue des bénédictions de douceur (1). Dès ses plus tendres années, tout ce qui est vain et frivole lui avait été insupportable; ses paroles étaient graves et décelaient une belle intelligence naturelle, déjà illuminée de clartés célestes. Déjà elle avait compris qu'il ne faut point chercher le bonheur sur la terre, que tout ici-bas paraît et s'évanouit, que notre âme est faite pour un état plus stable et meilleur que la vie présente, et que, dès lors, c'est vers cet état qu'il faut tendre uniquement. Elle eut bien vite tiré cette conclusion, que la vie religieuse est la voie la plus sûre et la plus droite pour arriver au but. Qui vise seulement à accomplir les commandements, pensait-elle, peut aisément rester au-dessous de ce

(1) *Prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis.* Psalm. XX, 4.

qu'il doit; mais qui s'efforce de pratiquer les conseils réussira au moins à pratiquer les commandements. Aussi, comme la colombe qui ne put poser le pied nulle part sur la terre envasée par le déluge, s'enfuit-elle de bonne heure vers le couvent, et l'arche dans laquelle son alliance avec le ciel devait se consommer fut la communauté de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu. Toute sa vie, le souvenir du grand jour de sa consécration au Seigneur fut un levier puissant qui l'élevait vers les plus hautes vertus. Être à Dieu et se montrer lâche et infidèle, lui semblait impossible.

Dans tous les emplois qu'elle remplit, hospitalière, instructrice, assistante, supérieure, elle tendit toujours à élever les cœurs au niveau où la grâce avait élevé le sien. Elle savait le faire avec douceur et patience, évitant toujours de blesser, mais faisant comprendre qu'il faut rompre tout ce qui empêche l'âme de voler à Dieu. « Que ce soit un cheveu ou un câble qui vous tienne, disait-elle à ses filles, il n'importe, du moment qu'il vous arrête. » Elle disait encore : « Vous avez quitté vos terres et vos châteaux et vous tenez à un vêtement, à une cellule, à une image, dès lors, vous n'avez plus le droit de dire avec saint Pierre : « Voici, Seigneur, que nous avons laissé tout », et surtout d'ajouter, comme lui : « Que nous rendrez-vous? » Toutes ses filles goûtaient son langage et couraient sur ses traces. A soixante-quatre ans, après quarante-sept de religion, quand elle leur fut enlevée, ce fut une douleur unanime et profonde. C'est en ces termes que la secrétaire du chapitre annonçait sa mort : « Sous le plus doux des règnes, le

plus sage gouvernement, nous vivions en paix dans les bras d'une Mère, qui nous aimait et qui, pour nous soulager, se chargeait de tous les fardeaux; nous ne pensions qu'à suivre ses avis, à marcher sur ses traces, à seconder son zèle en remplissant fidèlement tous nos saints devoirs; nous avancions dans la carrière des conseils évangéliques, sous un chef qui marchait toujours à notre tête et nous frayait les sentiers difficiles; mais... un coup imprévu et accablant nous a fait voir que dans cette vie il n'est de solide appui que Dieu seul.» La soumission à Dieu n'empêcha pas de couler les larmes; mais elles durent être bien agréables au divin Maître, en raison du motif surnaturel qui les faisait verser.

Un souvenir précieusement conservé dans cette maison de Nîmes est celui de l'admirable mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre (1), qui y aurait reçu l'hospitalité en 1770. C'était vraisemblablement après qu'il eût quitté Sept-Fonts pour commencer à suivre sa vocation extraordinaire. Il ne passa alors qu'une nuit à Nîmes et on n'eut pas le temps de prendre des notes sur son compte. En 1778, il y serait revenu, se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, et aurait été mis, par une singulière coïncidence, dans la salle Saint-Jacques; cette fois encore il ne serait demeuré qu'une nuit.

(1) Canonisé par décret de S. S. Pie IX, du 9 février 1873.

CHAPITRE VII

LAVAL; mauvais moyens pour combattre la misère. — Décadence. — La Mère Thoumin. — Zèle de la Mère Piau-Maisonneuve pour la maison de Laval. — Les Mères Le Cornu et Gilbert à Beaufort. — Dispositions de La Flèche, Baugé et Beaufort. — M. Hannebe; la Mère Vallée. — Renaissance. — La Mère Taudon.

Un ancien a dit que le besoin est un mauvais conseiller (1), et le sage demande à Dieu de le maintenir à égale distance de la misère et de l'opulence: Donnez-moi seulement, lui dit-il, ce qui m'est nécessaire pour vivre (2). Cet état de médiocrité est celui qui convient pour que les communautés prospèrent; la richesse les attiédit, la trop extrême pauvreté les déconcerte et leur fait prendre de fausses mesures. La maison de Laval l'éprouva.

Pour parer à cette détresse, qui n'avait point touché ses administrateurs, les hospitalières de Laval avaient espéré augmenter leur ressources en admettant un grand nombre de pensionnaires; c'était imprudent. D'un autre côté, les exigences des administrateurs et le bruit qu'ils faisaient dans la ville, tarirent les vocations; on admit alors des sujets de peu de mérite. car il fallait toujours un personnel pour les œuvres

(1) *Malesuada fames.*

(2) *Mendicitatem et divitias ne dederis mihi, tribue tantum victu necessaria.* Proverbe, xxx, 8.

actives; ce fut un autre malheur. Les pensionnaires apportèrent peu à peu l'esprit séculier, le mouvement qu'elles attiraient troubla les religieuses, et en même temps celles-ci, avec des recrues moins intelligentes et moins solides, se trouvaient plus faibles au moment où elles auraient eu besoin de plus d'énergie et d'un plus fort esprit religieux (1). Il s'ensuivit que la maison se mit à décroître, par suite des moyens même employés pour la soutenir.

Lorsque la mère Thoumin fut nommée supérieure, en 1765, tout, dans la communauté présentait un caractère de souffrance et de crise; il n'y avait que douze sœurs vocales, dont plusieurs étaient anciennes, une jeune professe et une sœur domestique. C'était donc une lourde charge imposée aux épaules presque septuagénaires de la Mère Thoumin. Elle souffrait vivement de la crainte de voir sa communauté détruite et de l'impuissance où elle se trouvait d'en conjurer la ruine. Cependant, elle portait sa croix en silence, croyant inutile de la faire peser sur ses sœurs, et elle n'avait recours qu'à Dieu, de qui seul pouvait venir le salut.

Le triste état des hospitalières ne put être dissimulé au public et celui-ci gémissait sur le sort d'une maison autrefois si florissante. Les administrateurs et le corps de ville s'en préoccupaient aussi; ils se demandaient s'il ne fallait point congédier ce reste de religieuses incapables de remplir les engagements

(1) Il y en avait qui se montraient trop amies des aises de la vie et qui pis est trop amies des personnes séculières. *Mémoire de la Mère Piau-Maisonneuve.*

pris, et les remplacer par d'autres. Ils n'attendaient que la venue de Mgr de Grimaldi, récemment appelé au siège du Mans, pour traiter avec lui la question, ne devinant pas un autre remède tout à fait dans l'esprit de l'Institut et que Dieu déjà préparait.

A Baugé il y avait pour supérieure une lavallaise, la Mère Piau-Maisonneuve, femme de zèle et d'énergie. Celle-ci apprit par des visiteurs, ses compatriotes, l'état déplorable de l'hôpital de Laval et le projet formé d'appeler une autre Congrégation pour le gouverner. Cette nouvelle lui déchira le cœur, d'autant plus qu'elle ne vit pas tout d'abord comment on pourrait sauver une maison qui lui était si chère. Dieu le lui fit connaître dans l'oraison; c'était un acte généreux de cette fraternité qui doit unir intimement toutes les communautés de l'Institut. Bien qu'elle ne pensât pas que sa maison put entreprendre l'œuvre à elle seule, elle commença par la proposer à ses filles. Après leur avoir fait part de ce qu'elle avait appris des sœurs de Laval, elle ajouta : « Préférez-vous laisser périr une maison si importante, qui dans tous les autres temps a été le soutien et l'ornement de l'Institut comme elle en a été l'arbitre et le conseil dans les événements les plus singuliers; préférez-vous la laisser périr plutôt que de secourir dans le malheur présent une Communauté à qui nous avons l'obligation d'avoir apporté ici la stabilité? »

Les objections ne lui furent pas épargnées; mais elle répondait que, cette œuvre, elles ne l'entreprendraient que pour Dieu, lequel serait dès lors obligé d'y concourir, que quant à elles, elles devaient donner

leurs biens et leurs personnes, mais qu'elles ne devaient pas le faire seules; les maisons de La Flèche et de Beaufort devaient être appelées à l'aide. Elle sentait qu'avant tout il fallait obtenir l'agrément et la protection de l'évêque du Mans, et bien convenir que le gouvernement et les principales charges seraient confiés aux sœurs auxiliaires sans quoi on n'arriverait à aucun résultat. Enfin la communauté de Baugé fut gagnée.

La Mère Maisonneuve écrivit alors à La Flèche et à Beaufort, en leur rendant compte de tout ce qu'elle avait fait et pensé. Les deux maisons se montrèrent disposées à seconder l'entreprise; La Flèche s'engagea à fournir deux hospitalières, Baugé et Beaufort promirent chacune deux sœurs de chœur et une converse. L'évêque du Mans, sollicité d'approuver le projet, prit du temps pour réfléchir, et non seulement accepta les offres des trois maisons d'Anjou, mais loua leur zèle et les pressa de venir se mettre à l'œuvre.

Une des objections contre le concours dont la supérieure de Baugé avait pris l'initiative, avait été que Laval ne le demandait pas et semblait s'étudier à cacher sa détresse. D'après ce que l'on a vu, la difficulté ne devait pas venir de la Mère Thoumin aussi désireuse que qui que ce fut de voir sa communauté renaître. Elle ne vint pas non plus de cette communauté, car l'idée d'un appel aux autres maisons lui ayant été soumise, elle l'accepta par acte capitulaire du 15 juin 1768, et demanda deux religieuses à chacune des communautés de La Flèche, Beaufort et Baugé. Mais pour en venir à l'exécution l'adhésion de

l'évêque d'Angers, Mgr de Grasse, était indispensable et ce fut de ce côté, que la difficulté se rencontra. Elle ne serait sans doute pas née si l'accord eut persévéré entre les trois maisons d'Anjou ; mais la supérieure de Beaufort, après avoir accueilli la proposition, se laissa effrayer et sut faire partager ses craintes à l'autorité diocésaine.

Il y avait alors à la tête de la maison de Beaufort deux religieuses très distinguées : la Mère Marie Le Cornu, et la Mère Françoise Gilbert. La première était issue d'une noble famille (1), la seconde était fille d'un potier d'étain d'Angers ; mais Dieu devant qui les rangs sociaux n'établissent pas de différence appréciable, les avait prévenues toutes deux de ses plus exquises faveurs. Marie Le Cornu avait été formée de bonne heure à la vertu par son père et sa mère, mais elles les perdit lorsqu'elle était encore indécise sur sa vocation. La lecture de la vie de Mlle de Melun lui donna la pensée de se faire hospitalière et Mgr de Vaugirault, alors évêque d'Angers, après l'avoir étudiée la destina à la maison de Beaufort. Ce n'était pas de ce côté qu'elle aurait incliné naturellement, mais elle s'empressa d'obéir. Elle donna tout d'abord des marques d'un grand attachement aux règles, refusa tout adoucissement et réclama au contraire les pénitences avec une ardeur qu'il fallut modérer.

(1) Elle avait pour père messire Henri-Emmanuel Le Cornu, seigneur de Princé et pour Mère dame Françoise de la Joyère de la Ferre de Mauny.

Les Le Cornu étaient une des plus anciennes et plus illustres familles de l'Anjou, qui possédait aussi des seigneuries dans le Bas-Maine. Cette famille porta d'abord le nom de Diable que Renant, en 1320, échangea contre celui de Le Cornu.

Françoise Gilbert privée aussi de bonne heure de ses parents, avait été formée avec soin par une tante et par le curé de Sainte-Croix d'Angers. Elle avait déjà fait de grands progrès dans la voie parfaite lorsqu'elle fut admise au noviciat de Beaufort. Elle avait été décidée à la vie religieuse le jour d'une vêture à laquelle elle assista. Pour un jour si saint elle trouvait qu'il y avait dans la communauté où elle était bien du mouvement et de la dissipation, lorsque sa vue s'arrêta sur une sainte religieuse, modeste et recueillie au milieu de l'agitation générale. Elle n'en pouvait détacher ses regards et elle jugea que pour un cœur qui correspond sincèrement aux grâces de la vocation, il y a moyen de rester toujours uni à Dieu malgré tout ce qui pourrait distraire. Son frère, qui était récollet, aurait désiré l'enrôler sous la bannière de Saint-François en la faisant entrer aux Clarisses de Nantes; mais elle se sentait appelée à la vie active et suivit l'attrait divin.

Entre Marie et Françoise l'amour de Dieu avait effacé les distances humaines; ces deux cœurs étaient unis entre eux comme ils étaient unis à Jésus-Christ. Ce fut pour la communanté de Beaufort une grande bénédiction, car lorsque ces deux Mères se succédaient dans les emplois il y avait toujours suite des mêmes idées et de la même direction, et ainsi toutes les âmes façonnées de la même manière, conduites d'après les mêmes vues, avançaient à grands pas dans les vertus.

Si la Mère Le Cornu hésita dans l'affaire du relèvement de la Maison de Laval, ce ne fut pas qu'elle ne comprit la beauté et l'importance de l'œuvre, mais

elle craignit de compromettre le bel état dans lequel elle avait la consolation de voir la communauté dont elle était chargée et aux intérêts de laquelle elle devait veiller avant tout. D'ailleurs toute entreprise utile à la gloire de Dieu doit subir contradiction, et souvent elle vient de ceux-mêmes dont on serait le plus éloigné de l'attendre, parce qu'eux aussi n'ont en vue que la gloire de Dieu. Voyant la difficulté qu'il y aurait à réformer la maison en décadence, l'incertitude du succès, elle agit près de l'évêque d'Angers, pour qu'il la dégageât de sa promesse, qu'elle croyait maintenant avoir trop légèrement accordée. Le prélat ne pouvait le faire directement; mais il eut la pensée de demander aux trois communautés angevines la statistique de leur personnel afin de trouver une base à sa décision. Beaufort, comme il le savait d'avance, répondit d'une manière défavorable au projet; La Flèche, sans vouloir manquer à sa parole, aurait mieux aimé ne pas l'avoir donnée; Baugé seul tenait bon et d'une manière si formelle que l'évêque vit percer dans sa réponse l'amour de la patrie et devina que la supérieure ne pouvait être qu'une lavallaise. Il déclara qu'il ne pouvait envoyer ses religieuses au service des autres.

C'était de quoi déconcerter toute volonté moins ferme et moins abandonnée à Dieu que celle de la Mère Maisonneuve. Mais celle-ci persuadée que le Seigneur saurait mener l'entreprise à bien, s'il en était vraiment l'auteur comme elle le croyait, se remit à prier et à soutenir ses filles en leur persuadant que le dernier mot de la question n'était pas dit. Une occasion se présenta pour elle de correspondre avec

Mgr de Grasse, elle la saisit, fit remettre ses désirs sous ses yeux en sorte que le prélat embarrassé, laissa entendre que si son collègue du Mans se mettait en rapport avec lui, il pourrait se montrer moins intraitable.

Aussitôt averti, M. Hanuche, confesseur des religieuses de Laval, homme entièrement dévoué à l'Institut et ardemment désireux de voir refleurir la maison à laquelle il était attaché, partit pour Le Mans, entretint M. de Grimaldi, qui lui donna la lettre la plus satisfaisante pour l'évêque d'Angers, puis se mit en route pour cette dernière ville. Mais, avant d'y arriver, il voulut voir les trois maisons auxiliatrices. A La Flèche et à Baugé, il trouva les cœurs tout disposés à agir; à Beaufort, on loua son zèle et on s'en remit à la décision des supérieurs. Hanuche se rendit alors à Éventard, maison de campagne de l'évêque, par lequel il fut accueilli à merveille. Il lui fallut y rester deux jours pendant lesquels il fut mis en rapport avec les grands vicaires pour discuter avec eux la question qui l'amenait. Aux objections de ceux-ci, il opposa surtout l'article de la règle qui prescrit aux maisons de s'entre-secourir dans les besoins pressants. Ses fortes raisons amenèrent tout le monde et l'évêque lui-même à son sentiment, seulement, pour ne pas trop chagriner la Mère Le Cornu, on convint que Beaufort ne fournirait qu'une religieuse, mais, capable d'exercer la supériorité.

Pour cet important emploi, les vues de la Mère Maisonneuve et des religieuses de Laval, s'étaient portées sur la Mère Françoise Gilbert; elle avait déjà gouverné six ans avec succès et réunissait

toutes les qualités souhaitables dans la réformatrice que l'on cherchait. Il paraissait que la maison de Beaufort n'avait pas d'autre moyen de s'acquitter de l'obligation de fournir une supérieure qu'en élisant la Mère Gilbert pour l'envoyer à Laval. Mais, cette maison n'entendait point se dépouiller d'un sujet si précieux; elle alla aux voix et, dès le premier tour de scrutin, la Mère Marguerite Vallée fut élue, ce qui causa une amère déception à Baugé et à Laval. On n'y connaissait pas encore la Mère Vallée et la suite montra que Dieu avait tout conduit. La Flèche envoya deux religieuses de chœur, et Baugé, pleinement fidèle aux engagements primitifs, prêta deux hospitalières et une converse.

Ces sœurs étrangères furent très bien accueillies à Laval; elles reconnurent en leurs sœurs, dont elles n'avaient pas peut-être trop bonne idée, un cœur admirablement bon et une grande piété; elles rendirent à leurs maisons bon témoignage des procédés dont on usa envers elles. Pour ne pas offenser les lavallaises, cependant, on résolut de ne point proclamer la supériorité de la Mère Vallée; mais d'attendre que la communauté tout entière fut disposée à l'accepter. Cette marche prudente eut un plein succès, et le 24 décembre 1768, cette religieuse vit les suffrages se réunir sur son nom.

Elle se fit connaître alors. On découvrit en elle une âme forte et élevée, un esprit vif et pénétrant, une riche mémoire et beaucoup de connaissances. Elle alliait un cœur bon, sensible, droit et franc, à un courage capable de tout entreprendre sans se laisser jamais rebuter par les difficultés. Près de la Mère

Gilbert, qui l'avait formée au début de sa carrière religieuse, elle avait beaucoup progressé dans les voies spirituelles. Elle avait rempli dans sa maison d'origine les emplois d'Instructrice et de Dépositaire, lorsque la Providence la désigna pour présider à la restauration de Laval.

Marguerite Vallée accomplit l'œuvre réparatrice qui lui avait été confiée, avec une sagesse et un succès vraiment admirables. Au rapport de la Mère Maisonneuve, qui a écrit le récit de tout cet épisode (1771), elle sut gagner tous les esprits par une prudence, une douceur et une fermeté qui firent bientôt revivre la régularité la plus exacte. Tout changea de face en peu de temps et dès la troisième année de son gouvernement, elle vit autour d'elle au noviciat douze nouveaux sujets, parmi lesquels il y avait déjà de jeunes professes.

La vénérable Mère Thoumin, qui avait été heureuse de lui remettre la supériorité, donna les exemples les plus touchants de respect et de soumission à son égard; à son âge de soixante-onze ans, elle se montrait docile comme une novice. Elle jouissait de voir renaître une communauté qu'elle avait craint de voir s'éteindre entre ses mains, sans pouvoir s'y opposer. Elle soutenait toujours l'autorité de la supérieure et faisait l'admiration des sœurs venues de l'Anjou. Dieu éprouva ses dernières années par les souffrances et enfin l'appela à recevoir la récompense de son détachement et de toutes ses vertus, à l'âge de quatre-vingt-trois ans (1780).

Peu à peu, les communautés angevines avaient rappelé leurs sujets à mesure qu'avançait l'œuvre de

la restauration de Laval, il ne restait dans cet Hôtel-Dieu, au mois de septembre 1774, que les Mères Taudon et Vallée, dont la présence était encore nécessaire. Marguerite Vallée finissait son second triennat; la règle lui imposait l'obligation de se déposer, et la maison rajeunie n'avait pas encore de sujet capable de la remplacer. La Mère Taudon fut donc élue, du consentement de la maison de Baugé à laquelle elle appartenait, et même au bout de trois ans, elle fut continuée pour un nouveau triennat. La mère Vallée restait toujours aussi, semblant ne pouvoir se détacher de cette communauté qu'elle avait ramenée à la vie. Cependant, vers la fin du second triennat de sœur Taudon, elle demanda secrètement à sa maison de Beaufort d'être rappelée. On ne sait trop quel fut le motif de cette démarche. Sa maison-mère s'empressa de demander le retour d'une religieuse d'un tel mérite. Mais ce fut pour Laval une grande perte, et des instances furent faites près de l'évêque d'Angers dans le but d'obtenir qu'elle lui fût rendue. M. de Gonssans, évêque de Gap, nommé à l'évêché du Mans, s'entremit de son côté avec son collègue. C'était la Mère Gilbert qui gouvernait alors Beaufort; elle fit d'abord résistance. L'évêque d'Angers déclara qu'il ne laisserait Marguerite Vallée repartir pour Laval que sur la demande formelle de sa supérieure. Enfin, la fugitive dut avouer qu'elle avait regret d'être revenue, qu'elle sentait Dieu la repousser vers Laval, et la prudence de la Mère Gilbert lui fit juger qu'il n'était pas à propos de la retenir. M. de Grasse donna alors son consentement. Mais, pour qu'à l'avenir le caprice ne put prévaloir

contre les règlements, la Mère Vallée fut entièrement cédée par Beaufort et incorporée à la maison de Laval, à laquelle on céda en même temps sa dot. La duchesse de La Trémoille, au crédit de laquelle on avait eu recours, envoya de Paris, le 26 janvier 1778, l'ordonnance signée dans la même ville deux jours auparavant par M. de Grasse.

Les démarches que l'on fit, les influences que l'on mit en œuvre, temoignent de l'importance que l'on attachait au retour de la Mère Vallée. Une réforme, en effet, ne peut se consolider qu'à la longue; on avait raison de vouloir conserver celle qui l'avait heureusement opérée. La Mère Vallée reprit, sous la supériorité de la Mère Taudon, l'office d'instructrice; puis elle fut remise en charge de supérieure. Sous le gouvernement de ces deux excellentes religieuses, les dots des jeunes filles admises ramenèrent un peu d'aisance dans la communauté. Puis survint la révolution qui livra les religieuses en même temps que toute l'Église de France à de nouvelles épreuves.

LIVRE SEPTIÈME

LA RÉVOLUTION

1789-1799

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL. — États généraux et Assemblée Constituante. — Assemblée législative. — Convention nationale. — Les provinces. — Le Comtat, le Bourbonnais, l'Anjou, le Bas-Maine. — Les cloîtres.

A travers les vicissitudes inséparables de toutes les choses humaines, l'Institut avait passé pendant près d'un siècle, accomplissant son œuvre admirable et obscure; de grands exemples de vertus religieuses avaient été donnés, l'union entre les différentes colonies s'était affirmée par le commerce de lettres échangées et au besoin par un concours plus fraternel encore et plus effectif. Après 1789, il eut à subir pour sa part la persécution à laquelle fut en butte l'Église de France. C'est l'histoire de ses épreuves pendant la Révolution qu'il nous faut maintenant retracer. Si dans des situations difficiles et nouvelles nous avons à raconter des faiblesses, faciles à expliquer, nous avons aussi à faire ressortir un ferme attachement à

la vocation, une surprenante persévérance, et des actes d'un véritable héroïsme.

Le caractère satanique de la Révolution se peint d'un de ses traits les plus évidents et les plus odieux dans la persécution des Ordres hospitaliers. Cette persécution en effet n'a que deux résultats : diminuer le soulagement des pauvres souffrants et compromettre leur salut éternel en les faisant mourir dans l'impénitence. C'est bien ce que désire celui qui fut homicide dès le commencement, et ce que la Révolution lui donne (1). Toutefois les soins si tendres et si attentifs des religieuses sont tellement appréciés des malades et des familles, l'économie qui résulte de l'ordre qu'elles savent maintenir et du peu dont elles se contentent pour elles-mêmes est tellement prisée des administrateurs, qu'un certain paroxisme de rage antichrétienne est nécessaire pour que l'on en vienne à les bannir et à les arracher à leur tâche de dévouement.

Une première assemblée des députés de la France, élue pour concourir avec le Roi, en qualité d'États généraux du royaume, à résoudre les difficultés du moment, mit en oubli sa mission spéciale, s'arrogea le pouvoir constituant que ne lui donnait pas son mandat, et infatuée des utopies philosophiques, bouleversa l'ancienne constitution du pays. Elle lançait ainsi la nation dans le désordre immédiat, et pour la

(1) Pour s'en convaincre, lire les écrits du P. Bresciani, jésuite, sur la Révolution romaine de 1847, et ce que les journaux ont dit récemment de la laïcisation des hôpitaux de Paris, de la suppression de leurs aumôniers, des formalités exigées pour qu'un malade puisse obtenir de voir le prêtre.

suite dans une série d'expériences qui, après cent ans bientôt, n'ont pas encore abouti à constituer un ordre stable en remplacement du régime ancien sous lequel les Français avaient connu de longs siècles de gloire. Dès le début, cette assemblée s'inspira de cette pensée sortie de l'enfer que la terre est à l'homme et que Dieu, s'il existe, doit se tenir content qu'on le laisse demeurer en paix dans son Ciel. Elle commença à violer tous les droits et posa les principes de toutes les persécutions.

L'assemblée législative qui lui succéda (8 octobre 1791 à septembre 1792) essaya quelques efforts pour maintenir dans l'ordre une société démantelée et ne put que dériver vers l'anarchie. Marchant sur les traces de sa devancière dont elle acceptait les faux principes, elle devint nécessairement persécutrice. Elle assista à d'affreux massacres, qu'elle ne sut prévenir, et que ne regretta pas son fanatisme, n'estimant pas que ce qu'il nommait liberté fut acquis trop chèrement à ce prix.

Après elle vint la Convention nationale (septembre 1792 à octobre 1795) qui tira la conséquence logique des sophismes posés. Elle mit à mort le Roi, démolit les temples, proscrivit les prêtres, voulut courber toute volonté à ne reconnaître comme elle ni maître, ni Dieu, et fit des victimes de ceux qui persistaient à croire et à adorer. Les églises catholiques, entourées de la vénération séculaire, elle les fit servir ou de salles de club, ou de lieux de réunions civiques, ou de temples idolâtriques dans lesquels elle portait à la déesse Raison un culte avili. Elle versa des flots de sang et règna par la terreur.

Les provinces si calmes jusqu'à la convocation des États généraux furent jetées dans une agitation fébrile. Elles furent incessamment troublées par les élections de tout degré, les réquisitions d'hommes exigées par les guerres, le manque d'argent, la misère, la disette; les jalousies déchaînées, les passions avides, les aspirations à un idéal social impossible, les réactions, les vengeances. Tous les esprits étaient préoccupés des événements du jour, des péripéties du lendemain.

Les agitations furent diverses dans les provinces où nos hospitalières s'étaient établies. Le Comtat-Venaissin fut témoin de la guerre civile entre ceux qui secrètement excités par les meneurs parisiens voulaient obtenir son annexion à la France, et ceux qui tenaient à rester sous l'autorité paternelle du Pape à laquelle il avait dû plus de trois siècles de paix et d'honneur. Il y eut des collisions, et des horreurs furent commises par les *braves brigands de Vaucluse*, que Jourdan Coupe-tête conduisait. Ils se rendirent maîtres d'Avignon, égorgèrent des personnes détenues comme suspectes d'aristocratie, jetèrent les cadavres dans le Rhône et précipitèrent en une seule nuit d'une tour du palais des Papes nommée la Glacière, soixante victimes immolées, crime qui fit frissonner d'horreur la France entière, mais auquel les orateurs Jacobins surent trouver des excuses.

L'Isle de Venise prit un rôle actif dans le mouvement fédéraliste du midi contre la Convention. Cette ville fut visitée par Jourdan Coupe-tête et ses braves brigands. Elle soutint un siège et subit les horreurs d'une ville prise, les meurtres, le pillage.

Nîmes vit sa population protestante reconnaître la Révolution comme la fille légitime de la Réforme et l'acclamer avec enthousiasme, tandis que ses enfants catholiques attachés à leur foi plus fortement que jamais essayaient la résistance. La lutte entre les deux partis dura plusieurs mois. Il y eut des assassinats isolés, des cruautés affreuses, plusieurs fois des combats de deux heures dans les rues. Dans une dernière lutte les catholiques assaillis et repoussés de maison en maison, de rue en rue, durent se réfugier dans une tour, dite Tour des Dominicains et faisant partie de l'ancien château royal. On amena contre eux du canon et plus de quatre-vingts victimes y périrent.

Le Bourbonnais moins profondément agité n'échappa cependant point aux violences. Moulins gémit sous la tyrannie de Forestier et de Foucher (de Nantes) qui le rançonnèrent et jetèrent ses plus honorables citoyens dans les cachots. Trente-deux d'entre eux envoyés à la commission révolutionnaire de Lyon furent assassinés.

Le peuple aux mœurs douces et paisibles de l'Anjou et du Bas-Maine n'accueillit d'abord qu'avec peine une révolution à laquelle il ne comprenait rien. Son sort était heureux il n'avait point de haine contre la noblesse, il aimait le clergé. Cependant, avec le temps les idées nouvelles firent des dupes auxquelles la crainte procura des complices. Ces deux provinces protestèrent l'une par la Chouannerie, l'autre par son concours à l'héroïque Vendée. Mais les mouvements des armées et les représailles exercées par les troupes républicaines y multiplièrent les souffrances. Les

échafauds y mirent le comble, partout successivement dressés par les commissions révolutionnaires. Le souvenir se conserve des nombreuses victimes enfouies près de Laval dans la lande de la Croix-Bataille, et au champ des Martyrs, près d'Angers.

Pendant toutes ces agitations les rumeurs du dehors passaient nécessairement au travers des grilles religieuses et avaient au fond des cloîtres un retentissement douloureux. C'était pour la supérieure un devoir de se tenir au courant de ce qu'il pouvait y avoir à espérer ou à craindre, de s'informer des précautions à prendre. Mais quand elle se trouvait trop accablée sous le poids du fardeau, elle ne pouvait manquer de convier ses sœurs à la prière, et pour les rendre plus ferventes, de leur communiquer au moins une partie de ses préoccupations. On ne pouvait d'ailleurs leur dissimuler certaines mesures, comme celle qui les réduisait à une pension de quelques sous par jour, ou comme l'envoi d'aumôniers assermentés ou schismatiques.

Leur conscience devait être éclairée par la lecture des instructions qu'envoyaient les évêques, ou l'exposé des renseignements sur la conduite à tenir obtenus des ecclésiastiques fidèles dont on réusissait à prendre les avis. On comprend quelles furent les angoisses de ces pauvres femmes et sous quelle pression de crainte elles eurent à vivre. Pour les hospitalières, cet état dura dix ans, avec des alternatives de relâche qui ne laissaient point renaître la sécurité, et des redoublement de terreur dont on ne pouvait prévoir l'issue. Ces inquiétudes, sans cesse renaissantes, opprimaient durement ces âmes accoutumées à la tranquillité du

cloître, les lançaient malgré elles au milieu des préoccupations des affaires publiques, les troublaient dans leur vie religieuse et dans l'exercice de leur charité.

Le 2 novembre 1789, la Constituante avait décrété que tous les biens ecclésiastiques seraient mis à la disposition de la nation. Le 13 février 1790, elle supprima les ordres religieux et les vœux monastiques; mais en déclarant qu'il ne serait rien changé, pour le moment, à l'égard des Ordres ou des Congrégations chargés de l'éducation publique ou du soulagement des malades. L'Assemblée se réservait de prendre ultérieurement un parti à ce sujet. Les religieuses pouvaient rester dans les maisons où elles étaient; mais cette apparente faveur n'exemptait ni les hospitalières ni les autres de la spoliation. Leurs biens furent mis, selon l'euphémisme adopté, à la disposition de la nation, qui ne laissa à chaque personne consacrée à Dieu qu'une dérisoire indemnité.

Lorsque l'Assemblée constituante eut voté (21 juillet 1790) la Constition civile du clergé, cette loi, que son titre même condamne, puisque ce n'est pas à la société civile qu'il appartient de régir l'Église de Dieu, on espéra que le roi Louis XVI ne consentirait jamais à la sanctionner. L'histoire raconte comment il fut amené à cette faute d'apposer sa signature à un acte schismatique (4 août). Mais, bien que revêtue des formes législatives, la Constitution donnée aux choses ecclésiastiques par des laïques incompétents, n'en était pas moins invalide. Le pape Pie VI, par un bref du 13 avril 1791, défendit de prêter le

serment par lequel on s'obligeait à lui obéir; ordonnant à ceux qui l'avaient prêté de le rétracter dans l'espace de quarante jours. L'Assemblée avait renouvelé l'attentat par lequel Henri VIII d'Angleterre, se fit reconnaître la suprématie religieuse au détriment du Pape. La France, à son tour, eut ses Fischer et ses Morus. Trois évêques seulement, parmi ceux qui siégeaient à l'Assemblée, donnèrent l'exemple de l'apostasie. Tous les autres, suivis de l'immense majorité des curés et des ecclésiastiques qui en étaient membres, refusèrent fermement le serment qu'on voulait leur imposer. Il en fut de même dans les provinces; le petit nombre, ignorant ou gâté, adhéra au schisme, les bons prêtres, en masse, optèrent pour la pauvreté, les persécutions, la déportation ou l'échafaud.

Ce serment à la Constitution civile n'était légalement obligatoire que pour les prêtres que l'on désignait sous le nom de fonctionnaires publics ; jamais aucune loi ne l'imposa aux religieux, aux prêtres libres, etc. Cependant, une loi du 26 août 1792, condamna à la déportation ceux qui ne s'y étaient pas soumis, pourvu que cette peine fut réclamée pour eux par six citoyens. Puis la passion des autorités locales excéda presque partout les lois. Il y avait des mots d'ordre secrets dont les arcanes de la franc-maçonnerie, moins ignorés aujourd'hui, révèlent la puissance. Tout prêtre, toute personne consacrée à Dieu, tout homme ou femme honnête eût à trembler devant les fureurs de l'impiété et les déchaînements de la haine.

CHAPITRE II

LAVAL. — Dernière vêture. — Évêché constitutionnel. — Grille du chœur mûrée en une nuit. — Amis et ennemis à l'hôpital. — Messes clandestines. — Invasion. — Le serment de liberté-égalité. — Comment les hospitalières le prêtent. — Elles le rétractent. — L'Hôtel-Dieu devient hôpital militaire; les religieuses s'occupent de l'hôpital Saint-Charles. — Hospitalité donnée à des sœurs de Beaufort et de La Flèche. — Secours providentiel.

Le 5 novembre 1789, une jeune fille reçut avec solennité le voile blanc à l'Hôtel-Dieu de Laval. Cette fête fut le dernier éclair de joie avant les tristesses, et, comme si le ciel eût pris à tâche de briser le cœur des religieuses de cette maison, en même temps qu'elles avaient tout à craindre du côté des hommes, quatre de leurs sœurs leur furent ravies dans le cours d'une année. La jeune novice elle-même fut enlevée le treizième mois après sa vêture. Heureuses cependant furent celles-ci de s'être hâtées de quitter la terre; les rites maternels de la sainte Église catholique purent être accomplis sur leurs tombeaux. Celles qui moururent plus tard ne reçurent pas la bénédiction du prêtre et ne furent conduites à la dernière demeure que par leurs sœurs, arrosant leurs linceuls de pleurs silencieux.

Laval avait été détaché du diocèse du Mans par la Constitution civile; le département de la Mayenne devait former un diocèse nouveau. Ce diocèse cons-

titutionnel se constitua comme il put. Très peu de prêtres avaient consenti à prêter le serment schismatique; mais il fallait donner d'abord l'apparence de la vie à la ville épiscopale. On laissa pour quelque temps dans les campagnes des prêtres fidèles, utiles parce qu'ils tenaient les registres de l'état civil, et l'on pourvut d'assermentés les paroisses et l'hôpital de Laval (1791).

Par des brefs du 10 mars et du 3 avril, le Saint-Père avait dénoncé le caractère de la Constitution civile, ces brefs étaient connus et tout chrétien instruit de son catéchisme, — c'était tout le monde alors, — savait que l'on ne pouvait communiquer avec les schismatiques. Les religieuses ne voulurent donc avoir aucun rapport avec le jureur qu'on leur envoya. Elles prirent avec résolution et promptitude une mesure propre à couper court aux entreprises possibles du zèle de celui-ci. En une nuit, elles firent murer la grille placée entre leur chœur et le sanctuaire; elles-mêmes apportaient les matériaux et les ouvriers faisaient monter l'œuvre comme par enchantement. Au matin, si l'intrus vint célébrer sa messe sacrilège, elles furent dispensées de l'entendre.

Elles continuèrent à réciter leur office devant un autel qu'elles avaient adossé à la muraille préservatrice et sur lequel, dans les premiers temps surtout, elles virent assez souvent la victime immortelle descendre entre les mains d'un prêtre fidèle.

Ainsi s'acheva l'année 1791; mais, dès les premiers mois de l'année suivante, tous les prêtres non assermentés furent contraints de se rendre à Laval pour y

être soumis à un appel quotidien. Ils étaient environ cinq cents. Après le 10 août, on les renferma dans le couvent des Cordeliers, puis, de gré ou de force, un grand nombre quitta la prison pour la déportation et l'exil. Les Ursulines, les Clarisses, les Bénédictines durent évacuer leurs couvents et se retirèrent soit chez leurs parents, soit plusieurs ensemble pour continuer autant que possible leurs exercices réguliers.

Les Hospitalières demeuraient chez elles; mais il leur fallut quitter l'habit religieux. Elles continuaient à donner leurs soins aux malades, et l'année 1793 ne les laissa pas oisives. Les passages des armées de la Vendée auxquels succéda l'occupation par l'armée républicaine, leur fournirent une foule de souffrants. Pêle-mêle se trouvaient dans leurs salles les soldats catholiques et les hommes de l'armée de Mayence, les bleus patriotes et les compagnons de Jean Chouan. Tous étaient enveloppés par elles dans la même charité. Leurs soins étaient prodigués à tous avec le même zèle; en eux elles ne voulaient voir ni amis ni ennemis, mais seulement Jésus-Christ souffrant dans ses membres. On ne saurait dire quelles fatigues elles eurent à supporter sans se ralentir ni se décourager jamais. L'œuvre était pourtant bien ingrate. Il leur fallait entendre des jurements, des propos impies, et lutter quelquefois pour maintenir une trêve entre leurs clients, qui, même de leurs lits, tentaient de recommencer les assauts du champ de bataille. On acceptait leurs soins; mais leurs paroles de foi, de consolation chrétienne, d'exhortation à une meilleure vie ou au moins à une

bonne mort, rencontraient peu d'écho. De ces cœurs ulcérés et haineux, elles recueillaient plus souvent le murmure ou l'injure, que l'assentiment à leurs doux conseils. Il leur fallait voir le prêtre schismatique exercer dans leurs salles, où, bien rarement et à grand'peine elles pouvaient faire arriver le prêtre catholique.

Bien qu'on eut déporté, sauf quelques vieillards, tout ce qu'on avait réuni ou pu saisir de prêtres insermentés, il demeurait dans la ville et dans les campagnes quelques ministres de Dieu dont le dévouement affrontait la mort pour rendre service aux fidèles. Ils se tenaient soigneusement cachés. Les familles n'étaient pas rares qui consentaient à risquer leur vie pour leur procurer un asile. Les hospitalières accomplirent la même œuvre à l'égard de plusieurs prêtres et profitèrent de leur présence pour assister à la sainte messe dont elles se voyaient habituellement privées. Mais il fallait user d'une grande prudence; il n'était plus possible de célébrer à l'autel du chœur intérieur ; on offrit le saint sacrifice tantôt dans une chambre, tantôt dans une autre. Ainsi, la divine victime fut immolée dans la plupart des pièces principales du couvent, et les religieuses, maintenant encore, ne passent qu'avec respect dans ces lieux particulièrement bénis, qu'une tradition toujours vivante indique à celles qui se succèdent en cette maison pour servir Dieu.

Courtes consolations ! fréquentes alarmes ! Après le premier départ de Vendéens, au commencement de novembre 1793, une pauvre sœur converse qui avait veillé seule pendant que les religieuses prenaient

un repos bien nécessaire, vit à l'aube du jour l'hôpital envahi par une bande furieuse de sans-culottes rentrés dans la ville. Dans la salle même un Vendéen attardé tombe à l'instant sous leurs coups. Ils assaillent ensuite un fermier des religieuses qui se trouvait là pour quelque affaire, et ce fut une seconde victime. Sœur Marthe épouvantée de leurs cris et de leurs menaces, court vite avertir la Mère Taudon, supérieure et toutes les sœurs. Celles-ci descendent ensemble; mais au moment même la porte de clôture cède et elles se trouvent en face de furibonds brandissant leurs sabres ensanglantés. Prêtes au martyre, toutes les saintes filles tombent à genoux et tendent le cou pour recevoir la mort; mais ce spectacle émeut les énergumènes; ils sont touchés, et se retirent en leur disant : Relevez-vous, nous sommes hommes.

Une autre épreuve les attendait, en apparence moins redoutable, et qui pourtant fut une souffrance bien plus cruelle. Au mois de décembre suivant fut établie à Laval une commission révolutionnaire avec charge de punir les insurgés, mais qui se donna mission de poursuivre bien d'autres personnes. Elle immola entre une foule d'autres victimes, quatorze prêtres âgés et infirmes en haine de la religion, pour solenniser l'affreux anniversaire du 21 janvier. Dans ce même mois (janvier 1794), on exigea de toutes les religieuses la prestation du serment de liberté-égalité.

Ce serment était conçu en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste. » Il avait été inventé par les membres de l'Assemblée législative

pendant l'émeute du 10 août, lorsque le peuple assaillait les Tuileries, que le roi cherchait un refuge près des députés et que l'assemblée elle-même pouvait s'attendre à être envahie. Que dans une circonstance pareille les députés aient prêté ce serment et juré de mourir à leur poste, cela peut se concevoir. Mais il était évidemment absurde de le proposer à des femmes qui ne pouvaient rien pour le maintien de la liberté et de l'égalité. Le non-sens même de cette exigence donne à croire, ce que pensèrent beaucoup de fidèles, que les révolutionnaires en le demandant avaient l'intention d'en faire le similaire du serment à la Constitution civile. S'il eût eu en effet cette signification, il est certain qu'il eût dû être repoussé avec horreur. Mais à le prendre strictement dans ses termes il ne contenait rien qui pût empêcher de le prêter. L'appréciant à ce point de vue, les abbés Émery et Duvoisin, administrateurs du diocèse de Paris, s'y soumirent et donnèrent hautement le conseil de faire comme eux. Le Saint-Siège ne le condamna jamais. Il le censura seulement en Savoie parce que l'intention schismatique dont nous venons de parler s'était affirmée. Il était bien à craindre que cette même intention n'existât partout, puisqu'on faisait de la prestation de ce serment un moyen de vexation pour les religieuses, le clergé et les honnêtes gens. Bien qu'il ne dépendit pas de la perversité des méchants de faire pénétrer dans la formule un sens qu'elle n'exprimait point, on se tint en défiance; un grand nombre de prêtres de la contrée le blâmèrent quoique l'opinion des administrateurs du diocèse de Paris leur fut connue.

Les hospitalières partageaient le sentiment le plus commun qui répugnait à tout serment accordé à un ordre de choses violent et subversif. Fidèles à une dernière recommandation de leur directeur partant pour l'exil (1), elles s'étaient résolues à ne prêter aucun serment. Mais elles furent embarrassées lorsqu'elles virent venir le maire pour leur dire : que la municipalité appréciait grandement leurs services et voulait à tout prix les conserver; mais que pour cela il était nécessaire qu'elles prêtassent le serment de liberté-égalité; la commission révolutionnaire l'exigeait absolument, mais cela obtenu, on se chargeait de lui faire entendre raison pour le reste. La Mère Taudon fut inflexible et déclara que toutes ses sœurs partageaient ses sentiments. D'autres fonctionnaires moins bienveillants essayèrent de l'injure et de la menace sans avoir plus de succès. On leur répondit qu'on ne craignait pas la guillotine; ils se retirèrent en promettant une noyade.

Il était sûr que la promesse eût été tenue si les pauvres sœurs fussent tombées entre les mains de la commission révolutionnaire. C'était dans les jours où elle envoyait à l'échafaud les quatorze prêtres. Aussi la municipalité réclama-t-elle l'affaire comme étant de son ressort. Elle le pouvait, à condition toutefois d'obtenir ce que les hospitalières semblaient bien déterminées à refuser. Elle fit signifier à celles-ci de comparaître à la maison de ville le 23 janvier 1794. Il leur fallut alors sérieusement réfléchir et délibérer. Mourir, elles le voulaient bien, elles l'avaient déclaré;

(1) M. Cahoreau, ancien chanoine et curé de Saint-Tugal.

mais encore fallait-il mourir par une cause plausible; mourir en martyres et non en obstinées. Or elles avaient appris que des ecclésiastiques ayant autorité déclaraient licite ce serment qu'on leur demandait, comme ne contenant rien d'opposé à la foi.

Leur conseil naturel, l'évêque était en exil; elles ignoraient la résidence de ceux à qui il avait en son absence commis le soin du diocèse, d'ailleurs elles n'avaient pas le temps de recourir à eux; personne dans la ville n'osait prendre la responsabilité de leur donner avis sur le serment, et surtout de leur dire: Ne le prêtez pas. Enfin elles s'adressèrent à un prêtre qui les confessait depuis environ un an. Sujet à la déportation il l'avait esquivée pour continuer son ministère au risque de sa vie; il avait refusé le serment à la Constitution civile; elles voyaient en lui un confeseur de la foi et jugèrent qu'elles pouvaient lui accorder toute confiance. Il fut de l'avis de MM. Émery et Duvoisin, et leur dit qu'elles pouvaient prêter le serment exigé, sous réserve de tout ce qui concerne la religion (1).

(1) Il n'est pas de notre sujet de discuter théologiquement cette question du serment de Liberté-Égalité qui a été vivement agitée dans le temps et depuis. On peut voir au tome I, p. 312 et suivantes de la *Vie de M. Emery*, attribuée à M. Gosselin, les raisons qui le déterminèrent exposées par lui-même. Il était frappé surtout de cette pensée qu'en prêtant ce serment, qu'il expliquait dans un sens parfaitement orthodoxe, on pourvoyait au maintien du clergé et de la religion tandis qu'en le refusant on cédait à un sentiment moins religieux que politique. Son opinion semble confirmée par l'Encyclique *Immortale Dei*. Léon XIII, en effet, enseigne que les catholiques ne doivent pas, généralement, se tenir en dehors des affaires publiques, n

Au jour fixé, la Mère Taudon avec neuf de ses religieuses, les autres étant retenues près des malades, se présenta devant la municipalité. Elle parla avec beaucoup de force et de hardiesse, expliquant en quel sens elle pourrait consentir à accepter le serment qu'on lui demandait. Après elle ses sœurs répétèrent : « Nous sommes Catholiques, Apostoliques, Romaines, nous ne ferons jamais rien contre notre conscience. » Ou bien : « Nous exceptons toujours tout ce qui pourrait être contraire à la religion. » Un municipal, gagné secrètement par une chrétienne famille de Laval, les interrompit en les assurant qu'on ne leur demandait qu'un serment purement civique et n'intéressant en rien la religion. Enhardies alors elles dirent qu'elles voulaient la publicité de leur culte, qu'elles observeraient les dimanches et non les décades.

C'était beaucoup oser. Le municipal favorable leur répondit qu'on ne ferait pas une formule particulière pour elles ; mais que tout ce qui avait été convenu serait tenu. Plus de cinq cents personnes assistaient à cette scène ; la supérieure se tourna vers elles, les prit à témoin, et dit : « S'il survient quelque changement, tout engagement de notre part sera non avenu. » — « Ainsi l'entend la loi », lui répondit-on.

renoncer au bien qu'ils peuvent et doivent faire dans la vie sociale, le cas où la conscience le leur interdirait seul excepté. « Ils doivent le faire, non pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable présentement dans les institutions politiques, mais pour tirer de ces institutions mêmes, autant que faire se peut, le bien public sincère et vrai. » Ils doivent se servir de ces institutions « au profit de la vérité et de la justice » et non dans des vues d'intérêt ou de parti.

On rédigea le procès-verbal. Quelques conseillers voulurent faire insérer les mots : Vivre et mourir pour la république. Les religieuses tout d'une voix s'écrièrent : « Non, non, nous ne savons vivre et mourir que pour Dieu. » Cet incident faillit tout arrêter ; mais les municipaux virent bien qu'ils ne seraient pas les plus forts et qu'il fallait céder. En signant, la Mère Taudon dit encore : « Cest uniquement pour le civil. » Ses sœurs signèrent après elle, moins deux qui revinrent le lendemain avec celles qui n'avaient pu se présenter le premier jour, et toutes imitèrent ce que leurs sœurs avaient fait la veille.

Une d'elles, la sœur Lasnier, écrivait ensuite : « J'étais résolue à mourir plutôt que de prêter serment, si en le faisant j'eusse su faire un seul péché véniel. » Elles pensaient toutes de même. Leur conscience était donc bien formée, et elles ne se trouvaient point dans le cas de ceux auxquels le Saint-Siège, pour avoir prêté le serment, conseilla *de mettre ordre à leur conscience, parce qu'il n'est pas permis de jurer dans le doute.*

Elles furent pendant six mois parfaitement en paix. Mais une admirable converse hospitalière de la Miséricorde de Jésus, dont les religieuses desservent l'Hôpital de Saint-Julien de Château-Gontier, sœur Monique, ayant été amenée à Laval et guillotinée le 10 juin 1794, les têtes se montèrent. On oublia les informations que l'on avait prises, les réserves que l'on avait faites, la sagesse et la force avec lesquelles on avait procédé ; on fut pris d'une sainte jalousie, on craignit de ne pas avoir été assez héroïque. Les mêmes impressions agitaient les catholiques de la ville. Ceux-

ci en faisaient part aux religieux; tel qui n'avait su au moment opportun que garder un silence prudent se trouvait maintenant plein de conseils. Une Ursuline ayant eu le courage de faire afficher sa rétractation du serment qu'elle avait prêté, on entreprit de persuader aux hospitalières qu'elles devaient se rétracter aussi; des esprits brouillons allaient jusqu'à leur reprocher leur apostasie, des dames agitées de zèle les accusaient d'être un scandale public.

Quoiqu'elles fussent bien rassurées par le témoignage de leur conscience, à ce mot de scandale les hospitalières s'émurent. Il leur sembla qu'il ne devait pas leur suffire d'être irréprochables, qu'elles devaient le paraître, et qu'elles avaient à donner un bon exemple. Elles allaient s'y déterminer après la révolution du 9 thermidor et la chute de Robespierre. Mais si cet événement amena en beaucoup de lieux un soulagement à l'oppression précédente, il n'en fut pas immédiatement de même dans le pays de Laval. Les prêtres fidèles y avaient encore tout à craindre ainsi que ceux qui les recevaient sous leur toit. Les révolutionnaires soupçonnaient l'action du clergé dès qu'une rétractation venait à se produire. Il importait de ne pas attirer l'attention de ce côté, car après le dernier passage de l'armée catholique et royale beaucoup de prêtres vendéens étaient restés dans le pays. Découverts, ils auraient été avec leurs hôtes les victimes d'un massacre dont la seule pensée fait frémir. Une rétractation en masse des hospitalières en eût été l'occasion certaine.

Lorsqu'on eût fait entrevoir cette éventualité aux personnes les plus pressantes pour la rétractation,

elles se modérèrent tout à coup; la peur les rendit sages. Mais les hospitalières craignaient le scandale plus que la mort. Il y eût à lutter contre elles pour les contraindre à être prudentes. Toutes les instances d'un prêtre éclairé (1) ne purent faire attendre quelques-unes, — les imprudentes avaient rompu le beau faisceau de l'unité, — que jusqu'en décembre; les plus calmes se laissèrent diriger et se rétractèrent au mois de février 1795. Elles avaient assez à craindre encore pour que leur acte fut héroïque. Ce qu'il y eût de déplorable, c'est que les premières, au nombre de huit quittèrent la communauté. Telles sont les œuvres de l'esprit propre. Les religieuses avaient été sans faute tant qu'elles acceptèrent une direction; elles tombèrent en suivant leur jugement personnel.

Bientôt (mars 1795) le grand Hôtel-Dieu devint Hôpital militaire avec des administrateurs particuliers et des hospitaliers laïques. Il ne resta pour la population civile que le petit hôpital Saint-Charles, dont les religieuses eurent le soin. Elles continuaient d'habiter leur maison conventuelle, qu'on eut le projet d'envahir, mais que la divine Providence leur conserva.

Il y eût de grandes misères dans l'un et l'autre hôpital. Les caisses publiques ne fournissaient que parcimonieusement, et pas toujours, aux besoins des malades. Les religieuses mal payées de leurs pensions n'avaient pas pour elles-mêmes le nécessaire. Pourtant elles secouraient les pauvres de leur indi-

(1) M. Julien Le Gallois, ancien vicaire de Mayenne, puis curé de Couterne, homme de mérite et bon théologien. En 1797, il fut un des sous-chefs de la mission de Laval. Plus tard, il devint vicaire général de Séez. Sous l'Empire, il fut persécuté et enfermé à Vincennes d'où il ne sortit qu'en 1814.

gence même. Elles purent encore, et ce fut pour elles une grande consolation, offrir asile à neuf de leurs sœurs de Beaufort et de La Flèche. Malgré le soin avec lequel elles dissimulaient leur détresse, celles-ci bientôt la découvrirent et voulurent partir. Mais la Providence sur laquelle elles avaient compté ne fit pas défaut à leur confiance.

Un jour que réunies au chapitre, elles tâchaient d'aviser ensemble aux moyens de faire face aux besoins de la maison qui n'avait plus ni farine ni argent, la sœur portière vint avertir qu'il y avait là, dans la rue, plusieurs mulets dont on demandait à déposer la charge. C'étaient des sacs de froment envoyés par une grande bienfaitrice de la communauté de Saint-Joseph, Mme de Pontfarcy. Spoliée elle-même de ses biens, elle s'était faite quêteuse pour ses protégées; elle avait demandé « pour trente victimes qui mouraient de faim et ne pouvaient sortir »; c'était le produit de sa pieuse industrie qu'elle faisait remettre à destination. D'autres secours arrivèrent à divers moments avec un tel à-propos que l'œil seul qui voit tout avait pu les envoyer.

Dans les premiers mois de 1797, les sœurs rentrèrent dans le grand hôpital restitué à la ville.

Vers ce même temps les huit religieuses dissidentes revinrent au bercail. Une lettre attendrissante de leur supérieure écrite peu après la rétractation n'avait pas réussi à les toucher. La grâce divine leur fit enfin comprendre qu'elles ne pouvaient que s'égarer en se tenant hors de la voie dans laquelle le Seigneur lui-même les avait introduites par la vocation. Cette réunion fut pour toutes, au milieu des misères, une nouvelle joie bien sentie.

CHAPITRE III

LA FLÈCHE. — Les Mères Marias et Chauvelier. — Refus de sortir, de communiquer avec l'intrus, de prêter le serment. — Les hospitalières expulsées. — Des sœurs rentrent, d'autres sont emprisonnées, d'autres conduites au Mans. — La sœur la Primaudière. — Les Chouans. — La disette. — Jeanne-Thérèse Thoré.

C'était la Mère Julie-Anne Marias qui gouvernait la maison de La Flèche lorsque la révolution éclata (1). Elle avait avec elle une associée, six sœurs converses et vingt religieuses parmi lesquelles Anne Chauvelier, l'une des intéressantes historiennes de l'Institut. La supérieure, femme de volonté et d'énergie, traversa sans faiblir la tourmente. Anne Chauvelier l'aidait avec constance, encourageait ses compagnes, fortifiait les jeunes novices qu'elle avait charge de former.

Elle trace le plus édifiant tableau des sentiments de ses sœurs, dont la régularité et la cordialité rappelaient les premiers jours si beaux de l'Institut. Une noble émulation pour la vertu régnait entre elles; on s'enviait, au service des pauvres, les emplois les plus bas et les plus pénibles, toutes ne respiraient que zèle

(1) Elle était fille d'un contrôleur général des finances de Bretagne. Elle reçut sa première éducation à Paris, dans un couvent dont sa mère la retira bientôt, s'étant aperçue que les erreurs jansénistes y avaient faveur. Cette famille ayant été amenée à La Flèche par quelque affaire, Julie-Anne, âgée de dix-huit ans, se présenta à l'Hôtel-Dieu, en 1740.

pour la gloire de Dieu et dévouement pour le prochain. Elles étaient pauvres, mais ferventes et heureuses. Aussi quand on les obligea à quitter l'habit religieux, ce furent des désolations que l'historienne renonce à décrire. Il semblait qu'on leur arrachât en même temps tous ces biens de l'âme, si supérieurs à ceux de la terre. Des hommes en proie au trouble des passions venaient leur offrir le bonheur; elles ne le cherchaient pas, elles le possédaient.

« On est venu, écrit la Mère Chauvelier, le 12 août 1790, faire inventaire dans notre communauté et nous offrir la liberté d'en sortir, renonçant à nos saints engagements. Justement indignées d'une telle proposition, nos voix se sont élevées et nous avons répondu qu'ayant fait nos vœux au Roi du Ciel, et passé contrat avec lui, il n'appartenait pas aux puissances de la terre de vouloir nous en dégager; que du reste nous n'admettons d'autre liberté que celle de servir Dieu et de lui appartenir; que nos liens étaient des liens volontaires et que nous arroserions de notre sang plutôt que de consentir jamais à les rompre. »

Elles furent spoliées de leurs biens; mais laissées dans leur maison conformément au décret de l'Assemblée nationale. Une vénérable sœur, Renée Mocquereau, dont le grand âge avait dérangé les facultés, se refusa de toutes ses forces à quitter son costume béni. Elle ne pouvait comprendre que ses sœurs sortissent de la clôture, et que des étrangers y entrassent sans qu'on les empêchât. Hélas! ceux-ci venaient faire de fréquentes visites domiciliaires; celles-là étaient contraintes d'aller pour différents motifs se présenter aux autorités.

Pie VI en raison des difficultés issues des événements avait dispensé les religieuses de faire les élections au moment régulier et prorogé de son autorité apostolique les pouvoirs des officières qui se trouvaient pour lors en charge. C'est ainsi qu'à Laval l'autorité demeura au mains de la Mère Taudon. A La Flèche, il plut aux municipaux d'imposer l'élection d'une supérieure, dans un prétendu chapitre présidé par l'un d'eux. Les hospitalières auraient peut-être dû se refuser à cette opération anti-canonique et sans valeur. Mais leurs conseillers leur persuadèrent de subir cette exigence. Elles s'en tirèrent par une ruse féminime. Entre elles, elles convinrent d'avance de porter leurs voix sur la Mère Marias, maintenue dans sa supériorité en vertu du bref Pontifical, en sorte que leur conscience fut sauve et la municipalité satisfaite. Ainsi se fit l'élection du 7 janvier 1791, dont l'officier municipal écrivit lui-même le procès-verbal sur le registre des délibérations capitulaires. La vieille sœur Mocquereau, à l'appel de son nom ne voulut répondre que par ces mots : « J'élis ma règle et mes Constitutions. »

Le mois suivant, les hospitalières s'émurent du bruit qui s'était répandu du transfert de l'Hôtel-Dieu dans une autre maison. Ce changement qui avait été préparé avant la révolution comme nous l'avons vu, n'avait pas été opéré. Les anciens couvents des Franciscaines et de la Madeleine concédés pour un nouvel hôpital, avaient été en partie affermés par la municipalité, en partie réservés pour servir au logement des troupes. Mais les autres couvents, maintenant vides de leurs hôtes religieux, offraient des locaux à choisir.

Les hospitalières craignirent qu'on ne se proposât de leur ravir leurs chers malades et adressèrent une touchante supplique aux autorités pour être maintenues dans les travaux que leur impose leur vocation. Elles ne reçurent pas de réponse.

Dans les premiers temps leur conseil et leur appui était leur aumônier l'abbé Chauvelier, frère de la religieuse du même nom. Instruit et dévoué, il avait et méritait leur confiance; il les éclairait, les consolait, les animait à demeurer fidèles quoiqu'il put arriver Mais ayant refusé hardiment le serment à la Constitution civile, il fut obligé de se tenir caché. Le curé de La Flèche, Milscent, avait prêté ce même serment et était devenu orateur de club, officier municipal, promoteur de mesures rigoureuses contre ceux qui ne l'avaient pas imité. Chauvelier avait tout à craindre de lui, il resta à La Flèche jusqu'au 14 août 1792, mais alors il dut se mettre en sûreté et s'exila en Angleterre.

Un prêtre assermenté envoyé pour prendre sa place ne fut point accueilli des religieuses. Elles le laissaient avec grand déplaisir exercer dans les salles; mais elles en sortaient dès qu'il y apparaissait. Elles avaient pratiqué un réduit dans leur couvent, et y dissimulaient un prêtre fidèle qui leur disait la messe tous les jours et leur administrait les Sacrements. On trouva étrange qu'elle se passassent de messe tous les dimanches et on soupçonna la présence d'un prêtre catholique.

Milscent surtout ne pouvait souffrir qu'elle ne fissent plus les offices dans leur chapelle avec la solennité d'autrefois. Le jour de la fête de saint Joseph

(19 mars 1793) elles le virent venir tout animé. Il leur ordonna de parer leur église et de célèbrer avec la pompe convenable la fête du glorieux patron de l'Institut. Elles lui répondirent que le schisme avait changé en deuil leurs jours de fête, qu'elles ne pareraient pas leur église et ne feraient rien d'opposé à leur conscience et à leurs principes. Furieux, le jureur sortit, ameuta la populace et revint avec elle à l'hôpital. Les portes des sacristies furent enfoncées, les vases sacrés, les ornements furent emportés, tout fut pillé et profané.

Peu d'instants après, comme les religieuses faisaient la serte (1) des pauvres, arrivent le procureur de la Commune et les municipaux armés de leurs bandoulières tricolores, accompagnés de cinquante fusiliers. La maison est investie, et les sœurs reçoivent l'ordre de se rassembler à la salle de la communauté. Là, elles essuyèrent du procureur un discours d'une heure, plein de faussetés et ennuyeux. Elles l'interrompirent enfin en lui disant qu'il se fatiguait en vain, parce qu'il ne persuaderait aucune d'elles. Alors mécontent d'avoir perdu sa peine et son éloquence, il leur signifia qu'elles allaient sortir et qu'on emploierait à leur place des personnes plus soumises. C'était leur arracher le cœur que de les arracher aux dévouements promis à Dieu. Elles se jetèrent dans les bras les unes des autres en confondant leurs larmes et leurs plaintes, mais en s'encourageant néanmoins à tout sacrifier et à tout souffrir pour leur foi et leur religion.

(1) On nomme ainsi le moment où se font et se distribuent les portions pour le repas de chacun des malades.

L'orateur s'était proposé de les amener à prêter le serment de liberté-égalité. Voyant qu'il n'avait pas réussi en assemblée solennelle, il voulut essayer encore en prenant chaque religieuse en particulier; mais il n'eut pas plus de succès, aucune ne se laissa prendre à ses belles paroles. Irrité au dernier point, il fit mettre le scellé sur toutes les portes et obligea les religieuses à sortir de l'hôpital sans emporter quoi que ce soit. Celles qui étaient de la ville se retirèrent chez leurs parents, les autres furent recueillies par des personnes charitables. Quelques jours après, il leur fut permis d'aller prendre de leurs effets personnels ce que la populace n'avait pas pillé. Elles furent aussitôt remplacées près des malades par des laïques (1).

Ainsi les bonnes fléchoises se soumettaient à la persécution pour refus de ce serment que leurs sœurs de Laval avaient prêté. De cette différence de conduite on ne peut rien conclure de défavorable aux unes ou aux autres. D'abord il n'est pas sûr que la formule qui leur fut proposée fut identiquement la même; il est avéré que les autorités locales modifiaient souvent à leur gré le texte officiel, or l'introduction de quelques mots pouvait en changer profondément le sens. Ensuite, peut-être pour une raison de ce genre, le clergé angevin était très opposé au serment de liberté-égalité qu'il confondait presque dans une réprobation égale avec le serment à la

(1) Leur chapelain bénévole avait failli être surpris par l'invasion municipale, elles trouvèrent moyen de le sauver; mais, quelques jours après, il fut suivi dans une autre maison et envoyé sur les vaisseaux.

Constitution civile. Les hospitalières d'Anjou, au moins celles de La Flèche et de Beaufort, durent recevoir des directions autres que les lavallaises. Enfin, autre était aussi la situation des fléchoises en face d'un curé assermenté et zélé propagateur du schisme. Elles se persuadèrent aisément qu'elles ne pouvaient que s'égarer en accordant une démarche sollicitée par Milscent et ses amis, et qu'elles tiendraient au contraire une voie sûre en prenant le contrepied de ce qu'ils demandaient.

Plût au Ciel qu'elles eussent toutes persévéré. Mais voyant le désordre qui s'était mis promptement dans l'hôpital sous le gouvernement des laïques, la municipalité et le curé intrus recommencèrent leurs instances près des religieuses, et, à force de sophismes obtinrent enfin le serment de quatre hospitalières. Elles crurent sans doute qu'il y avait quelque bien à rentrer dans l'accomplissement de l'une de leurs obligations envers Dieu, le soin des pauvres; mais elles ne virent pas que c'était dans la circonstance préférer la partie matérielle de leur vocation à la partie spirituelle, et que Dieu ne pouvait agréer un dévouement vicié par un serment que leur conscience réprouvait. Elles le comprirent plus tard et se rétractèrent.

Les quatre assermentées rentrèrent à l'hôpital où deux de leurs sœurs les rejoignirent dans la suite sans qu'on leur demandât aucun serment. Elles n'y étaient point regardées comme religieuses, mais traitées à peu près comme les laïques, dont elles partageaient les travaux, subissaient les mauvaises humeurs, obéissant comme elles aux prescriptions des autorités civiles.

Celles qui avaient refusé le serment et qui restaient en ville, furent peu après conduites dans la maison d'arrêt, où elles restèrent jusqu'au passage de l'armée vendéenne; elles furent alors mises en liberté; mais en janvier 1794 on les incarcéra de nouveau. Elles eurent à se présenter à des appels; elles redoutèrent à certains jours un massacre; le 6 janvier 1794 elles eurent à repousser de nouvelles sollicitations pour le serment. Quatre hospitalières furent conduites au Mans; six restèrent incarcérées à La Flèche dans le couvent de la Visitation. Ces dernières eurent la frayeur d'être transportées à Saumur pour y monter à l'échafaud, et deux d'entre elles pour ne pas souffrir du bourreau cette injure, se coupèrent elles-mêmes les cheveux. Mais on les conduisit seulement à l'infirmerie du collège Henri IV, afin que le couvent de la Visitation demeurât libre pour l'hôpital que l'on avait résolu d'y installer. Après la mort de Robespierre elles furent relâchées.

Les quatre sœurs emmenées au Mans eurent beaucoup à souffrir. Elles furent enfin condamnées à mort. On les conduisait deux à deux au lieu où elles devaient être fusillées, lorsque la sœur Thérèse-Françoise La Primaudière, l'une d'elles, reconnut un bruit lointain que les exécuteurs eux-mêmes n'avaient pas remarqué. « Hâtez-vous, leur dit-elle, autrement il est à croire que nous ne mourrons pas aujourd'hui. » Ils écoutent à leur tour. C'était le canon de la Vendée et la fusillade par laquelle l'armée catholique assaillait la ville. Ils comprennent alors, et saisis de frayeur, ils s'enfuient laissant là leurs victimes (1).

(1) La sœur La Primaudière n'eût d'abord pour asile que la maison

A La Flèche la disette fut grande aussi bien à l'hôpital que dans la ville. Tout le pays environnant était insurgé; les approvisionnements ne pouvaient se faire qu'à grand'peine. Les convois de blé ou de denrées étaient enlevés à chaque instant par des paysans intrépides que les escortes républicaines étaient souvent impuissantes à repousser. La municipalité ne pouvait distribuer de blé au peuple qu'avec la plus grande parcimonie. A l'hôpital toutes les rations de vin furent diminuées ou supprimées. La pénurie de médicaments donnait des craintes aux médecins. La rareté du savon obligeait de laver le linge avec de la terre glaise.

Dans les forêts de Mélinais, de Courcelles, de la Garenne des Sars, les insurgés avaient d'impénétrables refuges; mais s'ils infligeaient à l'ennemi et par suite à la population paisible de grandes privations, ils n'en étaient pas exempts eux-mêmes au fond de leurs retraites. Blessés souvent ou malades, ils avaient à subir les intempéries et manquaient de mille choses nécessaires. La colonne embusquée à la Garenne des Sars que traverse la route de La Flèche à Malicorne, avait particulièrement à souffrir.

Souvent, du petit et vieux manoir de Bethète, assis dans le vallon du Loir, en la paroisse de Saint-Germain-du-Val et habité par la famille Thoré, partait à la nuit, quand tous dormaient, une jeune fille de

de son frère, philosophe, républicain, conventionnel et régicide, qui la traita durement. Plus tard, il reconnut et pleura son crime. Thérèse-Françoise fut une des religieuses qu'accueillit le couvent de Laval.

dix-huit à vingt ans, accompagnée d'un fidèle serviteur. Svelte et légère, elle sautait à cheval et tous deux gravissaient les pentes escarpées et les sentiers presque impraticables qui conduisaient à la forêt. A un signal convenu, les Chouans s'approchaient et recevaient des remèdes et des vivres. Les blessés faisaient penser leurs plaies, on échangeait quelques mots d'encouragement, de reconnaissance, d'espoir, puis discrètement, son œuvre de charité accomplie, la jeune fille et son compagnon reprenaient le chemin du castel et y rentraient de façon que leur excursion demeurât entièrement ignorée.

Jeanne-Thérèse, était d'une constitution robuste, cependant les veilles multipliées laissèrent des traces de fatigue sur son visage doux et gracieux. Elle en rejeta la cause sur les études qu'elle prolongeait dans la nuit. Mais bientôt un terrible accident s'en vint dévoiler le mystère. Une nuit au tournant du sentier, un objet subitement aperçu épouvanta sa monture. L'écart qu'elle fit jeta rudement à terre la jeune fille sur les cailloux du terrain rocheux et durci par la gelée; elle avait la jambe brisée en plusieurs endroits. Le cheval rentrant seul au manoir donna l'alarme, on se mit en recherches et l'on rencontra la courageuse enfant revenant, portée, sans se plaindre, entre les bras de son fidèle écuyer. M. et Mme Thoré, connurent alors la cause de cette pâleur remarquée sur le front de leur fille, ils comprirent qu'elle venait d'être victime de son héroïsme.

Le chirurgien ne put remettre qu'imparfaitement le membre fracturé; désormais l'élégante Jeanne-Thérèse, ne marchera qu'à l'aide de béquilles. Mais

Dieu, témoin de l'ardente charité qui brûlait en son cœur, voulut dès cette terre lui donner une marque de son réciproque amour; ce fut la grâce de la vocation religieuse. Jeanne-Thérèse Thoré, sera la première novice que recevront les hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, après que la tourmente aura cessé.

CHAPITRE IV

BAUGÉ. — Une religieuse quitte le couvent. — Église occupée par l'intrus. — Violation du cercueil d'Anne de Melun. — Prêtres fidèles cachés aux Incurables et à l'hôpital. — L'hôpital protégé. — Vendéens et républicains. — Prestation et rétractation du serment. — Asile donné à des sœurs de Beaufort et de La Flèche. — Dénuement; les Tourières.

Baugé parcourut à peu près les mêmes phases que Laval. Cependant il eût moins d'angoisses parce que les cœurs demeurèrent toujours unis. Toutes les hospitalières de cette maison agirent avec simplicité, mettant de côté tout esprit propre et suivant avec ensemble les directions qui leur furent données. Elles conservèrent par suite la paix intime, le plus précieux des biens, surtout lorsque du dehors viennent beaucoup de tribulations et de misères.

Une seule religieuse quitta le cloître béni. Trompée par les sollicitations de la tendresse humaine de ses proches, elle crut pouvoir se mettre à couvert de périls qu'on lui avait trop vivement représentés, et elle se retira dans sa famille. Elle n'y trouva point la paix. Dieu la traitant avec miséricorde, à cause de la bonne foi avec laquelle elle avait suivi une voie fausse, lui envoya la douleur. Pendant vingt-sept ans, elle souffrit, gémissant de sa faute et aspirant à rentrer au bercail. Mais la Providence ne le permit pas; le trajet de quinze lieues environ qu'il lui eût fallu

faire pour cela, lui fut toujours rendu impossible par l'état de sa santé. Elle communiquait par lettres avec ses anciennes sœurs, et leur fournissait d'abondants secours pécuniaires. Autour d'elle aussi elle en répandait en se laissant autant que possible ignorer; elle récitait l'Office et se montrait admirable de patience et de résignation. A sa mort (1), les religieuses qu'elle avait abandonnées en un jour d'erreur la traitèrent comme l'une d'entre elles et envoyèrent aux communautés une lettre circulaire sollicitant pour la défunte les prières accoutumées.

Ce qui fit encore que Baugé, pendant la Révolution, fut moins profondément remué que les maisons de Laval et de La Flèche, dont nous venons de raconter l'histoire, et aussi, comme nous le verrons, que celle de Beaufort, c'est qu'il y eût dans cette ville une moindre excitation des passions, et que l'autorité se trouva en des mains modérées (2).

Cette maison cependant ne put échapper aux mesures générales de persécution, à l'interdiction des vœux, à la contrainte de quitter l'habit religieux (3), à la spoliation des biens, puis à la disette dont toute la France eût à souffrir. Elle dut de bonne heure abandonner un pensionnat florissant

(1) Elle mourut le 28 janvier 1827.

(2) Nous lisons dans les listes des religieuses et sur le registre des délibérations municipales des noms semblables, ce qui autorise à croire qu'entre quelques sœurs et certains officiers municipaux, il y avait des liens de parenté.

(3) Comme la sœur Mocquereau de La Flèche, la Mère Andrée de Mailly, âgée de quatre-vingt-un ans ne voulut jamais s'en laisser dépouiller. Elle mourut le 20 décembre 1798, à quatre-vingt-six ans.

qui outre le bien moral qu'il donnait moyen d'opérer, eût été la source d'un revenu précieux, lorsque la misère se fit sentir. Une de ses élèves ne put jamais se résoudre à quitter ses bonnes maîtresses, déterminée qu'elle était à partager leur sort quel qu'il fut (1).

Les hospitalières virent leur église profanée par le schisme. Une partie de leur maison fut occupée par les républicains qui, des parloirs et du chœur firent des magasins et des dépôts. Quelques-uns dressèrent leurs tentes dans la cour; mais au bout de trois semaines, voyant que les sœurs ne se montraient point et ne se courrouçaient pas contre eux comme il l'avait espéré, ils se retirèrent.

Mais ce qui fut déchirant pour le cœur reconnaissant des religieuses, ce fut de voir violer le cercueil de plomb, qui contenait les restes de leur bienfaitrice, Anne de Melun. Les ossements en furent arrachés et enfouis dans le caveau où sont ensevelies les religieuses (2), le plomb fut emporté et fondu. Cette profanation toutefois ne demeura pas impunie; peu de jours après, les criminels qui l'avaient accomplie moururent d'une manière qui parut un châtiment du ciel. Toutes les statues des

(1) Marie-Anne Derbouillez fut reçue plus tard dans la Congrégation de Saint-Joseph, qu'elle édifia par sa sainte vie, sa patience dans des souffrances longues et cruelles et par sa mort de prédestinée, qui arriva le 23 avril 1807.

(2) *Vie de M[lle] de Melun*, par le vicomte de Melun, p. 282. Ce fut dit-il, le 18 nivôse an II (7 janvier 1794). « Une pierre portant son nom, la date de sa naissance et de sa mort, marque aujourd'hui la place où elle repose. »

saints de l'église, moins celle de saint Joseph, qui en surmontait la porte extérieure, furent mises en morceaux, les ornements furent lacérés, employés à de vils usages; enfin les vases sacrés eux-mêmes furent enlevés malgré toutes les réclamations et toutes les larmes (1). Un ciboire contenait encore les saintes espèces, la supérieure obtint qu'elles fussent versées sur un corporal que la sœur Renée Breton transporta en secret aux Incurables.

On n'a pas oublié Mlle de la Girouardière. Les Incurables étaient l'œuvre à laquelle le Seigneur l'avait destinée, et la Congrégation qu'elle fondait prononçait ses premiers vœux, le 23 mai 1790, précisément au moment où la loi venait de les interdire. Mais Dieu n'est pas soumis aux lois des mortels; la Congrégation des Filles du Sacré-Cœur de Marie, a survécu (2). Leur église devait être fermée et comblée de paille et de foin, lorsque sœur Renée, apportait le Saint Sacrement; mais leur maison récélait un confesseur de la foi, M. Meilloc, auquel elle put remettre son inestimable trésor.

Les hospitalières cachaient aussi de temps à autre des prêtres fidèles; elles en eurent jusqu'à trois en même temps, qui, grâce aux avertissements soigneusement donnés par de vigilants amis, échappèrent heureusement à toutes les fouilles. On venait un jour de célébrer la sainte Messe au noviciat, une perquisition survient avant qu'on ait pu faire disparaître tout indice révélateur, les sœurs sont consignées dans

(1) Procès-verbal de la séance du Conseil général de la commune du 22 novembre 1792.

(2) *Vie de Mlle de la Girouardière*, par l'abbé Barrau.

la salle du chapitre, pourtant quelques-unes accompagnent les fureteurs. En face de la porte du noviciat est celle de la lingerie, la sœur Lefebvre de haute et forte taille masque l'entrée du noviciat dont l'existence n'est pas même soupçonnée; la patrouille entre à la lingerie et ne trouve rien.

Un autre jour, les hospitalières prévenues que l'Hôtel-Dieu allait être envahi, firent leurs paquets, prêtes à partir. Pendant ce temps-là, leur médecin M. Hautreux, court trouver le commandant d'un bataillon de troupe, lui recommande les religieuses, le pique d'honneur, et l'amène à promettre l'appui des deux cents hommes qu'il avait sous sa main! Ce commandant était né dans le pays et avait eu à recourir aux soins des hospitalières auxquelles il garda toujours une vraie reconnaissance. Il se nommait Antoine Bardon. Baugé était le lieu de dépôt qu'il avait choisi pour la compagnie franche qu'il venait lever en Anjou, en vertu d'une loi récente. Ses hommes étaient, en dehors du service, d'une rare insubordination, et lui suscitaient bien des ennuis avec les habitants, les municipalités et même les administrateurs des districts. Ce n'étaient pas des défenseurs bien sûrs à donner à l'hôpital, d'ailleurs deux cents hommes n'auraient pu tenir tête à huit cents furieux. Bardon recourt au maire qui met à sa disposition les gardes nationaux, et prend ensuite ses mesures. Tel se trouva posé en sentinelle qui eût volontiers pris parti pour les envahisseurs. Mais, admirable effet de la discipline militaire, il se voyait changé en gardien et oubliant ses instincts personnels ne songeait qu'à sa consigne. Ce déploiement

de forces empêcha l'invasion (1). Le maire et l'officier s'applaudirent peut-être de leur habile manœuvre; les religieuses ne virent qu'une protection bien particulière de Dieu. Elles remercièrent les hommes; mais firent monter leur reconnaissance plus haut.

Le passage de l'armée vendéenne leur donna le triste spectacle de l'assemblage de toutes les misères. Hommes, femmes, enfants, blessés, malades épuisés, remplirent toute leur maison. Salles, corridors, lingerie, roberie, hangards, tout était encombré. Ces pauvres soldats catholiques, bientôt forcés d'évacuer Baugé, furent en grand nombre massacrés entre cette ville et La Flèche; mais ils vendirent chèrement leur vie et l'on vit arriver à l'hôpital, à leur place, des républicains blessés. Il y restait encore une quarantaine de vendéens qu'on se hâta de dissimuler. Dix à douze d'entre eux se laissèrent découvrir et payèrent sur-le-champ leur imprudence de leur vie. Quant aux autres la mort en peu de jours les mit à l'abri des fureurs de leurs ennemis.

Ces républicains, écrit une religieuse (2), « semblaient être plutôt des tigres que des hommes ». Un jour la sœur Bourgineau, vouée à leur service, voyait arriver l'heure du goûter, bien embarrassée et toute tremblante, car elle n'avait plus rien à distribuer. Enfin l'heure sonne, elle se recommande à Dieu et entre dans la salle avec son air de bonté habituel.

(1) *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port. I, 204. — Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la commune de Baugé.

(2) Lettre circulaire de la Mère Bourgineau.

Elle fait lever les moins malades, leur fait former le cercle autour d'elle, et le sourire sur les lèvres, leur montre un petit morceau de pain : « C'est tout ce qui reste, » dit-elle, puis avec une aimable simplicité, elle ajouta : « Dansons! puisque nous n'avons rien à manger.» A ces paroles les loups se changèrent en agneaux : « Donnez cela aux plus gênés », dirent-ils, et ils se recouchèrent en attendant le souper.

Vint aussi l'épreuve du serment de liberté-égalité. Plusieurs fois la supérieure, la Mère Jeanne Saulay, avait réuni ses filles pour leur demander leur sentiment à ce sujet, et les avait toujours trouvées résolues à le refuser. Mais elles consultèrent, ne voulant pas se décider par elles-mêmes. C'était à leur supérieur qu'elles devaient naturellement s'adresser, elles le firent. Ce supérieur était le prieur-curé de Baugé, M. Berault. Il occupait la cure depuis 1755. A de vastes connaissances il unissait toutes les vertus qui font les saints prêtres. Il était docteur en théologie, et son zèle éclairé, sa charité, son jugement sûr, sa main ferme, en faisaient un des plus parfaits directeurs de son temps. Cet éloge emprunté à l'historien de Mlle de la Girouardière (1), peut être complété par ce que dit du curé de Baugé, dans ses mémoires, un vénérable confesseur de la foi (2) : « Il passait avec raison, dit-il, pour le premier curé du diocèse » et aux « lumières les plus profondes il joignait les plus grandes vertus. » Berault avait refusé le serment

(1) *L'abbé Barrau*, p. 61-62.

(2) M. Gruget, curé de la Trinité d'Angers, a laissé des mémoires écrits au jour le jour pendant la persécution. Il refusa le serment et demeura caché à Angers.

à la constitution civile du clergé : « Je ne possède, avait-il répondu, que ma liberté, ma vie et ma foi; prenez si vous le voulez les deux premières, la dernière je veux la garder (1). »

Les hospitalières étaient bien fondées à accorder toute leur confiance à un tel homme. Mais les âmes timorées craignent souvent de n'avoir pas assez consulté, surtout lorsque la décision qui leur est donnée ne concorde pas avec ce qu'elles avaient pensé d'elles-mêmes. Elles se figurent qu'elles obtiendront plus de lumière en recourant à plusieurs conseillers et n'aboutissent ordinairement qu'à obscurcir leurs ténèbres. Les avis que les sœurs de Saint-Joseph reçurent de différents côtés furent divergents, en sorte qu'elles ne surent plus pendant quelque temps à quoi s'en tenir. Après tout, il en fallut revenir à l'opinion du prieur-curé, qui finalement prévalut. Il avait dit que la formule qu'on leur proposait ne contenait rien de contraire à la foi et avait engagé à prêter le serment dans ces termes afin de pouvoir demeurer dans leur couvent au service des pauvres malades.

Le 29 pluviôse de l'an II de la République (17 février 1794) les hospitalières se présentèrent à la municipalité de Baugé et prêtèrent le serment (2). Quelques-unes, pour cause de leur âge ou de leurs infirmités,

(1) M. Berault fut incarcéré à Angers, puis s'échappa, et à travers mille périls, revint aux Incurables où il se tenait caché et où il mourut le 22 août 1794.

(2) Il y a vingt ans, un estimable magistrat municipal de Baugé eut la bonté de relever, pour les hospitalières, sur le registre officiel. les procès-verbaux relatifs à cette affaire, nous avons ces copies authentiques sous les yeux. Les réponses de sœur Bardet y sont consignées.

n'ayant pu se transporter à la maison commune, trois municipaux allèrent les trouver et reçurent aussi leur serment. La pauvre sœur Bardet âgée de trente ans, à laquelle les émotions éprouvées avaient fait perdre la raison, ne donna aux questions qui lui furent adressées que des réponses qui attestaient son état mental.

Après cet acte la conscience des religieuses ne put se tranquiliser. Elles en remettaient toujours en question la licéité. Elles se disaient bien que toutes auraient mieux aimer mourir que de pécher, qu'elles n'avaient agi que sous l'impulsion de l'autorité légitime; elles ne pouvaient se remettre en paix. Le prieur Berault était mort. Aux Incurables elles trouvèrent M. Meilloc qui y était caché depuis le commencement de la persécution. M. Meilloc avait été supérieur du grand séminaire d'Angers et vicaire général du dernier évêque, Couet du Vivier de Lorry. Ce fut à lui qu'elles s'adressèrent pour qu'il les tirât de peine. Étant déjà à Baugé lorsque le prieur avait donné le conseil de prêter le serment, il n'avait pas dû ignorer ce qui s'était passé. Avait-il été un des opposants? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain c'est que Mlle de la Girouardière le refusa. Quoi qu'il en soit, treize mois écoulés avaient amené une détente momentanée dans les animosités révolutionnaires, il ne s'opposa pas à ce qu'elles allassent se rétracter. En homme d'expérience il comprit sans peine que c'était le seul moyen pour qu'elles se rendissent à elles-mêmes la tranquillité. Il leur dit cependant qu'elles n'étaient point coupables puisqu'elles n'avaient agi que d'après des conseils auxquels elles pouvaient

se fier. En conséquence le 29 germinal an III (18 avril 1795), elles firent remettre sur le bureau de la municipalité leurs rétractations. Le procès-verbal constate qu'elles diffèrent dans leurs expressions, mais qu'elles s'accordent sur la rétractation du serment prêté en exécution de la loi du 14 août 1792, « comme pouvant contenir quelque chose de contraire à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle elles veulent vivre et mourir. » Il ne s'ensuivit pas autre chose que l'envoi du nom des rétractantes à l'administration du district. Des projets de vexation n'eurent pas de suite. On eut peur sans doute que les hospitalières ne reprissent pour leur compte l'énergique réponse de Mlle de la Girouardière. Comme on disait à celle-ci qu'elle était obligée au serment parce qu'elle était à la tête d'une administration, elle répondit : « Si c'est mon administration qui vous fait ombrage, j'y renonce; reprenez vos pauvres. » On ne lui parla plus du serment (1).

Malgré leur pauvreté, les religieuses de Baugé purent donner asile à sept de leurs sœurs, quatre de La Flèche et trois de Beaufort. Leurs tourières se montrèrent pleines de dévouement. Sur l'ordre de la Mère Saulay, Renée Breton prit un bissac et s'en alla quêter; il lui en coûtait, mais elle obéit, et Dieu récompensa l'effort qu'elle fit contre elle-même, en per-

(1) Son historien (p. 177) dit que le serment que l'on proposait à Mlle de la Girouardière était celui de la Constitution civile; mais c'est une évidente méprise. Seulement, comme nous l'avons fait observer beaucoup de personnes ne faisaient pas de différence entre le serment schismatique et celui de liberté-égalité.

mettant que d'abondantes aumônes lui fussent remises. Anne Balayer, autre tourière, quoique souffrante, se sentait portée à la même œuvre par son cœur pieux et compatissant. Elle ne pouvait voir ses mères manquer des choses les plus essentielles et partait pour la quête malgré ses douleurs. On se la montrait, se traînant sans se plaindre, et on ne pouvait sans s'émouvoir l'entendre exposant d'une voix affaiblie les privations des sœurs; les cœurs les plus durs se laissaient attendrir. Plus d'une fois elle fut relevée dans le chemin et rapportée au couvent toute meurtrie. Elle continua néanmoins tant qu'elle ne fut pas arrêtée par l'impossibilité absolue. Marie Gautereau, cuisinière, avait souvent à gémir d'avoir bien peu de chose à apprêter. Il arriva un jour que la pauvre fille se trouva en face d'un œuf unique pour le repas de toute la communauté. Elle le fit cuire. Les religieuses, en se mettant à table, ne virent à leur place qu'une ration de pain; mais bientôt l'œuf est apporté, et fait le tour de la table, offert successivement à toutes. Chacune voulut le laisser à une autre et mangea silencieusement son pain sec. C'était admirable. Mais qui sait? si l'une d'elles eût eu la confiance d'ouvrir l'œuf et d'y tremper une fois son pain, ce qu'aurait pu opérer la divine Providence? Les merveilles multipliées en pareil cas par le bon Dieu pour ses amis semblent autoriser toutes les hardiesses.

CHAPITRE V

BEAUFORT. — Jeanne Ciret et Frédérique de Gargilesse. — Pétition à Louis XVI. — Le schisme. — Résistance; réclamation au Directoire du département. — Invasion de l'hôpital. — Le maire converti. — Nouvelles menaces apaisées. — Expulsion. — Les religieuses conduites à Angers, jugées, menées à Lorient, afin d'être embarquées pour la Guyanne. — Revision du jugement. — Mise en liberté et retour à Beaufort. — Bonne fin de l'intrus.

Jeanne-Renée Ciret, une des religieuses les plus remarquables et les plus dignes de l'Institut, avait été donnée pour supérieure à la Communauté de Beaufort par la divine Providence, pour la conduire pendant les orages de la révolution. C'était pour la seconde fois qu'elle était élevée à cette charge. Elle la reprenait en 1786, lorsque déjà se faisaient sourdement entendre les bruits avant-coureurs de l'explosion. Elle avait passé sa soixantième année, mais dans un corps faible et délicat, elle portait une grande âme dont les natives et belles qualités avaient été mûries par l'expérience et les intimes travaux de la sainteté. Esprit vif, plein de gaieté et charmant en même temps que charitable et doux, elle ravissait le cœur non seulement de ses compagnes, mais des personnes du dehors. Elle était douée de justesse dans le jugement, de prudence dans l'entreprise, de modération dans la conduite, de fermeté dans l'exécution; femme vraiment choisie pour les circonstances difficiles

qu'elle sut traverser avec honneur. A ses côtés se faisait remarquer la Mère de Gargilesse qui nous a laissé beaucoup d'édifiantes circulaires, de notes précieuses, d'intéressants récits, et qui rivalisa plus d'une fois d'héroïsme avec sa supérieure (1).

Lorsque parut le décret du 29 octobre 1789, défendant provisoirement l'émission des vœux solennels en France, les hospitalières de Beaufort ne craignirent pas de s'adresser par une lettre collective au ministre de Louis XVI, pour lui demander de maintenir leur saint état et d'en assurer la stabilité. Le ministre répondit que le roi n'avait aucun projet de suppression et qu'en tout cas les hospitalières seraient épargnées. Mais les événements ne dépendaient plus déjà ni du ministre ni du roi. Nous savons que l'Assemblée nationale prétendit supprimer tout vœu de religion et ouvrir la porte de tous les cloîtres. La municipalité signifia aux religieuses, le 19 juin 1790, cette belle décision dont elles comprenaient bien toute l'inanité.

Comme leurs sœurs de La Flèche, elles virent leur curé faire le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. L'apostasie de celui-ci fut mieux récompensée : Hugues Pelletier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur-curé de Beaufort-en-Vallée, fut élu pour être évêque constitutionnel de Maine-et-Loire. Sa facilité de parole, jointe aux prodigalités

(1) Frédérique-Olympe-Charlotte du Breuil du Bost de Gargilesse était fille de Louis-Charles du Breuil du Bost, seigneur de Gargilesse, chevalier de Saint-Louis et de Thérèse-Olympe Rozée de Chevigny. Elle survécut à la tourmente révolutionnaire et mourut âgée de quatre-vingt-onze ans, le 30 janvier 1832.

habiles qu'il savait faire des beaux revenus de son bénéfice, lui avait attiré beaucoup de partisans; il avait séduit une grande partie du clergé des environs, heureusement sans atteindre les prêtres chargés de l'hôpital et des religieuses qui le desservaient. Celles-ci avaient de plus pour conseiller, leur supérieur, César-Scipion de Villeneuve, grand doyen de l'église d'Angers et vicaire général de l'évêque de Lorry.

Le confesseur de la communauté ayant été remplacé par un prêtre constitutionnel, les religieuses l'évitèrent avec tant de soin qu'il se retira de lui-même au bout de huit jours. Le prêtre fidèle put alors revenir; mais ce ne devait pas être pour longtemps. Dès le 1er janvier 1792, les bons prêtres furent contraints de se rassembler au chef-lieu du département. Alors le vicaire de Pelletier, assermenté comme lui et qui lui avait succédé dans la cure de Beaufort, employa tous les moyens pour entraîner les hospitalières dans le schisme. Il échoua dans ses efforts vis-à-vis d'elles, dans ses dénonciations à la municipalité, même dans ses plaintes à l'administration départementale; mais il eut la joie de les voir privées de leur aumônier. Toujours promptes à réclamer pour leurs droits, elles redemandèrent celui-ci en invoquant « la liberté des opinions religieuses décrétée par l'Assemblée nationale ». Dans les circonstances, une telle requête ne pouvait réussir; il est probable qu'elles s'en doutaient, mais elles satisfaisaient à un devoir de conscience et rendaient à la religion le service de forcer une fois de plus l'iniquité à se mentir à elle-même. On remarquait déjà, on sait aujourd'hui mieux que jamais ce que signifie le mot de liberté sur cer-

taines lèvres. Pour toute réponse, on leur renvoya le récollet jureur à qui elles avaient une première fois tourné le dos. Elles le laissèrent dans leur église et se retirèrent pour accomplir leurs exercices réguliers, dans une chambre intérieure du couvent. Un prêtre fidèle bénit cet oratoire, puis fut saisi et déporté en Espagne (1).

Privées pendant quelque temps du saint Sacrifice et de la réception des sacrements, les sœurs furent heureuses d'accueillir les prêtres non assermentés qu'elles réussissaient à cacher. Mais enfin ces filles intrépides adressèrent au directoire du département une seconde requête pour avoir officiellement près d'elles un prêtre qu'elles désignaient. Il est aisé de deviner que leur insuccès fut le même que la première fois. Elles réussirent mieux à se défendre d'une élection anti-canonique de supérieure, que tenta de leur imposer la municipalité. Ce ne fut point par ruse comme à La Flèche, mais par un refus net et ferme; elles conservèrent ainsi à leur tête la Mère Ciret, que les républicains craignaient et dont ils n'auraient pas été fâchés de se débarrasser.

Elles se refusèrent aussi à paraître dans leur chœur selon l'usage, lorsque la procession des Rogations visita leur église; elles ne voulurent point, lors de la procession du Saint Sacrement, chanter le motet accoutumé. On les prit individuellement, on obséda la supérieure, on leur promit monts et merveilles, on leur cita l'Évangile et les Pères; enfin on les menaça

(1) C'était Joseph Le Sellier de Montplacé, aumônier des malades de l'hôpital.

de les fouetter publiquement. Cela était arrivé dans d'autres villes. Tout le corps de la Mère Ciret frissonna d'épouvante à cette menace; pour elle et pour ses filles elle redoutait un tel outrage plus que la mort, et comme elle témoignait ses impressions et sa crainte à la Mère de Gargilesse, celle-ci put croire un instant qu'elle allait faiblir; mais une voix intérieure lui dit : « Ne crains rien; elle ne cèdera pas. » En effet, elle tint bon, et l'un des solliciteurs, le curé intrus probablement, se retira en lui disant : « Vous nous faites grand tort. » C'était les encourager. Un autre prêtre infidèle ayant dit à la supérieure : « Crois-tu que pour cela tu serais martyre? » — « Je ne le mérite pas, répondit-elle, mais ce que je souffrirai servira pour l'expiation de mes péchés. » Le sentiment du devoir appuyé sur l'humilité rend invincible.

Avec ces précédents, lorsque la révolution s'était principalement révélée aux religieuses par la haine de la religion et par le schisme, il est aisé de comprendre qu'elles suspectassent le schisme partout. Aussi le serment de liberté-égalité leur sembla-t-il absolument criminel, et elles le refusèrent. Dans la pensée de plusieurs de ceux qui le leur proposaient, il pouvait y avoir une intention mauvaise; l'intrus surtout voulait les faire adhérer à son schisme. D'autres n'y voyaient qu'une formalité après l'accomplissement de laquelle on pourrait les laisser tranquilles. C'était en particulier le sentiment du maire; celui-ci, par affection, tortura longuement la Mère Ciret afin de l'amener à prêter ce serment qui, selon lui, n'avait rien de commun avec la religion; il la

suppliait avec larmes, pour elle, pour ses filles, disant que sans cette concession toute sa bonne volonté ne réussirait pas à les sauver. Jamais, l'admirable Mère l'avoua ensuite, jamais cœur ne fut mis à une épreuve semblable à la sienne. Elle était attendrie de rencontrer en ce magistrat tant d'intérêt pour sa communauté, attristée d'être obligée de s'endurcir et de lui résister.

Le moment où ces supplications avaient lieu avec plus d'instances que jamais, rendait la décision plus pénible et plus solennelle encore. L'hôpital était envahi par environ deux mille hommes. La maison, les jardins, les salles des malades étaient pillés; tout était mis à sac; les sabres, les haches, les broches à rôtir servant de lances, les fusils menaçaient les religieuses au cri de : « Jurez! jurez! » Immobile au milieu du chœur, environnée d'une foule qui ébranlait la voûte de ses vociférations, Jeanne Ciret tenait tête à l'orage. Pressée, poussée, elle résistait toujours sous la menace de la mort. Deux fois un misérable la mit en joue, et fit feu. Protection divine! l'arme rata deux fois; alors le monstre furieux saisit la victime et la lança si rudement contre la muraille qu'elle eût dû périr et que six semaines après elle pouvait à peine se mouvoir. Quel retentissement en un instant pareil, devait avoir dans son âme le cri désespéré du maire, que son attendrissement mettait lui-même en danger : « Je ne puis donc vous sauver la vie! » — « Voici, répondit-elle, l'autel béni de mon premier sacrifice; j'y offrirai celui de ma vie d'aussi bon cœur que j'y fis celui de ma profession. »

Toutes ses filles montrèrent une pareille énergie.

Elles s'efforçaient de se tenir au plus près de leur mère. Frédérique de Gargilesse cherchait à la couvrir de son corps. Un des brigands la souffleta, la menaçant de pire encore, lorsqu'il fut retenu par un homme de cœur qui lui signifia de la laisser (27 août 1792). Beaucoup de ces énergumènes étaient étrangers; leur foule agissait en suivant ses mauvais instincts sans doute, mais suscitée et poussée par une force occulte que l'on n'hésite pas aujourd'hui à nommer. Marie Ropart, sacristine, emportait une de ces petites chapelles de dévotion que les religieuses confectionnent dans leurs moments de loisir; elle lui fut arrachée et brisée sous ses yeux; les sabres allaient lui fendre le crâne, quand une voix cria : « Ne la tuez pas, elle serait trop contente. »

Quelques jours après cette tempête, le pauvre maire, épouvanté des massacres qui avaient eu lieu à Paris et en divers lieux, revint prier encore la supérieure de prêter serment. Il s'était muni, croyait-il, de raisons et d'arguments inéluctables,se promettant bien cette fois un triomphe assuré; mais ce fut lui que Jeanne Ciret ramena aux engagements de son enfance, il eut la bonne foi d'étudier, de s'instruire, reconnut son erreur et redevint ouvertement chrétien. Son serment rétracté, il espéra échapper aux vengeances, se faire oublier et sauver ses jours en s'enfuyant clandestinement à Clisson. Mais la secte a les yeux et la main partout; il fut signalé aux révolutionnaires et massacré dans la rue en haine des sentiments de foi qu'il avait manifestés (1).

(1) Son nom était René Chevais du Plessis.

Huit religieuses furent saisies vers le soir et traînées à l'église de la paroisse, sommées à chaque halte de prononcer le serment; enfin relâchées, elles ne rentrèrent chez elles que pour s'entendre demander par un groupe d'émeutiers le prix de leur journée. « Nous l'avons bien gagnée, disaient-ils, nous aurions pu vous tuer et vous vivez encore. » Jeanne Ciret, disciple obéissante du Rédempteur qui pardonna sur la croix et qui nous a prescrit de rendre le bien pour le mal, leur fit distribuer des restes du pillage ce qui pouvait les contenter.

Nous avons eu à parler déjà des passages successifs dans les contrées de l'Ouest, des armées catholique ou républicaine. Des scènes semblables à celles que nous avons décrites se reproduisirent à Beaufort. Des hussards, au mois de mai, dans une orgie, brûlèrent le mobilier de l'église paroissiale, puis arrachèrent du château dix Vendéens qu'ils massacrèrent. Ceux-ci vendirent chèrement leur vie. Ensuite, exaltés par le vin et par le meurtre, ils vinrent fondre sur l'hôpital, demandant avec impétuosité les Mères Ciret et de Gargilesse. Les religieuses suppliaient leur Mère de ne pas courir au-devant de la mort; mais celle-ci les ayant bénies, alla avec son admirable compagne se présenter aux envahisseurs couverts de sang. Voyant la fatigue peinte sur leur visage, elles leur offrirent avec bonté des rafraîchissements, puis en remarquant un qui portait à la main une affreuse blessure : « Citoyen, lui dit la supérieure, voilà qui demande des soins. Viens que je te panse, pendant qu'on apprêtera le bon repas dont vous avez tous grand besoin. » Une parole douce

apaise la colère, a dit l'écrivain sacré (1). Ainsi fut-il, ces hommes furent tout décontenancés. Ils prirent leur repas de franc appétit en répétant : « Braves femmes! Vraies citoyennes! Qui l'eut cru? » — « Quel malheur si nous t'avions tuée, dit le blessé à la Mère Ciret! — Sans doute, citoyen, c'eût été un malheur, aussi suis-je bien sûre que vous ne nous auriez pas tuées, vous autres hussards, vous nous auriez même défendues. » Ils l'affirmèrent, ce qui sans doute était plus vrai pour le futur que pour le passé.

On apprivoise les tigres, mais rien ne touche le sectaire. La Convention décida (3 octobre 1793) que les femmes attachées aux hôpitaux seraient remplacées par des filles patriotes. Le Comité révolutionnaire d'Angers l'avait devancée d'un mois par une semblable résolution. Les Mères Ciret et de Gargilesse furent arrêtées et enfermées à la prison de la ville. Elles pouvaient compter sur le martyre si l'on n'eût réussi à empêcher qu'elles fussent envoyées à Angers; mais, grâce à l'intervention du chef de bataillon Bardon (2), elles furent retenues à Beaufort, puis relâchées après deux mois de captivité (15 novembre 1793).

Deux mois après elles virent l'hôpital envahi par

(1) *Responsio mollis frangit iram*. Prov., xv, 1.

(2) Nous avons vu ci-dessus ce même Bardon rendre service aux hospitalières de Baugé. L'historien de la Persécution des religieuses de Beaufort lui fait l'honneur d'avoir protégé ces religieuses en cette circonstance. C'était à Baugé qu'il résidait : mais il avait pu être amené à Beaufort pour ses affaires de recrutement au moment opportun. Il aurait donné là une nouvelle preuve de gratitude pour les hospitalières de Saint-Joseph. (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*.)

huit brigands qui, en une heure, dévastèrent le tabernacle, profanèrent les saintes hosties, les tableaux, les reliquaires, jetèrent sur un fumier les châsses qui étaient à l'autel et la vraie croix. Des pièces importantes des archives furent détruites. Les religieuses frissonnaient en les entendant rugir des blasphèmes sataniques. C'était la nuit et elles avaient tout à craindre pour elles-mêmes. On soupçonna un prêtre apostat d'avoir été le fauteur de ces violences, dont le but était toujours d'amener les hospitalières à faire le serment ; mais elles furent unanimes à le refuser encore.

Il leur fallut alors quitter le cher asile où Dieu avait joui de les voir vouées à toutes les œuvres de miséricorde. Un commissaire spécial chargé de les faire évacuer fit investir le couvent (14 avril 1794); il leur signifia qu'il allait les conduire au chef-lieu du département pour les livrer à la commission militaire, et, leur laissant à peine le temps de prendre un peu de nourriture, après les avoir fait jeûner jusqu'à quatre heures du soir, il allait les faire partir à pied. Mais les municipaux leur procurèrent des charrettes, et, de crainte qu'on ne les jetât à l'eau, quelques-uns d'entre eux les accompagnèrent jusqu'à Angers. Là, ils obtinrent qu'elles ne fussent pas enfermées dans la prison nationale, d'où l'on ne sortait guère que pour aller à la mort. On les mit au séminaire transformé en maison de détention. Elles s'y trouvèrent en compagnie de beaucoup d'autres religieuses.

Il leur fallut subir les fouilles les plus pénibles, entendre les propos les plus épouvantables, passer par les terreurs les plus affreuses, répondre à un

interrogatoire dont l'issue pouvait être l'échafaud. Elles firent leur préparation à la mort; mais elles « regrettèrent », selon l'expression de l'une d'elles, de se voir retirées de l'autel de l'immolation. Au lieu de les envoyer à la guillotine, on les traduisit en jugement. Toutes celles qui refusèrent le serment furent condamnées à la déportation perpétuelle hors du territoire français (1).

En attendant le départ, elles faisaient en commun, sans distinction d'Ordre, les exercices de piété et récitaient régulièrement l'office. Elles le chantèrent le jour de la Pentecôte, puis firent ensemble une retraite. « L'apostasie, écrit Frédérique de Gargilesse, ayant fait de nos temples des cavernes de voleurs, la persécution fit que le séjour des voleurs devint un temple. » La Mère Ciret promptement appréciée de toutes, était la supérieure unanimement acceptée de cette communauté singulière, composée d'ursulines, de carmélites, de calvairiennes, de visitandines, d'hospitalières, au nombre de cent neuf, dont la gaieté, la cordialité, le calme laissèrent les plus beaux souvenirs dans la ville de leur captivité.

Le jour même où elles célébraient la fête de la Mère Ciret (24 juin 1794), on les fit partir pour Lorient où elles devaient être embarquées pour la Guyane. Un commissaire ayant peine à lire la liste

(1) Une seule hospitalière, a-t-on dit, aurait consenti à prêter le serment; mais il paraît que des parents la firent inscrire sur la liste des assermentées. Elle n'osa, devant la terrible commission, réclamer contre le faux et faire rayer son nom. Ce fut là sa faiblesse qu'elle pleura toute sa vie et qu'elle répara par de grands travaux et de grandes vertus.

d'appel, la sœur Régnier la lut à sa place; à son propre nom elle dit : « C'est moi. » Celles qui descendaient de la ville pour prendre un bateau et se rendre à Nantes par la Loire, étaient au nombre de quatre-vingt-seize, dont dix-huit hospitalières de Beaufort (1). Elles mirent quatre jours pour atteindre Nantes. Pendant les deux jours qu'elles y restèrent elles furent l'objet de la charité des nantais, généreuse quoique entravée par les gardes; mais en même temps en proie à la crainte des bateaux à soupape. Carrier, par bonheur, était absent; on peut présumer que s'il eût été là nos bonnes religieuses auraient pu voir abréger leur voyage.

Le 30 juin, à 10 heures du soir, elles repartirent traînées dans des charrettes à bœufs. Sur les barques de la Loire, elles avaient eu à souffrir beaucoup, entassées dans un espace étroit où tout mouvement leur était impossible; ce fut pire encore dans ces charrettes, où la compression n'était pas moindre et où elles étaient de plus brisées par les cahots. L'église de Savenay fut leur logement le 1er juillet, et elles purent se délasser un peu en se promenant dans le cimetière qui l'entoure. Les habitants s'empressèrent de leur apporter des vivres et du linge; depuis Angers elles n'avaient eu que du pain et de l'eau. Elles se remirent en route le lendemain.

En traversant Pont-Château, elles surent qu'il avait été fait défense à son de tambour de leur procurer

(1) Deux d'entre elles, les sœurs Ropart et Lemaître avaient été oubliées, elles restèrent à la prison d'Angers où elles eurent beaucoup à souffrir.

aucun soulagement. A La Roche-Bernard des soldats les insultèrent, mais la charité des habitants les dédommagea; elle ne put cependant empêcher qu'elles n'eussent pour dormir que le sol nu, comme à Savenay et à Nantes. En descendant de charrette en cette ville, une pauvre sœur souffrante avait peine à marcher; un homme du peuple la soutint et lui dit : « Courage, ma sœur, soyez fidèle jusqu'au bout. » Il fallut à Muzillac coucher dans une église, sur de la paille souillée et pleine de vermine, où l'air était suffocant et empoisonné. On traversa Vannes, où le dénuement des captives excita une pitié générale, puis Auray, puis Landévant où une main inconnue leur offrit un déjeûner composé de pain, beurre, fruits, cidre et vin, qui leur fut servi avec respect par les gardiens eux-mêmes attendris (1). On ne s'arrêta pas à Hennebon. Enfin, le onzième jour de route, on arriva à Lorient (4 juillet). Un soldat angevin, près du pont, reconnut ses compatriotes et se mit à crier : Vivent les Angevines! marque de sympathie qui fut douce à leur cœur en leur rappelant la patrie et en leur prouvant que la foi native pouvait survivre quand même sous le harnais républicain.

Elles furent emmagasinées dans les immenses hangars de la compagnie Indes des, déjà remplis de détenus. Dès lors elles étaient placées sous l'autorité des officiers de marine. Leur sort s'en trouva sensi-

(1) Qui étaient ces gardiens ? Peut-être comme il est arrivé en temps et circonstances semblables, plus d'une fois, les hommes généreux qui avaient garni la table et qui avaient acheté bien cher l'honneur de servir eux-mêmes ceux qui souffraient pour Jésus-Christ.

blement amélioré. La nourriture, sans devenir bonne, était au moins suffisante; mais pour des âmes élevées comme les leurs, c'était un grand soulagement que d'être soustraites aux grossièretés et même objets d'égards ou au moins de commisération.

Pour dormir elles eurent des hamacs et ensuite un lit de sangle pour chacune, avec paillasse, un drap et une couverture.

Les hospitalières eurent bientôt découvert qu'il y avait près d'elles un hôpital; elles s'offrirent à servir les malades, et les autres religieuses des différents Ordres voulurent les seconder. Elles firent l'admiration des marins et des habitants, en exerçant ainsi toutes ensemble et d'un même cœur, les œuvres de charité, puis se retirant à part pour accomplir exactement les obligations spéciales que leur imposaient leurs règles différentes. Pour les âmes qui ont fait de Dieu leur tout, qu'importent les circonstances accidentelles de l'existence? Ce Dieu est partout, elles savent le trouver et le voir, de manière à vivre avec lui et à le servir toujours sans s'inquiéter des conditions matérielles où elles se trouvent. L'homme charnel a tout perdu, lorsqu'il a perdu le bien-être; l'homme spirituel n'a rien perdu, tant qu'il n'a pas perdu Dieu.

Ce calme imperturbable, cette foi vivante, cette insouciance de l'accessoire, cette résignation allant jusqu'à l'oubli d'une situation pénible, menacée d'un dénouement tragique, émouvait profondément la population de Lorient. Elle multipliait les actes de sympathie d'autant plus que l'ordre d'embarquer les détenus était arrivé (26 juillet) et qu'un bruit sinistre

s'était répandu ; le navire, disait-on, ne devait pas les emmener jusqu'en Guyane, mais les laisser couler en mer. La mort de Robespierre arrêta l'exécution de cet ordre barbare, et, vers la fin de l'année, une pétition des bons lorientais obtint la revision du procès des religieuses, qui se termina par une sentence favorable. Le lundi 23 février 1795, les portes de la prison leur furent ouvertes ; mais elles durent demeurer internées dans la ville pendant six semaines. Ce ne fut que le 18 mars qu'elles purent reprendre le chemin de leur cher Beaufort. Elles laissaient dans le cimetière breton deux de leurs sœurs dont la faible constitution n'avait pu résister aux privations et aux souffrances (1).

Celles qui avaient survécu, en rentrant à Beaufort au bout d'une année, désireuses de reprendre au plus tôt leurs charitables travaux, ne trouvèrent point une municipalité disposée à les accueillir. Quelques-unes reçurent l'hospitalité que s'empressèrent de leur proposer de chrétiennes familles, d'autres allèrent chercher un abri dans d'autres maisons de l'Institut. Nous avons vu Laval en recevoir neuf, et trois autres trouver asile à Baugé.

Jeanne Ciret demeura chez un parent, non loin de sa maison religieuse, servant de guide et de consolation à celles de ses filles qui étaient restées dans les environs ; vivant en vraie religieuse, s'épuisant en aumônes, et remplissant toute la ville du parfum de ses

(1) C'étaient les sœurs Jeanne du Val, âgée de 50 ans, morte le 15 septembre 1794, et Marie Houssin, âgé de 40 ans, presque révolus, morte le 9 octobre.

vertus. Frédérique de Gargilesse s'était retirée dans le voisinage, chez une famille alliée à la sienne. C'était, comme elle l'écrit : « La petite colonie placée par la Providence comme en sentinelle à la garde des dehors, en attendant qu'il leur fût permis de pénétrer au dedans. »

Remarquable et instructif retour des événements d'ici-bas : ce curé intrus (1) qui avait tant persécuté nos hospitalières, mourait à la Guyane (15 novembre 1798), lorsqu'après avoir échappé à ce triste voyage, elles reprenaient l'espoir de rentrer dans le couvent qu'il avait désolé plus d'une fois. Heureusement, grâce à leur pardon et à leurs prières, sans doute, il s'était réconcilié avec Dieu et avec l'Église, et c'était en qualité de confesseur de la foi qu'il avait subi la déportation.

(1) Dominique-Marie Vergne, né en 1756 à Beaufort et vicaire de Pelletier qui l'avait séduit.

CHAPITRE VI

MAISONS DU MIDI. — Les hospitalières de Nîmes, devant la municipalité. — Marguerite Vincent et l'évêque constitutionnel. — Prêtres fidèles. — Rivières de Theyrargues. — Avignon. — Expulsion. — Trois sœurs se réfugient à Nîmes. — L'Isle ; cinq sœurs restent à l'hôpital. — Moulins. — Refus de serment.

Dans les maisons du Midi la persécution fut la même, les souffrances semblables, grande aussi la fidélité des hospitalières. Les lois républicaines s'étendaient à toute la surface du territoire français; ainsi spolation des biens, interdiction des vœux, obligation de quitter l'habit furent communs aux sœurs de Provence et du Comtat et à celles de l'Anjou et du Maine.

A Nîmes les hospitalières se vêtirent de noir (1). Un récit manuscrit que nous avons sous les yeux, raconte que le serment à la Constitution civile fut proposé aux religieuses; mais M. le chanoine Goiffon, dans son intéressant travail sur les hôpitaux et les œuvres charitables de Nîmes, parle seulement de serment révolutionnaire, ce qui est plus exact, parce qu'on ne voit pas que nulle part le serment condamné

(1) C'était cette même couleur que les autres hospitalières de Saint-Joseph avaient adoptée. Il n'y avait de moins dans le costume que la forme de la robe, la guimpe, la ceinture et le voile.

par Pie VI ait été exigé des religieuses. Ce fut partout le serment de liberté-égalité que l'on demanda à celles qui exerçaient des *fonctions publiques*, en vertu de la loi du 10 août 1792 et du décret du 15 du même mois.

La comparution des hospitalières de Nîmes devant la municipalité est une belle page de leur histoire. Ayant reçu l'ordre de s'y rendre, elles se couvrirent de longs voiles de crêpe, descendant jusqu'aux pieds, et se rangèrent deux à deux. Elles défilèrent ainsi le long des rues, en silence, les yeux baissés. Plusieurs, dans le trajet, passaient devant leurs habitations séculières, et sur le seuil, leurs familles émues attendaient d'elles au moins un regard. Mais elles surent même à travers la ville demeurer religieuses cloîtrées, aucune ne détourna la tête, montrant de cette manière que c'était bien leur volonté qui les attachait à ce cloître prétendu affreux, dont on leur proposait de les délivrer. Elles avaient d'ailleurs besoin de courage et ce n'était pas le moment de l'amollir par un échange de sentiments, fût-il muet, avec des personnes chéries.

Leur angoisse était grande en montant les degrés du prétoire; mais les officiers municipaux ne leur étaient pas hostiles; ils comprirent leur inquiétude et ne les laissèrent pas languir. A peine furent-elles rangées dans la salle, que la parole fut adressée à la supérieure : « Citoyenne, lui dit le premier conseiller, il faut, toi et tes compagnes, que vous prêtiez le serment exigé par la loi. » Aussitôt celle-ci, d'un ton ferme et de manière à être entendue de toute l'assistance, répondit : « Citoyen, depuis que nous avons fait à Dieu le serment de servir ses pauvres souffrants,

il ne nous est plus permis d'en faire d'autres aux hommes; mais, en nous dévouant pour les malades, nous servons aussi la nation; considère-le bien. »

Le conseiller se trouvait embarrassé de cette réponse et cherchait une réplique, lorsqu'un autre municipal prenant un air furibond, lui dit en fixant du regard ses collègues : « Citoyen, puisqu'elles refusent d'obéir à la loi; elles méritent la prison; condamnons-les à une prison perpétuelle dans leur couvent. » — « Oui, répartit l'autre, ainsi elles seront punies, et nous ne nous priverons pas des services qu'elles rendent à nos indigents. » S'adressant alors aux sœurs, il leur dit : « Vous êtes toutes condamnées à une prison perpétuelle; il vous est interdit de chercher sous aucun prétexte à sortir de l'hôpital qui vous est assigné pour lieu de détention; au reste vous y serez soumises à des visites domiciliaires qui nous assureront de vos personnes. » Procès-verbal fut rédigé dans lequel on les constituait prisonnières de la nation, et elles purent se retirer.

Quel soulagement ressentit leur âme, on le comprend. Elles s'en retournèrent à leur prison bien-aimée, dans le même ordre qu'elles étaient venues, rendant grâces à Dieu du fond du cœur d'une issue qui ne pouvait être attribuée qu'à une protection visible de sa bonté. Nous avons dit combien les passions étaient excitées à Nîmes par l'antagonisme des religions, on se rappelle que des collisions avaient eu lieu et que le sang avait largement coulé. Les municipaux appréciaient comme ceux de toutes les autres villes, l'ordre, l'économie, les soins des sœurs; mais qu'il ne s'en levât pas un seul pour critiquer la sen-

tence prononcée et requérir une peine réelle au lieu d'un châtiment apparent et dérisoire, c'est ce qui eût été impossible sans l'intervention de celui qui tient tous les cœurs en sa main. L'instrument dont il se servit fut le conseiller Razoux, qui fit la motion acceptée; il était médecin de la communauté et frère d'une hospitalière, morte en odeur de sainteté. Cette bienheureuse âme, à n'en pas douter, avait plaidé la cause de ses sœurs là-haut.

La supérieure dont on vient d'entendre la magnifique déclaration, était la Mère Marguerite Vincent, femme d'intelligence distinguée et de grande énergie. En toutes circonstances ardues, elle parut telle qu'elle s'était révélée devant la municipalité. Les menaces ne l'épouvantaient pas; elle soutenait ses filles et trouvait des moyens heureux de parer à toutes les difficultés. Elle n'opposait aux fureurs qu'une patience invincible et une douceur inaltérable, aussi dominait-elle sans effort les hommes qui venaient avec intention de nuire et les renvoyait-elle désarmés.

L'évêque constitutionnel, peu de jours après son arrivée à Nîmes, jugea à propos de faire une visite à l'Hôtel-Dieu. Il parcourut les salles et au lieu de consoler les malades par des paroles de foi et d'espérance, il les exhorta à être de bons patriotes. Marguerite Vincent, ne venant pas le saluer, il la fit demander, lui dit qu'il était son légitime évêque, qu'il avait écrit au Pape, pour se mettre en communion avec lui (1), et que par conséquent elle devait le

(1) C'était une prescription de la Constitution civile du clergé. Tit. II, art. 19.

reconnaître en sa qualité : « Nous vous reconnaîtrons, lui répondit-elle, quand vous nous aurez montré la réponse du Pape. » L'intrus sortit très mécontent et sans laisser aucune aumône; il aurait fait des largesses, fit-il dire, n'était l'impertinence des religieuses.

Leur aumônier n'imita pas ses pénitentes; il fit le serment schismatique. Les religieuses n'eurent plus dès lors de rapports avec lui. Cependant de crainte qu'il ne se vengeât, elles évitaient de le blesser. Il eût été vraisemblablement impossible d'échapper à tout froissement si cet état de choses eut duré. Mais de bonne heure, l'église de l'Hôtel-Dieu fut fermée par précaution, pour la soustraire au pillage qui en profanait un grand nombre.

Des prêtres fidèles purent venir consoler les religieuses, en célébrant la sainte messe, les confessant et les prêchant même en certains jours. La plupart des membres de l'administration de l'hôpital, s'étaient éloignés pour échapper aux discussions et aux luttes fratricides qui ensanglantaient le pays, en sorte que les sœurs se trouvaient presque maîtresses, ou au moins jouissaient d'une assez grande liberté. Elles avaient cependant à redouter les visites qui se faisaient à des moments impossibles à prévoir et qui faillirent plusieurs fois surprendre le prêtre à l'autel. On esquivait le danger par des traits admirables de présence d'esprit et d'à-propos, ou par un dévouement qui s'exposait à tout. Une pauvre sœur demeura toute sa vie estropiée par suite de l'effort qu'elle fit pour aider un prêtre fugitif à escalader un toit.

« Que fais-tu là les bras croisés? dit un jour sœur

Vincent devant un visiteur qu'elle accompagnait, à une sorte d'infirmier qui mettait nonchalemment son bonnet de coton; nettoie-moi ce corridor et ce mur couverts de poussière. Que cela soit fait quand je repasserai. » Elle parlait à un prêtre qui achevait de se déguiser et que la subite arrivée de la visite avait déconcerté. Un autre jour on n'avait pas enlevé une statue en marbre de la sainte Vierge d'une chambre du noviciat où la messe se disait ordinairement. Le visiteur entre et saisit cette statue : « C'est un objet d'art, citoyen, la loi défend de les détruire, » s'empresse de lui dire la Mère Vincent. Mais l'action avait été plus prompte que la parole. La statue jetée sur le carreau, avait perdu un fragment du voile de la Mère et un des pieds de l'Enfant. Le mécréant toutefois ne poursuivit pas son œuvre de vandalisme. Par les sœurs la statue fut relevée, les morceaux détachés furent remis à leur place, et maintenant encore elle est vénérée au-dessus de l'hôtel du noviciat. On la porte solennellement aux processions.

Les prêtres non assermentés, travestis en infirmiers passaient dans les salles, y prenaient leur repos, et pouvaient souvent à la dernière heure, donner aux moribonds les consolations et les sacrements de la religion. Le respect que sa foi lui inspirait pour de dignes ministres de Jésus-Christ en butte à la persécution, et la considération du bien qu'elle procurait par eux à ses chers mourants, élevaient l'âme de la Mère Vincent, au-dessus de toute crainte. Dieu bénit son audace, elle n'eût pas la douleur d'en voir un seul ou surpris ou trahi.

Par un étonnant privilège, ou plutôt parce

qu'elles comprirent bien que les lois prohibitives des vœux de religion étaient sans valeur, les hospitalières de Nîmes, continuèrent à recevoir des novices. Dans la lettre circulaire de Marie Achard, décédée le 19 mai 1790, elles s'exprimaient ainsi : « Demandez à Dieu la grâce qu'il donne de bons sujets à notre communauté, puisque sa bonté fait qu'il nous est permis d'en recevoir. Notre maison est des moins nombreuses, n'étant que quatorze sœurs. » Elles étaient treize et deux converses à la scène de la municipalité, depuis elles se recrutèrent malgré les événements, puisque le 12 août 1795, elles étaient dix-huit à prêter le serment de soumission, serment qui n'offrait aucune difficulté et que les prêtres du pays faisaient tous.

En 1793, elles reçurent les Ursulines, chassées de leur monastère. Vers le même temps leur église fut envahie ; le chœur devint un lieu de réunion pour le club ; leur grand parloir servit de salle de scrutin.

Que devint la maison de Rivières de Theyrargues ? Un manuscrit prétend que les sœurs de cette maison, étant peu nombreuses, moururent toutes pendant la Révolution ; un autre dit que leur communauté fut dissoute. Dans ce dernier cas, on est étonné qu'elles ne soient pas revenues à Nîmes, dans leur couvent d'origine, où leurs sœurs surchargées de travail les auraient accueillies avec bonheur. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette fondation périt. Nous aurons plus tard quelques mots à dire des efforts tentés pour la relever.

Avignon passa par le régime le plus dur. Tout le pays troublé dès le commencement de la Révolution

par la question d'annexion à la France le fut ensuite, et longtemps par les compétitions révolutionnaires. Toutes les passions furent déchaînées ; haines locales, haines nationales, haines religieuses prirent à la fois carrière. En parlant d'Avignon, un révolutionnaire a écrit : « Les autorités constituées n'étaient qu'un ramas de brigands (1). » On n'oubliera jamais dans la contrée les immolations accomplies par la commission populaire d'Orange, présidée par Maignet représentant du peuple, prêtre apostat (2).

Avec de tels hommes les hospitalières n'avaient à attendre que l'expulsion ou la mort. Elles furent dispersées, le serment leur fut proposé et elles le refusèrent (3), ce qui fut selon toute apparence, le motif de leur expulsion. L'une d'elles, à cause sans doute d'une manifestation plus énergique de sa foi fut incarcérée, puis rendue à la liberté, et vécut en ville avec la maigre pension qui lui était allouée (4). D'autres se retirèrent dans leurs familles. La Mère Thérasse, supérieure de la communauté à ce moment, fut reçue chez des parents éloignés où elle eut à souffrir et où Dieu la visita par la maladie. La Mère

(1) Prudhomme. *Histoire des crimes commis pendant la révolution française*, VI, p. 167.

(2) En quarante-sept jours elle fit mettre à mort 318 victimes (déposition de Paquet, du 8 décembre 1794, citée par Prudhomme) et même 332, d'après M. de Joannis. (*Le Fédéralisme et la Terreur à L'Isle*, p. 321.)

(3) Circulaire de sœur Roman où on lit : Il fallut céder à la force et se retirer plutôt que de manquer de fidélité à Dieu par le serment qu'on exigeait d'elle (1793).

(4) C'était sœur Catherine Mérande. Sa circulaire dit qu'elle eût préféré être martyre plutôt que d'être parjure à son Dieu.

Roussillon, ancienne supérieure, trouva chez une de ses nièces un cordial abri. La Mère Garet demeura à Avignon d'où elle était originaire et se voua aux œuvres de charité. Catherine Roman, Marie Eyroux et Claudine Ourson se réfugièrent à Nîmes. On lit dans la circulaire de la première « qu'elle fit paraître l'étendue de son courage et de sa fidélité à Dieu à l'époque de la révolution ; elle résistait à ses persécuteurs d'une force admirable dans les moments les plus terribles; les plus mauvais traitements ne pouvaient l'arracher d'auprès de ses chers pauvres et de sa précieuse maison. » Claudine Ourson était née à Nîmes ; son directeur la sachant de trempe à accepter un complet sacrifice, l'envoya à Avignon, afin qu'elle rompit à la fois avec le monde et avec la famille. Sa courageuse mère loin de chercher à la retenir, la conduisit elle-même dans cette ville éloignée. Bien des mères aujourd'hui se croiraient dénaturées si elles en faisaient autant ; mais celle-là était chrétienne et savait ce que c'est que le dépouillement pour Dieu. Par la voie de la persécution Dieu lui rendit sa fille, ou du moins la rapprocha d'elle, comme il avait rendu Isaac au père des croyants, satisfait d'avoir éprouvé sa foi.

Ce que nous apprennent les circulaires peut faire deviner ce que les hospitalières d'Avignon eurent à subir; leurs souffrances, tant qu'elles furent tolérées à l'Hôtel-Dieu, ne furent pas moindres que celles dont nous avons tracé le tableau. Dispersées, elles vécurent cachées et n'offrent rien à l'histoire pendant une éclipse à laquelle elle espérèrent toujours, avec raison, voir succéder une nouvelle ère de travail, de vie fraternelle et de pieux dévouement.

Le couvent de L'Isle fut supprimé en 1792, et les religieuses se dispersèrent comme leurs sœurs d'Avignon. Cinq d'entre elles pourtant obtinrent de rester dans l'hôpital sous l'habit séculier (1). Nous ne voudrions, sans preuves certaines, démentir les éloges que donne à ces cinq religieuses l'auteur qui nous raconte ce fait; il nous paraît évident que le désir de continuer à servir les pauvres les engagea à solliciter l'autorisation de demeurer à l'hôpital. Mais nous ne savons si ce ne fut point au prix du serment que cette autorisation fut achetée; car le désir de rester fidèles à un de leurs vœux, celui qui caractérise particulièrement leur vocation, était le même dans le cœur de toutes les hospitalières de L'Isle et l'on ne voit pas pourquoi les unes auraient obtenu de rester lorsque les autres devaient partir. Il put y avoir de l'illusion; il put arriver aussi que les unes formassent leur conscience d'une façon, tandis que les autres suivaient d'autres conseils.

Le 29 juillet 1794, le comité de surveillance révolutionnaire de L'Isle, annonçait le départ de quarante suspects, de deux prêtres et d'une religieuse hospitalière, Jeanne Bourdelon, destinés à comparaître prochainement devant la terrible Commission populaire. C'était sans doute une des expulsées; nous ignorons quel fut son sort. Une autre hospitalière de L'Isle, la Mère Praticoux, ancienne assistante, s'était retirée dans la ville d'Avignon et y mourut très infirme en 1812.

(1) *Vie de la Mère Vincent*, par un prêtre anonyme. Avignon, 1875.

La chapelle de l'hôpital fut transformée en temple de la raison.

Au début de la révolution, la maison de Moulins était florissante, on y comptait dix-neuf religieuses vocales deux jeunes professes et quatre sœurs converses; elles avaient pour supérieure la Mère Barbe Trochereau (1).

Une affreuse inondation de l'Allier commença pour elles les malheurs. Les eaux montèrent dans quelques parties de l'hôpital jusqu'à dix et onze pieds de hauteur. L'humidité, les émanations fébrifères éprouvèrent toutes les santés. Deux converses moururent les premières, puis trois religieuses, desquelles était la supérieure, les suivirent de près.

Elles trouvèrent d'abord la révolution assez bénigne, dans leur paisible bourbonnais; on ne leur demanda pas ou au moins on n'exigea pas de serment et elles purent rester occupées de leur œuvre jusqu'en 1793. Mais alors elles durent prendre un parti, et, ayant refusé le serment elles furent contraintes de se retirer (2).

L'hôpital fut d'abord confié à un prêtre jureur et marié, puis passa en différentes mains par lesquelles il fut dévasté et ruiné.

Les religieuses expulsées purent se réunir pour tenir une sorte de petit pensionnat. Une de leurs élèves a raconté qu'elles portaient un costume noir,

(1) *Archiv. du département de l'Allier*. Copies dues à l'obligeance de M. le chanoine Javel, aumônier à la Madeleine de Moulins.

(2) Lettre de la Mère Esmelin du 11 novembre 1803. Lettre du préfet de l'Allier à la municipalité de Moulins (1802).

fort simple, qu'elles gardaient ensemble leurs usages religieux, qu'elles se donnaient entre elles le nom de sœur et qu'elles obéissaient à la Mère Esmelin qui remplissait les fonctions de supérieure. C'est ainsi qu'elles passèrent cinq ou six années. Pendant ce temps elles perdirent huit de leurs sœurs.

LIVRE HUITIÈME

APRÈS L'ORAGE

1800-1860

CHAPITRE PREMIER

RENAISSANCE. — Laval : Les hospitalières rentrent dans le grand hôpital. — Élection d'une nouvelle supérieure. — L'Hôtel-Dieu de La Flèche est rétabli dans le couvent de la Visitation. — Marguerite Cristain. — La Mère Chauvelier, supérieure. — Jeanne-Thérèse Thoré. — Baugé; deux Montréalaises. — Beaufort; les tourières Manceau et Fléchet. — Rentrée sans concession.

Dès ses débuts le Consulat prit des mesures propres à rassurer les catholiques; les prêtres détenus ou déportés furent rappelés ou relâchés; le serment schismatique fut aboli et remplacé par celui de la soumission aux lois qui n'avait rien d'opposé à la conscience. Peu après, le Concordat vint rendre la liberté à la religion (1801). Aussitôt qu'il fut possible d'y songer, les hospitalières bannies se préoccupèrent des moyens de retourner dans leurs saints asiles, et de reprendre les obligations de leur quatrième vœu.

Les hospitalières de Laval demeuraient parquées dans le petit hôpital Saint-Charles, tandis que leur grand hôpital Saint-Julien était occupé par l'administration militaire. Les administrateurs civils présentèrent, en juin 1796, une requête tendant à obte-

nir qu'on leur restituât le grand hôpital. Une décision du ministre de la guerre, du 1er décembre suivant, supprima l'hôpital militaire et le remit à l'autorité locale. De longs démêlés eurent lieu ensuite entre les deux administrations; elles duraient encore à la fin de 1797. Mais les hospitalières n'avaient pas attendu la clôture des débats pour reprendre le service des malades que l'on recevait à Saint-Julien. Dans ces salles en désordre, avec les subventions insuffisantes d'une administration ruinée, leur présence était une joie et une espérance qui aidait les pauvres à supporter la misère par laquelle ils étaient poursuivis jusque-là. Elles souffraient de leur impuissance; mais l'homme ne vit pas seulement de pain; toute parole sortie de la bouche de Dieu, qui est charité, a une efficacité dont sont dépourvus les secours matériels, même les plus abondants, si cette parole issue du cœur ne les accompagne pas. Le pauvre prenait patience en se voyant aimé.

A la veille de la pacification de l'Ouest, la vénérable Mère Taudon qui avait, avec tant de mérite, conduit la communauté pendant les temps difficiles, lui fut enlevée par la mort (9 décembre 1799). Elle fut la première religieuse, depuis 1792, que le prêtre et les prières liturgiques purent accompagner au cimetière. La Mère Vallée, assistante, reprit le gouvernement provisoire jusqu'à ce qu'une élection régulière pût avoir lieu. Cette élection fut faite neuf mois après, le 3 septembre 1800, sous la présidence de M. Le Balleur, supérieur de la mission de Laval (1),

(1) Mgr de Jouffroy-Gonssans, évêque du Mans, exilé, avait le

et la Mère Vallée fut confirmée dans la charge pour trois ans. La rentrée de toutes les sœurs dissidentes était opérée au moment de cette élection. M. Le Gallois fit à la communauté un discours pour convaincre toutes les religieuses de la nécessité de ne pas croire que les unes avaient agi plus sagement que les autres, et de s'inspirer d'humilité, laquelle se défie de ses propres lumières, ne juge point et ne condamne point. Il dicta ensuite un acte dans lequel elles promettaient toutes à Dieu de ne s'entr'adresser jamais aucun reproche au sujet du serment, et cet acte fut posé dans le tabernacle, sous le corporal, afin que le ciboire où réside Notre Seigneur fût le sceau inviolable de ce saint engagement.

Le lendemain de l'élection, les officières furent nommées conformément à la règle, et les religieuses reprirent pleinement les exercices prescrits par leurs constitutions. Ce ne fut pas une petite joie pour leurs cœurs de se retrouver ensemble, et de reprendre le genre de vie qu'elles avaient embrassé sur l'appel de Dieu. Les ressources pécunières étaient minimes; on vivait en partie d'aumônes, on s'ingéniait pour trouver quelques ressources dans le travail des mains, mais on se consolait de manquer de beaucoup de choses en voyant que les chers malades aussi, par suite de la détresse ds l'hôpital, devaient accepter bien des privations.

Le mur si rapidement élevé en 1791 pour remplacer la grille du chœur, tomba en 1801, la grille fut

14 janvier 1797, divisé son diocèse en vingt missions pour procurer d'une manière régulière les secours de la religion à ses diocésains, en attendant une complète réorganisation.



Mère Anne Chauvelier (1) fut canoniquement élue en présence du nouveau curé de La Flèche, délégué par Mgr de Pidoll, évêque du Mans (2). Marguerite Cristain, cette bonne converse qu'on avait voulu élever à une dignité qu'elle ne pouvait accepter, avait pendant longtemps poursuivi avec une ardeur admirable, un retour qui devait la faire déchoir du rang mérité auquel l'avait élevée la confiance des administrateurs. Elle le comprenait et l'acceptait lorsque, dans une lettre suppliante adressée à la Mère Chauvelier qui était alors à Baugé, elle s'exprimait en ces termes : « De grâce, ne refusez pas, regardez le bien de notre maison et soyez persuadée de nos véritables sentiments pour vous, et que dans mon particulier vous trouverez la vraie soumission. » (Janvier 1796.) Et dans une autre lettre, après avoir essayé d'atténuer les difficultés qui s'opposaient à la rentrée des religieuses, elle ajoutait : « Vous trouverez en moi une vraie religieuse remplie de mon simple état, qui malgré mon péché (3) ne l'ai pas perdu de vue... je chérirai mon petit rang de simple sœur. » (12 février 1796.) A d'autres reprises, elle insista toujours avec la même humilité et la même chaleur. Aussi, quand après environ dix ans d'attente, elle vit l'accomplissement de ses longs désirs, elle fut heureuse. Elle

(1) La Mère Chauvelier est une des annalistes de l'Institut. C'est elle-même qui nous instruit de tout ce qui se passa alors, nous l'avons déjà citée.

(2) La Flèche et une grande partie de son arrondissement avait été distraite de l'évêché d'Angers pour être annexée au département de la Sarthe et à l'évêché du Mans.

(3) Son serment rétracté ensuite.

'employa elle-même à apaiser les administrateurs, uis reprit avec simplicité ses fonctions humbles, ans penser jamais plus aux distinctions dont elle avait té l'objet.

« Dès le commencement, écrit la Mère Chauvelier, ous prîmes la résolution de ne contracter aucune lette, de payer tous les mois les fournisseurs, préfé-ant nous passer du nécessaire s'il le fallait, et nous onfiant en la bonté de Dieu, nous lui remîmes le soin le pourvoir à tous nos besoins. Je puis assurer que on secours ne nous a jamais manqué. » Pour se aire accommoder une petite chapelle, avec un autel, les bancs et une grille, elle dépensèrent quinze livres, et leurs moyens, dit l'annaliste, ne leur permettaient pas de faire davantage. Pendant les six premiers mois n'ayant pas ce qu'il fallait pour faire leur cuisine, elles obtinrent des administrateurs de partager le repas des pauvres en payant pension. Des aumônes leur permirent ensuite de préparer à part leur nourriture; la régularité y gagnait, mais non la sensualité, car il n'y avait souvent pour toute la communauté que de la bouillie faite avec un demi-litre de lait. Mais elles étaient réunies et toute peine leur paraissait légère. Elles souffrirent véritablement quand les fièvres putrides et malignes atteignirent quatre de leurs sœurs qui furent en peu de temps aux portes du tombeau. Le Seigneur exauça leurs prières, il en rendit trois à la vie, mais il ravit la Mère Ciette, âme sanctifiée par la contemplation et la souffrance (30 juin 1804).

C'est pendant ce temps de dévouement que vint frapper à la porte du couvent l'admirable boiteuse

Jeanne-Thérèse Thoré. Elle apporta un peu d'aisance à la pauvre maison. On n'a pas oublié le beau trait de dévouement que nous avons raconté. Ce dévouement était ancien chez elle pour toute souffrance ou toute misère. Son père aussi généreux que riche aimait à la laisser distribuer ses aumônes; dès l'âge de dix ans il lui permettait de puiser dans sa bourse pour les malheureux, quoiqu'il remarquât très bien que sa main prenait toujours les pièces blanches de préférence aux gros sous. De bonne heure il lui donna sa dot afin que sa charité put agir librement, et dès lors elle ne ménagea ni ses soins, ni ses veilles, ni sa santé, ni sa fortune. Habile à préparer elle-même les remèdes, elle en distribuait à tous les malades; elle pansait les plaies les plus répugnantes, allait à cheval visiter les pauvres de la campagne, employait ses journées entières à faire le bien.

Un jour elle s'égara dans le labyrinthe des sentiers ombreux, et passant devant une chaumière isolée mit pied à terre pour demander sa route, mais c'était là-même que la divine Providence l'adressait. Elle eût à peine franchi le seuil que dans le demi-jour de cette cabane enfumée, le plus triste spectacle s'offrit à ses yeux. Une pauvre mère amaigrie, mourant d'épuisement et de misère sur un grabat dégarni. et autour d'elle plusieurs enfants affamés lui demandant du pain. D'un regard Jeanne-Thérèse a tout compris, elle console la mère, partage aux enfants les provisions qu'elle avait destinés à d'autres et promet de revenir. Elle revint en effet et la pauvre femme lui confia un souci : « J'ai, dit-elle, une petite récolte à faire, et je ne puis travailler; elle sera per-

due.. » — « Oh! non, lui répart sa bienfaitrice, et aussitôt avisant une faucille rouillée pendue à la muraille, elle s'en saisit et s'en va moissonner le petit champ de la veuve. Elle lia elle-même les gerbes, — il n'y en avait pas beaucoup, — puis les rentra sur les indications de la malade, qu'elle assista jusqu'à sa guérison. La reconnaissance de cette femme publia le secret que Jeanne-Thérèse avait soigneusement voilé.

« Combien de victimes a-t-elle arraché à la guillotine? Dieu seul le sait. Naturellement ingénieuse, éloquente, persuasive, elle avait mille adresses pour tromper la malveillance et déjouer les artifices qu'on employait pour surprendre l'innocence et la bonne foi. Combien a-t-elle empêché de sang de couler, en avertissant les uns, cachant les autres ?

« Les méchants avaient conjuré sa perte et mis sa tête à prix, aussi fut-elle obligée de se cacher elle-même, et son père effrayé des dangers qu'elle courait la força de s'expatrier... » Sa charité allait jusqu'à vendre ou donner les vêtements conformes à sa position; elle s'habillait en paysanne, et trouvait en cela à la fois le moyen de faire des bonnes œuvres et celui de les dissimuler.

Jeanne Thoré, réfugiée à Saumur, y avait rencontré pour la maison de La Flèche une autre recrue précieuse aussi, Renée-Victorine Dupin, née à Saint-Lambert-des-Levées. Celle-ci avait été conduite à l'échafaud avec ses quatre sœurs et son père; déjà le sinistre couteau avait immolé ce dernier et le sinistre appel des victimes allait continuer lorsque l'arrivée subite des Vendéens l'interrompit et sauva les enfants

du martyr. Renée Dupin fut un modèle d'obéissance. Elle n'avait jamais appris à peindre; or la sœur La Primaudière qui avait entrepris la restauration d'un tableau, la pria une fois de la suppléer dans son travail. Elle représenta humblement qu'elle n'y entendait rien; mais comme celle qui lui commandait était maîtresse du noviciat, et se borna à lui répliquer : « Je vous en charge, » elle se mit à l'œuvre sur le champ. Une autre religieuse passant lui dit qu'elle allait tout gâter : « Notre Maîtresse connaît mon incapacité, répondit-elle, elle m'a prescrit de faire ce que je fais; n'est-il pas mieux d'obéir que de raisonner! » Elle fut plus tard à son tour une maîtresse des novices remarquable et enfin exerça la supériorité (1).

Les hospitalières de Baugé n'avaient pas à se faire réintégrer dans leur couvent qu'elles n'avaient point quitté. Mais privées de leurs biens comme toutes les autres, elles eurent à souffrir quelque temps en attendant que Dieu leur envoyât des vocations et des dots, et plus tard, permit la réouverture de leur pensionnat. Cette maison de Baugé avait donné asile à deux jeunes filles de Montréal que la conquête anglaise avait rejetées vers la mère patrie. Pour conserver leur foi, qu'ils craignaient de voir compromise sous le gouvernement des vainqueurs, leurs parents s'étaient déterminés à repasser en France et avaient exigé que leurs filles y rentrassent avec eux. Ils ne savaient pas qu'en fuyant l'hérésie, ils venaient s'exposer aux persécutions du schisme et de l'impiété.

(1) Les sœurs Thoré et Dupin moururent à trois jours d'intervalle, les 23 et 26 décembre 1832.

Pouvaient-ils imaginer que la noble France qu'avaient quitté leurs pères pour la servir au loin, serait devenue la France qu'ils retrouvèrent, perdue par le philosophisme et les mauvaises mœurs. Ils rencontrèrent Voltaire, désordre et révolte, lorsqu'ils rêvaient encore Louis XIV, pouvoir et subordination. Leurs filles, les sœurs Marie-Anne Briquet-Lefebvre et Marie-Joseph Héry eurent au moins le bonheur de choisir pour refuge le couvent où l'orage révolutionnaire déploya le moins ses fureurs. Anne Lefebvre n'était encore que postulante lorsqu'elle quitta le Canada, elle fut remarquable par son humilité et par une charité telle que dans les moments de détresse, si fréquents pendant la persécution, elle ne pouvait rien garder pour elle-même et se dépouillait de tout pour ses sœurs (1).

Marie-Joseph Héry, avait déjà pris le voile, lorsque son père l'embarqua sur un navire à bord duquel il avait eu la pensée de ramener toute la colonie des hospitalières de Montréal. Elle aurait voulu rester au milieu des sœurs qui l'avaient accueillie; mais elle dut obéir à son père qui du reste lui permit dès le retour en France, de suivre sa vocation. Elle partagea le sort de ses sœurs de Baugé, fut douze ans assistante et dix-huit ans maîtresse du pensionnat qu'elle sut relever admirablement. Elle eût toujours à lutter contre la vivacité de son caractère; mais les saillies qu'elle ne réussissait pas à arrêter étaient pour elle une occasion de vertu, d'actes d'humilité

(1) Elle mourut à quatre-vingts ans, après cinquante-six ans de profession, en 1825.

et de satisfactions bien méritoires. Éprouvée à la fin par une poignante maladie, elle se montra toujours douce à la douleur et souriante à celles qui la soignaient (1).

La petite colonie qui veillait à la porte de l'hôpital de Beaufort, avait grand désir de voir cette porte se rouvrir pour elle, et ceux qui souffraient par delà ne souhaitaient pas avec moins d'ardeur qu'elle laissât rentrer ces messagères de la charité dont la tendresse et les soins n'avaient point été remplacés près d'eux. Tout le public sentait que les hospitalières eussent été à leur place dans leur couvent, et que c'était bien mal entendre les intérêts de la ville et des pauvres que de les retenir au milieu du monde.

Elles avaient des intelligences dans la place, grâce au dévouement des deux tourières, Marguerite Manceau et Rosalie Fléchet. Au moment où on fit partir les religieuses, ces deux bonnes filles s'entendirent pour empêcher qu'on ne s'emparât de leur couvent. Elles firent valoir pour qu'on les y laissât, qu'elles n'étaient point membres de la communauté, ce qui était vrai parce qu'elles n'avaient point encore prononcé leurs vœux, qu'elles avaient été seulement au service des hospitalières et des pauvres et qu'elles ne demandaient pas mieux que de continuer à s'occuper de ceux-ci. Elles réussirent de la sorte à rester dans la maison, où elles se maintinrent avec adresse comme dans un logement qui leur était dû, à titre d'indem-

(1) Sa mort arriva en 1827, elle était âgée de quatre-vingt-trois ans dont elle avait passé cinquante-sept ans en religion.

nité pour les soins qu'elles donnaient. Elles empêchèrent ainsi toute main mise sur les bâtiments conventuels. Par une tolérance habile, elles y laissèrent seulement établir à titre provisoire une fabrique de salpêtre. Pendant sept ans elles eurent à endurer les plus grandes privations; mais le moment venu elles pouvaient remettre aux hospitalières leur maison dont elles leur avaient gardé la propriété. C'était un vœu ardent de leur cœur, qu'elles avaient réussi à faire partager autour d'elles, et qui sans doute les portait à solliciter souvent la Mère Ciret de revenir.

Ayant prit conseil (1797), cette prudente religieuse fit près des administrateurs une tentative qui fut favorablement accueillie. Mais leur conseiller avait mis pour condition qu'elles ne prêteraient aucun serment. On ne crut pas pouvoir les exempter de celui de soumission aux lois, et elles se résolurent à ajourner leur rentrée. Tout serment politique épouvantait encore les âmes chrétiennes dans ce pays; les hospitalières de Beaufort, si particulièrement persécutées à ce sujet, étaient moins que qui que ce soit disposées à rien concéder sur ce point. Bien que le serment de soumission, nous l'avons dit, n'eût rien qui empêchât de le prêter, par défiance toutefois et bien à contre cœur, elles voulurent attendre.

Empressés cependant de ramener leur dévouement auprès des malades pauvres, les administrateurs proposèrent de prendre huit religieuses à titre d'infirmières et avec traitement fixe, ce qui fut accepté, le serment n'étant pas imposé dans ce cas (16 août 1797). Ce ne fut que le 21 mai 1800, que la communauté se trouva officiellement réunie, deux sœurs

venaient se joindre au huit premières et à six autres rappelées le 14 du même mois ; elles étaient douze sœurs de chœur et quatre converses. Le 28 juin 1802, vigile de Saint-Pierre, elles reprirent le saint habit. Quand elles reparurent dans les salles ainsi vêtues, les malades attendris les saluèrent avec une joie expansive. « Bonnes Dames ! bonnes Dames, disaient-ils, vous nous êtes donc enfin rendues ! »

CHAPITRE II

NIMES. — Détresse. — Les avignonnaises s'en retournent. — Les Hospitalières rappelées par l'administration à l'Hôtel-Dieu d'Avignon. — La Mère Roussillon. — Recrues. — L'Isle ; essai infructueux. — Restauration par les sœurs d'Avignon ; la Mère Vincent.

Dans l'Hôtel-Dieu de Nîmes, les hospitalières gardèrent pendant toute la Révolution cette prison chérie que leur avait infligée la décision de la commune; mais qu'elles avaient auparavant choisie d'elles-mêmes et qu'elles auraient été bien malheureuses de quitter. Ainsi, comme leurs sœurs de Baugé, elles n'eurent pas à revenir.

Mais s'il leur fut permis d'offrir sans interruption à leurs malades les mêmes soins, elles eurent à subir la diminution des ressources matérielles et à gémir pour elles et pour les pauvres des privations qui en furent la suite. L'administrateur Murjas, dont une parente, une sœur peut-être, Rose Murjas, mourut hospitalière de Saint-Joseph, en 1789, avait fait l'avance de 36,000 livres, mais la dépense annuelle de ce grand hôpital était de 50,000 livres. Il fallait que les besoins fussent bien grands et bien avérés pour que, sur la demande qui leur en fut faite par une députation, les deux conventionnels en mission dans

le Midi (1792), accordassent une subvention de 60,000 livres (1).

Lorsque reparurent des temps meilleurs, les sœurs désireuses de rentrer dans l'ordre prescrit par les constitutions, obtinrent la restitution de leurs parloirs et des autres pièces qui leur avaient été ravies. Elles redemandèrent leurs grilles qu'en certains endroits on avait détruites, et on leur apporta celles des Ursulines et des Visitandines, enlevées de leurs monastères au moment où elles en furent chassées.

Le 30 juin 1797, capitulairement assemblées, afin de remercier Dieu à jamais de les avoir protégées, conservées dans leur couvent, maintenues dans les occupations de leur saint Institut, gardées en concorde et union pendant tous les temps mauvais, elles résolurent de chanter chaque samedi soir les litanies de Lorette et le *Sub tuum præsidium*. La Mère Fajon avait alors remplacé la Mère Vincent dans la supériorité. Quelque temps après elles reprirent le saint habit.

Un peu plus tard il leur fallut rendre à Avignon les trois sœurs auxquelles elles donnaient asile. L'administration de cette ville avait fini par se lasser du désordre et du gaspillage laïque, elle avait écrit à la Mère Roussillon pour la prier de revenir à l'Hôtel-Dieu et d'y rappeler ses sœurs. Cette fidèle religieuse, malgré son grand âge, accepta avec empressement la tâche ardue qui lui était proposée (2). Elle fit revenir

(1) Archives de la mairie de Nîmes, citées par M. le chanoine Goiffon.

(2) Elle avait soixante-treize ans; elle mourut à quatre-vingts ans, en 1811.

près d'elle les sœurs dispersées ; mais elles ne furent que quatre à rentrer d'abord « non pas dans un couvent, dit sa circulaire, mais dans une remise ouverte de toutes parts ». Trois sœurs s'occupèrent des salles, et Anne Roussillon, élue supérieure, joignit à cette charge celles de dépensière, portière, lingère et de maîtresse des novices, jusqu'à ce qu'une première postulante vint demander son admission, ce qui heureusement ne tarda pas.

Bientôt trois sœurs anciennes vinrent partager le travail de celles qui s'étaient déjà remises à l'œuvre ; puis le Seigneur envoya des vocations (1). Des premières, s'offrirent les deux sœurs Suzanne et Thérèse-Rosalie de Loye. Cette dernière, entrée avant la tourmente dans l'Ordre du Saint-Sacrement, avait été empêchée par elle de prononcer ses vœux, et revenait au plus vite se donner à Dieu. Suzanne s'était montrée héroïque pendant les terreurs, affrontant tous les dangers pour rendre service aux victimes de la persécution. Marie-Rose Frizet s'était vouée à la recherche et au soulagement des prêtres cachés ; elle les conduisait de nuit auprès de pauvres moribonds qui, sans elle, seraient morts privés de secours spirituels. Elle vint de bonne heure, et ne put encore prononcer les saints engagements qu'en secret, toutes portes closes.

Le couvent des hospitalières étant seul rouvert, vit accourir des âmes ferventes qui, interrompues dans leur noviciat commencé ailleurs, ou expulsées de leurs monastères, aspiraient à reprendre au plus tôt et à

(1) Nous puisons les éléments de ce récit dans les lettres circulaires.

tout prix le joug religieux. C'étaient les deux sœurs Guintrandy. L'une, Sophie, avait fait profession chez les Ursulines, l'autre, Félicité, dans l'Institut de Notre-Dame; expulsées toutes les deux, elles s'étaient retrouvées dans le monde. Quoique l'Esprit divin les eût dirigées par des voies différentes, elles furent heureuses de leur réunion; elles se firent une petite communauté à deux. Leur modestie, leur ferveur, leur vie retirée édifièrent les autres et les gardèrent elles-mêmes contre les dangers du siècle. Demeurées toujours vraies religieuses, elles se hâtèrent de se précipiter dans le premier abri qu'elles virent ouvert. Il en coûta beaucoup pourtant à Félicité pour se plier aux offices d'un Ordre auquel elle n'avait pas été d'abord appelée; mais le bonheur d'être dans un cloître, aidé par une vertueuse énergie, en fit une excellente hospitalière. La suite du récit va nous apprendre ce que devint sa sœur.

Ce fut le couvent d'Avignon qui, finalement et bien tard, releva l'Hôtel-Dieu de L'Isle. Dans l'histoire de cette dernière maison, la période de dix à douze ans qui suivit le rétablissement de la paix est demeurée assez obscure. C'eût été aux cinq religieuses qui étaient restées à l'hôpital de rappeler leurs sœurs dès que le retour de celles-ci fût possible. On ne voit pas qu'elles les aient invitées à revenir. Peut-être, comme nous en avons exprimé la crainte, avaient-elles fait le serment, peut-être avaient-elles pris goût à leur sécularisation, deux causes qui pouvaient les porter à redouter la réunion, et la reprise d'une vie conventuelle et régulière. L'une d'elles, la sœur Caran, se fit, par son dévouement aux malades, un renom populaire

longtemps vivant. Néanmoins l'hôpital se trouvait dans un assez grand désordre lorsqu'une première tentative fut faite pour y ramener les religieuses de Saint-Joseph.

La circulaire de la Mère Marie-Monique Castinel nous apprend que cette sainte hospitalière était de celles qui avaient dû quitter la communauté. Elle était de L'Isle même et ne s'en était pas sans doute beaucoup éloignée. Elle était par conséquent au courant de ce qui se passait à l'Hôtel-Dieu et gémissait en secret de le voir déchoir de l'état florissant où il s'était élevé avant les troubles. En 1813, elle s'adressa à la communauté de Nîmes pour la prier de venir rendre la vie à la chère maison dans laquelle elle avait prononcé ses vœux, et où elle voulait mourir. Sans doute elle avait eu connaissance de quelques paroles échappées aux administrateurs mécontents de voir leur établissement dépérir; et elle s'était flattée qu'à la simple arrivée de ses sœurs les portes de l'Hôtel-Dieu leur seraient rouvertes; peut-être même avait-elle quelque promesse vague des administrateurs. Quoique pauvre de sujets, la Mère Prieuret, supérieure de Nîmes, se laissa tenter par le désir de restaurer une maison de l'Institut; elle se rendit à L'Isle avec trois sœurs. Mais il y eut des obstacles de divers côtés, les infirmières, sœurs ou autres, ne se montrèrent pas disposées à accepter des guides et une règle; les administrateurs, comme il arrive souvent, craignirent peut-être que les religieuses ne prissent trop d'influence. On apprécie les services de celles-ci, on reconnaît que les séculières font moins bien, mais on se croit plus maître de ces dernières.

La Mère Prieuret fit un assez long séjour, s'efforça de tout concilier, et repartit pour Nîmes laissant ses trois compagnes; mais elle fut à peine rentrée chez elle qu'elle les vit revenir, dégoûtées par des difficultés qu'elles n'avaient pas le pouvoir de résoudre et qu'elles ne se sentaient pas le courage de supporter.

Il fallut attendre jusqu'en 1825. La commission administrative, stimulée un peu par la Mère Castinel, s'adressa alors à la communauté d'Avignon. C'était elle qui avait fondé L'Isle, il lui appartenait de le restaurer, elle en accepta la mission devenue alors moins difficile. Toutes les anciennes sœurs avaient disparu, même la sœur Caran qui dut mourir pendant les pourparlers préliminaires. En adressant une allocution de bienvenue aux rénovatrices de l'Hôtel-Dieu, le président de la commission administrative crut en effet remplir un devoir en « rendant hommage à sa mémoire »; avait-il une arrière-pensée en ajoutant qu'il la leur proposait pour modèle? nous n'oserions l'affirmer.

Les sœurs auxquelles il parlait étaient elles-mêmes des modèles; s'il voulut les engager à être bien souples entre les mains de la commission, il savait cependant que les ordres religieux ne se moulent pas sur les exigences diverses de ceux qui les appellent. Il faut les prendre tels qu'ils sont, et comme ils n'agissent qu'en conscience et devant Dieu, il faut compter qu'on s'entendra toujours avec eux tant qu'on ne leur demandera rien que de bien et d'équitable. La commission administrative de L'Isle avait appris à ses dépens que l'on peut se contenter



d'être moins maître lorsqu'on est assuré d'être mieux servi. « Il est difficile, dit l'auteur de la vie d'une des restauratrices, d'imaginer tout ce que les religieuses de Saint-Joseph eurent à souffrir dans leur petite maison qui n'avait alors que les quatre murs (1). Elles trouvèrent un établissement dénué de tout et dans lequel elles n'avaient pas moins à faire que dans une fondation toute nouvelle (2).

Les quatre religieuses choisies pour la restauration de l'Hôtel-Dieu de L'Isle, furent les sœurs Sophie Guintrandy, avec la charge de supérieure, Marie-Thérèse Vincent, Marie-Anne Fontanille et Thérèse Eymond. Elles furent établies solennellement à l'hôpital le 18 août 1825. M. Sollier, vicaire général de Mgr de Mons, archevêque d'Avignon, présidait la cérémonie.

Après l'insuccès du premier essai de restauration, la Mère Castinel, ne pouvant plus souffrir de se voir hors du cloître, était allée à Nîmes, pour se remettre en communauté, mais elle ne put s'y acclimater. Sa santé exigea le retour à l'air natal. Elle fut bien heureuse d'assister à un événement après lequel elle avait tant soupiré, et ses nouvelles sœurs furent bien édifiées en voyant cette vénérable religieuse plus que sexagénaire se remettre sous le joug de l'obéissance avec la simplicité d'un enfant.

Le Seigneur amena du fond de la Picardie, la sainte fille qui devait relever et régénérer la maison de L'Isle, Marie-Thérèse-Antoinette Vincent.

(1) *Vie de la Mère Antoinette Vincent.*

(2) Notes de la Mère Rojou.

Les agitations révolutionnaires avaient mis en rapport la famille Vincent et M. le comte de Causans. Ce dernier dont le château était voisin d'Avignon, ayant su qu'Antoinette désirait embrasser la vie religieuse dans un couvent du midi, offrit à sa mère, devenue veuve, de la recevoir chez lui pour qu'elle fut plus près de sa fille. C'était vers l'Hôtel-Dieu d'Avignon, que celle-ci se sentait dirigée par l'Esprit-Saint.

Avant sa naissance, elle avait été vouée par sa mère à la sainte Vierge; cette pieuse femme demeurait de longues heures en contemplation devant la statue de Marie, vénérée chez les carmélites de Bourg de Marseille (1) et son enfant, venue au jour parut si belle que les voisines disaient : Elle ressemble à la vierge du Carmel.

A l'âge de cinq ans, ayant vu sa mère faire oraison, elle se mettait la tête entre les mains et semblait entendre déjà les colloques du céleste époux. Appelée un jour à ce moment : « Laissez, laissez, dit-elle, ne troublez pas mon oraison. » A peine eût-elle été admise au banquet eucharistique, qu'il fallut lui laisser faire la fréquente communion tant ses désirs étaient ardents. Dès cet âge elle fit le vœu de virginité perpétuelle de l'avis de sa mère et de son directeur. Un jour traversant un cimetière en compagnie de sa mère, elle vit venir à elle un vieillard, triste et vénérable : Voyez ce religieux, dit-elle; sa mère ne vit rien. Plus tard, quand elle se présenta à Avignon.

(1) Maintenant simplement Marseille, lieu de naissance de la Mère Vincent, est un bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beauvais, département de l'Oise.

le même vieillard se montra à elle, l'encouragea à entrer, et levant les yeux elle vit au-dessus de la porte la statue de saint Joseph, dont l'apparition avait emprunté les traits.

Antoinette avait alors vingt-quatre ans. Jamais la bonne Mère Ourson n'eût une novice plus intelligente, plus docile, plus fervente; on se rappelle encore à Avignon, le noviciat de la Mère Vincent. Elle fit ses vœux le 21 juin 1814. Pendant son noviciat elle avait subi une grave maladie qui la laissa toujours souffrante; mais chez elle comme dans les âmes bien trempées, la débilité du corps ne fit qu'augmenter l'énergie de l'esprit. Nous ne disons rien de sa vie à Avignon. Quand elle eût été envoyée à L'Isle, elle fut l'ouvrière active de la renaissance à laquelle à cause de son grand âge, la supérieure, la Mère Guintrandy, ne pouvait pas beaucoup travailler.

Devenue supérieure en 1831, à l'âge de 42 ans, elle se proposa d'établir sa communauté dans une régularité parfaite. « Notre établissement est petit, disait-elle, rien ne nous empêche de remplir nos devoirs à la lettre, il faut donc que nous soyons des modèles de régularité. » Elle commandait avec fermeté et cependant avec douceur, et donnait en tout l'exemple. Elle avait le don de direction pour ses religieuses; elle était douée d'un immense amour pour les pauvres; elle possédait l'art d'encourager et de consoler les mourants. Lorsque le choléra, en 1835, dépeuplait L'Isle, la Mère Vincent, ne cessait de prier pour obtenir la fin du fléau. Une nuit elle vit la sainte Vierge, couvrant la ville de son manteau et se jetant

à genoux elle se mit à crier : « Miséricorde pour cette ville ! ô Marie, miséricorde ! » Peu de jours après l'affreuse maladie ne sévissait plus.

L'auteur de la vie de la Mère Vincent, la compare plusieurs fois à la bienheureuse Marguerite-Marie, il y a en effet des traits ressemblants entre ces deux belles âmes. Notre Seigneur Jésus, apparut à la sainte hospitalière, la tête couronnée d'épines et tout déchiré des coups de la flagellation : « Voici les plaies que me font les pécheurs, lui dit-il, prie pour ces infortunés qui se perdent et que je veux sauver. » Elle eut aussi part aux douleurs qui éprouvèrent la bienheureuse; la fin de sa vie fut un martyre; le Seigneur semblait l'abandonner; elle ne cessait pas ses protestations d'amour. Le 26 juin 1874, âgée de quatre-vingt-cinq ans, après soixante-deux ans de religion, elle rendit son âme à son Créateur. Aussitôt la voix populaire aurait voulu lui décerner les honneurs qui sont rendus à la sainteté.

CHAPITRE III

MAISONS ÉTEINTES. — Rivières de Theyrargues; faux zèle et insuccès. — Moulins; efforts et persévérance de la Mère Esmelin. — Intervention de la Mère Chauvelier. — L'administration urbaine appelle les Filles de la Charité. — La Mère Esmelin songe à fonder un hôpital libre; les sœurs se retirent dans leurs familles.

Le petit établissement de Rivières de Theyrargues, avait toujours été une fondation sans avenir. Il avait sombré, comme nous l'avons vu dans la tourmente révolutionnaire. Quatre sœurs de Nîmes se mirent en tête de le relever. Nous ignorons leurs noms et les motifs qu'elles se persuadèrent avoir pour cette entreprise. Ce rétablissement fut-il à leurs yeux une revanche de l'insuccès de L'Isle? nos documents sont muets sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles agirent en suivant leur esprit propre et malgré l'avis formel du conseil de leur communauté. Elles surent circonvenir les supérieurs majeurs, et, avec leur autorisation passèrent outre aux représentations et à l'opposition de leurs sœurs. Celles-ci ne pouvaient empêcher, surtout sous le nouveau droit tant civil qu'ecclésiastique, que l'ordinaire fit à ses risques et périls, une nouvelle fondation, ni même que, du consentement de ceux-ci, il en prit les sujets dans leur communauté. Il pouvait les dispenser des engagements contractés dans

l'Institut, et les employer ailleurs. Mais la communauté pouvait de son côté, ce qu'elle fit, déclarer que cette fondation s'entreprenait en dehors d'elle et qu'il y aurait rupture entre celles qui iraient s'en occuper et l'Institut de Saint-Joseph. La question avait-elle été exposée à l'évêque sous son véritable aspect? il est permis d'en douter.

Comment arrêter un zèle qui se croit inspiré et qui n'écoute plus les simples règles de l'obéissance et de la défiance de soi? La supérieure de Nîmes, était alors malade, ce fut à l'assistante que fut signifiée la résolution prise. Cette pauvre sœur fut tellement émue en en donnant communication à sa Mère, qu'elle tomba en faiblesse, et mourut peu après des suites de son saisissement. Les quatre restauratrices partirent, bien unanimement décidées à poursuivre leur but, mais ce bel accord dura peu. Bientôt surgirent les divergences d'opinion, la discorde, les querelles, puis la séparation, l'abandon de l'œuvre et vraisemblablement la perte de la vocation. « Grand exemple, écrit la Mère Rojou, qui nous apprend que, sous quelques spécieuses apparences de bien que ce soit, nous ne devons point nous ingérer de nous-mêmes à des œuvres où la volonté de Dieu ne nous appelle pas. »

D'autres causes amenèrent pour la Congrégation la perte de la maison de Moulins, cette maison si chère à tout l'Institut pour avoir été fondée par la Mère de La Ferre et avoir reçu son dernier soupir, cette maison si admirable et si florissante jusqu'à la Révolution. Un préjugé est demeuré dans les traditions de l'Institut; c'est que, les hospitalières de

Moulins auraient négligé de se présenter pour reprendre leurs services à l'hôpital, par suite de quoi l'administration aurait été obligée de les remplacer. Mais nous avons sous les yeux une correspondance qui justifie péremptoirement les religieuses de Saint-Joseph de ce reproche.

Il résulte d'une lettre du préfet de l'Allier, au ministre, écrite au commencement de 1802, que les religieuses expulsées de l'Hôtel-Dieu, en 1793, avaient fait une tentative pour y revenir dès 1798; mais que leur proposition ne fut pas accueillie. La même lettre dit : « Le bruit public a attribué malignement leur remplacement à un refus que dément la démarche faite en 1798, et la disposition où elles ont toujours été et où elles sont encore de se charger de l'Hôtel-Dieu, aux conditions qu'elles l'ont occupé depuis sa fondation jusqu'à 93. » Dans une lettre de novembre, une hospitalière de Moulins, la Mère Esmelin, femme distinguée par sa valeur personnelle et tenant aux familles les mieux placées du pays, s'informe auprès de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nîmes, des moyens par lesquels sa communauté a pu rester ou rentrer dans son couvent. Après avoir nommé les sœurs au nombre de onze, qu'elle a près d'elle, elle ajoute : « Toutes ont le plus grand désir de rentrer dans notre saint état et d'en remplir les devoirs. » En 1804, elle se plaint que ses affaires « ne sont guère avancées; » en 1805 elle espère encore : « Notre position, dit-elle, est la même, quelques moments d'espoir que nous voyons, sont sans aucun succès, nous croyons devoir toujours persévérer, espérant qu'un moment heureux luira enfin pour nous. » Plus

tard, — elle y mettait, on le voit, de la tenacité et de la persévérance, — elle dit pourquoi elle cessera enfin de réclamer : « Le croiriez-vous, ma révérende Mère, à l'injustice on a joint la calomnie et on n'a pas rougi, malgré le mémoire que j'avais présenté au préfet pour être envoyé au ministre, d'assurer à des autorités majeures que nous avions refusé de rentrer dans notre maison, d'après cela j'ai cessé toutes poursuites. »

La calomnie a fait son chemin et a obtenu l'honneur immérité d'être innocemment recueillie par la Mère Rojou dans les notes, qu'elle a ajoutées aux notices de la Mère Chauvelier (1). Tout ce que cette vénérable Mère écrit sur Moulins à cette époque est erroné et doit être corrigé par ce que nous écrivons ici.

Mais il y avait à la rentrée des religieuses dans leur Hôtel-Dieu deux obstacles qu'elles ne pouvaient surmonter : leur remplacement décidé et peut-être prématurément opéré par l'administration, et l'impossibilité pour elles de se plier à certaines exigences opposées à leurs constitutions, mais parfaitement acceptables par la famille religieuse qu'on leur substituait.

En justice les hospitalières de Saint-Joseph avaient droit de rentrer dans leurs bâtiments conventuels et dans l'Hôtel-Dieu. Le couvent, on ne l'a pas oublié, avait dû, aux termes de leur contrat avec la ville, être entièrement élevé à leurs frais ; terrains, bâtiments, meubles, elles avaient tout payé ; elles étaient donc

(1) Exemplaire de Laval.

légitimement propriétaires et ne pouvaient être éconduites sans indemnité. Le fait violent qui les avait chassées n'était pas un titre d'acquisition pour la ville. Quant à l'Hôtel-Dieu, elles avaient un traité. La municipalité avait le droit incontestable d'y demander des additions ou des modifications, mais elle eût dû les discuter avec les religieuses. Elle trouva plus simple d'accepter le bénéfice d'un fait accompli et en ce qui concerne le couvent qui se trouvait vide et en ce qui concerne le traité rompu par le même fait révolutionnaire. Elle voulait plus que les hospitalières ne pouvaient lui donner, elle avait raison de le vouloir, mais elle eût dû ce nous semble arriver à son but tout en respectant les droits des religieuses.

La ville voulait que l'Hôtel-Dieu, fondé primitivement pour les femmes, reçut aussi les hommes. A cela les religieuses n'auraient eu rien à opposer au point de vue des constitutions puisque cette maison était seule dans cette situation et que les hommes étaient reçus dans tous les autres hôpitaux de l'Institut. Elles n'auraient pu invoquer que leur traité; mais elles auraient dû céder et en contracter un nouveau. On exigeait que les militaires y fussent aussi admis; cela encore aurait pu passer. Mais on prétendait annexer à l'hôpital l'Œuvre de charité, c'est-à-dire la visite des pauvres et malades à domicile, ce qui ne pouvait évidemment être accepté par une communauté cloîtrée.

Des propositions furent donc faites par la ville de Moulins aux Filles de la Charité, auxquelles leur Institut non seulement permet, mais confie toutes ces œuvres. Le ministre pendant ce temps-là sollicitait

des informations sur les hospitalières de Saint-Joseph, et semblait prendre intérêt à leurs droits. Dès 1800 il avait demandé des renseignements que les administrations locales ne lui firent pas parvenir. Par son ordre le préfet revint à la charge en 1802 (le 7 octobre) laissant percer le désir qu'il fut tenu compte des services rendus.

Mais, avant tous les autres Instituts, les Filles de la Charité, le 16 octobre 1802, obtinrent un arrêté consulaire qui les autorisait à se réunir en Congrégation. Les hospitalières de Saint-Joseph ne furent autorisées que postérieurement, à des dates différentes, à continuer leurs charitables travaux. Pour Nîmes ce fut en 1803; pour Laval en 1805. Le décret impérial reconnaissant officiellement les statuts de toutes les maisons de l'Institut de Saint-Joseph ne fut rendu que le 25 novembre 1810. Chose singulière! Moulins y est énuméré. L'article 1er en effet est ainsi conçu : « Les statuts des hospitalières attachées à l'hôpital civil de Baugé, diocèse d'Angers, lesquelles demeureront annexées au présent décret, sont approuvés, reconnus, et seront obligatoires pour les maisons de La Flèche, Beaufort, Laval, MOULINS, Avignon, Nîmes et L'Isle. » Ainsi le pouvoir central n'écartait pas encore l'idée d'une renaissance possible de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Moulins.

Cependant il y avait depuis cinq ans environ un fait accompli sur lequel il était presque impossible de revenir. Les Filles de la Charité avaient été appelées et fonctionnaient à l'Hôtel-Dieu. La Mère Esmelin avait en vain proposé de diviser l'œuvre hospitalière, ce que semblait imposer, outre les autres motifs,

l'exiguïté des bâtiments de l'ancien hôpital, construit pour une destination plus restreinte que celle dont les administrateurs avaient maintenant le projet. L'hôpital des Frères de Saint-Gilles aurait pu recevoir les hommes et les militaires sous la direction des sœurs de Saint-Vincent de Paul qui de plus auraient rempli l'œuvre extérieure de la visite des pauvres, et les sœurs de Saint-Joseph seraient rentrées purement et simplement dans leur ancien établissement et dans leurs précédentes attributions.

La Mère Chauvelier étendant de La Flèche sa sollicitude sur tout l'Institut avait écrit à la supérieure générale des Filles de la Charité pour la prier de ne pas entraver la rentrée de ses sœurs dans leur ancien établissement. Celle-ci lui répondit le 17 décembre 1804, qu'elle ne cherchait à prendre la place de personne, qu'elle ne pouvait suffire à toutes les demandes et qu'elle était même obligée de se refuser à reprendre des maisons qui avaient autrefois appartenu à sa Congrégation, qu'elle voyait avec plaisir la propagation de l'Institut de Saint-Joseph, et terminait en lui souhaitant les bénédictions de Dieu et en se recommandant aux prières.

Cette bonne supérieure générale cependant ne put sans doute résister aux instances des administrateurs et à de hautes influences; car ses filles durent arriver à Moulins quelques jours après cette lettre ou dans les premiers jours de 1805. La Mère Esmelin écrivait en effet le 30 janvier de cette année : « Il n'a pas été dans les vues de la Providence de nous rendre notre état, » et plus tard : « Je ne puis que gémir sur la perte de notre établissement de Moulins. »

En 1806, elle tenta de fonder un hôpital libre, en partie à ses frais. Dieu lui avait donné une grande fortune. Elle eût la pensée d'acheter un couvent de religieuses de Saint-Bruno. Pour le payer elle pouvait disposer d'une somme d'environ 50,000 francs. Elle comptait ensuite sur le concours de toutes les maisons de l'Institut; par elle-même, croyait-elle, ou par un emprunt qu'elle aurait contracté en l'hypothéquant sur la propriété à acquérir, elle aurait pu compléter le total nécessaire. La nouvelle maison aurait garanti aux prêteuses un intérêt de cinq pour cent jusqu'au remboursement. Toutefois elle ne se dissimulait pas, ce qui n'était que trop vrai, que toutes les maisons étaient dans la gêne; mais elle invoquait le souvenir de la Mère de La Ferre, et disait que si ce dernier moyen ne pouvait réussir elle n'en voyait plus d'autre à employer (1). Cette proposition ne put en venir à l'effet par suite de la détresse de tous les couvents; ils avaient grand'peine à se soutenir eux-mêmes; les religieuses de Moulins âgées et infirmes se retirèrent chez leurs parents.

L'ancienne chapelle subsiste encore, avec son portail en pierres de taille surmonté d'une niche et de la statue de Saint-Joseph tenant l'Enfant-Jésus par la main. Il est muni de ses deux ventaux en vieux chêne; un cancel de menuiserie ouvragé remontant à la même époque ferme le bas de la chapelle (2).

(1) Lettre du 22 septembre 1806. La Mère Esmelin retirée dans sa famille mourut en 1855 peu de mois avant d'avoir atteint sa centième année.

(2) Renseignements dûs à l'obligeance de M. l'abbé Javelle, aumônier de la Madeleine.

CHAPITRE IV

MONTRÉAL SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. — Désir de quitter le Canada. — Un évêque catholique est nommé. — Premier centenaire des vœux solennels. — Perte des revenus de France; industries de la Mère Le Pailleur. — Les Mères d'Ailleboust, de Céloron. — Marguerite Allen. — Translation des religieuses défuntes; incendies. — Les revenus de France recouvrés. — Reconstructions. — La Mère Dufresne guérie par M. Olier. — Adèle Coulombe, le Mont-Sainte-Famille.

Montréal tombé sous la domination anglaise, n'eut pas à traverser les terreurs qui désolèrent la mère patrie. Il eut aussi cependant ses épreuves.

Deux sœurs, nous l'avons vu, vinrent se réfugier à Baugé; c'est que de vives craintes existaient au commencement au sujet de la conservation de la foi catholique au Canada. Les traités avaient sauvegardé ses droits; mais qui aurait pu alors en imposer le respect aux vainqueurs? Or, ceux-ci s'établissaient en maîtres. Il leur fallait un prêche; ils ne trouvèrent rien de mieux que de le mettre dans l'église paroissiale; cependant ils cédèrent au sentiment de répulsion unanime de la population, mais ce fut pour venir s'emparer de l'église de l'Hôtel-Dieu. Les religieuses eurent à subir l'erreur s'étalant à la place de la vérité; elles furent témoins des impiétés sacrilègement commises dans le lieu saint; on peut se faire une idée de leur désolation. Mais ce qui y mit le comble, ce fut de voir un moine apostat, après avoir annoncé autre-

fois la parole de Dieu dans cette maison même, y revenir pour blasphémer avec les hérétiques et parodier devant eux les plus saintes cérémonies du catholicisme qu'il avait quitté. Elles eurent la crainte que toutes les communautés d'hommes et de femmes fussent supprimées.

La pensée d'abandonner un pays où elles n'étaient venues que pour propager l'Évangile et de retourner en France s'offrit à leur esprit. C'est alors que Héry prit des mesures pour les transporter toutes gratuitement, mais il n'emmena que sa fille parce que le supérieur du séminaire, Mongolfier, s'opposa fortement à leur départ. Lui-même passa en Angleterre (1763) pour plaider la cause de la religion catholique. Il y eut de grandes difficultés pour le maintien du siège épiscopal; l'on redoutait l'envoi d'un prélat anglican; les hospitalières se résolurent, si cela arrivait, à quitter définitivement le Canada. Mais Dieu veillait sur ce pays, et ne renonçait pas, malgré les apparences, à en faire la France du Nouveau-Monde.

Le secrétaire du dernier évêque de Québec, M. Briand fut sacré pour le remplacer. On peut s'imaginer quelle fut la joie des hospitalières. Par la plume de la sœur d'Ailleboust elles avaient exprimé leurs inquiétudes à leurs sœurs de France, elles leur firent part de leur bonheur. « Nous avons donc un saint prélat, écrivaient-elles, il va sécher les larmes des bons catholiques..... Vous voyez que le bon Dieu a pitié de nous et qu'il veut conserver cette communauté qui nous a coûté tant de peines et de travaux. Il s'est souvenu de nos Mères et de la ferveur avec laquelle ces vraies

hospitalières, dans le dernier siècle, traversèrent les mers et bravèrent les dangers pour venir au milieu des barbares et des sauvages établir une colonie de filles de la sainte et paisible famille de Jésus, Marie, Joseph. Après tant de marques de la protection paternelle de Dieu, j'ai la ferme confiance que cette maison ne sera jamais détruite (1766). »

Quatre ans après elles célébrèrent avec grande piété le premier centenaire de leurs vœux solennels. Elles firent une retraite de dix jours, pendant laquelle plusieurs prédicateurs se firent un bonheur de les évangéliser; le saint Sacrement fut exposé le jour de l'ouverture, le dimanche suivant et le jour de la clôture, 14 octobre 1770. La cérémonie se termina par le chant d'action de grâces, *Te Deum laudamus*. Ce fut une fête pleine de consolation et d'espérance.

Ces joies n'étaient pas cependant sans mélange. Le lieutenant-gouverneur Carleton, en 1768, fit défense de recevoir aucune novice à la profession avant qu'elle eût atteint l'âge de trente ans, et obtenu une autorisation signée de lui. On voyait aussi diminuer le nombre des membres du clergé. Les uns étaient retournés en France, d'autres étaient morts; les vocations ne se produisaient pas. La compagnie de Saint-Sulpice elle-même n'envoyait pas de secours aux prêtres de son séminaire de Montréal; ceux-ci avaient été quarante avant la conquête; vingt-huit étaient restés; mais leur nombre diminuait d'année en année. Cependant Carleton révoqua ses défenses (1770).

A la Mère Catherine Martel avait succédé dans la supériorité la Mère Louise-Gabrielle d'Ailleboust. Son assistante était la sœur d'Agneaux-Douville; la maî-

tresse des novices la sœur Dézery, la dépositaire sœur Le Pailleur. En elles reluisaient le grand esprit et les fortes vertus des temps primitifs de Villemarie. L'énergie qu'il avait fallu aux premières Mères, n'était pas moins indispensable à celles-ci. Pendant les trois premières années de la conquête, elles ne purent vivre que des libéralités que leur firent les prêtres du séminaire. Puis la révolution de 1789 les priva de tous les revenus qui leur venaient des fonds placés en France. Si triste qu'elle fût, la sœur Le Pailleur, qui était chargée des intérêts temporels, en reçut la nouvelle avec sang-froid et résignation. Elle pria, réfléchit, puis au bout de vingt-quatre heures, elle alla frapper à la cellule où la Mère d'Ailleboust, souffrante, était dans son lit. — « Vous êtes bien là, ma chère Mère, lui dit-elle en entrant, et moi je remue ciel et terre. — Qu'y a-t-il donc, demanda la malade? — Vous dites souvent qu'une aune de croix vaut mieux que des milliers de piastres, je crois que vous avez demandé des croix pour nous. — Eh bien? — Eh bien, vous êtes exaucée; mais j'ai moyen, si vous l'approuvez, d'alléger la croix. » Elle lui lut alors la lettre reçue de France et aussitôt lui communiqua son projet. Elle l'avait combiné pendant cinq heures avec sœur Aimable Dézery dont le frère se mettait à la disposition de la communauté. Ce projet était d'établir une boulangerie dont le produit permettrait de vivre en attendant mieux. L'autorisation de l'évêque pour faire cette entreprise commerciale était nécessaire; elle fut donnée; il fallait vivre. Il fallait aussi la bénédiction de Dieu; on résolut que chaque semaine les litanies de la Providence seraient récitées. Bientôt

on vendit chaque jour deux cents pains de six livres, et même trois cents à certains jours; des succursales de distribution furent établies dans les faubourgs. Infatigable, la sœur Le Pailleur se dévouait à ce service, elle le continua pendant trente ans.

D'autres sœurs se piquèrent d'émulation; elles firent divers ouvrages pour les personnes du dehors. Il y en eut qui apprirent à dorer et firent un grand nombre de travaux qui leur étaient rétribués. Une fabrique de cierges fut établie.

Le gouvernement anglais envoyait tous les ans les provisions nécessaires à ses troupes. A l'arrivée des nouvelles on jetait à l'eau tout ce qui restait des anciennes qu'on supposait avariées. Mais il y avait moyen d'en tirer parti. Les employés du gouvernement, à condition que ces rebuts ne fussent pas employés à l'alimentation des religieuses ni des pauvres, consentirent à les abandonner moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié à l'Hôpital général, et avec le lard et le beurre, la Mère Le Pailleur fabriqua du savon. Ce fut une bonne ressource pendant huit ans.

Catherine de Céloron, rendit de son côté de grands services. Issue d'une famille distinguée, elle avait été élevée à la fois par sa pieuse mère et par la sainte Mme d'Youville (1). Elle avait répondu aux soins de si dignes institutrices et méprisant tous les succès

(1) Cette veuve, une des illustrations de la colonie française et un des plus remarquables soutiens du catholicisme à la Nouvelle-France, avait été chargée de l'Hôpital général qui dépérissait sous l'administration des frères Charon. Elle avait, au milieu des plus inconcevables traverses, fondé l'Institut des Sœurs de la Charité. Mme de Céloron, veuve aussi, s'était retirée chez elle avec ses deux

qu'elle était assurée de rencontrer dans le monde, s'était dès l'âge de dix-huit ans présentée à l'hôpital. Chez elle l'élégance d'une taille élevée, la remarquable régularité des traits, la finesse du regard, n'étaient que le reflet extérieur d'un esprit extraordinairement vif et solide, non moins que singulièrement cultivé; elle possédait à merveille trois langues : le français sa langue maternelle, l'anglais langue de la conquête, et le latin langue de l'Église. Mais elle sut mieux encore la langue sublime que la sainteté emploie pour parler à Dieu. Dès son noviciat elle se montre humble, mortifiée, obéissante. Dépensière ensuite, elle fit voir sa sollicitude intelligente pour les intérêts de la maison hospitalière, elle déploya toute la charité compatissante de son cœur; assistante, elle sut seconder et remplacer à l'occasion la Mère d'Ailleboust, enfin en 1805, élue supérieure, elle fit preuve d'une grande sagesse et d'une non moins grande habileté dans l'administration temporelle et spirituelle. Elle savait soutenir ses filles dans le bien et dans la ferveur, dans l'activité et dans la régularité, et en même temps les égayer à propos ou les consoler par les saillies de sa douce et spirituelle humeur.

On avait été assez longtemps sans qu'il s'offrît de nouvelles postulantes; ce fut une grande joie pour la Mère de Céloron et pour toute la communauté de voir venir Mlle Allen. C'était une conquête sur le

filles. L'aînée entra chez les sœurs de la Charité, et étant morte peu après très saintement, y fut remplacée par sa mère, femme de la plus haute vertu. La plus jeune, Catherine, celle dont il s'agit ici se donna à l'Institut de Saint-Joseph.

monde et sur l'hérésie à la fois. Miss Allen était née aux États-Unis, dans le Vermont, du général Ethan Allen et de Françoise Montrésor. Non seulement elle était protestante, mais ses lectures l'avaient faite incrédule. Son esprit élevé avait cependant besoin de la vérité et la cherchait. Elle voulut savoir ce que c'était que les catholiques, et sous prétexte d'apprendre la langue française, obtint du docteur Peynamon que sa mère avait épousé en secondes noces, la permission d'aller à Montréal. Avant son départ toutefois on exigea qu'elle se fit baptiser. Agée de vingt et un ans et sans croyance ni consentement à ce qu'on faisait, elle trouva ridicules les cérémonies accomplies par le révérend Barber, ministre presbytérien. Sa tenue et ses ricanements parurent en retour si peu convenables à celui-ci qu'il lui adressa une grave admonition.

A Montréal, les sœurs de la Congrégation de Marie fondée par la sœur Bourgeoys l'accueillirent espérant lui faire quelque bien; mais elle, très ferme dans son sentiment, manifestait hardiment son incrédulité et donnait bien peu d'espoir de conversion. Un jour, une sœur la pria de porter un vase de fleurs à l'autel où reposait le Saint Sacrement : « Vous ne manquerez pas, lui dit-elle, d'adorer Notre Seigneur. » Bien décidée à n'en rien faire, miss Allen part gaiement, arrive à la balustrade du sanctuaire, ouvre la porte et veut s'acquitter de sa commission. Impossible! une force invisible l'arrête; elle essaie encore deux fois, et elle sent comme saint Paul qu'il est dur de regimber contre l'aiguillon. Enfin, non pas aveuglée comme l'Apôtre, mais illuminée dans

l'âme, elle voit, elle comprend, elle s'agenouille, elle adore, puis longtemps réfugiée dans l'ombre au bas de l'église elle prie en fondant en larmes. Bientôt elle demande le baptême; on l'admet à la sainte communion et le Seigneur intimement l'appelle à la vie religieuse. Il y eut des difficultés de la part des parents, on la fit revenir dans le Vermont; mais sur sa déclaration nette et péremptoire, sa mère consentit à la ramener à Montréal.

Lorsqu'elle avait douze ans, un vieillard chauve, couvert d'un manteau et portant un bâton à la main l'avait arrachée à un grand péril, réel ou imaginaire, mais qui avait impressionné vivement son esprit. A l'Hôtel-Dieu, au-dessus du maître-autel est un tableau représentant la Sainte-Famille; aussitôt qu'elle eut fixé saint Joseph : « C'est son portrait, dit-elle à sa mère; il est clair que Dieu me veut ici. » La Mère de Céloron après un examen et un délai imposés par la prudence, accepta enfin cette brebis rentrée au bercail et que le Seigneur voulait introduire dans ses celliers (1). Une grande quantité d'Américains accoururent à sa profession, ils furent touchés autant que surpris de ce qu'ils virent et qui leur parut si opposé à ce qu'on leur avait dit des couvents catholiques.

Marguerite Allen fut une religieuse exemplaire. Sa mission spéciale fut de convertir les hérétiques amenés par la maladie à l'Hôtel-Dieu. Ils furent en grand nombre. Quatre dans une même semaine firent abjuration. Jugements impénétrables de Dieu! Elle

(1) *Introduxit me rex in cellaria sua.* Cant., I, 3.

mit une quantité d'âmes dans la voie du salut, et l'on ne voit pas que les Peynamon, pour lesquels certainement elle pria d'une manière spéciale, soient revenus à la vérité.

Elle y ramena le médecin protestant qui assista à sa mort (1). Profondément ému à la vue de cette femme jeune encore qui mourait avec joie, de ces religieuses qui l'entouraient comme les sœurs les plus tendres, de ce prêtre qui prononçait des paroles de ferme espérance et récitait de saintes prières, il tomba à genoux. Il crut ensuite devoir communiquer son impression au public et envoya aux journaux le récit des derniers moments de Marguerite Allen. Après cela il fit ses adieux aux Hospitalières leur disant qu'il ne les reverrait plus que dans l'autre vie, vendit tous ses biens et disparut. Il était allé, pensèrent les religieuses, prendre loin des yeux humains les moyens et la voie pour se trouver au rendez-vous qu'il avait lui-même donné (2).

En 1807, les religieuses avaient aussi obtenu la conversion consolante de leur médecin, le Dr Sym.

(1) Elle avait trente-cinq ans et onze de religion.

(2) On attribua aux premières prières que la sainte âme de Marguerite Allen adressa à Dieu en arrivant au ciel les bénédictions sans pareilles dont fut comblée la famille de ce ministre qu'elle avait tant scandalisé. M. Barber embrassa la vraie foi. Il ne suffit pas à son fils, ministre aussi, et à la digne femme qu'il avait épousée, de se faire catholiques; ils se séparèrent pour entrer dans l'état religieux. Mme Barber fit profession aux Visitandines de Baltimore et M. Barber entra dans la Compagnie de Jésus. Ils avaient cinq enfants; leur fils se fit jésuite comme son père, trois de leurs filles se donnèrent aux Ursulines à Québec, à Boston et aux Trois-Rivières, la quatrième resta avec sa Mère à la Visitation de Baltimore.

Pendant la supériorité de la Mère d'Ailleboust on résolut de transporter les corps des religieuses défuntes, du caveau où elles avaient été inhumées et qui se trouvait rempli, dans un autre caveau sous l'église. Les ossements furent enfermés dans quinze cercueils que les religieuses portèrent elles-mêmes par un long trajet ce qui demanda beaucoup de temps. Elles se rendirent ensuite au réfectoire pour le souper auquel tout émues elles ne purent toucher. Il y avait ensuite à nettoyer tout le parcours suivi pour la cérémonie, car il pleuvait, et beaucoup de boue y avait été apportée. Les sœurs furent bien surprises lorsqu'elles virent le chœur parfaitement propre et sans traces aucunes de leurs passages répétés. La sœur Champain était restée en prières à l'église; elles lui demandèrent qui leur avait rendu ce service. Celle-ci leur répondit qu'elle n'avait vu personne, mais qu'elle avait entendu un frottement léger sur le plancher et qu'elle n'avait pas eu la pensée de regarder ce qui se faisait. On demeura persuadé dans la communauté que les chères âmes des défuntes, satisfaites de l'acte de piété accompli par leurs sœurs envers elles, avaient voulu par cette gracieuseté merveilleuse leur témoigner une fraternelle gratitude.

Un événement d'un autre genre marqua la supériorité de la Mère de Céloron. Quatorze jours après l'élection de cette digne religieuse la foudre mit le feu au clocher de l'hôpital. L'humble Mère déclara tout de suite que c'était un châtiment mérité pour l'avoir élue. C'était simplement une épreuve que le Ciel lui envoyait pour sanctifier les débuts de son gouvernement.

En coupant le campanile et en le poussant à terre on pouvait préserver tous les bâtiments. Des ouvriers montèrent donc sur le toit de l'église et essayèrent de couper les montants de bois qui soutenaient ce campanile. Leurs outils n'eurent aucune prise sur ce bois qui leur sembla plus dur que du métal, en sorte qu'il fut impossible d'arrêter le feu par ce moyen. La providence avait cependant des intentions miséricordieuses, car la croix du clocher tomba dans la cour pleine d'une foule compacte sans tuer ni blesser personne, ce qui parut miraculeux. Il fallait pourtant circonscrire l'incendie au clocher. Un des prêtres du séminaire, M. Thavenet, demanda à la protection d'un saint ce que les moyens ordinaires n'avaient pu obtenir. Jeune et alerte, il monte jusqu'au campanile avec un ruban de saint Amable, et attache ce ruban à l'un des poteaux. Aussitôt la flamme qui se portait vers l'église se fixa au sommet de la flèche, où l'on put enfin réussir à l'éteindre.

Dieu avait voulu limiter l'épreuve et agir de façon qu'on ne put méconnaître sa main. Curieux de se rendre compte de ce qui les avait empêchés d'entamer les ais du clocher, les ouvriers y montèrent le lendemain et reconnurent que ce bois dur comme du fer contre lequel leurs efforts avaient échoué, n'était que de vieux sapin. Deux généreux quêteurs MM. de Beaujeu et Mondelet apportèrent quelques jours après à la Mère de Céloron, deux cents livres sterling, ce qui permit de refaire un clocher plus gracieux que l'ancien, et de plus, de couvrir en ferblanc toute l'église; elle se trouva ainsi garantie contre le feu.

A la mort prédestinée de la Mère de Céloron, la supériorité fut confiée à la Mère Le Pailleur. M. Thavenet sur le point de repasser en France (1815) vint lui offrir de faire toutes les démarches nécessaires pour recouvrer les créances que la révolution avait fait perdre à sa communauté. La diligente Mère, sans prévoir cette offre obligeante, venait de mettre en ordre tous ses papiers et tous ses titres. Elle accueillit avec reconnaissance la proposition si dévouée du bon sulpicien, et celui-ci s'embarqua muni de tous les pouvoirs nécessaires et de toutes les pièces qu'on pouvait lui fournir en Canada. De retour en France, il obtint du supérieur de Saint-Sulpice la permission de se consacrer tout entier à l'œuvre du recouvrement des revenus des hospitalières. Pendant quinze ans il la poursuivit en Angleterre, en France; on priait à Saint-Sulpice, on priait à Montréal; enfin en 1821, M. Thavenet put annoncer que sa tenacité avait triomphé de tous les obstacles, et faire un premier envoi de fonds.

Les religieuses en voyant arriver cette bonne fortune se décidèrent aussitôt à rebâtir et l'hôpital et leur couvent. Après trois incendies, ils étaient en triste état et coûtaient beaucoup en réparations. On commença, comme toujours, par pourvoir aux besoins des pauvres, dont le bâtiment s'acheva en 1826.

L'église fut ensuite réparée, et enfin on s'occupa du logement des religieuses. Il était bien juste qu'un acte conservât pour l'avenir la mémoire du service rendu par M. Thavenet; il fut consigné dans un écrit que toutes ces améliorations lui étaient dues et qu'il avait été un bienfaiteur insigne de la communauté.

Le même mémorial exprimait aussi la gratitude des hospitalières envers la compagnie de Saint-Sulpice tout entière, qui depuis l'origine, en 1659, jusqu'à ce moment n'avait cessé de leur rendre d'importants services. « Nous avons toujours regardé ces ecclésiastiques comme nos Pères, disent en terminant les Religieuses, et nous les regarderons toujours comme tels (1). »

Elles avaient bien raison, car le fondateur même de Saint-Sulpice, le vénérable Olier, qui déjà avait guéri Mlle Mance, devait du haut du ciel obtenir une guérison semblable à l'une d'elles, la Mère Dufresne. Cette religieuse après une grave maladie s'était vue absolument abandonnée des médecins. Elle avait reçu les derniers sacrements et l'on préparait le linge pour l'ensevelir. Une de ses sœurs ayant reçu par hasard un scapulaire fait de morceaux de la soutane de M. Olier conçut tout de suite l'espoir que la malade guérirait par l'application de ce scapulaire. Elle le porta à sœur Dufresne qui ne put même lui répondre. Le lendemain la mourante parla et dit qu'elle n'avait jamais tant souffert, mais qu'elle se sentait un

(1) A cette gratitude, toutes les maisons de France sont heureuses de s'associer, car les rapports cordiaux d'Olier et de la Dauversière continuent toujours entre leurs Instituts. Saint-Sulpice se montre en toute circonstance empressé de rendre service aux hospitalières de Saint-Joseph et celles-ci sont fidèles à lui garder la mémoire du cœur.

En recouvrant leurs fonds français, les religieuses de Montréal voulurent que les maisons de la mère patrie reçussent d'elles de larges aumônes; elles se souvenaient du concours qu'elles en avaient constamment reçu et tinrent fraternellement à ce qu'elles acceptassent une part de leur bonne fortune. Ce fut M. Thavenet lui-même qui leur distribua ces dons en allant les visiter.

peu mieux. Le scapulaire lui fut laissé encore pour la nuit suivante. Mais dès le soir elle put se mouvoir dans son lit et s'y mettre sur son séant. La supérieure entrant alors lui demande comment elle se trouve. « Je suis bien, ma Mère, répondit-elle, le scapulaire de M. Olier m'a guérie. » Elle avait faim et mangea avec appétit; le lendemain elle assista à la messe, puis à l'office; vers neuf heures le médecin vint faire sa visite. « J'allai au-devant de lui, écrit-elle, et je lui dis : « Docteur, je suis bien. » — « Eh ! bien, ma sœur, répondit-il, je serais moins surpris de vous voir morte que de vous voir comme je vous vois. » Une information juridique eût lieu et le coadjuteur termine ainsi sa déclaration: « Ce fait étant regardé par nous comme miraculeux, sans vouloir néanmoins anticiper sur le jugement de l'Église, nous en avons remercié et remercions la divine Providence et désirons qu'on en bénisse le Seigneur qui est toujours admirable dans ses vrais serviteurs. »(13 avril 1847.)

La communauté put bientôt admirer ces merveilles de l'opération divine dans une âme pure et douce comme son nom, qu'il lui envoya au moment où les développements pris par la ville de Montréal allaient amener de grands changements à l'Hôtel-Dieu. Adèle Coulombe était née au diocèse de Trois-Rivières (1835) d'une famille qui avait donné plusieurs membres au clergé. On remarqua en elle dès le plus bas âge d'heureux indices de grandes vertus futures. Elle avait été amenée par ses parents à Montréal où elle perdit son père, âgée de huit ans. Jamais elle n'oublia cependant ses recommandations dernières : « Je vais mourir, mon enfant, lui disait-il, souviens-toi de bien

servir le bon Dieu et de l'aimer de tout ton cœur. Ne cherche pas à paraître; fais tes bonnes œuvres en secret sans jamais songer à plaire au monde; sois fidèle à agir toujours pour Dieu seul. » Ainsi jusqu'à sa dernière heure, ce père chrétien jetait la semence de salut dans l'âme de sa jeune enfant. Elle y germa, le sol était riche, puis elle fut cultivée par les habiles maîtresses de la congrégation de Notre-Dame. Adèle leur fut confiée par sa pieuse mère; elle fit chez elles, avec un sérieux qui fut remarqué de tous, le grand acte de la première communion. Ensuite elle se montra plus que jamais exemplaire et s'efforça de communiquer aux autres l'amour qui portait son cœur vers Dieu. Inscrite au catéchisme de persévérance elle exerça plus largement son zèle apostolique, et répandit autour d'elle un parfum séduisant de vertu, qui, avec sa science plus infuse qu'acquise, la désigna pour la présidence de l'association.

La vocation commença à se faire entendre dès l'âge de onze ans; Adèle avait pitié des pauvres et se sentait heureuse lorsqu'elle pouvait leur rendre quelque service. Un soir, à la suite d'un sermon sur la pureté de la sainte Vierge qui l'avait émue jusqu'aux larmes, elle entendit ou crut entendre, mais perçut nettement le mot : Hôtel-Dieu. Elle fut dès lors fixée. Le 22 octobre 1851, avec l'agrément de sa généreuse mère, elle se présenta au noviciat, âgée de 16 ans.

L'année suivante un magnifique édifice qui avait d'abord servi à un collège d'anabaptistes et occupait un des sites les plus beaux de Montréal passa aux mains des Hospitalières qui y desservirent pendant huit ans un hôpital spécialement affecté aux malades

Irlandais. Elles le nommaient Saint-Patrice. Mais en 1860 elles y furent remplacées par les sœurs de la congrégation de Notre-Dame qui y établirent un magnifique pensionnat. Puis, après une réunion de six mois dans leur ancien Hôtel-Dieu, elles l'abandonnèrent pour aller se fixer toutes ensemble dans le bel hôpital du Mont-Sainte-Famille, immense établissement tout nouvellement construit. Elles ne purent quitter sans grand brisement de cœur et sans larmes cette demeure vénérable où leurs mères avaient montré tant de constance, où tant d'épreuves avaient été subies, où tant de vertus avaient laissé un arome du ciel. Au moins, elles ne voulurent pas se séparer des restes chéris de leurs devancières ; les vivantes ne s'en allèrent qu'en emportant les mortes ; l'évêque et la population leur faisaient cortège. La veille réunies au chœur, les religieuses avaient demandé pardon à Dieu des fautes qu'elles avaient commises dans cette maison sainte, la supérieure, en leur nom, avait fait amende honorable au très Saint-Sacrement, puis chacune s'était retirée silencieuse, baisant ce sol et ces murs sacrés, témoins des faveurs de Dieu pour elles, asile béni où elles avaient rencontré l'époux.

Adèle Coulombe, à peine professe, fut envoyée à Saint-Patrice. Inutile de dire ce qu'avait été le noviciat de cette âme que Dieu conduisait lui-même et qui suivait avec une fidèle ardeur l'impulsion surnaturelle. « Voilà cinquante ans que je suis ici, disait sœur Marcille à la mère de cette enfant, je n'ai pas vu souvent de novice de cette trempe. C'est un ange que le monde n'était pas digne de posséder. » On ne lui ménagea pas les humiliations pour écarter d'une

âme si favorisée les dangers de l'orgueil; jamais on ne la vit en défaut dans la pratique du renoncement. A Saint-Patrice, sa supérieure la tint sous la même discipline; elle s'en applaudissait et son union avec le Sauveur devenait de jour en jour plus intime. « Il me semble, disait Adèle, aussi impossible de vivre maintenant sans Jésus qu'il est impossible à mon corps de vivre sans l'air que je respire. » Elle puisa dans cette union les plus vives lumières sur la vie intérieure, et la charité la plus ardente envers les pauvres. Il n'y avait ulcère ou plaie si affreuse qui lui inspirât du dégoût. Elle ne trouvait pas avoir de mérite à les soigner. « Je n'y ai pas de peine, disait-elle, et même, j'aime cela. » Les malades Canadiens ou Irlandais, les protestants même disaient : Voilà la sainte, en la voyant passer. En effet, son cœur était tout en Dieu, son esprit de prière était admirable, elle avait des élans que l'on pourrait comparer à ceux de la séraphique Thérèse. « Quand donc, serez-vous connu, ô Jésus? s'écriait-elle; quand donc serez-vous aimé? Si j'avais mille cœurs je vous les donnerais pour que vous fussiez aimé davantage..... O bon Maître ayez donc pitié de tant d'âmes qui se perdent. O ravissante beauté! serez-vous toujours méconnue?..... Que voulez-vous de moi pour fléchir votre courroux? Je vous ai déjà tout donné, je n'ai plus rien..... Oui, mon Jésus, je vous donne et vous abandonne tout, sans exiger ni paiement, ni récompense, ni intérêt, votre gloire, voilà tout ce que je veux. »

Cette ardente charité ne pouvait se borner aux soins matériels, la guérison spirituelle des malades était ce qui excitait le plus sœur Coulombe. Dieu la

lui accordait souvent et y ajoutait parfois la guérison merveilleuse de la maladie. Un forgeron ayant marché sur un fer rouge, souffrit horriblement pendant plusieurs années de douze plaies qui s'étaient formées à son pied. Il avait été déclaré plusieurs fois incurable par les médecins. Une amputation était nécessaire, et le malheureux, ne voulant pas la subir, vint à Saint-Patrice. « Toutes les fois, témoigne-t-il lui-même, que sœur Coulombe pansait ou brûlait mes plaies j'éprouvais quelque chose qui n'était pas ordinaire; c'était un soulagement particulier, une certaine fraîcheur qui me faisait beaucoup de bien. J'en étais surpris, car ce ne pouvait être l'effet des remèdes; ils me causaient de grandes douleurs quand il arrivait que je fusse soigné par d'autres. » La pieuse sœur lui fit faire une neuvaine à saint Joseph et la fit avec lui. Le huitième jour il se trouva mieux, le quinzième il était guéri. « Et, dit-il, je ne suis pas seulement redevable à cette bonne sœur de ma guérison, je lui dois mon retour à Dieu. »

Une jeune Irlandaise s'était embarquée seule pour Montréal. Tombée malade pendant la traversée elle arriva à l'hôpital, aigrie, mécontente de tout, inabordable. Ce fut un attrait pour sœur Coulombe. Elle la dompta par sa douceur attentive, l'amena à se laisser instruire, la disposa à la première communion. Ensuite elle la rendit patiente, soumise, résignée jusqu'à l'héroïsme. Ses prières parurent si ferventes qu'on en vint à lui recommander des affaires difficiles, la guérison et la conversion des autres malades, par elle on obtenait beaucoup de choses. Elle passait les nuits en oraison, en adoration, en union à Dieu.

Elle ne guérit point; mais elle mourut en prédestinée. « Il n'y a que sœur Coulombe, disaient humblement les hospitalières, qui fasse des merveilles comme celle-là. »

Elle prépara à la première communion un petit garçon de dix ans blessé par une arme à feu; indiscipliné et mutin auparavant, il devint doux et soumis. Le pauvre enfant avait à subir l'amputation de la jambe et ne pouvait s'y résigner; mais quand il eut un peu conversé avec sœur Coulombe. « Je veux bien, dit-il, qu'on me coupe la jambe; je veux bien mourir, si le bon Dieu le veut. » Il demanda sœur Coulombe et son confesseur à ses côtés, et laissa faire le chirurgien. Quelques jours après une hémorrhagie l'emporta, Dieu avait agréé le sacrifice de la jambe et accordé la mort et le Ciel.

Beaucoup d'autres durent au zèle de l'admirable sœur la connaissance de la vérité et la réconciliation avec Dieu. Il y en avait cependant qui résistaient à toutes ses industries, s'en allaient l'âme malade et le corps guéri, ou bien mouraient dans l'erreur ou dans l'endurcissement. Elle était alors inconsolable; elle aurait voulu les reprendre à la mort pour les catéchiser encore et les sauver.

Lorsque la communauté évacua Saint-Patrice, sœur Coulombe rentra à l'ancien hôpital. Elle s'y fatigua beaucoup, particulièrement à faire des emballages lorsqu'il fallut se transporter au Mont-Sainte-Famille. Le Seigneur l'avertissait par de secrets pressentiments, et la phtisie dont elle était atteinte accélérait ses progrès destructeurs; sa sainteté atteignait les plus hauts sommets. Sur son lit de douleur,

on lui conseillait de changer de position : « Non, dit-elle, j'ai remarqué que lorsqu'on peut souffrir sur un côté on ne gagne rien à changer. Souffrir d'un côté ou souffrir de l'autre, qu'est-ce que cela fait? » Elle refusait tout à la nature, elle se plaisait aux souffrances, elle s'immolait à Dieu et s'entretenait sans cesse avec le céleste Époux. Le soir de sa mort elle eût soif; son confesseur lui rappela que le Sauveur en croix l'avait soufferte, et dès lors elle n'accepta plus à boire. Peu de temps après elle expira (1).

Elle avait exprimé le désir qu'on ne dise rien d'elle aux sœurs de France; mais on a écrit sa vie, parce qu'il fallait faire connaître une merveille de la grâce, à la gloire de Dieu, de l'Église catholique et de cette jeune Église si pleine de sève du Canada. Il nous en a coûté, en l'abrégeant de laisser dans l'ombre une grande partie des belles choses qu'elle révèle et qu'on ne saurait lire sans se sentir vivement poussé à devenir meilleur.

Sœur Adèle Coulombe regrettait que les vénérables fondateur et institutrice de la Congrégation de Saint-Joseph ne fussent pas plus honorés (2). « Pour moi, disait-elle, j'ai toujours envers eux une vive confiance et j'ai obtenu une grande faveur par l'intercession de M. de la Dauversière. Pendant mon séjour à Saint-Patrice il m'était venu un mal au genou qui me gênait beaucoup et commençait à m'inquiéter.

(1) Vie d'Adèle Coulombe, religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en Canada, 1863. Sa bienheureuse mort était arrivée le 16 avril 1862.

(2) Ils ne peuvent cependant, quant à présent, être l'objet que d'invocations toutes privées.

Je m'adressai à M. de la Dauversière; je fis une neuvaine en son honneur en préparation à l'anniversaire de sa mort. Je fus bien plus mal pendant les neuf jours; mais, à la fin, je fus entièrement guérie et j'en rendis mille grâces à Dieu. » Bien des faits semblables se sont produits depuis plus de deux cents ans; on aurait dû les recueillir, les faire constater, et peut-être ensuite appeler l'attention du Saint-Siège sur ces serviteurs de Dieu. On pourrait espérer qu'ils ne lui paraîtraient pas moins dignes d'honneur que plusieurs de leurs contemporains.

CHAPITRE V

LA FLÈCHE; charité de la Mère Chauvelier. — Catherine de Sarré — Exhumation. — **LAVAL.** — La Mère Sophie Rojou. — Accession des chanoinesses d'Ernée à l'Institut de Saint-Joseph. — Conventions. — Inauguration de l'Hôtel-Dieu d'Ernée. — Sœur Sainte-Claire-Etiennette Goyet, dite sœur Eulalie.

Le cœur large et compatissant de la Mère Chauvelier ne put savoir qu'un grand nombre de religieuses des autres Ordres, n'ayant pas eu comme les hospitalières le bonheur de pouvoir se remettre en communauté, demeuraient au milieu du monde. Elle jugeait par ce qu'elle avait elle-même éprouvé de la tristesse de ces âmes obligées de vivre hors de leur élement. Aussi, à peine fut-elle élevée à la supériorité, qu'elle se fit autoriser par l'évêque à recevoir dans son couvent les religieuses qui voudraient s'y réfugier. Bientôt elle y vit des religieuses de Notre-Dame, des ursulines, des fontevristes, des cordelières, des bénédictines; mais ce fut surtout aux visitandines qu'elle offrit avec empressement un asile. Habitant leur couvent, il lui semblait que les recueillir était leur faire une sorte de restitution. Toutes ensemble suivaient les exercices réguliers de la maison, puis chacune s'acquittait de ses observances particulières. La pauvreté était pratiquée par elles avec une touchante exactitude, elles remettaient scrupuleusement les petites ressources qu'elles pouvaient avoir entre les mains de la supérieure.

Celle-ci trouvait le moyen de soutenir cette dépense dans les libéralités qui lui étaient faites principalement par Thérèse Thoré et Marie-Catherine de Sarcé. Cette dernière était entrée en 1805 comme pensionnaire afin d'essayer si elle pourrait supporter la vie religieuse. Elle s'était usée pendant la période révolutionnaire à soutenir, cacher et faire évader ses frères, à consoler et soigner sa mère, veuve et souffrante, qu'elle perdit enfin, à lutter contre les spoliateurs pour conserver les biens de sa famille, ce qu'elle réussit à obtenir. Devenue libre, et après avoir fait bonne part de la fortune à ses frères, elle était venue à l'hôpital avec un revenu qui bien que minime était un trésor pour la maison. Elle fit profession en 1811, âgée de trente-neuf ans, servit pendant huit ans les pauvres sans faire attention à elle-même, et mourut épuisée en remerciant les sœurs d'avoir eu la charité de la recevoir.

Un devoir de pitié filiale et fraternelle s'offrit à remplir au commencement de 1809. La municipalité de La Flèche voulait disposer de l'ancien couvent et Hôpital où était né l'Institut. Or les caveaux de la chapelle contenaient les restes du vénérable Jérôme Le Royer, fondateur, et ceux de beaucoup de bienfaiteurs et de religieuses. Il fallait les enlever à la profanation ou à un transport au cimetière qui les auraient confondus avec des sépultures étrangères. La permission de fouiller les caveaux fut facilement obtenue. Malheureusement le premier caveau, situé sous le sanctuaire, avait été violé dans les mauvais jours. Les os de Le Royer avaient été retirés de sa bière de plomb et enfouis à peu de profondeur; on

reconnut cependant sa tête encore toute couverte de cheveux. Il est bien regrettable qu'on ne l'ait pas mise à part. On réunit dans un même cercueil les ossements relevés dans ce caveau. L'autre était celui où avaient été inhumées les religieuses. Là était le corps de l'illustre Lézine Berault des Essarts. Une croix de marbre noir portait son nom et son épitaphe en lettres d'or. On ne mit pas non plus ses restes dans une caisse distincte. Tous les ossements trouvés dans ce second caveau furent déposés ensemble dans un grand cercueil. Les religieuses attendaient à l'hôpital nouveau ce trésor que l'ancien leur restituait et qui leur fut amené en solennelle cérémonie par le clergé suivi d'une foule d'habitants. Elles chantèrent un grand service et les deux bières furent enterrées dans l'enclos particulier des hospitalières (1).

Laval reçut de son côté la bénédiction de l'ac-

(1) En 1838, une seconde exhumation eut lieu. Ces ossements furent placés dans le chœur de la nouvelle chapelle des deux côtés de la grille, au-dessous de deux plaques en marbre noir. Sur celle de droite est écrit :

« Ici ont été déposés, le 15 mars 1838, les restes vénérables de messire Jérôme Le Royer de la Dauversière, notre instituteur et de six de nos fondateurs, bienfaiteurs ou amis, exhumés du caveau funéraire, sous l'église de notre ancienne maison, le 3 mars 1809, et aussi ceux de M. l'abbé Chauvelier, notre aumônier, décédé le 12 novembre 1831, bienfaiteur et réparateur de cette maison après la Révolution. »

Sur la plaque de gauche on lit :

« Ici ont été déposés, le 15 mai 1838, les restes vénérés de la R. Mère des Essarts et de nos mères et sœurs décédées dans notre ancienne maison, exhumés du caveau funéraire, le 3 mars 1809 ; et aussi ceux de notre R. Mère Chauvelier, décédée le 14 septembre 1823, après avoir rétabli cette maison en 1802.

croissement de la famille, par l'arrivée d'excellents sujets. Sœur Françoise Maret était entrée dès 1801, malgré les préventions qu'on avait voulu lui inspirer contre cette communauté à cause de l'affaire du serment. Elle reconnut que ceux qui tâchaient de l'arrêter étaient animés par la passion politique bien plus que par la conscience chrétienne, et elle trouva le bonheur au milieu des excellentes mères entre lesquelles régnaient la paix, l'union et la régularité. L'année suivante se présenta Sophie Rojou qui fut l'âme de la renaissance; plus tard vint Joséphe Letourneurs (1819) qui pendant vingt-trois ans, gouverna alternativement avec elle, ensuite Caroline-Antoinette Georges, âme céleste qui ne fut que montrée au cloître et s'envola au séjour des anges à vingt-trois ans (1).

Sophie Rojou avait reçu une éducation très soignée. Entraînée par les événements avec sa famille d'abord au Mans, puis à Paris, elle revint ensuite près de Laval, chez un oncle, curé d'une petite paroisse. Dans cette solitude et avec les conseils de son digne parent, elle étudia plus à fond, comprit et aima les vérités religieuses. Elle voulait dès seize ans se donner à Dieu chez les hospitalières, mais on la retint un an dans le monde. Revenue après cette épreuve elle fut l'exemple du noviciat et commença à exercer cette influence muette que l'on subissait sans s'en douter. Elle voyait si juste, et agissait si bien que l'on croyait ne pouvoir se tromper en marchant sur ses

(1) Elle était nièce de l'évêque de Boston, l'illustre de Cheverus qui mourut archevêque de Bordeaux et cardinal. Il était né à Mayenne qui lui a élevé une statue.

traces quand elle n'était encore que jeune religieuse, en suivant sa direction quand elle eut été revêtue de l'autorité. C'est en 1818 qu'il lui fallut prendre la charge de supérieure, et bientôt après, elle eut à traiter une affaire d'une très haute importance pour l'Institut.

Il y avait à Ernée, petite ville de cinq mille âmes, à huit lieues de Laval, des chanoinesses de Saint-Augustin vivant d'après un Institut particulier qui existait dans le diocèse de Coutances. Elles n'avaient point d'approbation du Siège apostolique et étaient soumises aux Ordinaires diocésains. Depuis deux cents ans environ, elles desservaient l'hôpital d'Ernée. La Révolution leur avait été très dure. Elles avaient été dispersées; les coups de sabre marqués sur les escaliers et sur les boiseries des salles communes, indiquent encore avec quelle rage l'hôpital avait été envahi.

Au moment où elles auraient pu songer à se réunir, elle se trouvaient presques toutes âgées et réduites d'ailleurs à un petit nombre dans lequel la mort faisait des brèches fréquentes. L'une d'elles cependant, nommée au monde Marie Fortin et en religion sœur Sainte-Claire, ne désespéra pas de relever sa communauté. Elle retourna à l'hôpital appelée par les administrateurs, obtint la rentrée de quelques-unes de ses sœurs, et procéda avec elles à l'élection d'une supérieure; ce fut sœur Sainte-Reine de la Corbière. Plusieurs sujets se présentèrent dont les dots furent promises par des personnes bienfaisantes. Mais il n'y avait plus que trois sœurs vocales pouvant régulièrement exercer les offices.

Dans cette détresse sœur Sainte-Claire s'adressa aux supérieurs ecclésiastiques; ils se firent renseigner et on leur confirma l'état plus que précaire dans lequel se trouvaient les chanoinesses. Il n'y avait pour sauver la maison, disaient les prêtres chargés de l'enquête, qu'un seul moyen, c'était d'appeler au secours quelques religieuses d'un autre couvent de chanoinesses de Saint-Augustin. Mais toutes les communautés, à ce moment, se voyaient dans un état presque semblable, reprenant vie à grand'peine, et ne pouvaient s'appauvrir en se privant d'un certain nombre de sujets. Sœur Sainte-Claire songea à recourir aux religieuses de Saint-Joseph de Laval hospitalières aussi et suivant aussi la règle de Saint-Augustin. La pénurie de sujets était moins grande de ce côté; mais c'était une autre congrégation et il était impossible de constituer une communauté mi-partie, suivant parallèlement des usages divers. Sœur Sainte-Claire le sentit et s'assura du consentement de plusieurs de ses sœurs à un changement d'Institut, si elles ne pouvaient autrement demeurer fidèles à leurs engagements envers Dieu et envers les pauvres.

L'idée d'une fusion dans l'Institut de Saint-Joseph fut agréée par l'autorité épiscopale (1) qui engagea les sœurs d'Ernée à entrer en pourpalers avec celles de Laval. La conduite de la Mère de la Corbière, sœur Sainte-Reine, montra que cette décision ne lui agréait pas beaucoup, néanmoins elle écrivit à la Mère

(1) A cause du grand âge de Mgr de Pidoll, évêque du Mans, elle était exercée par son grand vicaire, M. Duperrier, quoique celui-ci fut nommé à l'évêché de Tulle.

Rojou dans le sens qui lui était indiqué. Elle le fit laconiquement et seulement en son nom, de manière que sa démarche ne sembla pas suffisante à la supérieure de Laval. Celle-ci, écrivit à l'évêché du Mans : elle n'avait de sujets que le nombre nécessaire pour sa propre maison, une adhésion des religieuses d'Ernée est indispensable ; il faut une fusion complète, sans restriction et sans réserve, dans l'Institut de Saint-Joseph ; il faut que la supériorité soit exercée par une des sœurs de Laval ; quelle sera la position de la supérieure démissionnaire ? il sera requis que toutes les chanoinesses fassent un nouveau noviciat et une nouvelle profession ; l'assentiment des administrateurs et un traité en règle sont indispensables. Tout en reconnaissant l'à-propos des préoccupations de la Mère Rojou, le grand vicaire insista pour un arrangement et chargea le confesseur des Sœurs de Saint-Joseph, M. Cormier de la Potinière, prêtre chapelain de S. A. R. Monsieur frère du roi, de se rendre à Ernée pour faire une enquête. (3 mars 1819.)

Celui-ci devait traiter avec les chanoinesses les questions ci-dessus, et avec les administrateurs, discuter les bases d'une convention. Le terrain de l'hôpital d'Ernée n'était pas enclos, l'on demandait qu'ils s'obligeassent à l'enceindre d'un mur de dix pieds de haut ; on fixait la situation du chapelain, la manière de gérer les fonds remis pour la dépense des malades et d'en rendre compte, le droit de choisir et de congédier les serviteurs et servantes.

Les sœurs d'Ernée, par une lettre du 10 mars, sollicitèrent l'affiliation pure et simple à l'Institut de Saint-Joseph, promettant de garder fidèlement les

statuts, constitutions et observances usitées, conformément aux livres des Constitutions, Coutumier et Cérémonial qui leur ont été communiqués. Elles ajoutent que quant à leurs engagements précédents, elles en ont été relevées par les supérieurs ecclésiastiques, qui sont du reste les mêmes auxquels les religieuses de Laval sont soumises, et qui se sont prononcés en faveur de la fusion. Toutes les sœurs signèrent cette demande et protestation, moins la supérieure, sœur Sainte-Reine, et sœur Saint-Jean qui réservait son adhésion.

De son côté la commission administrative accéda à tout ce qui était demandé. Elle n'avait pas les fonds nécessaires pour faire la clôture; mais elle ouvrit immédiatement une souscription pour cet objet, et s'obligea à y consacrer chaque année trois cents francs de sesre venus jusqu'à entier achèvement. (12 avril 1819.)

La réponse aux religieuses d'Ernée fut délibérée en chapitre à Laval, le 30 avril. On accorda l'affiliation en représentant encore une fois qu'elle devra être complète et absolue au point que si une religieuse d'Ernée ne voulait pas s'astreindre à la pratique exacte de la règle et à la soumission à la supérieure elle ne pourrait demeurer dans la maison. On accorda à sœur Sainte-Reine et à sœur Saint-Jean de rester avec la communauté à cause de leur grand âge, quoique non affiliées; mais elles observeront la règle de Saint-Augustin, se conformeront aux observances du jour et seront soumises à la direction de la supérieure. Elles n'auront voix ni active ni passive. Les jeunes sœurs resteront quatre ans au noviciat, dont trois

ans après leur profession. Il est accordé à sœur Sainte-Claire dispense de ce noviciat; elle-même déclarera quand elle croira avoir acquis une connaissance assez parfaite de ses nouveaux devoirs, et jouira immédiatement de tous les privilèges des sœurs vocales. La communauté de Laval, se réserve de prendre à Ernée deux ou trois sujets pour remplacer ceux qu'elle prête. Les ex-chanoinesses quitteront le nom qu'elles avaient reçu en religion pour reprendre leur nom de famille, selon l'usage de l'Institut de Saint-Joseph.

Sous la conduite de M. Cormier la Mère Rojou avec les sœurs Paré et Mautouchet, se rendit à Ernée le 3 mai; elle eut bientôt gagné l'affection de ses nouvelles sœurs. Le 9 mai, elle signa avec les administrateurs un traité détaillé. La sœur Saint-Jean qui s'était réservée jusque-là demanda l'affiliation, et la mère Sainte-Reine se retira. A l'âge de soixante-onze ans, il lui eut été pénible et peut-être impossible de recommencer une vie religieuse; elle alla demeurer en ville. Tous les actes nécessaires furent passés en forme devant notaire (17 mai) approuvés par la communauté le 20 mai, et le 24 mai, revêtus de la sanction de l'évêque du Mans (1).

Le 2 juin se fit à Laval l'élection d'une supérieure pour Ernée. On y eût bien désiré la Mère Rojou, et M. Cormier la croyait éminemment propre à donner une bonne et puissante impulsion à la maison nouvelle. Mais il n'y avait que huit mois que Laval l'avait élue, et Laval n'eût pas le courage d'en faire le sacri-

(1) L'acte d'affiliation est du 18 mai et son approbation par l'évêque du 24 mai, comme pour les autres actes.

fice. Les suffrages se portèrent sur la Mère Paré (1) à laquelle on donna pour compagnes les mères Maret en qualité d'hospitalière, et de Baglion comme dépositaire (2). Elles se rendirent à Ernée le 4 juin, conduites par M. Cormier et la Mère Rojou. On fixa au 11 juin suivant la cérémonie de l'inauguration solennelle.

M. Cormier, délégué de l'évêque, se rendit à l'église de l'Hôtel-Dieu où le maire et les administrateurs l'attendaient. En leur présence il fit donner lecture de ses pouvoirs, mit les hospitalières venues de Laval en possession actuelle et réelle de la maison et communauté, et confirma la Mère Paré en qualité de supérieure. Il dispensa ensuite les chanoinesses de toutes les obligations de leurs anciennes règles et les soumit à celles de l'Institut de Saint-Joseph. Après le chant du *Veni Creator*, il commença la sainte Messe, et, à l'évangile, fit un sermon dans lequel il présenta, « avec les ménagements et la décence exigés par la prudence » l'historique de tout ce qui s'était fait, exhorta les nouvelles novices à se pénétrer de l'esprit religieux, bénit Dieu d'avoir rajeuni une maison qui était menacée de périr, recommanda une union cordiale et perpétuelle avec la communauté de Laval qui rendait ce grand service, félicita les membres de la commission administrative, puis acheva le

(1) Elle était de la famille de l'illustre Ambroise Paré, créateur de la chirurgie moderne, médecin des rois Charles IX, Henri III, etc., né à Laval, en 1509.

(2) La Mère de Baglion descendait de la famille italienne Baglioni, connue depuis le XIIe siècle et dont une branche vint s'établir dans le Bas-Maine au commencement du XVe.

Saint Sacrifice et termina la cérémonie par le chant du *Te Deum*.

Sœur Marie Fortin, autrefois sœur Sainte-Claire, fit ses vœux le 22 janvier 1820, et fut nommée assistante malgré ses instances pour n'être point distinguée de ses anciennes compagnes. Celles-ci prononcèrent leur engagement au temps fixé, et l'on avança la sortie du noviciat pour quatre d'entre elles, plus âgées. La régularité et la ferveur s'établirent dans la communauté renouvelée; des sujets se présentèrent et furent admis; Dieu fut aimé et les pauvres furent assistés et servis dans cet hôpital dont l'accession à l'Institut de Saint-Joseph, consola un peu les autres maisons de la perte de celles qui n'avaient pu se relever.

La Providence permit que Laval ne se sentit point appauvri par le concours qu'il prêta à la résurrection d'Ernée. L'année 1819 amena quatre postulantes qui devinrent d'excellentes religieuses. La Mère Rojou et la Mère Letourneurs en alternant dans les charges de supérieure et de maîtresse des novices réparèrent les brèches faites par la révolution tant au spirituel qu'au temporel et leur maison redevint comme à son début une des plus nombreuses et des plus exactes de la Congrégation.

Un des agents humbles, mais non des moins puissants de la renaissance d'Ernée fut une converse, Étiennette Goyet, dite sœur Eulalie. Dès son premier voyage la Mère Rojou l'y avait conduite faisant grand fonds sur sa régularité admirable et sur sa douceur entraînante. Elle devait être un modèle muet à l'appui des leçons des sœurs réformatrices. Elle n'y resta

que huit mois; mais son zèle infatigable auprès des pauvres malades, son ardeur pour le travail, la patience qu'elle fit paraître dans une maladie grave, les vertus de tout genre qu'elle pratiquait avec une perfection peu commune, laissèrent dans cette maison des germes d'abnégation et de dévouement qui portèrent des fruits.

Étiennette était une fille de campagne. Elle fut une de ces âmes, nombreuses dans le Bas-Maine alors, qui tout en tournant le rouet et laissant glisser entre leurs doigts agiles le fil égal et solide, occupaient leur esprit à contempler les vérités chrétiennes, et faisaient monter leurs cœurs vers les splendeurs de Dieu (1). Son curé marchait lui-même dans les voies mystiques, il lut dans cette âme et sut diriger ses aspirations. Il avait affaire à une volonté forte, il lui demanda de hautes vertus. Le démon voulut se jeter à la traverse; mais il eût la honte d'être vaincu. Étiennette revenue un jour de l'église où elle s'était confessée, s'était remise à son rouet, remerciant en silence Notre-Seigneur de la grâce reçue et lui demandant comment elle pourrait faire pour l'aimer davantage, elle entendit nettement ces paroles : « Tu auras beau faire je t'aurai. » Elle n'eût pas de peine à comprendre d'où lui venait cette menace et elle répondit avec fermeté : « Tu as menti, tu ne m'auras pas. » Mais elle sentit qu'elle devait plus intimement que jamais s'attacher à celui qui a vaincu l'enfer et qui aime nos

(1) Laval était connu par la fabrication des toiles. Les machines filantes n'existaient pas encore; cette industrie occupait des milliers de fileuses à la ville et aux environs.

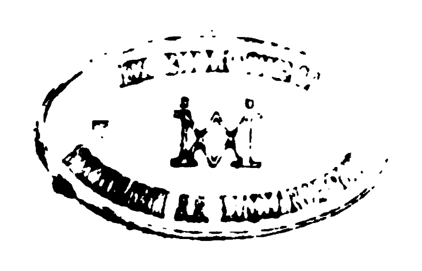
âmes. A vingt-six ans (1808) elle vint se proposer comme converse à l'hôpital de Laval.

La communauté n'avait point besoin de converses, mais elle n'avait pas de tourière et consentit à recevoir Étiennette provisoirement en cette qualité. A la grande souffrance de celle-ci, le provisoire fut très long; elle s'acquittait si bien de sa fonction de confiance qu'on ne savait comment la remplacer si on l'admettait au saint habit. Elle réclama humblement d'abord. Elle était trop intelligente pour ne pas voir que la conscience avec laquelle elle s'acquittait de son emploi, était l'obstacle qu'elle-même dressait au-devant de ses désirs; mais comment eût-elle pu moins bien faire ce qu'elle faisait pour le Seigneur Jésus? Qu'il soit content et que je souffre, pensait-elle, c'est dans l'ordre. Elle cessa conséquemment de réclamer; son Jésus savait à quel moment il conviendrait de l'appeler plus près de lui. En effet, sans qu'on eut moins besoin de ses services de tourière, la Mère Salmon, supérieure, la proposa à la communauté pour le voile blanc, et elle fut reçue à l'unanimité des suffrages.

Ce fut pour elle un grand bonheur, mais une obligation plus stricte, bien sentie, de faire encore davantage pour Dieu. Son confesseur, après l'avoir sérieusement éprouvée, lui permit de s'engager par vœu à faire toujours ce qu'elle croirait plus agréable au divin Maître. Elle comptait sur Dieu pour la soutenir dans cette perfection, non sur elle-même, aussi le Seigneur ne lui manqua pas. Sœur Eulalie observa son vœu jusqu'à la mort avec une telle fidélité, qu'il ne lui causa ni scrupules, ni inquiétudes de con-

science, marque évidente d'un esprit aussi éclairé que fidèle. « Jamais, écrit la Mère Letourneurs, dans sa circulaire, on ne lui vit faire ou dire, que ce qu'il est heureux d'avoir fait ou dit lorsqu'on va paraître devant Dieu. » Quel éloge! La dernière maladie acheva d'épurer ou plutôt d'embellir ce cœur d'élite qui alla s'unir à Dieu pour jamais, le 4 mars 1822.





CHAPITRE VI

LE DEUXIÈME CENTENAIRE du commencement de l'Institut de Saint-Joseph. — Indulgences accordées. — Félicitations mutuelles. — Le cœur de Jérôme Le Royer rendu au couvent de La Flèche. — Réunion de supérieures. — Le Directoire. — L'explication des points obscurs. — La Mère Tirouflet.

Ce fut vraiment un an de grâce que l'année 1836 pour tout l'Institut de Saint-Joseph. Deux siècles allaient s'accomplir depuis que La Flèche l'avait vu naître. Les hospitalières de Montréal ne voulurent pas laisser passer inaperçue cette date solennelle, elles sollicitèrent du Souverain Pontife une indulgence plénière à gagner non seulement pour elles-mêmes et pour leurs sœurs de toutes les maisons de l'Institut, mais encore pour tous les fidèles qui visiteraient une de leurs églises au jour marqué par les évêques diocésains. Le jour de ce grand anniversaire était celui de la Très Sainte Trinité; c'était en cette solennité, le 18 mai 1636, qu'après être venues quelque temps du dehors servir les pauvres malades, Marie de la Ferre et Anne Foureau étaient entrées à l'hôpital pour s'y fixer et y attendre les élues que Dieu, s'il le voulait, leur enverrait pour la formation d'une congrégation nouvelle.

Il est difficile de dire quelle cordialité entre tous les couvents de la famille se manifesta à cette occasion. Ils se communiquèrent réciproquement dans

des lettres pleines des sentiments les plus affectueux, leur bonheur de se sentir unis en Dieu d'une manière plus intime, au moyen des exercices spirituels qu'ils faisaient tous avec ferveur et par un élan général de renouvellement dans les vertus de la sainte vocation. C'est avec un saint et touchant enthousiasme que les sœurs expriment leur joie sans mélange, leur désir de se rendre semblables aux premières mères dont ces fêtes leur remettent en mémoire les édifiants souvenirs, leur gratitude unanime envers celles qui leur ont procuré ces jours bénis. Bien que les communautés aient une vie propre et indépendante, elles se serrent toutes avec un amour filial autour de celle de La Flèche, leur saint berceau.

« Quel touchant spectacle, écrivaient les religieuses de Nîmes, présente en ce moment notre saint Institut dans chacune des maisons qui le composent! ce concert unanime de vœux et de prières ferventes, cette uniformité de pratiques qui ont servi de préparation à la grande solennité de l'année centenaire que nous venons de célébrer, ces témoignages d'amour et de respect pour notre chère maison de La Flèche, berceau et pépinière de la congrégation, et surtout l'abondance de faveurs spirituelles répandues avec une sainte profusion sur les différents membres de la même famille, qui prend pour modèle celle de Jésus, Marie, Joseph; tout cela réuni, dis-je, n'est-il pas un spectacle digne de l'admiration des hommes et des anges mêmes, puisqu'il annonce la grandeur des miséricordes du Seigneur à notre égard et la tendresse de son cœur pour ses Épouses! Quels sentiments de reconnaissance la vue de tant de bienfaits

ne doit-elle pas exciter en nous en ce moment, et combien en devons-nous apprécier davantage, s'il est possible, le bonheur de notre vocation? »

« Chérissons de plus en plus notre sainte vocation, écrivait-on de Beaufort, remercions Dieu de nous y avoir appelées de préférence à tant d'autres qui en étaient peut-être plus dignes. Que l'exemple de nos premières Mères dont cet époque nous rappelle le souvenir, soit pour nous un aiguillon qui nous excite à marcher dans la voie des vertus qu'il nous faut parcourir ; elle est semée de peines et d'afflictions, il est vrai; chaque pas nous présente de nouvelles croix et de nouveaux combats; cependant ne nous laissons pas abattre par ces difficultés, nos Mères les ont éprouvées comme nous et en bien plus grand nombre, mais leur foi, leur confiance, leur amour pour Dieu les leur ont fait surmonter. »

Baugé après avoir remercié Dieu des grâces reçues continuait : « Nous nous efforcerons d'accomplir les saintes promesses que nous avons renouvelées pendant les jours de faveur et de bénédiction qui viennent de s'écouler. Ce qui nous ranimait dans cette sainte octave c'était de penser que toutes nos maisons ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme et que l'accord merveilleux qui régnait entre elles attirait sur chacune de nous les regards de la Sainte Famille à laquelle nous avons le bonheur d'être consacrées. »

Dans la lettre de Laval la Mère Letourneurs écrit avec joie : « Je ne crois pas être téméraire en affirmant que les filles de Saint-Joseph ont conservé l'esprit de leurs premières Mères. Ne sont-elles pas, comme elle, disposées à sacrifier leur repos, leur santé et même

jusqu'à leur vie pour soulager Jésus-Christ en ses membres souffrants? Ne s'estiment-elles pas plus heureuses d'êtres les humbles servantes des pauvres, pour l'amour de Lui, que de jouir de toutes les douceurs? »

Avignon s'écriait : « Qu'il nous tardait de nous rapprocher de vous pour unir nos sentiments aux vôtres et savourer avec vous les délicieux transports qui ont inondé nos âmes. Quelle joie! quelle douce joie! produite par le Saint-Esprit!... Sa bonté a porté le feu parmi nous, le feu de la divine charité, et nous a toutes renfermées dans le même embrasement... nous avons senti plus que jamais que nous ne faisions qu'un cœur et qu'une âme. »

La lettre de L'Isle est de la vénérable Mère Antoinette Vincent, la principale restauratrice de cette maison. « Voici, dit-elle, la très petite fille de l'Ordre qui vient vous exprimer, autant que sa faiblesse le lui peut permettre, toute l'étendue de la joie qu'elle a éprouvée en s'unissant à ses sœurs aînées, dans la consolante fête qui resserre et cimente la sainte union conservée d'une manière si édifiante depuis deux cents ans dans notre saint Institut, et qui dans ces jours délicieux semble prendre un nouveau lustre et nous remettre devant les yeux les grands exemples de nos premières Mères. Comment ne serions-nous pas électrisées en voyant la ferveur de nos chères maisons. Je ne puis lire les lettres que j'en ai reçues à l'annonce de l'année séculaire, où sont si bien exprimés les sentiments de nos bien-aimées sœurs, que je ne sois attendrie jusqu'aux larmes. Oh! quelle faveur d'être agrégée à un si saint Ordre! »

Montréal, à travers les mers, recommande aux maisons de France la petite maison du Canada. « Nos Messieurs de Saint-Sulpice, dit la lettre, et notre saint évêque, Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal, nouvellement érigé en évêché, sont enchantés de la belle union qui existe entre nous... Croyez bien que je vous porte toutes dans mon cœur, et que toutes vos sœurs du Canada auront toujours pour vous les sentiments de la plus profonde cordialité. »

« Nous ne craignons rien tant, écrivait Ernée, entrée la dernière dans la famille, que le dépérissement de la discipline religieuse; nous sentons tout ce que demande notre sainte vocation. Si une religieuse doit s'efforcer de conformer sa vie aux règles de la perfection évangélique, que ne devons-nous pas faire? nous, membres d'un Ordre qui présente encore sa pureté primitive. Oh! malheur à nous, si nous allions jeter la première tache sur cette robe si blanche et si pure qu'il porte devant Dieu depuis deux cents ans! Nous violerions les conditions traitées de notre affiliation avec vous. Il y a dix-sept ans, heureuse époque qui ne sortira jamais de notre mémoire, que nous eûmes le bonheur de nous associer à vous, d'embrasser votre saint Institut. Oh! béni soit le jour où nos noms furent inscrits avec vos noms, où nos cœurs purent s'unir avec les vôtres (1). »

Enfin La Flèche avait à annoncer à tout l'Institut

(1) Celle qui écrivait ainsi était l'une des anciennes chanoinesses affiliées, la Mère Marthe Richefou, autrefois sœur Sainte-Élisabeth, maintenant supérieure.

une nouvelle qui devait y accroître encore l'allégresse. Le Seigneur avait marqué ce centenaire pour le retour d'un trésor qui fut rendu généreusement à cette occasion et reçu avec une gratitude et un enthousiasme que la Mère Lalande, supérieure de La Flèche, s'empressa de faire partager à toutes ses sœurs. Le cœur du vénérable Jérôme Le Royer de la Dauversière, fondateur de l'Institut, avait été, comme on l'a vu, le partage d'un de ses descendants et demeurait chez eux au château de la Mothe, en la paroisse de Crosmières. Les religieuses, une fois déjà, avaient essayé d'obtenir qu'on le leur cédât, mais elles avaient essuyé un refus. Or, l'avant-veille du centenaire, elles virent venir Mme Le Royer de la Mothe qui leur annonça la cession vivement désirée. Il avait paru à son mari que la circonstance des fêtes actuellement célébrées lui imposait l'abandon qu'il voulait bien maintenant faire à la communauté. Ce précieux dépôt était déjà là, à l'entrée de la maison, et les sœurs pouvaient se présenter au seuil de leur clôture pour le recevoir. Il était accompagné, pour en attester l'authenticité, de la plaque de marbre qui depuis deux cents ans le recouvrait au mur de la chapelle du château, et sur laquelle on lisait : « Ici a été déposé le cœur de M. Jérôme le Royer de la Dauversière, lequel, après avoir établi les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, d'abord à La Flèche, où est la première maison de l'Ordre, et ensuite à Moulins, à Nîmes et dans la Nouvelle-France, est mort le 6 novembre 1659, âgé de 63 ans. *Requiescat in pace.* »

Impossible de décrire la surprise, d'abord, puis

l'expansion de bonheur et les expressions de gratitude des religieuses. Elles suivirent la générense bienfaitrice et reçurent avec tout le respect et l'admiration imaginables ce cœur si animé de l'amour de Dieu, duquel, sous l'impulsion de la grâce, avait jailli la pensée de leur Institut. « Nous préparâmes, lit-on dans la lettre de La Flèche, tout ce qui était nécessaire. Nous revêtîmes ce précieux reste, embaumé et renfermé dans un cœur de plomb, de velours rouge sur lequel on broda son chiffre, en or, surmonté d'une couronne, nous l'exposâmes à la pharmacie sur un coussin de soie noire; un brancard couvert d'ornements de deuil était disposé pour le transporter. »

On voulait honorer Le Royer à cause de ses vertus et des services qu'il avait rendus à l'humanité souffrante et à la sainte Église, mais, malgré l'opinion que l'on avait de sa sainteté, on ne voulut pas paraître lui rendre un culte public et devancer le jugement du Souverain Pontife. On alla processionnellement prendre son cœur, toutes les sœurs portant des cierges ; le clergé de la ville et des environs, en habit de chœur, les suivait, terminé par quatre ecclésiastiques en chapes noires. Le maire et les adjoints, en costume, les administrateurs et une grande foule de peuple assistaient à la cérémonie. La capse qui contenait le reste précieux fut remise, à la grille du chœur, à la Mère Lalande, par le célébrant qui était le curé de La Flèche; il fut placé, et il est encore dans le chœur des religieuses, au-dessus de la stalle de la supérieure.

Sous l'émotion de ces joies, à la vue et pour l'accroissement de cette union qui venait de s'affirmer

avec tant d'ensemble et de spontanéité, la pensée revint de procurer à l'Institut un des livres régulateurs qui lui manquait encore. C'était le Directoire. Il avait été préparé par la vénérable Mère des Essarts, comme nous l'avons raconté (1); mais il était resté manuscrit. La maison de Baugé le possédait. Les autres maisons n'en avaient que des extraits, ou même se servaient pour guide de leur vie religieuse de copies prises çà et là. Le sage et saint évêque Jean-Baptiste Bouvier gouvernait alors le diocèse du Mans auquel La Flèche, Laval et Ernée appartenaient; ces maisons le sollicitèrent de vouloir bien s'occuper de ce travail. Il eût aimé à prendre en main cette œuvre; mais le temps lui manquait dans sa laborieuse vie d'évêque; d'ailleurs, il était bien aise de connaître le sentiment non seulement des couvents placés sous sa houlette, mais de tout l'Institut auquel le Directoire devait s'adresser. Un autre désir qui prit naissance, croit-on, dans le zèle de la Mère Letourneurs, pour une pratique entièrement uniforme des règles, lui en fournit l'occasion. Elle souhaitait le rétablissement des points de discipline qui dans le cours de deux siècles avaient pu être négligés ou diversement compris, et l'adoption générale d'usages que le changement des temps avaient justifiés et fait adopter.

Il fut reconnu que l'on perdrait beaucoup de temps et que l'on ne s'entendrait point par lettres; une réunion des supérieures à La Flèche fut résolue. Mgr Bouvier s'engagea à la présider, et Mgr l'évêque

(1) Liv. V, chap. VI, p. 76.



d'Angers duquel dépendaient les communautés de Baugé et de Beaufort, s'y fit représenter par ses deux vicaires généraux, MM. Régnier (1) et Desgarets. On eût bien désiré que les maisons du Midi envoyassent aussi des déléguées; mais la difficulté des communications ne le permit pas. Les trois supérieures de L'Isle, Avignon et Nîmes firent parvenir seulement leurs notes et observations. La Mère Letourneurs représenta Laval, la Mère Baudoin Ernée, la Mère Bourgineau Baugé, la Mère Latouche Beaufort, et enfin la Mère Lalande La Flèche.

Après que ces cinq intelligentes religieuses eurent discuté ensemble les questions disciplinaires, une réunion eut lieu le 28 juin 1837, en présence de l'évêque du Mans et des grands vicaires d'Angers. Tous les points furent discutés mûrement et arrêtés. On avait intention d'insérer ce travail dans le volume du Directoire. Mais si toutes les communautés étaient unanimes à désirer ce dernier, elles ne l'étaient pas également sur l'opportunité ou l'utilité d'une explication des points obscurs. Les maisons du Midi, n'ayant pu prendre part aux conférences tenues à La Flèche ni entendre les explications et motifs qui y avaient été produits, faisaient des réclamations et des réserves assez nombreuses. On jugea donc qu'il était prudent de surseoir à l'impression des articles réglementaires, pour ne pas retarder celle du Directoire.

(1) M. Régnier, après avoir été évêque d'Angoulême, fut élevé au siège archiépiscopal de Cambray et mourut en 1881, revêtu de la pourpre romaine.

Sur le refus de Mgr Bouvier, on avait songé à demander la rédaction de ce livre important à un père de la Compagnie de Jésus; mais il se trouva qu'il n'entrait pas assez dans l'esprit de l'Institut et que son œuvre n'eût pas répondu à l'attente générale des communautés. Lui-même donna cet avis aux hospitalières de Laval, que nul ne pouvait connaître mieux qu'elles-mêmes cet esprit qu'il s'agissait d'exprimer; elles seules pouvaient le traduire de manière à le faire passer à jamais dans les âmes des jeunes novices, pour qu'il s'épanouit en elles quand elles seraient professes. C'étaient elles-mêmes, par conséquent, qui devaient rédiger comme un projet, sur lequel ensuite Mgr Bouvier ne refuserait pas de travailler et de mettre le sceau de sa science et de sa piété. Ce conseil, d'une évidente sagesse, fut suivi par la Mère Letourneurs.

La divine Providence lui avait mis sous la main la religieuse qui convenait parfaitement pour cette œuvre. C'était Louise Tirouflet qui avait fait profession en 1828, et dont le mérite avait été tout de suite reconnu de ses Mères. La digne supérieure traça le plan, marqua les divisions, limita le cadre; la jeune et intelligente ouvrière le remplit avec un rare bonheur. Elle s'inspira de plusieurs livres et manuscrits; mais surtout elle reproduisit, autant qu'il lui fut possible, le travail légué à l'avenir par la vénérable Mère des Essarts. Par elle, elle remontait ainsi jusqu'au berceau de la Congrégation, puisque Lézine Berault des Essarts avait vécu avec les fondateurs, avait été formée par la Mère de La Ferre elle-même, et s'était proposée, en écrivant son Directoire préci-

sément, le maintien de l'esprit primitif que l'on désirait maintenant assurer. Son œuvre l'occupa pendant les derniers mois de 1837 et les premiers de 1838. Un travail si sérieux, si promptement et si heureusement achevé, témoigne de l'étonnante facilité et netteté d'esprit de cette excellente religieuse, en même temps que de la sagesse qui lui interdit de chercher à faire une œuvre personnelle.

A peine achevé, son manuscrit fut adressé à l'évêque du Mans, qui le renvoya quelques mois après en provoquant les observations de toutes les maisons auxquelles il demandait qu'on fît passer pour cela des copies. Les observations faites furent en petit nombre; tous les couvents avaient été ravis de trouver si bien résumé ce qu'ils désiraient. Cependant Mgr Bouvier voulant leur donner une satisfaction complète, consentit à tenir compte de leurs remarques. Il livra le travail à l'impression et, en l'offrant aux maisons de son diocèse, il leur adressa la lettre pastorale qui sert d'introduction au Directoire (25 mars 1839). Dans cette lettre, il fait l'œuvre absolument sienne pour la proposer avec plus d'autorité; elle l'est en effet, puisqu'il l'a entièrement revue et écrite de sa main, en y faisant, avec sa sûreté de doctrine, les modifications qui lui semblaient convenables; l'œuvre est néanmoins au fond celle de la Mère des Essarts, remise en un autre ordre par les Mères Letourneurs et Tirouflet. Elle réunit ainsi en elle tout ce qui peut la rendre sûre en même temps que vénérable à tout l'Institut. Mgr Montault des Iles, évêque d'Angers, écrivit aussi une lettre pour recommander le Directoire aux hospitalières de Beaufort et de

Baugé. Mgr Cart, évêque de Nîmes, en fit autant à l'égard des hospitalières de Saint-Joseph de sa ville épiscopale.

Deux mois après la publication du Directoire, l'évêque du Mans fit imprimer l'Explication de quelques points obscurs de la Règle, d'après les résolutions prises à La Flèche avec les cinq supérieures et les vicaires généraux d'Angers. Il convenait mieux, comme le remarque le prélat dans la préface, que cette explication, qui n'avait pas reçu l'adhésion de toutes les communautés et qui était sujette à changement selon les temps et les lieux, fut publiée à part, à l'usage des maisons qui trouveraient opportun de s'y conformer. Ainsi, en définitive, le grand désir d'uniformité de la Mère Letourneurs ne fut pas pleinement satisfait, mais la réunion de La Flèche qu'il procura eut un résultat plus important, celui de la publication du Directoire, qui fut partout adopté.

La Mère Louise Tirouflet fut, pour la première fois, élue supérieure en 1841. Elle arriva à cette charge âgée seulement de 36 ans, mais avec la maturité et la sagesse d'un âge beaucoup plus avancé. La communauté avait compté, en l'élisant, que son gouvernement serait une ère de prospérité spirituelle et temporelle, elle ne fut pas trompée. La jeune supérieure mit toute son activité et son énergie à poursuivre les améliorations commencées. Elle assainit les bâtiments et, en même temps, elle éleva les âmes par sa douce et pieuse direction.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans consacrer quelques lignes à la mémoire de celle qui, depuis 1857, alterna avec la Mère Tirouflet dans la supé-

riorité. Clémentine Sauvé fut élue pour la première fois lorsqu'elle n'avait encore que trente-trois ans et trois ans de profession; mais les hautes qualités dont le Seigneur l'avait douée avaient frappé tous les yeux aussi bien au dehors qu'au dedans de la maison. Cette élection reçut l'approbation unanime et la manière dont la digne Mère Sauvé géra ses fonctions en toute circonstance fit admirer une capacité qui surpassait tout ce qu'on avait pu espérer. On vit avec combien de raison la Mère Letourneurs, qui était un bon juge, avait dit de Clémentine encore novice, que l'Institut ne recevait pas un sujet semblable tous les cent ans. A l'époque si difficile de la guerre de 1870, elle fit l'étonnement des nombreux officiers qui eurent à traiter avec elle. On n'oubliera jamais tous les services qu'elle a rendus. Il semblait qu'elle dût rester longtemps encore au sein d'une communauté dont elle faisait le bonheur et l'édification, car les vertus de cette éminente religieuse n'étaient point éclipsées par ses talents; mais la divine Providence voulut, malgré les prières de ses filles éplorées, l'appeler à la récompense après vingt-sept ans de religion, en 1878. Elle n'avait que cinquante-quatre ans (1).

(1) La Mère Clémentine Sauvé a laissé en plusieurs volumes in-folio manuscrits, une chronique de la maison de Laval, qui contient aussi beaucoup de renseignements sur la Congrégation tout entière.

CHAPITRE VII

L'ESPRIT VOLTAIRIEN. — On veut chasser les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu d'Avignon. — Les incendies. — La pauvre folle. — Délibération des administrateurs. — L'archevêque défenseur des Hospitalières. — Expulsion militaire. — Les sœurs à l'archevêché, puis à Saint-Pierre de Luxembourg. — Revirement en 1848. — Les Hospitalières sont rappelées. — Concours des maisons de l'Institut. — Le couvent est restitué.

Napoléon avait voulu restaurer la religion, non pas l'Église. Les Articles organiques, en venant au lendemain du Concordat restreindre les effets de cet acte réparateur, montrèrent bien cette pensée. Une telle politique, du reste, répondait aux vœux du voltairianisme toujours vivant en France, surtout dans le monde officiel. La soi-disant philosophie trouvait que l'explosion révolutionnaire avait manqué le but en le dépassant; mais, se débarrasser de l'Église, ce que Voltaire avait appelé : écraser l'infâme, était toujours son objectif. Elle y travailla sous la restauration qui, timide et faible, au lieu de la réduire, lui fournit souvent des armes. Elle crut avoir triomphé avec le régime de juillet 1830; elle avait trouvé, selon son expression, un gouvernement qu'on ne confesse pas.

Mais les Constitutions nouvelles proclamaient des principes de liberté pour tous. L'Église de France ne voulut point admettre qu'on les tournât contre elle seule. Malgré tous les lacets savamment combinés

dans lesquels l'avaient enserrée les légistes, elle renaissait, elle réparait ses pertes. Cherchant désormais son point d'appui à Rome, où est la force et l'amour, elle élargissait ses vues, s'attachait moins à un passé qui ne pouvait entièrement revenir, comprenait le rôle qu'elle avait à prendre pour faire le bien sous l'ordre nouveau, et pour accomplir sa tâche divine, réclamait sa place au soleil en vertu même des lois de la Révolution.

On voyait reparaître les religieux, les moines, invoquant leurs droits de citoyens libres. La charte avait promis la liberté d'enseignement, c'est-à-dire fait espérer à l'Église, chargée d'enseigner par son divin auteur, qu'elle pourrait en face de l'enseignement rationaliste de l'Université, élever un enseignement catholique. Les évêques revendiquaient hautement ce droit et l'opinion publique était avec eux. Le voltairianisme vit ce mouvement de très mauvais œil, le gouvernement qui lui appartenait en conçut une vive irritation. Pour arrêter les réclamations catholiques, il essaya de faire peur, non pas toujours ouvertement à la façon des braves, mais en s'attaquant aux faibles (1), ou en encourageant les entreprises tracassières et vexatoires de ses agents qu'emportait la haine sectaire (2).

(1) L'abbé Combalot, Louis Veuillot emprisonnés; d'autres traduits devant les tribunaux; les évêques condamnés comme d'abus.

(2) Il faut relire les journaux du temps. Citons le scandale que fit le maire de Tulle à propos d'une jeune fille de vingt-huit ans entrée au Carmel. Elle était restée dans le monde jusqu'à cet âge pour ne pas abandonner son père devenu veuf. Elle avait attendu qu'un frère fut marié et ne s'était décidée à partir qu'après avoir demandé

Avignon avait un maire voltairien, un préfet nécessairement instruit de la pensée secrète du ministre, et une administration hospitalière composée d'un juif, d'un athée, d'un usurier, d'un incapable, et d'un homme que les documents ne veulent pas qualifier. C'était tout ce qu'il fallait pour faire une expédition propre à mater le clergé. Elle fut entreprise, et la ville des papes donna au pays, quarante ans d'avance, un spécimen des expulsions que la troisième république nous fit voir il y a six ans, en 1880.

Dès le commencement de 1844, les administrateurs se mirent à agir en maîtres dans les salles, à prendre des mesures contraires au bon ordre, à réduire les sœurs à l'état de simples servantes. Ils favorisaient les sorties en ville des convalescents; ils établirent un lieu de promenade où la rencontre des deux sexes était facile, ce qui était deux sources d'abus des plus regrettables. Les maîtresses ouvrières et les parents honnêtes ne voulaient plus confier les jeunes filles à l'hôpital où plusieurs avaient trouvé le déshonneur. On annonçait de grands projets de construction pour lesquels les bâtiments occupés par les sœurs étaient, disait-on, nécessaires; on prenait des mesures même dans le couvent. Évidemment on voulait dégoûter les religieuses, les pousser à bout et obtenir qu'elles abandonnassent d'elles-mêmes l'établissement.

l'agrément de son père qui s'était borné à ne pas lui répondre. Le ministre Duchâtel donna ordre contre tout droit et toute raison, d'expulser les huit pauvres carmélites qui avaient eu l'audace de la recevoir. Grâce aux protestations de quelques évêques et aux critiques de la presse catholique, cet ordre finit par être tacitement laissé sans exécution.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, l'incendie éclata à la fois dans le grenier à foin des hospitalières et dans un galetas où était leur linge sale, deux points assez éloignés l'un de l'autre. Le concours sympathique de la population, de la garnison et des pompiers, arrêta le désastre, mais une grande partie du linge fut perdue, ainsi qu'une certaine quantité de foin et de paille. La justice arriva tout de suite pour faire une instruction, fatigua beaucoup les religieuses par ses perquisitions et ne découvrit rien. Le 11 du même mois, les sœurs aperçurent une fumée suspecte sortant du même galetas; elles y avaient remis, en petits tas rangés autour de la pièce, leur linge sale et le linge à demi brûlé. Il n'y avait pas un quart d'heure que deux de leurs hommes y avaient ensemble vérifié que tout était bien. Quand elles y montèrent, elles virent que chaque tas était allumé et brûlait séparément. On vint encore à leur secours et un plus grand malheur fut conjuré. Mais, en rentrant, à l'autre extrémité du couvent, les religieuses découvrirent un autre incendie dans une chambre obscure, au premier étage, où un peu de linge sale avait été jeté. Quelle main invisible agissait ainsi? Un des administrateurs osa désigner celle des hospitalières elles-mêmes; le public, avec plus de vraisemblance, en soupçonnait une autre.

Les sœurs furent obligées de coucher plusieurs nuits hors de leur couvent, dans les dépendances de l'hôpital. Quand elles rentrèrent chez elles, la supérieure eut ordre de conserver elle-même toutes les clefs, les religieuses ne pouvaient aller en quelque lieu que ce fût que deux à deux, et devaient se loger

ussi deux dans chaque cellule, afin qu'elles se sur-eillassent mutuellement. Ces précautions étaient bien ênantes; mais il y eut pire à souffrir.

Une pauvre sœur, Clémence Olivier, nommée Saint-Bernard, avait perdu l'esprit (1). Ses sœurs en religion eurent d'abord la pensée de la mettre dans un isile d'aliénés; mais elles se dirent : Nous sommes nstituées pour soigner les malades, serait-il bien de ne pas supporter et soigner les nôtres? Et avec un dévouement bien religieux et bien fraternel, elles gardaient et soignaient la pauvre folle. Celle-ci devint furieuse; il fallut la lier. Il fallait même employer une chaîne, parce qu'elle brisait les cordes; mais cette chaîne était bien enveloppée de coton pour qu'elle ne blessât pas, et laissée aussi longue que le permettait la prudence, afin que l'insensée put marcher un peu. Sa sœur aînée, religieuse comme elle, lui donnait des soins particuliers; c'était elle-même qui avait exigé que l'on prît cette mesure.

Sœur Saint-Bernard fut trouvée dans sa cellule lors des investigations générales qui furent faites dans le couvent. On devine le parti que l'impiété sut tirer de ce fait si simple et même si admirable. Les imaginations perverses eurent bientôt composé le roman : une grande faute avait été commise par la pauvre sœur, on lui avait infligé des pénitences telles qu'on l'avait affolée, on se plaisait à la tourmenter..... Par humanité, sans doute, les administrateurs

(1) La triste maladie était comme héréditaire dans sa famille. La communauté l'avait ignoré, ou avait commis la faute de la recevoir malgré cela.

ordonnèrent son transfert à l'hospice des fous. Là, elle fut vraiment séquestrée, et subit des traitements que la plume se refuse à retracer. L'archevêque signala, dans un mandement sur ces tristes affaires, l'indigne conduite du médecin en chef de l'établissement (1).

Les magistrats instruisirent cette seconde affaire de séquestration, firent des interrogatoires multipliés; entendirent, outre la communauté, soixante-douze personnes étrangères à la maison; leur but, ils le disaient, était de rendre l'innocence des sœurs évidente. Il suffisait pour cela de recueillir les dépositions sans parti pris. Un jugement de non-lieu en faveur des religieuses fut rendu le 12 septembre 1844.

Mais l'affaire des incendies demeurait toujours mystérieuse. Le 23 juillet au matin, on vint crier: « Au feu! » pendant que les religieuses étaient au chœur. Deux lits brûlaient dans le dortoir des converses, que plusieurs sœurs avaient traversé en allant à la messe et où il n'y avait rien d'extraordinaire au moment de leur passage. Dans un autre endroit on trouva un autre foyer préparé et flambant à peine. Mais, chose étrange! en même temps que le nouveau sinistre allait éclater, les pompiers, la garnison, la foule déjà accourus remplissaient les cours : ils eurent à prévenir plutôt qu'à étouffer l'incendie. Qui les avait avertis? Un des administrateurs, quelques jours auparavant, avait demandé à la supérieure si elle n'a-

(1) La *Gazette de Vaucluse* ayant donné le récit de ces horreurs, le médecin se prétendit diffamé et lui intenta un procès; mais son audace tourna contre lui, et les débats, non moins que la sentence, prouvèrent sa culpabilité.

ait pas reçu une lettre anonyme menaçant d'un ouveau sinistre. Comment la connaissait-il? Après ette troisième tentative, il dit aux sœurs : « Nous e pouvons exposer pour vous l'hôpital; il faut vous etirer dans vos familles ou chez d'autres religieuses, uand vous n'y serez plus on verra si les incendies ecommenceront. » C'était en effet à l'intérieur du ouvent qu'on cherchait toujours le coupable; maire, adjoints, procureur, juge d'instruction ne sortaient pas de là. Mais les religieuses, en faisant fermer toutes les issues qui pouvaient permettre de s'introduire de l'hôpital dans la communauté, avaient négligé de faire changer les serrures de deux portes. C'était à tort, car une clef avait été égarée depuis un an environ. Or, une de ces portes avait été trouvée ouverte la veille de l'incendie.

Le 29 juillet, les administrateurs délibérèrent que les hospitalières seraient relevées de leur service à partir du 1er janvier suivant. Cette résolution, approuvée le 9 août par le préfet, fut signifiée le 10 aux religieuses. La supérieure ayant demandé quels étaient les griefs qui déterminaient à prendre une mesure si sévère, on lui répondit que l'on n'avait pas de plaintes à formuler, mais que le gouvernement ne voulait plus de sœurs cloîtrées. Une délibération du conseil municipal, favorable à la communauté, fut cassée, et le préfet envoya au ministre celle de l'administration hospitalière en insistant sur trois griefs contre les religieuses : 1° les incendies; 2° la séquestration d'une sœur; 3° leur mésintelligence avec l'administration. Trois faussetés, puisque : 1° l'administration n'avait pas de sujets de mécontentement; 2° la sé-

questration avait été commandée par l'état mental de la sœur; 3o les incendies avaient été subis par les hospitalières qui y avaient perdu une partie de leur linge et d'autres objets et, par conséquent, ne pouvaient être accusées de les avoir allumés. Néanmoins, dès le 24 août, un arrêté ministériel approuva l'expulsion.

L'archevêque, Mgr Naudo, prit en main la défense des hospitalières. Après une instruction approfondie faite par lui-même sur place au sujet des faits d'incendie et de séquestration, il rédigea deux mémoires dans lesquels il démontrait victorieusement leur innocence. On ne lui répondit pas; mais on lui fit savoir que le service de l'hôpital serait enlevé aux religieuses de Saint-Joseph, et croyant l'ébranler, on lui proposa d'appeler, pour les remplacer, les Filles de la Charité. Le digne prélat répondit qu'il avait pour les filles de Saint-Vincent de Paul toute l'estime qu'elles méritaient; mais qu'il y avait des droits acquis et qu'il ne pouvait se prêter à une injustice.

L'affaire d'Avignon devint celle de la Congrégation tout entière. Chaque maison recourut aux influences protectrices sur lesquelles elles pouvaient compter. Des démarches furent faites à Paris par l'archevêque d'Avignon, l'évêque du Mans, MM. de Larcy et Béchard, députés. De belles et mensongères paroles furent données, comme celles qu'obtint la comtesse de Montalivet à laquelle le ministre laissa espérer qu'il ne signerait pas, un mois après qu'il avait apposé sa signature. Une pétition couverte de quatre mille signatures avignonnaises, recueillies en quel-

ques jours fut envoyée au gouvernement. Des avocats dévoués cherchèrent à faire valoir les moyens légaux. Il y eût appel interjeté au Conseil d'État sur la question de propriété du couvent. Mais le parti était pris. Le préfet, un jour, pressé par l'archevêque en laissa échapper le précieux aveu : Les sœurs font très bien, dit-il, et maintenant que nous les avons secouées elles feraient encore mieux, mais on n'en veut pas.

L'administration en effet marchait toujours à son but comme parfaitement assurée que rien ne l'empêcherait de l'atteindre. Elle rappelait de temps en temps aux sœurs sa décision du 29 juillet. Elle finit, en maintenant la cessation du service hospitalier au 1er janvier, par accorder un sursis de deux mois pour l'évacuation de l'établissement. Le 30 décembre des cadenas furent posés aux portes qui donnaient passage des salles dans la communauté, et le soir lorsque toutes les religieuses furent rentrées les cadenas furent fermés. Toute communication avec l'hôpital leur était ainsi interdite, et plus d'une le lendemain en venant pour reprendre ses devoirs pénibles et doux, dût se retirer en pleurant.

Renfermées chez elles, les religieuses continuèrent leurs exercices réguliers et remplacèrent le service des salles par le travail des mains qui leur fournit quelques ressources pour vivre. L'archevêque venait les voir et les encourager. Il leur dit : « Si l'on vient vous signifier de sortir, vous répondrez que vous ne pouvez franchir votre clôture que d'après ma dispense et mon autorisation. Pour moi, si on me la demande, je ne l'accorderai pas. »

Cependant le terme fatal approchait. Tout l'Insti-

tut était en larmes et en prières devant les autels. La population avignonnaise, un moment égarée par les calomnies, était redevenue plus favorable que jamais aux hospitalières qu'elle avait toujours beaucoup aimées. Quatre cents hommes offrirent à M. Chaudon, avocat et zélé défenseur de la communauté, d'aller trouver le maire et de lui signifier de rouvrir les salles des bonnes dames; il les en détourna, mais leur démarche fut connue des autorités auxquelles elle fit impression. On avait dit au ministre qu'il faudrait des troupes pour protéger les religieuses, et il se trouvait que ce n'était pas elles qui avaient le plus besoin de protection.

Dans la nuit du 1er au 2 mars un certain nombre d'amis des hospitalières firent le guet autour du couvent afin d'avertir les autres au premier signe suspect. Mais on attendit, parce que la question de propriété du couvent devait être vidée au Conseil d'État le 15. Ce tribunal complaisant ayant prononcé en faveur de l'administration, les hospitalières eurent avis de sortir le 8 avril, faute de quoi elles seraient exécutées militairement.

C'était ce que voulait l'archevêque, afin que l'iniquité fut plus flagrante. Après la question de propriété, d'autres difficultés restaient à résoudre, assez graves pour que l'on ne passât pas prématurément à l'exécution. Il défendit aux religieuses de se pourvoir d'une maison, pour que leur sortie n'eut pas l'air consentie, et que, si elle les expulsait, l'autorité eut l'odieux de les avoir jetées à la rue. Elles devaient faire toutes les réserves et protestations de droit et ne céder qu'à la violence. Le 8 avril se passa; on

craignait le bruit, l'attitude de l'archevêque et des sœurs contrariait beaucoup. On se décida pourtant pour le 15 du même mois et la rumeur s'en répandit rapidement.

Dès cinq heures du matin une foule compacte remplissait les abords du couvent et criait : Vivent nos bonnes sœurs ! nous les voulons ! elles ne sortiront pas ! On pria de la part des religieuses ce bon peuple de ne point faire de résistance, de se retirer même pour ne pas leur nuire en irritant les autorités. Les hommes du peuple répondirent qu'ils promettaient d'être calmes, mais qu'ils voulaient rester là et manifester hautement leurs sentiments. A dix heures eut lieu une première visite du commissaire. L'énergique Mère Pineau, supérieure, répondit qu'elle ne pouvait sortir sans l'aveu de l'archevêque et fit ses protestations. Le commissaire revint à quatre heures, il n'avait pas rendu exactement les paroles de la Mère Pineau qui refusa de signer son procès-verbal et exigea qu'il en rédigeât un autre sur la dictée de M. Chaudon. La foule était toujours là, saluant les commissaires par des huées. On jugea qu'il fallait requérir des forces et on remit au lendemain l'expulsion. Dans la nuit cinq cents cavaliers furent mandés de Tarascon, on demanda à la garnison quinze cents hommes, on mit sur pied toute la gendarmerie.

Les dames les plus distinguées de la ville étaient accourues pour accompagner les religieuses au moment de la sortie. Un certain nombre d'entre elles passa la nuit au couvent, les autres revinrent de grand matin. Une nouvelle tentative fut faite par un

haut magistrat pour décider les sœurs à partir sans qu'on eut recours à la force; elles répondirent d'une voix unanime qu'elles ne céderaient qu'à la violence. La supérieure exhorta ses filles à se montrer fermes, à garder le silence, à dominer leur douleur, à retenir même leurs larmes, et toutes tombèrent à genoux priant la Sainte-Famille de leur donner le courage de boire ce calice. Il était midi; on attendit jusqu'à trois heures; alors parut le juge de paix. Il supplia encore que l'on voulut bien obéir sans difficulté à sa sommation, et, sur le refus formel qui lui fut donné il commanda aux gendarmes d'agir.

L'un des commissaires saisit la supérieure par la manche de sa robe en se dirigeant vers la porte. On voulut dire aux religieuses que cela suffisait et que maintenant elles pouvaient suivre. — « Comme moi! » commanda la Mère Pineau, et il fallut les prendre toutes les unes après les autres. Les gendarmes n'agissaient qu'avec le plus grand respect et les larmes dans les yeux. Au dehors, les chasseurs venus de Tarascon avaient fait évacuer par la foule les abords de l'Hôtel-Dieu, les fantassins faisaient la haie, mais on n'avait pu empêcher toute cette bonne population de remplir les maisons et de paraître à toutes les fenêtres, ni de couvrir tous les toits.

Lorsqu'apparut dans la rue le cortège, mille cris frappèrent les airs. — Vivent nos bonnes sœurs! pensez à la passion, bonnes Mères! On vous mène au calvaire! vous reviendrez! Des militaires mêmes mêlaient leurs voix à celle du peuple. Ils n'agissaient qu'à contre cœur et acclamèrent en particulier la Mère Pelaud qui s'était dévouée au service de leur

salle spéciale avec un zèle bien apprécié par eux. En avant, marchait la révérende Mère, appuyée sur le bras de Mme Chaudon, non moins dévouée aux religieuses que son mari, le commissaire les accompagnait; puis les quarante religieuses suivaient, le voile baissé, retenant leurs larmes, mais le cœur brisé, soutenues par les pieuses dames sans l'appui desquelles elles n'auraient pu avancer dans leur voie douloureuse; à la fin, sur des brancards, on portait deux sœurs infirmes, spectacle qui attendrissait tous les cœurs. A cette vue les acclamations redoublèrent : Vivent les sœurs ! vive la religion !

Pendant ce temps, et préfet et autorités, se tenaient bien clos dans leurs hôtels sous la garde de piquets militaires.

La communauté s'était fait conduire chez M. Chaudon. Tel était l'ordre qu'avait donné le vicaire général, l'archevêque étant absent pour ses tournées pastorales; mais il avait un ordre de Mgr Naudo, soigneusement tenu secret jusqu'au dernier moment afin d'esquiver les oppositions, c'était d'emmener toutes les hospitalières à l'évêché, qu'il voulait leur donner pour asile. Beaucoup de nobles hôtels s'étaient offerts, toutes les communautés de la ville demandaient à offrir l'hospitalité aux persécutées; mais il leur eut fallu se séparer, tandis que chez le prélat elles pouvaient être ensemble et suivre les exercices de la vie commune. Les voitures des plus chrétiennes familles d'Avignon vinrent prendre les expulsées et à travers les flots d'une population pacifique et amie, se rendirent à l'asile que la charité épiscopale avait préparé. La foule les acclamait

encore : — Vive la religion! criait-elle, vivent les sœurs !

C'était la religion en effet qui obtenait en ce jour un triomphe, et l'iniquité, devant ce peuple chrétien qu'elle avait calomnié, buvait sa honte, rongée par le remords. Toute la ville apporta aux hospitalières ses condoléances ou plutôt ses félicitations, ensuite, ce fut le tour des campagnes. Les religieuses auraient préféré le calme à un concours qui troublait leur vie régulière, mais elles ne pouvaient se refuser à tant de sympathie. L'archevêque à son retour reçut un accueil inaccoutumé. On voulait le féliciter de la fermeté qu'il avait montrée et du zèle avec lequel il avait défendu une cause qu'on identifiait avec celle même de la religion. Ce vénérable pontife s'occupa aussitôt de trouver une habitation pour les filles de Saint-Joseph.

Il y avait un ancien couvent de Célestins que la révolution avait presque entièrement détruit, mais qui depuis quelques années avait été acheté pour une œuvre d'orphelins. On avait relevé des bâtiments, puis l'œuvre ne pouvant se soutenir, on cherchait à les louer au moment où les hospitalières en eurent besoin. Les enfants furent transportés ailleurs. Les religieuses trouvèrent à s'installer tant bien que mal, sans clôture, l'archevêque les en dispensa. On était persuadé que cet état de choses ne durerait pas (1).

(1) Cet ancien couvent portait le nom de Saint-Pierre de Luxembourg. C'est dans sa splendide église, dont on vendait les dernières pierres pour bâtir peu avant la cession du terrain à l'œuvre des orphelins, que cet illustre cardinal avait été inhumé, en 1387. Il fut

Cependant les administrateurs travaillaient sérieusement au remplacement des religieuses de Saint-Joseph par des sœurs d'un autre ordre. Ils étaient désireux de mettre un terme aux dilapidations qui se commettaient à l'hôpital sous les mains laïques, et de donner satisfaction aux plaintes générales des malades et des pauvres gens qui regrettaient toujours les sœurs. La réponse faite par l'archevêque à la proposition d'appeler les filles de Saint-Vincent de Paul leur était sortie de l'esprit ou ils s'étaient flattés que le prélat céderait au fait accompli ; ils s'adressèrent au révérend Père Étienne, supérieur des Lazaristes et des Filles de la Charité. Celui-ci dès le 24 avril, neuf jours après l'expulsion, leur fit une réponse aimable dans laquelle il se montrait empressé de se rendre à leur désir, mais où il déclarait ne pouvoir le faire à cause de l'opposition *inattendue* de l'archevêque. Les journaux avaient entretenu le public de toute l'affaire, le Père Étienne ne pouvait ignorer que la question n'était pas entière, qu'il y avait en cause des droits antérieurs, et que par conséquent l'opposition de l'archevêque, tuteur des opprimés, était une chose à laquelle il fallait s'attendre. Cet empressement fit peine à tous les gens de bien. Il fournissait aux ennemis de la religion une arme dont ils se servirent

choisi pour patron par la ville d'Avignon en 1432. Mgr Debelay, successeur de Mgr Naudo, retrouva ses reliques.

Des restes d'un autre genre se trouvaient aussi dans ce couvent. C'étaient ceux de la célèbre Laure, chantée par Pétrarque. Les touristes continuaient à visiter sa tombe et auraient beaucoup gêné la communauté, les religieuses firent faire une clôture particulière à ce coin de l'enclos.

contre le vénérable prélat; mais celui-ci ne consentit point à abandonner le faible et à déserter la cause de la justice. Dans sa réponse aux administrateurs il rendit hommage, comme il l'avait déjà fait de vive voix, aux mérites incontestés des Filles de la Charité; il dit que les sœurs de Saint-Joseph avaient aussi depuis deux cents ans rendu de bons services, et il ajouta qu'après les calomnies mises en circulation sur le compte de ces dernières, son consentement à ce qu'on leur substituât une autre congrégation, serait équivalent à une condamnation contre elles; qu'elles n'avaient donné lieu à aucun reproche, et que sa conscience lui défendait d'adhérer à une mesure ayant pour but de les frapper. On fit un autre essai vis-à-vis des sœurs de Saint-Charles, mais il ne réussit pas mieux, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, de qui elles dépendaient, leur ordonna de répondre par un refus. Il fallut s'arrêter.

Tout le monde montrait une telle bonne volonté pour aider les hospitalières à s'installer dans leur nouvelle demeure que l'on fit faire une quête générale dans la ville. Les ouvriers, les enfants mêmes voulurent donner leur obole, et prouver que les cris poussés au moment de l'expulsion partaient vraiment du cœur. Les communautés de l'Institut faisaient preuve de cette solidarité fraternelle qui est une de ses traditions. Toutes avaient offert asile aux victimes; celles qui le pouvaient envoyaient de généreuses offrandes en argent. Montréal lui-même accourut au secours, il payait ainsi sa dette de reconnaissance pour l'offre qu'Avignon lui avait faite en 1785, de recevoir toutes ses religieuses lorsqu'elles eurent des

craintes de voir périr le catholicisme au Canada (1). Son digne évêque, Monseigneur Bourget offrit un peu plus tard d'accueillir toutes les avignonnaises promettant 6,000 francs pour leur transport.

Par un juste jugement de Dieu, le gouvernement de juillet 1830, fut culbuté le 24 février 1848. La seconde république à ses débuts ne fut pas hostile à la religion. A Avignon, préfet, maire, administrateurs, députés changèrent en même temps que le régime. Dès le lendemain de la révolution de février le peuple aurait voulu réintégrer les hospitalières en triomphe; la nouvelle administration les y fit revenir graduellement au mois de septembre. Leur couvent avait été livré aux incurables, il ne put leur être sur-le-champ rendu, elles se logèrent fort mal sous les combles; mais elles rentraient dans leur sainte vocation et étaient heureuses de retrouver leurs chers malades.

Cependant les quatre années qu'elles avaient passé à Saint-Pierre de Luxembourg leur avaient enlevé plusieurs sœurs et aucune recrue n'avait pu être accueillie. Celles qui survivaient étaient affaiblies par les souffrances. Elles comptèrent sur l'affection des autres maisons de l'Institut et demandèrent ce prêt de sujets que nous avons vu se pratiquer entre elles plusieurs fois. La Mère Tirouflet, de Laval, qui s'était donné beaucoup de mouvement pour empêcher l'expulsion et dont Avignon n'ignorait pas le rare mérite, fut particulièrement réclamée par l'archevêque (2) et par les sœurs. Les Mères anciennes

(1) Faillon. *Vie de Mlle Mance*, II, p. 276.
(2) Mgr Debclay. Mgr Naudo était mort en 1848.

disaient avec humilité qu'elles avaient besoin d'une tête; mais la Mère Tirouflet leur prouva que l'une d'elles, la Mère Castagnier réunissait toutes les qualités propres au gouvernement et la leur fit élire pour supérieure.

Les religieuses auxiliaires qui accompagnaient la Mère Tirouflet étaient deux professes et une novice de Laval avec une converse d'Ernée; elles arrivèrent à Avignon le 27 octobre 1849. La maison de Laval n'avait pas d'abord dû fournir seule le secours demandé. L'appel avait été fait à toutes les maisons du Nord, et toutes avaient élu les sujets qu'elles devaient prêter; mais sur l'observation de la supérieure de Baugé, on convint ensuite qu'il était préférable qu'une seule maison les envoyât. Le petit groupe dirigé le premier vers Avignon devait étudier la situation et faire, après examen, les demandes qu'il jugerait utiles. On trouva que le secours envoyé suffisait. En effet, les postulantes recommencèrent à se présenter dès qu'elles virent s'annoncer un état stable. La situation matérielle laissait beaucoup à désirer; mais il fallait attendre du temps la réparation des dommages subis et le rétablissement de la communauté dans son ancien couvent.

Deux fois la Mère Tirouflet visita Nîmes; elle passa huit jours à L'Isle, puis en revenant elle entra à Beaufort, Baugé, La Flèche et Ernée. Elle était de retour à Laval le 3 mai 1850, après six mois d'absence. Elle avait vu renaître Avignon et constaté partout cette union des cœurs qui rassemble tous les membres de son Institut. A voir comment s'accueillaient réciproquement des religieuses qui ne s'étaient

jamais rencontrées, les témoignages d'affection qu'elles se donnaient, la peine qu'elles avaient de se quitter, les étrangers ne pouvaient empêcher leur pensée de se reporter au premier siècle de l'Église où l'on disait des chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment. »

En 1852, dans ce voyage triomphal préparatoire à l'empire qu'il fit dans le midi de la France, le prince Louis-Napoléon décida, à Avignon même, le transfert des incurables dans un ancien couvent et la restitution aux religieuses de Saint-Joseph de celui qu'elles occupaient avant les persécutions. Elles y rentrèrent l'année suivante (mai 1853)

CHAPITRE VIII

LE TYPHUS AU CANADA. — Sœurs de France envoyées au secours de Montréal et de Kingston. — Le choléra à Avignon. — Le général Rostolan. — Dévouement des hospitalières. — Récompense terrestre.

La persécution d'Avignon durait encore lorsqu'une lettre désolée, écrite par l'évêque de Montréal, vint attirer d'un autre côté l'attention des maisons de France. Les émigrants irlandais qui arrivaient par milliers au Canada, y avaient apporté le typhus. Ils étaient parqués au nombre de deux mille dans des hangars à une demi-lieue de Villemarie. Les sœurs grises (1), les sœurs de Saint-Charles succombaient sous le travail excessif qu'elles avaient accepté pour soulager ces malheureux. Alors les hospitalières de Saint-Joseph s'offrirent pour aller aussi leur donner des soins; mais en peu de temps trois d'entre elles succombèrent au fléau. La maison naissante de Kingston (2) ne se trouvait pas moins éprouvée. C'était ce qui avait engagé le digne évêque à pousser un cri d'alarme. Il suppliait les maisons de la mère-patrie de réunir leurs forces pour envoyer immédiatement quatre sœurs; il pensait que la charité des fidèles leur fournirait les moyens de faire le coûteux

(1) On donne ce nom aux sœurs de la Charité fondées par Mme d'Youville.

(2) Nous avons remis à parler de la fondation de cette maison au moment où nous présenterons l'ensemble du développement que l'Institut prend au Canada.

oyage et insistait pour que les sœurs auxiliaires fusent arrivées deux mois après (septembre 1847).

Les maisons de France s'entendirent aussitôt pour ournir le secours qu'on leur demandait. A Beaufort, a sœur Gouamier, déjà avancée en âge, s'offrit sponanément et fut acceptée. Laval désigna Jeanne Bouin; La Flèche les sœurs Morin et Le Bailly. Toutes es quatre prirent la mer au Havre le 24 octobre (1) t débarquèrent le 17 novembre à New-York. Quelques jours après elles arrivèrent à Montréal, où elles urent accueillies avec toute l'affection que méritait eur dévouement.

On conserva deux sœurs à Montréal, d'où le typhus avait disparu; les deux autres furent dirigées sur Kingston, où il cessait peu à peu ses ravages. Celles-ci eurent la part la plus pénible, parce que la maison était encore bien dénuée. D'abord on leur confia le soin d'un grand nombre d'enfants des deux sexes que la terrible maladie avait rendus orphelins. Bientôt plusieurs jeunes irlandaises demandèrent leur admission au noviciat. L'aide des deux françaises devint alors moins nécessaire et on les renvoya à Montréal (1849.)

Dès cette même année la sœur Gouamier revint en France. Les sœurs Bouin, Le Bailly et Morin y furent ramenées à la fin de l'année suivante par Mgr Demers, évêque de Vancouver.

Ce secours porté outre-mer, n'avait pas empêché comme on l'a vu, de fournir celui que réclamait Avignon. La vitalité était grande dans les communautés

(1) Elles avaient pour conducteur le vénérable M. Broussin, qui fut aumônier de la maison de Laval pendant cinquante ans.

qui pouvaient voler ainsi à l'aide de leurs sœurs, et qui prouvaient par là que cet esprit d'union et d'assistance fraternelle, qui est un des caractères de l'Institut, ne s'était pas amoindri.

La maison d'Avignon ne jouit pas d'un long temps de calme après sa restauration. Au mois de juin 1854 le choléra commença à sévir sur les militaires de la garnison. Les attaques étaient si violentes qu'à peine avait-on le temps de porter les malades à l'hôpital où ils expiraient en arrivant. Ils étaient si nombreux que les quatre-vingt-dix lits militaires ne suffirent pas. Il fallut placer des cholériques dans la salle dite de la Sainte-Trinité. On éloigna les autres malades et les incurables, en emportant les premiers dans un bâtiment neuf, en menant les autres à l'hôpital Saint-Louis.

Les médecins étaient tout déconcertés de voir l'intensité du fléau et l'impuissance de leurs efforts à le réduire. Les hospitalières semblèrent électrisées par le péril, ou plutôt obtinrent de Dieu par leurs prières des forces et un courage proportionnés au besoin de leur situation. Ce courage paraissait grandir à mesure que se développait le fléau. Au milieu de la panique générale elles montraient un sang-froid que rien ne suffisait à altérer, et surprenaient tout le monde par leur intrépidité. Jour et nuit elles se trouvaient dans les salles et sacrifiaient même ces moments de récréation et de repos qui leur sont accordés en temps ordinaire, quoiqu'elles en eussent alors plus besoin que jamais.

La Mère Castagnier, leur admirable supérieure, avait peine à modérer leur ardeur. Les infirmes eux-mêmes qui ne pouvaient aider leurs sœurs dans le

labeur matériel, voulaient se tenir au chevet des mourants et leur donner au moins l'assistance du cœur et de la foi. Les autorités elles-mêmes et les médecins les exhortaient toutes à se ménager afin de ne pas contracter l'affreuse maladie; elles montraient une assurance qu'ils ne savaient s'expliquer.

Un jour le général Rostolan vint faire une inspection sanitaire à la caserne et à l'hôpital. Le mal était alors dans son intensité la plus grande. On ne voyait dans tous les lits que des faces exténuées par les souffrances, on n'entendait que les plaintes aiguës de ceux qui mouraient dans d'atroces douleurs.

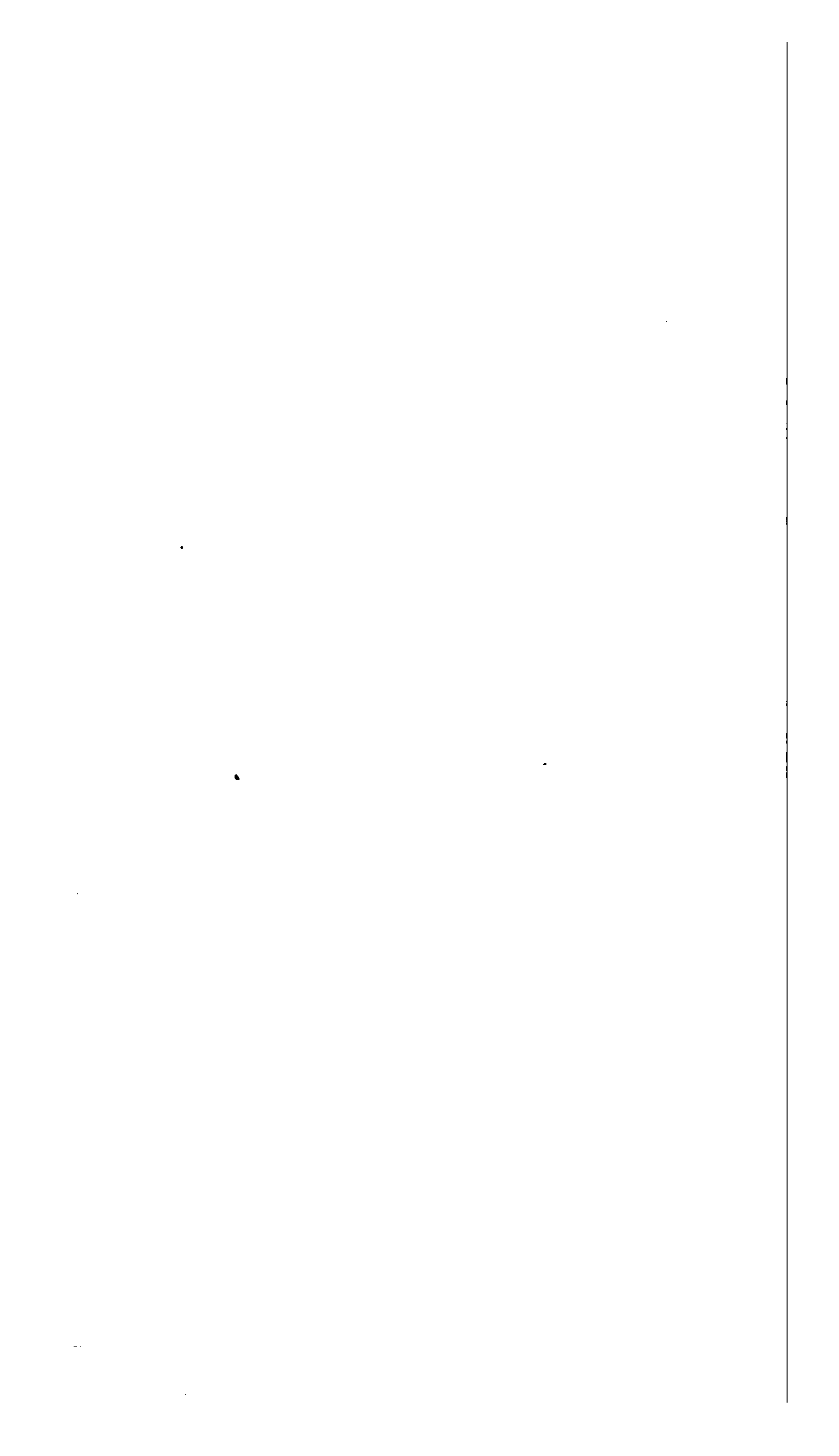
Le général s'approchait avec une bonté vraie, des couches de souffrance, adressait des paroles d'encouragement et de consolation, en un mot accomplissait son devoir, comme il l'eût fait sur un champ de bataille. Néanmoins son âme qu'une mitraillade n'aurait pas fait chanceler, se sentait émue en présence de la contagion qui atteint comme une balle et à laquelle on ne peut rendre coup pour coup. Il avoua le soir à l'archevêque ce qu'il avait éprouvé : J'avais gardé mes gants, dit-il, pour tâter le pouls des hommes; mais quand j'ai vu les sœurs, sans crainte et joyeuses, rendre les services les plus vils et les plus dangereux, je me suis dit : Tu n'es qu'un lâche, et j'ai ôté mes gants.

Plusieurs religieuses furent atteintes de la maladie; mais seulement d'une manière bénigne et sans gravité. Seule la respectable Mère Pineau, alors assistante, fut prise de façon à donner de sérieuses inquiétudes. Osons pour une fois rapporter en style réaliste ce qui détermina chez elle l'attaque du cho-

léra. La délicatesse raffinée qui, même dans l'expression, ne voudrait voir que fleurs et flairer que parfum, pourra passer cet endroit. Je copie ce qu'a écrit, sans y voir grande merveille, la simplicité d'une hospitalière : « Elle (la Mère Pineau) assistait un malade dans ses vomissements; ses voiles et ses vêtements furent couverts de la matière fétide qu'il rendait en abondance. Dans le même instant, le malade couché dans l'autre lit l'arrosait également par derrière, de sorte qu'elle en fut toute inondée jusque dans sa chaussure. » Écrire dans un cabinet de journal que les prêtres et les religieuses sont des êtres vils et inutiles est vraiment moins pénible que d'affronter de pareils incidents et leurs conséquences. La Mère Pineau en faillit mourir. La religieuse qui dépeint cette scène d'hôpital ne fait qu'en rire, comme l'héroïne elle-même : « Cette petite aventure, dit-elle, fut par elle regardée comme une bonne fortune, et elle continua ses œuvres de charité jusqu'à ce que, frappée par le mal, on dût la conduire à l'infirmerie. »

Le gouvernement, instruit par toutes les autorités d'Avignon, de la conduite héroïque des religieuses de l'hôpital, décerna une médaille d'or à la communauté. Il serait injuste assurément de ne pas louer le pouvoir civil lorsqu'il se montre, comme en cette circonstance, intelligent appréciateur du dévouement catholique; mais il doit se sentir lui-même bien pauvre quand il n'a à offrir qu'une effigie et une date relevées sur un morceau d'or, à celles qui attendent de la munificence du Sauveur une couronne et un trône pour l'éternité. Les religieuses adressèrent leurs remerciements et firent assurer l'empereur

qu'elles ne cesseraient de prier pour celui qui les avait fait rentrer dans leur cloître béni. Mais depuis, lorsqu'elles ont besoin de s'exciter au dévouement, ce n'est pas l'écrin précieux qu'elles vont ouvrir; elles jettent, comme par le passé, un regard d'amour sur la croix de Jésus-Christ.



APPENDICE

C'est à l'année 1860 à peu près que nous avons limité cette histoire.

Avant de poser la plume nous croyons cependant devoir noter encore à cause de leur importance, trois faits postérieurs à cette date. Ils complèteront nos tableaux et les achèveront en faisant connaître l'état actuel de l'Institut hospitalier de Saint-Joseph. Le premier de ces faits est la diffusion de cet Institut dans le Bas et le Haut-Canada. Le second, une sanction nouvelle donnée à la Congrégation par le Souverain Pontife. Le dernier, l'heureuse découverte de ce qui restait à Moulins des ossements de la Mère de La Ferre, et leur retour à la maison mère de La Flèche.

DÉVELOPPEMENTS DE L'INSTITUT

AU CANADA

I

Kingston (1845)

Nous avons eu occasion de nommer un évêque de Montréal. C'est que la colonisation s'était développée, la possession du sol s'était affermie et s'étendait, chaque jour, les terribles sauvages étaient refoulés ou soumis, les navires avec sécurité descendaient et remontaient le Saint-Laurent, emportant les produits du Nouveau-Monde et rapportant ceux de l'industrie européenne.

La religion en même temps que le commerce avait enfin pris son essor; à Québec ce n'était plus à un simple Vicaire apostolique que les intérêts des catholiques étaient confiés; cette ville était devenue un évêché, puis une métropole et successivement les sièges épiscopaux de Montréal (1), de Trois-Rivières et d'autres avaient été érigés. Villemarie était devenue une cité de deux cent mille âmes et prenait chaque jour de nouveaux accroissements.

(1) Marianopolis ou Montréal a été érigé en archevêché en 1885.

Le Haut-Canada se laissait à son tour pénétrer par la civilisation. Catarakoui, ancienne bourgade de sauvages, située sur la rive septentrionale de l'une des bouches par lesquelles, à travers une multitude d'îles, le lac Ontario se décharge dans le Saint-Laurent, était devenu la ville de Kingston. Frontenac avait pu remonter jusque-là et avait été bien accueilli par les indigènes.

Un évêché fut érigé à Kingston (1826) quoique la ville fut toute peuplée de protestants et que les catholiques peu nombreux n'y occupassent pour la plupart que des positions humbles et peu considérées. Il ne semblait guère qu'il y eut urgence, ni même chance de réussite, à fonder là un hôpital tenu par des sœurs catholiques et cloîtrées. Mais la divine providence n'en jugeait pas ainsi. Elle mit dans la tête de la sœur Bourbonnière cette idée d'aller fonder à Kingston et ses sœurs n'en montrèrent pas d'éloignement, supposé que les difficultés évidentes, sans parler des imprévues, n'y missent pas d'opposition. On attendit quatre ans, puis l'évêque de Kingston étant venu à Montréal, on s'entendit avec lui et l'on élut les sœurs fondatrices. Mais à Kingston on eût désiré des sœurs irlandaises ou anglaises, on ne voulait point de Canadiennes et on allait jusqu'à dire que si elles venaient, le feu serait mis à leur couvent.

L'œuvre de Dieu doit toujours souffrir contradiction; néanmoins elle finit toujours par s'accomplir. Les feuilles publiques ayant annoncé le départ des sœurs de Saint-Joseph pour Kingston, un revirement se fit dans les esprits. Ce fut un protestant distingué qui prit le premier dans la presse le parti des reli-

gieuses canadiennes. Un autre protestant, le docteur Hollomell, né à Québec, mais établi à Kingston, vint à Montréal dans le but d'offrir ses services gratuits à la supérieure; il lui promit de respecter en tout les règles et les usages de l'Institut et fut un des bienfaiteurs les plus insignes de la naissante communauté. Le docteur Samson offrit aussi généreusement ses services. On s'assura d'un local et le 1er septembre 1845, les sœurs désignées se mirent en route pour aller en prendre possession.

M. Blanchet, prêtre, et M. La Framboise, un de leurs dévoués amis, accompagnèrent les émigrantes qui furent accueillies le lendemain à Kingston par l'évêque, Mgr Phelan. Elles prirent logement chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui les avaient devancées en cette ville (1841); puis se hâtèrent d'installer les couchettes pour les pauvres que M. Quesnel, de Montréal, avait fait faire à ses frais et transporter à destination.

Tout manqua pendant assez longtemps aux courageuses filles; mais comme elles le remarquaient avec joie à chaque instant, Dieu ne leur manquait jamais. L'eau leur était apportée, ou par des convalescents heureux de se rendre utiles à celles qui les avaient soignés, ou par des serviteurs que les familles les plus aisées envoyaient rendre cet office au besoin. Pour grande bienfaitrice elles eurent Mme Brown, qui tenait l'un des premiers rangs dans la ville; cette dame venait souvent voir s'il ne leur manquait rien.

Elle avait un jour envoyé du bois; mais les sœurs n'avaient personne pour le faire casser, l'heure du souper des malades approchait et il n'y avait moyen

de leur préparer rien, parce que, bien que l'on eut ce qu'il fallait, il était impossible de faire du feu. La supérieure avait décidé que la communauté ne souperait point et abandonnerait aux pauvres ce qui avait été réservé pour elle. Mais une des filles de Mme Browa ayant découvert cet embarras, fit avertir sa mère, et celle-ci dépêcha au plus vite les hommes qu'elle put rencontrer. Le premier qui arriva eut en peu de temps mis en morceaux ce qu'il fallait de bois pour le moment à la cuisinière. Mais peu à peu sept, huit, dix hommes s'attroupèrent à la porte la hache sur l'épaule; ils venaient envoyés aussi pour couper le bois, et ils le firent promptement quoiqu'il fit nuit; un monsieur bien mis leur tint la lumière tant qu'il en fut besoin.

Les protestants les mieux placés de la ville rendaient aux sœurs mille assistances; leurs femmes sollicitaient le bonheur de veiller les pauvres. La femme d'un ministre venait souvent, laissant à chaque fois quelque aumône. Le capitaine Hunter vint prier la supérieure d'admettre les matelots en proposant de payer le prix des journées de maladie. Celle-ci lui répondit qu'elle accepterait volontiers dès que son hôpital, alors bien restreint, lui permettrait de les recevoir; car, lui dit-elle, je dois recevoir d'abord les pauvres qui ne paient point. Hunter engagea alors à bâtir une salle, promettant d'y contribuer de son influence et de son argent. On allait se mettre à l'œuvre, mais sur un plan mesquin, lorsqu'arriva à Kingston M. Quiblier, prêtre de Saint-Sulpice, qui voulut un édifice en pierre et non en bois, à trois étages et non en simple rez-de-chaussée. Il fut inu-

tile de lui remontrer que l'on n'avait pas les fonds pour une telle entreprise; il maintint son dire et ajouta que l'argent se trouverait toujours. De Montréal il obtint en effet de bons secours. Mgr Phelan recommanda l'œuvre et les ouvriers offrirent leurs bras en si grand. nombre qu'ils ne pouvaient travailler tous ensemble. Hunter fut généreux et profita de ses voyages pour recueillir de riches souscriptions.

Il fallait bien un peu de contrariété. La corporation (le conseil municipal) prétendait qu'elle avait intention de faire passer une rue par ce terrain sur lequel on travaillait avec tant d'ardeur; mais on lui fit comprendre que la rue passerait aussi bien à côté et le bâtiment continua de s'élever. La corporation permit même les dépôts de matériaux dans le voisinage de la construction. Dieu tient tous les cœurs en sa main.

Quand l'hiver fut venu, les hospitalières eurent l'idée d'un bazar pour se procurer des ressources et la communiquèrent à quelques dames catholiques. Celles-ci hésitaient, ne savaient comment s'y prendre, craignaient que les protestants plus riches et plus nombreux refusassent d'y prendre part. Cependant elles commencèrent à avoir deux réunions par semaine, et bientôt les dames protestantes y furent les plus nombreuses. L'une d'elles suggéra l'idée de faire faire des cartes et de les envoyer dans les villes voisines. L'imprimeur voulut les faire gratis. Des boîtes remplies de charmants objets vinrent de Prescott, de Belle-Ville et d'autres lieux. Au mois d'août, deux des principaux habitants, protestants tous les deux,

dirigèrent la vente, tous les marchands s'y rendirent; le premier colonel de la reine y envoya gracieusement la musique; tout s'écoula fort avantageusement et le contentement fut unanime de la part de tous sans distinction de religion.

Chose plus touchante, pendant que les riches contribuaient ainsi de leurs loisirs et de leur superflu, les pauvres artisans faisaient entre eux une collecte pour doter les sœurs d'une vache. Ils réussirent à en amasser le prix, et tout heureux amenèrent leur utile cadeau à la communauté. La relation que les sœurs ont écrite de toutes ces choses ne cesse de bénir Dieu de tant de marques de sa sollicitude paternelle pour ses enfants. « Dans un moment, disent-elles, où nous ne pouvions nous passer de domestique et où nous nous trouvions hors d'état d'en payer un, un de nos anciens malades refusa de gagner treize piastres par mois se dévouant à rester avec nous et se contentant du plus strict nécessaire. Un autre trait de la divine Providence qui nous a toujours surprises, quoique nous ne doutions pas de la bonté de Dieu envers nous après tant de marques si évidentes que nous en avons reçues, est que, lorsque notre bon serviteur se trouvait incapable d'aller chercher notre vache qui ne revenait jamais seule, cette pauvre bête se rendait d'elle-même à son étable sans que personne allât la chercher. »

Il y eut des jours bien sombres et des tristesses bien poignantes qui atteignaient les religieuses jusqu'au cœur; mais elles s'épanouissaient en voyant un grand nombre de leurs malades, souvent bien attardés pour l'accomplissement de leurs devoirs chré-

tiens, revenir à Dieu et mourir dans les plus beaux sentiments de piété.

Plus tard un autre évêque, par le désir du plus grand bien, mit les hospitalières de Kingston à une rude épreuve. Il tenta de les amener à renoncer à leur clôture, afin de pouvoir se livrer à plusieurs œuvres extérieures de charité. C'était revenir aux mêmes exigences qui avaient empêché Moulins de renaître. Les sœurs consultèrent toutes les maisons de l'Institut et unanimement celles-ci répondirent qu'elles ne pouvaient s'y prêter. L'évêque n'avait pas l'intention de les contraindre, cependant il avait obtenu de Rome le pouvoir de les séculariser. A un voyage en Europe, il visita La Flèche et Laval où on le dissuada fortement de son entreprise, en lui remontrant qu'il existait d'autres congrégations dont les membres pourraient parfaitement faire ce qu'il désirait. De retour en Canada, il demanda en effet à Mgr Bourget des sœurs de la Charité, non cloîtrées, fondées par Mme d'Youville, et laissa les religieuses de Saint-Joseph à leur œuvre spéciale dans leur chère solitude.

II

Tracadie (1868)

L'Acadie qui, lors des expéditions françaises d'outre-mer, avait été principalement peuplée de laboureurs normands, avait reçu des Anglais le nom de New-Brunswick. Tracadie est un lieu de cette province, situé à l'embouchure de la rivière de ce nom dans le golfe de Saint-Laurent. Il dépend du diocèse de Chatham.

Les Acadiens français et catholiques conservent les mœurs simples du vieux temps. Leur foi est vive; ils respectent les prêtres et sont tellement probes que leurs maisons peuvent rester ouvertes sans courir risque des voleurs. Ils parlent un patois normand. Ils cultivent peu la terre de laquelle ils ne tirent guère que des légumes, mais vivent de chasse ou de pêche, au jour le jour. Les huîtres et une sorte de canard qu'ils nomment barnèche (1) sont le fonds de leurs festins.

Vers le commencement du siècle, une hideuse maladie, la lèpre, fit son apparition au Nouveau-Brunswick. Restreinte d'abord à quelques familles, elle se propagea par les alliances et devint héréditaire.

(1) Le mot et l'oiseau (bernache) sont encore connus dans le Maine et la Normandie.



« On ne saurait mieux, s'en faire une idée, dit la relation, qu'en se regardant à travers un microscope. Leur figure, leurs mains et leurs pieds sont enflés horriblement et leur chair, toute boursouflée et ressemblant à celle des hydropiques, se décompose, tombe par morceaux et se cicatrise peu à peu. Quelques-uns n'ont pas d'autre maladie que la contraction de leurs membres, dont ils ne peuvent faire usage, et la peau de leurs mains est si tendre qu'elle s'enlève par lambeaux au moindre effort qu'ils font pour travailler. Lors de la fondation, nos sœurs trouvèrent une petite fille atteinte de cette affreuse maladie, qui avait perdu les deux yeux depuis un an, le nez achevait de tomber, elle n'avait plus de lèvres, ses joues gonflées et étendues lui couvraient les dents et ne lui laissaient qu'une très petite ouverture pour la bouche, ses mains étaient comme ébouillantées et ses doigts gros comme trois des nôtres. »

Le gouvernement ne trouva d'autre remède au mal que de transporter et de parquer les lépreux dans une île du golfe. Là, abandonnés à eux-mêmes, ils n'avaient à attendre d'autre délivrance que celle qu'apporte la mort. En 1852, un homme compatissant, le capitaine Fortin, les découvrit et obtint qu'on les rapprochât des soins nécessaires, qu'on leur bâtit un lazaret près de Tracadie et qu'on allouât une somme annuelle pour leur entretien. Il y avait un médecin dont les visites étaient rares, une organisation qui laissait beaucoup à désirer. Les grabats étaient à peine à un pied de terre. Les malheureux apportaient là toutes leurs hardes et n'ayant pas où les serrer les portaient toutes sur eux. Quand elles

y vinrent, les sœurs trouvèrent un jeune garçon couvert de six chemises, toutes sales.

Le curé de Tracadie, M. Gauvreau, souffrait cruellement de voir l'état de ces pauvres gens, il en parla à son évêque auquel il fit aisément partager ses impressions. Une démarche envers les sœurs de Mme d'Youville de l'hôpital général de Villemarie ayant échoué, on s'adressa aux sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les hospitalières voulurent voir avant de se prononcer et envoyèrent deux commissaires à Tracadie. Les Mères Pagé et Davignon en débarquant à Chatham n'y rencontrèrent pas l'évêque qui était à Rome, et ne purent entretenir son vicaire général, M. Paquet, curé de Caraquet, au bord de la Baie des Chaleurs. Elles virent le lazaret et furent touchées de l'affreuse misère qui y frappa leurs yeux. Sur leur récit, au retour, l'œuvre parut belle à ces âmes qui ne se comptent pour rien. Mais si le gouvernement agréait que son établissement fut confié à des religieuses et continuait son allocation pour les lépreux, il n'y avait rien d'arrêté pour la subsistance des religieuses. Mgr Bourget, évêque de Montréal, demandait des garanties, Mgr Rogers, évêque de Chatham, n'en put donner d'autre que l'espoir d'obtenir un décret du gouvernement pourvoyant à l'entretien des sœurs, et, au cas où ce décret ne serait pas obtenu, la promesse de les recueillir et entretenir à Chatham. « Abandonnez à la Providence, écrivait-il, le soin de compléter cette charitable entreprise. » Vrai langage d'apôtre, qui fut accepté par l'évêque de Montréal et par les sœurs. Ne le savaient-elles pas que la Providence complète les entreprises !

En dépit de toute prudence humaine, six religieuses (1) s'embarquèrent à Montréal le 12 septembre 1868; le 18, elles abordaient à Chatham. L'évêque les attendait au port et les accueillit avec la plus cordiale paternité, cependant il voulut les retenir dans sa ville épiscopale, le décret alimentaire n'ayant pas été rendu, ce qui contraria vivement la Mère Pagé. Mais Mgr Rogers proposa à la digne supérieure de la conduire à Caraquet, chez son grand vicaire malade, et là, il fut convenu que les sœurs iraient à Tracadie et ne se replieraient sur Chatham qu'au cas de contestation avec le gouvernement.

Pour se rendre de Chatham à Caraquet, la route conduit par Tracadie. Les hospitalières, en allant, y avaient eu une ovation. L'évêque n'avait pu apaiser les lépreux avertis de son dessein de remmener les sœurs. « Monseigneur, disaient-ils, en levant les mains vers le ciel, donnez-nous nos saintes sœurs. Pourquoi nous les avoir promises et montrées? Si nous ne les avions pas vues..... mais maintenant..... » Les habitants aussi pleuraient et dans leur jargon faisaient des offres touchantes : « Laissez-les-nous, monseigneur, nous les soutiendrons, nous leur donnerons des choux, des patates, des navets..... Moi, je leur donnerai une vache.... , moi, un porc....., moi, des poules. » La foule se jetait à genoux en priant les religieuses de les bénir.

(1) C'étaient les sœurs : Marie Pagé, élue supérieure, Eulalie Quesnel, Amanda Viger, dite Saint-Jean de Goto, et Delphine Brault, sœurs vocales, Clémence Bonin, converse et Luména Fournier, tourière.

Cette démonstration, peut-être, influa sur l'esprit du bon évêque et contribua à la décision qui fut prise chez le vicaire général. Toutefois, il fut convenu que les hospitalières de Saint-Joseph feraient néanmoins une fondation à Chatham pour servir de refuge à celle de Tracadie supposé qu'elles ne pussent s'y maintenir. Les six religieuses prirent possession du lazaret, le jour de Saint-Jérôme, 30 septembre 1868.

Aussitôt la Mère Pagé s'occupa de mettre en état toute chose. Les bons Acadiens étaient tout à sa disposition; il ne leur fallait qu'un signe de la Mère. « Ménagez-vous, mon ami, disait-elle à un ouvrier. — Nous, la Mère, répondit ce brave homme, j' pouvons pas forcer trop pour v's aut'. » Un autre lui demandait : « La Mère, you c' que j'allons met' çà? » et comme la supérieure avait à s'absenter quelques instants. « C'est que j'allons bé mieux quand que v's ét' là. » La Mère lui répliqua : « Eh! bien, en m'attendant, reposez-vous un peu en chantant. » — « Chantons, l's aut', cria-t-il, la Mère l'a dit. »

Impossible de décrire le contentement des pauvres lépreux, quand ils se virent dans des salles nettoyées, vêtus de linge et d'habits propres. On leur fit faire une neuvaine; on les prépara à recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; le curé leur donna le scapulaire du Carmel. Ils goûtèrent le bien-être de l'âme en même temps que celui du corps et les religieuses jouirent du bonheur attaché au sacrifice.

III

Chatham (1869)

Il fallut au plus tôt remplir les promesses faites à Mgr l'évêque de Chatham. Les fondatrices désignées ayant la Mère Davignon pour supérieure, s'embarquèrent à Montréal sur le bateau à vapeur, le 12 juillet 1869. Elles firent escale à Québec où elles reçurent des hospitalières de la Miséricorde de Jésus le plus fraternel accueil. Il y avait maintenant place pour tout le monde au Canada, ce n'était plus le temps des petites rivalités des premiers jours.

Elles touchèrent à Gaspé, à Dalhousie, à l'extrémité de la Baie des Chaleurs, puis enfin, le 16 juillet elles entrèrent dans la baie de Miramichi au fond de laquelle se trouve Chatham. On leur permit d'aller faire une rapide visite à leurs sœurs de Tracadie, puis elles revinrent s'établir dans la maison que l'évêque leur destinait.

C'était une habitation très petite; mais une grande construction était commencée et devait se continuer selon les ressources que la Providence enverrait. Le digne évêque de Chatham, on l'a déjà vu, savait compter sur elle; il n'avait pas d'autre bâilleur de fonds; mais, si elle éprouvait quelquefois sa confiance en le faisant attendre, du moins, elle ne lui manquait jamais. Le plan de cette construction dessinait une

croix. Au milieu était placée l'église, et perpendiculairement à cet édifice central, s'allongeaient deux ailes. Celle de droite était destinée aux sœurs institutrices de la congrégation de Notre-Dame; l'aile gauche aux hospitalières.

Avant leur départ de Montréal, on avait dit à celles-ci qu'à Chatham elles n'auraient point de malades à recevoir, comme s'il y avait un lieu sur terre où n'existassent point les misères humaines et où l'on n'eut point besoin du secours de la charité. Au contraire, les sœurs étaient à peine installées que les malades vinrent de tous les environs et même de grandes distances. Ils durent d'abord se contenter de recevoir des conseils et des remèdes, car les sœurs n'avaient au début que quatre lits; mais leur foi, écrivaient humblement les religieuses, donnait souvent aux médicaments une étonnante efficacité.

IV

Madawaska (1873)

En 1784, les Anglais qui, déjà, vingt-neuf ans auparavant, avaient traîtreusement saisi, dépossédé et transporté des milliers d'Acadiens, firent contre ces pauvres Français une seconde expédition. Ils s'emparèrent des fonds que ceux-ci avaient défrichés, et leur livrèrent en indemnité les terres d'un désert sauvage loin de la mer, aux confins du Maine et du New-Brunswick. Au pied de cette longue chaîne de montagnes qui fait suite aux monts Apalaches et gravit au Nord, puis s'infléchit à droite en resserrant du côté du Midi le bassin du Saint-Laurent, une petite rivière, sortie du lac Temiscouata, vient décharger ses eaux dans la rivière Saint-Jean. Elle arrose, en passant, le terrain de Madawaska auquel elle emprunte son nom. C'est là, un peu au-dessus de l'endroit où le petit affluent a son embouchure dans la rivière, que furent refoulés les malheureux Acadiens. Garantis désormais, il faut le croire, contre les vexations, par leur éloignement même, ils se prirent de nouveau à lutter contre la nature, réussirent à nourrir leurs familles nombreuses et relevèrent leurs églises et leurs maisons. En 1844, ils formaient quatre paroisses : Saint-François, Sainte-Luce, Saint-Basile et Saint-Bruno.

L'isolement où ils vivaient était favorable aux simples et bonnes mœurs; mais l'éducation des enfants était négligée. Vers 1857, le curé de Saint-Basile, Antoine Langevin, missionnaire plein de zèle, légua à Mgr Conolly, évêque de Saint-Jean, pour la fondation d'une école destinée aux jeunes filles de Madawaska une assez vaste terre, une maison, une grange et une petite chapelle. Des sœurs de charité de Saint-Jean y donnèrent l'instruction jusqu'en 1871; mais alors elles furent rappelées par le successeur de Mgr Conolly.

Madawaska dépend du diocèse de Chatham. Le zèle de Mgr Rogers souffrit de l'abandon dans lequel allaient se trouver de jeunes âmes dont il avait la sollicitude. Il fit part de ses préoccupations à la Mère Davignon, alors supérieure de ses hospitalières de Chatham, et tous deux se trouvèrent aussitôt d'accord sur l'utilité d'un établissement de sœurs de Saint-Joseph. Celles-ci remplaceraient à l'école les sœurs de Saint-Jean et s'occuperaient de plus du soin des malades. Au moment d'en venir à l'exécution cependant, le cœur de l'évêque trembla de n'avoir pas les ressources pour faire vivre une communauté, ni de prêtres toujours capables de lui donner la direction spirituelle. Montréal, consulté, vit bien les difficultés de l'entreprise; la Mère Pagé alla s'en rendre compte sur les lieux. Mais le bien immense qui s'offrait à réaliser ne permit pas de s'arrêter aux inconvénients; la fondation fut résolue (1).

(1) Les sœurs désignées furent la Mère Davignon, supérieure, les sœurs Collet, Guérin, Maillet, Brisset, vocales, et les converses Philomène et Rachel. Ce fut au mois d'octobre 1873 que les premières venues prirent possession.

On peut remarquer de grandes ressemblances entre les commencements de Madawaska et ceux de Montréal. C'est dire que les sœurs fondatrices eurent beaucoup à souffrir. Les épreuves furent moins graves et ont duré moins longtemps; mais le dénuement, le froid excessif, sous cette latitude et à ces hauteurs, l'incendie enfin sont des souffrances et des angoisses qui leur furent communes avec leurs premières Mères. L'argent était excessivement rare et l'on ne donnait pour rétribution de l'instruction des enfants, que des fournitures en nature : blé noir, patates, meubles ou effets. Un père de famille pour l'éducation de ses quatre filles jusqu'à seize ans, donna un cheval infirme, deux vaches, deux voitures, deux armoires, deux tables, trois couchettes et un poêle, quelques chaises, un peu de vaisselle, des chaudrons et autres ustensiles de cuisine. Tout cela était utile; mais un peu de métal monnayé ne l'eût pas été moins.

Les habitants n'avaient pas d'abord vu de trop bon œil les sœurs s'établir; ils craignaient qu'elles ne leur fussent à charge. Cette froideur rendit les débuts bien pénibles. Plus tard, ils s'humanisèrent et voulurent bien consacrer des journées à approvisionner la communauté. Lévite Thériault, membre du parlement, consulté par la Mère Davignon sur un projet de construction pour l'hôpital, comprit, après un peu de résistance, l'utilité de l'entreprise et promit tout le bois nécessaire. Il s'agissait d'un bâtiment de quatre-vingt-cinq pieds de long sur trente de large, et d'un autre, de quarante pieds de longueur. Faute d'argent ces travaux ne purent être de longtemps achevés.

Ces constructions étaient cependant urgentes, car les malades se présentaient en grand nombre, et l'on n'avait encore qu'un local si restreint que deux ou trois seulement pouvaient être admis à la fois. Mais on leur donnait des remèdes. Ils l'exigeaient, attribuant à la sœur pharmacienne une connaissance parfaite de tous les maux, en même temps que le pouvoir de les guérir. Celle-ci savait les limites de ses connaissances et aurait désiré quelquefois s'abstenir. Obligée d'accorder quelque chose, elle donna plusieurs fois de l'huile d'une lampe qui brûle à Montréal devant l'image de Notre-Dame de Pitié et elle obtint par elle des merveilles. D'autres fois, contrainte de prescrire un peu au hasard; elle recourait à Dieu : « Sacré-Cœur de Jésus, disait-elle, bénissez ce remède et donnez-lui efficacité. »

La mère Louise-Virginie Davignon était une femme d'élite et d'une rare sainteté. Rien ne put décourager son énergie; elle soutint celle de ses filles et s'usa entièrement dans cette fondation où elle était venue avec une santé déjà compromise. Elle espérait pour cette œuvre un grand avenir : « Cette fondation, disait-elle, est la plus pauvre de toutes celles où je suis allée (1), mais c'est aussi celle où je goûte le plus de bonheur, celle sur laquelle je fonde les plus grandes espérances. » Après avoir une dernière fois encouragé sa communauté, le 2 février 1874, elle tomba en agonie. On lui présenta un crucifix; elle le baisa en disant : « C'est mon tout. » A une sœur

(1) Elle avait pris part à toutes les fondations récentes : Kingston, Chatham, Tracadie.

qu'elle aperçut pleurant, elle dit ensuite : « Au ciel, ma sœur; au ciel! » Ce fut son dernier mot.

Il est à croire que le ciel accueillit tout de suite au sortir de ce monde une âme dont la souffrance physique n'avait jamais fait chanceler le courage et qui n'avait jamais travaillé que pour Dieu. Plusieurs faits semblent prouver qu'elle avait reçu le don de prophétie. Thériault l'aimait comme sa mère et ne lui donnait ordinairement pas d'autre nom. Une grille pour le parloir étant arrivée de Montréal, il dit à la supérieure : « Ma Mère, promettez-moi que nous ne nous verrons jamais à travers çà. — Remarquez bien, monsieur, ce que je vais vous répondre, lui répartit-elle; la première fois que vous viendrez, elle sera posée et vous me verrez, et je vous paraîtrai bien heureuse. » Quand il revint d'Ottawa, la Mère Davignon, décédée, était exposée là, derrière la grille; il la vit, remarqua l'air radieux de son visage et se mit à pleurer en disant : « Elle me l'avait bien dit... Qu'elle est belle!... Quel air de bonheur!... J'ai perdu ma mère. » Le visage de la défunte, sur son lit de parade avait en effet un aspect céleste qui frappait les nombreux visiteurs.

On envoya de Montréal pour la remplacer la Mère Quesnel qui n'eut pas moins à combattre et à souffrir, et qui ne montra pas un moindre héroïsme. Pour qu'on puisse juger de l'esprit tout surnaturel qui animait ces âmes transformées, nous rapportons un mot de l'une d'elles. Devant elle, une des sœurs vantait la facilité avec laquelle se fondaient certains monastères qu'elle nommait. « Ne m'en parlez pas, ma sœur, reprit l'autre, je n'y pourrais vivre. On n'y est

pas assez pauvre. » La Mère Quesnel du moins eut la consolation de voir des développements matériels devenir possibles, l'hôpital s'achever, le pensionnat prendre accroissement. On y représenta en des séances scolaires, de petits drames français et anglais, puis on put admettre gratuitement les externes. Une joie plus grande encore lui fut donnée, le pensionnat commença à produire des fruits et des jeunes filles élevées par les religieuses demandèrent à demeurer perpétuellement avec elles, en contractant les engaments des saints vœux. Durant ses six ans de supériorité, elle en reçut huit à la profession.

Montréal ne calculait pas quand il s'agissait de venir en aide à sa fille de Madawaska. Les maisons de France, à l'envi, envoyaient à leurs chères sœurs d'Acadie les secours les plus opportuns et les plus généreux.

Au bout de sept ans, la fondation après avoir traversé les commencements pénibles s'est trouvée pourvue de moyens d'existence, non pas abondants, mais pouvant suffire. La persévérance héroïque des fondatrices a conquis de bonnes espérances d'avenir.

V

Arthabaskaville (1884)

C'est en 1884 que fut traitée la question de l'établissement d'un Hôtel-Dieu à Arthabaska. Un excellent chrétien, frère d'une religieuse dont nous avons déjà écrit le nom dans l'histoire des fondations de Tracadie et de Madawaska, M. Quesnel, eut l'inspiration de se faire le fondateur de cette nouvelle maison. Il donna sa propre habitation avec jardin et verger, et une vaste étendue de terrain. La situation en est belle, l'air y est très pur, des sources d'eau vive arrosent les alentours et se prêteront à beaucoup d'emplois utiles.

Arthabaska dépendait encore du diocèse de Trois-Rivières, et c'est avec Mgr Laflèche, évêque de cette ville, que furent discutées les conditions de la fondation (1). Le don de M. Quesnel à la ville qu'il habite était comme un splendide cadeau de noces après l'honorable alliance contractée par une de ses filles

(1) L'évêque de Trois-Rivières descend de l'ancienne et noble famille Richer, entre laquelle et celle de Le Royer de la Dauversière, il y eut de nombreuses alliances depuis la fin du xv[e] siècle. Un membre de la famille Richer se rendit en Canada vers la moitié du xvii[e] siècle et ce fut alors que l'on commença à substituer à son nom celui de la ville dont il était originaire. On peut regretter que le nom vrai et primitif ait si complètement cédé la place au surnom.

avec un parent du révérendissime évêque, au moment où son fils aîné était sur le point d'entrer à son tour en ménage et lorsqu'une autre de ses filles allait se fiancer au Seigneur Jésus. C'est ainsi que les âmes intelligentes des choses surnaturelles savent attirer sur elles-mêmes et sur les leurs les bénédictions du ciel.

La supérieure désignée à Montréal pour aller fonder Arthabaskaville était la vénérable Mère Pagé, âgée de soixante-treize ans; mais ayant toujours le cœur jeune et l'esprit sûr. C'est elle que nous avons vue établir Tracadie. On lui donnait pour compagnes : la Mère Quesnel, sœur du fondateur, sœur Marie du Crucifix, sœur Beauchamp, et une converse, sœur Adeline.

A trois milles d'Arthabaska la petite colonie descendit des wagons. Le fondateur l'attendait; plusieurs dames avec lui devaient dans leurs carosses se partager les sœurs et les conduire jusqu'à la ville. On arriva au son de toutes les cloches; des pavillons étaient hissés, les rues étaient pavoisées, la musique du collège des Frères des Sacrés-Cœurs faisait entendre ses accents, et le soir il y eut une illumination générale jusqu'à une heure avancée de la nuit. C'était le 1er octobre. Le lendemain, jour des Saints Anges Gardiens, eut lieu la bénédiction de la maison provisoire et l'installation. Mgr Laflèche donna pour titulaire saint Raphaël dont le nom qui signifie : Médecine de Dieu, convient très bien à une demeure d'hospitalières. Le 6, les offices furent distribués entre les sœurs.

Cette fondation n'eut pas à traverser les commen-

cements pénibles qui se rencontrent presque partout. Mais on voulut bâtir tout de suite parce qu'on était empressé de recevoir des malades et les constructions ne purent se faire sans qu'un peu de gêne se fit sentir à la communauté. Saint Joseph fut honoré, prié, chanté, et les fondatrices lui rendirent le témoignage qu'il s'était « bien acquitté de sa mission ».

Des pensionnaires furent admis qui apportèrent tout un matériel agricole. La pharmacie distribuant des remèdes à tous les environs, donna des revenus. Puis une ressource inattendue fut offerte; une loi récente établit qu'il n'y aura qu'un seul dépôt de liqueurs par paroisse, et qu'il n'en sera délivré que sur le certificat du médecin. Ce dépôt fut confié aux hospitalières.

Le 6 novembre 1884, la jeune fille de M. Quesnel était entrée comme postulante; elle fut admise à prendre l'habit le 10 janvier 1886. La chapelle de l'établissement était bâtie. Le fondateur voulut qu'elle fût témoin en même temps de cette vêture et du mariage d'un de ses fils. Cette double cérémonie eut lieu selon ses désirs, et l'évêque du nouveau siège de Nicolet y voulut bien présider.

Arthabaska, depuis la mission apostolique de Mgr Smeulders, ne dépendait plus de Trois-Rivières. Ce diocèse avait été divisé et la partie située à la rive droite du Saint-Laurent formait un nouveau diocèse dont le siège avait été fixé à Nicolet. Le premier évêque de ce nouveau territoire est Mgr Gravel, orateur distingué. Il prononça à l'occasion dont nous venons de parler, une allocution fort touchante.

Une circonstance d'un autre genre le ramena deux

mois après. Il s'agissait de fêter la cinquantième année de profession de la vénérable Mère Pagé. Cette solennité de famille fut célébrée le 19 mars 1886, à la joie de la religieuse émérite aux vertus de laquelle on rendait hommage, à la consolation de ses filles remplies pour elle de respect et d'affection, à l'édification des personnes du dehors heureuses de voir combien s'aiment des cœurs religieux. Ce fut Mgr Gravel qui prononça le discours.

A ce moment, les constructions étaient assez avancées pour que les religieuses les occupassent en partie. Elles songeaient, ce qu'elles ont fait depuis, à se mettre en clôture régulière et à vivre selon leurs saintes constitutions.

En terminant ces notes sur l'expansion subitement prise au Canada depuis peu d'années par la Congrégation dont nous venons d'écrire l'histoire, nous ne pouvons, quoique ce ne soit plus notre sujet, nous empêcher de remarquer que ces développements concordent avec ceux de la race canadienne-française. Cette race se sent appelée à de vastes destinées. Si Dieu permet qu'elle les réalise, si le senevé devient un grand arbre, on ne devra jamais oublier que ce fut Le Royer et ses associés qui, au nom de Jésus, Marie, Joseph en jetèrent le grain.

Ce sont bien toujours les mêmes principes qui dirigent les vrais Canadiens. « Notre mission, dit

M. Routhier, juge à la cour supérieure de Québec, notre mission dans cette terre du Canada est de propager la foi et la civilisation chrétienne..... le christianisme n'a pas réalisé en Europe tout ce qu'il peut produire de perfectionnement social..... les races latines qui devaient mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre l'ont laissé défigurer par les hérétiques et les révolutionnaires..... Il me semble que Dieu veut reprendre ce grand œuvre sur la terre d'Amérique et si c'est là son dessein, c'est la race canadienne-française qui sera appelée à l'accomplir (1). »

Le *Catholic-World* donne une peinture charmante des mœurs des Canadiens des campagnes : « Dans les districts ruraux, dit-il, sur les bords du Saint-Laurent, les vices sont inconnus. Quant au travail, aucun mortel ne travaille plus longtemps ni avec plus d'ardeur que le canadien-français. Peu de leurs fermes sont hypothéquées ; leur nourriture est frugale, mais saine ; ils ont de belles églises dans tout le pays, qu'ils ont élevées eux-mêmes à la gloire de Dieu. J'étais en pension il y a quelques années, près de Saint-Marc sur la rivière Richelieu, chez un riche fermier qui est un vrai type de cette race. Il avait neuf enfants qui tous travaillaient d'un côté ou de l'autre, dans la maison ou sur la ferme de deux cents acres. Ils étaient les plus heureuses créatures vivantes et les plus pieuses. Les vieux chants bretons étaient chantés dans cette maison et le rosaire était dit à

(1) *Le rôle de la race française au Canada.* Discours prononcé à une Convention nationale réunie par la Société de Saint-Jean-Baptiste. (*Revue trimestrielle*, 15 octobre 1880.)

une heure réglée par la famille assemblée, les serviteurs inclus. Les filles parlaient le plus pur français qu'elles avaient appris à la vieille Villemarie, et jouaient des airs normands sur le piano. Ils allaient tous à la messe dans la vaste voiture de famille le dimanche et les jours de fête. Et tous étaient de la Congrégation de la Sainte-Vierge. »

Or il y a un courant d'émigration de Canadiens-Français aux États-Unis, et l'on peut calculer, d'après le même journal, que si rien n'entrave le mouvement, dans une quinzaine d'années on les y comptera au nombre de vingt-cinq millions. Quel levier catholique, que ces hommes convaincus qui portent partout avec eux leur foi, leur pratique des devoirs chrétiens ! Aussi le *Catholic-World* regarde-t-il ce mouvement comme un travail de francisation catholique par lequel serait complètement transformée toute l'Amérique du Nord. Il termine son article en disant : « Tous les signes du temps indiquent, dans un avenir prochain, la création d'un état français indépendant ayant le noble fleuve Saint-Laurent pour principale artère commerciale et la ville de Montréal pour capitale. »

Puisse ainsi succéder la vérité à l'erreur, la foi à l'hérésie; puisse le règne du Christ se répandre encore avec l'aide des Francs; puisse la France, puisqu'elle semble vouloir mourir chez elle, revivre par ses enfants sous d'autres cieux !

NOUVELLE APPROBATION

DE L'INSTITUT

La branche de l'Institut de Saint-Joseph qui s'était attachée aux Constitutions de Claude de Rueil s'étant éteinte en 1694, toutes les religieuses de cette congrégation se trouvaient depuis lors comprises dans l'approbation donnée par Alexandre VII en 1666. Il n'y avait plus à dire que ce bref aurait été subrepticement obtenu, car d'un côté, il avait été vraiment valide pour les religieuses qui l'avaient fait solliciter, ainsi que pour celles qui s'y étaient ensuite volontairement rangées, et d'un autre côté, celles qui s'y étaient opposées et dont les réclamations avaient été accueillies par le Cardinal légat, avaient cessé d'être.

Le bref d'Alexandre VII approuvait l'Institut : « Nous cònfirmons et approuvons, y est-il dit, de Notre autorité apostolique par la teneur des présentes la Congrégation et l'Institut desdites exposantes et Nous déclarons qu'elles sont vraies religieuses (1). » Mais cet acte pontifical ne s'expliquait pas sur les Constitutions. Il est vraisemblable que les exposantes n'en avaient pas soumis le texte à la Congrégation

(1) *Exponentium Congregationem et Institutum auctoritate Apostolicæ tenore presentium confirmamus et approbamus, ipsasque exponentes veras esse religiosas declaramus.*

des évêques et réguliers; elles s'étaient bornées à dire qu'elles avaient des Constitutions approuvées de l'Ordinaire, ainsi que le bref le rappelle dans le préambule. Elles ne pouvaient en effet produire ni les Constitutions de Claude de Rueil auxquelles elles voulaient se soustraire, ni les Constitutions que leur donna plus tard Arnauld, longtemps après le bref, en 1685. Il est vrai que ces Constitutions ne sont que la reproduction textuelle de celles qui avaient été écrites à Laval, en 1662; mais dont on ne sait de qui elles auraient reçu une approbation officielle avant celle de l'évêque d'Angers en 1685. Arnauld, en les publiant, y intercala à l'art. 1er de la XXe règle, mention du bref obtenu le 8 janvier 1666, ce qui fit croire dans l'Institut que ces Constitutions de 1685 avaient été approuvées à Rome. C'était vrai, si les Constitutions de 1662 avaient été produites, ce dont on n'a pas la preuve.

Il demeurait donc incertain si les Constitutions étaient comprises dans l'approbation de l'Institut en 1666. Si elles avaient reçu cette sanction après examen de la S. C. des évêques et réguliers, elles étaient invariables et ne pouvaient désormais être modifiées que par l'autorité de cette même Congrégation. Cette fixité était grandement désirable, car des variations apportées par les évêques des diocèses dans lesquels s'établissaient les hospitalières auraient rompu l'unité et rendu impossible l'accomplissement de plusieurs dispositions des Constitutions mêmes.

Une tentative que nous avons mentionnée obligea à sortir d'incertitude à ce sujet et à obtenir pour les Constitutions une approbation formelle. Le véné-

rable évêque de Kingston avait eu la pensée d'approprier à ses intentions particulières la communauté fondée dans sa ville épiscopale. Nous ignorons quel exposé il avait soumis à Rome en demandant la permission qu'il obtint comme nous l'avons dit. Heureusement que son zèle, mieux éclairé, céda aux représentations qu'il reçut en France, car il aurait imposé à l'Institut la triste nécessité de ne plus compter comme un de ses membres l'établissement de Kingston.

Le saint évêque de Montréal, Mgr Bourget, tuteur plus spécial des hospitalières de Saint-Joseph au Canada, puisque c'est dans la ville de Marie (1) qu'elles ont transplanté il y a deux siècles l'Institut né spécialement pour elle, songea à recourir au Saint-Siège pour en obtenir une approbation nouvelle. Il fit aux évêques dont les diocèses possédaient des établissements d'hospitalières de Saint-Joseph la proposition de s'unir à lui pour faire cette demande; mais tous n'en apprécièrent pas également l'utilité. Entre les maisons même de la Congrégation il n'y avait pas entente complète. Toutes auraient été également heureuses de recevoir une consécration nouvelle des mains de Pie IX; mais toutes ne jugeaient pas de même sur l'opportunité de soulever la question. Les maisons de France, grâce à la sagesse avec laquelle leurs évêques s'étaient toujours conduits envers elles, étaient moins sensibles à la crainte qu'ils

(1) Le nom de Villemarie s'oublie peu à peu et la ville est appelée Montréal comme l'île dans laquelle elle est située; mais la langue ecclésiastique conservera ce nom primitif; pour elle, cette ville sera toujours *Marianopolis*.

voulussent modifier à leur guise leur manière d'être ; mais elles auraient été unanimes à réclamer contre des ingérences tendant à établir entre elles des diversités.

Au moment même où Mgr Bourget poursuivait l'obtention d'une approbation des Constitutions, elles donnaient une preuve de leur attachement à l'uniformité des usages, poussé jusqu'au scrupule. Des correspondances et des conférences avaient lieu entre plusieurs supérieures pour expliquer certains points du Coutumier qui n'avaient pas reçu partout la même interprétation. On avait senti, le rit romain étant rétabli partout, le besoin de réformer le Cérémonial en plusieurs choses qui n'étaient pas conformes aux règles liturgiques. Mais en voulant obéir entièrement aux décisions rituelles de l'Église, on s'étudiait à ne déroger en rien à ce qu'elles permettaient de conserver. L'excellent évêque de Montréal sous prétexte de réformes avait fait un projet dans lequel il se donnait un peu trop carrière. Le supérieur des maisons du diocèse d'Angers, avait rédigé de son côté un travail moins complet, mais dans lequel encore l'imagination propre avait eu trop de part. Il y eut des discussions et des oppositions et l'on finit par s'arrêter à la simple suppression des choses opposées au rit romain. Des concessions particulières pour l'office furent demandées à Rome et obtenues.

Se trouvant ensemble au tombeau des SS. Apôtres, les évêques de Montréal et du Mans (1) adressèrent au Saint-Père une supplique au sujet des Constitutions. Après avoir exposé l'état actuel de l'Institut de

(1) Mgr Charles Fillion.

Saint-Joseph, ils rappelaient l'approbation donnée par Alexandre VII, faisaient l'éloge du dévouement des religieuses depuis deux siècles et ajoutaient : « C'est pour ces considérations, Très Saint-Père, que presque tous les évêques des susdits diocèses supplient Votre Sainteté de daigner traiter avec indulgence et bonté cet Institut de Saint-Joseph, le favoriser de Votre bénédiction Paternelle, et de vouloir bien en même temps confirmer et sanctionner de Son approbation Apostolique ses Constitutions, après que la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers les aura soigneusement examinées ; à moins que, au jugement de la même S. Congrégation, le décret d'Alexandre VII cité plus haut ne suffise au but que l'on a en vue, savoir : l'approbation, la stabilité et l'immutabilité des règles, ainsi que le mérite de la vie religieuse, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle concession du Saint-Siège. » Cette supplique portait la date du 27 mars 1865. Le 12 mai suivant le Pape donna son approbation et le 12 juin le cardinal Quaglia, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers signa le décret suivant :

« Notre Très Saint Seigneur le Pape Pie IX, dans l'audience qu'il a accordée à Mgr le Pro-Secrétaire soussigné, de la Congrégation des évêques et réguliers, le douzième jour de mai 1865, a approuvé et confirmé les Constitutions susdites, telles qu'elles sont contenues dans cet exemplaire dont l'autographe est conservé dans les archives de cette S. Congrégation, comme il les approuve et les confirme par la teneur du présent décret. »

« Donné à Rome, à la secrétairerie de la S. Con-

grégation ci-dessus mentionnée, des évêques et des réguliers, le 12 juin 1865 (1). »

« A. CARDINAL, QUAGLIA, préf.
« STANISLAS SVEGLIATI,
« *Pro-Secrétaire.* »

Ainsi à l'avenir, plus sûrement que jamais, l'Institut des sœurs hospitalières de Saint-Joseph est placé sous l'égide du Saint-Siège.

Les supérieures de toutes les maisons ressentirent la reconnaissance la plus vive de cet acte de bienveillance tutélaire du Souverain Pontife. Elles écrivirent à Sa Sainteté pour la lui témoigner et demandèrent une Indulgence plénière fixée à deux jours pour elles singulièrement mémorables : le 8 janvier, date du bref d'Alexandre VII et le 12 mai, date de l'approbation des Constitutions par Pie IX, faveur qui leur fut gracieusement accordée (12 décembre 1865).

La pensée du Saint-Père fut bien comprise et plusieurs évêques la traduisirent dans les lettres qu'ils écrivirent aux religieuses de Saint-Joseph de leurs diocèses, au sujet de cette nouvelle sanction de leur Institut.

« De toutes les preuves d'affectueux intérêt que nous avons pu vous donner, disait Mgr Fillion, évêque du Mans, aucune ne nous semble aussi importante et

(1) *Sanctissimus Dominus noster Pius papa nonus in audientia habita ab infrascripto Domino pro-secretario S. Congregationis Episcoporum et Regularium sub die 12 maii 1865, suprascriptas Constitutiones prout in hoc exemplari continentur, cujus autographum in archivio hujus S. Congregationis asservatur, approbavit atque confirmavit, prout præsentis decreti tenore approbat atque confirmat.*

ne saurait vous être plus utile que le succès de nos démarches auprès du Saint-Siège pour obtenir l'approbation de vos Constitutions.

« Elles ne seront plus seulement pour vous un monument vénérable de l'esprit et du zèle de vos saints fondateurs, un fruit béni de leurs prières, de leurs mortifications et des inspirations qu'ils ont reçues de Dieu. Vous n'y verrez pas seulement une direction pleine de sagesse qui, depuis deux siècles n'a cessé de former des générations de saintes hospitalières, et destinée à vous conduire à la même perfection. Vous les regarderez comme l'expression même de la volonté de Dieu à votre égard, puisqu'il a daigné les revêtir du sceau de son autorité divine, par l'approbation de son Vicaire sur la terre. »

« Vous avez, jusqu'à ce jour, écrivait Mgr Wicart, évêque de Laval, aimé et servi Dieu, aimé et servi ses pauvres, comme de fidèles et ferventes épouses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, toutes remplies de son esprit. Une nouvelle effusion de ses grâces va se répandre dans vos âmes et vous conduire, nous l'espérons, avec un surcroît d'allégresse, dans la voie de ses commandements et de votre perfection, sous les nouvelles bénédictions que vous apporte l'approbation apostolique récemment accordée par le Saint-Siège à vos saintes Règles et Constitutions.

« Ces Règles étaient déjà très sages, revêtues depuis longtemps des approbations les plus respectables, et leur fidèle observation, je le dis avec joie et bonheur, nous avait profondément édifié depuis onze ans. Aussi le saint Pontife Pie IX ne leur a-t-il fait subir que bien peu et de très légères modifications pour

leur donner son approbation définitive et la forme qu'elles auront à garder désormais. »

Mgr Guillaume Angebault, évêque d'Angers, s'exprimait ainsi : « En vous présentant cette nouvelle édition des Constitutions qui régissent votre pieux Institut, notre premier besoin est de nous féliciter avec vous de l'approbation dont le Vicaire de Jésus-Christ a daigné les revêtir..... Vous trouverez dans cette sanction suprême et infaillible un motif nouveau de vous attacher avec plus d'amour de respect et de fidélité à vos saintes Règles. »

Enfin, Mgr Bourget, évêque de Montréal, chante le triomphe auquel il avait tant contribué : « Vos saintes Constitutions viennent d'être réimprimées avec le décret de N. S.-P. le Pape Pie IX, qui leur appose le sceau de la sanction pontificale.....Votre Institut était déjà, à la vérité depuis deux siècles, approuvé par Alexandre VII d'heureuse mémoire et son bref se trouvait inséré dans le livre qui vous a fidèlement transmis vos antiques Constitutions, comme un dépôt sacré. Mais il y manquait quelque chose et la divine Providence vient d'y pourvoir.....

« Par la sanction pontificale, votre Institut est pour vous l'Arche d'alliance qui renferme les tables de la loi, c'est-à-dire vos saintes Constitutions; car, approuvées par le Vicaire de Jésus-Christ, il ne reste plus de doute qu'elles n'aient été dictées par l'Esprit-Saint à vos fondateurs..... En rapprochant l'époque où vos premières Mères commencèrent à se former en famille religieuse pour honorer la Sainte-Famille de Jésus, Marie, Joseph, de celle où Alexandre VII approuva votre Institut, on reconnaît qu'il fut dès son

berceau, l'objet particulier des prédilections du Saint-Siège. »

Ensuite, il jette un coup d'œil historique sur la communauté de Montréal, la montre si petite et si éprouvée au début, maintenant si prospère, attribue ce succès aux grandes vertus des devancières, à leur attachement au Saint-Siège, et encourage ses filles à marcher sans faillir sur les traces de ces religieuses héroïques.

L'évêque de Nîmes, Mgr H. Plantier et l'évêque d'Avignon, Mgr L.-A. Dubreil, donnèrent aussi leurs lettres de félicitation et d'encouragement.

RESTES DE LA MÈRE DE LA FERRE

RECOUVRÉS

Les ossements de la Mère de la Ferre avaient été, comme on l'a vu, inégalement partagés, entre les maisons de Moulins où elle était morte et de La Flèche, où en compagnie avec Le Royer de la Dauversière, elle avait fondé l'Institut de Saint-Joseph. La partie principale que Jeanne Le Royer, fille du fondateur rapporta de Moulins à la maison mère, fut placée dans le chœur des religieuses et y resta jusqu'au 19 mars 1793, jour où les hospitalières furent expulsées. En quittant leur couvent, les religieuses eurent soin d'emporter la boîte qui renfermait ce trésor si précieux pour elles; mais elles la déposèrent dans une maison de la ville, et, par peur, les personnes qui en avaient reçu la garde, la firent enfouir au cimetière, en sorte que plus tard il fut impossible de la retrouver. Une des sœurs en avait retiré un os qu'elle rendit lors de la réunion des religieuses à l'hôpital. Les supérieures de La Flèche et de Moulins en avaient fait enchâsser chacune un qu'elles portaient sur elles pendant qu'elles étaient en charge. Le petit reliquaire de la supérieure de La Flèche revint aussi au moment de la réunion, et celui de la supérieure de Moulins fut apporté par la sœur Tardy, lorsque sa maison ne

pouvant renaître, elle vint se fixer dans celle de La Flèche.

Le procès-verbal de recognition rédigé à Moulins, en 1746, déclare que les ossements contenus dans la boîte laissée chez les hospitalières de cette ville étaient au nombre de trente-six. L'official dit qu'il les fit sortir et retirer de la caisse, qu'il les compta et qu'il les fit ensuite remettre dans la même boîte d'une manière décente sur des lits de coton. On ignorait ce que cette boîte et son précieux contenu avaient pu devenir pendant la révolution et surtout après que les efforts de la Mère Esmelin pour relever sa communauté étaient demeurés sans succès. Ils eussent été vraisemblablement perdus à tout jamais, si l'official n'eût eu soin de mettre dans la boîte même son procès-verbal. Les noms de La Ferre, de Saint-Joseph, de La Flèche, mirent plus tard sur la voie pour découvrir à qui le coffret devait être rendu.

La prudente Mère Esmelin, en effet, en prévision des événements, avait eu soin, avant qu'on l'expulsât de son Hôtel-Dieu, de mettre en sûreté beaucoup de précieux objets. De ce nombre était le coffret contenant les restes de Marie de la Ferre, fondatrice de l'Institut de Saint-Joseph et de la maison de Moulins. Il fut conservé très honorablement dans le pensionnat que la Mère Esmelin dirigea quelque temps avec ses sœurs.

Dans ce pensionnat, la zélée religieuse élevait une de ses nièces, Mlle de Vilenne qui devint plus tard Mme de Champs. Cette dame a laissé par écrit quelques souvenirs. Elle se rappelait fort bien avoir été

conduite devant ce coffret et y avoir prié pendant qu'elle était en pension. Peu de temps avant de mourir sa tante vénérable lui en fit remise, le lui recommanda et lui prescrivit de ne s'en dessaisir qu'en faveur d'une communauté qui saurait en apprécier toute la valeur. Mme de Champs reçut volontiers et avec respect le dépôt que lui confiait la Mère Esmelin; mais, après que celle-ci eut fermé les yeux, elle ne se mit pas en peine de rechercher cette communauté qui devait plus que tout autre attacher du prix à la possession du coffret vénéré. Elle le conserva jusqu'au moment où elle mit sa fille au pensionnat des dames Bénédictines de Chantelle-le-Château, près de Moulins. Alors, elle songea que ce dépôt qu'elle respectait à cause de la vénération dont elle l'avait vu elle-même entouré et des recommandations dernières de sa vénérable tante, serait mieux entre les mains des religieuses auxquelles elle confiait sa fille et le leur fit porter.

Les Bénédictines l'acceptèrent avec l'obligation de remettre leur dépôt aux hospitalières fondées par Marie de la Ferre, si elles en pouvaient découvrir. Elles ne firent pas beaucoup de recherches; personne d'ailleurs ne se trouvait près d'elles en état de les renseigner. Des Visitandines, cependant, entendirent parler du dépôt fait à Chantelle et demandèrent s'il provenait de leur ancien monastère de Moulins. On leur répondit qu'il n'en provenait pas; mais on comprit mieux que ce qui avait peu d'intérêt pour la maison de Chantelle en avait sans doute pour d'autres. On s'informa et M. l'archiprêtre de La Flèche reçut une lettre (1874) dans laquelle on lui disait que

s'il existait encore une communauté d'hospitalières de Saint-Joseph reconnaissant comme sa fondatrice une Mère de La Ferre, on possédait à Chantelle des objets et des ossements de cette vénérable Mère que l'on serait empressé de restituer.

La supérieure de La Flèche, la digne Mère Gaudin, envoya aussitôt son acceptation et l'expression de sa reconnaissance (1). En même temps partit l'aumônier de la maison (2) avec mission de recevoir et de rapporter le précieux trésor. En lui en faisant la remise de la façon la plus gracieuse, les Bénédictines semblaient cordialement partager la joie des hospitalières. Ces cœurs religieux se comprenaient; de loin, ils continuent à entretenir des rapports affectueux. Au retour, l'aumônier s'arrêta au Mans pour présenter à l'évêque les vénérables restes dont il était chargé: Mgr Fillion en reconnut l'authenticité et ordonna de sceller le coffret du sceau de la communauté après que toutes les sœurs auraient vu les ossements vénérés. Les religieuses de La Flèche reçurent avec la plus vive allégresse le précieux dépôt. Le coffret fut attaché avec un ruban blanc de soie et deux cordons rouges également de soie, puis scellé de deux sceaux

(1) Par le soin avec lequel, à force de recherches chez les notaires, dans les dépôts publics et ailleurs, elle a reconstitué et enrichi les archives de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, la vénérable Mère Gaudin a mérité la reconnaissance de tout l'Institut. Au risque de contrister son humilité, c'était un devoir pour nous de le dire. C'est un fait qui appartient à notre histoire et ne pouvait y être omis, non plus que l'expression de la gratitude de l'historien pour le concours patient qu'elle lui a donné.

(2) C'était l'excellent M. Panhéleux, mort en 1884, vicaire général de Mgr l'évêque du Mans.

n cire rouge et déposé sur une crédence dans la hapelle de Saint-Joseph.

Toutes les maisons de l'Institut apprirent avec onheur la joyeuse nouvelle que la supérieure de La lèche s'empressa de leur communiquer. Elles furent plus heureuses encore en 1876, lorsqu'elles reçurent chacune un ossement accompagné d'un authentique. Il resta à La Flèche vingt-huit os qui furent remis dans le coffret, scellé de même qu'auparavant; on le replaça dans la chapelle de Saint-Joseph.

Il resterait peut-être à dire quelque chose des grâces sollicitées et obtenues par l'intercession de Jérôme Le Royer et de Marie de la Ferre. Nous avons déjà raconté, d'après la sœur Morin, des apparitions de Le Royer en compagnie d'Olier; nous avons parlé de la confiance que conservait envers les fondateurs la sœur Catherine Macé, et dans les derniers temps, l'angélique Adèle Coulombe. Il est certain que la confiance au crédit du fondateur et de la fondatrice auprès de Dieu est grande dans l'Institut et que souvent, en particulier, les religieuses y ont recours. Elles prétendent être exaucées, et il serait certainement téméraire de les contredire. Mais les faits qu'elles racontent n'ont point été constatés juridiquement. Il appartient à Dieu seul de glorifier ses serviteurs. Nous laissons à l'Institut le soin de recueillir et de soumettre au jugement de la sainte Église les faits qui se seraient pro-

duits ou qui pourraient se produire, avec la permission de la divine Providence, s'il est dans ses impénétrables desseins que des vertus si belles et si longtemps ignorées, soient officiellement reconnues, proclamées et honorées d'un culte public.

FIN

ERRATA DU TOME II[e]

	FAUTES A CORRIGER :	LISEZ :
Page	7 lig. 25-26 : elles-mêmes	— eux-mêmes.
—	39 lig. 15 : toutes	— toute.
—	43 lig. 16 : à titre supérieure	— à titre de supérieure.
—	62 lig. 30 : désignèrent	— désignaient.
—	67 lig. 4 : la Mère Gras	— la Mère Le Gras.
—	121 lig. 17 : les remplacer	— la remplacer.
—	130 lig. 12 : répugnants de	— répugnants à
—	139 titre : Girault	— Giroust.
—	141 lig. 32 : René	— Renée.
—	149 lig. 24-25 : de la Billière	— de la Biltière.
—	162 lig. 23 : sur la vie	— sur la voie.
—	165 lig. 28 : prescrit	— prescrits.
—	246 lig. 25 : Indes des	— des Indes.
—	270 lig. 29 : destinés	— destinées.
--	271 lig. 30 : le sinistre appel	— le lugubre appel.
—	316 sommaire : sœur Sainte-Claire-Étienne Goyet.	— sœur Sainte-Claire. — Etienne Goyet.
—	332 lig. 31 : Comme elle	— Comme elles.

Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer.

Le Mans. — Typographie Edmond Monnoyer.

